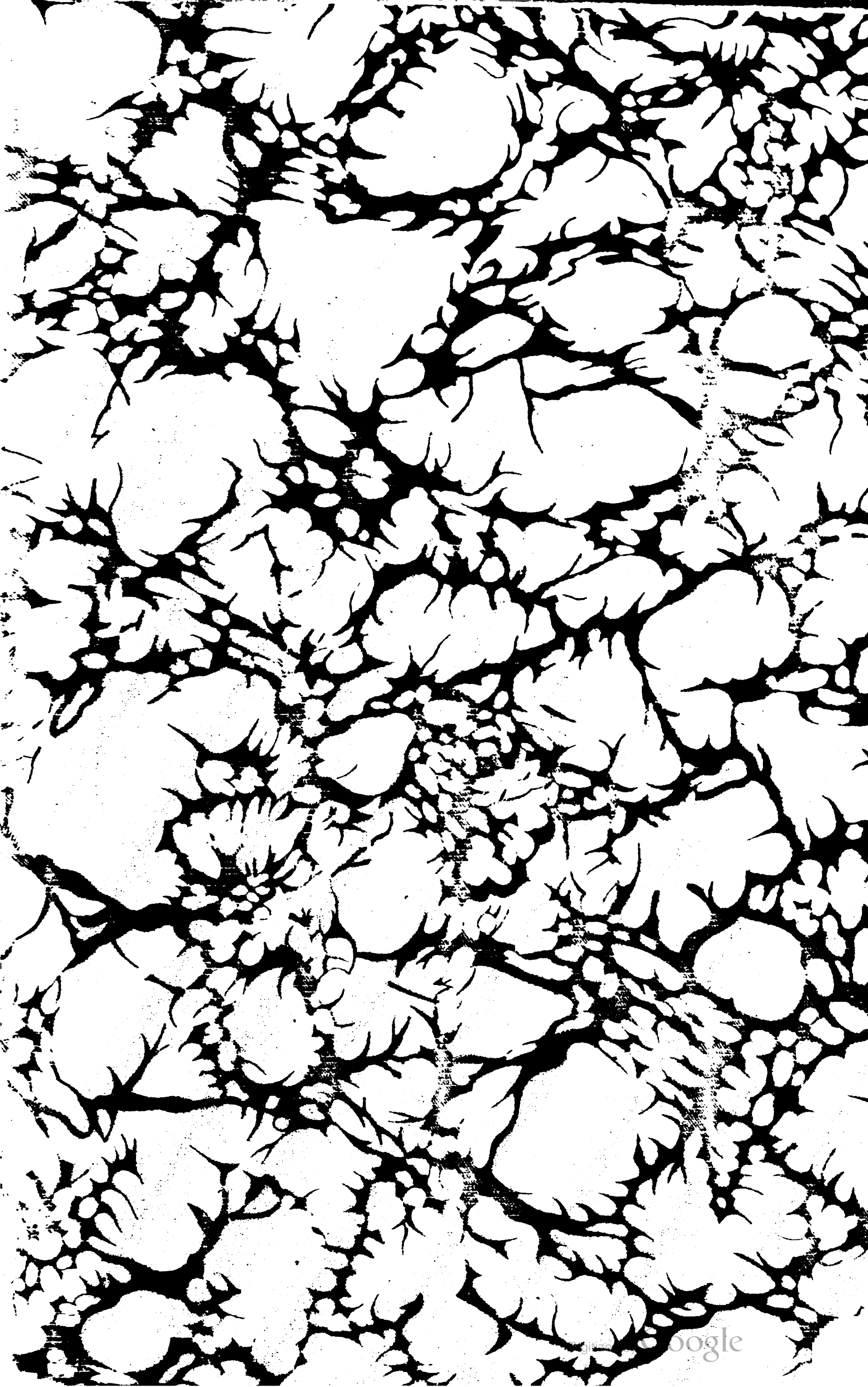



SIGILLUM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV·ANG·
CHRISTO ET ECCLESIAE
VE RI TAS



ANNALES

DE

PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

AVIS.

Le titre de ce volume sera donné à la fin du dernier Numéro, avec la Table de tous les articles.

ÉPERNAY, IMPR. DE WARIN-THIERRY ET FILS.

ANNALES

DE

PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

RECUEIL PERIODIQUE

DESTINÉ A FAIRE CONNAÎTRE TOUT CE QUE LES SCIENCES HUMAINES RENFERMENT DE PREUVES ET DE DÉCOUVERTES EN FAVEUR DU CHRISTIANISME ;

Par une Société

DE LITTÉRATEURS ET DE SAVANS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS ;

SOUS LA DIRECTION

DE M. A. BONNETTY,

Membre de la Société Asiatique de Paris.

HUITIÈME ANNÉE.

(Nouvelle Série.)

TOME XVI.

PARIS,

Au Bureau des Annales de Philosophie Chrétienne,

Rue St.-Guillaume, n° 24, Faub. St.-Germain.

1838.

Errata du seizième volume.

Nos 91 et 92.

		Lisez :
P. 11, note 1,	, page 87,	p. 19.
p. 121, note 3, l. 4,	ponctuez ainsi :	*concupiscere ;* et *soi-même, ipse* :
p. 130, l. 11,	écrivez ainsi en supprimant *Niu*.	[illegible]

No 94.

p. 239, l. 6,	*litnus*,	*lituus*.
p. 277, l. 5,	abus de la forme,	abus de la force.
p. 299, note 1,	*Lou tsée*,	*Lou-sse*.
p. 301, note 1, l. 2,	*points*,	*pointe*.
p. 306, note 1, l. 8,	l'*Yang* (— —),	l'*Yang* (——).

No 95.

p. 356, l. 13 et 14,	ils manqueront au milieu de leur vie,	ils manquèrent au milieu de leur voie.
Id., l. 14,	rempliront,	remplirent.
p. 359, l. 19,	*Kouey*,	*Kou-y*.
Id., note 2, l. 2,	*Moi*,	*Moet*,
p. 360, l. 18,	écrivez le 1er *Kong* ainsi :	共
p. 361, note 2, l. 3 et 4	*Tsee*,	*Sse*.

PRIX DE LA COLLECTION DES ANNALES.

Les 12 premiers volumes, terminés par une *table générale*, coûtent 72 fr., au lieu de 120 fr.

Chacun des volumes suivans 8 fr. 50, pris au bureau.

L'abonnement par an, 20 fr.

N. B. Il faut être abonné pour avoir droit à la diminution de prix exprimée ci-dessus.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LE SEIZIÈME VOLUME.

(Voir à la fin du volume la table des matières.)

N° 91 et 92.

Doctrine de la synagogue, sur l'invocation des saints, et sur la la foi au rédempteur promis (2e art.), traditions sur la synagogue par le chev. P. L. B. Drach. 7
Glossaire liturgique des églises grecque et latine (3e article), par L. J. Guénebault. 29
Notes historiques sur la restauration de l'église royale de Saint-Denis, depuis 1806 jusqu'en 1837, par M. Debret 44
Histoire du pape Pie VII, par le chevalier *Artaud*, par M. A. Bonnetty. 50
De l'état actuel de l'art religieux en France. Introduction aux monumens de l'histoire de sainte Elisabeth, par le comte de Montalembert. 72
Recherches historiques sur la véritable origine des Vaudois et sur le caractère de leurs doctrines primitives; par A. Combeguilles. 96
Des patriarches antérieurs à Ty-ko ou Noé, et à Chun son contemporain, dont les listes sont conservées en Chine et qui se succédant de père en fils pendant neuf ou dix générations, nous font remonter d'une manière certaine à Adam ou *Hoang-ty*, par M. de Paravey. 115
I. Tableau des générations qui ont précédé le déluge. 135
II. Tableau erroné de Bayer. 136
III. *Tableau des générations* de la Bible et de la Chine. 137
Nouvelles et mélanges. Allocution de sa sainteté Grégoire XVI, sur l'arrestation de l'archevêque de Cologne, ordonnée par le roi de Prusse.—Travaux scientifiques d'un ancien missionnaire.—Lettre de M. le chevalier de Paravey sur les collections chinoises et japonaises, se trouvant à la Haye et à Leyde.—Retour de voyageurs des Indes-Orientales.—Découverte de cinq homélies inédites de saint Chrysostome. — Propagation des sciences et de la civilisation de l'Europe en Chine.—Etat de la religion chrétienne en Chine. 139
Bibliographie. 150

N° 93.

Manuel d'histoire du moyen-âge, par *J. Moëller*, docteur en philosophie et professeur d'histoire à l'Université catholique de Louvain, par H. G. 151
Histoire du pape Grégoire VII et de son siècle; d'après les monumens originaux; par *J. Voigt*, professeur à l'Université de Hall (2e article), par M. Audley. 172
Merveilleux instinct des insectes (2e article). 186
Histoire de l'Europe au 16e siècle; Barthelemy de Las-Casas et les Indiens, par M. Filon, professeur à l'école normale. 203
De matrimonio, operâ et studio, *J. Carriere*, sancti Sulpitii seminarii presbyteri, vicarii generalis Parisiensis, par P. H. 2 0
Histoire de la Mère de Dieu, complétée par les traditions d'Orient, les écrits des Saints Pères et les mœurs des Hébreux, par M. l'abbé Orsini, par G. 215
Une soirée de famille de Mme la princesse de Craon, par P. 219
Nouvelles et mélanges. Collection scientifique, recueillie par la Bonite, dans un voyage autour du monde.—Découverte du sceau de saint Bernard.—Travaux et découvertes géographiques.—Serment prêté par la reine d'Angleterre.—Travaux historiques en Italie. 223
Bibliographie. 229

N° 94.

Dictionnaire de diplomatique, ou cours philologique d'antiquités civiles et ecclésiastiques (8e article) 23.—Planche V. Lettres chinoises et égyptiennes, origines des lettres sémitiques. — Les B sémitiques. 235. — Planche VI. B capital des manuscrits et des diplomes, etc., par M. A. Bonnetty. 241
Traité de la propriété des biens ecclésiastiques; par M. l'abbé *Affre*, vicaire général du diocèse de Paris, par le vicomte Alban de Villeneuve-Bargemont. 257
Histoire du pape Innocent III et de ses contemporains, par *Frédéric Hurter* (1er article), par M. Esslinger. 278
Analyse d'un ouvrage inédit du P. Prémare, sur les vestiges des principaux dogmes chrétiens que l'on retrouve dans les livres chinois (4e article). Traditions sur l'état d'innocence, par M. A. Bonnetty. 296
Nouvelles et mélanges. Mémoires de l'Académie royale des antiquaires de France.—Divinités celtiques.—Les saints de Solesmes.—Circulaire de Mgr. Donnet, archevêque de Bordeaux, pour la recherche et la conservation des monumens concernant l'histoire et les arts. 308
Bibliographie. 310

N° 95.

Traduction française de la préparation évangélique d'Eusèbe de Césarée avec le texte grec en regard, et des notes critiques, historiques et philologiques, par M. Seguier, marquis de St.-Brisson. 311
Mémoire sur Darius le Mède, et Balthasar, rois de Babylone, par M. E. Quatremère, de l'académie des Inscriptions et Belles Lettres. 317
Aux incrédules et aux croyans, l'athée redevenu chrétien; ouvrage posthume de M. *Delauro Dubez*, conseiller à la cour royale de Montpellier, par H. G. 337
Analyse d'un ouvrage inédit du P. Prémare, sur les vestiges des principaux dogmes chrétiens que l'on retrouve dans les livres chinois (5e article). Traditions sur l'état de nature déchue, par M. A. Bonnetty. 354
La chute d'un ange; épisode par M. *Alphonse de Lamartine*, par A. B. 364
Nouvelles et mélanges. Communication curieuse faite à l'Académie d'horticulture sur la rose de Jéricho.—Découverte d'un manuscrit de l'histoire des Arabes et des Berbers, d'Ibn Khaldoun. 389

N° 96.

Conférences de Notre-Dame de Paris, par l'abbé de Ravignan, par A. B. 391
Histoire du pape Innocent III et de ses contemporains, par F. Hurter (2e article), par M. Esslinger. 414
Dictionnaire de diplomatique, ou cours philologique et historique d'antiquités civiles et ecclésiastiques (9e article). 436
Planche représentant l'ancienne écriture grecque boustrophédone. 458
A nos abonnés. 461
Table générale des matières. 463

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Nos 91 et 92. — Janvier et Février 1838.

Traditions juives.

DOCTRINE DE LA SYNAGOGUE,

SUR L'INVOCATION DES SAINTS, ET SUR LA FOI AU RÉDEMPTEUR PROMIS.

Deuxième Article [1].

Après avoir exposé dans le premier article [2] la nature et l'importance des traditions hébraïques, ainsi qu'une des règles les plus sûres, au moyen desquelles on peut facilement en apprécier le caractère d'authenticité, je vais mettre sous les yeux de mes lecteurs celles qui prouvent la vérité des différentes propositions que je viens d'énoncer.

[1] C'est avec la plus vive satisfaction que nous insérons le 2e article de M. Drach. Nos lecteurs verront eux-mêmes de quelle importance sont les traditions et les mythes qui nous sont dévoilés dans ce travail. C'est là une preuve de comparaison très-précieuse pour ceux qui étudient les traditions orientales. Nous aurons occasion d'y revenir, lorsque nous examinerons les doctrines des nouveaux *mythiques* allemands. — Nous devons prévenir encore que ce travail était adressé au T. R. P. Perroné, de la compagnie de Jésus, professeur de théologie au collége romain, et devait être inséré dans sa *Théologie*. — Nous avons dit aussi que ces articles sont revêtus de *l'approbation* des supérieurs ecclésiastiques romains. (*Note du Directeur.*)

[2] Voir le No 84, tome XIV, p. 421,

SECTION I[re]. — DE L'APPLICATION DU MÉRITE DES SAINTS D'ISRAËL, CONSTAMMENT ADMISE ET ENSEIGNÉE PAR LA SYNAGOGUE.

1[re] partie. — Isaac, sous le nom duquel la Synagogue, avant son infidélité, indiquait les caractères du Rédempteur à venir.

Il ne saurait être ici de mon objet d'entrer dans le détail des rapports si frappans que l'on a de tout tems remarqués entre le patriarche Isaac et Notre Seigneur Jésus-Christ. J'ai d'ailleurs consacré à cet objet un travail spécial dans le vii[e] tome de mon édition de la *Bible de Vence* [1]. Ce qu'il importe pour le point que je traite en ce moment, c'est de montrer l'étroite conformité qui existe entre les traditions de l'ancienne Synagogue touchant les particularités de la naissance, de la vie, du sacrifice. de la *résurrection* d'Isaac, après son immolation, résurrection supposée dans les mythes rabbiniques, et tout ce que l'Église nous enseigne relativement à Jésus-Christ, la *pâque* de la nouvelle alliance [2].

Mais avant de parler du Rédempteur il est indispensable d'exposer quelle idée se faisait la Synagogue de cette immense chûte de l'homme, qui ne pouvait être rachetée par les innombrables sacrifices de la loi mosaïque, et serait demeurée sans remède, si le *Verbe de Jehovah* (מימרא דיהוה [3]), ne s'était fait *fils*

[1] J'avais adopté pour base de ce travail l'ouvrage plein d'érudition et empreint d'une profonde piété : *Jésus-Christ le vrai Isaac, ou la divinité du christianisme prouvée par l'histoire du saint Patriarche Isaac ;* par M. Caron, curé-doyen d'Ailly-le-Haut-Clocher. Abbeville 1828, 2 vol. in-12.

[2] Pascha nostrum immolatus est Christus. 1 *Cor*. v. 7.

[3] On voit dans ma dernière lettre aux Israélites, pages 32, 33, 34, 35, 54, 61, 91, 122, 140, 141, 144, 145, que d'après les traditions hébraïques, le VERBE *est dans* JÉHOVA, *qu'il est* JÉHOVA, qu'*il est le second dans le nombre* (page 34, extrait du *Zohar*). — Je répéterai ici un passage de Rabbi *Saadia Gaon*, que les Juifs appellent par excellence *rabbenu* (notre docteur), et quelques paraphrases de *Jonathan-ben-Huziel*.

I. « L'esprit du Dieu vivant est *un :* savoir, la *voix*, l'*esprit* et le *Verbe*. »Ils n'ont point de forme, point de figure. Il n'y a point d'investigation »qui puisse trouver un commencement dans leur existence, et aucune fin »n'accueillera leur durée. » אחרת רוח אלהים חיים שהיא קול ורוח

de l'homme (בר אנש [1]) pour aller porter ces paroles de paix devant le trône éblouissant de l'*Ancien des jours* עתיק יומין [2] : « Vous n'a» vez point voulu de victimes, ni d'oblation, mais vous m'avez » formé un corps ; et vous n'avez point agréé les holocaustes et » les sacrifices pour le péché ; alors j'ai dit : Me voici ! [3] »

CHAPITRE I. — DU PÉCHÉ ORIGINEL SELON LA SYNAGOGUE.

Le péché originel appelé souillure. — Venin du serpent. — Satan appelé Sammaël, — le tentateur, — l'Ange de la mort, — chien, — l'ennemi. — De sa chûte. — Cause de sa rébellion. — Souille la première femme. — Caïn fils du serpent. — Lilit compagne de Sammaël. — Elle séduit *Adam*. — Transmission du péché originel. — Mort corporelle et mort spirituelle. — Suite du péché originel. — Ingénieuse parabole sur la solidarité de l'âme et du corps.

La Synagogue a toujours enseigné que le péché d'Adam et d'Eve s'attacha à toute leur postérité, laquelle était contenue virtuellement dans leur personne. Cette doctrine se transmettait ordinairement sous le mythe suivant :

« A l'heure où le serpent s'insinua dans l'intimité d'Ève, il » jeta en elle une souillure qui infecte ses enfans [4]. » Tels sont les propres termes du *Talmud* [5].

Dans le *Zohar* et les autres livres cabbalistiques il est fré-

ודבור בלי דמות וכלי צורה לראשיתן אין חקר ולאחריתן אין תכלית :
Sàadia sur le livre *Yetsira*, chap. I. *mischna* 9.

II. « Israël est racheté par le *Verbe de Jehovah*, במימרא דיי'. *Yon*. b. H. sur Isaïe. XLV. 17.

III. « Convertissez-vous à *mon Verbe*. למימרי. Le même, ibid. v. 22.

IV. « Et je les racheterai *par le Verbe* de Jéhova, leur Dieu. » Paraphrase du même sur Osée. I. 7.

[1] et [2] *Daniel* VII, 9, 13. Et antiquus dierum sedit : thronus ejus flammæ ignis. Et ecce cum nubibus cœli quasi *filius hominis* veniebat, et usque ad *antiquum dierum* pervenit.

[3] *Ps*. XXXIX, 9. *Hebr*. X, 5, 6.

[4] בשעה שבא נחש על חוה הטיל בה זוהמא ומחהוא זוהמא וכו'.
Nous verrons plus loin, page 19, que *Lilit*, compagne du *serpent*, ou plutôt du démon *Sammaël*, rendit à Adam le même mauvais service.

[5] Traité *schabbat*, fol. 146, recto ; traité *yebamot*, fol. 103, verso ; traité *haboda-zara*, fol. 22, v.

quemment question de cette *souillure*; comme, « la *souillure* que le serpent a jetée en Ève [1]. »

Rabbi *Elazar* enseigne : « A l'heure, où le serpent jeta cette »*souillure-là* en Ève, elle s'en imprégna [2]. »

Rabbi *Yehuda* enseignait : « Lors du premier péché trois fu-»rent mis en jugement et condamnés ; et le monde inférieur (le »monde sublunaire) a été maudit et n'a plus pu se soutenir, à »cause de la *souillure du serpent* [3]. »

Quelquefois les rabbins appellent le péché originel *venin*, ou tout à la fois *venin* et *souillure*.

Rabbi *Abraham Sebang*, dans son commentaire allégorique du Pentateuque, intitulé *Tséror-Hammôr*, dit :

« *Sammaël*, c'est le serpent qui a jeté en Ève le *venin* et la »*souillure* [4]. »

[1] זוהמא דאטיל נחש בחוה *Zohar*, 1re part. col. 135. — Il est bon d'avertir que la pagination des différentes éditions du *Zohar* n'est pas uniforme comme celle de toutes les éditions du Talmud. On distingue deux paginations de cet ouvrage cabbalistique. Celle appelée communément *du grand Zohar*, suivie dans les éditions de Crémone et de Lublin, in-fol. ; et celle appelée *du petit Zohar*, suivie dans les éditions de Mantoue, in-4, et les diverses réimpressions d'Amsterdam, toutes in-8. L'une et l'autre est indiquée en marge dans l'édition de Sultzbach, 1684, in-folio. La pagination du *grand-Zohar* est double, car elle numérote les *folios* et les *colonnes* dont deux composent une page. C'est cette dernière indication, celle des colonnes, que suivent ordinairement les commentateurs du Zohar, et les auteurs qui le citent.

La meilleure et la plus complète édition du *Zohar* est celle d'Amsterdam, 1772, 3 vol. in-8, donnée par le savant cabbaliste *Rabbi Schalom Bosaglo*, auteur de trois commentaires fort estimés sur cet ouvrage. De Rossi ne la connaissait pas, à juger par son article *Simone figlio di Jochai* du *Dizionario degli autori ebrei*. Je dois un bel exemplaire de cette précieuse édition à la générosité du pieux et savant évêque de Bagnoréa, Mgr. Baluffi, maintenant vicaire apostolique à la Nouvelle Grenade.

[2] רבי אלעזר אומר בשעתא דאטיל נחש ההוא זוהמא בה בחודה קבילת ליה. *Ibid*. Col. 175.

[3] רבי יהודה אמר בדין תלת עאלו בדינא ואתדנו ועלמא תתאה אתלטייא ולא קיימא בקיומא בגין זוהמא דנחש : *Ibid*. Col. 112.

[4] סמאל הוא הנחש שהטיל סם המות וזוהמא בחוה Fol. 7 col. 2.

Les mêmes docteurs enseignent ce dogme catholique que le serpent *souilla* à la fois nos deux premiers parens.

On lit dans le livre cabbalistique *Médrasch-Ruth* : « La souillure que cet ancien serpent jeta en *Adam* et en *Ève* [1]; car, lorsque les générations venaient au monde d'Adam et d'Ève, elles sortaient de cette souillure. C'est ce que nous avons ouï dire à nos docteurs, qui l'avaient appris de leurs prédécesseurs, et ceux-ci d'autres, jusqu'à la bouche d'Élie le prophète [2]. »

Et ici, qu'il me soit permis de m'arrêter un peu pour rapporter ce que les rabbins les plus anciens [3] enseignaient à l'é-

[1] Voyez plus bas page 87 et suivantes.

[2] זוהמא דההוא נחש קדמאה דאטיל באדם בגין דכד נפקו תולדין לעלמא מאדם וחוה מההוא זוהמא נפקו דהכין שמענא מרבותן ואינון שמעו עד פומיה דאליהו: p. 64, col. 4.

Voyez aussi la note sur le péché originel, selon les rabbins, dans ma 2e lettre aux Israélites, page 308 à 318.

[3] Quelques rabbins, *modernes* en comparaison de ceux dont j'invoque l'autorité, prenent le נחש (*serpens*) du troisième chapitre de la Genèse, pour un serpent ordinaire auquel le Seigneur aurait *ouvert la bouche* comme à l'ânesse de Balaam. *Aperuitque Dominus os asinæ, et locuta est* (*Nombres*, XXII, 28). Telle est l'*opinion* (et non tradition) d'*Aben-Ezra* et de quelques autres en très-petit nombre. On conçoit fort bien que Dieu ait prêté la parole à l'ânesse, afin de donner un bon avertissement au prophète d'Aram. Mais supposer que Dieu déliât la langue du serpent pour faire tomber, ou seulement tenter, nos premiers parens, cela me paraît un blasphème horrible. R. Isaac Abarbanel *imagine* un autre système. Selon lui, un serpent véritable, sans penser à mal, monta machinalement, ou si vous voulez tout *bêtement*, sur l'arbre de la science, et mangea de ses fruits. Eve, qui le voyait, en conclut que ces fruits ne devaient pas faire mourir. Il faut encore ajouter ici *bêtement*; car elle ne réfléchissait pas qu'une substance végétale peut porter le désordre dans le système organique d'une espèce, sans produire le même effet sur une autre espèce. Mais *Don* Isaac *Abarbanel*, comme il se qualifiait fastueusement, ne songe pas à nous expliquer comment par une action aussi innocente le serpent s'est attiré la malédiction du Seigneur; et encore moins pourquoi le texte sacré a soin de nous prévenir que le serpent était *le plus rusé de tous les animaux de la terre que le Seigneur Dieu avait faits.* Il faut dire que la haine rend aveugle. Ces rabbins ne répudiaient la tradition de leurs ancêtres que pour empêcher les chrétiens, dont ils étaient

gard de la nature du serpent tentateur. Ce qu'ils entendaient par *l'ancien serpent* [1], c'est d'après leur propre explication, le *démon tentateur* [2], appelé aussi dans leurs livres *Satan*, *Sammaël*, *Léviathan*, *serpent tortueux* [3]. Ange déchu par suite de sa révolte contre le créateur, il séduisit par envie nos premiers parens sous la forme du serpent, et selon d'autres, en se servant de ce reptile, dont il fit l'instrument de sa malice. Les rabbins répètent ces traditions quelquefois dans le langage figuré si commun chez les orientaux; souvent aussi en y mêlant leurs propres rêveries qui ne sont pas toujours fort décentes [4]. Mais ici du moins

d'ardens adversaires, d'en tirer parti en faveur de leur croyance. *Philon*, ce rêve-creux qui cherchait toujours midi à quatorze heures, n'aurait pas été lui-même s'il n'avait pas *allégorisé* un fait dont la réalité n'a jamais été mise en doute par la Synagogue. Les écrivains juifs à la mode, de nos jours, ne méritent pas qu'on s'en occupe. Ce sont des singes du rationalisme germanico-protestant. Voyez les preuves de cette nouvelle tendance dans l'importante collection des *Annales de philosophie chrétienne* de M. Bonnetty. Tome IV, page 299, tome VI, 1re édit., p. 474, t. VIII, p. 199, tome XIII, p. 111.

[1] Ces qualifications, surtout celle d'*ancien serpent*, qu'on trouve dans le Talmud, traité *Sanhédrin*, fol. 29, r., traité *Sota*, fol. 9, verso, et souvent dans les autres livres anciens des rabbins, se lisent également dans le saint livre de l'Evangile. « Et apprehendit draconem *serpentem antiquum*, » qui est *diabolus* et *Satanas*... Et projectus est draco ille magnus, » *serpens antiquus* qui vocatur *diabolus* et *Satanas*, qui seducit universum » orbem : et projectus est in terram, et Angeli ejus cum illo missi » (projecti) sunt. » *Apocalypse*, XX, 2, et XII, 9. Les rabbins enseignent aussi qu'il fut précipité du ciel *avec sa légion*. Voyez plus bas.

[2] Le *Yétser-Harang*, יצר הרע, des rabbins est ordinairement le *démon Tentateur*. Je cite plus bas deux passages où l'on voit que le *Yétser-Harang* est un *ange*, *déchu parce qu'il a péché contre le Seigneur*; que c'est l'*ange de la mort*; qu'au tems du Messie *le Seigneur le tiendra par les cheveux de la tête*, *et qu'Elie lui coupera le cou*. — Ce n'est donc pas simplement, *concupiscentia mala*, les mauvais désirs, comme croient par erreur plusieurs hébraïsans, entr'autre Buxtorf, qui cependant dans l'article même de son *lexicon thalmudicum*, יצר, où il donne cette interprétation inexacte, cite une phrase qui ne peut s'entendre que du démon.

[3] Expression prise d'Isaïe XXVII, 1. Super *Leviathan serpentem tortuosum*.

[4] Il est à remarquer que les juifs comme les payens, c'est-à-dire, tous

il n'est pas difficile de tirer la perle de la boue : *Aurum colligere de stercore Ennii*[1].

A propos de ces paroles de la Genèse, « *Et le serpent était rusé plus* » *que toutes les bêtes des champs*, » il est écrit dans le *Zohar*, Rabbi Isaac dit : « *C'est le démon tentateur.* » Rabbi *Yehuda* dit : « *C'est un véritable serpent.* » Quand ils vinrent devant Rabbi *Simeon*, il leur dit : « *Certes, l'une et l'autre opinion est vraie. Car c'était* » SAMMAEL *qui se montrait sur un serpent ; et son spectre et le serpent* » *c'est Satan.* Et le tout n'est que la même chose. » Il a été enseigné : « *A cette heure-là Sammaël descendit du ciel porté sur ce ser-* » *pent. Et toutes les bêtes, voyant son spectre, fuirent loin de lui. Et* » *ces deux* (Sammaël et le serpent) *arrivèrent près de la femme avec* » *de belles paroles, et causèrent la mort au monde entier*[2]. »

Et quelques lignes plus bas : Il est écrit : « *Et le serpent était* » *rusé* ; c'est le démon tentateur, c'est l'*ange de la mort*. Et parce » que ce serpent est l'ange de la mort, il causa la mort à tout le » monde[3]. »

Et un peu plus loin : « Le démon tentateur a plusieurs côtés[4] » et plusieurs degrés : serpent sinueux, satan, ange de la mort, » démon tentateur[5]. »

Et ailleurs : « On enseigne : quand le *serpent puissant* com- » mence à se manifester, les colonnes et les bâtimens s'écrou- » lent et disparaissent. » Glose insérée dans le texte : « Le ser-

les ennemis de l'Agneau *sans tache*, se plaisent singulièrement dans la description des scènes de turpitude que leur impure imagination place partout.

[1] *Genèse* III, 1.

[2] והנחש ר׳ יצחק אמר דא יצר הרע ר׳ יהודה אומר נחש ממש אתו לקמיה דר׳ שמעון אמר לון ודאי כולא חד וסמאל הוה ואתחזי על נחש וצולמיה ונחש דא איהו שטן וכולא חד תנינא בההיא שעתא נחת סמאל מן שמיא רכיב על נחש דא וצלמיה הוו חמאן כל ברין וערקו מיניה ומטו לגבי אתתא במלין וגרימו מותא לכל עלמא : *Zohar*, 1re part., col. 110.

[3] כתיב והנחש היה ערום דא יצר הרע דא מלאך המות ובגין דנחש איהי מלאך המות גרם מותא לכל עלמא : même col.

[4] Modifications, manières d'être.

[5] דכמה סטרין ודרגין אית ליצר הרע נחש עקלתון שטן מלאך המות יצר הרע : *Zohar*, 2e part. col. 474.

» pent puissant qui est *Sammaël*, le serpent ancien, chef de tous » les serpens [1] (de tous les démons). »

Et encore : « Et le Tentateur est nommé *serpent*, considéré du » côté droit, et *Chien*, considéré du côté gauche, qui est celui » d'Esaü au degré de *Sammaël* [2]. »

On lit dans les chapitres de Rabbi *Eliézer* : Chap. onzième.

« Les anges du service [3] dirent devant le Très-Saint (béni » soit-il) : *Maître de tous les mondes, qu'est-ce que l'homme pour que* » *tu t'occupes de lui* [4] *? L'homme est semblable au néant* [5]. *Sa domina-* » *tion n'est point sur la terre* [6]. » Il leur répondit : « C'est lui qui » me glorifie parmi les habitans de la terre, comme vous me » glorifiez parmi les habitans du ciel. D'ailleurs, pourriez-vous » vous présenter pour donner des noms à toutes les créatures ? » » Alors ils essayèrent et n'en vinrent pas à bout. Aussitôt Adam » s'avança et donna des noms à toutes les créatures. Car il est » écrit [7] : « *Et Adam appela des noms à toutes les bêtes*, etc. Les an- » ges du service voyant cela, dirent entr'eux : si nous n'imagi- » nons pas un moyen contre Adam, pour le faire manquer à son » Créateur, nous ne pourrons pas prévaloir sur lui. Or, il y avait » là *Sammaël*, le prince le plus distingué dans le ciel ; car les » *Hha-yot* et les *Séraphins* sont des anges à six ailes [8], et *Sammaël* » était à douze ailes [9]. Celui-ci donc prit sa légion, et étant des-

[1] תאני כדא שרי חויא תקיפא דלאתגרלאח מסתלקין סמכין ובניינין ומתעברן פי׳ נחש החזק שהוא סמאל נחש הקדמוני ראש לכל הנחשים : 3e part. col. 82.—Voy. plus bas, p. 90.

[2] ויצר הרע מסטרא דימינא אתקרי נחש ומסטרא דשמאלא דעשיו דרגיה סמאל אתקרי כלב : 3e part. col. 235.

[3] Les anges ministres de Dieu. *Qui facis angelos tuos spiritus ; et ministros tuos, ignem urentem*. Ps. CIII, 4.

[4] Ps. CXLIV, 3. (heb.)

[5] Ibid. v. 4.

[6] Texte de Job, XLI, 25, qui est susceptible de ce sens.

[7] *Gen*. II. 20.

[8] *Isaie*, VI, 2. Seraphim stabant super illud : sex alæ uni, et sex alæ alteri.

[9] Il faut ici recourir au fameux commentaire : *noir, c'est-à-dire, blanc. Douze*, c. à. d. *six*. Car ordinairement les rabbins ne lui accordent que *six ailes*, ce qui est assez raisonnable.

» cendu sur la terre, il considéra toutes les créatures que le » Très-Saint (béni soit-il) avait créées, et il n'en trouva pas de » si rusée pour le mal comme le serpent, ainsi qu'il est écrit : *et » le serpent était rusé plus que toutes les bêtes des champs*. Et il était » conformé de manière qu'il ressemblait à un chameau. Et *Sam- » maël* monta sur lui, et s'en fit porter [1]. »

Rabbi Abraham *Sebang*, dans son commentaire sur le Pentateuque, dit : « *L'ennemi* [2], cette expression désigne *Sammaël*. » C'est le serpent, c'est Satan, c'est le tentateur, qui a séduit » Adam, et entraîné après lui tous les gens par l'agrément de » ses paroles plus coulantes que l'huile, dans les actions humai- » nes et les voluptés [3]. »

Le *Médrasch-hanégnélam* (médrasch-mystérieux) dit : « *Et » le serpent était rusé*, etc. Rabbi *Yocè* enseigne : ceci est le dé- » mon tentateur, ce serpent qui séduit les hommes. Et pour- » quoi est-il qualifié de serpent ? Parce que, de même que le

[1] אמרו מלאכי השרת לפני הקב"ה רבון כל העולמים מה אדם ותדעהו אדם לחבל דמה אין על עפר משלו אמר להם מה שאתם מקלסים אותי בעליונים הוא מיחד אותי בתחתונים ולא עוד אלא יכולין אתם לעמד ולקרא שמות לכל הבריאות עמדו ולא יכלו מיד עמד אדם וקרא שמות לכל הבריאות שנאמר ויקרא האדם שמות לכל הבהמה וגו' וכיון שראו מלאכי השרת אמרו אם אין אנו באים בעצה על אדם שיחטא לפני בוראו אין אנו יכולין בו והיה שם סמאל השר הגדול שבשמים וחיות ושרפים משש כנפים וסמאל משתים עשרה כנפים לקח את הכת שלו וירד וראה כל הבריאות שברא הקב"ה ולא מצא חכם להרע כנחש שנ' והנחש ערום • מכל חית השדה והיה דמותו כמין גמל ועלה ורכב עליו : Chap. II du rab. *Eliézer*.

Ici continue l'histoire de la tentation. Une grande partie de ce chapitre de R. *Eliézer*, se lit aussi dans le Talmud, traité *Abot* de Rabbi *Nathan*, chap. premier.

[2] L'auteur explique ces paroles : *Si esurierit inimicus tuus. Prov.* XXV, 21.

[3] השונא הוא רמז לסמאל הוא נחש הוא שטן הוא יצר הרע שהטעה לאדם הראשון ומטעה הבריאות כולם אחריו בחלקת אמריו רכו משמן בעניני האנשים והתענוגים ׃ Section *Ki-Tetsé*, fol. 143, col 2.

• Le texte de la Genèse a ici היה *erat*.

»serpent a une marche tortueuse, et ne suit pas une voie »droite, ainsi le tentateur surprend l'homme par une voie mau- »vaise et non par une voie droite [1]. »

On lit dans le *Yalkut-Réubêni* : « Le *Zohar*, section *Therû- »ma* [2], énumère sept demeures dans l'enfer, *et dans la troisième »demeure* (מדור), dit-il, *c'est là que se trouve l'impie Sammaël*. Et »il n'y a pas lieu à s'étonner de ce qu'il lui assigne aussi le troi- »sième *palais* (היכל) d'en haut; car avant qu'Adam eût péché »*Sammaël* était un des Séraphins à six ailes, mais il se révolta »contre son maître [3]. »

Il ne faut pas oublier ici une aventure racontée dans le *mé- »drasch-rabba*, et répétée par Rabbi Behhaï [4] : « Quand le Très- »Saint (béni soit-il) précipita du ciel *Sammaël* et sa légion, il »s'attacha aux ailes de l'ange *Michel* pour l'entraîner dans sa »chûte. Mais le Très-Saint (béni soit-il) le délivra du danger. »C'est pour cela que *Michel* est appelé *Palit* [5]. »

Il est dit dans le *médrasch* de Rabbi *Nehhuniah-ben-akkané* [6] : « L'impie *Sammaël* conspira avec toute l'armée d'en haut[7] contre »son maître, à cause que le Très-Saint (béni soit-il) avait dit »à Adam, le premier homme : *Et domine sur le poisson de la mer*,

[1] והנחש היה ערום וגו' תאני רבי יוסי זה"ו יצר הרע שהוא ד"הנחש ד"המסית לבני אדם ולמה נקרא נחש מה"ה הנחש ד"הולך עקלתון ואינו הולך בדרך ישרה כך יצר הרע משטין לאדם בדרך רע ולא בדרך ישר : Dans le *Zohar-hhadasch*, page 17, col. 4, page 18, col. 1.

[2] Dans les exemplaires imprimés ce passage est transporté dans la section *Beréschit*, part. 1re, col. 119, où est sa véritable place.

[3] זוהר תרומה ז' מדורין ובמדור הג' סמאל חייבא אשתכח תמן ואין זה מן התימה מה שאמר שסמאל בהיכל ג' כי קודם שחטא אדם הראשון היה סמאל אחד מן השרפים בעל שש כנפים ומרד באדוניו : Art. *Sammaël-Lilit* N. 3.

4 Section *Akharé-mot*; fol. 139, col. 1.

[5] *Palit* (פליט) signifie l'*échappé*. En effet, notre archange l'a échappé belle. Il y avait de quoi se casser bras et jambes et ailes.

[6] Ce rabbin, disciple du célèbre *Yokhanan ben Zaccaï*, florissait avant la ruine du second temple. On l'appelle *le prince des cabbalistes*, ראש המקובלים.

[7] Encore ici le commentaire : *noir*, c. à d. *blanc*. *Toute l'armée céleste*, c. à d. seulement les mauvais anges de son calibre.

» *sur l'oiseau du ciel.* Et ils dirent : Voyons, comment l'engage-
» rons-nous dans le péché, pour le faire chasser de la présence
» de Dieu [1]. »

Le *Médrasch-hanégnélam*, sur les Lamentations, dit : « Les
» anges du service adressaient à Adam des cantiques de louan-
» ges. A la fin *Sammaël* qui en était témoin en devint envieux,
» et transformé en une ombre (un spectre), il descendit du ciel
» porté sur un serpent. Le serpent seul était visible, et l'ombre
» qui le *surmontait* était sa force et sa puissance [2]. »

Enfin, le talmud porte : « Rabbi *Yehuda*, fils de *Betèra*, dit :
» Adam, le premier homme, était attablé dans le paradis, et les
» anges du service s'y tenaient debout vis-à-vis de lui, faisant
» rôtir de la viande, et rafraîchissant du vin, pour son repas.
» Survint le serpent qui les vit et fut témoin des honneurs qu'on
» lui rendait, et il en devint envieux [3]. »

Ces dernières citations, que j'ai multipliées à dessein, et
auxquelles j'aurais pu en ajouter encore bien d'autres, justifient
le passage suivant du livre de la *Sagesse*, que les Juifs rejettent
de leur Canon : « Dieu créa l'homme *inexterminable*, et le fit à
» l'image de sa ressemblance ; mais par l'*envie du diable* la mort
» est entrée dans l'univers [4].

[1] במדרשו של ר' נחוניא בן הקנה סמאל הרשע קשיר עם כל צבא מעלה על רבו משום דאמר הקב"ה לאדם הראשון ורדו בדגת הים ובעוף השמים אמרו היאך נוכל להחטיאו ולגרשו מפניו :
Livre *Habodat-hakkodesch*, section *mystères de la loi*, chap. III. — On lit dans le *Zohar*, partie Ire, col. 110, un extrait du livre *Bahir*, également attribué à ce même Rabbi Nehhunia, qui reproduit la même fable ou allégorie.

[2] והיו מלאכי השרת מקלסין לפניו של אדם עד שראה סמאל בשמים וקנא לו וירד מן השמים כדמות צל על נחש הנחש נראה והצל עליו תקפא וחילא דיליה :
Page 71, col. 1. — Ces lignes se rapportent à l'histoire de la tentation, racontée dans le même chapitre, et en expliquent la première cause.

[3] רבי יהודה בן בתירא אומר אדם הראשון היה מיסב בגן עדן ומלאכי השרת עומדין בגן עדן לקראתו וצולין לו בשר ומצננין לו יין בא נחש וראה אותן והציץ בכבודו ונתקנא בו :
Traité *Abot de rabbi Nathan*, chapitre I,

[4] « Quoniam Deus creavit hominem inexterminabilem, et ad imaginem

Dans la paraphrase de *Jonathan-ben-Huziel* [1], on lit : « Et Adam » connut Eve, sa femme, qui avait déjà conçu de l'ange *Sam-» maël*, et elle devint enceinte et enfanta Caïn. Et celui-ci res-» semblait aux êtres supérieurs et non à ceux d'ici-bas. Alors » elle dit : j'ai acquis un homme, un ange de Jéhovah [2]. »

Cette singulière duplicité de paternité, laquelle chez les anciens n'était qu'une allégorie, on peut le penser, et que la synagogue actuelle croit à la lettre, s'expliquait de la manière indiquée dans les deux citations suivantes :

« Élie (le prophète) disait donc à l'occasion de ce texte : » *Et Adam connut Ève, sa femme*, etc. [3] : Quand le serpent abusa » Ève, il jeta en elle la souillure, et Caïn provenait de ce com-» merce du serpent. Et si l'on demande comment cela pouvait-» il être, puisque l'Écriture dit : *Et Adam connut Eve, sa femme,* » *et elle conçut et enfanta Caïn?* Il faut dire que le serpent, à la » vérité, jeta en elle la souillure, mais que cette fécondation [4], » toute spirituelle, ne trouvant pas de corps auquel elle pût s'u-» nir pour se produire au jour, était ballotée dans les entrailles » d'Eve. Mais lorsque Adam s'approcha d'elle, ce mauvais esprit » de souillure trouva où s'attacher, de sorte que le fruit spirituel » du serpent et le fruit corporel d'Adam s'unissant ensemble, » formèrent la personne de Caïn, qui vint enfin au monde. » Quand Ève le vit d'une nature supérieure à celle des autres » hommes, elle s'écria : *J'ai acquis un homme avec un Dieu* [5] ! »

Je n'offre ici ce passage qu'en substance; n'ayant pu rendre

similitudinis suæ fecit illum. *Invidiâ* autem *diaboli* mors introivit in orbem terrarum. » Sap. II, 23, 24.

[1] ואדם ידע את חוה איתתיה דהיא מתעברה מן סמאל מלאכא ועדיאת וילידת ית קין והוה דמי לעילאי ולא לתתאי ואמרת קניתי גברא ית מלאכא דיי׳ : *Gen.*, IV, 1.

[2] Cette paraphrase de J. ben Huziel citée dans un grand nombre de livres, entr'autres dans le grand *Yalkut-Réubéni*, section *Beréschit*, et dans le commentaire cabbalistique de R. *Menakhem* de Recanati, ne se trouve pas dans la polyglotte de Londres.

[3] Gen. IV, 1.

[4] Fruit, embryon.

[5] *Médrasch-Ruth*, continuation du passage que j'ai cité plus haut, p. 11.

littéralement ce que le texte syro-jérusalémite du livre exprime par trop crûment.

Le Rabbi *Menahhem* de Recanati [1], traditions sur la Genèse, dit : « Sache que Caïn a été produit de la souillure et du germe » que le serpent déposa en Ève. Mais sans le germe d'Adam auquel s'unit cette souillure, cet esprit-là n'aurait pas eu la faculté de revêtir un corps humain et de sortir à l'air du monde. » C'est le germe d'Adam qui lui a offert l'occasion de s'en revêtir [2]. »

Nous venons de voir que les rabbins enseignent la tradition du péché originel sous le mythe d'une *souillure* dont *Sammaël* est supposé avoir infecté Eve en même tems qu'il la séduisit. Comme ces docteurs enseignent qu'Adam se rendit également coupable dans ce moment fatal, pour continuer l'allégorie, ils racontent, que notre premier père contracta la même *souillure* en cédant aux charmes de *l'autre moitié de Sammaël*, c'est-à-dire, de *Lilit*, compagne de ce démon.

On lit dans le *Zohar-Hhadasch* : « Après que le Tentateur eut » désobéi au Très-Saint (béni soit-il), le Seigneur le condamna » à mourir [3]. *Alors il dit* : Que vais-je faire ? Si je meurs il pren» dra un autre serviteur, car le tentateur et sa compagne sont » esclaves. Que fit-il ? Il alla, lui et sa femme, séduire Adam et

[1] Ce rabbin, célèbre par ses ouvrages qui respirent une haine fanatique contre le christianisme et les chrétiens, et qui jouissent d'une grande autorité dans la synagogue, florissait dans le 13e siècle, à Recanati, ville de la Marche d'Ancône, qui possédait alors une nombreuse communauté juive, et l'une des académies rabbiniques les plus distinguées. Le savant comte Monaldo Léopardi, écrivain spirituel et chrétien, découvrit, il n'y a pas long-tems, *dans l'Eglise* de Recanati, une pierre tumulaire, portant l'épitaphe en hébreu de Rabbi Menahhem.

[2] דע כי קין נולד מן הזוהמא והטפה שהטיל הנחש בחוה אמנם בלתי זרע אדם שנתערב באותה הזוהמא לא היה יכולת לרוח ההוא ללבוש גוף אדם ולצאת לאויר העולם וזרע האדם המציא לו מקום להתלבש בו : Pag. 31, col. 1.

[3] Les démons, d'après la doctrine des cabbalistes, sont sujets à la mort Voyez le *Zohar*, première partie, colonne 177. Cette sentence contre Sammaël recevra son exécution par les mains d'Elie, comme les rabbins nous l'apprennent dans la page suivante.

» sa femme: *Lilit*, la compagne du Tentateur, séduisit Adam, » et le Tentateur séduisit Ève, et ils furent cause de notre état » de mortalité [1]. »

Si l'on considère attentivement cette fable, assez ingénieuse, on verra qu'elle exprime parfaitement les moyens de persuasion que le démon a dû employer auprès d'Adam et auprès d'Ève, attaquant chacun d'eux selon le caractère naturel de son sexe. Ce qui prouve de plus qu'il ne s'agit ici que du même démon, c'est que des *quatre femmes* que la *mythologie* rabbinique donne à *Sammaël* [2], *Lilit* seule est appelée *serpent*, Lilit seule sera enveloppée dans la vengeance que le Seigneur tirera de Sammaël, pour avoir entraîné nos premiers parens dans le péché. Ainsi, dans les traditions judaïques, le démon qui a séduit nos deux premiers parens c'est *l'ancien serpent*, *le Léviathan*. Mais comme séducteur *d'Adam*, c'est le *serpent sinueux*; comme séducteur *d'Ève*, c'est le Sammaël *serpent insinuant* [3].

Le livre *Ammudé-Schibgna*, dit : « On ne doit pas prendre les » choses à la lettre, car ce *Léviathan* et sa compagne, c'est l'ange » Satan, dieu étranger, et Lilit sa compagne, ou plutôt, c'est » Léviathan, tout à la fois le serpent insinuant et le serpent tor- » tueux, lesquels le Très-Saint (béni soit-il), d'après la pro- » phétie d'Isaïe [4], visitera avec sa terrible épée, pour les exter- » miner du monde [5]. »

On lit dans *Emek-hammélehh*, de Rabbi *Naphthali*, un des plus célèbres livres cabbalistiques : « Dans le tems à venir, le Très-

[1] לבתר דעבר יצר הרע על צווי דקב"ה גזר עלידה מיתה אמר מה אעבד אכם אנא אימות איהו נטל עבד אחרא דיצר הרע איהו עבד ובת זוגיה שפחה מה עבד אזל איהו ואתתידה לפתאה לאדם ולאתתיה בת זוגיה דיצר הרע לילית פתי לאדם ויצר הרע פתי לחוה וגרמו לן מות; Section *Yitro*, page 29, col. 1.

[2] Ces quatres dames s'appellent : *Lilit*, *Nagnuma*, *Aggarat*, *Mohhlat*.

[3] Signification de *Nahhasch Bariahh*, נחש בריח d'Isaïe, XXVII, 1. Voyez Kimhhi, livre des racines, articles ברח et נחש.

[4] Isaïe XXVII, 1.

[5] ענין לויתן ובת זוגו אינו הדבר כפשוטו אבל הענין הוא שהם רמוזים על המלאך השטן אל אחר ולילית בת זוגו והם לויתן נחש בריח ונחש עקלתון הנזכרים בישעיה שהקב"ה עתיד לפקוד עליהם בחרבו הקשה להאבידם מן העולם :

» Saint (béni soit-il) égorgera l'impie Sammaël, ainsi qu'il est » écrit [1] : *En ce jour-là Jéhovah visitera de son épée terrible Léviathan le serpent insinuant*, qui est Sammaël, *et Léviathan le serpent » sinueux*, qui est Lilit [2]. »

Le Yalkut-Hhadasch, dit au sujet de cette *jugulation* [3] : « En » ce que nos Sages (leur mémoire soit en bénédiction) enseignent que dans le tems à venir le Très-Saint (béni soit-il) » égorgera le tentateur, qui est Sammaël, chef d'Edom [4], il ne » faut pas entendre que le Très-Saint (béni soit-il) lui-même » l'égorgera, mais il le tiendra par les cheveux de la tête, et » Elie lui coupera le cou [5]. »

Généralement Sammaël est fort mal recommandé par les rabbins. On lit dans le *médrasch-rabba*, section dernière du Pen-

[1] *Isaïe*, XVII, 1. Ce qui n'est pas en italique, n'appartient pas au texte d'Isaïe.

[2] לעתיד לבא שישחט אותו הקב"ה (כלו' לסמאל הרשע הנ"ל) שנ' ביום ההוא יפקוד יי' בחרבו הקשה על לויתן נחש בריח שהוא סמאל ועל לויתן נחש עקלתון שהיא לילית : Fol. 130, col. 1. chap. XI.

[3] Art. *Yetser-tob, etc.* n. 20.

[4] *Edom* ne signifie rien moins que la *chrétienté*, ainsi que je le fais voir dans mon ouvrage : l'*Esprit du Judaïsme*.

[5] Cette *jugulation* de Sammaël, l'ange de la mort, était ce que j'appelle une *tradition prophétique* de l'immortalité dont nous serons doués à la venue glorieuse du Messie, c. à d., après le second avènement de N. S. J.-C.

On peut dire que S. Paul en enseignant cette vérité aux Corinthiens (1 Ep. XV, 26.) a conservé les termes figurés de l'ancienne synagogue. « Le dernier *ennemi* (ἐχθρὸς) sera détruit, la mort. » Ce que S. Jérôme traduit : *Novissimus* autem *inimicus* destruetur, mors (Comm. in Is. XXV, t. 4, page 1020, éd. de Vallarsius). Le S. Apôtre avait ici dans la pensée l'*ange de la mort*, puisqu'il lui prête non-seulement l'*hostilité*, mais aussi l'*inimitié*, (ἐχθρὸς de ἔχθος *odium*), ce que S. Jérôme rend très-bien par *inimicus* (au masculin, quoique *mors* soit au féminin). Car la mort en elle-même ne peut s'appeler que *hostis*. Si dans la Vulgate nous lisons *inimica*, c'est simplement pour ne pas trop choquer *en apparence* la grammaire. Mais *inimica*, je le répète, ne peut pas convenir à la mort, qui n'est susceptible de sentimens qu'autant que vous la *personnifiez*, et alors c'est l'*ange de la mort*. Remarquez aussi que S. Paul a tellement conservé le ton prophétique qu'il se sert du présent καταργεῖται (destruitur).

tateuque : « L'impie ange Sammaël est le chef de tous les *Sa-*
» *tans* [1]. »

Et plus bas : « Parmi tous les Satans, il n'y en a pas de
» méchant comme Sammaël [2]. »

Je terminerai cet article, vraiment *diabolique*, par le singulier moyen adopté par les rabbins cabbalistes pour justifier la tromperie de Jacob [3]. Il suffit de savoir que, d'après ce qu'ils enseignent unanimement, par suite de la première souillure, toutes les générations de Patriarches, se trouvaient partagées entre un côté *pur et saint* (סטרא קדישא) et un côté *impur* (סטרא דסיאובתא). Ainsi, Adam eut *Caïn* et *Abel*; Abraham eut *Ismaël* et *Isaac*, Isaac eut *Ésaü* et *Jacob*. La souillure avait pour coutume de jeter le fort de son venin dans le premier-né, ou en d'autres termes, l'infection primitive, originelle des parens, passait presqu'en totalité au premier de leurs enfans. Il s'ensuivait qu'Esaü était *animé de l'esprit du serpent-Sammaël*, tandis que Jacob, de son côté, et par un privilége spécial, était la *reproduction d'Adam* (שופריה דאדם). Jacob a donc pu à bon droit enlever par la ruse les bénédictions qu'Esaü lui avait fait perdre dans le jardin d'Eden. *Il lui a rendu*, disent les rabbins, *mesure pour mesure* (מדה כנגד מדה).

Dans les citations que j'aurai occasion d'insérer dans le présent travail, nous verrons fréquemment le péché originel désigné sous l'expression de *souillure du serpent*. Mais souvent aussi, laissant de côté la métaphore, les rabbins enseignent cette doctrine en termes ordinaires.

Rabbi *Menahhem* de Recanati s'exprime de la manière suivante dans son recueil de traditions, en forme de commentaire sur les cinq livres de Moïse : « Et au sujet de la transgression
» d'Adam et d'Ève, il ne faut pas s'étonner pourquoi elle a été
» enregistrée et *scellée avec le sceau du Roi* [4] (de Dieu), à la charge
» de leur postérité après eux. Car le jour où le premier homme
» fut créé, tout se trouva achevé. Adam était donc le terme du

[1] מלאך סמאל הרשע ראש כל השטנים :
[2] אין לך רשע בכל השטנים כולן כסמאל :
[3] *Gen.* XVII.
[4] *Esther*, III, 12. VIII, 8.

»système du monde, et le sommaire du genre humain qu'il »renfermait en germe. De cette manière, quand il pécha, tout »le genre humain pécha avec lui ; et c'est ainsi que nous por- »tons la peine de son iniquité. Mais il n'en est pas de même des »péchés de ses enfans après lui : ils ne sont que personnels [1]. »

Ici notre rabbin transcrit un passage du *Médrasch Thanhhuma*, duquel il résulte que si nous avons péché *avec* Adam, ce n'est pas seulement comme une suite de ce que nous sommes sa postérité, mais plus particulièrement et en grande partie, parce que nous sommes *réellement de la chair de sa chair* [2].

Il veut expliquer ainsi pourquoi nous nous trouvons *associés* au péché d'Adam, sans être par la même raison *associés* aux péchés de tous nos ancêtres, quoique nous fussions de la même manière renfermés en eux toutes les fois qu'ils péchaient. La différence consiste, d'après les rabbins, en ce que nous ne tenons à nos ancêtres que par une succession de générations, tandis que nous étions réellement *présens* dans la personne d'Adam. En effet, les rabbins mentionnent souvent une tradition qui enseigne que les *hommes de tous les siècles se trouvaient distribués dans les différens membres d'Adam*. Le premier homme ressemblait, d'après cela, à ces énormes mannequins des Druides, dont tous les membres étaient bourrés de captifs et de criminels.

Le *Médrasch-Rabba*, dit : « Lorsqu'Adam était encore couché »là, comme une masse de matière (גולם [3]), le Très-Saint (béni »soit-il) lui montra chacun des justes qui devaient par la suite

[1] אין לתמוה על חטא אדם וחוה מדוע נכתב ונחתם בטבעת המלך לדורותיו אחריו כי באותו היום שנברא בו אדם הראשון נשלם הכל והנה הוא שלימות הבנין וכללו כי ממנו נשתרש העולם וכאשר חטא הוא כל העולם כולו חטא ועונותיו סבלנו מה שאין כן בחטא זרעו אחריו. Page 59, col. 1.

[2] זה מורה שאנחנו בשר מבשרו לא זרעו בלבד.

[3] Talmud, traité *Abot* de rabbi Nathan, chap. I. «Comment fut créé Adam, le premier homme? La première heure, fut entassée sa poussière; la seconde, fut créée sa figure (ou sa forme); la troisième, il était une masse, גולם; la quatrième, furent attachés ensemble ses membres; la cinquième, lui furent pratiquées les ouvertures; la sixième, lui fut donnée l'âme; la septième, il se dressa sur ses pieds. »

» sortir de lui. L'un était dans sa tête, l'autre dans sa chevelure, » d'autres dans son front, dans ses yeux, dans son nez, dans sa » bouche, dans ses oreilles et bouts d'oreille, etc. [1]. »

En preuve de ce fait, le *médrasch* cite le verset 4 du chapitre XXXVIII du livre de Job, où Jéhovah répond [2] à *l'ancien homme de douleur* : « Dis-moi, ô Job, dans quelle partie d'Adam » était renfermé ton individu? Etais-tu dans sa tête, dans son » front, ou dans quelqu'un de ses autres membres que tu peux » désigner? Si tu le sais, je te permets de raisonner contre » moi [3]. »

Il est difficile de décider si cette croyance grossière de notre préexistence *corporelle* est une allégorie de la préexistence des âmes, une des opinions que les rabbins ont empruntées aux philosophes grecs, et qu'ils n'ont pas craint de mêler au dépôt de la véritable tradition, ou si c'est une de ces ridicules et inexplicables rêveries qu'ils imposent à la foi de leurs aveugles sectateurs.

A la suite de la doctrine de la synagogue que je viens d'exposer, en faisant la part des mythes à la manière des orientaux, et des extravagances des rabbins, je n'ai qu'à mettre les paroles que saint Paul écrivit aux Romains : « Comme le péché est » entré dans le monde par un seul homme, et la mort par le » péché, ainsi la mort a passé à tous les hommes, par ce seul » homme, *en qui tous ont péché* [4]. »

[1] עד שאדם הראשון מוטל גולם הראה לו הקב"ה כל צדיק וצדיק שעתיד לעמוד ממנו יש שהוא תלוי בראשו של אדם ויש שהוא תלוי בשערו ויש שהוא תלוי במצחו ויש בעיניו ויש בחוטמו ויש בפיו ויש באזנו ויש במלתין : Section *Ki-tisça*, parascha 40.

[2] Job avait dit (XXIII, 3, 4.) : Quis mihi tribuat ut cognoscam et inveniam illum, et veniam usque ad solium ejus. Ponam coram eo judicium, et os meum replebo increpationibus.

[3] ותדע לך בשעה שהיה איוב מבקש להתוכח עם הקב"ה אמר לו הקב"ה איוב אמור לי האיפה שלך באיזה מקום היתה תלויה בראשו או במצחו או באיזה אבר שלו אם יודע אתה באיזה מקום היתה אינ תך אתה מתוכח עמי : C'est ainsi que les rabbins paraphrasent ces paroles du Seigneur : *Ubi eras quando ponebam fundamenta terræ?*

[4] « Per unum hominem peccatum in hunc mundum intravit, et pe

Ce que saint Augustin, avec sa manière originale, explique en ces termes : « En qui tous ont péché, lorsque *tous furent ce » seul homme* [1]. »

« Le péché d'Adam, dit le concile de Trente, qui est UN dans » sa source, et qui, transmis à tous par génération, et non par » imitation, devient propre à un chacun [2]. »

Et pour qu'il ne manque rien à la doctrine catholique, la synagogue enseigne également qu'Adam n'attira pas seulement la mort *corporelle* sur lui et sur sa postérité, mais aussi la mort *spirituelle*, celle de l'âme. C'est ce que développe longuement Rabbi *Joseph Albo*, dans son livre *des fondemens de la foi*.

« Lorsque le *Nom* [3] (béni soit-il) apparut à Adam, le premier » homme, et lui fit cette défense : *mais tu ne mangeras pas de » l'arbre de la science du bien et du mal, car au jour où tu en mange- » ras, mourir tu mourras*, il devint clair pour lui que la conser- » vation de l'âme [5] dépend si elle accomplit la volonté du *Nom* » (béni soit-il) et la mort de l'âme, si elle transgresse ses ordres. » Et c'est là ce dont le *Nom* (béni soit-il) menaça la désobéis- » sance d'Adam, disant : *Car au jour où tu en mangeras, mourir tu » mourras*. Il est hors de doute que cette répétition du terme

peccatum mors, et ità in omnes homines mors penetravit, *in quo* (sc. uno homine *omnes peccaverunt.* » Chap. V, v. 12.

[1] « In quo omnes peccaverunt, quando *omnes ille unus homo fuerunt.* S. Aug. *de Baptismo parvulor.* l. I, c. 10. — de *Nuptiis*, l. III, c. 8. Voyez aussi *Epist. ad Paulinum*, 186. des Bénédictins.

[2] « Hoc Adæ peccatum, quod origine unum est, et propagatione, non imitatione, transfusum omnibus, inest unicuique proprium. » *Sess.* V. — Comme la théologie du savant Jésuite à qui j'ai l'honneur d'adresser cette dissertation, est très-répandue, je me contente d'indiquer, sans le copier, son important chapitre *de peccati originalis propagatione* (tract. *de Deo Creatore*, par. III, c. 4), où il expose et défend ce point de doctrine à sa manière ordinaire, c'est-à-dire avec clarté et avec une logique irrésistible.

[3] Le texte sacré, ainsi que les rabbins, appellent Dieu *le Nom*. Voyez une remarque importante à ce sujet dans ma deuxième lettre aux Isr, p. 19 et suiv. §. V.

[4] L'état de grâce.

» *mourir* indique un châtiment *particulier pour le corps, et un châ-*
» timent *particulier pour l'âme* [1]. »

Plus haut, même partie, chap. 19, Rabbi Joseph *Albo* développe avec une admirable profondeur la doctrine de la Synagogue, qui admet *les peines et les récompenses de l'autre vie, et par conséquent la spiritualité et l'immortalité de l'âme, condamnant comme hérétique l'opinion des Sadducéens qui, faisant consister l'âme en cette matière subtile que les rabbins appellent HIULÈ* (הִיוּלִי, [2])

[1] וכאשר נגלה עליו השם יתברך וצוהו ומעץ הדעת טוב ורע לא תאכל ממנו כי ביום אכלך ממנו מות תמות נתבאר לו כי קיום הנפש יהיה במה שתעשה רצון השם יתברך ומיתתה כשתעבור על דבריו וזהו מה שיעד השם יתברך לאדם על עברו על מצותו כי ביום אכלך ממנו מות תמות והמיתה הכפולה הזאת בלי ספק היא עונש לגוף בפני עצמו ולנפש בפני עצמה : ספר העקרים, partie IV, chap. 41.

[2] Du terme grec ὕλη. Je ferai remarquer ici, en passant, que les rabbins qui vivaient dans le tems où l'ancien grec était encore une langue vivante, et qui la parlaient eux-mêmes, figuraient en hébreu l'η par י (è), et l'υ par וּ (u). De même les grecs figuraient constamment l'é long (ֵי) de l'hébreu par un η. La première page venue de Josèphe, des Septante, d'Origène, du *Lexicon græcum nom. hebr.* de S. Jérôme, etc., en offre des exemples. Comme ἠλ (אֵל), ιησοῦς (יֵשׁוּ), ῥαχὴλ (רָחֵל). Quant au וּ (u long, ou و arabe ayant le son du w anglais) tantôt ils le figuraient par un simple υ; comme, ἠσαῦ (עֵשָׂו), δαυὶδ (דָּוִד), tantôt ne trouvant pas suffisant l'υ, ils recouraient à la diphtongue ου; comme χερουβὶμ (כְּרוּבִים), σαμουὴλ (שְׁמוּאֵל).

Les hellénistes se sont livré des combats à outrance au sujet du son de ces deux voyelles, et chaque parti apportait d'excellentes preuves en faveur de son opinion. C'était le *quanquam* de la langue grecque. *Et adhuc sub judice lis est!* Ne pourrait-on pas proposer le système suivant qui donne raison à tout le monde? Probablement ces deux voyelles changeaient de prononciation selon leur position dans les mots. C'est ce que nous voyons dans d'autres langues. En arabe, par exemple, les voyelles *Fatha, Kesra* et *Dhamma* changent de son selon leur position dans le mot, et selon les consonnes qu'ils accompagnent. Le premier se prononce tantôt *a*, tantôt *e*; le second tantôt *e*, tantôt *i*; le troisième tantôt *o*, tantôt *ou*. En anglais l'*i* se prononce tantôt *i*, tantôt *aï*; *a*, tantôt *a*, tantôt *e*, etc. Et même en grec nous voyons le *g* (γ) se prononcer comme *n* (ν) devant les trois muettes gutturales, γ, κ, χ.

croyaient son existence subordonnée à celle du corps, et, par suite, niaient l'autre vie [1].

Dans le livre *Tseror-Hammór*, que j'ai cité plus haut, on lit : « Comme Adam a péché spirituellement, puisque tout péché » vient de la volonté de l'âme, Dieu le punit d'une peine spiri- » tuelle, et c'est là ce qu'indique le texte : *et il le chassa du para-* » *dis* [2]. »

Rabbi *Isaie Hurwitz*, dans son célèbre ouvrage cabbalistique *Schalah* [3], dit : « Quand Adam fut condamné à mourir, la même » peine frappa tous ses descendans, car ils étaient tous virtuel- » lement en lui, puisque son âme était la racine de toutes les » âmes, lesquelles s'en propagèrent [4]. »

Les rabbins expliquent la *solidarité* de l'âme et du corps par une parabole fort ingénieuse, que le Talmud [5] attribue au fameux Rabbi Juda le Naci, et le *Médrasch-rabba* [6], comme aussi le *Yalkut* [7], attribuent à Rabbi *Yischmagnel* (Ismaël) : « Un roi » avait un verger qui renfermait des fruits magnifiques. Un jour » il y plaça un aveugle et un cul-de-jatte, et il leur dit : *Gardez-* » *vous de manger de ces fruits, car j'en connais le nombre ;* et il se » retira. Plusieurs jours étaient déjà tombés dans l'abîme de » l'Occident, quand l'impotent dit à l'aveugle : *J'aperçois de bien* » *beaux fruits !* Et l'aveugle lui dit : cherche-les et nous les man- » gerons ensemble. Mais l'impotent dit : Est-ce que je puis faire » usage de mes jambes ? Et l'aveugle : et moi, est-ce que je vois ? » Que firent-ils ? L'impotent monta sur les épaules de l'aveugle, » et ils cueillirent les fruits et les mangèrent. Puis, chacun se

[1] Confer. *Matth.* XXII, 23. *Act.* XXIII, 8. Sadducæi qui dicunt non esse resurrectionem.

[2] וכמו שחוא חטא חטא רוחני כן נתן לו עונש רוחני וזהו וישלחהו מתוך הגן : Fol. 9, col. 2.

[3] של״ה, abréviation de שני לוחות הברית *les deux tables de la loi.*

[4] ומאחר שנשמת אדם שורש לכל הנשמות וממנה נתפשטו כל הנשמות ע״כ כשנקנסה מיתה עליו נקנסה על כל הבאים ממנו כי כולם בכחו : Fol. 8. verso, édit. de Fürth, 1760.

[5] Traité *Sanhédrin*, fol. 91, verso.

[6] *Lévit.* parascha 4.

[7] Partie première, n. 464.

» retira à sa place, et s'y tenait. Au bout d'un certain tems le roi » revint, et il leur dit : Que sont devenus mes fruits ? L'aveugle » répondit : ô Roi, mon Seigneur, est-ce que je vois ? L'impotent » répondit : ô Roi, mon Seigneur, suis-je en état de marcher ? » Mais le roi était fin ; et que résolut-il ? Il chargea l'impotent » sur l'aveugle, et les châtia ensemble, en disant : *Voilà comment » vous avez fait pour manger mes fruits.*

» Ainsi, il viendra un tems, où le Très-Saint (béni soit-il) dira » à l'âme : Pourquoi as-tu péché ? Et elle dira devant lui : Maî» tre des mondes, je n'ai pas péché ; c'est le corps qui a péché. » Car, depuis le moment que j'en suis sortie, je vole par l'es» pace, innocente comme un oiseau. Comment ai-je pu pécher » contre toi ? Alors il dira au corps : pourquoi as-tu péché de» vant moi ? Et il répondra : Maître des mondes, je n'ai pas pé» ché ; c'est l'âme qui a péché. Car, depuis le moment où elle » m'a quitté, et que je suis couché là comme un bloc jeté sur » la terre, ai-je péché contre toi ? Que fera le Très-Saint (béni » soit-il) ? Il prendra l'âme et la jetera dans le corps, et punira » tous deux ensemble. »

Le *Mèdrasch-ruth*, inséré dans le *Zohar khadasch*, ajoute : « Et de même, si l'homme a été juste, le Très-Saint (béni soit» il) les réunira (l'âme et le corps) pour recevoir ensemble la » bonne récompense [1]. »

[1] וכן אם היה צדיק מחברם הקב"ה ומקבלים שכר טוב יחד :
Page 64, col. 4.

Le chev. P. L. B. Drach,
Bibliothécaire de la Propagande à Rome.

Archéologie chrétienne.

GLOSSAIRE LITURGIQUE

DES EGLISES GRECQUE ET LATINE.

Troisième Article [1].

D.

DEPOSITIO. C'est le jour de la mort d'un saint, ou de son inhumation : cette expression, longuement expliquée dans le 70e *sermon de S. Ambroise*, est fréquemment employée dans les inscriptions funèbres et dans les calendriers de l'Eglise romaine, et les martyrologes [2].

DESPOTIQUES (dimanches), voir *Cyriaques*.

DIACENESIME. Nom donné dans les liturgies anciennes au *dimanche* de la *Quasimodo*, du mot grec διακοίνεσις, qui signifie *renouvellement*, parce qu'en ce jour on renouvelle toutes les cérémonies de la fête de Pâques. L'on trouve ce mot cité dans le *Typicon* de Jean Curopalate [3].

DIACONIUM, lieu où l'on renfermait les trésors des églises, et qui était nommé ainsi, parce que la garde des reliques et de tout ce qui constituait les richesses pieuses des églises était sous la surveillance spéciale des diacres [4], d'après le décret du concile de Brague, 5e canon, les diacres seuls étaient chargés de porter les reliques en procession, et de les renfermer dans les trésors.—Le *diaconicon* était la sacristie même.

[1] Voir le 2e article, N° 83, t. XIV, p. 332.

[2] Gualterus in *Tabul.*—Grutter, *Inscrip. monument. christ.*

[3] *Sup. sabbat.*—Allatius *de Dominicis* en a parlé aussi.

[4] Claude Villette, *des off. de l'Egl. cathol.* 422.

DIACRES CHRYSMATISÉS de la sainte Ampoule, nom donné aux rois de France, par Froissard et quelques autres chroniqueurs.

DIAPSALMA. Cette expression est diversement expliquée par les anciens liturgistes. Isidore de Séville pense que c'est une pose faite à de certains endroits du chant d'un psaume, comme entre des versets ou même entre les parties du même verset, pour distinguer soit des personnages qui interviennent dans le récitatif, soit des sentences qui sont mêlées au texte même. *Quia idea interponitur ut conversio sensuum vel personarum esse noscatur* [1].

DICERION. C'est le nom d'un cierge (cereus bisculus) à deux branches, dont l'évêque se servait dans les premiers siècles pour bénir le peuple, et qu'il tenait fréquemment dans la main [2].

DISCON, nom de la Patène dans les liturgies grecques [3].

DIES SCRUTINII, le *jour des Scrutins*, où l'on examinait les catéchumènes destinés au baptême. Il y avait ordinairement sept scrutins, le premier se faisait le lundi ou le mercredi de la troisième semaine de Carême, le second le samedi de la même semaine, les cinq autres le mercredi de la quatrième semaine et les quatre jours suivans dans plusieurs églises.

Quelques églises distribuaient leurs scrutins différemment; mais dans toutes les églises, le *mercredi de la quatrième semaine de Carême* était toujours réservé pour le *grand scrutin*.

DIES VIRIDIUM, le *Jeudi-Saint*, nommé ainsi dans un vieux calendrier allemand du 10e siècle, peut-être à cause des fleurs dont on entoure le tombeau de Jésus.

DIMENGE CABÉE, vieux mots qui, dans la langue de la province de Béarn, signifient le *dimanche de la quadragésime*.

DODECAMERON, nom donné dans les liturgies grecques à l'espace de tems compris *entre la fête de Noël et celle de l'Épi-*

[1] Cap. XIX, *de officiis*, numér. 50.

[2] Bona, *De rebus liturgic.* Lib. I, cap. XXV, p. 268.—Hervet, dans les *Liturgies anciennes*.

[3] Bona, loco citat. 262.

phanie, parce que ce tems est composé de 12 *jours*, et ils donnent le nom de *dimanches vacans* aux deux dimanches qui se trouvent compris dans ce laps de tems [1] (Voir *Dominica vacans*).

DOMINICA AD CARNES TOLLENDA, Voir *Carnis privium*.

DOMINICA AD PALMAS, le dimanche des *Palmes* ou des *Rameaux*.

DOMINICA ANTE LITANIAS, le dimanche *après Pâques*.

DOMINICA BENEDICTA, le *dimanche de la Trinité*, le premier après la Pentecôte.

DOMINICA IN ALBIS, ou *in albis depositis* ou *post albas*. Voir *Albis*.

DOMINICA INDULGENTIÆ, autre nom du *Dimanche des Rameaux*.

DOMINICA MEDIANA, c'est l'ancien nom du *dimanche de la Passion*. *Fulcium*, dans sa chronique, l'appelle *mediana octava*., parce que c'est le huitième dimanche en commençant par celui de la Septuagésime.

DOMINICA QUINTA ou QUINTANE, c'est le nom du *premier dimanche de Carême*, qui est le cinquième avant la quinzaine de Pâques.

DOMINICA ROSÆ, ou DE ROSIS; c'est ainsi que l'on nomme encore à Rome le *quatrième dimanche de Carême*, à cause de la bénédiction d'*une rose d'or* [2] faite ce jour-là, et que le Pape donnait ordinairement à une personne de haut rang à Rome, ou envoyait dans les pays étrangers. Ce mot rappelle aussi l'usage où l'on était de jeter des roses au peuple, en mémoire de l'élévation du Pape, ce qui avait lieu dans l'église précitée, où se faisait une station à laquelle le Pape devait officier.

[1] Voir le *Micrologue*, cap. 37 et 38.—Mabillon, *Liturgie Gallic*. — Allatius, *De Dominic*. p. 1468.

[2] La cérémonie de cette bénédiction se faisait ordinairement dans l'église de Sainte-Croix-de-Jérusalem, près le palais Sessorio. L'origine de cette bénédiction de la Rose d'or remonte au 11e siècle. Le pape Léon IX avait établi en l'an 1050 un tribut qui se levait sur une abbaye de Sainte-Croix en Lorraine, pour fournir aux frais de cette cérémonie.

DOMINICA VACANS ou **VACAT**; c'est le nom qu'on donnait dans l'église grrcque aux *deux dimanches d'entre Noël et l'Épiphanie;* on nomme encore *dominicæ vacantes*, ceux qui suivent les samedis des Quatre-Tems, dans lesquels se font les ordinations, et dont les offices, se faisant autrefois la nuit, ne laissaient pas assez de tems pour faire un office spécial le dimanche matin; c'est de ce *manque d'office* propre, que ces dimanches se nommaient *vacans*. Voir *dodecameron.*

DOMINICUM, nom donné à la Liturgie proprement dite, ou le sacrifice de la messe [1].

DORMITIO SANCTÆ MARIÆ; c'est ainsi que l'on nomme dans quelques liturgies la fête de l'*Assomption le* 15 *août*, c'est-à-dire le *sommeil de la Vierge Marie.*

E

ENCOLPION (ἐνκολπίον, *sur le sein*), nom d'une croix renfermant des reliques, et que les patriarches grecs portent au col. Baronius, dans ses annales (ann. 811) cite parmi les autres objets envoyés à Léon III par l'empereur Nicephore, une croix en or renfermant du bois de la vraie croix, et désignée sous le nom d'*encolpion* [2].

ENNEADECATERIDE, voir ce mot dans le *Dictionnaire de diplomatique.*

ÉPACTE. Voir ce nom, qui se rapporte au calcul du tems, dans le *Dictionnaire de diplomatique.*

EPIGONATIUM, espèce de bande ou d'ornement quadrangulaire porté par les patriarches, et terminé par deux ronds pendant devant et derrière; il est cité dans la messe illyrique publiée par Honorius [3], et décrit par Bona [4].

EPIMANICION, c'est le nom du manipule chez les Grecs.

[1] S. Cyprien, *Epistol.*
[2] Voir le 8e sinode œcuménique, act. 5.
[3] Lib. 1, *Gemm.* cap. 206.
[4] Liber 1, *rerum liturgicar.*, p. 245.

Voir à cè sujet Goar [1], et dans le *Gemma animæ* [2]. Lucas Dacherius, dans ses notes sur la lettre 13 de Lanfranc, dit que l'usage de cet ornement fut prohibé dans les couvens par un concile de Poitou, sous Pascal II.

EPISOZOMÈNE, nom de la *fête de l'Ascension* dans les liturgies des chrétiens de Cappadoce; ce qui veut dire *salut*; on le trouve mentionné ainsi dans des discours de Grégoire de Nysse [3]. Quelques provinces de l'Orient s'en servaient aussi à Antioche; du tems de saint Chrysostome, ce nom était connu, puisqu'un de ses discours est intitulé Dimanche de l'Episozomène [4].

EPOMODION, nom d'un manteau ou pallium à l'usage des patriarches grecs, cité par Théodore Balsamon dans ses réponses aux onze questions de Marc d'Alexandrie [5].

EUCTARIA; c'est ce que les latins nomment *oratoires*, ou plutôt les *basiliques*. On trouve ce nom cité dans S. Jérôme, S. Augustin, S. Paulin et les autres écrivains ecclésiastiques [6].

EXOMOLOGÈSE (ἐξομολογησις), mot qui, en grec, veut dire *confession*. Il est employé dans les Pères grecs sous diverses acceptions. Quelquefois il signifie pénitence publique; Tertullien [7] l'emploie dans ce sens. Saint Cyprien [8] en use pour signifier la confession proprement dite. Enfin l'on trouve ce nom donné à des *litanies* dont il est question dans le canon 13 d'un concile de *Mayence* en 813.

EXPECTATIO BEATÆ MARIÆ, la fête de l'*expectation de la sainte Vierge*, ou l'*attente de la Nativité*. C'est le jour où l'on

[1] In notis *ad Chrysostomi liturgiam*. Numér. 12.

[2] Lib. 1, cap. 207 et 208.

[3] Homélie 3, *de Resurrectione*.

[4] *Chrysost.*, éd. de Paris, t. 1.

[5] Voir sur la decription de ce vêtement, Zonare, *Vie de Constantin Copronyme*. Franciscus Florens, *ad titul. decretalium de usu pallii*, etc. Goar, *in notis ad eucolog. græc.* Haberlus, *ad secund. partem liturgiæ ordin.* Morinus, *de sacris ordin.*

[6] Voir aussi Bona, *rerum liturg.* lib. 1, XIX, p. 162.

[7] Tertullien, lib. 1, *de pœnitent.* 69.

[8] S. Cyprien, *Epistol.*, 11, 13.

chante la 1re des Antiennes de l'Avent ou les O, lequel tombe le 18 décembre pour quelques églises, et le 16 pour d'autres, suivant l'usage des diocèses de chanter neuf ou sept de ces Antiennes. Voir *O*.

F

FERIA PRIMA. Nom du *dimanche*; et de tous les autres jours de la semaine, en y ajoutant *secunda*, *tertia*, etc.—Quand on y ajoute le mot *major*, cela signifie les mêmes jours de la *semaine sainte* [1].

FESTUM ARMORUM CHRISTI, voir *Armorum Christi*.

FESTUM ASINORUM, FATUORUM ET INNOCENTIUM, *fête des ânes, des fous et des innocens.*

Nous parlons ici de cette fête ainsi que de celle des fous et des innocens, non pas que nous les fassions entrer dans la liturgie de notre Eglise, mais parce que ces noms figurent dans quelques anciens rituels et quelques auteurs ecclésiastiques, et aussi pour répondre à ceux qui en ont parlé pour calomnier l'Église. Disons d'abord ce que c'étaient que ces fêtes. La fête des ânes paraît remonter au 11e ou 12e siècle. On la célébrait à Rouen le jour de Noël. C'était une procession où quelques ecclésiastiques représentaient les prophètes de l'ancienne loi qui avaient prédit le Messie. On y voyait, outre les prophètes, Nabuchodonosor et les trois enfans dans la fournaise, Zacharie, sainte Elisabeth, saint Jean-Baptiste, la sibylle Erithrée, à cause de ses vers sur Jésus-Christ, et Virgile, à cause de son Eglogue Ve. Il y avait enfin Balaam monté sur son *ânesse*, et c'est ce qui avait donné le nom à la fête. La procession sortie du cloître entrait dans l'église où elle se rangeait des deux côtés de la nef. Les chantres appelaient les prophètes l'un après l'autre, et ceux-ci prononçaient chacun quelque passage qui

[1] Sur ces désignations, voir *adnotationes in menolog. græcor.* Amalarius, *de officiis divin. græcor.* Dans la primitive Eglise ce jour ne commençait qu'après le coucher du soleil, parce que, comme on sait, l'institution de la Pâque n'a eu lieu que vers ce moment de la journée. Voir aussi Durandi, *ration. divinor. officior.*

avait rapport à la venue du Messie. L'ânesse y avait aussi son rôle. La sibylle venait la dernière. Puis tous les prophètes et tout le chœur chantaient un motet par où finissait la cérémonie [1].

La fête de l'âne, qui se pratiquait à Beauvais le 14 janvier, offre quelques circonstances différentes. On choisissait une jeune fille qui devait représenter la Vierge. On lui mettait un joli enfant entre les bras, et puis on les faisait monter sur un âne richement enharnaché. La procession, suivie du clergé, entrait dans l'église paroissiale où l'on faisait placer la jeune fille ainsi que son âne du côté de l'Evangile. On commençait l'*Introït*, le *Kyrie*, que l'on accompagnait du refrain *hihan*, imitant ainsi le cri de l'âne, une prose moitié latine, moitié française commençant ainsi :

Orientis partibus
Adventavit asinus
Pulcher et fortissimus
Sarcinis aptissimus.

Chaque strophe était suivie de celle-ci :

Hez, sire asne, car chantez ;
Belle bouche rechignez,
Vous aurez du foin assez
Et de l'avoine à plantez.

Le son *hihan* était encore entremêlé dans les différentes parties de l'office.

On célébrait aussi dans la même ville une autre fête de l'âne le jour de la Noël, elle se composait encore de nouvelles extravagances. D'abord paraissait un jeune homme portant des ailes sur son dos, et figurant l'ange Gabriel ; il récitait l'*Ave Maria* à une jeune fille, qui lui répondait par ces paroles de la Vierge : *Fiat mihi*, etc. Ensuite un enfant, enfermé dans une grande cage de carton criait en imitant le chant du coq, *puer natus est nobis* (un enfant nous est né), un gros bœuf en mugissant disait *oubi* (*ubi*, *où*), une longue procession, précédée de quatre brebis *bêlant*, était supposée se rendre à *Bethléem*, un âne

[1] Voir Ducange. *Glossarium latinitatis*, et *Morin*.

criait *hihanus* pour signifier *eamus* (allons-y); enfin un fou avec ses grelots fermait la marche.

Fête des Fous. Cette fête, plus déplorable encore que celle des ânes, date de plus loin et paraît avoir été un reste des fêtes du paganisme. On sait que les Romains, le premier jour de l'an, se masquaient; puis, revêtus de peaux d'ours, de biches et de cerfs, ils couraient dans les rues en grand nombre. Les chrétiens imitèrent en partie ces grossiers divertissemens, et quelques-uns cherchèrent à les consacrer. Dès le 4e siècle on voit S. Augustin s'élever avec force contre ces extravagances [1]. Le 4e concile de Tolède en 633 les proscrivit dans un de ses canons. Voici cependant ce qu'elles étaient encore en 1444. Quelques clercs, sous-diacres, diacres et prêtres, créaient un évêque ou un Pape, qu'ils appelaient l'*Evêque* ou le *Pape* des *fous*; puis ils le conduisaient à l'église où ils entraient en dansant, masqués et avec des habits de bouffons et de femmes, et chantaient des chansons dissolues. Pendant que le prêtre offrait le saint sacrifice, ils mangeaient de la viande sur le coin de l'autel, y jouaient aux dés, et faisaient fumer de vieilles semelles dans l'encensoir, en guise d'encens, et commettaient mille autres impiétés [2].

On s'est beaucoup scandalisé de ces fêtes, qui ont leur raison (et non leur excuse) dans la grossièreté de ces tems d'ignorance et dans une espèce de symbolisme ignoble. On croyait témoigner sa piété par ces représentations bouffonnes de quelques-uns de nos mystères. Pour répondre aux détracteurs de l'Eglise, nous ne saurions mieux faire que de citer le passage suivant de Bergier :

« On ne doit ni justifier ni excuser ces abus; mais il n'est pas » inutile d'en rechercher l'origine. Lorsque les peuples de l'Eu» rope, asservis au gouvernement féodal, réduits à l'esclavage, » traités à-peu-près comme des brutes, n'avaient de relâche que » les jours de fêtes, ils ne connaissaient point d'autres spectacles » que ceux de la religion, et n'avaient point d'autres distractions » de leurs maux que les assemblées chrétiennes; il leur fut

[1] *Sermo 215 de tempore.*

[2] Circulaire des docteurs de l'université de Paris, en 1444, pour demander aux évêques de condamner cette fête.

» pardonnable d'y mettre un peu de gaîté, et de suspendre pour » quelques momens le sentiment de leur misère. Les ecclésias» tiques s'y prêtèrent par condescendance et par commisération; » mais leur charité ne fut pas assez prudente, ils devaient prévoir » qu'il en naîtrait bientôt des indécences et des abus. La même » raison fit imaginer la représentation des mystères, mélange » grossier de piété et de ridicule, qu'il fallut bannir dans la suite, » aussi bien que les fêtes dont nous parlons [1]. »

Beleth, docteur en théologie de Paris, rapporte, en 1182, qu'il se faisait quatre danses dans l'église, après la fête de Noël, celle des prêtres; celle des diacres ou lévites, celle des sous-diacres et celle des enfans ou clercs. Dans quelques églises on pratiquait la même chose le jour de saint Étienne, de saint Jean, des Innocens et de l'Epiphanie [2]. Il faut observer que ces extravagances n'étaient pas générales; mais malheureusement elles avaient lieu dans les cathédrales et dans les collégiales, et puis dans les monastères de religieux et de religieuses.

Quoi qu'il en soit, l'Eglise fit toujours tous ses efforts pour extirper ces vieilles superstitions. Outre l'autorité de saint Augustin et du concile de Tolède, dont nous avons déjà parlé, nous citerons, comme preuve des efforts de l'Eglise pour déraciner ces indignes profanations, la lettre de Pierre de Capoue, cardinal légat, en France, qui, en 1198, ordonnait à Eudes de Sully, évêque de Paris, de les supprimer; deux ordonnances de cet évêque, de 1198 et 1199, qui établissent la fête de la Circoncision, à la place de ces fêtes; le synode de Worchester, en 1240; le synode de Langres, en 1404; le concile de Nantes, en 1431 [3]; le concile de Bâle, en 1435, dont le décret fut adopté par la pragmatique sanction, en 1438; la censure de l'université de Paris, en 1444; le synode de Rouen, en 1445; les ordonnances

[1] *Dict. théol.* au mot *fête de l'âne.*

[2] Voir Guillaume Durand, évêque de Mende, cité par *Moréri.*

[3] Ce concile défendait en outre deux usages indécens qui consistaient, le premier mai à entrer dans les maisons et de mettre à l'amende ceux que l'on trouvait encore couchés, et le lendemain de Pâques à les conduire à l'église où on leur administrait un *baptême ridicule.*

de Charles VII, de la même année; le synode de Sens et de Lyon, en 1528; et celui de Vienne, en 1530 [4].

Tant d'efforts réunis, joints aussi à une civilisation plus exquise et plus raffinée, ont fait tomber toutes ces fêtes, ainsi que quelques autres, moitié civiles et moitié religieuses, telles que la Gargouille de Rouen, la Tarasque de Tarascon, etc.; il ne reste peut-être plus que les fameux jeux institués par le roi Réné, pour la procession de la *Fête-Dieu* de la ville d'Aix en Provence. Quoique déjà moins ignobles que ce qu'ils étaient au commencement, quoique même ils n'aient pas été joués en entier depuis bien long-tems, espérons qu'on les supprimera bientôt tout-à-fait [5].

Nous terminerons cet article par le jugement suivant, porté par un professeur de la Sorbonne, lequel rectifie deux erreurs qui calomnient notre Eglise [6].

« Il n'y eut pas plus au douzième siècle, dit M. Magnin, » qu'aux siècles précédens, de fêtes spéciales et auxquelles on at» tribua particulièrement le nom de fêtes des fous; on donna, » comme on avait fait jusqu'ici, ce nom de fête de fous, *festum* » *stultorum*, *festum fatuorum*, à une des fêtes joyeuses et comiques » de Noël ou de Pâques, ou de toute autre époque. Généralement » au douzième siècle, ce fut la fête des sous-diacres, *festum*, *hy*» *podiaconorum*, qui fut désignée sous ce nom. Un symptôme fort » remarquable est sans contredit de voir ces liturgies bouffon» nes prendre place à côté des liturgies les plus solennelles dans » les livres et les missels.

» Néanmoins, on a beaucoup exagéré les désordres qui se com» mettaient pendant cette fête des sous-diacres; sans doute, au » douzième siècle, elles reçurent un nouveau développement un » développement qui annonçait que la sécularisation du théâtre » était prochaine, et que les laïques n'avaient plus long-tems à » attendre l'héritage hiératique. Cependant, l'Eglise était encore » une autorité puissante et respectée. Le premier qui ait ainsi

[1] Du Cange, *Gloss. latinitatis*, Thiers, *Traité des Jeux*, et *Moreri*.

[2] Voir *explication des cérémonies de la Fête-Dieu d'Aix* en Provence.

[3] Cours de littérature étrangère, par M. Magnin, *Journal de l'Instruction publique*, 4 octobre 1835, tom IV, p. 512.

» faussé les idées à ce sujet, est Dubois, dans son histoire de l'E-
» glise de Paris, 1710; il attribue au douzième siècle toutes les
» extravagances qui précédèrent immédiatement la réforme aux
» quatorzième et quinzième siècles, et emprunte ses assertions
» à la lettre circulaire de 1444. Ce syncrétisme chronologique a
» abusé tous les écrivains du dix-huitième siècle [1]. »

FESTUM DIVISIONIS ou **DISPERSIO APOSTOLORUM**, en mémoire de leur séparation et de leur départ pour aller prêcher l'Evangile. On trouve cette fête marquée dans plusieurs martyrologes au 15 juillet et au 14 du même mois dans un manuscrit du couvent de Saint-Victor de Paris.

FESTUM OLIVARUM, c'est le dimanche des Rameaux.

FESTUM PETRI EPULARUM, la fête de la chaire de Saint-Pierre à Antioche; elle tire son surnom *epularum* d'une fête des païens pendant laquelle ils faisaient de *grands repas* aux tombeaux de leurs parens, et à laquelle on a substitué celle de Saint-Pierre, laquelle se nomme aussi *cara cognatio*, *Caristia* [1].

FESTUM SEPTUAGINTA DUORUM CHRISTI DISCIPULORUM, fête des 72 disciples de Notre-Seigneur, qui, dans le moyen-âge, se célébrait le 15 juillet, suivant d'autres le 4 janvier, comme le font les Grecs.

FESTUM STELLÆ, la fête de l'Etoile ou des Mages. Voir *Epiphania*.

FESTUM TRANSLATIONIS ou de **TRANSFIGURATION**. Voir *Transfiguration*, *translation*.

FÊTE (Petite). C'est ordinairement une *octave* comme la *petite Fête-Dieu*, ainsi appelée, parce qu'elle n'est pas *fêtée* tout le jour.

FÊTE DE L'O, *ou* **FÊTE DE L'ATTENTE DES COUCHES DE LA SAINTE VIERGE**. Cette *fête*, établie en Espagne, au 10e concile de Tolède, l'an 656, n'est célébrée ni dans l'église de Rome ni dans celle de France : mais depuis le 17 décembre jusqu'au 23 exclusivement, on y chante toujours après vêpres,

[1] Jean Beleth, *explic. divin. officior.* cap. 83.

au son des cloches, une des sept grandes antiennes qui commencent par l'O, exclamation de désir et de joie, et qu'on nomme *antiphonæ majores*.

FLORIES (les), ou *Pâques-Fleuri*, c'est l'ancien nom du *Dimanche des Rameaux* [1].

FLORILEGIUM, ou le Recueil des Fleurs. Nom donné à un livre renfermant les principales fêtes de l'Eglise grecque. Léon Allatius, dans sa première dissertation sur les livres ecclésiastiques des Grecs, parle de ce livre avec sévérité, et est loin de lui donner son approbation. Les ménées grecques ont principalement fourni les nouveautés que renferme ce livret, qui est comme le manuel des moines grecs.

Il existe aussi sous le titre de *Florilegium*, un ouvrage publié en 1598 à Rome par Antoine Arcadius également à l'usage du clergé grec, et qu'Allatius ne traite pas mieux que le précédent; il accuse son auteur d'infidélités et d'altérations graves [2].

G

GLORIA PATRI. Ce verset, qui est une espèce de profession de foi, et par lequel on glorifie la Sainte-Trinité, se dit à la fin de chaque psaume depuis l'an 368. C'est le pape Damase qui en a introduit l'usage. Baronius croit que l'on chantait le *Gloria Patri* du tems des Apôtres, mais qu'on le récitait moins souvent qu'aujourd'hui avant la naissance de l'Arianisme. — Le cinquième canon du concile de Vaison, de l'an 337, porte : On récitera dans nos églises le nom du Pape, et après *Gloria Patri*, on ajoutera *sicut erat in principio*, comme on fait à Rome, en Afrique et en Italie, à cause des hérétiques (les Ariens) qui disent que le Fils de Dieu a commencé dans ce tems.

GONYCLISIE (de γονυκλισία *l'action de fléchir le genou*), *prière* accompagnée de *génuflexions*, et qui était dite chez les Grecs le soir du dimanche de la Pentecôte ou le matin du lendemain

[1] Occurrunt turbæ cum floribus et palmis.... Cum floribus virtutum et palmis victoriarum. Oderic Vital. *Histor. Hierosolom.* ann. 1118.

[2] Voir Allatius, *loco citato*, et le père Richard Simon, *supplément aux cérémonies des Juifs*.

de cette fête; elle est citée dans S. Epiphane [1] et dans le Typicon.

GRADUEL. C'est le nom du verset qui se dit après l'Epître, et que l'on chantait autrefois au Jubé. — On appelle aussi *graduels* les quinze psaumes que les Hébreux récitaient sur les *degrés* du temple.

H

HAMAXARII (de ἅμαξα, *char*), nom donné aux chrétiens dans les anciens actes de leur martyre; il est cité par Tertullien [2].

HEBDOMADA AUTHENTICA, la *semaine sainte*.

HEBDOMADA INDULGENTIÆ ou **MAJOR**, la *semaine des Indulgences* ou la *grande semaine* ou la *semaine sainte*.

HEBDOMADA MUTA, la *semaine muette*, ou celle où l'on n'entend pas de cloches, c'est-à-dire les *trois derniers jours de la semaine sainte*.

HEBDOMADA POENALIS ou **POENOSA**, la *semaine peneuse*. Voir *Peneuse*.

HÉORTASTIQUES (lettres), de ἑορτή, *fête*; elles servaient à annoncer le *jour* où la *fête de Pâque* devait se célébrer. C'est ce que l'on nomme maintenant *lettres pastorales*. Il reste de beaux vestiges de ces circulaires dans l'histoire de l'Eglise d'Alexandrie; elles étaient ordinairement adressées à des particuliers recommandables par leur science et leur piété. Une de ces précieuses lettres venant de S. Denys, évêque d'Alexandrie, fut retrouvée en 1580, et publiée dans le 16[e] siècle. A partir du concile de Nicée, les *lettres heortastiques* devinrent *circulaires* et *annuelles*. S. Athanase passe pour le premier qui en ait envoyé à toutes les églises connues [3]. Depuis, ce sont les papes qui se chargèrent de cette annonce. Ceux qui portaient ces lettres étaient bien reçus dans les villes; on les défrayait du voyage. Les voitures et les chevaux étaient à leur disposition.

[1] *Expositio fidei*, cap. 22.
[2] *Apol.*
[3] Valésius, *not. ad. Euséb.* col. 1, p. 151.

HÉRÉNAQUES. C'étaient des clercs à simple tonsure qui étaient chargés de ramasser en Hybernie les revenus ecclésiastiques, dont une partie était distribuée à l'évêque, une autre aux pauvres, et la troisième consacrée à l'entretien des églises et aux dépenses qui se faisaient dans les temples.

HEURES. On appelle ainsi les prières que l'on fait à l'Eglise dans des tems réglés, comme *Matines*, *Laudes*, *Vêpres*, etc. — Les petites *Heures* sont : *Prime*, *Tierce*, *Sexte* et *None ;* et on leur a donné ce nom, parce qu'elles doivent être récitées à certaines heures, suivant les canons, en l'honneur des mystères qui ont été accomplis à ces *heures-là*. Ces *heures*, autrefois nommées le *cours* (*cursus*), sont l'objet d'une dissertation du père Mabillon.

Il n'y a point de plus ancienne constitution concernant l'obligation des *heures*, que le vingt-quatrième article du capitulaire qu'Heiton, ou Aiton, évêque de Basle, fit pour ses curés, au commencement du 9e siècle. Il enjoint aux prêtres de se trouver à toutes les *heures canoniales* du jour et de la nuit. — Ces *heures* n'ont été réduites à la forme qu'elles ont dans nos bréviaires que vers l'an 1210.

HOSANNA, de l'hébreu הושע־נא *hosanna*, qui signifie *sauvez, je vous prie*. C'est une formule de bénédictions ou d'heureux souhaits. Ainsi, quand on cria à l'entrée de Jésus-Christ dans Jérusalem, *Hosanna filio David;* cela ne signifiait autre chose, sinon : *Seigneur, conservez ce fils de David;* comblez-le de faveurs et de prospérités. L'Eglise l'a conservé et le chante tous les jours au canon de la messe.

HYEMANTES, nom donné à de certains pénitens, dans un synode d'Ancyre, cap. 17, et qui s'appliquait surtout à ceux qui étaient affectés de lèpre, et qui étaient coupables des péchés contre nature. On les trouve cités aussi dans S. Maxime[1]. Zonare pense qu'on les nommait ainsi parce qu'ils restaient hors de l'église et sans aucun abri, exposés aux intempéries des saisons. Tertullien confirme cette interprétation dans son liv. *de Pudicitiâ*. Voir aussi Pamelius, dans ses notes, n° 30.

HYPAPANTE ou **HYPANTE**, du grec ὑπαπαντὴ et ὑπαντὴ, en latin *occursus*, ou *rencontre*; c'est la fête où la Sainte-Vierge et

[1] In scholiis ad cap. vi, eccles. hierosol zonare.

l'enfant Jésus sont rencontrés par le vieillard Siméon et Anne la prophétesse : c'est-à-dire la fête de la *Purification* [1].

HYPERTHÉSE. Ce nom grec (ὑπέρτεσις), qui répond à celui de *superposition*, désignait un jeûne *extraordinaire* ajouté à ceux que l'on s'imposait pendant la semaine sainte, consistant à ne rien prendre jusqu'au chant du coq ou jusqu'au point du jour suivant; ce qui comprenait un jour et deux nuits passés dans la récitation des offices [2].

HYPODIACONORUM (festum) ou *subdiaconorum*, la *fête des sous-diacres*, qui avait lieu autrefois le *premier jour de l'an* ou le *dernier jour de l'année*; c'est une des fêtes des fous dont nous nous avons parlé plus haut.

L. J. GUÉNEBAULT.

[1] Le cardinal Baronius, dans ses notes sur le Martyrologe romain, dit que ce fut sous le règne de Justinien, que cette fête commença à se célébrer; Nicéphore Calixte est de cet avis, et il ajoute que Justinien voulut que cette fête fût chômée *Toto orbe terrarum*. Sigebert, dans sa chronique, dit qu'en 542, la ville de Constantinople étant ravagée par la peste, cette fête y fut célébrée. Voici un passage de l'historien Théoohaue qui en fait mention : *Anno Justiniani* 15, *Christi* 541. *Mense oct. facta Byzantii mortalitas hypapanti sumpsit initium*, etc.

[2] Baronius. *Ann.* 34, n° 166. — Epiphan. *Expos. fid.* — Valesius, *not. ad Euseb.*

Beaux-Arts.

NOTES HISTORIQUES

SUR LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE ROYALE DE SAINT-DENIS,

Depuis 1806 jusqu'en 1837.

Lorsqu'on se rappelle l'état dans lequel se trouvait la basilique de saint Denis en 1806, on est presque surpris de la résolution que prit alors Napoléon de restaurer cet édifice. M. Legrand, architecte, chargé de ces premiers travaux, remonta le sol de la grande nef, pratiqua les deux descentes des caveaux, et à l'aide des vieux bois du comble, rétablit une couverture sur cet édifice, qui en avait été dépouillé pendant 23 ans [1].

M. Cellerier succéda bientôt à M. Legrand, enlevé par une mort prématurée; il continua les travaux commencés par son prédécesseur, en leur conservant la même direction; créa la grande sacristie, jeta les premiers fondemens de la nouvelle église, destinée à devenir paroisse, meubla le chœur de ses stalles, plaça dans le sanctuaire le maître-autel qui, donné par Napoléon, avait été destiné au pape Pie VII, jusqu'au moment où, en 1813, appelé au Conseil des bâtimens civils, il fut obligé d'abandonner cette restauration. C'est à cette époque que M. Debret en fut chargé [2].

[1] Voir le tableau de l'état où les révolutionnaires avaient mis saint Denis en 93, dans *Châteaubriand*, *Génie du Christ.*, t. XVI, p. 108, et dans Michaud, *Printems d'un Proscrit*, où l'on trouve ces deux beaux vers :

Tous ces rois exhumés par la main des bourreaux,
Sont descendus deux fois dans la nuit des tombeaux.

[2] L'article que nous publions ici nous a été fourni par M. *Debret* lui-même, c'est-à-dire que l'on peut compter sur l'exactitude des détails qui y sont contenus. C'est en quelque sorte les seuls détails *officiels* qui aient

Pendant la restauration, la trop modique somme de 80 à 100,000 francs fut annuellement allouée à l'église de saint Denis. M. Debret, frappé de la nécessité d'attaquer sérieusement la restauration de l'extérieur de l'édifice, trop négligée jusqu'alors, et secondé par l'administration, employa dès ce moment les deux tiers de l'allocation à cet important travail, en commençant par la première travée de la face latérale du midi. avec cette sage méthode, il parvint jusqu'en 1832, à rétablir presque comme neuves et dans toute la hauteur de l'édifice, les 19 travées qui s'étendent jusqu'au centre du sanctuaire, à construire en totalité la nouvelle église dite aujourd'hui *chœur d'hyver* du chapitre, à entourer le chœur de ses riches grilles, replacer dans les caveaux toutes les tombes royales qu'on y voit aujourd'hui.

L'église de Saint-Denis, si remarquable, tant pour son style que pour l'histoire du moyen-âge, attira particulièrement l'attention de M. Thiers, ministre de l'intérieur; il obtint en effet des chambres une somme de 1,400,000 fr., au moyen de laquelle, depuis 1832 jusqu'en 1836, on poussa au même degré de parfaite restauration précitée, toutes les travées extérieures depuis le centre du chœur jusqu'à la tour du nord, au droit de la façade.

Tel était l'état des travaux et leur crédit épuisé, lorsque le

paru dans les journaux. Ceci expliquera aussi pourquoi si peu d'éloges sont donnés au savant architecte. Qu'il nous soit permis de le remercier dans cette note; et de faire connaître la méthode qu'il suit pour rendre à ce monument sa physionomie primitive. Nous avons vu, et les manuscrits, et les miniatures, et les documens de tous les genres dont il s'est entouré pour se guider dans ce grand travail; et chose qu'on ignore et qui doit satisfaire les plus exigeans, c'est que M. Debret a eu le bonheur d'avoir à sa dispostion des dessins faits sur les lieux, au milieu des ruines et au moment même des destructions de 1793. M. Debret a sur le moyen-âge des travaux classés par ordre chronologique, appuyés de figures qui, dessinées avec le plus grand soin et rendues avec leurs couleurs, formeront, s'il a le loisir de les publier quelque jour, la plus belle et la plus complète histoire de l'art au moyen-âge depuis le 4e siècle environ jusqu'à la renaissance comprise. Espérons que tant de documens et de travaux, ne seront pas perdus pour ses contemporains. (*Note de la rédaction.*)

9 juin 1837, la foudre vint frapper la pyramide qui fait l'un des plus beaux ornemens de cette église.

Menacée de sa ruine totale, si l'on n'y portait le plus prompt remède, le gouvernement vient d'affecter un fonds spécial à cette périlleuse restauration.

Description de l'intérieur de l'édifice et des travaux exécutés depuis 1813.

A gauche en entrant, sous la tour du nord, est le tombeau de Dagobert, autrefois érigé pour S. Louis dans le chœur. A droite, la double face de ce monument qui, perdue sans ce retranchement, présente sur son sarcophage la figure de Nanthilde. Les riches peintures et les dorures qu'on y peut encore apercevoir indiquent suffisamment la restauration qu'on en doit faire.

La nouvelle église construite dans le style du 13e siècle, comme se rattachant à la grande nef, est séparée du bas côté par un ajour du type du 14e, afin de servir de transition au caractère des beaux dossiers en marqueterie des stalles de la chapelle de Gaillon, retrouvées aux Petits-Augustins.

Le devant d'autel, son tabernacle, et la grille du sanctuaire proviennent de fragmens de l'ancienne église.

La porte de la petite sacristie qui est à la suite, provient de Gaillon.

Les deux grandes portes de la croisée, leurs colonnes avancées, les bas-reliefs qui les surmontent ont été exécutés en 1816.

Bien que les deux petites chapelles placées en avant des piliers du sanctuaire se rattachent au 13e siècle, l'architecte n'a pas craint d'y introduire les beaux devant-d'autels en marbre de rapport qui constatent l'habileté de nos ouvriers dans ce genre de travail; d'ailleurs l'institution d'un autel funèbre au droit de la descente au caveau royal, étant très-moderne, lui permettait de le distraire du type primitif de l'Eglise.

Dans la crypte souterraine ne sont encore placées qu'environ 40 tombes royales dans un ordre chronologique. Un égal nombre se trouve encore dans les magasins, et achèvera bientôt cette belle collection : presque toutes ont été moulées pour la galerie de Versailles, le roi n'ayant pas voulu les distraire du monument dont elles font l'illustration. La chapelle, dite *expia-*

toire, qui occupe le centre de la crypte, a été ordonnée par Napoléon : ce furent les premiers travaux exécutés par M. Debret sous son règne. Vis-à-vis cette chapelle était une porte de bronze donnant accès au caveau central, qui fut supprimée sous la restauration pour, suivant l'ancien usage, y descendre par la nef.

Vers 1818, fut élevé, dans le sanctuaire, le petit monument dont la partie inférieure, décorée avec des fragmens de Gaillon, est destinée au primicier : au-dessus est un reliquaire contenant les châsses des trois martyrs. Dans le même tems, le maître-autel, qui, suivant l'usage romain, n'avait qu'un *simple rétable*, fut élevé sur trois marches et enrichi du tabernacle qu'on y voit aujourd'hui, et le chœur entièrement fermé de grilles.

Ce ne fut que de 1833 à 1837 que furent érigés les autels des chapelles du rond-point.

1° Le premier, à gauche, dédié à *S. Lazare*, offre un beau fragment de tombe, estimé du 7ᵉ siècle, qui portait, dans l'église de Saint-Denis, le nom de tombeau du Lazare. Sur son rétable sont des allégories curieuses et en rapport avec le même siècle.

2° A la suite est l'autel *Saint-Vincent*. Sa table, portée par des colonnes, et sous laquelle est une cuve en marbre noir servant de sarcophage, rappelle l'usage où l'on était aux 9ᵉ et 10ᵉ siècles d'élever les autels sur les tombeaux des saints. Tels étaient autrefois à Saint-Denis les autels de S. Hyppolyte et de S. Romain. Le gradin est orné d'un simulacre de mosaïque exécuté en porcelaine sur pierre de *volvic*, procédé qui est plus durable que la mosaïque elle-même et aussi moins dispendieux.

4° L'autel *S.-Benoist*, dans le style du 12ᵉ siècle, repose sur des fragmens de colonnes qui proviennent du portail de l'église, et datent par conséquent de 1140; les bas-reliefs du rétable, parfaitement imités du même caractère, représentent la vie de S.-Benoît; sous l'autel est la représentation du tombeau de S.-Drauzin, évêque de Soissons.

4° La *chapelle de la Vierge*, la seule qui soit entièrement terminée, a pour devant d'autel un très-beau bas-relief colorié, suivant les indications qui s'y sont retrouvées; son encadrement ainsi que son rétable sont ornés de pierres de couleur; il

est surmonté d'une figure de Vierge en marbre blanc, de M. Laitié, exécutée en 1832. Bien que cette chapelle ait été, comme les autres du rond-point, bâtie par Suger, en 1140, le dais ou cloizeton qui couvre la Vierge ne date que du 13e siècle, ainsi que le bas-relief dont nous avons parlé ; ce qui a engagé l'architecte à employer dans les peintures qui ornent cette chapelle, les deux styles qu'on y remarque. C'est pour cette raison que les allégories qui s'y trouvent, tant dans les deux pilastres que dans la voûte, représentent des sujets tirés des litanies de la Vierge, la plupart extraites des anciens manuscrits.

5° Autel *Sainte Geneviève*. Sur les petites ogives qui portent sa table, M. Debret est parvenu à reproduire le système d'ornemens en mastic appliqué sur pierre, que l'on retrouve encore sur des fragmens de la sainte chapelle de Paris, et sur les fonds de bas-reliefs du tombeau de Dagobert. La tombe placée au-dessous, est une représentation fidèle, tant pour sa forme que pour ses couleurs, d'un fragment de sarcophage trouvé dans les fouilles de la cour de la Madeleine, en 1833.

Les deux chapelles suivantes n'étant point assez avancées, nous nous contenterons, en revenant sur nos pas, de citer les *vitraux* qui garnissent les croisées de celles que nous venons de décrire. Les plus remarquables sont ceux de la chapelle de la Vierge, qui, exécutés sous Suger, et dans lesquels il est représenté, ont été publiés par Montfaucon ; quelques-uns d'entre eux avaient été conservés aux Petits-Augustins, par M. *Lenoir*, d'autres ont été acquis de divers particuliers, par les soins de M. *Debret* ; il en fut de même de ceux qui représentent l'arbre de Jessé dans la sixième chapelle [1]. Les vitraux de la deuxième croisée, également acquis, sont du 13e siècle. Les nombreuses restaurations de ces vitraux ont été exécutées quant à la peinture, à la verrerie de Choisy.

C'est aussi à Choisy qu'a été exécutée la précieuse collection

[1] Ce vitrail est peut-être le plus ancien fragment qui soit échappé aux ravages du tems et encore plus des hommes. L'arrangement de ce vitrail tient beaucoup au goût ornemental des artistes de Byzance, ainsi que les ornemens et les costumes des rois. Il est bien à regretter que le haut de ces peintures sur verre manque, puisque c'est là que se voyait la Vierge.

des *portraits des rois* et *reines de France* et *abbés* de S.-Denis qui vivaient au même tems, qui décore les vitraux de la petite galerie du sanctuaire; de plus, la belle figure de la *Trinité*, de 6 pieds de proportion, que l'on voit dans la rose de la croisée du du chœur.

Cette figure fait partie de la composition générale des vitraux du chœur, qui doivent représenter l'histoire des trois martyrs, et de l'abbaye de S.-Denis, dont les cartons sont exécutés par M. Debret et son frère, auteur de plusieurs tableaux de la galerie de Versailles.

Un magnifique travail, dont le public ne peut jouir en ce moment, est un orgue du style gothique, de 42 pieds de hauteur sur 36 de largeur, qui, presque entièrement exécuté, doit être mis en place dans le courant de 1838.

Il y a tout lieu de penser que le gouvernement fera des fonds suffisans pour continuer cette magnifique restauration, surtout lorsqu'on observe que les plus importans travaux ne consistent que dans les reprises de la façade, qui, mutilée et fortifiée à plusieurs époques, n'avait jamais été entièrement terminée.

Dimension de l'édifice.

Longueur de la totalité de l'édifice.............	354 p.	
Largeur de la croisée........................	135	
Largeur de la grande nef.....................	36	8 p°
Hauteur des voûtes..........................	90	
Le sommet de la flèche, est à partir du sol de la place, de...............................	313 p.	6 p°

Notice communiquée par M. Debret,
Architecte de Saint-Denis.



Histoire contemporaine.

HISTOIRE DU PAPE PIE VII,

PAR LE CHEVALIER ARTAUD [1].

Plan et mérite de l'ouvrage. — Détails biographiques. — Texte du concordat de 1801. — Lettre de Louis XIV à Innocent XII. — Hautaine lettre de Napoléon à Pie VII. — Belle lettre de Charlemagne à Adrien Ier. — Captivité de Pie VII. — Concordat de Fontainebleau. — Rétractation du Pape. — Concordat de 1817. — Conclusion.

« Pendant vingt-cinq ans j'ai réuni, pour composer cette histoire, une quantité considérable de pièces officielles et absolument inédites. Dans cette quantité, j'en ai choisi près de deux cents, que j'ai destinées à faire partie de mon ouvrage, et qui sont placées à leur date par moitié dans mes deux volumes [2]. Ces dispositions achevées, deux voies différentes se présentaient à moi.

» Je pouvais, à la suite de quelques phrases générales, analyser mes documens, m'approprier les expressions les plus pittoresques, faire enfin comme ont fait beaucoup de ceux qui ont entrepris de transmettre à la postérité les actions d'un homme célèbre. Je ne me trouvais pas, très-certainement, dans la situation des historiens dont les plus belles pages contiennent des discours qu'il leur a fallu inventer et mettre dans la bouche de

[1] 2e édit., vol. in-8°. A Paris, chez Adrien Leclère, quai des Augustins, n° 35. Prix, 15 fr.

[2] Je ne compte pas au nombre de ces pièces, des documens déjà imprimés, mais utiles à ma narration, et de nouvelles traductions de quelques morceaux des Mémoires du cardinal Pacca.

leurs héros ; j'avais là, sous les yeux, les phrases originales des miens; encore une fois, je pouvais me charger de dire au public ce qu'ils s'étaient dit entr'eux : de légères citations d'époque et des renvois exacts auraient achevé cette tâche facile.

» D'un autre côté, je pouvais faire parler directement les personnages; rapporter leurs négociations, leurs lettres, leurs discours, leurs Mémoires, leurs notes, leurs récriminations; laisser à chacun sa véritable physionomie : j'ai suivi cette voie. Le soldat parle et signe Napoléon; le pontife répond et signe *Pius PP. VII*. Après le soldat, survient le roi légitime : celui-ci empreint ses documens de toute la force de ses droits; le saint Père, de retour dans sa capitale, y reprend la marche du pontife tranquille, qui discute et qui enseigne. Lorsque les chefs ne parlent pas eux-mêmes, les ministres apparaissent en personne : il en a été ainsi pour les souverains et les agens politiques étrangers.

» Il me restait à mettre en ordre le développement de tous ces actes divers, et je me suis borné à ce rôle modeste. Je ne dis pas que je n'ai point hasardé mon jugement, et que j'ai toujours été rapporteur insensible de tant de faits d'un intérêt immense. J'ai montré sans doute, à plusieurs reprises, que je n'étais pas un écho froid et esclave d'un thême conçu dans une pensée d'abnégation, d'insuffisance et de servilité. Il me sera probablement arrivé d'interrompre les interlocuteurs, parce que je crois que tel était mon droit, et parce que, tout simple homme d'armes que je me trouvais, je prenais part quelquefois au combat ; mais souvent frappé d'émotion devant la gloire du guerrier, touché de vénération devant la vertu apostolique, attendri par les scènes d'un retour inespéré, attentif à ne pas affaiblir la marche d'un récit qui signalait aux esprits intelligens, ou une belle action, ou une faute des rois de l'Europe, j'ai laissé le lecteur juge suprême du camp. »

Telle est la méthode de M. le chevalier Artaud; telle doit être, nous le croyons, la méthode de l'historien pour arriver à une connaissance exacte de tous les faits historiques.

Nous ne voulons pas refaire ici l'histoire de Pie VII, tout le monde la connaît, ou au moins a entendu parler du courage, de la patience et de la force de ce grand pontife. Il nous semble encore entendre retentir à notre oreille les grandes paroles qui

préoccupèrent singulièrement notre enfance : l'Empereur a fait saisir le Saint Père. — Le Saint Père a excommunié Napoléon. — L'Empereur a fait enlever le Saint Père. — Le Saint Père est arrivé en France. — Il est à Fontainebleau. — Il refuse de céder à l'Empereur, qui le menace. Puis, tout-à-coup, nous entendîmes ces autres paroles : Le Saint Père est parti de Fontainebleau, il est dans ses états, il est à Rome ! — Quant à l'Empereur, on le mène à une île écartée de l'Océan.

Voilà en peu de mots toute la suite de cette merveilleuse histoire ; car elle est merveilleuse, je vous assure, plus qu'aucune de celles qui se sont passées de nos jours. Et si jamais la main de Dieu a paru visible sur son Eglise, c'est bien dans cette circonstance, où le faible, le désarmé, l'homme nul aux yeux du monde, un vieillard souffrant, dédaigné presque, que les grands serviteurs de l'empire conservaient avec mépris à Fontainebleau, est pourtant le vainqueur. Oui, c'était un grand spectacle, que cet homme qui, en présence de l'Alexandre moderne, du vainqueur, devant qui s'ouvraient les portes des capitales et venaient s'humilier les anciens rois, prit, fort de sa confiance en Dieu, le parti d'attendre que la volonté de son persécuteur cédât, ou bien que sa gloire disparût et que sa puissance fût renversée. Avouez-le, c'était là un grand et magnifique spectacle; car et la volonté de fer du grand monarque céda, et sa force fut brisée par un événement, que l'on peut dire surnaturel. L'aigle altier fut arrêté dans son vol du nord, ramené de force vers le midi; garotté et attaché sur le rocher d'un autre monde; et le faible pontife, colombe inoffensive, au milieu du fracas et des bouleversemens du monde, reprit tranquillement sa course vers sa demeure accoutumée, et vint mourir dans son nid maternel. Voilà ce qui est raconté dans le livre de M. Artaud, avec une clarté, une exactitude, une candeur, une véritable facture antique. Nous le répétons, nous ne voulons pas refaire l'histoire de Pie VII, mais nous allons prendre note des principales époques de son règne, puis citer les pièces historiques les plus importantes qui se trouvent dans ces deux volumes, et que nous avons énoncées dans le sommaire de cet article.

Barnabé-Louis Chiaramonti, naquit à Césène, dans la légation de Forli, le 14 août 1742. Le 20 août 1758 il reçut l'ha-

bit de saint Benoît, et prit en religion le nom de Grégoire. Persécuté d'abord par les supérieurs de son ordre, il dut à la bienveillance de Pie VI d'être nommé d'abord *abbé* par bulle pontificale; puis évêque de Tivoli, puis d'Imola, et enfin créé cardinal le 14 février 1785.

C'est pendant qu'il était dans son évêché d'Imola qu'eurent lieu les grandes opérations militaires, qui amenèrent la prise de Rome, et enfin la captivité de Pie VI. C'est alors que parut la fameuse homélie, datée du 25 décembre 1798, seule pièce imprimée attribuée au cardinal Chiaramonti, et qui fut le sujet de plusieurs accusations. M. Artaud, qui la publie, pense que la partie dogmatique, qui est tout-à-la-fois affectueuse, consolante, intrépide, est du cardinal, et la partie politique, qui pousse au-delà de ce qui était nécessaire la soumission à la République française, est de quelques conseillers, que la crainte des Français avait effrayés au dernier point.

Ce fut le 14 mars 1800 que le cardinal Chiaramonti fut élu pape à Venise, et prit le nom de Pie VII. A cette époque, la France fatiguée de son état d'anarchie, avait cédé à l'ascendant de Bonaparte et s'était donnée à lui. Le premier consul sentit bien qu'un gouvernement régulier ne pouvait s'établir en France qu'autant qu'il serait appuyé sur la religion; et il voulut relever les autels. Des conférences eurent donc lieu avec Pie VII, pour chercher les moyens propres à reconstituer l'Eglise de France, bouleversée de fond en comble. C'est dans l'ouvrage de M. Artaud qu'il faut lire les détails de toutes les difficultés qui accompagnèrent cette grande réforme; difficultés qui furent applanies par les efforts de deux hommes de bien, M. Cacault, ambassadeur de la république, et le cardinal Consalvi, ministre de Sa Sainteté. Nous allons publier ici cette première pièce, qui rétablit en France le culte public de la religion catholique. Elle est connue sous le nom de *Concordat de* 1801, et remplaça le *Concordat de Léon X et de Francois Ier*, qui, après différentes modifications, avait régi l'Eglise de France jusqu'à la tourmente révolutionnaire.

CONCORDAT DE 1801.

Sa Sainteté le souverain pontife Pie VII, et le premier Consul de la république française, ont nommé pour leurs plénipotentiaires respectifs :

Sa Sainteté, son éminence monseigneur Hercule Consalvi, cardinal de la sainte Eglise romaine, diacre de Sainte-Agathe *ad Suburram*, son secrétaire d'État; Joseph Spina, archevêque de Corinthe, prélat domestique de Sa Sainteté, et assistant au trône pontifical, et le P. Caselli, théologien consultant de Sa Sainteté, pareillement munis de pleins pouvoirs, en bonne et due forme.

Le premier Consul, les citoyens Joseph Bonaparte, conseiller d'État; Cretet, conseiller d'État; Bernier, docteur en théologie, curé de Saint Laud d'Angers, munis de pleins pouvoirs.

Lesquels, après l'échange des pleins pouvoirs respectifs [1], sont convenus de ce qui suit :

CONVENTION ENTRE SA SAINTETÉ PIE VII ET LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS.

Le gouvernement de la république reconnaît que la Religion catholique, apostolique romaine [2], est la religion de la grande majorité des citoyens Français.

Sa Sainteté reconnaît également que cette même religion a retiré et attend encore en ce moment le plus grand bien et le plus grand éclat de l'établissement du culte catholique en France, et de la profession particulière qu'en font les consuls de la république.

En conséquence, d'après cette reconnaissance mutuelle, tant pour le bien de la religion, que pour le maintien de la tranquillité intérieure, ils sont convenus de ce qui suit :

Article premier. La Religion catholique, apostolique romaine, sera librement exercée en France. Son culte sera public, en se conformant

[1] La première opération des plénipotentiaires est de se communiquer les pleins pouvoirs respectifs. Chacun les lit, les commente, les copie, les apprend par cœur; ensuite, quand les bases du traité sont arrêtées, on échange les pleins pouvoirs, c'est-à-dire chacun les remet en original à celui avec qui il va signer le traité, où il en est fait mention en ces termes : « Après l'échange des pleins pouvoirs respectifs trouvés en bonne et due forme. » Le concordat de 1801 fut plus régulier que le traité de Tolentino.

[2] Il faut toujours dire apostolique romaine, et non pas apostolique *et* romaine. Cette faute se reproduit dans des pièces d'une haute importance (le testament de Louis XVI et le testament de Napoléon). Elle ne se trouve pas dans le texte latin du concordat de 1801, et aucun des traducteurs ne s'en est aperçu ; mais elle est dans la copie française de la ratification du pape, ce qui est extraordinaire.

aux réglemens de police que le gouvernement jugera nécessaires pour la tranquillité publique.

Art. 2. Il sera fait par le Saint-Siége, de concert avec le gouvernement, une nouvelle circonscription des diocèses français.

Art. 3. Sa Sainteté déclarera aux titulaires des évêchés français, qu'elle attend d'eux, avec une ferme confiance, pour le bien de la paix et de l'unité, toute espèce de sacrifices, même la résignation de leurs siéges.

D'après cette exhortation, s'ils se refusaient à ce sacrifice commandé par le bien de l'Eglise (refus néanmoins auquel Sa Sainteté ne s'attend pas), il sera pourvu, par de nouveaux titulaires, au gouvernement des évêchés de la circonscription nouvelle, de la manière suivante :

Art. 4. Le premier Consul de la république nommera, dans les trois mois qui suivront la publication de la bulle de Sa Sainteté, aux archevêchés et évêchés de la circonscription nouvelle. Sa Sainteté conférera l'institution canonique suivant les formes établies par rapport à la France, avant le changement du gouvernement.

Art. 5. Les nominations aux évêchés qui vaqueront dans la suite, seront également faites par le premier Consul, et l'institution canonique sera donnée par le Saint-Siége, en conformité de l'article précédent.

Art. 6. Les évêques, avant d'entrer en fonctions, prêteront directement entre les mains du premier Consul, le serment de fidélité qui était en usage avant le changement du gouvernement, exprimé dans les termes suivans :

« Je jure et promets *à Dieu*, sur les saints Evangiles [1], de garder obéissance et fidélité au gouvernement établi par la constitution de la république française. Je promets aussi de n'avoir aucune intelligence, de n'assister à aucun conseil, de n'entretenir aucune ligue, soit au dedans, soit au dehors, qui soit contraire à la tranquillité publique, et si, dans mon diocèse, ou ailleurs, j'apprends qu'il se trame quelque chose au préjudice de l'État, je le ferai savoir au gouvernement. »

Art. 7. Les ecclésiastiques du second ordre prêteront le même serment entre les mains des autorités civiles, désignées par le gouvernement.

Art. 8. La formule de prière suivante sera récitée à la fin de l'office divin, dans toutes les églises catholiques de France :

Domine, salvam fac rempublicam.

Domine, salvos fac consules.

Art. 9. Les évêques feront une nouvelle circonscription des paroisses

[1] Il y a un changement dans le texte latin publié à Paris, qui dit : *Ego juro et promitto ad sancta Dei Evangelia*; comme s'il y avait : *Je jure et promets sur les saints Evangiles de Dieu.*

de leurs diocèses, qui n'aura d'effet qu'après le consentement du gouvernement.

ART. 10. Les évêques nommeront aux cures. Leur choix ne pourra tomber que sur des personnes agréées par le gouvernement.

ART. 11. Les évêques pourront avoir un chapitre dans leurs cathédrales, et un séminaire pour leur diocèse, sans que le gouvernement s'oblige à les doter.

ART. 12. Toutes les églises métropolitaines, cathédrales, paroissiales et autres non aliénées, nécessaires au culte, seront mises à la disposition des évêques.

ART. 13. Sa Sainteté, pour le bien de la paix, et l'heureux rétablissement de la religion catholique, déclare que ni elle ni ses successeurs ne troubleront en aucune manière les acquéreurs des biens ecclésiastiques aliénés, et qu'en conséquence la propriété de ces mêmes biens, les droits et revenus y attachés, demeureront incommutables entre leurs mains, ou celles de leurs ayans cause.

ART. 14. Le gouvernement assurera un traitement convenable aux évêques et aux curés dont les diocèses et les cures seront compris dans la circonscription nouvelle.

ART. 15. Le gouvernement prendra également des mesures pour que les catholiques français puissent, s'ils le veulent, faire en faveur des églises, des fondations.

ART. 16. Sa Sainteté reconnaît dans le premier Consul de la république française, les mêmes droits et prérogatives dont jouissait près d'elle l'ancien gouvernement.

ART. 17. Il est convenu entre les parties contractantes, que dans le cas où quelqu'un des successeurs du premier Consul actuel ne serait pas catholique, les droits et prérogatives mentionnés dans l'article ci-dessus, et la nomination aux évêchés, seront réglés, par rapport à lui, par une nouvelle convention.

Les ratifications seront échangées à Paris dans l'espace de quarante jours.

Fait à Paris, le 26 messidor de l'an IX de la république française (15 juillet 1801).

H. Card. CONSALVI (*locus sigilli*); J. BONAPARTE (*L. S.*); J. archevêque de Corinthe (*L. S.*); frère Charles CASELLI (*L. S.*); CRETET (*L. S.*); BERNIER (*L. S.*).

Nous ne suivrons pas le vénérable pontife dans les détails de son administration en Italie, ni surtout dans les embarras que lui suscitait sans repos la prodigieuse activité d'esprit de

Napoléon, et sa volonté despotique, qui ne voulait souffrir ni contradiction ni retard. Pie VII, pour le bien de l'Eglise, et aussi par l'effet d'une certaine propension qu'il ressentait pour quelques bonnes qualités de Napoléon, chercha à le satisfaire en tout ce qui, selon son expression, *ne lui était pas impossible*, c'est-à-dire n'était pas opposé à ses devoirs. Cette condescendance fut poussée aux dernières limites lorsqu'il se décida à faire le voyage de Paris, pour venir sacrer le nouvel empereur, cérémonie qui eut lieu à Notre-Dame, le 23 décembre 1804.

A cette époque, le Saint Père ayant adressé à Napoléon différentes demandes en faveur de la religion, Napoléon, pour les *éluder*, chercha à lui opposer les quatre articles de la fameuse assemblée de 1682. M. Portalis, rédacteur du mémoire publié à cette occasion, embrouille quelquefois les faits, et confond la lettre écrite par Louis XIV au pape Innocent XII, en forme de rétractation avec une autre lettre du même roi. On sait quelle importance on attache à cette pièce. M. de Prat assure que l'original fut apporté à Paris avec les archives pontificales, et que Napoléon étant allé visiter le dépôt des chartes de l'hôtel de Soubise, où elle était déposée, il se la fit livrer, et, arrivé aux Tuileries, la mit au feu, en disant : *On ne viendra plus nous troubler avec ses cendres*. M. Artaud prouve la fausseté de cette assertion, en assurant qu'il a pris connaissance de l'original de cette lettre au Vatican, le 25 avril 1825; et il en donne la copie authentique, ligne par ligne, avec l'orthographe du tems. La voici :

LETTRE DE LOUIS XIV A INNOCENT XII SUR LES 4 ARTICLES DE 1682.

« Tres-Saint Pere, iai toujours beaucoup espere
de l'exaltation de U. S^te^ au pontificat pour
les aduantages de l'Eglise et l'aduancement
de N^re^ S^te^ religion. Ien eprouue maintenant
les effets auec bien de la ioie dans tout
ce que U. B. (Vot. Béatit.) fait de grand et d'aduantageux
pour le bien de l'vne et de l'autre. Cela
redouble mon respect filial enuers U. S^te^
et comme ie cherche de lui faire connoistre
par les plus fortes preuues que ien
puis donner, ie suis bien aise aussi de
faire scauoir a U. S^te^, que iai donne

les ordres nécessaires affin que les choses
contenues dans mon edit du 22 mars
1682 touchant la déclaration faite par
par (*sic*) le clerge de France (a quoi les conjonc-
tures passees m'auoyent oblige) ne soyent
pas obseruees. Desirant que non seulement
U. Ste soit informee de mes sentimens
mais aussi que tout le monde connoisse
par une marque partere la ueneration
que iai pour ses grandes et Stes qualites :
ie ne doute pas que U. B. n'y réponde
par toutes les preuues et demonstrations
enuers moy de son affon paternelle
et le prie Dieu cependant qu'il conserue
U. Ste plusieurs annees et aussi heureuses
que le souhaite

TRES-SAINT PERE,

Votre deuot fils,

LOUIS.

A Uersailles, le 14 septembre 1693. »

Pie VII retourna à Rome médiocrement satisfait de la reconnaissance de l'empereur, mais le cœur rempli de l'enthousiasme religieux que le peuple Français avait fait éclater sur son passage. Il aimait à en rappeler le souvenir, et nous ne pouvons résister au plaisir de citer un de ces traits que le saint pontife se plaisait à raconter lui-même en ces termes :

« A Châlons-sur-Saône, nous allions sortir d'une maison que nous avions habitée pendant plusieurs jours; nous partions pour Lyon : il nous fut impossible de traverser la foule; plus de deux mille femmes, enfans, vieillards, garçons, nous séparaient de la voiture, qu'on n'avait jamais pu faire avancer. Deux dragons (le pape appelait ainsi nos gendarmes à cheval, parce que les seuls corps de cavalerie qu'il eût à son service étaient de l'arme des dragons), deux des dragons chargés de nous escorter, nous conduisirent à pied jusqu'à notre voiture, en nous faisant marcher entre leurs chevaux bien serrés. Les dragons paraissaient se féliciter de leur manœuvre, et fiers d'avoir plus d'invention que le peuple. Arrivé à la voiture, à moitié étouffé, nous allions nous y élancer avec le plus d'adresse et de dextérité possibles,

car c'était une bataille où il fallait employer la malice, lorsqu'une jeune fille, qui à elle seule eut plus d'esprit que nous et les deux dragons, se glissa sous les jambes d'un des chevaux, saisit notre pied pour le baiser, et ne voulait pas le rendre, parce qu'elle avait à le passer à sa mère qui arrivait par le même chemin. Prêt à perdre l'équilibre, nous appuyâmes nos deux mains sur un des dragons, celui dont la figure n'était pas la plus sainte, en le priant de nous soutenir. Nous lui disions : « *Signor dragone*, ayez pitié de nous. » Voilà que le bon soldat (fions-nous donc à la mine), au lieu de prendre part à notre peine, s'empara à son tour de nos mains pour les baiser à plusieurs *reprises*. Ainsi entre la jeune fille (*la ragazza*) et votre soldat, nous fûmes comme suspendu pendant plus d'un demi-quart de minute, *nous redemandant*, et attendri jusqu'aux larmes. Ah ! que nous avons été content de votre peuple ! »

Malheureusement de nouveaux orages ne tardèrent pas à s'élever, la guerre éclata de nouveau. L'armée française occupa Ancône; le saint Père en porta ses plaintes à Napoléon, qui venait de remporter la célèbre bataille d'Austerlitz. Quelques jours après *il répondit* aux plaintes de Sa Sainteté par la lettre suivante, que nous publions, parce qu'elle servira mieux qu'aucun commentaire à faire connaître quelles étaient les secrètes pensées et les dispositions intimes du guerrier à l'égard de l'Eglise, du Pape et de la Religion en général; c'est une pièce aussi curieuse qu'instructive, et qui expliquera complétement la rupture éclatante qui suivit de près.

LETTRE SINGULIÈRE DE NAPOLÉON A PIE VII.

TRÈS-SAINT PÈRE,

« J'ai reçu la lettre de Votre Sainteté, du 29 janvier. Je partage toutes ses peines ; je conçois qu'elle doit avoir des embarras ; elle peut tout éviter en marchant dans une route droite, et en n'entrant pas dans le dédale de la politique et des considérations pour les puissances qui, sous le point de vue de la religion, sont hérétiques et hors de l'Église, et, sous celui de la politique, sont éloignées de ses États, incapables de la protéger, et ne peuvent lui faire que du mal. *Toute l'Italie sera soumise sous ma loi.* Je ne toucherai en rien à l'indépendance du Saint Siége. Je lui ferai même payer les dépenses que lui occasionneront les mouve-

mens de mon armée. Mais nos conditions doivent être que Votre Sainteté aura pour moi dans le temporel, les mêmes égards que je lui porte pour le spirituel, et qu'elle cessera des ménagemens inutiles envers des hérétiques ennemis de l'Église, et envers des puissances qui ne peuvent lui faire aucun bien. *Votre Sainteté est Souveraine de Rome, mais j'en suis l'Empereur.* Tous mes ennemis doivent être les siens. Il n'est donc pas convenable qu'aucun agent du roi de Sardaigne, aucun Anglais, Russe, ni Suédois réside à Rome ou dans vos États, ni qu'aucun bâtiment appartenant à ces puissances entre dans vos ports. Comme chef de notre religion, j'aurai toujours pour Votre Sainteté la déférence filiale que je lui ai montrée dans toutes les circonstances; mais je suis comptable envers Dieu qui a bien voulu se servir de mon bras pour rétablir la religion : et comment puis-je, sans gémir, la voir compromise par les lenteurs de la cour de Rome, où l'on ne finit rien, ou pour des intérêts mondains, de vaines prérogatives de la tiare, *on laisse périr des âmes*, le vrai fondement de la religion? Ils en répondront devant Dieu, ceux qui laissent l'Allemagne dans l'anarchie; ils en répondront devant Dieu, ceux qui mettent tant de zèle à protéger des mariages protestans, et veulent m'obliger à lier ma famille avec des princes protestans : ils en répondront devant Dieu, ceux qui retardent les expéditions des bulles de *mes* évêques, et qui livrent *mes* diocèses à l'anarchie. Il faut six mois pour que les évêques puissent entrer en exercice, et cela peut être fait en *huit jours*. Quant aux affaires d'Italie, j'ai tout fait pour les évêques. J'ai consolidé les intérêts de l'Église; je n'ai touché en rien au spirituel. Ce que j'ai fait à Milan, je le ferai à Naples, et partout où mon pouvoir s'étendra. Je ne refuse pas d'accepter le concours d'hommes doués d'un vrai zèle pour la religion, et de m'entendre avec eux; mais si à Rome on passe les journées à ne rien faire, et dans une coupable inertie, puisque Dieu m'a commis après de si grands bouleversemens pour veiller au maintien de la religion, je ne puis devenir, ni je ne puis rester indifférent à tout ce qui peut nuire au bien et au salut de mes peuples. Très-saint Père, je sais que Votre Sainteté veut le bien, mais elle est environnée d'hommes qui ne le veulent pas, qui ont de mauvais principes, et qui, au lieu de travailler dans ces momens critiques à remédier aux maux qui se sont introduits, ne travaillent qu'à les aggraver. Si Votre Sainteté voulait se souvenir de ce que je lui ai dit à Paris, la religion de l'Allemagne serait organisée, et non dans le mauvais état où elle est. Dans ce pays et en Italie, tout se serait fait de concert avec Votre Sainteté et convenablement. Mais je ne puis laisser languir un an ce qui doit être fait *dans quinze jours*. Ce n'est pas en dormant que j'ai porté si haut l'état du clergé, la publicité du culte, et réorganisé la re-

ligion en France, de telle sorte qu'il n'est pas de pays où elle fasse tant de bien, où elle soit plus respectée, et où elle jouisse de plus de considération. Ceux qui parlent à Votre Sainteté un autre langage, la trompent, et sont ses ennemis; ils attireront des malheurs qui finiront par leur être funestes.

»Sur ce, je prie Dieu, très-saint Père, qu'il vous conserve longues années au régime et gouvernement de notre mère sainte Église.

»Votre dévot fils,

»NAPOLÉON,

» Paris, 13 février 1806.»

On a vu que dans le courant de cette inconcevable lettre, Napoléon disait : votre *sainteté est souveraine de Rome*, *mais j'en suis l'Empereur :* déjà dans une précédente lettre il avait parlé de ses *prédécesseurs de la deuxième et de la troisième race.* Plus tard encore, il rappela, en voulant les reprendre, les *donations que Charlemagne, son prédécesseur, avait faites au saint-siège*; l'intention d'imiter le grand empereur du moyen-âge était évidente. C'est à cette occasion que M. Artaud cite une lettre de ce grand prince, que par un bonheur inespéré on vient de retrouver à la bibliothèque royale. C'est un monument trop précieux et trop vénérable par son antiquité, pour que nous ne la transcrivions pas ici en latin et en français.

Voici d'abord le préambule de M. Artaud :

« Ce n'était pas sur ce ton que Charlemagne traitait avec le pape Adrien Ier, en 784, et depuis cette époque. On ne connaît pas encore en Italie, le document que je vais rapporter. Il a été publié au mois de novembre dernier, par M. Champollion-Figeac, conservateur des manuscrits à la bibliothèque du roi, frère du célèbre et ingénieux Champollion dont Rome applaudissait les savantes recherches en 1826.

»La pièce originale est sur parchemin de moyenne épaisseur; on reconnaît un texte latin de dix-huit lignes, divisé en huit paragraphes, et tracé en écriture *cursive mérovingienne* des manuscrits, mêlée de quelques *minuscules* dans les mots, et de plusieurs *majuscules Onciales* ou *demi Onciales*, toutefois absolument vierge de l'influence du renouvellement des lettres qui fut l'origine de celles qu'on appelle *Carolines*, lesquelles, dès le commencement du neuvième siècle, remplacèrent l'écriture méro-

vingienne ou franco-gallique. Celle de ce document est liée, distincte, petite, nourrie, *ouverte* dans ses *a*, non ponctuée, légèrement inclinée vers la gauche, tirant un peu sur l'écriture *Saxone*, avec quelques *superflues* et les *hastes* prolongées [1]. »

LETTRE DE CHARLEMAGNE A ADRIEN 1er.

Capitulo 1er. Vous salue notre maître votre fils Charles et votre fille notre maîtresse Fastrade, les fils et les filles de notre maître, en même tems toute sa maison.

II. Vous saluent tous les prêtres, évêques et abbés, et toute la congrégation d'iceux, constituée pour le service de Dieu, ainsi que l'universalité du peuple des Français.

III. Notre maître, votre fils, vous rend grâces de ce que vous avez daigné lui faire passer par d'honorables envoyés, et dans une lettre d'où coule le miel, des nouvelles de votre santé conservée (par) de Dieu, parce qu'alors il regarde comme joie, salut et prospérité, d'avoir mérité d'ouïr avec assurance des nouvelles de votre santé, et du salut (bonne situation) de *votre peuple*.

IIII. Semblablement, notre maître, votre fils, vous rend beaucoup de grâces de vos sacrées et saintes prières adressées constamment pour lui, pour les fidèles de la sainte Eglise, vos intérêts et les siens, et non-seulement pour les vivans, mais encore pour les défunts, et s'il plaît au Seigneur, notre maître, votre fils désire rendre en tout, avec toute bénignité, votre bon procédé.

V. Votre fils, c'est-à-dire notre maître, nous a envoyés à vous, parce que, grâces à Dieu et à vos saintes prières, elles ont apporté prospérité à lui, à votre fille, son épouse, à la race donnée (par) de Dieu à notre maître, ou à toute sa maison, ou à tous ses fidèles.

VI. Ensuite il faut donner la lettre, en disant de cette manière : « Notre » maître, votre fils, vous a envoyé la présente lettre en demandant à *Votre* » *Sainteté* que *Votre Almité* la reçoive avec amour. »

VII. Ensuite il faudra dire : « Notre maître, votre fils, vous a envoyé maintenant des présens tels qu'il a pu les préparer dans la Saxe, et quand il plaira à *Votre Sainteté*, nous les montrerons. »

VIII. Ensuite, il faudra dire : « Notre maître, votre fils a destiné ces petits présens à votre paternité, demandant cependant trève jusqu'à ce qu'il ait pu en préparer de meilleurs pour *Votre Sainteté*.

IX. Ensuite [2].... (*le reste manque*).

[1] Voir, pour la forme de la *cursive mérovingienne* et pour les *a* ouverts, la planche III des alphabets antiques, dans le N° 82, t. xiv, p. 288.

[2] « Primo capitulo. Salutat vos dominus noster filius vester Carolus et

Nous ajoutons, d'après M. Artaud, quelques autres détails relatifs à cet intéressant manuscrit.

« Ce fragment n'est écrit que d'un seul côté du parchemin. Les capitules forment autant d'alinéa, et leur chiffre sort à la marge, comme cela doit être dans une expédition de chancellerie. M. Champollion l'a recueilli dans la vieille reliure d'un très-ancien manuscrit latin de la Bible, de la bibliothèque du roi. On recommande la perquisition du reste du fragment à MM. les bibliothécaires d'Italie et des deux bords du Rhin. Venons au ton de cette *Credenziale* vraiment *melliflua*, ou, comme on disait dans ce tems-là, *nectarea*. On y mentionne, à plusieurs reprises, *Sa Sainteté*, on y parle de *son peuple*. Le mot *Almitas* est absolument nouveau pour nous. Je l'ai francisé. Charlemagne nous

filia vestra domna nostra Fastrada, filii et filiæ domini nostri simul et omnis domus sua.

» II. Salutant vos cuncti sacerdotes, episcopi, et abbates atque omnis congregatio illorum in Dei servitio constituta, etiam et universus generalis populus Francorum.

» III. Gratias agit vobis dominus noster filius vester quia dignati fuistis illi mandare per decorabiles missos et melliflua epistola vestra de vestra à Deo conservata sanitate, quia tunc illi gaudium et salus ac prosperitas esse cernitur, quando de vestra sanitate vel POPULI VESTRI salute audire et certus esse meruerit.

» IIII. Similiter multas vobis agit gratias dominus noster filius vester de sacris sanctis orationibus vestris, quibus adsidue pro illo et fidelibus sancte ecclesie et vestris atque suis decertatis, non solùm pro vivis, sed etiam pro defunctis; et si domino placuerit, vestrum bonum certamen dominus noster filius vester cum omni bonitate in omnibus retribuere desiderat.

» V. Mandavit nobis filius vester, dominus videlicet noster, quia, Deo gratias et vestras sanctas orationes, cum illo et filia vestra ejus conjuge et prole sibi à Deo datis vel omni domo sua sive cum omnibus fidelibus suis, prospera esse videntur.

» VI. Postea vero danda est epistola dicentibus hoc modo : Presentem epistolam misit vobis dominus noster filius vester postolando scilicet SANCTITATI VESTRE ut ALMITAS VESTRA amando eam recipiat.

» VII. Deinde dicendum est : Misit vobis nunc dominus noster filius vester talia munera qualia in saxonia preparare potuit et quando placet SANCTITATI VESTRE ostendamus ea.

» VIII. Deinde dicendum erit : Dominus noster filius vester hec parva munuscula paternitati vestre destinavit, inducias postolans interim dum meliora SANCTITATI VESTRE preparare potuerit.

» IX. Deinde....

Ici le manuscrit finit.

fait assez honneur dans l'histoire pour qu'il ait la licence de donner dans notre langue, droit de bourgeoisie aux expressions qu'il emploie. Quels sont maintenant les présens dont-il est question ?

» Il existe une lettre détaillée, écrite par Adrien, où il parle de deux magnifiques chevaux qu'il avait reçus de Charlemagne : « *Famosissimos equos in ossibus, atque plenitudine carnis decoratos.* » On doit observer cette manière homérique d'indiquer aux *Legati* les paroles qu'il faudra dire. Le prince parle de ses enfans et non pas des deux filles qu'il a eues de Fastrade, en moins de deux ans, après son mariage. Ainsi, la lettre est d'une époque où il venait de l'épouser, l'an 784.

» Voilà comment Charlemagne traitait avec le Pape dans ces tems appelés *vulgairement* barbares : jamais Charlemagne n'a pensé à dépouiller le Pape; il a confirmé les promesses faites par deux grands hommes, d'abord son aïeul, Charles Martel, le vainqueur à jamais mémorable des Sarrasins, aux batailles livrées à Tours et continuées jusqu'à Poitiers, et ensuite Pépin, son père, qui reprit sur eux la ville de Narbonne et les chassa pour toujours de la Gaule.

» Jamais Charlemagne n'a entendu attribuer à qui que ce soit le droit de reprendre, au nom des Français, ce que son respect pour la parole engagée, et sa piété, avait assuré à l'*Almité* qu'il honorait à Rome, à *Sa Sainteté* le pape Adrien. On ne touchera ce précieux débris ; on ne le lira qu'avec respect : c'est de toutes les pièces politiques, du premier intérêt dans l'histoire, la plus ancienne que nous connaissions jusqu'ici. Je demande pardon de l'excentricité de cette note, mais elle me paraît entrer tout-à-fait dans le sujet que je traite, et figurer à propos au-dessous de la lettre de Napoléon. Il entendait renouveler les tems de Charlemagne; hé bien, voilà Charlemagne en personne qui s'approche de lui, qui vient le conseiller, le redresser ! Il avait aussi une *longue épée*, le chef des Francs, mais quand il la dépose, comme il est gracieux, *poli*, élégant même ! comme le *barbare* est de *bon goût !* quel paternel concours il invoque pour saluer *Sa Sainteté !* Il passe le premier, il est le monarque, mais il se fait suivre de son épouse, de ses fils, de ses filles ; après la famille royale interviennent les évêques, le clergé, l'*universalité*

du peuple des Francs. Ce dénombrement a une attitude gigantesque et sublime. Dans ce tems-là, nous étions tous frères par nos croyances. Peut-on se peindre la joie qu'une pareille découverte aurait procurée aux Baronius, aux Mabillon, aux Muratori, aux Bossuet, aux Fleury, aux Benoît XIV ! Je suis persuadé aussi que cette lettre présentée à Napoléon, dans un de ses bons momens, aurait excité vivement son attention. S'il vénérait avec sincérité son modèle, il devait se sentir porté à l'imiter dans ses vertus, comme il l'avait à peu prés égalé dans ses conquêtes. On peut remarquer d'ailleurs que c'est pour avoir voulu aller, en maître, au delà des villes soumises par Charlemagne, que Napoléon, qui n'était que le premier *grand homme* de sa race, a vu la fin de sa gloire militaire, et de l'autorité qu'il avait fondée. »

Nous ajoutons avec douleur à ces curieux détails, que cette pièce unique et si précieuse a disparu de la bibliothèque sans qu'on eût pu savoir ce qu'elle était devenue.

Nous espérons que nos lecteurs nous pardonneront cette digression, qui au reste sert à faire connaître la différence qu'il y a entre l'ancien et le moderne Charlemagne. En effet dès ce moment les exigences de Napoléon n'ont plus de bornes. Dans une note hautaine il somme Pie VII d'avoir à expulser tous les sujets des puissances avec lesquelles il était en guerre. Bien que la plupart de ces puissances fussent hérétiques, le père commun des chrétiens lui répondit que les devoirs qui lui étaient confiés ne lui permettaient pas de mettre à exécution un semblable projet. Sur cette réponse, le 2 février 1808, les troupes françaises occupèrent Rome. Pie VII déclara qu'il se considérerait comme prisonnier tant que durerait cette occupation. Un décret du 17 mai 1809 réunit à l'empire tous les états du Pape; ce décret fut publié à Rome le 10 juin suivant; et c'est dans la nuit qui suivit que fut affichée en tous les lieux accoutumés la célèbre *excommunication*, qui, sans nommer personne, s'adressait à tous ceux qui avaient participé à ces violences. Le 6 juillet suivant, Pie VII fut enlevé pendant la nuit du milieu de son palais, conduit d'abord à Savone ; puis, après un assez long séjour, à Fontainebleau, où il arriva le 20 juin 1812. Nous ne redirons pas toutes les persécutions qu'il eut à essuyer de la part

de ses gardiens, et surtout de la part de certains évêques, qui, beaucoup trop serviteurs du pouvoir temporel, firent tous leurs efforts pour obtenir du vénérable pontife les concessions qu'exigeait le puissant geolier. Nous parlerons seulement du fameux concordat qui lui fut arraché à Fontainebleau par la violence et la ruse unies ensemble, concessions qu'il regretta toute sa vie, mais qu'il se hâta de rétracter par une lettre courageuse que nous allons publier, ainsi que le concordat.

CONCORDAT DE FONTAINEBLEAU.

Sa Majesté l'empereur et roi et Sa Sainteté voulant mettre un terme aux différends qui se sont élevés entr'eux, et pourvoir aux difficultés survenues sur plusieurs affaires de l'Eglise, sont convenus des articles suivans, comme devant servir de base à un arrangement définitif.

1° Sa Sainteté exercera le pontificat en France et dans le royaume d'Italie, de la même manière, et avec les mêmes formes que ses prédécesseurs.

2° Les ambassadeurs, ministres, chargés d'affaires des puissances près le Saint Père, et les ambassadeurs, ministres et chargés d'affaires que le Pape pourrait avoir près des puissances étrangères, jouiront des immunités et priviléges dont jouissent les membres du corps diplomatique.

3° Les domaines que le Saint Père possédait, et qui ne sont pas aliénés, seront exempts de toute espèce d'impôts. Ils seront administrés par des agens ou chargés d'affaires. Ceux qui seront aliénés, seront remplacés jusqu'à la concurrence de deux millions de francs de revenu.

4° Dans les six mois qui suivront la notification d'usage de la nomination par l'empereur aux archevêchés et évêchés de l'empire et du royaume d'Italie, le Pape donnera l'institution canonique, conformément aux concordats, et en vertu du présent indult. L'information préalable sera faite par le métropolitain. Les six mois expirés sans que le Pape ait accordé l'institution, le métropolitain, et à son défaut, ou s'il s'agit du métropolitain, l'évêque le plus ancien de la province procédera à l'institution de l'évêque nommé, de manière qu'un siége ne soit jamais vacant plus d'une année.

5° Le Pape nommera, soit en France, soit dans le royaume d'Italie, à des évêchés qui seront ultérieurement désignés de concert.

6° Les six évêchés suburbicaires seront rétablis. Ils seront à la nomination du Pape. Les biens actuellement existans seront restitués, et il

sera pris des mesures pour les biens vendus. A la mort des évêques d'Anagni et de Riéti, leurs diocèses seront réunis auxdits évêchés, conformément au concert qui aura lieu entre Sa Majesté et le Saint Père.

7° A l'égard des évêques des États-Romains absens de leur diocèse par les circonstances, le Saint Père pourra exercer en leur faveur son droit de donner des évêchés *in partibus*. Il leur sera fait une pension égale aux revenus dont ils jouissaient, et ils pourront être replacés aux siéges vacans, soit de l'empire, soit du royaume d'Italie.

8° Sa Majesté et Sa Sainteté se concerteront, en tems opportun, sur la réduction à faire, s'il y a lieu, aux évêchés de la Toscane et du pays de Gênes, ainsi que pour les évêchés à établir en Hollande, et dans les départemens Anséatiques.

9° La propagande, la pénitencerie, les archives seront établies dans le lieu du séjour du Saint Père.

10° Sa Majesté rend ses bonnes grâces aux cardinaux, évêques, prêtres, laïcs qui ont encouru sa disgrâce par suite des événemens actuels.

11° Le Saint Père se porte aux dispositions ci-dessus par considération de l'état actuel de l'Eglise, et dans la confiance que lui a inspirée Sa Majesté, quelle accordera sa puissante protection aux besoins si nombreux qu'a la religion *dans les tems où nous vivons*. (*Suivent les signatures.*)

Fontainebleau, 25 janvier 1813.

Voici maintenant un extrait de la courageuse rétractation qui suivit de près cet acte de faiblesse.

RÉTRACTATION DU CONCORDAT DE FONTAINEBLEAU.

« Bien qu'elle coûte à notre cœur la confession que nous allons faire à Votre Majesté, la crainte des jugemens divins dont nous sommes si près, attendu notre âge avancé, nous doit rendre supérieur à toute autre considération. Contraint par nos devoirs, avec cette sincérité, cette franchise qui conviennent à notre dignité et à notre caractère, nous déclarons à Votre Majesté que depuis le 25 janvier, jour où nous signâmes les articles qui doivent servir de base à ce traité définitif dont il y est fait mention, les plus grands remords et le plus vif repentir ont continuellement déchiré notre esprit, qui n'a plus ni repos ni paix.

» De cet écrit que nous avons signé, nous disons à Votre Majesté cela même qu'eut occasion de dire notre prédécesseur Pascal II (l'an 1117), lorsque, dans une circonstance semblable, il eut à se repentir d'un écrit qui concernait une concession à Henri V.

» Comme nous reconnaissons notre écrit *fait mal*, nous le confessons

fait mal, et, avec l'aide du Seigneur, nous désirons qu'il soit cassé tout-à-fait, afin qu'il n'en résulte aucun dommage pour l'Église, et aucun préjudice pour notre âme.

» Nous reconnaissons que plusieurs de ces articles peuvent être corrigés par une rédaction différente, et avec quelques modifications et changemens.

» Votre Majesté se souviendra certainement des hautes clameurs que souleva en Europe, et dans la France elle-même, l'usage fait de notre puissance en 1801, lorsque nous privâmes de leur siége, cependant après une interpellation et une demande de leur démission, les anciens évêques de la France. Ce fut une mesure extraordinaire, mais reconnue nécessaire en ces tems calamiteux, et indispensable pour mettre fin à un schisme déplorable, et ramener au centre de l'unité catholique une grande nation.

» Existe-t-il aujourd'hui une de ces sortes de raisons pour justifier devant Dieu et devant les hommes, la mesure prise dans un des articles dont il s'agit ?

» Comment pourriez-vous admettre un réglement tellement subversif de la constitution divine de l'Église de Jésus-Christ, qui a établi la primauté de saint Pierre et de ses successeurs, comme l'est évidemment le réglement qui soumet notre puissance à celle du métropolitain, et qui permet à celui-ci d'instituer les évêques nommés que le souverain Pontife aurait cru, en diverses circonstances, et dans sa sagesse, ne pas devoir instituer, rendant ainsi juge et réformateur de la conduite du suprême hiérarque, celui qui lui est inférieur dans la hiérarchie, et qui lui doit soumission et obéissance? Pouvons-nous introduire dans l'Eglise de Dieu cette nouveauté inouie, que le métropolitain institue, en opposition au chef de l'Eglise? Dans quel gouvernement bien réglé, est-il concédé à une autorité inférieure de pouvoir faire ce que le chef du gouvernement a cru ne pas devoir faire?

» Nous offrons à Dieu les vœux les plus ardens, afin qu'il daigne répandre lui-même sur Votre Majesté l'abondance de ses célestes bénédictions.

» Fontainebleau, le 24 mars de l'an 1813, de notre règne le quatorzième.

» PIUS PP. VII. »

Mais voici que Dieu était venu prendre en main la cause de son église désolée et de son vicaire flétri et persécuté. Le grand guerrier que les hommes n'avaient pu vaincre, fut vaincu par les élémens. Ses plus vaillans soldats sont ensevelis dans les

neiges de la Russie. Ce qui reste de ses vieux bataillons est ramené à marches forcées par toute l'Europe liguée contre lui. Il faut céder : il donne la liberté à son captif. A travers toutes les armées qui s'ébranlent, le successeur de Pierre va reprendre sa place ; parti de Fontainebleau le 23 janvier 1814, il fait son entrée triomphale à Rome le 24 mai suivant.

Nous ne suivrons pas ici la marche des événemens, connus de tous nos lecteurs. C'est dans l'ouvrage qu'il faut voir quels nouveaux chagrins suscitèrent à Pie VII, et le retour de Bonaparte, et les différentes révoltes de l'Italie, et les inquiètes et hautaines prétentions des princes *fils soumis de l'Eglise* ; nous ne citerons plus que le concordat conclu le 11 juin 1817, lequel est encore celui qui régit l'Eglise de France. Voici cette pièce :

CONCORDAT DE 1817.

« Au nom de la très-sainte et indivisible Trinité.

» Sa Sainteté le Souverain Pontife Pie VII, et Sa Majesté très-chrétienne, animés du plus vif désir que les maux qui depuis tant d'années affligent l'Eglise, cessent entièrement en France, et que la religion reprenne dans le royaume, son ancien éclat, puisqu'enfin l'heureux retour du petit-fils de saint Louis sur le trône de ses aïeux, permet que le régime ecclésiastique y soit plus convenablement réglé, ont, en conséquence, arrêté de faire une convention solennelle, en se réservant de pourvoir ensuite plus amplement, et d'un commun accord, aux intérêts de la religion catholique. En conséquence, Sa Sainteté le Souverain Pontife Pie VII a nommé pour son plénipotentiaire son éminence monseigneur Hercule Consalvi, cardinal de la sainte Eglise romaine, diacre de Sainte-Agathe *ad suburram*, son secrétaire d'Etat, et Sa Majesté le roi de France et de Navarre, son excellence M. Pierre-Louis-Jean-Casimir, comte de Blacas, marquis d'Aulps et des Rolands, pair de France, grand-maître de la garde-robe, son ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire près le Saint-Siége.

» Lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivans :

» Art. Ier. Le concordat passé entre le Souverain Pontife Léon X et le roi de France François Ier est rétabli [1].

[1] Nous voulions citer tout au long le Concordat conclu entre Léon X et François Ier : mais quoiqu'il soit rétabli par cet article, il est vrai de dire qu'il n'y a qu'un seul point qui soit réellement en vigueur en ce moment ; c'est celui qui, au reste, était aussi compris dans le Concordat de

» Art. II. En conséquence de l'article précédent, le concordat du 15 juillet 1801 cesse d'avoir son effet.

» Art. III. Les articles dits *organiques*, qui furent faits à l'insu de Sa Sainteté et publiés sans son aveu, le 8 avril 1802, en même tems que ledit concordat du 15 juillet 1801, sont abrogés, en ce qu'ils ont de contraire à la doctrine et aux lois de l'Eglise.

» Art. IV. Les siéges qui furent supprimés dans le royaume de France par la bulle de Sa Sainteté du 29 novembre 1801, seront rétablis en tel nombre qui sera convenu d'un commun accord, comme étant le plus avantageux pour le bien de la religion.

» Art. V. Toutes les églises archiépiscopales et épiscopales du royaume de France, érigées par ladite bulle du 29 novembre 1801, sont conservées, ainsi que leurs titulaires actuels.

» Art. VI. La disposition de l'article précédent relatif à la conservation desdits titulaires actuels dans les archevêchés et évêchés qui existent maintenant en France, ne pourra empêcher des exceptions particulières, fondées sur des causes graves et légitimes, ni que quelques-uns desdits titulaires actuels ne puissent être transférés à d'autres siéges.

» Art. VII. Les diocèses, tant des siéges actuellement existans que de ceux qui seront de nouveau érigés, après avoir demandé le consentement des titulaires actuels et des chapitres des siéges vacans, seront circonscrits de la manière la plus adaptée à leur meilleure administration.

» Art. VIII. Il sera assuré à tous lesdits siéges, tant existans qu'à ériger de nouveau, une dotation convenable en biens-fonds et en rentes sur l'Etat, aussitôt que les circonstances le permettront, et, en attendant, il sera donné à leurs pasteurs un revenu suffisant pour améliorer leur sort. — Il sera pourvu également à la dotation des chapitres, des cures et des séminaires, tant existans que ceux à établir.

» Art. IX. Sa Sainteté et Sa Majesté très-chrétienne connaissent tous les maux qui affligent les églises de France; elles savent également combien la prompte augmentation du nombre des siéges qui existent maintenant, sera utile à la religion. En conséquence, pour ne pas retarder un avantage

1801, par lequel le droit d'*élection* dont jouissaient les Chapitres, en vertu de la pragmatique sanction, est supprimé, et la nomination des Evêques dévolue au Roi, qui les présente au Pape, lequel, après information préalable, donne l'institution canonique. Quelques communautés seules, telles que les Lazaristes, les Sœurs de Charité, etc., conservent le droit d'élire leurs supérieurs. Il faut voir dans M. Artaud par quelles petites raisons on insista, auprès de Pie VII, pour faire octroyer le concordat de 1801. L'on tint beaucoup à ce qu'il y eût *apparence* que rien de ce qui s'était fait sous le règne de Napoléon n'avait été fait *selon le droit*.

aussi éminent, Sa Sainteté publiera une bulle pour procéder sans retard à l'érection et à la nouvelle circonscription des diocèses.

» Art. X. Sa Majesté très-chrétienne, voulant donner un nouveau témoignage de son zèle pour la religion, emploiera, de concert avec le Saint Père, tous les moyens qui sont en son pouvoir pour faire cesser le plutôt possible les désordres et les obstacles qui s'opposent au bien de la religion et à l'exécution des lois de l'Eglise.

» Art. XI. Les territoires des anciennes abbayes, dites *nullius*, seront unis aux diocèses dans les limites desquels ils se trouveront enclavés à la nouvelle circonscription.

» Art XII. Le rétablissement du concordat, qui a été suivi en France jusqu'en 1789 (stipulé par l'art. Ier de la présente convention), n'entraînera pas celui des abbayes, prieurés et autres bénéfices qui existaient à cette époque. Toutefois ceux qui pourraient être fondés à l'avenir, seront sujets aux réglemens prescrits dans ledit concordat.

» Art. XIII. Les ratifications de la présente convention seront échangées dans un mois, ou plutôt, si faire se peut.

» Art. XIV. Dès que les ratifications auront été échangées, Sa Sainteté confirmera par une bulle la présente convention, et elle publiera aussitôt après une seconde bulle pour faire la circonscription des diocèses. — En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs ont signé la présente convention, et y ont apposé le cachet de leurs armes.

» Fait à Rome, le 11 juin mil huit cent dix-sept.

» Hercule Card. CONSALVI, — BLACAS D'AULPS. »

Telles sont les principales pièces officielles qui se trouvent dans l'ouvrage de M. Artaud. C'est dans le livre même qu'il faut lire toutes les notes diplomatiques qui dévoilent au lecteur le secret de tous les grands événemens qui ont illustré, et affligé le plus souvent, le règne de Pie VII.

C'est à la suite d'une chute arrivée le 6 juillet 1823, que ce saint pontife termina sa vie le 20 août suivant, âgé de 81 ans et 6 jours, après un règne de 23 ans 5 mois et 6 jours.

A. Bonnetty.

Art chrétien.

DE L'ÉTAT ACTUEL DE L'ART RELIGIEUX EN FRANCE.

INTRODUCTION AUX MONUMENS DE L'HISTOIRE DE SAINTE ELISABETH,

Par M. le comte de Montalembert.

Quelques monumens chrétiens de la France. — Confusion dans les artistes qui s'occupent de l'art religieux. — De quelques artistes hommes d'avenir. — Adversaires de l'art chrétien. — De l'influence du clergé sur les monumens de l'art. — Réponse à quelques objections. — Détails sur les monumens de Sainte-Elisabeth.

M. le comte de Montalembert vient de publier sur l'*état de l'art religieux en France*, un travail empreint de ce zèle de chrétien et d'artiste, qu'on lui connaît pour tout ce qui tient à la réhabilitation de l'art religieux et à l'exclusion de l'art païen de nos musées et de nos églises. Nous qui les premiers avons élevé la voix en 1830, pour réclamer contre le paganisme qui régnait dans notre littérature et dans nos arts [1], qui n'avons pas craint de heurter certains préjugés, répandus même parmi nos amis, en faisant remarquer l'impulsion meilleure donnée aux arts; il nous appartient de citer ici quelques-unes des pages éloquentes de M. de Montalembert. Ces pages formeront le complément d'un premier travail du même auteur, sur le même sujet, que nous avons inséré presqu'en entier dans un de nos précédens numéros [2].

Le travail que nous allons analyser aujourd'hui sert d'*introduction aux monumens de sainte Elisabeth*; magnifique *album*, qui

[1] Voir l'art. sur le *Romantisme dans ses rapports avec le Catholicisme*, dans le tome II, p. 364.

[2] Voir le N° 23, t. VI.

complétera l'histoire que M. de Montalembert a consacrée à cette *chère sainte*, et dont nous avons déjà parlé [1].

Dans ce nouvel opuscule, M. de Montalembert commence par constater le progrès qui s'est fait dans ces derniers tems, soit dans les esprits, soit dans le gouvernement, pour les recherches des vieux monumens chrétiens de notre histoire, recherches qui, bien continuées, doivent amener la réhabilitation de l'art catholique en France. Il faut voir comment il parle de ces découvertes, et combien grands sont les trésors qui étaient ensevelis dans nos archives.

« Dans ces recherches, dit-il, on a reconnu, avec surprise et admiration, que la France renfermait encore dans ses villes de province des cathédrales plus belles, malgré le triste dénuement des unes et le fard ridicule des autres, que les plus célèbres cathédrales de l'Angleterre. On a trouvé dans la poudre de ses bibliothèques des poèmes plus originaux, plus inspirés que les épopées les plus populaires de l'Allemagne. On a vu encore les manuscrits de ces poèmes souvent ornés de miniatures plus fines, plus gracieuses que les plus vantées du Vatican. On est arrivé ainsi à comprendre et à découvrir que, même en France, il avait existé un autre art, une autre beauté que la beauté matérialiste de l'art païen du siècle de Louis XIV et de l'empire. Cette découverte renfermait implicitement celle de l'*art religieux*.

» Nous n'hésitons pas à employer ce mot de découverte, parce qu'une réhabilitation aussi complète, aussi fondamentale, que celle qui est exigée par l'art religieux, vaut bien l'invention la plus difficile. Malheureusement cette découverte n'a guère été faite que par des gens de lettres ou des voyageurs. La faire passer dans la vie pratique, la faire reconnaître par les artistes ou ceux qui aspirent à le devenir, la faire comprendre par ceux qui commandent ou qui jugent les œuvres dites d'art religieux, c'est là le difficile ; mais c'est aussi là l'essentiel ; car, à l'heure qu'il est, il n'y a pas d'art religieux en France : et ce qui en porte le nom n'en est qu'une parodie dérisoire et sacrilége. »

C'est à aider et à populariser ces découvertes que M. de Mon-

[1] T. XIII, p. 360 et XIV, p. 157.

talembert consacre depuis long-tems ses travaux. L'opuscule que nous analysons ne peut que servir à la réalisation de cette noble et chrétienne idée.

Il faut d'abord observer l'étrange confusion qui existe en ce moment dans tout ce qui touche à l'art religieux.

« Il est de fait qu'actuellement en France il y a beaucoup d'hommes, dits *catholiques*, et que ces catholiques ont des églises vastes et nombreuses, publient des livres de piété *illustrés*, ornent des chapelles et des oratoires, pour lesquelles églises, oratoires, chapelles, livres illustrés et autres, les artistes de nos jours, grands et petits, font tous les ans une foule de tableaux, estampes, lithographies, statues, bas-reliefs en carton-pierre et en marbre. Il semblerait, au premier abord, que tous ces divers objets d'art étant à l'usage exclusif des gens religieux, dussent porter quelque trace de l'esprit de leur religion même. Eh bien! il n'en est rien. Au milieu du fractionnement général de la société, fractionnement que l'art a suivi de manière à administrer à chacun selon ses besoins et ses idées, la fraction des hommes qui usent du culte, comme dit M. Audry de Puyraveau, soit en théorie, soit en pratique, cette fraction est comme la tribu de Lévi; elle n'a rien, ou plutôt moins que rien, pire que rien, car elle est inondée de produits divers qui lui sont inintelligibles et inutiles, ou bien antipathiques et injurieux. Avez-vous les goûts militaires, MM. Horace Vernet, Bellanger, Eugène Lamy, et mille autres, sont là pour vous pourvoir abondamment de toutes les batailles que vous pouvez désirer. Aimez-vous, au contraire, la vie sédentaire, les jouissances domestiques, ce qu'on appelle les études de mœurs? Alors MM. Court, Franquelin, Roqueplan, se chargent de récréer vos yeux par une foule de représentations empruntées à cet ordre d'idées et d'habitudes, et souvent pleines de talent et d'esprit Fatigué de la monotonie de la vie française, aspirez-vous après l'éclatant soleil et les pittoresques mœurs de l'Italie? MM. Schnetz, Édouard Bertin, Winterhalter, vous transporteront au sein de cette patrie de la beauté, par la chaleur et la fidélité de leurs pinceaux. Avez vous, par hasard, juré une fidélité désespérée à la mythologie antique? Il y a toujours à chaque salon, surtout parmi es sculpteurs, plusieurs traînards du paganisme; et d'ailleurs

vinssent-ils à manquer, il vous resterait toujours les doctrines de l'Académie des Beaux-Arts, les concours pour les prix de Rome et les regrets de certains feuilletonistes. Préférez-vous sagement les gloires et les souvenirs de notre Europe moderne? Vous avez MM. Scheffer, Delaroche, Hesse, et d'autres qu'on pourrait nommer à côté d'eux, qui ont conquis une place honorable dans l'histoire de l'art pour l'école française de nos jours. En un mot, tout le monde en a pour son goût : et si la caricature réclame par le fait une place dans chacun de ces divers genres, elle peut le faire avec bon droit, parce qu'elle n'en envahit aucun, et que sa modestie ajoute à sa vérité. Il n'y a que dans le cas où vous seriez catholique, que toute satisfaction vous est refusée; il ne vous reste d'autre ressource que de voir la religion, la seule chose au monde qui n'admette pas un côté comique, envahie par la caricature; et c'est encore le nom le plus doux qu'on puisse donner, sauf un très-petit nombre d'exceptions, aux parodies, tantôt horribles, tantôt ridicules, qui couvrent chaque année les murs du Louvre, et s'en vont de là souiller nos églises, sous le titre mensonger de tableaux religieux [1]. »

Puis, faisant la visite d'une de nos églises modernes, l'auteur fait remarquer combien son extérieur et son intérieur répondent peu à l'idée que l'on se fait de l'art chrétien, art qui doit être en harmonie avec les saints mystères qui y sont accomplis, avec les actions graves et religieuses qui s'y passent.

« Bornons-nous, dit-il, à la simple paroisse moderne et décorée dans le dernier goût, et voyons quelles sont les traces d'art chrétien que nous y trouverons. Arrêtons-nous un instant devant la façade : vous y verrez quelques colonnes serrées les unes contre les autres, comme à Notre-Dame-de-Lorette, ou bien une série de frontons superposés et flanqués de deux excroissances alon-

[1] Pour ne citer qu'un exemple entre dix mille, nous venons de voir, dans la magnifique cathédrale de Troyes, une *Transfiguration* récemment donnée par le gouvernement, et que nous recommandons aux voyageurs comme le type du *grotesque horrible*. Il nous semble difficile de pousser plus loin la profanation, en ce qui touche la représentation de notre divin Rédempteur.

gées en pierre, qui ont la forme d'un radis ou d'un sorbet dans son verre, comme à Saint-Thomas-d'Aquin; vous saurez que ce sont des trépieds où est censée brûler la flamme de l'encens. Quelquefois une tour s'élève au-dessus de cette monstruosité; tour dépourvue à la fois de grâce, de majesté et de sens, terminée par une terrasse plate, ou par un toit de serre-chaude, ou, comme en Franche-Comté, par un capuchon en forme de verre à patte renversé. Vous vous demandez ce que peut être un édifice qui s'annonce ainsi, si c'est un théâtre, ou un observatoire, ou une halle, ou un bureau d'octroi. On vous explique que c'est un temple. A coup sûr, pensez-vous, c'est le temple de quelque culte qui a remplacé le Christianisme. On vous nomme un saint dont le nom figure dans le calendrier chrétien; et vous finissez par découvrir une croix plantée quelque part, avec autant de bonne grâce que le drapeau tricolore sur les tours de Notre-Dame. C'est donc vraiment une église! Vous entrez. Est-ce bien vrai? Oui, il faut le croire, car voilà un autel, des confessionnaux, une chaire, des crucifix. Mais est-ce bien une église catholique, une église où l'on prêche les mêmes dogmes, où l'on célèbre le même culte que celui qui a régné dans les églises d'il y a trois cents ans? Ces dogmes n'ont-ils pas été profondément altérés, ce culte n'a-t-il pas subi quelque révolution violente? Où est donc cette forme consacrée de la croix, si naturellement indiquée et si universellement adoptée pour le plan de toutes les anciennes églises? Où a-t-on copié ces fenêtres carrées, rondes, en parallélogramme, en segment de cercle, quelquefois en poire garnie de feuillage, en un mot de toutes les formes possibles, pourvu qu'elles ne tiennent ni du cintre, ni de l'ogive chrétienne? Est-ce de cette cage suspendue entre deux piliers, ou de ce tonneau à demi creusé dans le mur, que l'on prêche la parole du Dieu vivant, dans la même langue que saint Bernard et Bossuet? Qu'est-ce que cette montagne de rocaille qui grimpe à l'extrémité, qui cache le chœur, s'il y en a un, qui élève, sur des colonnes cannelées, un fronton garni de je ne sais combien de gros enfans tout nus dans les postures les plus ridicules, et qui se répète en petit tout le long des bas côtés? Serait-ce par hasard l'autel où se célèbrent les plus augustes mystères?

» Mais approchons : examinons ces sculptures, ces tableaux surtout, que l'on y expose à la vénération des fidèles. Quoi ! c'est le Fils de Dieu mourant sur la croix que cette étude d'anatomie où vous pouvez compter tous les muscles, toutes les côtes, mais où vous ne trouverez pas la trace la plus légère d'une souffrance divine, et dont les bras tendus et dressés verticalement au-dessus de la tête semblent, conformément au symbole janséniste, s'ouvrir à peine afin d'embrasser dans le sacrifice expiatoire, le moins d'âmes possible [1]. Quoi ! cet être tout matériel, tout humain, tout courbé sous le poids des basses conceptions du peintre, et entouré de figures aussi ignobles que la sienne, ce serait là le Fils de Dieu avec les douze pêcheurs qui lui ont conquis le monde ? Quoi ! ce médecin juif qui semble demander le salaire de ses visites, c'est Jésus ressuscitant la jeune fille de Jaïr [2] ? Cet homme nu qui prêche d'un air goguenard à un auditoire de gamins de Paris, c'est le précurseur martyr annonçant la venue du Sauveur [3] ? Ces demoiselles prétentieuses, ces petites maîtresses affectées, dont le front n'a jamais réfléchi que des vanités frivoles ou des passions impures, ce sont là nos vierges-martyres, nos Catherine, nos Cécile, nos Agnès, nos Philomène ? Cette femme échevelée, effrontée, à l'œil ardent, au vêtement impudique, c'est la première des saintes, l'amie du Christ, Madeleine ? Ces autres femmes, aux formes grossièrement matérielles, à la robe transparente, ce sont là les symboles de la religion et de la foi [4] ? Cette série de

[1] On sait que l'on suivait l'usage contraire dans toutes les crucifixions peintes ou sculptées dans les âges chrétiens. Un exemple frappant se voit dans le magnifique bas-relief de la chaire du baptistaire de Pise, où Nicolas de Pise, père de la sculpture chrétienne, a représenté Notre-Seigneur les bras étendus horizontalement, comme pour embrasser l'humanité tout entière dans sa rédemption.

[2] Voyez le tableau derrière le maître-hôtel de Saint-Roch, à droite.

[3] Voyez un tableau qui représente la prédication de saint Jean-Baptiste, dans la même église, nouvellement placé. M. le curé de la Madeleine avait eu le bon esprit d'expulser de son église cette caricature déplorable.—Nous en avons parlé dans le t. x, p. 313.

[4] Voyez les deux figures destinées au bénitier de la Madeleine, exposées au salon de 1836.

scènes fantasmagoriques, où je reconnais, sous des habits d'emprunt et dans des attitudes de théâtre, les figures que je rencontre chaque jour dans les rues, c'est là l'histoire de notre religion [1]? Ces Romains en toge, ces gladiateurs nus, ces modèles complaisans de raccourci, ces déclamateurs barbus, tous taillés sur le même patron, et dont je ne puis deviner les noms qu'avec l'aide du suisse ou du bedeau, ce sont là les saints dont autrefois des attributs dictincts et tous empreints d'une poésie sublime, rendaient les noms chers et familiers, même aux moindres enfans?

» Quoi! enfin, cette matrone païenne, cette Junon ressuscitée, cette Vénus habillée, cette image trop fidèle d'un impur modèle, ce serait là, pour comble de profanation, la très-sainte Vierge, la mère du divin amour et de la céleste pureté, l'emblême adorable qui suffit à lui seul pour creuser un abîme infranchissable entre le Christianisme et toutes les religions du monde, l'idéal qui évoque sans cesse l'artiste vraiment chrétien à une hauteur où nul autre ne saurait le suivre? Quoi! vraiment, c'est là Marie! Mais, dites-moi, je vous en supplie, quels sont donc les profanes qui ont envahi tous nos sanctuaires, et qui, consommant le sacrilége sous la forme de la dérision et du ridicule, pour mieux flétrir la vieille religion de la France, ont intronisé le matériel, le grotesque et l'impur, sur les autels de l'Esprit-Saint, des martyrs et de la Vierge.

» Et que l'on ne croie point que ces profanateurs, quels qu'ils soient, ont borné leurs envahissemens aux églises des grandes villes. Nous l'avons déjà dit, il n'y a point de paroisse de campagne où ils n'aient pénétré, et où ils n'aient tout souillé. Il n'est point d'église de village où, après avoir détruit les saintes images d'autrefois, défoncé ou bouché les vestiges de l'architecture symbolique, badigeonné le temple tout entier, ils n'aient exposé aux regards de la foule désorientée une masse d'images qui ne sauraient être qu'un objet de profonde ignorance pour les simples, de mépris pour les incrédules, de scandale pour les fidèles instruits. Trop heureuse encore la pauvre

[1] Voyez la plupart des fresques de Nôtre-Dame-de-Lorette, de celles du moins qui sont découvertes en ce moment.

paroisse si, dans la ferveur d'un zèle, plus funeste mille fois que celui des iconoclastes, on n'a pas fait disparaître la vieille madone de bois brun ou de cire, habillée de robes empesées, en mousseline rose ou blanche, avec une couronne de ferblanc sur la tête, mais que le peuple préfère avec raison, parce que, malgré la simplicité grossière de l'image, il n'y a là du moins aucune insulte à la morale ni au sentiment chrétien. On sait que dernièrement le curé de Notre-Dame-de-Cléry ayant voulu enlever la madone séculaire, qui se vénère à ce lieu de pélérinage, pour la remplacer par quelque chose de plus frais, le peuple s'est révolté contre cette exécution, et il s'en est suivi un procès correctionnel, où l'on a vu l'étrange spectacle d'une population, qualifiée d'*ignorante* et de *fanatique*, obligée de défendre les vieux objets de son amour et de son culte, contre le goût moderne de son pasteur. »

M. de Montalembert fait remarquer en outre que ce qu'il demande de l'art religieux, ce n'est pas qu'il s'astreigne à un type unique, comme l'avait fait l'école byzantine, imitant en cela les anciennes religions payennes qui avaient *immobilisé* la forme de tous leurs dieux et de toutes leurs déesses; cela était bon pour des dieux immobiles et sans vie. Mais pour l'artiste chrétien, il peut et il doit prendre une sage liberté. Il y a dans l'unité même une variété qui entre dans la notion du *beau*, et qui se trouve aussi dans toutes les œuvres des grands maîtres chrétiens, André de Pise, Van-Eyck, Francia, Hemling, *Fra Angelico*, etc. Pour revenir à notre âge, il fait observer que déjà plusieurs peintres dignes de ce nom font concevoir de grandes et légitimes espérances; nous citerons ici ces hommes d'avenir avec une vraie satisfaction, d'autant plus qus nos lecteurs y trouveront des noms que M. (****) a déjà signalés dans les deux dernières *revues du salon*.

« Nous ne voulons blesser aucune modestie, dit-il, ni entourer d'éloges prématurés des efforts qui aboutiront plus tard à une couronne populaire et méritée; mais à côté des œuvres si accomplies et si heureusement inspirées de MM. Orsel et Signol, en peinture [1], à côté des monumens de M[lle] de Fauveau, si par-

[1] Nous pourrions citer dans cette catégorie M. Hauser, car, quoi-

faits, mais jusqu'à présent trop rares et trop étrangers à la religion, nous ne pouvons nous défendre de signaler les excellens commencemens de MM. Bion et Duseigneur, en sculpture, et les travaux d'architecture si patiens, si savans et si régénérateurs de MM. Lassus, Vasserot et Louis Piel. Chaque année fortifie les dévouemens anciens, et fait éclore des vocations nouvelles pour la régénération de l'art religieux [1], et le jour

que étranger par sa naissance à la France, il lui consacre ses études. La sympathie du public pour son tableau exposé à Saint-Roch, a dû le dédommager suffisamment des inconcevables dédains d'un jury qui a eu le malheur d'être répudié par M. Delaroche et M. Vernet. Mais il aurait plus justement à se plaindre de la légèreté avec laquelle les journaux se sont plu à attribuer cet essai remarquable à une illustre princesse dont le talent n'a pas besoin d'être constaté par un prêt de ce genre. *Le Musée des Familles* a été jusqu'à faire graver et publier ce tableau en l'attribuant à S. A. R. la princesse Marie. M. Hauser nous appartient du reste, non seulement par ses propres services, mais par l'excellente ligne qu'il fait suivre à son fils adoptif, qui, à peine sorti de l'enfance, annonce les plus heureuses dispositions pour l'art chrétien, ainsi qu'on pourra en juger par les compositions qu'il a consacrées à sainte Elisabeth, et qui seront publiées dans l'*Album* que nous annonçons.

[1] La justice et la sympathie que nous éprouvons pour toutes les tentatives de régénération catholique de l'art, nous font un devoir de recommander à l'admiration de nos lecteurs deux œuvres dont nous n'avons eu connaissance qu'après avoir terminé ce qui précède. Ce sont, 1° la belle chaire gothique placée dans le courant de cette année à l'église St.-Antoine de Compiègne, et que son auteur, M. Boileau, âgé de vingt quatre ans seulement, a eu le talent et le bon esprit de mettre complètement d'accord avec l'architecture de l'église; 2° le livre d'heures qui vient de paraître à la librairie Paulin, avec des sages et pures compositions de M. Gérard Séguin, et dont chaque page est encadrée par des ornements d'une variété, d'une sévérité et d'une exactitude historique qui forme le plus agréable contraste avec le pitoyable abus qu'on fait du gothique dans la plupart des *illustrations* de nos jours. Ce livre offre une heureuse idée dont la réalisation est satisfaisante, et un heureux contraste avec d'autres productions du même genre, telles que *le Livre du mariage*. Il est à regretter seulement qu'on n'ait pas préféré la liturgie romaine à la liturgie parisienne, et que ces beaux encadremens du moyen âge servent d'accompagnement à des hymnes classiques du dix-septième et du dix-huitième siècles.

viendra peut-être bientôt où l'on verra une phalange serrée marcher au combat et à la victoire sur les vieux préjugés et les nouvelles aberrations qui dominent l'art actuel. Mais les obstacles sont nombreux, les ennemis sont acharnés; la lutte sera longue et pénible. Constatons seulement que cette lutte existe; car, dans le fait seul de son existence, il y a, on peut dire, un progrès incalculable et un germe fécond de conquêtes pour l'avenir. Il faut, du reste, nous habituer à regarder en face nos adversaires, à les compter et surtout à peser leur valeur. C'est pourquoi il ne sera peut-être pas hors de propos de faire ici une brève énumération des différentes catégories d'adversaires que nous avons à redouter ou à combattre; je ne crains pas de dire *nous*, parce qu'il y a certes entre ceux qui travaillent pour la réhabilitation d'une cause immortelle et ceux qui jouissent du fruit de leurs généreux efforts, une union de cœur et d'âme assez intime pour justifier la solidarité des espérances et des inimitiés. »

M. de Montalembert range ces adversaires dans cinq catégories, qui sont 1° *les hommes de la mode*, qui ont donné naissance à ces innombrables meubles, ornemens, etc, que l'on appelle du *moyen-âge*, et qui en sont une véritable parodie; 2° *les théoriciens et les praticiens du vieux classicisme*, peu redoutables par leurs talens, mais beaucoup par leur position officielle; mais ils déchoient tous les jours, ces hommes qui ont eu le courage de donner aux élèves de Rome pour sujet de peinture de 1837 : *Apollon gardant les troupeaux chez Admète*, et *Marius méditant sur les ruines de Carthage*; 3° les *critiques* qui distribuent le blâme et l'éloge dans les journaux, et dont très-peu ont seulement une idée juste de l'art religieux. Mais malgré leur blâme et leurs éloges, ils sont débordés par les jeunes artistes qui s'élèvent de toutes parts; 4° les *théoriciens de l'art*, c'est-à-dire tous ces hommes de bonne volonté qui, dégoûtés du présent, méprisent et abandonnent le passé; mais voudraient faire entrer l'art dans des voies inconnues qu'ils développent dans ce qu'ils appellent la philosophie de l'art; 5° enfin arrive une dernière classe d'adversaires que M. de Montalembert ne met pas, il s'en faut de beaucoup, parmi les ennemis de l'art chrétien; mais qui cependant, par le fait, lui font obstacle et en retardent

la régénération : c'est *l'indifférence et l'éloignement du clergé pour les idées nouvelles sur l'art*, et son insouciance à protéger de tout son pouvoir tous ceux qui se poussent dans cette voie. Nous ne saurions admettre tous les reproches que M. de Montalembert fait au clergé, nous croyons au contraire qu'il s'est fait un admirable progrès dans la manière dont les prêtres veillent à la conservation des monumens qui leur sont confiés; cependant comme les reproches qui sont formulés dans cette brochure peuvent convenir à quelques-uns, comme tous peuvent y puiser de nouveaux motifs de protéger ces précieux dépôts, nous allons citer la plupart de ses paroles; elles seront une preuve au moins de l'ardent amour de l'auteur pour la régénération de l'art religieux.

«Quand on songe au grand nombre de travaux que le clergé fait exécuter, ou sur lesquels il influe indirectement, il est évident que, tant qu'il n'interviendra pas d'une manière décisive en faveur de la régénération chrétienne et rationnelle de l'art, cette régénération manquera de l'impulsion la plus efficace et du secours le plus naturel. Malheureusement, qu'il nous soit permis de le dire, dans le moment actuel, le clergé est, en général, assez indifférent à tout ce qui se fait pour le salut de l'art religieux; beaucoup de ses membres ignorent l'histoire et les règles de cet art, et ils ne comprennent ni n'apprécient guère les monumens admirables qu'ils en possèdent, et surtout qu'ils acceptent et consacrent avec le plus aveugle empressement le règne du paganisme, dans tous les travaux qui se font journellement dans nos églises. Nous savons qu'il y a d'honorables exceptions, et nous nous faisons un devoir de signaler celles qui sont à notre connaissance. M. l'évêque de Belley, par exemple, se montre aussi préoccupé qu'aurait pu l'être un pontife des plus beaux siècles de l'Eglise, du maintien et du progrès de l'esprit chrétien dans les monumens de son diocèse; l'archevêque d'Avignon, les évêques de Nevers, du Mans, de Rodez, ont fait des circulaires qui manifestent le plus louable esprit de conservation et de respect pour la vénérable antiquité. Il y a même au séminaire du Mans un cours d'archéologie chrétienne, dont le fondateur, M. l'abbé Chevrau, a mérité récemment une médaille d'or, décernée par la société que préside M. de Cau-

mont. Nous croyons qu'il y a au petit séminaire de Saint-Germer, près Beauvais, un cours semblable. On a vu dernièrement dans les journaux que M. l'abbé Devoucoux, savant autunois, avait fait découvrir les magnifiques sculptures du portail de la cathédrale d'Autun, recouvertes à dessein, au 18e siècle, par une épaisse couche de plâtre, afin de pouvoir y plaquer un gros médaillon digne de cette malheureuse époque. M. Gros, vicaire-général du diocèse de Reims, se distingue par sa sollicitude pour les anciens monumens religieux, et par le concours éclairé qu'il a prêté à M. Didron, chargé par M. Guizot de dresser la statistique monumentale de cette partie de la Champagne. A Troyes, la délicieuse église de Saint-Urbain, élevée au treizième siècle, par le grand pape Urbain IV, sur le site de l'échoppe du cordonnier qui lui avait donné le jour, cette église, témoignage sublime de l'humilité et de la piété du pontife, et en même tems modèle du plus beau style ogival, est heureusement entre les mains d'un jeune curé, M. Bourcelot, qui, à force de sacrifices et de zèle, est venu à bout de la doter d'un autel plus en harmonie avec l'édifice lui-même, que les monstrueux placages qui défigurent presque toutes les autres églises de cette ville si riche en monumens gothiques. Son amour pour l'art chrétien ne s'arrêtera pas là : peut-être verrons-nous, grâce à ses soins et à l'appui d'un préfet véritablement ami de la belle architecture, s'achever ce noble édifice.

» Nous savons encore qu'il y a un jeune curé de Nantes qui, aidé par plusieurs paroissiens instruits, a conçu le plan hardi de rebâtir son église sur un modèle du moyen-âge. Que Dieu le conduise ! Ce sont là des symptômes heureux et consolans ; et certes, dans d'autres parties de la France, on en pourrait recueillir beaucoup d'autres. Mais, hélas ! ce ne sont toujours que des exceptions. La grande majorité du clergé n'en est pas encore là, il s'en faut. Nous le disons avec une profonde douleur, avec une douleur augmentée de tout le respect, de tout le filial amour que nous portons à ce vénérable corps, le clergé est en général indifférent à la renaissance ou à l'existence de l'élément chrétien dans l'art, et cette indifférence ne saurait provenir que de son ignorance fâcheuse sur cette grave matière. Qu'il nous pardonne cette expression, peut-être trop franche de la vérité, ar-

rachée, par la conviction et de longues études, au cœur du plus dévoué de ses enfans, de celui qu'il trouvera toujours au premier rang de ses défenseurs.

» A Dieu ne plaise que nous regardions cette ignorance comme intentionnelle, que nous reprochions au clergé comme une faute ce que nous regardons seulement comme un très-grand malheur. Nous savons mieux que personne toutes les difficultés contre lesquelles il lui aurait fallu lutter pour être arrivé aujourd'hui au point que nous voudrions lui voir occuper. Des persécutions et des épreuves trop longues ont dû naturellement détourner les anciens du sanctuaire de ce genre d'étude; et depuis la paix de l'église, le nombre des prêtres a été longtems trop petit pour qu'ils eussent pu dérober au service des paroisses les loisirs nécessaires à l'examen de ces grandes questions. Ils n'ont fait d'ailleurs que recueillir la succession de trois siècles d'inconséquences et d'erreurs, que l'on pourrait, à plus juste titre, reprocher à quelques-uns de leurs prédécesseurs. Ceux-ci, en effet, procédaient avec une logique désespérante à la destruction méthodique de tout ce qui devait leur rappeler le mieux la glorieuse antiquité du culte dont ils étaient les ministres. Il ne serait pas resté une seule de nos cathédrales gothiques, si ces masses indestructibles n'avaient fatigué leur déplorable courage; mais on peut juger de leurs intentions par certaines façades et certains intérieurs qu'ils ont réussi à arranger à leur gré. C'est grâce à eux qu'on a vu tomber ces merveilleux jubés, barrière admirable entre le Saint des Saints et le peuple fidèle, aujourd'hui remplacée par des grilles en fer creux! Non contens de l'envahissement des statues et des tableaux païens sous de faux noms, on les vit, pendant le cours du 18e siècle, substituer presque partout à l'antique liturgie, à cette langue sublime et simple que l'église a inventée et dont elle a seule le secret, des hymnes nouvelles, où une latinité empruntée à Horace et à Catulle, dénonçait l'interruption des traditions chrétiennes [1]. On les vit ensuite défoncer les plus magnifiques vitraux, parce que sans doute il leur fallait une nou-

[1] On connaît le dicton si juste que fit naître cette métamorphose : *Accessit latinitas, recessit pietas.*

velle lumière pour lire dans ces nouveaux bréviaires; puis encore abattre les flèches prodigieuses qui semblaient destinées à porter jusqu'au ciel l'écho des chants antiques qu'on venait de répudier. Après quoi, assis dans leurs stalles nouvelles, sculptées par un menuisier classique, il ne leur restait plus qu'à attendre patiemment que la révolution vînt frapper aux portes de leurs cathédrales, et leur apporter le dernier mot du paganisme ressuscité, en envoyant les prêtres à l'échafaud, et en transformant les églises en temples de la Raison.

» Mais grâce pour leur ombre! ils avaient l'excuse de s'être laissés entraîner par le torrent qui a entraîné la société tout entière depuis les soirées platoniciennes des Médicis, jusqu'aux courses de char ordonnées par la Convention au Champ-de-Mars. Eussent-ils voulu d'ailleurs n'employer que des artistes chrétiens, où les auraient-ils trouvés au milieu de la désertion générale? Ainsi donc réclamons des plus sévères aristarques indulgence pour le passé. Le clergé y a tous les droits. Mais pourrons-nous la réclamer de même pour l'avenir? Déjà l'on commence à s'étonner de ce que si peu de ses membres ont jugé digne de leur attention et de leur dévoûment, ce que les indifférens eux-mêmes appellent *l'art chrétien*. On s'étonne à bon droit de voir que, si cet art, qui constitue une des gloires les plus éclatantes du catholicisme, est reconnu, est apprécié aujourd'hui, c'est grâce aux efforts de savans laïcs, protestans, étrangers, d'hommes presque tous imbus de la funeste théorie de *l'art pour l'art*, tandis que le clergé et les catholiques français s'en occupent à peine. On s'étonne de ce que toutes les fatigues et toute la gloire de cette grande œuvre soient livrées sans partage à des écrivains tels que MM. de Caumont, de Laborde, Didron, Magnin, Mérimée, Vitet, dont les travaux, du reste, si savans et si méritoires, ne portent pas la moindre trace d'esprit religieux [1]; on s'en étonne, disons-nous; mais, après tout, il n'y a là qu'une conséquence toute naturelle d'un fait encore bien

[1] Nous devons cependant faire une exception en faveur de M. Gilbert, qui a publié des descriptions des cathédrales de Paris, Chartres, Reims, Amiens, etc.; de M. l'abbé Pavy, auteur de plusieurs excellentes monographies sur des églises de Lyon; de M. l'abbé Tron, qui vient de mettre au jour une description de Saint-Maclou, à Pontoise.

autrement étonnant ; c'est qu'il n'y a pas peut-être cinq séminaires en France sur quatre-vingts, où l'on enseigne à la jeunesse ecclésiastique l'histoire de l'église ! Chose merveilleuse et déplorable à la fois, l'histoire de l'église, cette série d'événemens et d'individus gigantesques, qui préoccupe aujourd'hui tant d'esprits complétement étrangers, sinon hostiles aux convictions religieuses, cette manifestation continuelle d'une force supérieure à celle de l'homme, semblerait au premier abord n'être indifférente qu'au clergé catholique. Veut-on acquérir quelques notions justes et impartiales sur les grands hommes et les grandes époques de cette histoire ? veut-on savoir ce qu'étaient les croisades, saint Grégoire VII, Innocent III, saint Louis, saint Thomas, Sixte-Quint, il faut avoir recours à des livres traduits des protestans allemands, ou aux écrits parsemés de mille erreurs de M. Michelet, M. Villemain et M. Guizot. C'est en vain qu'on s'adresserait au clergé français, successeur et représentant de ces noms glorieux parmi nous ; on courrait risque de rencontrer, parmi ses publications nouvelles, les mensonges gallicans de Fleury ou la *Dévotion réconciliée avec l'esprit*, par un prélat du dernier siècle.

» Comment se ferait-il donc que, dépourvu de connaissances étendues et approfondies sur les événemens et les personnages des tems qui ont enfanté l'art chrétien, le clergé pût apprécier les produits de cet art qui tient par les liens les plus intimes à ce que l'histoire a de plus grand et de plus important ? Comment aurait-il appris à distinguer les œuvres fidèles aux bonnes traditions ou qui manifestent une tendance à y retourner, de toutes celles qui les parodient et les déshonorent ? Il faut bien cependant qu'il se hâte de revenir à cette étude et à cette appréciation, sous peine de laisser porter une grave atteinte à sa considération dans une foule d'esprits sérieux. Des faits trop nombreux viennent chaque jour à l'appui d'adversaires malveillans. On a déjà dit que, pour entendre de la musique religieuse, il fallait aller à l'Opéra ou aux concerts publics, tandis que la musique théâtrale se retrouve dans les églises. Craignons qu'on ne dise bientôt que l'art religieux a des sanctuaires dans le cabinet des amateurs, dans les boutiques des marchands de curiosités, dans les galeries du gouvernement, partout enfin,

excepté dans l'église! Nous avons entendu le curé d'une ville importante, très-respectable, comme prêtre, se montrer même scandalisé de cette expression d'*art chrétien*, et déclarer qu'il ne connaissait d'autre art que celui de *faire des chrétiens!* Ce n'était ici que l'expression un peu crue d'une idée trop générale. Citons un exemple borné, mais significatif, de cette déplorable absence du sentiment de l'art chrétien. On a moulé depuis plusieurs années quelques-unes des plus belles madones de nos belles églises gothiques, entre autres celle de Saint-Denis [1], qui a été transportée à Saint-Germain-des-Prés; ces modèles exquis de la beauté chrétienne se trouvent chez la plupart des marchands où le clergé et les maisons religieuses, les frères des *écoles* chrétiennes, etc., se fournissent des images qui leur sont nécessaires; il semble que leur choix pourrait se fixer sur ces monumens de l'antique foi, que le zèle de quelques jeunes artistes a mis à leur portée. Eh bien! il n'en est rien; ils sont unanimes pour préférer cette horrible Vierge du dernier siècle, de Bouchardon, que l'on retrouve dans toutes les écoles, dans tous les couvens, dans tous les presbytères, cette Vierge au front étroit, à l'air insignifiant et commun, aux mains niaisement étendues, figure sans grâce et sans dignité, qu'on dirait inventée à dessein pour discréditer le plus admirable sujet que la religion offre à l'art. Que penser ensuite, pour ne pas étendre nos observations hors de Paris, de cette chapelle Saint-Marcel, récemment érigée dans Notre-Dame [2], monstrueuse parodie de cette architecture gothique dont on avait le plus beau modèle dans l'église même, et où, par un raffinement exquis de barbarie, on a été peinturlurer en marbrures et dorer une espèce d'arcade qui semble avoir la prétention d'être ogivale? Est-il possible que de pareilles choses se passent en 1837, dans

[1] Puisque nous nommons cette statue célèbre, il nous est impossible de ne pas signaler le vandalisme qui fait reléguer, dans une obscure sacristie, ce chef-d'œuvre de la sculpture chrétienne, tandis que dans la même église, à la chapelle de la sainte Vierge, on vient d'intrôniser un pitoyable plâtre moderne, digne du reste du fronton classique qui l'encadre en contradiction avec tout le reste de l'église, digne encore des affreuses fresques en grisaille qui la flanquent des deux côtés.

[2] Dans le transept septentrional.

la métropole de Paris et de la France? Et que sera-ce encore, s'il ne s'élève pas du sein du clergé une seule voix pour protester contre cet incroyable projet qu'on attribue au vandalisme municipal, qui tend à transformer en sacristie la chapelle propre de la Sainte-Vierge, située au chevet de la basilique, en violant ainsi l'éternelle règle de l'architectonique chrétienne, telle que toutes nos cathédrales nous la révèlent, en remplaçant par un lieu d'habillement et de comptabilité, ce sanctuaire suprême, ce dernier refuge de la prière, que la tendre piété de nos pères avait toujours réservé, au point culminant de l'église, au sommet de la croix, pour cette vierge-mère, dont Notre-Dame est un des plus beaux temples?

» Enfin, quand finira-t-on de voir s'élever, avec l'approbation du clergé ou par ses soins directs, des édifices comme Notre-Dame-de-Lorette, l'église du Gros-Caillou, la chapelle de la rue de Sèvres, où repose le corps de saint Vincent de Paule, indignes masures, dont les formes lourdes et étriquées à la fois ne sont conformes qu'au genre classique et païen, contemporain de la réforme; tandis que par la contradiction la plus bizarre, les protestans construisent dans Paris une assez jolie chapelle gothique [1] sur le patron inventé et consacré par le catholicisme. »

L'auteur, pour confirmer ses opinions, cite ensuite plusieurs églises gothiques qui s'élèvent en ce moment en Angleterre, en Ecosse, en Irlande, en Bavière; puis il passe à quelques objections que l'on pourrait faire contre ses idées.

« Qu'on ne nous objecte pas le surcroît de dépenses : mauvaise raison, ou plutôt excuse mensongère, inventée par la routine et l'ignorance des architectes classiques. Il ne s'agit pas, dans l'état actuel, d'élever de ces vastes cathédrales, où presque chaque pierre est un monument de patience et de génie, œuvres gigantesques, que la foi et le désintéressement peuvent seuls enfanter : il s'agit tout simplement de réparer, de sauver, de guérir les blessures de celles qui existent, et puis de bâtir çà et là quelques églises de paroisse petites et simples. Or, des calculs désintéressés ont prouvé qu'il n'en coûterait pas plus (peut-être moins) pour adopter le système ogival ou cintré, sans abon-

[1] Rue d'Aguesseau-Saint-Honoré.

dance d'ornemens, que pour écraser le sol des masses opaques et percées de parallélogrammes que l'on construit de nos jours. Si nous sommes plus pauvres que les Anglais, nous sommes, je pense, plus riches que les malheureux paysans d'Irlande. Cependant ces pauvres serfs, tout épuisés qu'ils sont par la famine, les rentes qu'il leur faut payer à leurs seigneurs absens du pays, et les dîmes que leur extorque le clergé anglican, ces ilotes, qui n'ont que bien rarement du pain à manger avec leurs pommes-de-terre, ces martyrs perpétuels, obligés, après avoir gorgé de leurs dépouilles un clergé étranger, de nourrir encore celui qui les console dans leur misère, et de faire une liste civile à O'Connell, ce roi de la parole, qui les conduit à la liberté; ces Irlandais bâtissent eux aussi des églises pour abriter leur foi, qui ose enfin se montrer au grand jour; et toutes ces églises sont gothiques[1]!

» Mais on nous objectera peut-être que le clergé n'est plus, comme autrefois, le maître absolu de tous les édifices religieux; que, par une inconséquence ridicule et illégale, mais passée en usage dans nos mœurs administratives, il n'a plus le droit *exclusif d'accepter* ou de rejeter les œuvres d'art qu'on y place, *les travaux qu'on y fait*; qu'il ne lui est pas libre de s'opposer aux déprédations qu'y commettent les architectes municipaux, ni d'empêcher le gouvernement de s'habituer à regarder les églises comme autant de galeries où il lui est loisible d'exposer à demeure les tableaux soit-disant religieux, que la protection d'un député ou le caprice d'un employé subalterne aura fait acheter. Cela n'est que trop vrai; mais il n'en est pas moins *positif* que le clergé fait exécuter une foule de travaux importans pour son propre compte; c'est sur ceux-là que roulent nos observations précédentes. Il y a, en outre, beaucoup de petites communes, en France qui, pour devenir paroisses, et avoir un curé à elles, s'imposent de grands sacrifices pour construire à

[1] Pour être exact, il faut avouer que la chapelle métropolitaine de *Marlborough-Street*, à Dublin, est bâtie dans le genre classique, parce que, commencée il y a plusieurs années à une époque où le mauvais goût était encore puissant, même en Angleterre, elle a été achevée d'après le plan primitif.

leurs frais des églises, sans autres conseils que ceux des prêtres du voisinage, sans autre surveillance que la leur. Ce serait là une voie aussi naturelle qu'honorable de rentrer dans le vrai. D'un autre côté, il est malheureusement incontestable que le clergé n'a pas encore manifesté le moindre symptôme d'opposition au vandalisme des architectes officiels, au scandale des tableaux périodiquement octroyés aux églises. Il le pourrait, cependant, nous en sommes persuadés, en s'appuyant sur ses droits imprescrptibles, et sur des textes de lois dont l'interprétation est abusive. Il le pourrait bien mieux encore en invoquant le bon sens et le bon goût du public, qui ne manquerait pas de réagir aussi sur l'esprit de l'administration. Il y aurait unanimité chez les gens de goût, chez les véritables artistes, pour venir au secours d'une protestation semblable de la part du clergé ; l'opinion est délicate et sûre en ces matières, comme on l'a vu récemment, lors des sages restrictions mises par M. l'archevêque de Paris à l'abus de la musique théâtrale dans les églises ; la victoire serait bientôt gagnée. Quant à nous, si nous avions l'honneur d'être évêque ou curé, il n'y a pas de force humaine qui pût nous contraindre à consacrer des églises comme Notre-Dame-de-Lorette, à accepter des statues comme celles qu'on destine à la Madeleine, à subir des tableaux comme ceux que l'on voit dans toutes les paroisses de Paris, avec une pancarte qui annonce pompeusement qu'ils ont été *donnés par la ville ou le gouvernement*. En outre, si nous avions l'honneur d'être évêque ou curé, nous ne confierions jamais, pour notre propre compte, des travaux d'art religieux à un artiste quelconque, sans nous être assuré, non-seulement de son talent, mais de sa foi et de sa science en matière de religion : nous ne lui demanderions pas combien de tableaux il a exposés au Salon, ni sous quel maître païen il a appris à manier les pinceaux; nous lui dirions : « Croyez-vous au symbole que vous allez représenter, au fait que vous allez reproduire ? ou, si vous n'y croyez pas, avez-vous du moins étudié la vaste tradition de l'art chrétien, la nature et les conditions essentielles de votre entreprise ? Voulez-vous travailler, non pour un vil lucre, mais pour l'édification de vos frères et l'ornement de la maison de Dieu et des pauvres ? S'il en est ainsi, mettez-vous à l'œuvre; sinon, non. » Nous deman-

dons pardon de la trivialité de la comparaison; mais, en verité, c'est le cas de renouveler la fameuse recette de la *Cuisinière bourgeoise*, et de dire : « Pour faire une œuvre religieuse, prenez de la religion, *etc.* »

» Qu'on nous permette une dernière considération. Dans les beaux travaux qui ont paru jusqu'à présent en France sur l'art du moyen-âge, et dont nous avons cité plus haut les auteurs, on remarque un vide que l'on peut dénoncer sans être injuste envers les hommes laborieux et intelligens qui ont ouvert la voie. Ce vide, c'est celui de l'idée fondamentale, du sens intime, de cette *mens divinior* qui animait tout l'art du moyen-âge, *et plus spécialement* son architecture. On a parfaitement décrit les monumens, réhabilité leur beauté, fixé leur date, distingué et classifié leurs genres et leurs divers caractères avec une perspicacité merveilleuse; mais on ne s'est pas encore occupé, que nous sachions, de déterminer le profond symbolisme, les lois régulières et harmoniques, la vie spirituelle et mystérieuse de tout ce que les siècles chrétiens nous ont laissé. C'est là cependant la clef de l'énigme; et la science sera radicalement incomplète, tant que nous ne l'aurons pas découvert. Or, nous croyons que le clergé est spécialement appelé à fournir cette clef, et c'est pourquoi nous regardons son intervention dans la renaissance de notre art chrétien et national, non-seulement comme prescrite par ses devoirs et ses intérêts, mais encore comme utile et indispensable aux progrès de cette renaissance et à sa véritable stabilité. En effet, par la nature spéciale de ses études, par la connaissance qu'il a, ou du moins qu'il doit avoir, de la théologie du moyen-âge, des auteurs ascétiques et mystiques, des vieux rituels, de toutes ces anciennes liturgies, si admirables, si fécondes et si oubliées, enfin, et surtout par la pratique et la méditation de la vie spirituelle, impliquée par tous les actes qui se célèbrent dans une église, le clergé seul est en mesure de puiser à ces sources abondantes les lumières définitives qui manquent à l'œuvre commune. Qu'il sache donc reprendre son rôle naturel, qu'il revendique ce noble patrimoine, qu'il vienne compléter et couronner la science renaissante par la révélation du dernier mot de cette science. Qu'il ne croie pas en faire assez, lorsqu'il n'étudiera que les dates, la classification,

les caractères matériels des anciens monumens : c'est là l'œuvre de tout le monde. Il n'y a pas besoin d'être prêtre, ni même catholique pour cela; on en voit des exemples tous les jours. Le clergé a, dans l'art, une mission plus difficile, mais aussi bien autrement élevée.

»En terminant, nous ne demanderons pas pardon de la brusque franchise, de la violence même, si l'on veut, que nous avons mise à protester contre les maux actuels de l'art religieux ; la vérité nous excusera, et nous vaudra l'indulgente sympathie des cœurs sincères et des intelligences droites. L'avenir nous justifiera. Si la lutte continue avec la même constance qui a été montrée jusqu'ici, si l'instinct du public se développe avec la même progression, on peut nourrir l'espérance d'une victoire prochaine. Il nous sera peut-être donné de voir de nos yeux des évêques qui ne rougiront pas d'être architectes, au moins par la pensée, comme leurs plus illustres prédécesseurs, et aussi décidés à repousser de leurs églises l'indécent, le profane, les innovations païennes, qu'à anathématiser une hérésie ou un scandale. Peut-être alors verrons-nous encore des artistes qui comprendront que la foi est la première condition du génie chrétien, et qui ne rougiront pas de s'agenouiller devant les autels qu'ils aspirent à orner de leurs œuvres. Quant à nous, si nos faibles paroles avaient pu ranimer quelque courage éteint, ou porter une seule étincelle de lumière dans un esprit de bonne foi, notre récompense serait suffisante, et notre alliance se trouverait ainsi consommée avec les jeunes artistes qui se dévouent à faire rentrer dans l'art consacré au Christianisme ces caractères de pureté, de dignité et d'élévation morale, seuls dignes de la majesté de ses mystères et de ses destinées immortelles. Tous ensemble, ne perdons pas courage, et saluons cet avenir qui doit remettre en honneur la loi antique et souveraine de l'art, cette loi, si cruellement méconnue depuis trois siècles, qui proclame que *le beau n'est que la splendeur du vrai.* »

M. de Montalembert annonce ensuite en ces termes l'œuvre qui a servi d'occasion aux considérations qui viennent d'être exposées. Nous copions encore ce passage, parce qu'il servira à faire connaître une collection à laquelle nous nous intéressons vivement, et que nous recommandons aussi à nos amis.

« Fidèle au principe que nous avons posé plus haut, sur l'importance vitale de l'étude des anciens maîtres pour tous ceux qui veulent consacrer leur talent à l'application religieuse de l'art, nous avons voulu contribuer selon la mesure de nos forces à l'œuvre réparatrice, en publiant une collection de monumens, composée à la fois de divers travaux qui datent des vieux siècles catholiques, et d'autres qui, fruit de la nouvelle école allemande, serviront à montrer comment l'on peut, même au sein de l'anarchie morale et intellectuelle de nos jours, rattacher l'art moderne à la pureté et à la sainteté de la pensée ancienne. Le sujet de cette collection se trouvait indiqué, de droit comme de fait, dans l'*Histoire de Sainte Elisabeth*, à laquelle nous avions consacré plusieurs années de travaux, et qui a eu le privilége d'inspirer à toutes les époques le ciseau et le pinceau des artistes chrétiens. Nous avons eu le bonheur de trouver un éditeur aussi dévoué que nous à la régénération religieuse de l'art, et qui s'est chargé de cette entreprise avec un zèle et un désintéressement puisés dans les plus nobles motifs. Fort de son appui, nous avons pu profiter de nos voyages pour recueillir en Italie et en Allemagne tout ce que nous avions découvert ou remarqué de plus important parmi les monumens relatifs à notre sainte.

» Nous reproduirons en premier lieu les tableaux qui lui ont été consacrés par les plus illustres représentans de l'ancienne école florentine, Taddeo Gadi (1350), le principal élève de Giotto, et digne émule de son maître; Andrea Orgagna (1319-1389), le plus grand des peintres, des sculpteurs et des architectes de son tems, qui précéda Michel-Ange dans cette triple supériorité, et qui, certes, sous le point de vue chrétien, l'a surpassé de beaucoup; le bienheureux Fra Angelico da Fiesole (1387-1455), le plus *angélique*, le plus accompli des artistes chrétiens; enfin, Alessandro Botticelli (1487-1515), qui, au milieu de la dégénération déjà trop générale de l'art, due à l'influence des Médicis, sut rester fidèle à la poésie mystique de ses prédécesseurs.

» Passant de l'Italie à la vieille Allemagne, nous donnerons l'œuvre d'un peintre anonyme de la pure et primitive école de Cologne (1350-1400), qui fut pour l'Allemagne ce que l'école de Sienne avait été pour l'Italie; puis celle d'un peintre bâlois du quinzième siècle, dont le nom est resté également inconnu;

celle de Lucas de Leyde (1494-1533), qui termine le cycle des anciens peintres catholiques au-delà du Rhin ; et enfin une miniature attribuée à Hemling (1429-1499), le Fiesole de la Flandre, et tirée du célèbre Bréviaire Grimani à Venise. Un grand vitrail de la cathédrale de Cologne nous montrera sainte Élisabeth dignement placée dans l'église-type de l'époque qu'elle a glorifiée; le bas-relief, presque contemporain de la sainte, qui orne son tombeau à Marbourg; ceux, plus récens, que l'on voit sur les autels de son église; la châsse si célèbre où fut renfermé son corps sacré, et la statue qui a été pour nous le premier indice de son histoire, serviront à faire connaître la marche parallèle de la sculpture et de la peinture des anciennes écoles germaniques.

» A ces précieux débris d'un passé qui ne reviendra jamais, nous avons la consolation de joindre des témoignages vivans de la résurrection de ce feu sacré de la foi qui l'animait, dans les œuvres des artistes contemporains de l'Allemagne. Frédéric Overbeck, la gloire de l'art chrétien de nos jours et le flambeau de son avenir, a bien voulu interrompre le cours des grands travaux qu'il poursuit au sein de la vie éternelle, pour enrichir notre humble collection d'un dessin qui représente un des traits les plus populaires de l'histoire de notre Sainte. On verra ensuite le même sujet traité en bas relief par Schewanthaler, qui occupe le premier rang dans la sculpture nouvelle d'Allemagne, comme Overbeck dans la peinture. Müller de Cassel et Flatze du Tyrol, qui ont tous deux cultivé sur le sol d'Italie les excellentes dispositions de leur nature germanique, nous ont apporté leur tribut de dévotion à la sainte qu'ils chérissent comme nous. Enfin, nous nous félicitons de fournir aux personnes qui s'intéressent à l'art, une occasion de connaître la nature et la portée d'un jeune talent qui nous semble promettre à la peinture chrétienne un véritable représentant, si Dieu le maintient dans la voie salutaire qu'il a daigné lui ouvrir. Octave Hauser, d'origine allemande, né en 1822, a eu le bonheur de passer son enfance à Florence. Ses yeux se sont ouverts à la lumière de l'art, en face des admirables fresques de Fra Angelico, de Memmi, de Giotto, d'Orgagna : c'est dans ces pages immortelles qu'il a lu sa destinée; et dès l'âge de treize ans, guidé par les conseils d'un père qui a consacré sa vie au service de l'art chrétien, cet enfant

commença à étudier d'après les grands maîtres catholiques. Rentré en France, à quatorze ans, il a commencé la série de compositions relatives à la vie de sainte Élisabeth, qui forme une partie considérable de notre collection. Nous reviendrons sur chacune d'elles en son lieu. Il se peut que nous soyons aveuglé par la tendre sympathie avec laquelle nous avons suivi, dans une âme si jeune, le développement d'une pensée identique à celle qui a si long-tems absorbé la nôtre; mais il nous semble que tout juge non prévenu y reconnaîtra avec nous une originalité, une profondeur de sentiment, et une pureté d'inspiration que l'on cherche en vain dans les prétendues œuvres d'art religieux de nos jours. Assurément nous ne donnons pas ces produits du crayon d'un enfant de quinze ans comme des chefs-d'œuvre, mais bien comme une preuve des heureux résultats d'une éducation formée par l'étude pieuse des véritables maîtres chrétiens, et dégagée des liens de la routine classique.

» En dernier lieu, la collection se complète par des médailles, des lettres ornées, tirées d'anciens manuscrits, et autres objets relatifs à notre Sainte. Des vues du château de Warbourg, où elle fut élevée, et où elle vécut avec son mari, ainsi que de la ville de Marbourg, où elle passa ses années de veuvage et où elle mourut, reproduiront l'état actuel des lieux immortalisés par son souvenir. Enfin nous donnerons des fragmens de la célèbre église qui porte son nom, et qui a été le premier monument du style ogival pur que l'Allemagne ait possédé.

» Si, dans le courant de la publication, nous venions à recueillir quelque monument de la chère Sainte, qui nous semblât propre à figurer dans notre collection, nous ne renonçons pas au droit de l'ajouter aux divers objets dont nous venons d'entretenir nos lecteurs [1]. »

Le C[te] de MONTALEMBERT.

[1] La collection aura au moins *trente* planches sur quart colombier; chaque planche aura une feuille de texte explicatif, historique, biographique, etc. Le prix de chaque livraison, contenant trois planches, sera de *trois francs*, sur papier de Chine. Il paraîtra une livraison tous les vingts jours, depuis le 1[er] janvier 1838.

La souscription est ouverte chez Boblet, éditeur, quai des Augustins, n° 37, et Debécourt, rue des Saints-Pères, n° 69.

Histoire.

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR LA VÉRITABLE ORIGINE DES VAUDOIS ET SUR LE CARACTÈRE DE LEURS DOCTRINES PRIMITIVES [1].

Ce qu'il faudrait faire en histoire. — Division de l'ouvrage. — De l'origine des Vaudois. — Epoque où parut Valdo. — Différens noms des Vaudois. — Examen des autorités sur lesquelles ils se fondent pour réclamer une haute antiquité. — De Claude évêque de Turin. — S'ils remontent jusqu'aux apôtres. — Suppositions de Muston, — de Peyran. — Examen des erreurs de Valdo. — Il voulait réformer l'Eglise et former un ordre religieux. — Tableau général des erreurs vaudoises.

La grande entreprise de refaire l'histoire, qui semble être pourtant une nécessité de l'époque, si nous voulons achever de renverser ce que M. de Maistre appelait *une grande conspiration contre la vérité*, aurait de quoi effrayer, surtout dans un siècle où le premier besoin est de faire vite, parce que chacun est pressé de jouir du fruit de son travail. En cette occurrence, le meilleur moyen, et le seul praticable, serait assurément de se borner, de déterminer chacun sa tâche, de se choisir un coin du vaste champ, et de le remuer, de le creuser à fond. Cette culture parcellaire et profonde, appliquée à l'histoire, aurait sans doute des résultats analogues à ceux qu'a obtenus la division des travaux, en industrie et en agriculture; et peut-être est-ce là ce qui presse le plus, avant d'échaffauder des systèmes, qui pèchent presque tous par la base et faute de matériaux, au moins lorsqu'ils veulent s'étendre au de-là de certaines généralités. L'Allemagne peut justement s'enorgueillir d'avoir donné, sur plusieurs époques et sur un grand nombre de personnages historiques, des notions, qu'on peut regarder, à peu de chose près, comme complètes; et, de son côté, la France compte

[1] Vol. in-8°; à Paris, chez Périsse frères, libraires; prix, 5 fr.

quelques essais de ce même genre, qui ne demeurent au-dessous d'aucune comparaison.

C'est au nombre de ces dernières publications, les plus solides et appartenant à la France, sinon par la patrie de l'auteur, du moins par le langage et la sympathie, qu'ont leur place marquée, les *Recherches sur les Vaudois*, surtout quand elles sont accompagnées de l'histoire complète de cette secte, à laquelle le livre que nous annonçons est destiné à servir d'*introduction*. Mais cette introduction est assez remarquable par elle-même, pour que nous eussions à nous excuser de n'en avoir point parlé plus tôt, s'il ne fallait chercher la cause de ce retard ailleurs que dans notre bonne volonté.

Quelqu'intérêt néanmoins qui s'attache à cet ouvrage, considéré comme jetant de grandes lumières sur une des sectes les moins connues, et sur l'une des époques du moyen-âge les plus curieuses et les plus difficiles à débrouiller, ce serait en méconnaître l'importance que de la réduire à ce seul résultat. On n'ignore point, en effet, que le protestantisme, à sa naissance, s'efforça de se rattacher aux Vaudois, qui furent loin de s'opposer à cette alliance. Elle fut cimentée, d'une part, par le besoin de se donner une apparence de vie, en se ralliant à quelque chose de nouveau ; et, de l'autre, par le désir de se donner une apparence de vérité, en se rapprochant de quelque chose d'ancien. Et nous aurions à signaler ici, si c'était le lieu, cette tendance de toutes les hérésies à se créer des ancêtres, à remonter toujours plus haut. Les réformés s'accrochent aux hérétiques du 12e siècle; ceux-ci, comme nous le verrons plus loin, font tous les efforts possibles pour enfoncer leur origine dans la nuit des tems. Mais ce qui a vraiment lieu d'étonner, c'est qu'au 19e siècle, des écrivains Vaudois, qui n'ont plus guère que le nom de commun avec leurs prédécesseurs, qui seraient bien fâchés de leur ressembler autrement, et dont toute la profession de foi se réduit au pur *rationalisme*, soient encore dominés par l'envie de pousser leur généalogie jusqu'aux premiers siècles de l'ère chrétienne. Tant l'esprit humain, laissé à sa propre individualité, ressent sa faiblesse! tant est profond le besoin de tenir à quelque chose d'antique et de permanent!

Mais, sans nous arrêter à ces conditions, contentons-nous de

remarquer cette alliance instinctive de toutes les sectes contre le catholicisme, d'où il résulte que, si chacune d'elles se résigne à tous les sacrifices, à toutes les absurdités, afin d'avoir plus de chances de succès contre l'antique vérité; de leur côté, les défenseurs de celle-ci ne sauraient frapper une seule erreur, sans que le contre-coup n'en retombe sur toutes. Aussi, le livre dont nous avons à parler ne se trouve pas moins dirigé contre les protestans, et, en général, contre toutes les sectes en dehors de l'unité catholique, que contre la fraction minime renfermée dans les trois vallées du Piémont. La polémique qu'il oppose à ces derniers, conclut contre toute la réforme; et c'est là ce qui lui donne un intérêt d'un ordre plus général, dans un moment où le *protestantisme* semble rentrer dans l'arène, déguisé sous mille formes, et armé de puissans moyens d'action.

Les *Recherches sur les Vaudois* peuvent se diviser en deux parties bien distinctes. Dans la première, on examine successivement à quelle époque leur secte a paru, à qui elle doit le jour, et ce qu'il faut penser des divers systèmes des écrivains Vaudois et protestans, sur ce sujet. La seconde est plus particulièrement consacrée à faire connaître le but que Pierre Valdo se proposait d'atteindre, et à déterminer le caractère et les principaux points des doctrines que ses disciples ont professées dans les premiers tems.

Pour établir d'une manière sûre l'époque de la naissance et la véritable origine de l'hérésie Vaudoise, l'auteur a d'abord recours aux autorités contemporaines. Il va chercher dans les chroniques et les autres documens si nombreux du moyen-âge, tout ce qui traite de Valdo et de ses sectateurs [1]; il reproduit ces

[1] Nous donnons ici la liste des principales autorités citées dans les *recherches sur l'origine des Vaudois* :

1° *Bernard, abbé de Foncald*, écrivain de la fin du 12e siècle, auteur d'un *traité contre les Vaudois*, inséré dans la *bibliothèque des Pères*. (Lugd. 1677, t. XXIV.)

2° *Alain de l'Isle* ou *de Lille*, surnommé le *Grand* et le *Docteur universel*, célèbre professeur de l'université de Paris, vers la fin du 12e ou le commencement du 13e siècle. On disait de lui : *sufficiat vobis vidisse Alanum.* Voir son traité : *de fide catholicâ, contra hæreticos præsertim Albigenses*,

diverses autorités, non par citations écourtées, où le vrai sens de l'auteur est si souvent dénaturé, mais par longs passages, par fragmens entiers, qui deviennent presque toujours matière d'une critique approfondie; il les compare, apprécie leur valeur respective, et de cet ensemble de preuves, il résulte clairement, 1° que Pierre Valdo, riche marchand de Lyon, est bien le père, le fondateur de l'hérésie vaudoise, et 2° que les *Vaudois*, appelés autrement *Sabbatés* ou *Insabattés*, à cause d'une chaussure particulière, ou bien encore *Pauvres de Lyon*, *Léonistes* (de *Leona*, ancien nom de la ville de Lyon), prirent naissance dans cette ville, vers l'an 1160. Tel est sur ces deux points le sentiment de l'anglican Hallam, dont l'autorité, en ce qui concerne les faits du moyen-âge, est ici corroborée par la bienveillance

dans l'ouvrage intitulé : *Alani magni de Insulis..., opera moralia, parænitica et polemica..., opere B.D. Caroli de Visch, illustrata.* Antuerp. 1654.

3° *Eberard de Bethune*, écrivain de la même époque. Voir : *Eberardi liber Anti-hæresis*, cap. XXV, apud Bibl. PP. t. XXIV, p. 1572.

4° *Pierre de Vaucernay*, célèbre par son histoire de la guerre des Albigeois dont il avait été témoin oculaire. Voir sa chronique intitulée *Petri monachi cœnobii Vallium Cernai, ord. Cisters. historia Albigenium.* cap. II. apud Duchesne *hist. Francorum script.* t. V.

5° *Etienne de Belleville*, de l'ordre des frères prêcheurs. — *Stephanus de Borbone, al. de Bellavillâ*, F. O. P., *liber de septem donis Spiritûs sancti*, part. IV, cap. XXX, apud Echard : *script. ord. prædicat.*

6° *Le P. Moneta*, aussi Dominicain et célèbre professeur de philosophie dans l'université de Bologne, au commencement du 13e siècle. Sa vie offre des détails pleins d'intérêt. *Venerab. P. Moneta, adversus Catharos et Valdenses*, lib. V, c. 1. Romæ 1743.

7° *Ranier Sacco*, qui après avoir passé 17 ans dans la secte des cathares qui le regardaient comme l'un de leurs principaux chefs, et l'avaient même élevé à l'épiscopat, abjura ses erreurs, prit l'habit de Saint-Dominique et devint inquisiteur pour la province de Lombardie. *Reineri, ord. præd. contra Valdenses liber*, cap. I, t. V, VI. (in B. P. P. t. XXV.)

8° *Pierre de Polichdorf* professsur de théologie, vers le milieu du 13e siècle. *Petri de Polichdorf, contra hæres. Valdensium Tractatus.* præf. cap. I. in Bib. PP. t. XXV.

9° Un traité contre les mêmes hérétiques, inséré par D. Martenne dans son *thesaurus novus anedot.* p. 1778, sous le titre de : *tractatus de heresi pauperum de Lugduno, auctore anonymo.*

naturelle qu'il porte aux Vaudois et aux protestans : « Les écri-
» vains contemporains, dit-il, s'accordent à nous représenter
» Valdo comme le fondateur des Vaudois... Nous trouvons dans
» les actes de l'Inquisition le mot *pauperes de Lugduno* employé
» comme synonyme de *Vaudois*, et il est difficile de douter que
» les pauvres de Lyon ne fussent les disciples de Valdo. *Alanus*,
» qui, dans le second livre de son traité, s'occupe à combattre les
» Vaudois, désigne expressément Valdo comme leur fondateur.
» *Petrus Monachus* en fait autant. Ces autorités paraissent d'un
» grand poids, car il n'est pas facile d'apercevoir quel avantage
» ces écrivains pouvaient avoir à déguiser la vérité sur ce point.
» Cependant quelques écrivains modernes d'un nom imposant [1]
» ont soutenu vivement [2] que les habitans des vallées conservaient
» une foi pure plusieurs siècles avant l'apparition de Valdo. J'ai
» lu ce qu'avance à cet égard Léger, mais je n'y ai point trouvé
» de preuves suffisantes à l'appui de cette disposition, qu'on ne
» doit pas néanmoins regarder comme entièrement dépourvue
» de vraisemblance. Ils tirent leur meilleur argument d'un an-
» cien poème appelé la *Noble leçon*, dont il existe un manuscrit
» original dans la bibliothèque publique de Cambridge. Ce
» poème passe pour être daté de l'an 1100, plus d'un demi-siè-
» cle avant l'apparition de Valdo. Mais les vers qui expriment la
» date, ne la donnent que d'une manière vague, et peuvent très-
» bien s'appliquer à toute autre époque antérieure à la fin du
» 12e siècle [3]. »

Entrant dans le fond de la question, l'auteur des *Recherches* s'attache d'abord à bien mettre en relief, à présenter sous ses

[1] Les noms imposans comme ceux de Léger et consorts dont parle Hallam, n'imposent plus à personne aujourd'hui, et ils n'en imposent pas davantage à quiconque a le courage de lire les ouvrages publiés sous ces noms, et de juger ces hommes par leurs écrits et par leurs œuvres.

[2] Que ces écrivains aient soutenu *vivement* leur prétendue antériorité sur Valdo ; d'accord ; qu'ils l'aient soutenu *solidement*, nous en prenons Hallam pour juge. La suite de ces recherches montrera encore mieux qu'une telle opinion est *entièrement dépourvue* de vraisemblance. Quant à la foi des habitans des vallées, elle était pure et très-pure avant Valdo, car ils étaient *catholiques romains*.

[3] Hallam, *L'Europe au moyen âge*, t. IV. ch. 9, 2e partie.

véritables traits, ce personnage de Valdo, sur lequel les écrivains vaudois et protestans se sont plu à amasser des obscurités. On conçoit, en effet, quel intérêt ils avaient à nous donner cet homme, non plus pour un hérésiarque, pour le créateur d'une secte qui n'existait point avant lui, mais pour un chaud prosélyte, ou simple chef de parti des Vaudois, un homme *qui fut fameux au milieu d'eux*, ainsi que s'exprime Basnage [1]. Il s'agit d'abord du vrai nom de *Valdo*, qui se trouve reproduit par les chroniqueurs, avec de légères variantes, qu'expliquent suffisamment la diversité des idiômes, les traductions latines et les distractions des copistes; et, après un examen, souvent mêlé d'une ironie amplement justifiée par l'argumentation pauvre et chicaneuse des adversaires, notre auteur arrive à cette conclusion :

« Après cela, que le nom de Valdo soit, pour celui qui l'a porté, un nom de famille ou un nom de ville ou de pays ; que ce nom vienne de Valdès, ville de Flandre, ou de Vaud, bourg près de Lyon, peu nous importe, pourvu que M. Peyran nous accorde, 1° que *P. Valdo* l'a porté, et que ce citoyen de Lyon s'appelait réellement *Valdo* ou *Valdius*, ou *Valdensis*, ou *Valdesius*, ou *Valdus*, ainsi que l'ont diversement appelé Pierre de Vaucernay, Polichdorf, Etienne de Belleville, Moneta et Alain de l'Isle ; 2° qu'aucun de ces anciens auteurs n'a dit, ni même songé à dire que Pierre l'avait reçu par suite de son affiliation à la secte vaudoise ; car ce rêve leur a été tout-à-fait inconnu, et il est juste de le laisser à ceux qui l'ont fait. La raison en est que, pour communiquer un nom, il faut déjà l'avoir, et que pour l'avoir il faut du moins exister : or, les Vaudois, quoique très-anciens hérétiques, étaient on ne peut plus inconnus avant P. Valdo ; 3° que les mêmes auteurs et d'autres encore disent bien clairement que « les Vaudois parurent tout-à-coup comme » de nouveaux hérétiques sous le pape Lucius (III) et vers le » tems où Bernard, archevêque de Narbonne, occupait ce siége [2]; » qu'ils s'appellent Vaudois, et tirent leur nom de Valdo, qui a » été leur chef [3]; qu'ils étaient une bizarre nouveauté et for-

[1] *Hist. de l'Eglise*, ch. X. §. 2.
[2] Bernard de Foncald.
[3] Alain de l'Isle.

» maient une nouvelle race de truands au tems d'Eberard de Bé-
» thune [1]; qu'on les appelait Vaudois, du nom d'un certain Val-
» do, lyonnais [2]; qu'ils tirent ce nom de celui du premier auteur
» de leur hérésie, qui était Valdo [3]; qu'ils ont eu pour fondateur
» Valdo de Lyon [4]; qu'ils ont pris naissance de ce riche citoyen
» de Lyon, qui fut si frappé de la mort d'un de ses collègues,
» qu'il donna tout son bien aux pauvres, en réunit un grand
» nombre autour de lui, et leur enseigna la pauvreté volontai-
» re [5]; qu'ils tirent leur naissance et leur origine de ce citoyen
» riche, nommé P. Valdo... qui vécut environ 800 ans après
» saint Sylvestre..... distribua son bien aux pauvres...., et
» voulut renouveler la vie apostolique sur la terre [6]; qu'ils des-
» cendent d'un riche citoyen de Lyon, nommé Valdo..., à qui
» Bernard Ydros et Etienne d'Avise ont fourni la traduction de
» divers livres en langue romane [7]. » Moyennant ces trois conces-
sions, nous laisserons à M. Peyran la liberté de donner au nom
de Valdo telle origine ou telle dérivation qu'il voudra. »

Nous sommes conduits successivement à chercher la vraie étymologie du nom des *Vaudois*, qui dérive bien de Valdo (*Valdensis*), et nullement de leur situation géographique, au milieu des *vallées* (*vals* ou *vaux*) du Piémont, puis à fixer l'époque où vécut Pierre Valdo, laquelle doit être incontestablement placée, de l'aveu même de Mosheim et des auteurs Vaudois, entre les années 1160 et 1180; puis enfin, à distinguer les divers noms sous lesquels ces hérétiques ont été désignés, afin de ne point les confondre avec cette multitude de sectes qui parurent à la même époque; *Albigeois* ou nouveaux *Manichéens*, nouveaux *Ariens*, nouveaux *Donatistes*, *Cathares*, *Bogomiles*, *Poplicains*, *Bulgares*, *Gazares*, *Picards*, *Lombards*, *Runcaires*, *Bohémiens*, *Patarins*, *Fratricelles*, *Cotereaux*, *Lollards*, *Passaguins*, *Bons-Hommes*, *Arnoldistes*, *Espéronistes*, *Josephistes*, *Herviliens*, *Turlupins*, *Chaignards*, *Ribauds*, *Sicards*, *Piphles*, *Tisserands*, etc. Dans cette cohue de sectes, qui

[1] Eberard de Béthune.
[2] Pierre de Vaucernay.
[3] Etienne de *Bourbon* ou de *Bellavilla*.
[4] Moneta.
[5] Reinier Sacco.
[6] Polichdorf.
[7] Ivonet, ou l'auteur de l'ouvrage cité sous ce nom.

sont souvent comprises sous la désignation commune d'*Albigeois*, et qu'il serait bien difficile de distinguer aujourd'hui, les *Vaudois* tiennent une place à part, par leur doctrine et leur caractère. Bossuet, et tous les auteurs qui ont traité ce sujet avec quelque profondeur, sont d'accord là-dessus. Si le nom de *Vaudois* a été employé quelquefois d'une manière trop générale, comme s'appliquant indifféremment à ces sectes, il faut l'attribuer, soit à ce qu'elles avaient un certain nombre d'erreurs communes à toutes, soit à l'alliance qu'elles avaient contractée dans l'intérêt de leur propagation; alliance qu'un auteur contemporain, *Rainier Sacco*, qui avait été évêque dans la secte des *Cathares*, compare aux *renards de Samson*, qui avaient la tête tournée en un sens opposé, quoiqu'ils fussent unis entr'eux par la queue. *Ainsi*, dit-il, *les hérétiques sont divisés entr'eux et opposés les uns aux autres, bien qu'ils se montrent unis quand il s'agit d'attaquer l'Eglise romaine.*

Après avoir ainsi déterminé les vrais commencemens de l'hérésie vaudoise, notre auteur quitte la défensive pour attaquer à son tour, et passe à l'examen des autorités sur lesquelles se fondent les adversaires pour trouver aux *Vaudois* une origine antérieure à *Pierre Valdo*. Le même ordre et la même lucidité règnent dans la suite de cette discussion. On peut ranger en quatre classes les documens en question.

1° *Les aveux des auteurs catholiques.* Sur une douzaine environ qu'on allègue en faveur de l'antiquité des opinions vaudoises, il n'y en a que trois, à vrai dire, qui puissent prêter matière à discussion; attendu que les autres ne traitent nullement la question, ou bien qu'ils sont postérieurs au 15e siècle. Or, le texte de ces trois chroniqueurs a été évidemment tronqué et falsifié; il n'y a qu'à rétablir les citations indiquées dans toute leur intégrité pour les tourner contre ceux-là même qui prétendaient s'en servir, et pour dévoiler ce que nous appellerons la tactique du ministre Leger, comme aussi l'imprudence des défenseurs plus récens de la secte, qui n'ont fait que reproduire l'argumentation de leur prédécesseur avec la fidélité de disciples et quelquefois de copistes [1].

[1] Léger, ministre Vaudois au 17e siècle, a laissé une *histoire des Eglises évangéliques des vallées du Piémont.* C'est contre cet ouvrage que notre auteur dirige très-souvent sa critique. Les écrivains plus récens

2° *Documens privés que les Vaudois regardent comme propres à leur secte.* D'après les Vaudois eux-mêmes, ces documens se réduisent à deux, qui leur assurent incontestablement, l'un cinquante, l'autre soixante-dix ans d'antériorité sur P. Valdo. Sans aller plus loin, nous pouvons accepter ce résultat, bien modeste assurément, lorsqu'on prétend remonter au 4e siècle, ou plus haut, comme nous le verrons par la suite. C'est pourquoi nous ne suivrons pas les *Recherches* dans la critique de ces mêmes pièces, d'où il appert que l'une d'elles, intitulée : *Qu'est-ce que l'Anté-Christ?* qui paraît d'ailleurs totalement étrangère à la secte des Vaudois, au lieu d'être datée de 1120, est incontestablement de la fin du 13e siècle, ou du commencement du 14e; et que l'autre, poème manuscrit qui renferme une exposition des doctrines vaudoises, n'a, ni dans son écriture, ni dans sa langue, ni dans les dates qu'il renferme, rien qui puisse le faire remonter au-delà du 12e siècle. Hallam est encore formel sur ce point : « Ils tirent, dit-il, leur meilleur » argument d'un ancien poème appelé la *Nobla Leizon*.... Ce » poème passe pour être daté de l'an 1100, plus d'un siècle avant » l'apparition de Valdo. Mais les vers qui expriment la date, ne » la donnent que d'une manière vague, et peuvent très-bien » s'appliquer à toute autre époque antérieure à la fin du 12e » siècle [1]. »

3° *Témoignage tiré des suppliques des Vaudois à leurs souverains.* Rien ne prouve mieux combien les sectaires se défient de leurs propres forces, que ce besoin d'aller de tout côté mendier des preuves, si toutefois on peut donner le nom de preuves à ce qui n'est que l'énoncé de leurs prétentions. Une cause est jugée, dès-lors qu'on essaie de la soutenir par de semblables moyens, et il devient superflu d'aller déterrer, avec notre inexorable critique, un plus grand nombre encore de suppliques émanées

de la secte dont il est surtout question dans les *recherches*, sont: M. Brez à qui l'on attribue une *histoire des Vaudois, ou des habitans des vallées occidentales du Piémont*... Paris 1796; M. Peyran, mort il y a peu d'années, ministre à la cour, auteur présumé d'une *notice sur l'état actuel des Eglises vaudoises*. Paris 1822; et surtout le dernier de tous, M. A. Muston, qui a publié à Paris, en 1834, une *histoire des Vaudois des vallées du Piémont*.

[1] *L'Europe au moyen âge.*

de la même source, et bien autrement concluantes contre leurs auteurs, puisqu'ils y placent eux-mêmes les premiers commencemens de leur secte à l'époque que nous avons indiquée d'après tous les monumens contemporains.

4° Ce sentiment de leur faiblesse, cette nécessité de suppléer par le nombre à l'insuffisance des preuves, a fait prendre aux Vaudois un parti vraiment incroyable, c'est d'emprunter des argumens en faveur de leur ancienneté aux auteurs protestans, postérieurs par conséquent au 15e siècle. Quelle que soit cependant l'autorité de *Bèze*, de *Sleidan*, de *Drelincourt*, de *Robert Olivétan* (*pieux et savant personnage*, *saint homme*, au dire de Leger), d'*Esron Rudiger*, de *Maranda*, de tous les docteurs de la réforme, elle ne saurait aller jusqu'à les faire servir de témoins pour des faits qui se sont passés trois, quatre, ou même six siècles avant eux; ou bien jusqu'à faire que ce qui n'est pas, soit; comme, par exemple, que Jean Huss, mort en 1415 et né en 1370, vécut *vers la fin du 13e siècle*, ainsi que l'avance imperturbablement l'ex-ministre Brez : ou bien encore, que les conciles de Verceil (1050), et de Tours (1163) se soient occupés le moins du monde de l'hérésie dont il est question, malgré toute la bonne volonté du colonel Maranda, qui, pour donner plus de poids à son assertion, trouve à propos d'insérer le nom des *Vaudois* dans le texte du dernier de ces deux conciles. Il est en outre, encore ici, facile d'opposer à ces noms une liste non moins imposante d'écrivains protestans qui déposent contre toute prétention d'antériorité sur Pierre Valdo [1].

La tâche du critique semble achevée, et, dit l'auteur des *Recherches sur les Vaudois*, *nous nous arrêterions ici*, *si*, *pour satisfaire pleinement nos adversaires*, *nous ne leur eussions promis de ne laisser aucune des faces de la question à examiner*, *aucun de leurs systèmes à réfuter*. Il reste donc à considérer chacun de ces systèmes, imaginés tous dans le but de se donner une antiquité plus ou moins reculée. Leur ensemble, du reste, ressemble à une échelle dressée en l'air, à l'aide de laquelle les Vaudois

[1] On peut citer au nombre de ceux-ci : L'auteur anonyme de la *chronique des Vaudois*, Bulinger, Sainte-Aldeconde, Viret, l'auteur de *l'histoire de l'état de l'Eglise*, Chassagnon, Mosheim, de Thou, protestant de cœur, quoique catholique de nom, etc.

cherchent à remonter de siècle en siècle, comme de degré en degré, jusqu'à une époque qui n'est pas encore bien convenue entr'eux. Ce serait, selon quelques-uns, seulement au 9e siècle ; d'autres vont jusqu'au 4e, et d'autres, enfin, ne prétendent pas moins qu'à passer pour contemporains des *apôtres*, ou même des *prophètes*, ce qui paraît un peu exorbitant.

Le personnage choisi pour tenir lieu de premier échelon, dans cet échafaudage, et qu'ils établissent immédiatement au-dessus de la tête de Pierre Valdo, c'est Claude, évêque de Turin, vivant au commencement du 9e siècle. Claude était espagnol de nation, et il avait été disciple de Félix d'Urgel, dont il avait sucé l'hérésie des *Adoptiens*. Félix, ayant été condamné au concile de Francfort, à la sollicitation de Charlemagne, Claude jugea à propos de dissimuler; mais il jeta le masque dès qu'il eut été élevé, par Louis-le-Débonnaire, sur le siége de Turin. La prétendue réforme qu'il entreprit alors, se borna à déclamer avec emportement contre la cour de Rome, à s'élever contre l'invocation des saints et les pélérinages, et à nier le culte des images et des reliques, qu'il allait lui-même détruire et fouler aux pieds dans les églises. Le diocèse de Turin se souleva aussitôt contre cet indigne pasteur; le clergé de la cathédrale prononça d'une voix unanime la réprobation de ses crimes; les habitans mêmes se soulevèrent en masse, et sans le caractère sacré dont le briseur d'images était revêtu, on se serait porté à des voies de fait contre sa personne. A peine eut-il expiré qu'on jeta son cadavre dans les égoûts du palais, d'où il ne fut retiré que pour être solennellement dégradé, mis sur le bûcher et réduit en cendres, qui furent jetées au vent, aux acclamations de tout le peuple. Du reste, sa tentative de schisme périt avec lui; l'histoire n'a pas su lui découvrir un seul disciple, et les Vaudois font de vains efforts pour l'inscrire au nombre de leurs ayeux, attendu la différence radicale qui existe entre l'ensemble de leurs erreurs et celles de Claude.

Passons au deuxième échelon, et voyons de quelle singulière façon les protestans et les Vaudois cherchent à s'y accrocher. C'est ici surtout que le ministre Léger, auteur de l'*Histoire des églises évangéliques des vallées du Piémont*, donne cours à ce genre de controverse, qu'il est difficile de qualifier poliment. Car, d'un côté, se plaçant au bas de l'échelle, et s'y attachant de toutes

ses forces, il déclare que, « jusqu'au 7ᵉ siècle, il serait absurde de »demander des preuves de la succession *apostolique* des églises »vaudoises; puisqu'elles ont pu demeurer dans la communion »de Rome, sans se polluer d'aucune superstition, idolâtrie, ni »hérésie, elle-même n'en étant pas encore souillée ; » et, d'un autre côté, levant la tête vers les degrés supérieurs, il imagine un certain Léon, « contemporain de saint Sylvestre, qui, ne »pouvant approuver la bombance des richesses, le luxe et les »honneurs mondains, où Constantin élevait ce Sylvestre, et en »général l'Église chrétienne, prévoyant la grande corruption »que ces richesses et cet orgueil y amèneraient, n'y voulut »point avoir de part, et se détacha de la communion de ce Syl-»vestre, pour lors évêque de Rome, pour se tenir purement à la »pauvreté et simplicité *apostolique*... Ce qui, dit-il encore, est »d'autant plus probable que, depuis le tems de Sylvestre, il n'y »a plus eu dans Rome de vrai évêque, et qui fût véritablement »*apostolique*... » Au fond, qu'est-ce que ce Léon? où, et quand a-t-il existé? qui en sait des nouvelles? Toutes les chroniques, tous les monumens demeurent muets sur ce prétendu scissionnaire; et le mensonge historique est tellement patent, que les modernes écrivains vaudois ont cru devoir négliger entièrement ce moyen.

Ils en inventent d'autres, en revanche, qui ne sont guères meilleurs. Ici, néanmoins, la bonne foi est mieux respectée, et on met un peu plus de soin à sauver les apparences. Car, dès ce moment, les preuves changent totalement de caractère, et, au lieu de conserver une forme assurée et affirmative, elles prennent modestement celle de simples suppositions. C'est tout un roman que nous croyons devoir rapporter, sinon pour l'instruction du lecteur, au moins pour sa récréation, et en preuve de l'esprit inventif de messieurs les docteurs des *trois vallées*.

Voici d'abord M. Muston, l'historien-poëte, le Michelet de la secte (sauf le respect dû à M. Michelet), qui nous récite que, « sous Décius et Valérius, dans le 3ᵉ siècle, de grandes per-»sécutions dispersèrent un grand nombre de fidèles, qui ont »cherché, soit du midi de la France, soit du nord de l'Italie, »un refuge dans les lieux écartés... Et c'est pendant ces pour-»suites dirigées contr'eux, que, selon son opinion, toujours

» mûrie et méditée, ceux que l'on appelle aujourd'hui Vau-» dois, se seraient rendus dans les vallées des Alpes qui séparent » ces deux pays (la Gaule et l'Italie), et en auraient pris ou leur » auraient donné leur nom... Il reconnaît à la vérité, que la » preuve de ce fait n'est pas absolument inattaquable, et se ré-» duit à une extrême probabilité. » Il tire son principal argument du langage même des vallées, et construit tout un système qui, selon l'auteur des *Recherches*, peut être ramené à cet argument : « Le patois des vallées renferme plus de mots latins » que tous les patois et toutes les langues des nations environ-» nantes; donc, le peuple qui le parle tenait de plus près aux » anciens habitans du sud de l'Italie, que toutes ces autres na-» tions, et il les surpasse, par conséquent, toutes en ancienne-» té. Mais, ce patois n'a pas pu hériter et conserver de tels avan-» tages, sans que le peuple qui le parle se soit détaché *du sein de* » *la latinité*, dans le tems que le latin se trouvait encore *dans* » *toute sa vigueur*, et était *généralement usité* parmi le peuple; » donc, les ancêtres des Vaudois sont sortis pendant les premiers » siècles du Christianisme; donc, leur séparation de l'Eglise ro-» maine date des mêmes siècles; donc, enfin, la secte vaudoise » remonte aux premiers tems du Christianisme. »

Telle est le système d'*émigration*, auquel M. Muston ne prétend accorder qu'un degré d'*extrême probabilité*. Écoutons d'autres écrivains vaudois, qui nous apprendront des choses non moins curieuses, quoique d'un ton encore plus modeste. « Sans » prétendre, nous dit M. Peyran, vouloir fixer l'époque où les » habitans des vallées reçurent le Christianisme, on peut cepen-» dant faire, à cet égard, les conjectures suivantes, qui toutes » sont possibles ». Jusque-là pas de difficulté. « Nous lisons, conti-» nue M. Peyran, au chapitre xv, versets 24, 28 de l'*Epître aux* » *Romains*, que Paul avait formé le projet d'aller en Espagne, » en traversant l'Italie; s'il a fait ce voyage, il est vraisemblable » qu'il a passé par le Piémont, et qu'il y a enseigné l'Evangile, » comme il le faisait partout où il passait. *D'après cette conjectu-* » *re, les Vaudois auraient reçu le Christianisme de saint Paul lui-* » *même* ». Que si cette origine vous paraît par trop ambitieuse on en rabattra quelque chose. « L'infatiguable apôtre ayant été » conduit prisonnier à Rome, y séjourna pendant deux ans. Il » profita de ce tems pour accroître le nombre des Chrétiens qui

»se trouvaient déjà dans cette ville; il est probable aussi qu'il »ne bornait pas là ses soins, et qu'il envoyait des disciples ré-»pandre la doctrine évangélique dans le reste de l'Italie, et par »conséquent dans le Piémont. *D'après cette conjecture, les Vau-»dois auraient reçu le Christianisme des disciples mêmes de saint Paul.*» Nous voici déjà ramenés de saint Paul à ses disciples. Marchandez-vous encore? Sachez donc que, « le nombre des Chrétiens »s'augmenta rapidement à Rome. Accusés de divers crimes, »dont ils étaient innocens, ils furent persécutés par Néron, Do-»mitien et d'autres empereurs. Forcés de fuir les barbares per-»sécuteurs, *peut-être* que quelques-uns d'entr'eux auront cher-»ché dans les montagnes du Piémont un asile, où ils devaient »espérer que leurs ennemis ne les poursuiveraient pas. »*D'après cette conjecture les Vaudois auraient reçu le Christianisme des successeurs immédiats des premiers disciples.*

Voilà, croyons-nous, de quoi contenter tout le monde, et il faudra du malheur si vous ne trouvez à vous accommoder d'une de ces trois *conjectures*; à moins que vous ne préfériez admettre plus lestement, avec Brez, que, « d'après la croyance de »ses pères, ce seraient *quelques apôtres* qui auraient apporté la »doctrine de Jésus-Christ. » Que sait-on!... Peut-être saint Thomas en allant aux Grandes Indes!... C'est, en vérité, trop d'honneur que fait notre respectable historien à ses adversaires, que de s'arrêter à de semblables suppositions, et d'examiner sérieusement si le chemin de saint Paul, en Espagne, en supposant que saint Paul soit allé en Espagne, était de passer par les hameaux d'*Angrogne*, de *Prarustin*, de *Manille* et de *Rodoret*!

Les derniers chapitres des *Recherches sur les Vaudois*, sont consacrés à constater le vrai but de Valdo, et à déterminer le principe de ses erreurs et leur caractère distinctif. Il faudrait ici, pour une parfaite intelligence de la matière, tracer un tableau de cette vaste conspiration, qui sembla tout-à-coup se former au 12e siècle. On eût dit que le repos dont avait joui l'Église durant l'époque précédente, n'avait été qu'une ruse de l'*ennemi*, pour essayer s'il pourrait triompher du Catholicisme, déjà vainqueur dans tant de combats, par le défaut de vigilance, la fausse sécurité, le relâchement et toutes les espèces d'abus qu'amène un repos inaccoutumé, et que, désespérant, après la longue et terrible épreuve du 10e siècle, de trouver ja-

mais dans le cœur humain, assez de lâches passions, assez de vices honteux pour renverser l'établissement du Christ, sans le secours de la violence extérieure, il revenait à la charge, avec des forces et une fureur, qu'un long relâche avait redoublées. De tous les auteurs qui ont traité cette partie de l'histoire, M. Michelet, à notre avis, est celui qui en a le mieux saisi et le plus fortement exprimé la physionomie. Les *Annales* ont fait connaître et jugé ailleurs [1], les pages remarquables, où il a retracé si chaudement le danger que courait alors l'Eglise de Rome, et avec elle le Christianisme et la civilisation [2]. Mais quel que soit le mérite de ce tableau, trop vrai dans son ensemble, il y a pourtant une grave erreur relative à la matière que nous traitons, et qu'il est à propos de relever ici. Cette erreur, c'est d'avoir fait des Vaudois une secte *rationaliste*. Nous n'avons rien vu dans l'histoire qui autorise cette inauguration du *rationalisme vaudois*; et l'on ne saurait comprendre où M. Michelet en a trouvé le motif, si ce n'est dans l'intention d'obtenir un *effet*, en l'opposant au *mysticisme allemand*, qui se produisait à la même époque, sur le Rhin et aux Pays-Bas, ou bien peut-être, dans le désir de procurer au *rationalisme contemporain*, une généalogie analogue à celle que nous avons vu les docteurs vaudois rechercher si ardemment pour leur secte. Quoiqu'il en puisse être, leurs premiers ancêtres ne fondaient nullement leurs erreurs sur *la raison*, mais sur l'*Ecriture*, et presque toujours sur les passages les plus véhémens. Il n'y a rien dans leur doctrine qui ait l'apparence d'un système logique; s'ils en vinrent bientôt à modifier les dogmes catholiques, ce fut selon leur fantaisie, et sans l'ombre d'une déduction rationelle. C'est ainsi qu'ils croyaient à la *transubstantiation*, mais seulement lorsque le sacrement était *consacré dignement*. Ils rejettent ensuite la plupart des sacremens, le culte des images, l'invocation des saints, et donnent dans presque toutes les erreurs que les pro-

[1] *Annales de philos. chrét.* n° 68, t. XII, p. 111.

[2] Nous n'entendons point justifier la manière dont M. Michelet apprécie la conduite de l'église en cette circonstance, et ce qu'elle fit pour sauver avec l'unité, la foi, l'ordre, la liberté et la société tout entière. Autant cet historien a bien compris toute la grandeur du mal; autant il s'est montré aveugle et injuste quand il a fallu prononcer sur le seul remède qui pût alors être appliqué.

testans ont renouvelées depuis; mais ce ne fut que peu à peu, et par le contact avec d'autres sectes. Dès le principe, au 12e siècle, le vrai motif de séparation avait été de réformer l'Eglise, de la ramener à la pureté apostolique, sans toucher à la doctrine. Pour bien se convaincre que c'était là le premier dessein des Vaudois, il suffira de remarquer que le but de Valdo avait été d'abord de fonder un *ordre religieux*, semblable à celui que saint François d'Assise établit plus tard. M. Michelet le reconnaît lui-même. « Quelque singulière que la chose paraisse, dit » à ce sujet l'auteur des *Recherches*, il est cependant de fait que le » but que Valdo se proposait, en réunissant des disciples, était » de fonder un ordre qui fît profession de la pauvreté volontaire, » et fût destiné à retracer aux yeux des fidèles la vie des Apôtres » et des premiers Chrétiens. C'est ce qu'attestent la plupart des » auteurs qui ont décrit l'origine de sa secte [1], et c'est aussi ce que » signifie le dépouillement de Valdo, qui donna tout son bien » aux pauvres, et trouva dans ses largesses le moyen de réunir » autour de lui un grand nombre de disciples [2]. » Conrad de Lichneau, plus connu sous le nom de *Abbas Uspergensis*, auteur d'une chronique qui s'arrête aux premières années du 13e siècle, raconte qu'*on avait vu, depuis peu, quelques-uns de ces pauvres de Lyon, avec un de leurs chefs, recourir au Saint-Siége, pour en obtenir l'approbation et quelques priviléges*?

On peut donc considérer, comme suffisamment prouvé, que le but de Pierre Valdo avait été de fonder un ordre religieux, et que ses adhérens sont demeurés quelque tems fidèles à cette première intention; d'où l'on est en droit de conclure que le caractère de la secte, au moins à son origine, était bien plutôt le *mysticisme* que le *rationalisme*.

Les *Recherches* se terminent par une exposition de la filiation et des progrès des erreurs vaudoises, que nous croyons devoir retracer rapidement. Pierre Valdo, frappé de cette pensée qu'il ne restait plus trace de l'esprit apostolique sur la terre, et que

[1] *Quelques citoyens des plus riches de Lyon*, dit Reinier, *se trouvant un jour réunis, un d'entr'eux fut frappé de mort subite au sein de cette réunion. Un des spectateurs* (Pierre Valdo) *fut tellement effrayé d'un pareil accident, qu'il donna aussitôt une grande somme d'argent aux pauvres. (De Sectis modernorum hæretic.* cap. v.)

[2] *Recherches sur l'orig. des Vaudois*, p. 391 et s.

l'attachement aux biens de ce monde avait produit tous les désordres dont il avait été témoin, fut conduit peu à peu, et par le refus que fit l'Eglise d'adopter les idées bizarres ou condamnables du nouveau réformateur, d'abord à déclamer violemment contre le clergé, et particulièrement contre Rome, à soutenir que l'Eglise avait forfait à sa mission, qu'il n'y avait plus de vraie Eglise. De là les blasphêmes que ses sectateurs proféraient contr'elle, au dire de tous les auteurs contemporains; de là leur refus de reconnaître ses ministres pour les successeurs des apôtres; de là, enfin, leur prétention à être seuls l'Eglise de J.-C., et à exercer exclusivement le pouvoir et les fonctions du ministère sacerdotal. Telles furent les principales erreurs et prétentions des Vaudois, jusque vers l'an 1215. A cette époque, ils s'unirent, à d'autres hérétiques, pour attaquer de concert l'Eglise romaine, et ils empruntèrent un grand nombre de nouvelles erreurs à leurs nouveaux alliés. Nous ne nous arrêterons pas au dénombrement de ces erreurs, qui sont, à peu près, les mêmes que celles des protestans, et que, d'ailleurs, on peut voir reproduites dans les *Annales*, d'une manière abrégée, mais presque complète [1]. Qu'il suffise de remarquer, avec notre auteur, et d'après le *dictionnaire des hérésies*, que ces erreurs ont été puisées à trois sources bien distinctes. On y trouve : 1° celles des *Donatistes*, sur la nature de l'Eglise et sur la nullité des sacremens administrés par de mauvais prêtres; c'est même là leur caractère dominant. 2° Celles de *Vigilance*, sur le culte des saints et des reliques, et sur la hiérarchie de l'Eglise. 3° Celles des *Iconoclastes*. L'auteur du *dictionnaire des hérésies* dit encore que les Vaudois ajoutèrent à ces erreurs, que *l'Eglise ne peut posséder des biens temporels*. Mais il suffit de lire l'énumération de celles de Marsile et d'Arnaud de Bresse, qui avaient précédé de peu d'années l'apparition des Vaudois, pour se convaincre que ceux-ci l'avaient empruntée à ces hérésiarques. On peut donc soutenir que, de toutes les erreurs des Vaudois, il n'en est pas une seule dont ils puissent passer pour les inventeurs.

Tout ceci doit être entendu, néanmoins, sans préjudice des variations que les doctrines des Vaudois ont successivement éprouvées. L'auteur, en les signalant, a un double but. Premiè-

[1] *Annales de philos. chrét. Erreurs du 12e siècle.* No 25. t. v, p. 23, et 30, 2e édit.

rement, d'assimiler la secte vaudoise à toutes les autres sectes, qui ont cette destinée commune, de ne pouvoir vivre, sans changer, sans se mettre sans cesse en opposition avec elles-mêmes ; et encore, d'expliquer la conduite du pouvoir temporel à l'égard des Vaudois, et d'apprécier, à leur juste valeur, les plaintes que ceux-ci n'ont jamais cessé d'élever contre la maison de Savoie. Un mot encore à ce sujet.

C'était chose reçue, et en usage chez les sectaires, de tourner en dérision la pratique des Catholiques de bâtir des Eglises, et de s'y réunir pour les offices divins ; il en était de même relativement aux cimetières ; l'usage des cloches était également regardé comme superstitieux. Ils ne faisaient pas plus de grâce aux colléges, aux universités, et à toutes sortes d'études réglées et privilégiées. L'université de Paris, celles de Prague et de Vienne, étaient la plus grande des inutilités. Ils comprenaient dans le même anathême, les synodes, les conciles et toute sorte de réunion ecclésiastique. Le clergé ne devait avoir aucun revenu fixe, aucune dotation ; les prêtres devaient tous travailler de leurs mains.

Quand on songe, après cela, à tout ce que les Vaudois ont fait entendre de plaintes et de réclamations, à toutes les manœuvres qu'ils ont employées, pour obtenir qu'il leur fût permis d'avoir des Eglises, des cimetières, des clochers, des colléges, des synodes ; l'on est surpris qu'ils aient oublié, à ce point, leurs anciennes doctrines ; et, d'autre part, « on voit que les » souverains de ce pays, en refusant, par le passé, ces choses » aux Vaudois, ou en restreignant encore la concession en de » certaines limites, ne faisaient autre chose que d'exiger d'eux » qu'ils restassent fidèles à leurs anciennes maximes et à leurs » pratiques primitives, pratiques ou maximes dont l'observance » devait être regardée comme une des conditions par suite des» quelles leur secte avait été tolérée dans ces contrées ; car il serait » par trop singulier le privilége que les historiens vaudois pré» tendaient revendiquer pour eux et les leurs en pareille affaire. » Quoi ! ils croiraient avoir été, pendant trois siècles, en droit de » se moquer de ces usages, d'en faire l'objet de leurs censures » sacriléges, d'insulter à ceux qui les avaient établis ou qui les » observaient ; et trois siècles plus tard ils crieront hautement à » l'injustice et à la tyrannie, à cause que l'on ne veut pas leur

» permettre ces mêmes choses et ces mêmes usages, qui ont été » si long-tems l'objet de leurs impies et ridicules dédains ! De » quel nom appeler de si bizarres contradictions ? L'on avouera » pourtant que si, en agissant de la sorte, les écrivains vaudois » ne se montrent ni constans dans leurs doctrines, ni conséquens » dans leurs principes et leur conduite, ils s'assurent du moins, » comme l'on voit, l'avantage de pouvoir constamment déclamer » contre l'une ou l'autre des autorités qui gouvernent la société. » Pendant trois siècles, on insulte l'Eglise qui autorise des usages » qu'on traite de superstitieux; et pendant trois autres siècles, » on se déchaîne contre l'autorité qui ne veut pas permettre » qu'on adopte enfin ces mêmes usages, et qu'on se souille de » ces superstitions ! »

Tel est le résumé des *Recherches historiques sur l'origine des Vaudois*. Nous ne croyons pas trop dire, en affirmant, que c'est là une œuvre complète dans son genre. La matière y est épuisée; et, par la rigueur de la méthode, comme par la lucidité et la fermeté du langage, elle rappelle les grands controversistes du 17e siècle. L'auteur, malgré son habitude d'être toujours grave et sérieux, n'a pu quelquefois se défendre de railler vivement ses adversaires. Mais bien loin de trouver qu'il ait rien dit qui soit indigne de son sujet, ou de son haut caractère [1], nous oserons lui représenter que, s'il y a un défaut dans son livre, c'est d'entasser trop de preuves, de trop s'arrêter à des chicanes, de ne pas se contenter de dévoiler et d'abattre l'erreur, mais de la pourchasser, avec une patience quelquefois surabondante, jusqu'en ses moindres subterfuges; en un mot, d'être trop concluant. Heureux, et trois fois heureux défaut, qu'il serait fort à désirer de pouvoir reprocher à tous ceux qui s'occupent de recherches historiques, ou même à tous ceux qui prétendent au titre d'apologistes de la vérité !

A. Combeguilles.

[1] L'auteur de ces excellentes *Recherches* est Mgr. Charvaz, évêque de Pignerol. Nous conformant à sa demande, nous avions consenti à ne pas le nommer; mais l'*Ami de la Religion* ayant levé le voile qui le couvrait, nous n'avons pas voulu priver nos abonnés du plaisir de le connaître.

(*Note du Directeur.*)

Archéologie biblique.

DES PATRIARCHES

ANTÉRIEURS A TY-KO OU NOÉ, ET A CHUN SON CONTEMPORAIN,

Patriarches dont les listes sont conservées en Chine, et qui, se succédant de père en fils pendant neuf ou dix générations jusqu'au déluge, nous font remonter d'une manière certaine de *Noé* ou *Ty-ko* à *Adam* ou *Hoang-ty*.

IIe SECTION[1].

Hoang-ty est le premier homme, d'après le Sse-ky, — le Tsou-chou — et le Ly-tay-ki-ssé. — Fils de Hoang-ty comparés aux fils d'Adam. — Preuve que Chao-hao est Caïn; — que Tchang-y est Seth. — Traditions au Mexique au sujet de Seth. — Suite des autres patriarches comparés aux empereurs chinois. — Preuves convaincantes. — La ville bâtie par Caïn a servi d'origine à toutes les fables sur une ville bâtie par le premier meurtrier. — Pourquoi quelques historiens placent Fo-hi et Chin-nong avant Hoang-ty ou le premier homme. — Fo-hi est Abel. — Importante remarque sur les anciens calendriers. — Origine de la fable de Jupiter détrônant son père Saturne. — Traditions sur la chute originelle. — Louy-tsou est le nom d'Eve. — Récapitulation et conclusion. — Trois tableaux.

La généalogie qui, du Déluge arrivé sous Ty-ko, va nous amener à reconnaître dans les livres chinois *Adam*, *Caïn*, *Abel* *Seth* et *Enos*, avec une parfaite certitude, grâce au fil conducteur que nous offrira le livre de Moïse, a été publiée dès l'année 1770 dans l'édition française du *Chou-king*. On la trouve en outre dans les tables généalogiques du *Ly-tay-ky-sse*[2], et dans

[1] Voir le 1er article dans le No 89, t. xv, p. 380.

[2] C'est un ouvrage en 100 volumes, petit in-folio, sorti des presses impériales de Pé-kin, et contenant l'histoire de l'empire depuis *Yao* (2357) jusqu'à *Kien-loung* (1736 de notre ère), dans le genre des tablettes du président Hénault, ou de l'*Atlas* de M. le comte de Las-Cases.

toutes les éditions originales du *Chou-king*; nous la possédions nous-même, soit dans la traduction française, soit en chinois; mais nous fûmes assez long-tems sans en concevoir la haute importance, et il faut que la vérité ait bien de la peine à se faire reconnaître, pour que ni M. Pauthier, ni M. Davis, sinologues instruits, et auteurs d'ouvrages étendus sur le céleste Empire, n'aient pas fait attention à ce que nous avions dit de cette généalogie dès 1826.

Qu'on ouvre le *Discours préliminaire* du *Chou-king* [1], et l'on trouvera [1] une table généalogique des patriarches et des trois dynasties qui successivement ont gouverné l'Asie, table qui n'est autre chose que l'histoire du monde antique depuis Adam ou *Hoang-ty* jusqu'à l'époque de *Ping-vang*, le roi *pacifique* (de la dynastie des Tchéou de 770 à 719), ou de *Salmanasar*, auquel répond ce prétendu empereur de la Chine.

Nous l'avons indiqué ailleurs; mais ici, nous devons plus spécialement insister sur la partie qui forme la tête de cette table précieuse, extraite, sans aucun doute, du *Sse-ky* de Sse-ma-tsien [2], l'Hérodote de la Chine, et qui commence, comme il le fait dans son histoire, pour laquelle il fut environné de tous les secours possibles, par *Hoang-ty*, c'est-à-dire le *Patriarche Rouge*, ou *Adam* [3].

Un premier homme, et non plusieurs, était donc admis par *Sse-ma-tsien*; et, quand il commençait son histoire à cet homme de *Terre-jaune* ou couleur *orangée* (*Hoang* 黃 en chinois), il ne

[1] Page cxxxiii.

[2] *Sse-ma-tsien*, né vers l'an 145 avant J.-C., rédigea, vers l'an 104, le *Sse-ki*, ou *mémoires historiques*, dans lequel il essaie, à l'aide de fragmens d'anciens mémoires, de refaire la chronologie anéantie par l'incendie des livres en 213. Il est divisé en 137 livres et en cinq parties. — 1° *Chronique impériale*, de *Hoang-ty* (2697 avant J.-C.) à *Hiao-wou*. (140-86 avant J.-C.), en 12 livres, dont les deux derniers sont perdus. 2° *Tableaux chronologiques*, en 10 livres, dont le 10e est perdu. 3° *Traité des huit branches des sciences*, en 8 livres. 4° *Histoires généalogiques des familles*, en 30 livres. 5° La *géographie étrangère*, en 70 livres.

[3] Pour mieux comprendre la suite de nos démonstrations, voir le tableau I, et surtout le tableau III, qui se trouvent à la fin de cet article.

faisait que suivre l'usage commun à tous les auteurs orientaux et musulmans, de commencer toutes leurs histoires anciennes par *Adam*, le père vénéré de la race humaine.

Il composait ce livre, en effet, vers l'an 176 avant Jésus-Christ, à l'époque de la dynastie puissante des *Hans*, qui avait pénétré par ses généraux jusque vers la mer *Caspienne*, et avait dû en ramener des *Syriens* et des *Sabéens*. L'auteur inconnu du *Tsou-Chou* (chronique fort curieuse, découverte 265 ans avant notre ère, dans un tombeau où elle était cachée, écrite sur des tablettes de Bambou, et qui n'avait pu être remaniée et mutilée par *Confucius*), commence également cette histoire du monde, par *Hoang-ty*, et ne mentionne pas plus que la table généalogique dont nous nous occupons, ni *Fo-hy*, ni *Chin-nong*, que des auteurs modernes ont seuls placés avant *Hoang-ty*.

Hoang-ty, dans cette table précieuse et dans les plus anciennes histoires composées en Chine, est donc mis à la première place. Deux fils sont donnés à ce premier homme; l'aîné, qui est celui qui lui succède, est nommé *Chao-hao*, par opposition à un autre personnage, *Tay-hao*, qui ne peut être qu'*Abel*; car *Tay* signifie *très-grand*, et est en opposition avec *Chao*, qui signifie *petit*, ou *inférieur en qualité*, et *Tao* est commun aux deux noms.

Mais l'autre nom de *Chao-hao* est 玄 *Hiuen* 囂 *hiao* [1], c'est-à-dire le *noir vociférateur*; et, dans ce nom, nous commençons à voir des traits, qui conviennent à Caïn, après son fratricide.

Enfin, dans le discours préliminaire du *Chou-king* [2], où son histoire est donnée en abrégé, il est nommé aussi-bien qu'un de ses fils 摯 *Tchy*, qui signifie *avidité*, *acquérir*, *posséder*; qui, avec le symbole 鳥 *oiseau*, donne le nom des *oiseaux de proie*, et qui nous rappelle ainsi, toute l'opposition que *S. Augustin* [3] signale sans cesse entre la race avide et injuste de *Caïn* [4] et celle des fils vertueux de *Seth*, races dont l'opposition est aussi signalée dans

[1] Ce caractère *Hiao*, est aussi écrit ou du moins prononcé *Tun*, par fois.

[2] Page CXXXVII.

[3] Cité de Dieu.

[4] קין *Caïn*, en hébreu vient de קנה *acquérir*, *posséder*, *jouir*, ou de קנא, *envier*.

la Bible [1], quand elle décrit, comme nous l'avons vu précédemment [2], les crimes de l'Injuste, crimes qui ont amené le Déluge.

Tout porte donc un caractère sombre, dans cette histoire du premier meurtrier, parmi les hommes.

Si un élément devient son symbole, c'est le métal, soit le fer, soit l'or 金 *Kin;* ce qui nous rappelle les richesses des *Atlantes*, punis à cause de leurs crimes, nous rapporte *Platon*. S'il compose une musique, c'est la musique *Ta-yuen*, ou celle du *grand abîme*. S'il a des ministres, ce sont les 九 *Kieou* 黎 *ly* ou les *neuf noirs*, espèce de démons, compagnons de *Tchy-yeou*, que nous verrons être *Satan*, l'adversaire de *Hoang-ty*, ou ADAM. Sous ce *Chao-hao*, enfin, ces *Kieou-ly* «excitent des troubles, corrompent »les mœurs; la justice est bannie, on ne voit que des fourbes »et des magiciens, tout était déjà dans la confusion [3]. »

Mais, à ce règne désastreux, succède un prince qui gouverne avec justice, qui répare les désordres causés par les *Kieou-ly*, c'est-à-dire les Dives, les Démons des Parses; qui fait régner la paix, établit un calendrier, *rétablit le culte religieux, en instituant des officiers* ou des *prêtres*, qui y présidaient.

Et ce prince [4], n'est pas le fils de *Chao-hao*, mais est le fils de son frère 昌 *Tchang* 意 *y*, dont le nom signifie *celui qui est de* BONNE VOLONTÉ, dont le petit nom est 石 *Chy*, c'est-à-dire : *pierre, borne, stabilité*. Ce frère de *Caïn* ne peut donc être que *Seth*, dont le nom offre aussi ces idées de *stabilité* [5], et auquel l'Evangile a fait une allusion évidente, quand il fait dire à Jésus-Christ, en parlant à saint Pierre, *tu es pierre* : c'est-à-dire tu es un *Seth* nouveau, et sur toi j'appuierai mon Eglise; l'Eglise, en effet, remontant par *Seth* jusqu'à Adam.

La fable elle-même nous mentionne encore ce nom si remarquable, quand elle nous montre *Noé* et sa femme, sous les

[1] Sagesse, ch. x.

[2] Dans le 1er article, t. xv, p. 392.

[3] *Discours préliminaire du Chou-king*, p. cxxxvij.

[4] Voyez *Chou-king*, *id.*, p. cxxxvij et cxxxviij.

[5] On traduit le nom de שת *Seth* par *posé, mis, fixé*, de שות *mettre, établir*; Court de Gébelin a montré que, dans toutes les langues, ces deux consonnes ST offraient les idées de *stabilité*, *stèle*, *statue*, etc.

noms de *Deucalion* et *Pyrrha*, jetant des *Pierres* derrière eux, *pierres* d'où renaissent les hommes nouveaux après le Déluge; car Noé était en effet de la race de Seth, ou de la première *Pierre* de vérité, de la *Pierre angulaire*.

Et lorsque M. de *Humboldt* nous cite un dieu et une déesse qui ont, pour fruit de leur union, une pierre qui, jetée sur la terre, donna naissance, en se brisant, à une peuplade de dieux américains [1], il ne fait encore que répéter, sous forme mythologique, la Bible et la tradition conservée en Chine et dans la Grèce.

Si *Tchang-y* est Seth, son fils 顓 *Tchouen* 頊 *hiu*, qui rétablit le Culte, ne peut donc être qu'*Enos;* et, en effet, la Bible dit: *Qu'il naquit à Seth* un fils, qui fut *appelé Enos* [2], *et qui commença à invoquer le nom du Seigneur* [3]; et elle place ce paragraphe immédiatement après la généalogie des enfans de *Caïn*.

L'ordre est donc le même que celui que l'on suit encore en ce jour dans les livres chinois; et les personnages d'*Enos* et de *Tchouen-hiu*, sont identiques aussi, puisque le sage *Tchouen-hiu* est donné, nous l'avons dit, *comme rétablissant le culte divin*, altéré, dans la race de Caïn, par les *Kieou-ly*; ce que la Bible rapporte également d'*Enos*, et de lui seulement.

Ces rapports suivis et incontestables, entre les premiers fils d'*Adam*; cette absence d'un troisième fils, qui est cependant indiqué, et nommé du nom de Tay-hao, en opposition à celui de Chao-hao, ou *Caïn*, sont déjà des faits, qui auraient dû être remarqués il y a long-tems, et qui nous paraissent dignes de graves méditations.

[1] Voyez t. II, *Vue des Cordillères*, p. 384, édit. in-8°.

[2] Le nom אנוש Enos est traduit par *homme*, *homme mortel*, *malade*; mais comme le nom *Tchouen-hiu* signifie : *qui s'occupe soigneusement de quelque affaire*, et offre la clef de *la tête* deux fois répétée, on doit interpréter Enos par נשא *lever*, *élever*, d'où vient *nassi*, prince, chef, *pontife*, ou de quelque autre manière. Voyez d'ailleurs, p. 117, in-f°, *Bibliothèque orientale* de d'Herbelot, ce qu'il dit d'Enos, *Anosch ben Scheit*, ou le *fils de Seth*, grand pontife après Seth, instituant des tribunaux de justice; ordonnant l'aumône pour les pauvres, et plantant ou cultivant le premier le Dattier, ce que semble indiquer un des noms chinois de *Tchouen-hiu*, celui de *Kao-yang*.

[3] Sed et Seth natus est filius quem vocavit Enos : iste cœpit invocare nomen Domini. Ch. IV, v. 26.

Mais les analogies de noms et de faits, entre les listes conservées en Chine et la Bible, ne se bornent pas à ces premiers rapports.

Si nous descendons par la ligne de *Tchang-y* ou de SETH, jusqu'à *Chun* [1], personnage cité après le déluge, et qui est placé précisément à neuf générations [2], à partir de *Hoang-ty* ou ADAM, nous verrons que 窮 *Kiong* 蟬 *tchen*, petit-fils de 昌 *Tchang* 意 *y*, ne peut être que CAÏNAN [3];

Que 敬 *King* 康 *kang* ne peut être que MALALEEL;

Que 句 *Kiu* 望 *vang* ne peut être que JARED;

Que 橋 *Kiao* 牛 *nieou* (ou *Kiāo-gou*), ne peut être qu'HÉNOCH, placé dans la Bible à la 7e génération à partir d'ADAM.

Arrivés ici, se présente à nos yeux le moyen le plus certain de convaincre de fausseté notre système, si ce système est pu- purement imaginaire, ou plutôt d'en établir la réalité, si, comme nous le croyons, ces rapports sont vrais et exacts. En effet, la Bible indique encore un autre personnage de ce nom, c'est HÉNOCH, fils de CAÏN et petit-fils d'ADAM. Si nos tableaux sont identiques, il faut donc que *Chao-hao*, que nous avons dit être CAÏN, ait aussi un fils nommé du même nom que le descendant à la 6e génération de *Tchang-y*, que nous soutenons

[1] Voir ci-après le tableau II.

[2] Le *Chy-pen* et les autres livres d'histoire ancienne en chinois, lorsqu'ils parlent de 舜 *Chun*, donnent ainsi sa généalogie qui semble tout-à-fait biblique :

1 *Hoang-ty* engendra *Tchang-y*;
2. *Tchang-y* engendra *Tchouen-hiu*;
3. *Tchouen-hiu* engendra *Kiong-tchen*;
4. *Kiong-tchen* engendra *King-kang*;
5. *King-kang* engendra *Kiu-ouang*, ou *Kiao-nieou*;
6. *Kiu-ouang* engendra *Kiao-gou*,
7. *Kiao-gou* engendra *Kou-seou*;
8. *Kou-seou* engendra *Chun*, aussi nommé 虞 *Yu* 舜 *chun*;
9. *Chun* aida *Yao* à réparer les maux du Déluge.

[3] Dans l'édition ancienne et originale du *Chou-king* que nous possédons, cette table généalogique écrit ce nom 帝 *Ty* 蟬 *tchen*, c'est-à-dire, le *patriarche-Tchen* : c'est une légère variante, du nom de *Caïnan*.

être Seth, et c'est ce qui a lieu en effet; car ce fils de Caïn est nommé aussi 橋 *Kiao* 極 *ky*, comme on peut s'en convaincre, en jetant les yeux sur le tableau III.

Ce fait seul démontre donc une origine commune pour les deux listes : et il en est de même pour les deux noms de Caïnan, fils d'Enos; et de Caïn fils d'Adam, noms qui ont une partie commune; car, dans les listes apportées en Chine, mais assyriennes d'origine, Caïnan, comme nous l'avons dit, est appelé *Kiong-tchen*; or, l'un des noms de Caïn ou *Chao-hao*, est 窮 *Kiong* 桑 *sang*, nom d'un pays et d'une ville qu'il bâtit et qu'il habita : la partie *Kiong* est donc encore ici commune à ces deux noms; et il est évident que cette ville que bâtit *Chao-hao* [1] ne peut être que celle qui, suivant la Bible [2], fut bâtie également par Caïn, et qui dut avoir son nom, aussi bien que celui de son fils Hénoch, qu'il lui avait d'abord imposé.

Et, puisque nous parlons ici de la ville bâtie par Caïn, remarquons comment les fables romaines se sont approprié les faits consignés dans la Bible, aussi-bien que l'avaient fait les Egyptiens. Car *Romulus*, qui tue son frère, est aussi l'architecte prétendu, le fondateur de la ville de *Rome* à laquelle il donna son nom, ville que les Etrusques cependant avaient dû fonder bien avant lui; et, en Egypte, le cruel *Typhon*, qui met à mort *Osiris*, son frère, est aussi, suivant Plutarque, par ses fils du moins, donné comme fondateur de la ville célèbre de *Hierosolymus*, ou de *Jérusalem* [3].

M. de Ballanche était donc fondé à dire quelque part, que le *premier fondateur de ville fut toujours un meurtrier;* mais son assertion aurait eu plus de poids, si, citant la *Bible*, et la *Chine* d'accord avec elle, il n'eût pas fait de cette généralité incontes-

[1] Page cxxxvij, *Chou-king*.

[2] *Gen.*, IV, 17.

[3] Sur cette ville bâtie par *Chao-hao*, voyez tome XIII des *Mém. concernant les Chinois*, p. 243, la traduction complète de sa vie, par le P. Amyot, c'est là où il est dit aussi que 摯 *Tchy* fut son petit nom, aussi bien que 己 *Ky*, qui signifie *concupiscere* et *soi-même*; et *Ipse hominis appetitus rationi non conformis.* C'est exactement l'épithète d'*injuste*, par laquelle le livre de la Sagesse désigne Caïn. Voir le passage de la *Sagesse* dans l'article, inséré dans le n° 89, tome XV, p. 392 des *Annales*.

table une sorte de mythe nébuleux; le fait est réel, puisque la Bible nous le rapporte, et tous les peuples se le sont appliqué, car descendus également et de Noé et d'Adam, ils n'ont eu tous qu'une seule histoire anté-diluvienne.

Nous pourrions encore remarquer, dans cette lignée des enfans de Seth, que si Malaléel (מהללאל), en hébreu, signifie *celui qui loue le Seigneur* (de הלל louer et אל Seigneur), le patriarche *King-kang*, qui y répond, a exactement la même valeur pour son nom, où 敬 *King* signifie *adorer, respecter*, vénérer, et 康 *Kang, magnificare, glorifier.*

Il y a donc eu traduction dans la plupart de ces noms, et nous la soupçonnons également dans le nom de 句 *Kiu* 望 *vang*, qui correspond à Jared dans la Bible. Mais il serait trop long d'entrer dans tous ces détails, qu'on peut vérifier dans notre Tableau général, n° III.

Nous devons poursuivre l'examen des patriarches issus de Seth, ou de *Tchangy-y*; et ici, aidés de la Bible, nous allons rectifier les listes conservées assez exactement en Chine; mais, à partir des deux Hénoch, évidemment altérées.

La confusion des deux noms *Kiao-ky*, ou Henoch, fils de Caïn, et *Kiao-gou*, ou Henoch, arrière petit-fils de Seth, a causé cette inexactitude évidente, et a fait supposer, dans les tables chinoises, que *Ty-ko*, ou *Kao-sin*, c'est-à-dire Noé, était le petit-fils de Caïn, et le fils d'Henoch le *Caïnite*; tandis qu'il ne pouvait être que le descendant de Caïnan, race de Seth, et l'arrière petit-fils de *Kiao-gou*, ou d'Henoch, également de la race de Seth. Voir les Tableaux I et III.

Par une loi antique et générale, qui a causé bien des confusions dans l'histoire ancienne, et qui reportait sur le petit-fils le nom du grand père, nous supposons même que Mathusalem a dû répondre, comme fils d'Henoch, à *Kao-sin*, ou l'*homme aux grandes angoises*; car il est dit, que Mathusalem vit arriver le Déluge, et mourut l'année où il commença; et son nom même l'indique [1].

[1] Le nom de Mathusalem, מתושלח, où entre מות *muth, la mort, la calamité*, nous a porté aussi à le reconnaître dans une autre liste des noms honorifiques des fils de Seth ou *Chin-nong* pour être le roi malheureux nommé 榆 *Yu* 罔 *Vang*, qui répond précisément aussi, à la huitième

Nous faisons de *Kou-seou*, ou de l'*homme aveugle* et *sourd*, LAMECH, fils de *Kao-sin*, confondu aussi avec le Lamech *Caïnite*, quant à son défaut de vertu [1]; et enfin, nous regardons le roi 帝 *Ty* 嚳 *Ko*, ou le patriarche, *averti avec une grande sollicitude*, c'est-à-dire, le second *Kao-sin*, comme étant NOÉ, fils de *Kou-seou* ou de LAMECH, race de SETH.

Alors 契 *Sie*, et 后 *Héou* 稷 *tsy*, et 堯 *Yao*, fils de *Ty-ko*, et contemporains du Déluge, descendent à la 11e génération, à partir de *Hoang-ty*, ou ADAM, et ne sont plus, comme dans le Tableau chinois n° Ier, à la 5e génération à partir d'*Hoang-ty*, c'est-à-dire, vivant quatre générations avant CHUN, duquel ils sont cependant les contemporains d'après le *Chou-king*.

Yu 禹 le fondateur des *Hia*, première dynastie Persane ou Assyrienne [2], doit également être descendu avec *Kouen*, son père, après *Ty-ko* et même *Chun* auquel il succéda, et qu'il ne peut précéder de quatre générations, ainsi que la Table chinoise nous le présente, et cela sans expliquer en rien, d'aussi étranges bouleversemens.

Ces anomalies sont frappantes dans le Tableau que nous analysons et que nous reproduisons, soit avec ses erreurs, n° I, soit rectifié d'après nos livres Saints, n° III; mais en même tems, elles nous montrent le respect de *Sse-ma-tsien*, pour les sources diverses où il puisait, et avec lesquelles il composait son histoire.

Beaucoup de raisons nous porteraient à voir dans cet *Yu*, le fils de NOÉ, JAPHETH; car son nom a le même sens, *extendere*, en chinois et en hébreu [3].

Heou-tsy, dont la naissance anté-diluvienne est rapportée avec des circonstances analogues à celles du *Chrisna* des Indiens, et qui fonde les 周 *Tcheou*, ou la dynastie *mystérieuse*

génération, et où *vang* signifie également, *malheur*, *calamités*, *afflictions extrêmes*. Voyez notre tableau IIIe.

[1] Voir p. 9 *du Chou-king*.

[2] Encore en ce jour, les Chinois nomment 大 *Ta* 夏 *hia*, ou le grand pays de *Hia*, le *Khorassan*, partie de la Perse, à l'est.

[3] JAPHETH יפת, tiré de פתה, Patha, qui *dilate*.

et fidèle, ne peut être que *Sem*, béni spécialement entre ses frères [1].

Et 堯 *Yao*, dont le fils *Tchou*, est exilé, et se livre à la navigation, pourrait répondre à CHAM, père de CHANAAN, si on n'aime mieux, dans CHAM, voir 契 *Sie*, tige de la dynastie des 商 *Chang*, ou des *Phénico-égyptiens* [2].

On sent que toutes ces questions sont trop graves, pour être traitées en quelques lignes; mais on nous permettra encore, de terminer cette Dissertation, en expliquant comment, dans les historiens postérieurs à *Sse-ma-tsien*, et à la chronique antique intitulée *Tsou-chou*, on a placé, avant *Hoang-ty* ou ADAM, deux personnages tout ausi célèbres, savoir : *Fo* 伏 *hy* 犧 ou ABEL, aussi nommé, avons-nous dit, 太 *Tay* 昊 *hao*; et 神 *Chin* 農 *nong*, ou *Tchàng-y*, c'est-à-dire SETH, sous un nom d'apothéose, et qui signifie ici, *le divin laboureur*; *Chin* étant le nom des demi-dieux, des anges et des bons génies, et *Nong* étant le titre des agriculteurs.

La Bible elle-même nous le montre, quand elle appelle les fils de *Seth*, les *enfans de Dieu*, et cela, par opposition à la race de *Caïn*, *fils pervers des hommes*.

Et lorsque, dans l'Evangile [3], on donne à ABEL, le nom de *juste* par excellence, on ne fait que traduire le nom hiéroglyphique *Y*, abrévié de *Hy*, qu'il porte dans les noms de *Fo-hy*, et de *Pao-hy* qu'il reçoit aussi; *Pao-hy*, s'interprétant par *qui se soumet*

[1] C'est de *Heou-tsy* que descend ensuite, à 10 ou 12 générations, *Kou-kong* ou le *Vieux ancêtre*, aussi nommé *Tan-fou*, ou le *Père des fidèles*, et qui n'est autre qu'*Abraham*. Voir quelques traits de l'histoire de *Heou-tsy* dans le n° 79 tome XII p. 232 des *Annales*.

[2] Le P. Amyot, donnant, dans les *Mém. concernant les Chinois*, t. XII, p. 447, la généalogie du célèbre Confucius, ne le fait aussi remonter qu'à *Hoang-ty* ou *Adam*, par *Ty-ko*, ou *Noé*, père d'*Yao*; mais dans ce monument antique, *Yao* est donné comme père de *Tsy* ou *Heou-tsy*, qui est donné ensuite, comme père de *Sie*, fondateur des *Chang*, et non pas son *frère*. On voit qu'il y a quelque vague dans ces filiations, mais les noms de ces personnages sont tous significatifs, et peuvent ainsi se comparer, à ceux des patriarches de la Bible, par l'Hébreu, convenablement expliqué.

[3] St. *Mathieu*, ch. XXIII, v. 35.

pour victime, c'est-à-dire, *qui est une victime juste et pure*, sens exact de ce que nous dit la Bible sur Abel, qu'elle nous présente, comme la première image vivante, du juste par excellence, ou du Messie [1].

Il était pasteur, nous dit-on, et son nom 伏 *Fo* figure un 亻 *homme* et un 犬 *chien*, l'autre partie 犧 *Hy* offrant un 牛 *bœuf*, un 羊 *agneau*, une 手 *main*, une 戈 *houlette*, et une *sorte de marteau*, 丂. Abrévié, il a donné le caractère 義 Y, offrant seulement l'*agneau*, la *main* et la *houlette*, et signifiant *justice, ce qui est convenable*; et abrévié de nouveau, il a donné évidemment en retranchant l'*agneau* 羊, le symbole 我 de la *main de justice* [2], car rien n'entraîne dans la *main*, plutôt que dans la tête, des idées de justice et de vertu; les cornes de bélier que l'on voit à plusieurs têtes de rois, sur des pierres antiques, ne dérivent aussi, que de la même origine historique, qui, à la figure du pasteur Abel, avait attaché la plus pure idée de vertu et d'équité.

Mais, nous dira-t-on, comment a-t-on pu mettre Abel et Seth, sous leur nom d'apothéose ou d'état, de profession, *Fo-hy* et *Chin-nong*, avant celui d'Adam, leur père, que vous reconnaissez dans *Hoang-ty* ou l'homme par excellence, l'homme formé de la terre rougie par le feu, sens du nom d'Adam?

A cette question, qui paraît embarassante, notre réponse sera facile, cependant.

Les Calendriers ont exercé de tout tems, sur l'histoire, une très-haute influence, et de tout tems aussi, on y a fait entrer les anniversaires des hommes célèbres que l'on vénérait, ou que l'on avait redoutés; et quels hommes durent plutôt y figurer qu'Adam, ses trois fils, et Enos, son religieux petit-fils?

On établit donc des saisons spéciales pour les honorer. *Fo-hy* ou Abel, le pasteur, fut honoré au printems; *Chin-nong* ou

[1] Voyez sur ces noms de Fo-hy, et sur sa vie, entourée d'accessoires dus à l'imagination orientale, le *Chou-king*, *Discours préliminaire*, p. c. Et, quant aux *Kouas*, écriture concise créée par *Fo-hy*, voyez dans le *Chou-king*, p. 419, ce qu'il dit de l'*humilité*, vertu fort *peu payenne*. Notice de l'*Y-king*, traduction du P. Visdelou.

[2] Voyez Humboldt, *vue des Cordillères*, t. II, pag. 200, cette *main de justice*, retrouvée également, dans les peintures des Aztèques, mais dont le sens est perdu actuellement en Chine.

SETH, le pieux laboureur, fut honoré en été; *Hoang-ty* ou ADAM, le centre de l'*humanité*, au milieu de l'année; *Chao-hao* ou CAÏN, le forgeron, l'architecte, répondit à l'automne; et *Tchouen-hiu* ou ENOS, l'astronome et le religieux fils de SETH, fut vénéré par ses descendans en hiver, et fut même placé au Ciel et dans la Sphère primitive, comme étant l'homme du Verseau des Grecs. Voir le P. Gaubil, t. XXVI, *Lettres édifiantes*.

Non-seulement, les quatre saisons et le milieu de l'année, comme une sorte de pyramide, répondirent à ces cinq patriarches, tiges du genre humain; mais les cinq planètes et les cinq élémens correspondans, leur furent également attribués, ainsi qu'une *couleur* spéciale, un *ton* musical, etc., etc. Ainsi à ABEL, répondit la planète de *Jupiter* [1]; à SETH, celle de *Mars*; à ADAM, celle de *Saturne*, le père des hommes et des dieux; à CAÏN celle de *Vénus*, emblème des voluptés auxquelles ses fils se livrèrent; à ENOS enfin, celle de *Mercure*, le plus jeune des dieux.

Il est évident, dès lors, que quand, par une idée assez naturelle, les Persans commencèrent (comme ils le font encore) leur année solaire et fixe, par l'équinoxe du printems, *Fo-hy* ou ABEL, et la planète *Jupiter*, qui avait reçu son nom, dut ouvrir la marche des fêtes et des anniversaires, et être placé avant *Hoang-ty*, ou ADAM ou *Saturne*, rejeté au milieu de l'année.

Ce fut ainsi que la Grèce, et Rome, non moins crédule, vinrent à croire et à dire, que *Jupiter* avait détrôné *Saturne*; mais cependant, on avouait en même tems, que *Saturne* était le père de ce *Jupiter*, type de la divinité par excellence, et par lequel se faisaient les jugemens les plus sacrés.

Les anciens Persans nous offrent également les traces de ce bouleversement : chez eux *Aboudad*, ou le *Taureau de justice*, est

[1] Qu'on examine le *Jupiter-Ammon* des Egyptiens, déification de leur *Osiris*, et l'on y verra la *tête de Bélier* qui le caractérise, la *Houlette* ou *Sceptre* qu'il tient à *la main*, et le *Trône*, où il est assis : à l'époque de Joseph, les Egyptiens comme Joseph lui-même, n'y voyaient donc encore, que l'image du Pasteur vénéré, *Abel*, ayant donné son nom à la planète *Jupiter*, nommée *Osiris* en égyptien : mais à l'époque de Moïse, cette image mêlée à des divagations astrologiques, avait pu déjà devenir une idole, d'un culte *condamnable*. Consultez ici, le PANTHÉON ÉGYPTIEN de *Champollion* le jeune.

le premier être créé; mais il est bientôt immolé, et il ne peut répondre qu'à ABEL, ou au *Jupiter* des Grecs, au *Jupiter Ammon* des Egyptiens. Puis, ils citent *Kayomorts*, ou l'*Homme Bœuf*, c'est-à-dire, *Chin-nong*, ou SETH, instituant le labourage et la médecine, et figuré souvent, en Chine et au Japon, avec *une tête de bœuf* [1]; et enfin ils mettent *Meschia* et *Meschiané*, qui, d'après ce qu'ils en disent, ne peuvent être qu'ADAM et EVE, et dont l'histoire, dans le *Boun-dehesch*, se ressent de la grossièreté des tems modernes.

On peut consulter, à cet égard, le *Zend-avesta* d'Anquetil [2]; et, quant à ce Calendrier, que nous indiquons, on peut ouvrir le *Li-ki*, un des cinq *King* de la Chine.

Un Calendrier, antérieur à notre ère, et de l'époque des Ptolémées, environ, y est renfermé sous le nom d'*Yue-ling*, ou *Règlement des Lunes*, c'est-à-dire, ce que l'on nomme, en arabe, *Al-manach*; il a été analysé par le docte père Gaubil [3], et souvent ce saint missionnaire a signalé sa haute importance, ce qui nous a déterminé à le traduire, en son entier, dès l'année 1820.

Nous l'avions communiqué à M. Cuvier, et nous en avons donné un extrait, dans la 2e planche de notre ouvrage, publié en 1826; mais les *Klaproth*, et les hommes de son école, ont feint de ne pas nous comprendre, et ces hautes questions ne pouvaient intéresser un public frivole.

Mélange de hautes vérités et d'erreurs, de bizarres idolâtries, ce Calendrier, cependant, est un peu plus intéressant, un peu plus positif, que tout ce qu'on nous traduit si péniblement, et à si grands frais du Bouddhisme indien.

Ce que nous y remarquons spécialement, quant à la question qui nous occupe, ce sont ces cinq patriarches, apothéosés dans les noms des saisons et des planètes, et qui ont amené, peu à peu, aux monstrueuses idolâtries des *Sabéens* et des *Egyptiens*.

Avec toute la bonne volonté du monde, jamais nous n'avons pu remarquer *Mercure* toujours voisin du soleil, et l'on veut que les premiers hommes aient fait leurs Dieux de ces astres, à peine visibles !!!

[1] V. Kœmpfer. *Hist. du Japon*, liv. II ch. I tome I, p. 230, édit. in-12.
[2] Boundehesch; t. II, p. 352 et p. 377, *Zend-Avesta*.
[3] *Recueil du P. Souciet*. t, II, p. 185; in-4°.

SETH, le pieux lab... ...ment, la chose est com-
ADAM, le centre... ...parfaitement, qu'ayant
ou CAÏN, le... ...de personnages vénérés,
Tchouen-h... ...fils, les peuples, après la
fut vé... ...planètes, les vertus et les
Ci... ...aine.
...nant, à cause de sa femme,
..., avait dû, aussi, contribuer
...escendans, tandis qu'ABEL et
...s arts les plus utiles [1], et par
...es, durent être estimés plus que
...é et puni, aussi bien que *Caïn*,

...r le péché originel.

On nous demandera, ... être ici, si cette faute du premier homme, si ce péché originel, démontré par le profond Pascal, mais nié par nos beaux esprits actuels, est consigné aussi, dans les traditions de la Chine; et nous pouvons donner une réponse affirmative.

Rien, dans les divers noms que nous avons pu recueillir pour *Hoang-ty*, ou ADAM, et qui sont indiqués dans le Discours préliminaire du *Chou-king* [2], ne nous montre cette faute : outre le nom de *Hoang-ty*, que nous analyserons incessamment, cet ancien patriarche porte encore celui de *Kong-sun*, ou le *Père universel de tous*; ou de *Yeou-kiong*, c.-à-d. celui qui *possède, domine les quadrupèdes féroces*; ou de *Ki*, c.-à-d. le *très-beau*; et, enfin, de *Hien-yuen*, c'est-à-dire *étant né sur la colline de la croix* [3].

On lui suppose un père et une mère; on le fait combattre, non-seulement, contre *Tchy-yeou*, ou *Satan*; mais, aussi, on suppose qu'il détrône le roi *Yu-vang*, issu de *Chin-nong*, ou *Seth*, qui est placé, comme nous l'avons indiqué, avant lui, bien

[1] *Josèphe*, chap. II, nous dit : « *Seth* fut élevé près de son père, et se » porta avec affection à la vertu; il laissa des enfans pareils à lui........ » ils inventèrent la science des choses qui sont dans les cieux, et de tou- » tes leurs beautés; et pour empêcher ces choses de périr, ils élevèrent » deux colonne, une en brique, et l'autre en pierre, où ils écrivirent » tout ce qu'ils savaient. Celle de pierre existe encore, en Syriade. »

[2] Voyez pag. CXXX.

[3] Voyez p. XCII, Prémare, *Chou-king*; *Discours préliminaire.*

qu'il soit son fils [1]; mais rien, dans tous ces noms, cependant fort remarquables, ne nous montre, non plus que dans les

[1] Ayant placé, d'après un calendrier mal compris Abel et Seth, avant *Hoang-ty* ou Adam, on a peu insisté sur les enfans d'Abel, ou *Fo-hy*, qui paraît avoir été immolé jeune, bien que sa femme et sœur *Niu-oua*, soit devenue très célèbre.

Mais ayant trouvé une liste des noms honorifiques de Seth ou *Chin-nong*, et de ses descendans jusqu'à Noé, on a placé dans les histoires modernes, ces générations de *Chin-nong* ou Seth, avant *Hoang-ty*, ou Adam, qui, suivant les Chinois, remplace sur le trône le Roi *Yu-vang*, c'est-à-dire Mathusalem ou Lamech.

On sait que Noé est nommé par les Orientaux, le second *Adam*; aussi le docte *Bayer*, égaré, comme *Schuckfort*, par ce déplacement des fils d'Adam, fait-il de *Fo-hy*, Adam, et de *Niu-oua*, Eve : alors, comme nous, il est amené, à faire de *Chin-nong*, Seth ; de *Ty-ling-kouey*, Enos ; de *Ty-ching*, Caïnan, etc., etc. ; de *Ty-lay*, Hénoch ; et enfin de *Hoang-ty*, dont il distingue à tort *Hien-yuen*, il fait ainsi *Noé*, ou le second *Adam*.

On peut consulter son *muséum sinicum*, et l'on y trouvera cette liste, en partie vraie, en partie fausse, que nous donnons aussi, Tableau II, mais que nous rectifions, dans notre Tableau III des générations d'Adam à Noé.

Mais rien dans le nom du juste *Fo-hy*, ne convient à *Adam*, et rien dans le nom de *Hoang-ty*, ne concorde avec le nom de *Noé* : et l'on conçoit dès lors, comment les idées de *Bayer*, n'ont pas été admises, bien que développées avec beaucoup de science.

Mais, quant à ces descendans de *Chin-nong*, dont les listes offrent diverses variantes, et sur lesquels on peut consulter les p. cxxiv, cxxv, cxxvi, du *discours préliminaire du Chou-king*, il est remarquable que des auteurs, placés *avant notre ère*, s'accordent déjà à dire, que sa dynastie devait compter 70 princes, dont ils ne nomment cependant que les sept ou huit premiers : on savait donc, *dès lors*, que le Messie, issu de *Seth*, paraîtrait à la 72me génération après Adam, et ce fait seul, nous paraît aussi important que l'explication des 70 semaines d'années de *Daniel*. — Voyez le *discours préliminaire du Chou-king*, p. cxxvi, où *Chy-tse*, et *Liu-pou-ouei*, qui vivait 240 ans avant notre ère, et qui est auteur d'un *Tchun-tsieou*, livre fort estimé et rempli de recherches curieuses sur les antiquités, sont cités comme attribuant ainsi, *soixante et dix* successeurs, à *Chin-nong*, ou *Seth*. Long-tems après notre Ere, *Lopi*, auteur du *Lou-sse*, et de fables monstrueuses, a nié que *Chin-nong*, eût eu 70 successeurs: mais le fil des traditions était perdu pour lui: et nous devons nous en tenir, aux assertions de *Liu-pou-ouey*, qui vivait à la cour de *Chy-hoang-ty*, le célèbre fondateur des 秦 *Tsin*; qui, dans cette cour

fables dont on entoure *Hoang-ty* ou ADAM, la faute qui retomba sur toute sa postérité.

Le nom donné à *Tchy-yeou*, aussi appelé *Yen-ty*, ou la *calamité du feu*, et qui est l'adversaire de *Hoang-ty*, pourrait seul amener à des idées voisines de celles qu'offre la Bible.

Ce personnage surnaturel, qui fut le premier de tous les rebelles, et le chef des *Neuf noirs*, *Kiéou-ly* ou des *démons*, s'appelle *Tchy*, un *vil insecte*, un *serpent*, un *être affreux* et *méchant;* et il est remarquable qu'on puisse aussi joindre, à ce caractère, la clef de la *femme* 女 *Niu*, c'est-à-dire, obtenir ainsi le nom 女 *Niu* 蚩 *Tchy*, c'est-à-dire de la *femme au serpent* des Mexicains [1], sans changer en rien sa signification; quant à la seconde partie de son nom 尤 *Yeou*, elle signifie, à la fois, *très-beau* et *parfaitement laid*; ce qui s'applique admirablement à *Satan*, cet archange déchu, tel que Milton, dans ses beaux vers, nous le représente, d'après les traditions sacrées.

Ici donc, il y a encore des traditions précieuses de la Bible et de la haute antiquité : et les histoires musulmanes sur le séjour d'*Adam*, à Ceylan ; celles des Indous, sur les combats de *Rama*, contre le démon *Ravana*, et sur l'enlèvement de la belle *Sita*, femme de *Rama*, nous paraissent tirées de ces antiques poèmes, composés sur Adam et Eve, et dont nous trouvons, en Chine, des fragmens, écrits en hiéroglyphes, d'abord Assyriens.

Mais, pour revenir à *Hoang-ty*, *étant né*, nous disent ces traditions conservées en Chine, *avec une intelligence extraordinaire*, *il savait parler en naissant*. Comme ADAM, formé d'*Adama*, la *terre jaune*, ou *rouge orangé*, il fut nommé *Hoang-ty*, parce qu'il régna, dit-on, *par la vertu de l'élément de la terre, qui est jaune*, ou *orangée par sa couleur;* et, dans sa forme antique, ce nom 黃 *Hoang*, qui est le nom des enfans jusqu'à l'âge de quatre ans, comme aussi, c'est celui de la *terre rouge ou jaune*, est composé de la clé

puissante, était entouré de Juifs et d'Assyriens, nous dit-on, et dont le témoignage précieux, d'accord avec nos livres saints, vient encore nous démontrer, par une autre voie, que la principauté de *Tsin*, célèbre par son soin pour les haras, ne pouvait être que d'origine arabe, ou juive, c'est-à-dire venue du célèbre pays de 大 *Ta* 秦 *tsin*, ou de la *Syrie*, comme nous l'avons prouvé, *Annales*, t. XII, p. 245.

[1] Voir la figure de la *femme au serpent mexicaine*, et de ses deux fils qui se battent, dans le t. X, p. 50 des *Annales*.

土 *Tou*, la *Terre*, placée au-dessus du *feu* 火 *Ho*, qui en l'échauffant, l'anime et la rougit : or l'homme est précisément, aussi, formé d'une matière qu'anime un feu divin : on voit donc comment, *Homo*, l'homme, et *Humus*, la terre en latin; ADAM, l'homme, et *Adama*, la terre en hébreu; et *Orang*, homme, en malais, se dérivent les uns des autres; *Hoang*, nom d'*Hoang-ty*, se prononçant aussi *Hoam*, d'où, *Homme*; et *Hroang*, d'où *Orang*, nom de l'*Homme*, en malais, nous l'avons déjà dit, et chez nous de la couleur *Orangée*.

Les langues mêmes des peuples les plus éloignés, aussi-bien que l'hébreu, ont donc conservé des vestiges de ce nom hiéroglyphique d'ADAM; et indépendamment de ces noms, cette faculté de parler en naissant, cette invention de tous les arts qui lui est attribuée, et même celle de la monnaie, comme on le dit du Saturne des Romains, suffit pour nous démontrer qu'*Hoang-ty* ne peut être qu'ADAM, tel que la Bible nous le présente et nous le fait concevoir; et ADAM, non pas créé dans la Chine, mais bien plutôt vers la Perse et l'Assyrie; car cette histoire même, que nous analysons, rapporte que parmi ses ministres, était un nommé *Ling-lan*, natif d'un pays situé à l'ouest du TA-HIA, ou du *Khorassan*.

Cette histoire dit aussi que *Hoang-ty* construisit le lieu qu'il appela 合 *Ho* 宮 *kong*, ou *Palais* de la *Réunion*, et qu'il le fit pour sacrifier au *Chang-ty*; et l'on sait que tous les Orientaux, comme le rapporte d'Herbelot [1], font élever le Temple sacré ou la *Caaba* de la *Mecque* par ADAM, le père des hommes, ou supposent du moins, qu'alors, elle descendit du Ciel.

Nous voyons donc là encore des assimilations et des traditions arabes ou sabéennes, et dont le fondement peut fort bien, toutefois, avoir la vérité pour base.

Mais le nom de la femme célèbre et vénérée de *Hoang-ty* est pour nous bien autrement important : on la dit fille de *Sy-ling-chy*, c'est-à-dire de la *Côte d'Occident* : on rapporte, qu'ayant enseigné la filature et le jardinage, elle fut honorée comme une divinité; mais on n'explique pas pourquoi son nom vulgaire 嫘 *Louy* 祖 *tsou*; formé de TSOU, l'*ayeule*, la *grande ayeule*,

[1] Voyez p. cxxx, *Discours préliminaire*, *Chou-king*.
[2] P. 784, *Biblioth. orientale*, article *Scheith* ou *Seth*, dont une ville, en Arabie, porte encore le nom.

ce qui convient très-bien à Eve, offre dans sa première partie *Louy*, le sens si abstrait, *qui entraîne les autres dans son propre mal* [1]. Ce caractère *Louy*, qui s'écrit à volonté avec ou sans le caractère 女 *Niu*, *femme* ou *vierge*, est formé en outre d'un groupe 累 *Louy*, composé de la clef des jardinages 田 *Tien*, et de celle de la filature 糸 *My*, c'est-à-dire qu'il peignait les occupations naturelles de la première femme : mais il y a bien loin de là au sens abstrait que lui donnent, *sans l'expliquer*, les dictionnaires chinois et celui du Père *Basile de Glémona*, publié pour M. de Guignes le fils, et d'après les ordres de l'infatigable dominateur de la France, qui l'avait enlevé au Vatican à Rome [2].

En donnant des ordres à cet égard, Napoléon, certes, ne pensait pas qu'il produisait de nouvelles médailles en faveur de la Génèse, dont, long-tems du moins, il se soucia assez peu : mais l'homme propose et Dieu dispose, et les voies de la Providence sont souvent admirables.

De doctes théologiens, de savans Jésuites, ont composé ces Dictionnaires Chinois-Latins que nous ouvrons à peine, et préoccupés de leur tâche pénible, déconcertés par quelques erreurs,

[1] Le sens complet est *macula, defectus, vincire, ligare, alios in suis malis implicare*. Vérifiez, ces divers sens, si parfaitement applicables à Eve, à la clef 120me, n° 7796, du *dictionnaire chinois latin*, publié par M. *de Guignes* fils, *Paris*.

[2] Voici les traditions des Parses, sur le premier homme et la première femme : « Le premier homme que Dieu plaça sur la terre se nommait « *Guel-schah*, ou *Roi* de la *Poussière*; car son empire, ne s'étendait que »sur la *Terre*, et son fils fut *Meschia*, sa fille *Meschiané*; puis vint *Hosching* »*Pischdad*. On compte 294 ans 7 mois de *Kaiomorts* à *Hosching*. »

Et ailleurs, «Le monde dure 12,000 *ans*, et 6,000 ans s'écoulèrent sans mal, mais alors parut *Ahriman*, auteur des maux et combats. Dans le 7e mille eurent lieu le mélange des *maux* et des *biens* : et l'homme et le *Taureau* parurent sans naître de mâle et *femelle*. Le Taureau se *nommait Aboudad* ou la *Justice*, et il fut fait pour mourir et ne parlait pas. L'homme se nommait *Kaïomorts*, et il a été le commencement des générations. Et au bout de 30 ans étant mort, de sa semence vinrent deux plantes semblables aux *Reivas*, qui ensuite devinrent homme, et formèrent *Meschia* et *Meschiané*. » Et p. 355, il est dit que *Kaiomorts* ou Seth cultiva 30 ans la terre. — Voyez Anquetil, *Zend-Avesta*, p. 352 et 355 du *Boundehesch*.

quelques fables modernes, ajoutées aux antiques et précieux documens conservés en Chine, ils n'ont pas su voir, dans cette histoire d'*Hoang-ty*, qu'ils s'efforçaient de placer après le déluge de *Noé*, les preuves les plus inespérées, en faveur de nos livres saints.

Ils ont bien senti que la morale des livres chinois était celle de la Bible; ils ont même vu des traditions qu'ils ne pouvaient rapporter qu'au *Messie*, et dans leur embarras, comme le fait l'Allemagne moderne pour ses explications des livres saints, ils ont voulu nier l'existence de ces personnages des livres antiques écrits *en hiéroglyphes*, et en faire de pures figures du Messie, et Vierge qui lui donna naissance.

Ce fut donc avec justice qu'à Rome, on repoussa ces idées, bien qu'appuyées d'ailleurs d'une haute érudition; mais les rapprochemens que nous présentons ici, que nous avons médités près de quinze ans, et que nous perfectionnons chaque jour, ne nous semblent pas dans le cas de subir les mêmes censures.

Nous croyons les livres conservés en Chine, originaires de la Syrie, et écrits avec les mêmes caractères que les Briques de Babylone, *ce que nous pourrions même démontrer*; nous voyons dans ces livres de précieux débris, mais aussi des idolâtries déplorables, telles que le culte persan *des élémens*, idolâtries analogues à celles, qui du tems de *Moïse*, avaient déjà empoisonné l'Egypte, et qui, dans le tems d'*Abraham* et de ses pères, leur avaient fait fuir la *Chaldée*.

Il existe encore en Assyrie une secte de demi-chrétiens, qui vénère de prétendus livres d'*Adam*, de *Seth*, d'*Edris* ou *Hénoch*, de *Noé* et d'*Abraham*, et cette secte est celle des chrétiens de *Saint-Jean*, *Mandaïtes* ou *Sabéens*. Quelques-uns de leurs livres ont été traduits récemment, et ont offert des interpolations, des imaginations tout-à-fait orientales; on peut voir M. *de Norberg*, à cet égard, et sa traduction du *livre d'Adam*.

On sait que le *Livre d'Hénoch*, conservé en Abyssinie, et rapporté par *Bruce* [1], a été autrefois canonique; il décrit aussi un monde anté-diluvien, et des mœurs bien éloignées de nos idées actuelles.

[1] Ce livre a été traduit en anglais, par MM. *Laurence*, *Oxfort*, 1820, et nous l'avons déjà indiqué.

Nous pensons que les *Sabéens* d'Assyrie, ont, à une époque plus ou moins reculée, porté les livres bibliques, ou des fragmens de ces livres, écrits en hiéroglyphes, aux peuplades Tartares déjà existantes en Chine, et amenées, par ces Sabéens, à l'étude de ces hiéroglyphes assyriens, aussi bien qu'elles le furent ensuite à l'étude de l'alphabet.

On voit dans *Visdelou* comme dans M. *de Guignes* (et MM. *Klaproth*, *Remusat* et *Langlès*, l'ont répété d'après eux), que les anciens *Ouigours*, cités déjà avant notre ère, et donnés comme une peuplade Turque, avaient, à la fois, un alphabet dérivé du *syriaque*, l'écriture hiéroglyphique et les *Kings*, introduits chez eux et en Chine, par les Sabéens.

Mieux que personne, ils pouvaient donc traduire, *soit d'après les Septante*, *soit d'après l'hébreu*, et *en hiéroglyphes*, qui leur étaient familiers, des parties, plus ou moins étendues, de la Bible et de ses Généalogies; et ce sont eux, on le sait, qui ont donné un alphabet aux *Tartares*.

On parle, depuis un tems fort reculé, le Persan dans la *Petite-Boukharie*, c'est-à-dire à la porte même du Céleste Empire; et nous avons montré, dans notre dissertation sur le TA-TSIN [1], que les Juifs eux-mêmes avaient pu, avant notre ère, pénétrer, *aussi bien que les Egyptiens*, dans le cœur de la Chine.

Soit par les *Sabéens*, soit par les *Juifs* et leurs *rabbins* [2], plus ou moins réveurs; soit par les Arabes issus d'*Ismaël*, et qui, par mer aussi, arrivaient en Chine, ce vaste pays a donc pu recevoir des parties plus ou moins complètes de la Bible, et en former ses livres sacrés, mêlés aussi d'autres matériaux moins purs. C'est notre conclusion, en ce moment; nous invitons les hommes éclairés à méditer sur ces *importantes questions*.

Paris, janvier 1838.

Ch[er] de PARAVEY.

[1] Voir cet article dans les *Annales*, tome XII, p. 245.

[2] Ainsi la fable grecque des Minéides, ainsi que le conte rabbinique sur la *Lilith*, femme du serpent (voir ci-dessus, page 20), changée en *chauve-souris*, et qui cherche à empêcher les femmes des Juifs d'accoucher, s'explique, quand on sait que le groupe *Louy* 累, du nom d'*Eve*, combiné avec la clef 犭 *chien* ou celle de 鳥 *niao*, ou *oiseau*, signifie *chauve-souris*.

TABLEAU DES GÉNÉRATIONS

QUI ONT PRÉCÉDÉ LE DÉLUGE,

Telles que les donnent les Tables placées avant les éditions complètes du *Chou-king*, et le *Sse-ky* de *Sse-ma-tsien*.

Suivant la Genèse.		Suivant les Chinois actuels.					
1 Adam.....	1er homme................	HOANG-TY					1er homme.
2 Seth.......	2e génération...	Chao-hao ou Yuen-tun...			Tchang-y...		2e génér.
3 Enos......	3e génér.......	Kiao-kie...............			Tchouen-hiu.		3e génér.
4 Caïnan....	4e génér.......	Kao-sin ou Ty-ko..			Kiong-tchen.	Kouen.	4e génér.
5 Malaléel....	5e gén. Personnages du deluge.	Yao,	Héou-tsy,	Sie,	King-kang.	Yu, ou Ta-yu,	5e génér. Epoque du déluge.
6 Jared.		Premier empereur cité dans le Chou-king, à l'époque du déluge, que fixent les solstices et équinoxes qu'il fait observer environ 2300 ans avant notre ère;	Fondateur de la dynastie Tchéou, ou sémitique, et tige de Tan-fou, ou Abraham.	Fondateur de la dynastie Chang, ou égyptienne, sous laquelle arrivent les sept années de famine.	Kiu-vang.	Fondateur de la dynastie Hia et qui règne après Chun, est le père de Ninus, Ninyas, etc.	6e génér.
7 Hénoch.					Kiao-gou.		7e génér.
8 Mathusalem.					Kou-seou.		8e génér.
9 Lamech et le déluge.					Chun,		9e génér.
10 Noé.							

Contemporain et gendre d'Yao, et qui lui succède, qui répare les maux causés par le déluge, ayant Héou-tsy et Sie pour ministres, et qui fonde la famille Yu, peu célèbre; mais qui est remplacé par Ta-yu, fondateur des Hia, dynastie Élamite, persanne ou assyrienne.

Voir Discours préliminaire du *Chou king*, page CXXXIII.

Il est évident que cette Table est fautive et que Ty-ko ou Kao-sin, sous lequel il est dit aussi, que Konk-kong causa le déluge, doit être descendu au moins à la neuvième génération comme Chun, pour que ses fils Héou-Tsy et Sie puissent avoir été les ministres ou aides de ce patriarche, ainsi qu'il est dit dans le *Chou-king*, autorité sacrée pour les Chinois.

Cependant, non-seulement ils nous offrent cette table, avec ces anomalies, mais ils y remontent également beaucoup trop haut, Ta-yu, ou le grand Yu, qui fut l'adjoint de Chun, et qui ayant fait écouler les eaux, effectua la nouvelle délimitation des provinces, et fonda la première dynastie régnant sur l'Asie entière, celle des Hia, et de Ninus et Sémiramis.

On remarquera que dans cette table généalogique, que nous copions exactement, deux Kiao différens figurent, l'un à la troisième génération, et l'autre à la septième génération; et les tables chinoises le font remarquer aussi, en entourant ces deux noms pareils, d'un cercle. C'est de là que nous partirons pour rétablir l'ordre dans ce tableau, comme on le verra dans le tableau III ci-après : ce sont les deux *Hénoch*, race de *Caïn* et de *Seth*, dont la Bible fait mention.

TABLEAU DE L'HYPOTHÈSE DE BAYER,

Qui, voyant dans les histoires modernes de la Chine, **Fo-hy**, *mis avant* **Hoang-ty**, *a cru à tort y reconnaître* **Adam** [1].

1° Tay-hao ou Fo hy... Adam, et Niu-oua, Eve.
|
2° Yen-ty ou Chin-nong. Seth.
|
3° Ty-ling-kouey...... Enos.
|
4° Ty-ching........... Caïnan.
|
5° Ty-ming............ Malaléel.
|
6° Ty-y............... Jared.
|
7° Ty-lay............. Hénoch.
|
8° Ty-yu-vang......... Mathusalem.
|
9° Hien-yuen.......... Lamech.
|
10° Hoang-ty.......... Noé, ou le second Adam.

Dans cette table, le docte Bayer arrivait donc déjà assez près de la vérité; car, en effet, Noé a été le second père des hommes, et comme Adam, a dû rétablir tous les arts, ce qui se dit de Hoang-ty, en effet; mais l'étude approfondie des noms et des actions attribuées à Fo-hy, aurait dû montrer à Bayer, qu'il n'avait jamais pu être assimilé à Adam; de même *Shuckfort*, plus instruit dans les caractères chinois, n'aurait jamais dû penser à en faire Noé.

Mais ici, Bayer a reconnu avec raison, que *Chin-nong* devait être *Seth* ou *Tchang-y*, de la table précédente; que *Ti-ling-kouey* devait être *Enos*, ou *Tchouen-hiu*, de la table N° I, qui précède; et enfin, que *Ty-lay*, qui signifie le *patriarche*, *venu*, *arrivé*, devait être *Hénoch* ou *Edris*, si célèbre chez tous les Orientaux.

Tous ces noms sont exacts, et sont les noms d'apothéose de la race éclairée et pure de Seth; seulement il est inexact de distinguer, comme le fait Bayer, Hien-yuen de Hoang-ty, avec lequel les Chinois l'identifient, et de ne pas y voir le père commun de Fo-hy, Chin-nong, Chao-hao, comme cela résulte du tableau suivant, tiré du Ly-ky, un des cinq *Kings* :

1° TAY-HAO ou FO-HY (Abel). Printems. — 2° CHIN-NONG ou YEN-TY (Seth). Eté.

3° HOANG-TY ou KONG-TSUN (Adam). Milieu de l'année.

4° CHAO-HAO ou YUEN-TUN (Caïn). Automne. — 5° TCHOUEN-YU ou LING-KOUEY (Enos). Hiver.

Avec cette table tirée du calendrier *Yue-ling*, composé sous les 秦 *Tsin*, plus de 240 ans avant notre ère, on voit comment *Abel* et *Seth*, ouvrant l'année par le printems et l'été (saisons où ils étaient honorés) se sont trouvés placés avant Adam, leur père, honoré au milieu de l'année, et répondant au sommet de l'espèce de grande pyramide que formaient, dans les fêtes de l'année, ces cinq patriarches, les plus anciens et les plus célèbres des hommes.

Le P. Gaubil a remarqué [2] cette affectation de *personnages humains* à chaque saison, chaque petite planète, chaque couleur, saveur, odeur, ton musical, et chaque élément; et avec une attention un peu plus soutenue, il eût vu là, à la fois, de précieuses traces de la Bible, et la source d'idolâtries, infiniment anciennes.

Consulter aussi notre *Essai sur l'origine unique et hiéroglyphe des lettres*, planche IIe, où nous avons analysé ce calendrier antique.

(1) Voyez Museum Sinicum, p. 289, édit. de Saint-Pétersbourg, 1730, et Chou-king, Disc. prélim., p. cxxiv.
(2) P. 185, t. ii, Recueil du P. Souciet.

rapp

10°

Rep
Gém
Se la

11°

et le
ind
le
co
fil

2° שת

Seth

Qui pose
Fondateu

Frappe,

10° נח

NOÉ

Repos,
Gémissant
Se lament

11° Sem
Cham
Japhet

et leurs 15 fil
indiqués da
le mémoi
comme les
fils de Ty-xo

Nouvelles et Mélanges.

EUROPE.

ITALIE. — ROME. *Allocution de sa sainteté Grégoire XVI, sur l'arrestation de l'archevêque de Cologne, ordonnée par le roi de Prusse.* Le cadre restreint et le but spécial de notre journal, ne nous permettent pas de rapporter tout au long, les diverses circonstances qui ont précédé ou accompagné l'arrestation de Mgr. l'archevêque de Cologne, *Auguste de Drost de Wischering*. Qu'il nous suffise de dire, que ce digne prélat n'ayant pas voulu condescendre aux volontés de Frédéric II, qui lui demandait de tenir une conduite en opposition aux brefs et aux instructions du pape, fut arrêté par la force armée le 21 novembre dernier, et enfermé à la citadelle de Minden, où il est encore. Tous les chrétiens gémirent d'une semblable audace de la part d'un prince qui jusqu'à ce jour avait au moins couvert ses persécutions contre le catholicisme d'un certain voile de légalité et de modération; aussi tous les yeux étaient tournés vers celui qui a été primitivement chargé de *confirmer* ses forces. Et ce n'est pas en vain, dès le 10 décembre sa Sainteté ayant convoqué les cardinaux, leur tint le langage suivant, qui est une preuve sans replique à ceux qui voulaient faire entendre que la vigilance du premier pasteur, semblait endormie.

Allocution de S. S. notre Seigneur Grégoire XVI, tenue dans le consistoire secret qui a eu lieu le 10 décembre 1837.

Vénérables frères,

Tandis que, livrés à une profonde amertume en voyant la religion catholique persécutée et presque anéantie, et que placés dans une position où il ne suffit pas de gémir sur le mal, nous appliquions nos soins et toutes nos pensées à trouver, dans le pouvoir qui nous a été remis d'en haut, la guérison des plaies d'Israël, il nous est tout-à-coup survenu un nouveau sujet de douleur; et nous vous le disons sincèrement, cette douleur a été d'autant plus pénible pour nous que nous devions moins nous y attendre. Vous ne pouvez ignorer, Vénérables Frères, à quelle occasion nous vous parlons de la sorte, et pourquoi notre sollicitude s'est hâ-

lée de vous réunir autour de nous. Il s'agit en effet d'une affaire qui n'est certes pas inconnue, dont la nouvelle n'est point seulement arrivée par des lettres particulières, mais dont les papiers publics ont déjà retenti. Nous nous plaignons de l'injure très-grave que vient de recevoir notre vénérable frère Clément Auguste, archevêque de Cologne; un ordre royal l'a privé de tout exercice de sa juridiction pastorale, et il s'est vu relégué loin de son siége, dont on l'a arraché par la violence et avec un grand appareil de forces. Or, le sujet d'une telle persécution est que, malgré sa disposition constante à rendre à César ce qui appartient à César, il n'a jamais oublié qu'il était de son devoir de conserver religieusement la doctrine et la discipline de l'Eglise, et ne s'est proposé, à l'égard des mariages mixtes, d'autre règle que celle qui a été tracée par les Lettres Apostoliques adressées à l'archevêque et aux évêques de la partie occidentale de la Prusse, le 25 mars 1830, par notre prédécesseur Pie VIII, d'heureuse mémoire. Et cependant, en accordant ces Lettres, le Saint-Siége avait poussé si loin l'indulgence, qu'il est rigoureusement vrai de dire qu'il a atteint les limites qu'il n'est point permis de dépasser. Vous savez très bien que ce ne fut qu'avec une peine extrême que notre Prédécesseur se décida à user de tant de condescendance, et qu'il n'y fut déterminé que par la nécessité d'éviter à l'Eglise et au clergé catholique de ces contrées, les maux inévitables dont on les avait menacés. Qui donc eût pu penser que cette déclaration pontificale, si pleine d'iudulgence, et plusieurs fois acceptée par celui qui représente ici le roi de Prusse, serait interprétée dans un sens destructif des principes immuables de l'Eglise catholique, et entièrement opposé à l'esprit du Siége Apostolique? Eh bien, ce que personne n'eût pu imaginer ni supposer, ce que l'on n'eût même pu légèrement soupçonner sans crime, vient de s'accomplir par les manœuvres artificieuses d'une puissance séculière. A peine avons-nous appris cette douloureuse et accablante nouvelle, qu'aussitôt nous nous sommes empressés de faire parvenir nos réclamations à qui de droit, déclarant en même tems que notre Charge Apostolique nous mettait dans la nécessité rigoureuse d'avertir au plutôt les fidèles de ne point regarder comme émané du Saint-Siége ce qu'il n'envisage lui-même qu'avec horreur. On venait de nous répondre de manière à faire entendre que nos plaintes n'avaient aucun fondement, lorsque nous reçûmes une lettre de l'un des évêques de ce pays, qui, à l'heure de la mort et sur le point de rendre compte de sa gestion au Juge éternel, nous envoyait une copie de l'instruction donnée par les évêques à l'instigation du gouvernement civil, et disait en termes exprès, qu'éclairé *par la lumière de la grâce divine*, il voyait que cette instruction *allait entraîner de graves dommages pour l'Eglise dont elle enfreignait les Canons, et que pour lui, il rétractait, de son*

plein gré et de son propre mouvement, l'erreur à laquelle il avait souscrit. En faisant aussitôt adresser au roi un exemplaire en langue allemande de cette copie, nous avons eu soin de bien faire connaître que nous réprouvons entièrement, comme contraire au principe et aux lois de l'Eglise, la conduite tenue par les évêques déjà mentionnés, dans l'interprétation des lettres Apostoliques de notre Prédécesseur.

Vous pouvez voir d'après cet exposé, Vénérables Frères, que nous avons accompli tout ce que notre devoir nous imposait. Cependant (nous le disons avec tristesse et pénétrés d'une douleur profonde), à notre insu et lorsque nous attendions une réponse satisfaisante à nos réclamations et à nos déclarations, il a été signifié à l'archevêque de Cologne de suivre à l'égard des mariages mixtes, cette interprétation que nous avons condamnée, ou bien de se démettre de sa charge épiscopale; et en même tems on lui a fait connaître l'ordre du gouvernement de le priver entièrement de sa juridiction pastorale, dans le cas où il n'obéirait pas. En effet, l'archevêque ayant résisté comme il le devait, les choses en vinrent aussitôt au point que nous vous avons exposé tout à l'heure, en vous témoignant toute l'horreur que nous en éprouvions. Et remarquez ici les procédés suivis à notre égard : ce n'est que le premier de ce mois, que le chargé d'affaires actuels du roi de Prusse nous a annoncé, comme devant avoir lieu prochainement ou au moment même où il en donnait la nouvelle, ce qui était déjà fait et consommé depuis le 21 du mois précédent.

Dans cet état de choses, Vénérables Frères, nous croyons devoir à Dieu, à l'Eglise et au ministère dont nous sommes revêtu, d'élever notre voix apostolique et de protester ouvertement au milieu de votre assemblée, en faveur de l'immunité ecclésiastique violée, de la dignité épiscopale méprisée, de la juridiction sainte usurpée, des droits de l'Eglise catholique et du Saint-Siége foulés aux pieds. Par là aussi, nous voulons rendre à l'archevêque de Cologne, prélat distingué par tous les genres de vertus, le juste tribut d'éloges qu'il mérite pour avoir défendu la cause de la religion avec tant de courage et avec tant de périls pour lui-même.

Nous saisissons aussi cette occasion pour déclarer publiquement et solennellement, ce que du reste nous n'avons cessé de déclarer en particulier, que toute pratique, quelle qu'elle soit, irrégulièrement introduite dans le royaume de Prusse à l'égard des mariages mixtes, et qui ne serait pas conforme au sens naturel de la déclaration donnée par notre Prédécesseur, est entièrement réprouvée par nous. Au reste, au milieu des orages qui s'élèvent chaque jour avec plus de force contre l'Épouse de l'Agneau sans tache, implorant votre foi et votre piété, nous vous engageons instamment, vous qui partagez avec nous le fardeau qui nous est imposé, à adresser humblement avec nous de ferventes prières au Père des Miséricor-

des afin que du haut de sa demeure céleste, il daigne abaisser ses regards sur la vigne que sa main a plantée, et que, dans sa clémence, il éloigne d'elle la longue tempête qui la ravage.

GRÉGOIRE XVI PP.

— *Travaux scientifiques d'un ancien missionnaire.* — Le Saint-Père a reçu il y a quelque tems en audience particulière le Père Jean-Joseph-Marie Matraja, de Lucques, des mineurs de l'Observance, revenu il y a quelques années de l'Amérique méridionale, où il avait passé plus de quarante ans, d'abord dans le monde, puis dans l'état religieux. S'étant livré à la chaire, il était devenu prédicateur apostolique dans la province de Caracas au Pérou. En 1819, il publia à Lima le *Moraliste philotique américain*, ou le *Confesseur impartial*, où il développe les principes de la morale et réfute les erreurs des hérétiques. L'âge et les fatigues du ministère l'ont engagé à revenir dans sa patrie. Il a donné en 1834 un opuscule, sous le titre de *Génigraphie italienne*, où il enseigne une nouvelle méthode d'écrire et d'être entendu en quelque langue que ce soit. La même année il fit paraître un savant ouvrage, la *Ritonomie ecclésiastique*, et en 1835, les *Institutions canoniques et morales affranchies de toute opinion*; il y soutient le pouvoir du Saint-Siége, mais l'ouvrage n'est point achevé.

Le Père Matraja s'est aussi occupé de mathématiques, et a imaginé un instrument qu'il appelle *théodolite compteur*, et avec lequel il mesure avec exactitude les degrés des angles, ce que l'on n'avait pu obtenir jusqu'ici. L'instrument est un géomètre qui fait en même tems l'office de théodolite et de cercle répétiteur. L'Académie de Saint-Luc a examiné cet instrument et a reconnu son utilité pour la géodosie et la trigonométrie. L'Académie de *Lincei* en a porté un jugement très-favorable, et a admis l'auteur parmi ses membres. Enfin, Sa Sainteté elle-même, après avoir entendu le Père Matraja, a voulu voir son instrument qu'elle a fait apporter au Vatican, et qu'elle a examiné à loisir. (*Ami de la Relig.*)

HOLLANDE. *Lettre de M. le chevalier de Paravey sur les collections chinoises et japonaises, se trouvant à la Haye et à Leyde.* — Dans l'intérêt de la science orientale, à laquelle il a consacré toutes ses études, M. le chevalier de Paravey vient de parcourir pendant deux mois la Belgique et les Pays-Bas. Nous sommes certains de faire plaisir à nos abonnés en leur communiquant l'extrait suivant d'une lettre qu'il nous a écrite de Leyde. Ce qui augmente le prix des détails que l'on va lire, c'est que la plupart des collections dont il parle, ne se trouvent que dans des Musées royaux, non encore ouverts au public, ou chez de riches particuliers, qui eux-mêmes ne les ont pas encore publiées.

Mon cher M. Bonnetty,

J'ai pensé que se serait faire une chose agréable et profitable à vos lecteurs que de leur signaler l'importance des collections orientales, qui se trouvent en ce moment à la Haie et à Leyde.

Arrivé à la Haye à la fin de novembre, j'y ai été admirablement reçu par M. le comte de Senft, ambassadeur de S. M. l'Empereur d'Autriche, et par ses deux secrétaires, M. le comte de Thun, et M. le baron de Leykam. C'ést grâce à leur obligeance et à leur recommandation, que j'ai eu accès dans tous les Musées où se trouvent des collections orientales.

C'est au *Museum* et à la collection *Fischer* que se trouvent, à la Haye, la plupart de ces dépôts. Quand ces deux collections seront réunies, comme le désirent tous les amis des sciences, à la belle collection *Siéboldt*, que je visite en ce moment, à Leyde, elles formeront un établissement unique en Europe.

En même tems que les *Musées égyptiens* de Paris, de Londres, de Turin, aussi bien que celui de Leyde, digne déjà d'être nommé auss bien qu'eux, nous révéleront l'antique civilisation de la terre des Pharaons, et nous feront connaître ses arts, ses mœurs, son culte et ses institutions les plus secrètes, le *Musée Sinioo-Japonais* de la Haye, nous permettra de comparer, dans tous ses détails, cette civilisation hiéroglyphique de l'Egypte, à celle que les armées victorieuses de Ramessès ou Sésostris ont portée jusqu'aux confins orientaux de l'Asie.

Déjà les constellations et les lettres alphabétiques des anciens Egyptiens ont été retrouvées dans les planisphères chinois et dans les cycles d'heures et de jour de la Chine et du Japon : une étude attentive des idoles, des temples, des navires, des arts et métiers, des vêtemens, des armes, des plantes et des oiseaux sacrés de l'Egypte et de la Chine, qui a civilisé le Japon, montrera de plus en plus, quels intimes rapports ont uni ces nations, séparées cependant par toute a largeur de l'Asie.

Pour n'en citer que quelques-uns, parmi ceux de ces rapports qui nous ont frappés, soit anciennement, soit depuis que j'ai visité les collections de la Haye et de Leyde, nous indiquerons l'usage du *Nelumbo*, ou du magnifique *Lotus rose*, que l'on est parvenu depuis peu, à faire fleurir à Montpellier, en France; qui orne le Nil débordé, dans la Mosaïque égyptienne de *Palestrine*, et qui se cultive également dans tous les lacs et les étangs sacrés de la Chine et du Japon.

Nous citerons l'*Ibis* blanche, des Egyptiens, qui se voit sur la même mosaïque égyptienne, près de Rome, qui était le symbole des *lettrés* en Egypte, et qui, remplacée en Chine et au Japon, par une *grue blanche*, entièrement semblable à l'Ibis, est aussi en ces pays le type des astronomes et des lettrés.

Parmi les ornemens des temples, nous citerons les *Lions* et les *Sphynx*, qui marquent l'entrée de ces temples, en Egypte aussi bien qu'en Chine, où cependant, le Lion a toujours été inconnu.

Parmi les supplices, nous citerons celui de la *Cangue*, qui fut usité en Egypte, avant de l'être au Japon et en Chine.

Parmi les ornemens des cercueils, qui, en Egypte, comme en Chine, sont également renfermés dans deux ou trois caisses, nous citerons les *réseaux en verre de couleur*, imitant un filet, qui se placent encore, sur les cercueils en Chine, comme on les retrouve en Egypte, sur les caisses de momies, dans les caveaux que l'on fouille; le Musée de Leyde, offre un de ces antiques Réseaux de verroterie, et cet usage particulier à l'Egypte et à la Chine, suffirait seul pour prouver les rapports intimes qui ont uni ces peuples si éloignés.

Il nous semble donc, qu'un *musée complet*, et bien classé de produits de la *Chine* et du *Japon*, est un des monumens qui honorera le plus le peuple qui saura l'élever, en même tems qu'il établira un terme de comparaison pour le musée égyptien.

Nous avons, d'ailleurs, encore bien des choses à apprendre, chez ces peuples de la Chine et du Japon, dont les livres et les arts remontent au tems des Ninus et des Sémiramis, et qui n'ont jamais abandonné l'ancienne forme hiéroglyphique de la civilisation de l'Asie.

Les ponts suspendus, les écluses, les puits artésiens, l'usage, quoique grossier, de la vapeur comme force motrice, leur ont été connus depuis long-tems : ils ont mille plantes médicinales, dont nous savons à peine les noms et les vertus, et dont le *musée de la Haye* offre un magnifique recueil peint et colorié avec soin. Dans ce vaste recueil, est figurée la vraie *Rhubarbe*, le vrai *Gin-seng*, dont les meilleurs botanistes ignorent encore les véritables plantes, et dont j'ai pu obtenir un échantillon.

Outre ces mille plantes médicinales, toutes coloriées, près de trois cents poissons, de trois cents oiseaux, de trois cents insectes, sont figurés dans ce même recueil, qui manque aux collections de Londres et de Paris, et le nom de toutes ces plantes, de tous ces oiseaux et ces insectes, est écrit en chinois à côté de ces belles peintures.

Déjà, nous avons plus d'une fois signalé l'importance de ces recueils chinois d'objets coloriés du règne animal et du règne végétal, et nous appelons l'attention des savans de la Néerlande, sur ces monumens précieux, qui nous peignent les plantes et les animaux de vastes contrées où les voyageurs ne peuvent pénétrer.

Dans ce même recueil aussi, se trouvent peints les sauvages montagnards *Miao-tse*, qui formaient le peuple aborigène de la Chine, quand les colonies assyriennes et égyptiennes pénétrèrent en ces contrées cou-

vertes de forêts; et, nulle part ailleurs, nous n'avons rencontré les figures coloriées de cette race antique et remarquable.

A Leyde, j'ai vu M. Leemans, ce savant éditeur et commentateur d'Horapollon, que vous avez déjà fait connaître à vos lecteurs, il est tout occupé, en ce moment, à classer son *musée égyptien*, très-riche en caisses de momies, et en Papyrus Bilingues qu'il publie en ce moment. Mais ce qui m'a intéressé le plus, ce sont les magnifiques Cylindres Babyloniens, qu'il a fait mouler avec tout leur développement, d'après les collections de Londres, où il va souvent. J'ai passé des matinées à les étudier, et j'ai essayé de lui en montrer les rapports avec l'écriture chinoise. Le docte et obligeant M. de Sieboldt, m'a communiqué aussi, d'anciens alphabets japonais que j'ai calqués et qui, dérivés de l'ancien chinois, pourront peut-être un jour donner la clef de l'écriture cunéiforme alphabétique, autre que celle de Persépolis, dont vous avez donné l'alphabet dans le tome X de vos *Annales*.

Dans le musée Fischer, et dans les collections de M. Sieboldt, se voient également des peintures japonaises de personnages, dont les rapports avec les antiques Vases Etrusques sont très-sensibles.

Ces figures y sont, le plus souvent, chaussées du cothurne des Grecs; et souvent aussi elles offrent le nez aquilin et crochu des peuples italiens et de la race Curde.

On sait que les monumens à bas-reliefs de la vaste ville de Palenqué, dans le Guatimala, au sud du Mexique, offrent des personnages *macrocéphales* [1] d'une physionomie très-caractérisée. La Collection Japonaise de de Sieboldt offre des têtes de la même nature, et au crâne fort alongé en arrière de la tête : et il est évident, par cela seul, que des peuplades du Japon ont passé plusieurs fois en Amérique.

On ne finirait pas, si l'on voulait énumérer tous les faits nouveaux qui peuvent jaillir de l'étude attentive de ces musées orientaux, nouvelle création d'une nation qui depuis si long-tems parcourt les mers les plus lointaines; mais nous croyons aussi devoir indiquer toute l'importance du *musée éthnographique*, que l'on pourrait joindre à ce musée *sinico*-japonais.

La civilisation européenne va bientôt faire disparaître toutes les anciennes coutumes des peuples de l'Océanie, de l'Amérique russe, de la Nouvelle-Guinée; il importe donc de recueillir *dès à présent*, tout ce qui se rattache à ces peuples, naguère si sauvages.

L'île de *Java*, par ses temples et ses monumens *bouddhiques*, est sans doute fort remarquable; mais les peuples sauvages de ses montagnes et

[1] Voir deux de ces figures à longes nez dans le t. XII des *Annales*, p. 448.

de celles du *Sumatra*, ont, peut-être encore, conservé des traces plus anciennes, des courses des audacieux Phéniciens.

Nous avons vu à Londres des livres des *Battas* anthropophages, où se lisaient évidemment des caractères Phéniciens : et nous signalons l'importance de ces livres, écrits sur écorce, au futur conservateur du musée ethnographique, que nous désirons voir établir à la Haye, à côté du *musée Japonais*.

Nous ne terminerons pas ces notes, rédigées à la hâte, sans nous louer infiniment de tous les directeurs et conservateurs de ces établissemens de la Haye et de Leyde, que nous avons visités avec tant de satisfaction [1].

Leyde, ce 12 décembre, 1837.

Cher DE PARAVEY.

AMSTERDAM. *Retour de voyageurs des Indes-Orientales.* — On écrit d'Amsterdam : « MM. J. Muller et P. W. Kosthals sont de retour d'un voyage scientifique dans les Indes-Orientales. M. Muller, parti en même tems que MM. Boie, Macklot et Van Vort pour une exploration de naturalistes, est revenu seul de cette expédition. Parti de Leyde à la fin de 1825, ce naturaliste a été exposé aux plus grands périls. Il a visité la plus grande partie de l'ouest et toute la côte septentrionale de Java. De là, il s'est rendu par Macassar aux Célèbes, et, en passant par l'île de Bouton, à Amboine, il a visité les îles de Banda et la côte S.-O. de la Nouvelle-Guinée, pour retourner par Timor à Java. Déjà, en 1827, Boie mourut à Buitenzorg, et en 1832, le brave Macklot fut tué dans le pays de Crawang par les Chinois révoltés. Plus tard, l'infatigable Muller entreprit un nouveau voyage vers la côte N.-O. et l'intérieur de Sumatra, où l'accompagnèrent MM. Kosthals et Van Vort; le premier revint seul avec lui, l'autre étant mort à Padangh en 1834. Enfin, MM. Muller et Kosthals terminèrent leur carrière scientifiquement nomade par une expédition à Bornéo, où ils séjournèrent pendant quatre mois et demi, après avoir surmonté des périls de tous genres. Les collections rassemblées et apportées par ces voyageurs sont considérables et intéressantes. »

PRUSSE. On écrit de Dresde, le 4 décembre.

« En examinant le manuscrit des *Homélies de saint Chrysostome* que feu M. le conseillier du collége Christian-Frédéric de Mathiœi a légué à notre bibliothèque royale, et qui, au dire des paléographes les plus expérimentés, date du dixieme siècle, on y a trouvé cinq homélies de ce grand orateur, qui sont inédites et jusqu'ici entièrement inconnues. Une copie

[1] M. Hentzepeter, concierge du Musée de la Haye, doit ici être cité par nous, pour sa bonté et son obligeance parfaite, et pour toutes ses explications fort utiles, à ceux qui vont visiter ces Collections royales.

exacte de ces homélies a été transmise au sénat de l'université de Leipsick, qui a chargé M. le docteur Becker, théologien et helléniste distingué, de les publier avec une traduction latine en regard.

Les personnes qui ont parcouru les cinq homélies assurent qu'elles égalent, tant sous le rapport du fond que sous celui de la forme, les meilleurs ouvrages que l'on connaisse de saint Chrysostome.

ASIE.

CANTON. *Propagation des sciences et de la civilisation de l'Europe.* — On lit dans une lettre écrite de Canton le 11 mars 1837. « Hier a eu lieu ici la seconde réunion de la *Société pour la propagation des sciences utiles* en Chine. Cette société a pour but de répandre, soit au moyen de livres écrits en chinois, soit par des journaux, toutes sortes de connaissances européennes. Elle a été fondée par le missionnaire allemand M. Gutzlaff et M. Robert Morisson, fils de lexicographe, tous deux interprètes du consulat anglais en cette ville. M. Gutzlaff avait déjà commencé la publication d'un manuel *mensuel* en langue chinoise : par cette publication, il s'est efforcé d'intéresser les Chinois, à l'histoire, à la géographie et à la littérature des *Barbares;* il y donnait aussi un extrait des nouvelles politiques de l'Europe. Aussitôt que les autorités chinoises eurent été informées de l'existence de ce journal mensuel, elles en défendirent la publication, et l'on ne put plus trouver aucun Chinois qui voulût faire les caractères en bois pour l'impression du *Magasin*, de manière que M. Gutzlaff se vit obligé d'envoyer les derniers numéros à Singapour pour les y faire imprimer.

» La Société vient d'entreprendre maintenant la publication du *Magasin*, et l'on y ajoutera la *cote des fonds* (un prix courant) pour exciter l'intérêt des Chinois ; car il ne suffit pas de faire des impressions, il faut qu'elles soient lues ; et jusqu'à présent les Chinois montrent fort peu de goût pour la lecture. Le secrétaire de la Société a cependant cité, dans son discours sur les résultats des connaissances européennes en ce pays, que notamment la teinture au moyen du bleu de Berlin a fait de grands progrès : il espère qu'on pourra faire connaître aux Chinois l'usage de l'indigo ; et, si cet article était adopté, il pourrait former un débouché important pour le commerce avec l'Inde. Il a annoncé qu'un grand nombre d'ouvrages sur l'histoire, la géographie, la physique, la mécanique, l'histoire naturelle, la médecine et la littérature, allaient être publiés par la Société. Un *Abrégé de l'histoire générale* est déjà sous presse et paraîtra incessamment. La Société compte maintenant quarante-six

membres résidens, et ses finances sont en bon état. Ses impressions ont encore lieu à Singapour.

CHINE. *Etat de la religion chrétienne dans cet empire.* — Les *Annales de la propagation de la foi* donnent des détails intéressans sur l'état du christianisme en Chine. D'après ces détails, l'intolérance et la persécution qui règnent dans ce vaste empire, à l'égard des chrétiens, seraient sur le point de cesser.

« Toutes les missions de la Chine sont divisées en trois grands vicariats apostoliques et trois grands évêchés. Les vicariats sont au *Chan-si*, au *Fo-kian* et au *Su-tchuen*. Les évêchés ont leur siége à Pekin, à Nankin et à Macao. Le vicariat apostolique de *Chan-si* comprend les quatre provinces de *Chen-si*, de *Ken-si*, de *Kan-sou* et de *Hou-kouang*. Cette mission est desservie par des franciscains italiens de la Propagande, dont le séminaire est à Naples. Le nombre des missionnaires européens, qui se trouvent dans ces provinces, est de *cinq*, outre les deux évêques; le nombre des prêtres indigènes est de *dix-sept*. Dans le seul district de *Hu-pe*, qui fait partie de la province de *Hou-kouang*, il y a environ 60,000 chrétiens. Là le service divin est fait par les Lazaristes français. Les chrétiens de Chan-si jouissent, quant à leur croyance, d'une espèce de tolérance.

» Les Dominicains espagnols de Manille sont chargés du vicariat apostolique du *Fo-kian*. Le vicaire apostolique et son coadjuteur ont à leur disposition *cinq* moines et *neuf* prédicateurs indigènes. Cette mission est une des plus florissantes et des plus libres de toute la Chine. Dans quelques endroits le culte est public, et l'on peut estimer qu'il y a environ 30,000 chrétiens dans une province. Il y en a environ 9,000 dans deux provinces du Fo-kian; là il y a également des Lazaristes français. L'île de Formose est la dernière province qui fait partie du vicariat de Fo-kian.

» Le vicariat de *Su-tchuen* comprend l'immense province de ce nom, et de plus celle de *Yu-fan* et de *Kouei-tcheou*. Ce vicariat est confié au séminaire français des missions étrangères de Paris. Il s'y trouve maintenant deux évêques, neuf prêtres européens, trente prêtres indigènes, et quinze mille chrétiens.

» Les provinces de *Pe-tche-ly* et celle de *Chang-tong* composent l'évêché de Pékin. L'évêque de Nankin, qui réside à Pékin, administre ces diocèses. Le nombre des chrétiens de ces deux provinces est de quarante mille; celui du clergé est inconnu.

» Les Lazaristes y ont un de leurs membres comme missionnaire, avec cinq prédicateurs chinois. L'évêché de Nankin est administré par un vicaire-général. Il y a là aussi des Lazaristes comme missionnaires, et des ecclésiastiques dans les provinces de *Ho-nan* et de *Kiang-nang*.

» L'évêché de Macao contient les provinces de *Cuang-tong*, de *Kuang-si*

et l'île de *Hai-nan*. Cet évêché est administré par un chapitre, parce que le siége de l'évêché est depuis long-tems vaçant. Les prêtres indigènes sont obligés de soigner seuls le service divin dans ces provinces, où les Européens ne peuvent se cacher, à l'exception de la capitale, Macao, qui, sur 12,000 habitans, compte environ 6,000 chrétiens. Le nombre des chrétiens de tout l'évêché se monte à 40,000 âmes.

» A Macao, se trouvent les plénipotentiaires des diverses missions ; il s'y trouve aussi un séminaire chinois de la congrégation de Saint-Lazare, lequel, fondé d'abord à Pékin, a été transporté par le P. Lamiot dans cette ville, en 1835, lors de la persécution.

» Un autre séminaire chinois, du même ordre, se trouve dans un village de la Tartarie, au-delà de la grande muraille.

» La religion chrétienne est connue dans tout l'empire Chinois, et il ne faut qu'une occasion favorable pour qu'elle s'y étende avec une grande rapidité. Il ne faut qu'un Constantin, disent tous les rapports des missionnaires, pour conduire 300 millions d'âmes au sein de la religion chrétienne. L'empereur actuel s'est montré très-opposé au christianisme lors de son avènement au trône. Le sang a coulé ; toutefois les persécutions ont été moins vives que les précédentes ; elles ont cessé, et quoique les ordonnances de proscription subsistent encore, l'application en dépend aujourd'hui des gouverneurs de l'empire et des grands mandarins, dont le propre intérêt exige qu'ils ménagent les chrétiens. On dit même que l'empereur les souffre sciemment, et l'on assure qu'il connaît le christianisme, et qu'il l'estime. Ce qui paraît appuyer cette opinion, c'est le peu de suite donné à l'édit de 1836. Cet édit était surtout dirigé contre les Anglais, dont l'empereur craint l'influence politique. On a depuis saisi sur plusieurs personnes des livres catholiques, sans qu'il en soit résulté quelque chose de fâcheux pour elles. »

(*Annales de la propagation de la foi*).



Bibliographie.

On vient d'imprimer à Saint-Affrique, petite ville du département de l'Aveyron, un excellent livre intitulé AUX INCRÉDULES ET AUX CROYANTS L'ATHÉE REDEVENU CHRÉTIEN, ouvrage posthume de M. Delauro-Dubey, conseiller à la cour royale de Montpellier. L'auteur, converti dans la 64e année de sa vie par le souvenir des vertus de sa mère, essaya de faire partager ses convictions religieuses à un de ses parents qu'il affectionnait; c'est pour ce parent qu'il composa l'ouvrage que nous annonçons, ouvrage dans lequel il prouve la vérité de la religion catholique. En attendant que nous rendions un compte détaillé de ce livre, nous en donnerons une idée en faisant connaître le plan que s'est tracé l'auteur. Le voici tel qu'il est imprimé à la fin de l'introduction :

« Dieu est; — Dieu est celui qui est; — Dieu nous a faits à sa ressemblance; » — Dieu exige de nous des hommages; — Dieu a pu révéler le christianisme » comme expression des hommages qu'il exige de nous; — Dieu a révélé le » christianisme, et a manifesté la vérité de cette révélation par des faits in» contestables; — Dieu l'a manifestée par des faits antérieurs à la mission de » J.-C., par des faits qui ont accompagné cette mission, et par des faits pos» térieurs. — Dieu a confié le dépôt de cette révélation à une autorité in» faillible. »

Ajoutons encore les quelques lignes qui servent de conclusion à l'ouvrage, et dans lesquelles il est résumé tout entier :

« Il est démontré, par des faits incontestables, que Dieu est; donc tout » homme raisonnable doit être théiste. — Il est démontré, par des faits in» contestables, que Dieu a révélé le christianisme; donc tout théiste doit » être chrétien. — Il est démontré, par des faits incontestables, que Dieu a » confié le dépôt de cette révélation à une autorité vivante et infaillible, et » que cette autorité existe dans l'Eglise catholique et dans elle seule; donc » tout chrétien doit être catholique. »

Ce livre, quoique formant un très-fort volume in-8°, se vend à très-bas prix (3 francs), et le produit de l'édition est consacré à une bonne œuvre. Le dépôt à Paris est chez Toulouse-libraire, rue du Foin-Saint-Jacques, n° 8.

RECUEIL SUR LA DÉVOTION DU CHEMIN DE LA CROIX, par L. Nanquette chanoine honoraire de l'église de Reims et supérieur du petit séminaire de Charleville, avec une instruction sur le Chemin de la Croix, par L. N... Elle contient en substance ce que l'on trouve de plus important dans les petits opuscules qui ont paru jusqu'ici sur la dévotion du Via Crucis.

MÉMORIAL DU CALVAIRE, dédié à la très-sainte mère de Dieu, par L. Nanquette chanoine honoraire de l'église de Reims et supérieur du petit séminaire de Charleville.

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRETIENNE.

Numéro 93. — 31 Mars 1838.

Histoire.

MANUEL D'HISTOIRE DU MOYEN-AGE,

PAR J. MOELLER, DOCTEUR EN PHILOSOPHIE ET PROFESSEUR D'HISTOIRE A L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN.

Ce que l'on entend par moyen-âge. — Deux périodes dans l'histoire de l'humanité. — Préparation à l'établissement de l'Eglise et sa réalisation. — L'Eglise substituée au trône des Césars. — Etat de l'Europe au moyen-âge. — Evénemens politiques. — Progrès du Catholicisme. — Son influence sur la formation des nouveaux Etats. — Critiques.

A une époque où les mots d'*antiquité*, de *moyen-âge*, de *renaissance* reviennent si souvent dans les discussions artistiques et littéraires, il serait à désirer que tout le monde voulût bien s'entendre parfaitement sur la signification précise de ces diverses dénominations. Les chronologistes ont partagé en cinq grandes divisions toute la série des tems historiques. La *haute antiquité* comprend les tems antérieurs au règne d'Auguste; la désignation de *basse antiquité* s'applique à toute la durée de l'empire d'Occident; à la chute de cet empire commence le *moyen-âge*, qui se termine avec le 10e siècle; les 11e, 12e, 13e, 14e siècles et la première moitié du 15e forment ce qu'on appelle le *bas-âge*; enfin les tems modernes commencent à la *renaissance* des lettres et des arts, déterminée par l'invention de l'imprimerie. Mais dans la conversation, et même dans le langage

[1] Paris, chez Debécourt, libraire; in-8°, prix, 7 fr.

ordinaire de l'histoire, les distinctions de haute et basse antiquité, de moyen et de bas-âge sont presque entièrement inusitées; et l'on n'admet, dans toute la série des tems historiques, que trois grandes divisions : l'*antiquité*, le *moyen-âge* et les *tems modernes*. Alors le moyen-âge embrasse toute la durée de l'empire d'Orient, depuis l'invasion des Barbares en 475, jusqu'à la conquête de Constantinople par Mahomet II en 1453. M. Moeller, en y ajoutant soixante-quatre années, prolonge le moyen-âge jusqu'à la naissance des hérésies du 16e siècle. C'est donc une période de dix siècles et demi dont il se propose « de tracer » l'histoire complète dégagée de toute réflexion inutile, mais » n'omettant aucun des faits qu'il est important de connaître. »

Le premier soin d'un historien doit être de rechercher quelle a été, à l'époque dont il s'occupe, l'idée inspiratrice, le fait générateur qui a dirigé le mouvement des siècles et réglé le cours des événemens. C'est l'action puissante de l'Eglise qui domine au moyen-âge; c'est par l'Eglise que tout s'enchaîne et s'explique pendant cette longue période historique.

C'est ce que M. Moeller avait présent à l'esprit lorsqu'il a travaillé à son histoire, et l'on peut sans flatterie aucune lui donner le mérite d'avoir fait un ouvrage entièrement neuf quant à la forme, et dont le fond même est sensiblement rajeuni par la manière, toute exceptionnelle de nos jours, dont il considère les événemens.

L'ouvrage se divise en quatre parties correspondant à quatre grandes périodes du moyen-âge. La première de ces périodes, de 476 à 800, embrasse les événemens qui se sont passés depuis la destruction de la civilisation ancienne par les peuples germaniques, jusqu'à la fondation de l'empire germano-chrétien par Charlemagne. La seconde s'étend depuis la fondation de l'empire de Charlemagne en 800, jusqu'à la réorganisation de la société catholique, en 1073, par le pape Hildebrand. La troisième, de 1074 à 1303, comprend le développement et les diverses phases de la société catholique sous le gouvernement des souverains pontifes jusqu'à Boniface VIII. La quatrième commence en 1303 *avec un nouveau système social*, et s'étend jusqu'à la division définitive du monde catholique par la naissance des hérésies du 16e siècle.

La première de ces périodes remplit seule le premier volume dont nous avons à rendre compte, et les trois autres seront traitées dans un second volume; nous l'attendons avec une impatience proportionnée au vif intérêt que nous a fait éprouver la lecture du premier.

Celui-ci renferme lui-même deux parties bien distinctes, l'une où l'auteur traite la première des quatre divisions du sujet principal (pages 105-467); l'autre qui remplit les 105 premières pages, et qui se compose d'une *introduction* suivie d'un exposé préalable que nous pourrions désigner sous le nom de *prolégomènes*. Cette introduction et ces prolégomènes ne forment pas la portion la moins intéressante de l'ouvrage; on y trouve à chaque ligne des vues profondes et tout-à-fait neuves, dont nous allons essayer de faire ressortir l'importance.

« L'histoire, dit M. Moeller, considérée dans sa plus grande » généralité, est la *biographie de l'humanité*. L'incrédulité elle- » même ne conteste plus l'unité de notre espèce, et elle recon- » naît que le genre humain se développe à la façon des indi- » vidus. Or, pour bien comprendre et bien juger les actes d'un » individu à une époque quelconque de sa vie, il faut connaître » les actes qui ont précédé ceux-là. Il en est de même de chaque » époque de l'histoire du genre humain; elle n'est intelligible » qu'autant qu'on l'étudie à l'aide d'une connaissance appro- » fondie des époques antérieures. Alors la grande question des » origines se présente », question long-tems et souvent débattue, mais toujours insoluble pour l'homme abandonné aux seules ressources de la raison. D'un côté la création de l'homme à l'image de Dieu, sa déchéance causée par la première faute; de l'autre, le libre arbitre donné à l'homme, et l'influence que la grâce divine exerce sur ce libre arbitre : voilà les seuls faits à l'aide desquels on puisse expliquer et les contrastes du cœur humain et ceux qui se rencontrent à chaque page dans l'histoire de l'humanité. Cette histoire toute entière, M. Moeller la divise en deux grandes périodes dont l'une n'a été qu'une longue préparation de l'autre. Dans la première, Dieu a posé les bases de son église; dans la seconde, c'est l'édifice même de l'Eglise qu'il a construit, édifice tellement merveilleux qu'il résistera à l'effort des siècles à venir. Partant de ce principe, l'historien

parcourt, d'un coup-d'œil rapide et sûr, le vaste tableau de l'histoire universelle. Il prend la société humaine à son origine, la suit à travers les siècles dans ses développemens et dans ses transformations successives. Partout il montre le doigt de Dieu faisant concourir à ses fins et les hommes et les événemens. Cette force divine, cette volonté toute-puissante dont l'action se manifeste évidemment à la raison humaine lorsqu'elle est éclairée des lumières de la foi, peut seule expliquer des faits qui resteront toujours inintelligibles pour la philosophie mondaine. Qui nous dira par quel pouvoir magique une poignée de soldats grecs a repoussé la formidable invasion des armées asiatiques? C'est que la Grèce était le foyer des lumières et de la civilisation, dépôt précieux dont la conservation était indispensable à l'accomplissement des projets divins; c'est que tout était matériel dans la monarchie persanne, et que les progrès de l'intelligence auraient été suspendus, et peut-être complétement arrêtés si la Grèce avait succombé sous les armes de Darius et de Xerxès. Plus tard, il est vrai, cette patrie des arts se courbe sous le joug de la puissance romaine; mais déjà Rome avait subi l'influence de la civilisation grecque. « Alors, dit M. Moeller, » la grande préparation politique du genre humain touche à sa » fin. Les Romains s'avançant de conquêtés en conquêtes, finis» sent enfin leur tâche; ils réunissent tout le monde civilisé » sous leur joug, détruisent ce qui restait de national, dans les » lois et les mœurs des vaincus, et frayent, par l'unité de leur » gouvernement, une large voie au Christianisme, pendant que, » de son côté, la philosophie, en abattant toutes les erreurs » religieuses, sans leur rien substituer, lui en ouvre une autre » dans l'ordre intellectuel. »

Alors paraît le Sauveur du monde; il se sacrifie pour relever l'homme de la déchéance qu'il avait encourue. Après sa mort, des hommes élevés à son école, inspirés par une émanation divine, prêchent la loi nouvelle qu'il avait apportée. L'acceptation de cette loi, pour être plus méritoire, devait être volontaire: aussi voyons-nous, dès le principe, qu'elle est arrêtée dans son développement par mille entraves, comme si sa propagation était une entreprise purement humaine. La croix est d'abord arrosée par le sang des martyrs, mais elle puise dans

ce sang précieux une nouvelle sève; elle pousse des racines de plus en plus profondes, et bientôt ses branches s'élèvent au-dessus du sceptre impérial. Assise sur le trône, la religion trouva des ennemis nouveaux dans l'orgueil même des puissances qu'elle avait asservies. Des hérésies désolèrent l'Église à son berceau, et cherchèrent un appui jusque sur les marches du trône; mais Dieu ne pouvait pas laisser périr son œuvre; à sa voix, du fond de la Germanie, une nuée de peuples barbares s'élance à diverses reprises sur la capitale du monde civilisé, et leurs guerres avec la vieille Rome, se terminent par la chute de l'empire d'Occident.

Ici, commence le moyen-age; ici, par conséquent, aurait pu finir l'*introduction* de M. Moeller; mais le savant auteur ne s'arrête pas là: il continue sa rapide analyse, et passe en revue, toujours dans le même esprit, les principaux événemens qui se sont succédés pendant les quatre grandes périodes qu'embrasse son ouvrage; nous ne le suivrons pas dans cette espèce de pélerinage historique; l'examen de cette partie de son travail viendra naturellement avec celui des autres parties où il développe les faits qu'il ne fait ici qu'indiquer.

Avant d'entrer dans les détails de son histoire, M. Moeller a donné une liste des ouvrages que doit consulter celui qui veut s'occuper sérieusement de l'histoire du moyen-âge. Cet utile catalogue comprend quatre parties : dans la première, l'auteur signale les ouvrages indiquant les sources, tels que Fabricius, le P. Lelong, Fontette, et les ouvrages propres à faciliter l'étude des monumens historiques, comme Ducange, Mabillon, St.-Maur d'Antine. Dans la seconde, l'auteur fait connaître les grandes collections dans lesquelles les savans de chaque pays ont réuni les élémens de leur histoire nationale. Après un premier paragraphe indiquant les collections relatives à l'histoire du moyen-âge en général, M. Moeller signale séparément celles qui sont particulières à la France, à l'Italie, à l'Allemagne, à la Belgique, à l'Angleterre, à l'Espagne, au Danemark et à la Norwège, au Bas-Empire, enfin aux peuples de l'Orient. La troisième partie est consacrée aux ouvrages qui peuvent faciliter l'étude de la géographie au moyen-âge. Nous regrettons avec M. Moeller, que ces ouvrages ne soient pas plus

nombreux, mais leur rareté est une raison de plus pour n'en omettre aucun, et nous nous permettrons d'en signaler deux, omis par M. Moeller, qui méritaient, à notre avis, une mention particulière. Le premier est la *Description de l'Afrique par Abou-Obaid-Békri*, traduite par M. Quatremère, et inséré dans le douzième volume de la *Notice des Manuscrits*; l'autre est le *Traité de géographie du célèbre Edrisi*. Un abrégé de cet ouvrage, publié en arabe, à Rome, en 1592, et en latin, à Paris, en 1619, a été savamment commenté par J.-M. Hartmann, dont l'ouvrage imprimé à Goëttingue, a eu deux éditions, l'une en 1791, l'autre en 1796. Depuis, des manuscrits complets d'Edrisis ayant été découverts et acquis par la bibliothèque royale, M. Jaubert, membre de l'Institut, en a entrepris la traduction française [1]. Le premier volume in-4°, imprimé à l'imprimerie royale, a paru en 1836. M. Moeller consacre la quatrième partie de son index bibliographique aux auteurs modernes qui ont écrit sur l'histoire du moyen-âge.

Il nous reste maintenant à rendre compte des deux premiers chapitres du *Manuel*, que nous avons désignés plus haut sous le nom de *prolégomènes*. On ne peut bien apprécier un fait sans connaître les circonstances qui l'ont préparé, et la nature des actions diverses qui ont concouru à son accomplissement. Le grand événement du moyen-âge, le fait fondamental, si l'on peut ainsi parler, c'est la chute de l'empire d'Occident; cette catastrophe onvre une nouvelle ère pendant laquelle une société nouvelle s'organise et se développe sous l'influence des doctrines catholiques. Quelles sont donc les causes qui ont amené le bouleversement de l'empire des Césars? telle est la première question à examiner, et la solution doit en être cherchée dans la constitution même de cet empire, et dans la nature de ses relations avec les tribus germaniques dont la puissance, après l'avoir long-tems tenu en échec, devait finir par l'écraser.

[1] Les frais de cette traduction sont faits par la Société de Géographie. La même Société prépare en ce moment une édition complète du géographe arabe *Aboulféda*. Une partie du texte a déjà paru par les soins de M. Reinaud et de M. de Slane. M. Reinaud est chargé de la traduction française de l'ouvrage dont la plus grande partie est déjà imprimée.

M. Moeller trace rapidement l'histoire de la société romaine, depuis son origine jusqu'à la chute du trône impérial. Rome, comme le dit fort bien un auteur moderne, Rome, guerrière en naissant, semble avoir eu pour mission de conquérir l'univers. L'état de guerre était, pour ainsi parler, inhérent à sa constitution, et c'est à peine si dans le cours de sa longue carrière, elle a vu se fermer cinq fois le temple de Janus. Dans un pareil ordre de choses, l'armée devait acquérir une grande prépondérance; ce fut elle qui éleva le trône d'Auguste sur les débris d'un simulacre de république, et son influence la rendit presque la maîtresse des maîtres qu'elle-même avait donnés à l'univers. Ainsi, le plus grand vice de la constitution sociale sous les empereurs, résidait dans l'origine même de cette constitution, basée sur la force et non sur le droit ou sur le libre choix des nations. L'armée conserva presque tout son crédit; les édits de Dioclétien et de Constantin le grand, en essayant de remédier aux maux qu'avait produits le despotisme militaire, par la création d'un vaste système d'administration civile, ne firent qu'ajouter un germe de dissolution à ceux qui déjà fermentaient au sein de l'empire. Une nuée d'employés de toute nature, envahit les provinces et les cités; il fallut doubler les dépenses pour fournir à l'entretien de cette innombrable armée bureaucratique; les impôts se multiplièrent, et avec eux les injustices et les vexations. L'homme libre, dépouillé de ses biens, aimait mieux exposer sa liberté en devenant le fermier d'un grand, que de mener une vie misérable. Le titre de citoyen, autrefois si honorable et si recherché, devint un objet d'horreur, et plusieurs, abandonnant leurs terres pour se soustraire aux charges dont elles étaient grévées, se réfugièrent chez des peuples indépendans ou ennemis des Romains.

A côté de cette société, il en existait une autre qui, bien qu'assez ancienne, avait conservé, par suite de son isolement, la rudesse et la simplicité des peuples primitifs. Long-tems avant les grandes migrations des nations germaines, des peuples venus du nord avaient franchi les Alpes et pénétré dans l'Italie. L'expédition de Brennus, 390 ans avant J.-C., fit connaître, aux peuples septentrionaux, de belles contrées dont le souvenir, perpétué par la tradition, dut alimenter dans leurs âmes le

désir d'échanger, contre ces campagnes florissantes, leurs champs incultes et leurs ténébreuses forêts. Aussi, à diverses époques, Rome eut-elle à repousser de nouvelles invasions. La conquête des Gaules, par Jules César, arrêta, il est vrai, les migrations des Barbares; mais en leur fournissant un motif plausible de vengeance, elle dut sans doute fortifier le penchant qui les attirait vers les contrées méridionales. Les malheureux efforts de Drusus, de Tibère, de Germanicus, pour étendre, au-delà du Rhin, les limites de l'empire, ajoutèrent encore à l'animosité des peuplades germaines, et devinrent le signal d'une lutte qui, interrompue seulement par de courts intervalles de paix, devait amener enfin l'anéantissement du pouvoir impérial. Si quelques nations du nord, moins jolouses de leur indépendance, semblaient accepter le joug de la puissance romaine, cette soumission, qui paraissait offrir à Rome une chance de durée, devenait pour elle un principe de ruine et de dissolution. Des milliers de barbares s'introduisaient dans l'armée dont le chiffre devait toujours être exorbitant pour suffire à la garde d'immenses frontières. Ces mercenaires coûtaient des sommes énormes au trésor, et, témoins de la faiblesse de leur maître, ils ne devaient pas être fort disposés à le défendre contre des ennemis avec qui ils avaient eux-mêmes une communauté de lois, de religion, de mœurs et d'origine. L'état pouvait encore moins compter sur ses propres sujets, qui l'abandonnaient, et préféraient au titre de citoyen romain, l'esclavage au sein des nations étrangères. Ecoutons Salvien, écrivain marseillais du 5e siècle, témoin oculaire des faits qu'il rapporte : « Les pauvres, dit-il, sont dépouillés, les veuves gémissent, les orphelins » sont foulés aux pieds, si bien que beaucoup de gens distingués, » même par leur éducation et leur naissance, se réfugient chez » les ennemis, afin de ne point périr victimes de la persécution » publique. Ils préfèrent une liberté réelle avec une apparence » de servitude, à l'esclavage qu'ils subissent sous une ombre de » liberté. Et ne nous étonnons point si les nôtres ne remportent » pas la victoire sur les Goths, puisqu'ils aiment mieux se ranger » sous leur domination que de conserver chez nous leur titre » de citoyen romain. Aussi, non-seulement, ceux de nos » frères, qui sont devenus prisonniers des Goths, ne veulent

»point les quitter pour retourner dans leur patrie ; mais encore »plusieurs d'entre nous nous abandonnent pour se réfugier »parmi eux.»

Entre le trône vermoulu des Césars et la hache des peuplades germaines, l'issue de la lutte ne pouvait être douteuse; mais, le colosse une fois renversé, que mettrait-on à sa place? Les nations barbares, assez puissantes pour détruire, étaient-elles assez éclairées pour organiser? Il fallait pourtant remplir le vide immense que devait laisser dans le monde la chute de l'empire romain; il fallait improviser un nouveau pouvoir assez fort, assez actif pour maintenir cette vaste unité que le génie de Rome avait été tant de siècles à produire. Ce pouvoir s'organisait lentement, presqu'à l'insu des nations qui remplissaient alors la scène du monde. L'Eglise était alors constituée; Dieu avait désigné, au dépositaire de l'autorité spirituelle, le trône vacant des Césars, et les clefs de Saint-Pierre, entre les mains de ses successeurs, devaient étendre aussi loin leur puissance que l'épée des conquérans romains.

Le quatrième et dernier paragraphe du deuxième chapitre a pour titre : *Etat du Monde civilisé à l'époque de la chute de l'Empire d'Occident*. Une courte analyse de ce paragraphe est nécessaire, tant pour faire connaître le théâtre des événemens dont se compose la première période du moyen-âge, que pour préciser exactement le point de départ de cette période.

L'Italie était soumise à Odoacre, dont le pouvoir s'étendait jusqu'au Danube. Ce chef germain conserva, dans les pays soumis à son autorité, le système d'administration établi par les empereurs. En Afrique, toute la côte septentrionale, depuis l'Océan Atlantique jusqu'à la province de Cyrène, était tombée au pouvoir des Vandales. Ce peuple, le moins civilisé de tous les peuples germains, et sectateur zélé de l'arianisme, exerçait de cruelles persécutions contre les habitans orthodoxes du pays qu'il avait envahi. En Espagne, les ravages des Vandales, des Alains et des Suèves avaient entièrement anéanti les restes de la civilisation romaine dans les campagnes. Grâce au zèle du clergé catholique, des traces de cette civilisation s'apercevaient encore dans les villes. La plus grande partie du pays était soumise aux Visigoths, sectateurs de l'arianisme. Les Suèves,

nation catholique, mais de mœurs sauvages, occupaient la Galice et le nord du Portugal. La Gaule était divisée en cinq parties bien distinctes. Les Visigoths s'étaient emparés de l'ancienne Aquitaine ; leur royaume, dont Toulouse était la capitale, avait pour limites la Loire, le Rhône et les Pyrénées. Les Bourguignons habitaient à l'est des Visigoths entre le Rhône et les Alpes. La Belgique, une partie de la Hollande, le nord de la France jusqu'à la Seine et la Moselle, et une partie de l'Allemagne méridionale, reconnaissaient l'autorité des Francs qui étaient divisés en deux grandes factions, les *Saliens* au nord et à l'ouest des Ardennes, et les *Ripuaires* sur les deux rives du Rhin. Des Bretons, que les Saxons avaient expulsés de leur patrie, s'étaient établis dans l'ancienne Armorique. Enfin les provinces situées entre la Seine, l'Oise et la Loire étaient gouvernées par le comte romain Syagrius, qui, après la chute de l'empire, s'y était rendu indépendant. La Grande-Bretagne, après avoir secoué le joug de la puissance romaine, avait été envahie et subjuguée par les Angles et les Saxons; ceux des anciens habitans qui n'avaient pas émigré dans l'Armorique s'étaient réfugiés au sein des montagnes de leur patrie où ils maintenaient leur indépendance. La Germanie était habitée par un grand nombre de peuplades diverses. Les Frisons, les Saxons, les Angles et les Jutes occupaient le littoral de la mer du Nord. Les tribus qui se trouvaient entre l'Ems et l'Eider obéissaient aux Saxons. Les Thuringiens et les Lombards étaient au sud des Saxons. Le midi de la Russie était occupé par les Huns, et les Slaves tenaient les provinces situées entre l'Elbe et la Vistule. Les Gépides s'étaient établis dans la Dacie entre le Danube et les monts Carpathes ; la Pannonie, à l'ouest du Danube, était la demeure des Ostrogoths. En Orient, l'empire grec embrassait la Thrace, la Macédoine, l'Epire, la Grèce, l'Asie-Mineure et la Syrie jusqu'à l'Euphrate. Au nord, il était menacé par les Avares et les Bulgares; à l'est, par la Perse, dont les Sassanides avaient reculé les limites d'un côté jusqu'au Tigre, et de l'autre jusqu'à l'Indus. Les Arabes n'avaient pas encore abandonné leur vie nomade; ils se tenaient tranquillement renfermés dans leur patrie, que la nature semblait avoir voulu isoler du reste de l'univers.

Tel était l'état du monde à l'époque où la chute de l'empire d'Occident ouvrit la grande période du moyen-âge. Le fractionnement de ce vaste empire promettait de nombreux matériaux à l'histoire des tems postérieurs. Des débris du colosse s'étaient formés plusieurs petits Etats indépendans, la plupart sans lois, sans administration, sans aucune chance de durée. Il n'existait aucun pouvoir assez puissant pour mettre de l'ordre dans ce chaos, pour établir un juste équilibre parmi ces forces diverses qui n'avaient pas de centre fixe, et tendaient sans cesse à se déplacer. L'empire d'Orient était le seul dont l'existence parût bien établie, mais les intrigues de la cour de Byzance, la faiblesse des empereurs plus occupés de discuter des points de dogme, que de préserver leurs frontières des invasions étrangères, préparaient lentement la chute de ce vaste pouvoir. Ainsi la décadence d'un grand empire, la formation et les vicissitudes d'une foule de nouveaux états, voilà les grands traits que doit nous offrir l'histoire des trois premiers siècles du moyen-âge, histoire dont il faut sentir toute l'importance pour bien apprécier le travail de M. Moeller. Nulle part nous ne trouverons une scène plus vaste, des personnages plus illustres, des événemens plus nombreux, plus compliqués, d'une plus haute portée.

Les peuplades germaines, depuis long-tems en mouvement, reçoivent une nouvelle impulsion, par l'émigration en Europe des hordes asiatiques. Les Goths fondent trois royaumes en Italie, en Gaule, en Espagne, tandis qu'un nouvel état s'organise en Pologne, d'où les Sarmates sont chassés par les Slaves, et que sept principautés distinctes se forment en Angleterre sous le nom d'Heptarchie. Pendant que Clovis achève de détruire en France les restes de la domination romaine, Bélisaire et Narsès font rentrer sous les lois de l'empire, l'Italie, la Sicile, l'Afrique et le midi de l'Espagne. A peine fondé par Clovis, le royaume des Francs reçoit dans son sein des germes de dissolution qui doivent amener, au bout de deux siècles, l'anéantissement de la dynastie mérovingienne. L'empire d'Orient, à qui les victoires de deux illustres généraux avaient rendu un peu de force et de vie, retombe dans son ancienne faiblesse; les Lombards lui enlèvent l'Italie où il ne conserve que l'exar-

quat de Ravenne. Il se relève un instant sous Héraclius; mais déjà surgit à ses côtés une puissance formidable dont les efforts devaient l'anéantir après une lutte de plusieurs siècles. Mahomet prêche une loi nouvelle; les Arabes s'élancent de leur désert, envahissent une partie de l'Asie, l'Egypte, l'Afrique septentrionale, passent comme un torrent sur l'Espagne, et débordent enfin dans la Gaule que semblait leur livrer l'insouciante apathie des rois fainéans. Charles, maire du palais, déjà célèbre par plusieurs victoires contre des peuplades germaines, repousse l'invasion arabe; mais les Sarrasins s'établissent en Espagne, où Abdérame, échappé au massacre des Omniades, fonde le califat de Cordoue. Cependant une révolution s'opérait en France; les maires du palais étaient depuis long-tems rois par le fait. Pepin, le dernier d'entr'eux, obtint la couronne et fut sacré par le légat Boniface. Son règne fut rempli par une multitude de guerres contre les tribus insoumises de la Germanie et contre les rois de Lombardie qui voulaient s'emparer de Ravenne au préjudice de l'empire d'Orient, dont les papes défendaient fidèlement les intérêts. Charlemagne hérita de ces guerres qui occupèrent toujours, sans jamais l'abattre, sa prodigieuse activité. La noble protection qu'il accorda à l'Eglise lui valut le titre d'empereur d'Occident, qui lui fut décerné par le suffrage du peuple de Rome assemblé, le 25 décembre de l'an 800, dans la vaste basilique de Saint-Pierre.

Ce n'est là qu'un aperçu rapide et nécessairement incomplet des événemens politiques pendant la première période du moyen-âge. A cette histoire se rattache encore celle de l'administration intérieure des Etats, celle de la législation; enfin, celle des lettres et des arts. Le Code Théodosien, le Code Justinien, le Digeste, les Institutes, les Lois des Visigots, des Francs-Saliens, des Ripuaires, des Bourgignons, sont autant de monumens dont M. Moeller ne devait pas manquer de signaler l'origine. Il a réuni, dans un seul paragraphe, à la fin du volume, tous les renseignemens relatifs à l'état des sciences et des lettres dans l'empire de Charlemagne.

Une partie de l'histoire que M. Moeller s'est attaché à traiter avec un soin tout particulier, est celle qui retrace les progrès du Catholicisme pendant cette longue période, et l'influence

qu'il exerçait sur la constitution des nouveaux. Etats Les guerres continuelles, qui désolèrent à cette époque toutes les contrées du monde connu, ne furent pas un obstacle à la propagation de la foi chrétienne. Partout où les anciens habitans d'un pays catholique tombaient sous le joug de conquérans catholiques eux-mêmes, la fusion entre les vainqueurs et les vaincus s'opérait rapidement, par la seule force de la sublime morale qui était commune aux deux peuples. Des effets si sensibles de l'influence religieuse étaient un puissant encouragement pour les tribus barbares qui n'avaient point encore embrassé la doctrine du Christ. Aussi de rapides succès couronnèrent-ils les efforts des missionnaires qui allèrent prêcher la foi en Angleterre et parmi les tribus les plus sauvages de la Germanie. Lorsque Léon III posa sur la tête de Charlemagne la couronne impériale, il n'y avait pas une seule province de son empire où le Christianisme n'eût des autels et des pasteurs.

Il est maintenant aisé de voir quelle masse de matériaux a dû réunir M. Moeller pour écrire seulement son premier volume. Mais ce n'était pas encore là le travail le plus épineux. Les faits une fois rassemblés, il fallait faire un choix, vérifier la date et l'enchaînement de ceux qui devaient entrer dans la composition de l'ouvrage, les classer ensuite avec méthode, former enfin de la combinaison de tant d'élémens divers, un tout complet, et assez bien ordonné dans ses différentes parties, pour que chacune d'elles se liât naturellement aux autres. M. Moeller nous semble avoir heureusement surmonté toutes ces difficultés. Il a divisé son sujet en six chapitres, où il traite successivement la formation des royaumes germains et la fin des migrations, la naissance de la république chrétienne en Europe, l'histoire de l'Orient et la fondation de la société musulmane par Mahomet; l'histoire de l'Occident et de l'Orient, jusqu'à la grande victoire de Charles Martel sur les Arabes; l'histoire des mêmes contrées depuis Charles Martel jusqu'à l'avènement de Charlemagne au trône; enfin, la fondation de l'empire germano-chrétien par Charlemagne. Chacun de ces chapitres contient plusieurs paragraphes, où l'histoire de chaque Etat en particulier est traitée par rapport au sujet général du chapitre. Un critique sévère se croirait peut-être en

droit d'exiger une méthode plus rigoureuse. Nous sommes obligé de convenir que le sujet de certains paragraphes ne se rattache pas trop directement au titre du chapitre dont il fait partie. Mais ce défaut ne produit aucune confusion, et l'historien nous fait passer continuellement d'un peuple à un autre, sans qu'on s'aperçoive parfois que la scène a changé. Cela tient à l'à-propos avec lequel le sujet est coupé, et aux courtes transitions qui, jointes aux divisions systématiques, lient entre eux les chapitres et les paragraphes.

En tête de chaque paragraphe, deux chiffres, séparés par un trait, indiquent l'étendue de la période de tems qu'il embrasse. Vient ensuite une liste des auteurs anciens et modernes que l'on doit consulter, pour les faits compris dans chaque division. M. Moeller indique non-seulement l'ouvrage à consulter, mais encore le livre et le chapitre de cet ouvrage, qui renferment les documens relatifs à la portion de l'histoire qu'il va traiter. Indépendamment de ces indications générales, il n'y a pas un seul fait, un peu important, dont la date ne soit marquée à la marge, et pour lequel l'auteur ne cite, avec précision, ses autorités par des notes au bas des pages.

Telle est ce que nous appellerions volontiers la partie matérielle du travail, partie qui n'est pas la moins importante; car de la manière dont elle est traitée dépend souvent le plus ou moins de fruit qu'on retire de la lecture de l'histoire. Quant aux principes et aux opinions de l'historien, chrétien avant tout, M. Moeller signale l'action divine et l'influence religieuse partout où elles se rencontrent. Cet esprit, malheureusement trop peu commun parmi les écrivains modernes, n'a pas égaré l'impartialité du savant professeur. Il ne cherche pas à déguiser des vérités dont l'énonciation doit coûter beaucoup à son amour pour la religion. Ainsi la corruption du clergé, en Gaule, sous la première race, est exposée avec autant de franchise que les progrès de la Société catholique, sous le pape Saint-Grégoire Ier. Cependant, M. Moeller nous semble être en contradiction, avec les faits, sur un point assez important. « C'est bien à tort, dit-il, » que quelques auteurs modernes ont soutenu que Charlemagne » avait forcé les Saxons, par les armes, à embrasser le Christia- » nisme. La teneur des traités de paix conclus à la fin de cha-

»que campagne, prouve le contraire. » En accordant la paix aux Saxons, Charlemagne ne leur imposait point, il est vrai, l'obligation expresse d'embrasser la doctrine de Jésus-Christ. Mais il n'en est pas moins vrai que la conversion de ces tribus germaines fut le résultat des expéditions de Charlemagne, et la certitude de cette proposition suffirait pour justifier les auteurs que M. Moeller accuse de s'être trompés. Mais il y a plus; car, en faisant la guerre aux Saxons, l'empereur franc avait pour but principal la conversion de ces barbares. Son premier soin, après la victoire, était d'anéantir leurs idoles. Lorsqu'ils demandaient la paix, on exigeait d'eux, comme une condition expresse, liberté et sécurité pour les missionnaires catholiques, et le premier acte d'hostilité de ces peuplades turbulentes, lorsqu'elles se révoltaient, était l'expulsion de ces mêmes missionnaires et la destruction des églises. Au contraire, les Saxons se soumettaient-ils, leur premier acte de soumission était la réception du baptême. C'est ainsi que leur célèbre chef Wittikind témoigna qu'il s'avouait vaincu, et, après sa conversion, le culte payen fut interdit sous peine de mort.

Du reste, ce point d'histoire est le seul, à notre avis, dans lequel M. Moeller ait un peu trop cédé à l'influence de son zèle religieux. Mahomet, lui-même, est jugé par lui avec moins de sévérité qu'on aurait pu le croire. M. Moeller pense, et nous partageons son opinion, que, frappé de la nécessité de purifier le culte de ses compatriotes, le réformateur de l'Orient crut de bonne foi à sa divine mission, jusqu'à ce que reçu comme souverain à Médine, il se laissa égarer par l'ambition, et supposa, dans l'intérêt de sa doctrine, une foule de prodiges dont il connaissait très-bien la fausseté. L'élévation rapide du prophète, les progrès, non moins rapides, de ses nouveaux préceptes, les conquêtes d'Omar et de ses descendans, forment, sans contredit, avec l'histoire de Charlemagne, les parties les plus intéressantes du volume que nous analysons. L'auteur, et ce que nous disons ici doit s'entendre de tout l'ouvrage, l'auteur a choisi, pour sa narration, la méthode la plus simple et la plus naturelle. Il raconte les faits dans leur ordre chronologique, sans réflexions ni commentaires. C'est la place même que chaque fait occupe, par rapport aux autres, qui fait sentir sans effort la liaison des événemens.

Cette méthode n'exclut pas, comme on pourrait le croire, les rapprochemens ingénieux; nous en donnerons un exemple. Les serfs, sous la première race, se divisaient en trois classes, les *esclaves* proprement dits, les *colons* et les *ministériales*, ou *esclaves domestiques*. Le premier des *ministériales* du roi était le majordome, ou maire du palais. « Il avait, dit l'auteur, la di»rection suprême de la maison royale, ainsi que des domaines »royaux; mais il appartenait lui-même à la classe des serfs do»mestiques. En cas de guerre, il commandait les *ministériales* du »roi. Lorsque les souverains commencèrent à donner des terres »en fiefs à leurs leudes, le maire du palais entra nécessairement »en relation avec ces derniers, et, bien souvent, c'était lui qui »réglait les inféodations. Par degrés, la plupart des seigneurs »devinrent vassaux du roi, en acceptant des fiefs, et alors l'in»fluence du maire du palais s'étendit tellement que les plus »grands seigneurs aspirèrent à cette charge. Bientôt elle leur »fut réservée et le maire du palais déjà puissant, par son in»fluence personnelle, le devint bien davantage, à l'aide d'une »dignité dont les attributions s'étendirent beaucoup pendant les »nombreuses minorités des Mérovingiens. Alors, c'étaient les »maires du palais qui disposaient des fiefs, et ils parvinrent aisé»ment à se créer, par ce moyen, un parti parmi les grands. »Ceux-ci, de leur côté, étaient directement intéressés dans le »choix du maire du palais, et, après y avoir concouru, ils fini»rent par rendre cette charge élective. A partir de ce moment, »les suffrages de la noblesse se fixèrent presque toujours sur un »membre de la famille du dernier maire, afin de s'assurer la »conservation des bénéfices qu'il leur avait accordés, et la pre»mière dignité du royaume devint héréditaire, par cela même »qu'elle était élective. La force même des choses jeta ainsi le »pouvoir suprême entre les mains des maires du palais, et l'y »rendit héréditaire. »

Cette citation fera connaître mieux que tous nos discours les avantages de la méthode de M. Moeller. En groupant ainsi quelques faits, appuyés toujours sur des autorités contemporaines que nous nous sommes abstenu de citer, il fait passer sous nos yeux la dignité la plus éminente de notre monarchie primitive, dans toutes ses transitions et ses vicissitudes, depuis son

humble origine jusqu'au plus haut degré de sa puissance et de sa splendeur. L'esprit, sans y être conduit par aucune réflexion de l'historien, peut-il n'être pas frappé de cette idée que la puissante dynastie des Carlovingiens a eu son berceau dans l'esclavage ?

Jusqu'ici, dans ce que nos réflexions ont eu de spécial, nous nous sommes principalement arrêté à l'histoire de notre patrie. C'est aussi sur des faits appartenant à cette histoire, que nous exposerons quelques doutes à M. Moeller. Il avance (pag. 106) : que « les Francs, du tems de Clovis, avaient déjà » abandonné leur vie aventurière ; qu'ils s'étaient fixés dans la » Belgique et dans le nord de la Gaule, où ils se mêlèrent aux » anciens habitans, en *leur imposant leur langue et leurs institutions* » *sociales*. » Nous pensons qu'il serait difficile de prouver la dernière partie de cette proposition ; on établirait plus aisément le contraire. En décomposant une langue, on arrive sans peine à découvrir le secret de son origine. Or, une analyse même superficielle de la langue française, à quelque époque qu'on la considère, met hors de doute la prédominance de l'élément romain sur l'élément germanique. D'ailleurs, il ne nous reste aucun monument de cette prétendue langue de nos pères ; nos plus anciens auteurs ont écrit en latin ; c'est en latin aussi que les rois de la première race donnaient leurs diplomes. Les institutions des Francs gardèrent leur autorité parmi eux après la conquête ; mais il ne paraît pas qu'ils aient songé à les imposer aux peuples vaincus. Telle n'est pas du moins l'opinion des plus savans écrivains, et le passage suivant de Montesquieu, en appuyant l'opinion que nous avons émise, contredit encore cette proposition de M. Moeller, que les guerres des Francs n'étaient point des expéditions entreprises *pour faire du butin*, mais de véritables guerres de conquête. « Lorsque » les Francs, dit l'auteur de l'*Esprit des Lois*, les Bourguignons » et les Goths faisaient leurs invasions, ils prenaient l'or, l'ar- » gent, les meubles, les vêtemens, les hommes, les femmes, » les garçons dont l'armée pouvait se charger ; le tout se rap- » portait en commun, et l'armée le partageait. Le corps entier » de l'histoire prouve qu'après le premier établissement, c'est- » à-dire après les premiers ravages, ils reçurent à composition

»les habitans, et *leur laissèrent tous leurs droits politiques et* »*civils* [1]. »

En effet, les formules de Marculfe offrent mille preuves que les lois romaines étaient en vigueur dans la Gaule au 7e siècle. Une de ces formules, la 8e du liv. 1, oblige les ducs et les comtes à rendre justice à chacun, suivant la loi de la nation dont il fait partie. C'était là, comme le prouvent les capitulaires, *un ancien usage*, auquel les rois, à leur avènement, juraient de demeurer toujours fidèles. Les canons du concile d'Orléans, tenu en 511, l'année même de la mort de Clovis, consacrent plusieurs dispositions du droit romain, et un édit de Clotaire qui, après la mort de ses frères, avait réuni sous son sceptre la monarchie entière, exprime formellement que, *depuis long-tems*, les divers sujets de sa couronne, Romains et autres, vivaient sous l'autorité de leurs anciennes lois nationales [2]. Cette diversité de lois fut même une des causes de l'influence du clergé sous les deux premières races, car peu de seigneurs laïcs étaient assez instruits pour posséder à fond la législation des diverses fractions de peuples qui vivaient sous leur juridiction, et les clercs, qui furent d'abord simples assesseurs, se virent investis par la suite d'une magistrature dont la compétence était fort étendue.

Les juridictions nous amènent naturellement à parler des divisions du territoire, sujet sur lequel l'opinion de M. Moeller ne nous paraît pas encore à l'abri de toute objection. Nous regrettons vivement que le savant professeur n'ait point connu l'ouvrage intitulé : *Essai sur le système des divisions territoriales de la Gaule sous les rois Francs*, publié en 1832 par M. Guérard, membre de l'Institut. Quoique ce livre soit un extrait d'un travail plus étendu, la partie systématique du sujet y est traitée à fond, et nous ne pensons pas qu'il soit désormais possible de faire rien de plus complet. Nous allons puiser dans ces doctes recherches quelques observations que nous soumettons à l'examen de M. Moeller. D'après ce dernier, les pays soumis à la domination franque étaient généralement partagés en duchés, qui se divi-

[1] Liv. xxx, ch. 11.
[2] *Dubos*, t. II, p. 488.

saient eux-mêmes en districts ou comtés (*pagi*). Les comtés se subdivisaient en centuries (*centenæ*, *pagi minores*). On pourrait contester peut-être la synonymie des mots *centenæ* et *pagi minores*; mais cette erreur, si toutefois c'en est une, est de peu d'importance. Nos observations portent plus particulièrement sur les propositions suivantes :

1° Les subdivisions de la centurie s'appelaient *marcæ*; elles étaient administrées par des *doyens* (*decani*).

2° Chaque *marca* se divisait encore en plusieurs *métairies* (*mansi*), qui formaient ensemble un *village* (*villa*, *locus*).

Il faut remarquer, avant tout, que M. Moeller ne parle ici que des divisions *administratives*, celles que M. Guérard appelle divisions *dynastiques*. Or, le nom de division administrative convient seulement à celle qui est réellement administrée par un officier spécial. D'après cela, on ne peut admettre au nombre de ces divisions ni le *mansus*, qui était simplement une habitation, *mansio*; ni la *villa*, qui était la réunion de plusieurs *mansi*. Un exemple, tiré de l'état actuel de la France, fera mieux sentir la portée de notre observation. Le territoire, par rapport à l'administration, est partagé en préfectures, sous-préfectures, cantons et communes. Mais qui s'aviserait de faire entrer dans ce système divisionnaire les habitations isolées qui représentent les anciens *mansi*, et qui, dans le midi de la France, en ont conservé le nom (*mas*), ou même les hameaux et les villages, *villæ*, qui ne sont point administrés par un maire, et qui dépendent d'une localité plus considérable ? Ces divisions, comme on voit, sont purement géographiques, et n'ont point une place particulière dans le système des divisions administratives.

Il n'en était pas de même de la *centaine* ou *centurie* : c'était, dès le 7e siècle, une division administrative quoiqu'il faille descendre jusqu'au commencement du 9e siècle pour trouver des preuves incontestables de l'existence de la *centaine* comme arrondissement territorial. Mais cet arrondissement, purement administratif, admettait-il encore des subdivisions ? C'est ce qu'il reste à examiner. Ces subdivisions ne pouvaient dans tous les cas être les *marcæ*. On désignait par ce mot des districts militaires commandés d'abord par des comtes ou par des préfets ;

et plus tard, par des officiers qui, du nom du district, prirent celui de *marchiones* (*marquis*). Nous ne connaissons aucun exemple d'une *marche* présidée par un *doyen* (*decanus*). Les subdivisions de la *centaine* seraient-elles des *décanies* ou *doyennés*, *decaniæ*? Rien ne le prouve. Il ne peut être question ici des doyennés ecclésiastiques, qui n'étaient pas formés avant le 9ᵉ siècle. Nous nous occupons de cette subdivision en tant seulement qu'elle aurait pu avoir un caractère administratif sous la domination des Francs; mais aucune autorité ne se présente pour leur attribuer ce caractère. Dans les passages des anciens auteurs, où il est fait mention des doyens, ces personnages sont, ou des chefs militaires préposés au commandement d'une escouade probablement de dix hommes, ou des officiers domaniaux du roi, d'une église, d'un seigneur, dépourvus de tout caractère public et exerçant leur juridiction non sur toutes les terres d'un canton, mais sur celles d'un ou plusieurs cantons qui appartenaient au même propriétaire.

Mais si le système divisionnaire des royaumes francs n'admettait ni la marche, ni la décanie, ni les manses, ni les villages, il embrassait en revanche une autre espèce d'arrondissement dont M. Moeller n'a rien dit; nous voulons parler de la *vicairie* ou *viguerie*, *vicaria*. Il est vrai qu'on ne trouve aucune mention d'une vicairie particulière, avant le 9ᵉ siècle. De plus, la composition de la vicairie, et les attributions du viguier ou vicaire ne nous paraissent pas avoir encore été bien déterminées; aussi n'insisterons-nous pas sur cette omission que M. Moeller a pu se permettre, en pleine connaissance de cause; sans qu'on ait peut-être le droit de l'accuser de négligence.

On conçoit du reste le peu d'importance que doivent avoir, dans le volume que nous analysons, des imperfections du genre de celles que nous venons de signaler. Ce sont des taches imperceptibles, et elles auraient peut-être échappé à notre examen, si, dans l'intérêt même de l'ouvrage, et pour faire ressortir l'impartialité de nos éloges, nous n'avions recherché avec une scrupuleuse attention quelque motif pour faire valoir les droits imprescriptibles de la critique.

En portant un jugement sur le style de M. Moeller, nous ne

devons pas oublier qu'il a eu la condescendance d'écrire dans une langue qui n'est point celle de ses pensées. Nous devons avant tout lui en témoigner notre reconnaissance; et, si le volume renferme quelques fautes contre nos règles grammaticales, on ne s'étonnera pas que nous n'ayons voulu ni les signaler ni même les apercevoir. Le style d'un manuel ne comporte pas une élégance recherchée : la concision et la clarté doivent former son principal mérite; et ces deux conditions, M. Moeller les a parfaitement remplies.

Il ne nous reste plus qu'à faire des vœux pour que nous puissions jouir bientôt de la suite de cet ouvrage, qui, si notre voix avait quelque puissance, serait adopté dès aujourd'hui par le conseil royal de l'instruction publique, et mis entre les mains de toute la jeunesse studieuse qui jouit des bienfaits de l'enseignement public. C'est assez faire connaître tout le cas que nous faisons de M. Moeller et de son travail.

H. G.



Histoire.

HISTOIRE DU PAPE GRÉGOIRE VII
ET DE SON SIÈCLE;

D'APRÈS LES MONUMENS ORIGINAUX; PAR J. VOIGT, PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE HALL.

Deuxième Article[1].

L'esclavage du clergé était la cause de sa dépravation. — Grégoire VII y vient porter remède. — Caractère privé du pontife. — Belle lettre sur la communion. — Lettres à la comtesse Mathilde. —Noble caractère de cette dame. — Défaut de l'ouvrage de Voigt. — Travail de M. Jager.—La conduite de Grégoire était conforme au droit public de l'Allemagne. — Jugement sur le travail de M. Jager.

Nous avons vu dans le premier article à quel état de dégradation et de ruine était réduit un clergé ignorant, le protégé et souvent l'esclave d'une noblesse grossière et guerroyante. Pour le relever de sa ruine morale, il fallait le relever de sa dépendance civile; c'est ce que sentait fort bien Grégoire. « L'Eglise est dans » le désordre, s'écriait-il, parce qu'elle n'est pas libre, parce » qu'elle est enchaînée au monde et aux hommes mondains...... » Les prêtres ont besoin de la terre, voilà pourquoi ils n'aspirent » qu'aux choses de la terre; voilà pourquoi, au lieu de la paix » de Dieu, ils ne montrent que dissension, haine, orgueil, ambition et envie. Oui, l'Eglise est mal servie par les prêtres, » parce que, soumis à l'empereur, ils s'exercent à faire ce qui » plaît à l'empereur, en sorte que devenus les serviteurs de l'état » et obéissant au prince, ils sont étrangers à l'Eglise. »

Et croyez-le bien, Grégoire fut grand, parce qu'il eut une

[1] Voir le premier article dans le n° 68, t. xv, p. 286.—A Paris, chez Vaton, rue du Bac, n° 46, 2 vol. in-8°, prix, 12 fr.

volonté de fer contre un siècle de fer; parce qu'il lui fut donné d'en haut de connaître toute la profondeur de la plaie qu'il avait à guérir, plaie qui usa la vie de sept pontifes romains; parce que s'il eût agi d'une autre façon, il fût demeuré impuissant à arrêter le torrent des mauvaises passions qui débordaient et qui, sans ses magnanimes efforts, nous auraient infailliblement engloutis, ainsi que la civilisation elle-même!

Supposons un instant Henri IV vainqueur dans cette lutte du despotisme et de la liberté, de la force et du droit: est-il un seul homme raisonnable qui ne sentît la rougeur monter au front à l'idée de courber la tête sous le joug de ce tyran capricieux et débauché? Nous applaudissons aux efforts des barons anglais qui, dans le treizième siècle (1215), surent mettre un frein à la fureur aveugle et à la cruauté lâche d'un Jean Sans-Terre; nous admirons le courage de ces hommes qui jetèrent les fondemens de la constitution anglaise, et nous dirions anathème à celui qui employa la force de sa parole, seul boulevard qui restât à l'équité et à la raison, pour punir la trahison, la perfidie, l'astuce et l'oppression! Il n'y a pas d'alternative : si Etienne Langton, archevêque de Cantorbéry, nous est offert comme un modèle de patriotisme, acceptons aussi Hildebrand comme le défenseur de l'humanité; ou bien si nous répudions le dernier, jetons la pierre au premier; mais alors ne parlons plus de liberté!

Voilà pour l'homme politique et tel qu'il se montre sous la plume de M. Voigt; voilà pour le redresseur de torts; pour le caractère de celui qui disait ne jamais vouloir pencher *à droite ni à gauche;* mais il y a encore un côté de ce personnage étonnant qui mérite d'être étudié, et qui n'est pas le moins intéressant: c'est le cœur, c'est l'âme tendre, c'est l'ami, le consolateur des affligés et l'affligé lui-même tout à la fois. Or c'est précisément l'endroit par où cet ouvrage me paraît un peu pécher, soit que l'auteur ait éte trop préoccupé de l'idée fixe de son héros, soit qu'il ait cru indigne de l'histoire de faire entrer dans son cadre les relations de Grégoire avec la fameuse Mathilde et avec Béatrix sa mère. L'homme privé a pourtant droit à nos investigations; car dans le cercle intime de ses affections se trouvent souvent la clef de sa conduite publique;

et pour nous autres catholiques, c'est même un devoir de jeter tout le jour possible sur des rapports dont la calomnie n'a pas craint de ternir la pureté.

De bonne heure, Mathilde se trouva mêlée aux affaires des pontifes romains. Suivant quelques auteurs, elle assistait à l'âge de quinze ans à la bataille donnée par Alexandre II contre l'anti-pape Cadalaüs, et il lui fut facile d'apprécier les vertus et les qualités d'Alexandre, de Nicolas et de Grégoire VII. Il est à croire que le pieux évêque de Lucques, Anselme, ne contribua pas peu à alimenter sa foi et son dévouement pour le Saint-Siége dont elle ne cessa jamais de défendre les intérêts avec un zèle que Dieu seul pouvait inspirer. L'esprit élevé de Mathilde semble avoir compris que le mouvement de réformation ne pouvait partir que de Rome, et dès qu'elle aperçut l'impulsion salutaire que celle-ci cherchait à donner, elle se voua sans réserve, avec sa mère Béatrix, à cette œuvre sublime.

Au milieu du chaos que nous offre ce siècle, parmi les scènes d'anarchie et de désordre qui passent sans cesse devant nos yeux, n'est-ce pas quelque chose de bien consolant, de divin même, que de voir ces deux figures de femme se dessiner toutes radieuses sur cet horizon si sombre? Quel courage viril, quel admirable sang-froid ne déploie pas Mathilde quand Henri IV vient fondre sur elle avec toutes ses forces? Avec quelle noble témérité ne se pose-t-elle pas devant lui, embrassant d'un coup d'œil ferme toutes les vicissitudes, tous les périls; providence visible que la providence céleste avait placée auprès de Grégoire, dans ces jours de deuil et de désolation, comme l'avant-garde de la civilisation et de la morale!

Admirons les voies mystérieuses par lesquelles ce qu'il y a de plus faible est destiné à protéger le plus fort! Ainsi la vigne jette autour du vieil orme ses verdoyans festons, le pare de sa grâce, le soutient aussi de sa force, cache les ravages du tems, et, quand la cognée est mise à la racine de l'arbre, tombe sans quitter l'antique tronc avec lequel elle a partagé les rayons salutaires d'un soleil fécondant, et bravé la foudre de l'orage!

A notre période de raffinement il est bien difficile de nous faire une idée des liens étroits qui devaient s'établir entre trois âmes comme celles de Grégoire VII et des deux comtesses. Elles

seules comprennaient la hauteur de ses vues; seules, elles se montraient disposées à suivre la voie indiquée par son génie; seules donc elles devaient jouir de sa confiance. Aussi fut-elle sans bornes, du côté de Hildebrand : il ne supposait même pas que Mathilde et Béatrix pussent le tromper; car l'attachement des trois amis était fondé sur la croix. De la part du pontife, c'est un épanchement continuel de pensées pieuses et tendres tout à la fois, d'exhortations à la dévotion, et de protestations d'affection dans le Seigneur Jésus : évidemment le siècle se trouvait devancé; c'est le langage d'un autre tems, ou plutôt, il nous montre jusqu'à quelle élévation le Christianisme peut porter les hommes, en dépit de tout ce qui les entoure. Rien de plus curieux que l'étude de ces rapports, et nous nous hâtons de les mettre sous les yeux du lecteur.

Quel était d'abord le grand lien qui unissait ces trois âmes entr'elles. Précisément celui qui est le principe de toute charité catholique, des plus sublimes dévouemens; celui qui soutient contre le dégoût, l'ennui; qui donne de la force au faible, confirme le fort, adoucit la douleur; fait oublier l'injustice humaine et console de l'ingratitude : en un mot, la *Communion.* Ecoutons Grégoire parlant à Mathilde. Cette lettre prouvera que dans ces malheureux tems tout ce que le Christianisme a de plus spirituel, de plus parfait, était non-seulement connu, mais encore mis en pratique :

Lettre de Grégoire VII à la comtesse Mathilde.

« Celui qui connaît seul les secrets du cœur de l'homme, » sait beaucoup mieux que moi-même l'affection que je vous » porte, et toute la sollicitude que j'ai pour votre salut. Aussi si » vous n'oubliez pas de refléchir, comme je l'espère, vous com- » prendrez qu'autant je vous chéris, autant je crains de vous voir » abandonner les secours que je vous ai recommandés, pour vous » livrer uniquement aux soins de votre âme; mais je dirai en- » core, ce que j'ai souvent répété : *la charité ne se recherche pas* » *elle-même, caritas enim non quæ sua sunt, quærit.* Parmi toutes les » armes que je vous ai données pour combattre le prince du » monde, il en est une surtout que je vous ai vantée, c'est la » fréquente réception du corps du Seigneur, et après celle-là une

»ferme confiance dans la mère du Sauveur. Voici ce que dit le »bienheureux Ambroise sur la communion :

« Quand nous annonçons la mort du Seigneur, nous annon»çons aussi la rémission des pécheurs. Mais si toutes les fois »qu'on répand *(effunditur)* le sang du Seigneur, il est répandu »pour la rémission des péchés, je dois le recevoir toujours pour »que mes péchés soient toujours remis. Moi, qui pèche toujours, »je dois toujours employer le remède.... si le pain est de tous »les jours, pourquoi ne le recevoir qu'au bout d'une année, »comme les Grecs ont coutume de le faire? Recevez tous les »jours ce qui vous servira tous les jours : vivez de manière à le »mériter chaque jour. »

« Vous entendez : toutes les fois qu'on offre le sacrifice, on an»nonce la mort du Seigneur, la résurrection du Seigneur, et la »rémission des péchés; et vous ne prenez pas tous les jours ce »pain céleste! Qui est blessé a besoin de médecine. La blessure »est le péché, la médecine c'est le céleste et vénérable sacrement.»

Après avoir cité encore les paroles de deux autres pères de l'Eglise, Grégoire ajoute :

« O ma fille, courons à ce sacrement admirable, ayons faim »de ce remède singulier. C'est pour cela, fille très-chérie de »Saint-Pierre, que j'ai voulu vous écrire, oui, pour qu'en rece»vant le corps du Seigneur, votre foi et votre confiance en aug»mentent. Je dois à votre âme et à votre père, c'est-à-dire au »roi des cieux, de vous procurer un pareil trésor, de sem»blables dons, et non de l'or, ou des pierres précieuses, quoique »pourtant d'autres prêtres, suivant leurs mérites, pussent vous »dire des choses bien meilleures. Quant à la mère du Sauveur, »à laquelle surtout je vous ai confiée et je vous confie; à laquelle »je ne cesserai jamais de vous recommander jusqu'à ce que nous »la voyions au gré de nos désirs, eh! bien, que vous en dirai-je? »Le ciel et la terre cessent-ils de la louer, quoiqu'ils ne puissent »le faire convenablement? Tenez cependant pour certain, »qu'autant elle est plus élevée, meilleure et plus sainte que »toute autre mère, autant elle est aussi plus clémente et plus »douce pour les pécheurs et les pécheresses convertis. Purifiez »donc votre volonté du péché, puis, prosternée avec un cœur »contrit et humilié, versez devant elle vos larmes. Vous la trou-

»verez, je vous le garantis, plus prompte à vous aider qu'une »mère selon la chair, et plus tendre dans son affection pour »vous [1]. »

Voilà le prêtre, le père tout à la fois : écoutons maintenant l'ami et l'homme de Dieu : il s'adresse à la mère et à la fille, à Béatrix et à Mathilde :

Lettre de Grégoire VII à la comtesse Béatrix et à Mathilde.

«Comme j'ai plus de confiance en vous que dans tous les »autres princes de l'empire romain,....j'ai demandé au ciel que »le juge suprême soit, à ma sollicitation instante *(me instante)*, »glorifié par votre zèle et votre piété. En effet, votre charité vous »fait, sans aucun doute, comprendre que dans votre conduite je »ne veux que deux choses : l'honneur de Dieu et votre salut. C'est »pour cela que je dis avec le prophète : *Offrez un sacrifice de jus- »tice et espérez dans le Seigneur*. Et encore: *Jugez l'orphelin et défen- »dez les veuves, puis venez et appelez-moi, dit le Seigneur*. Oui certes, »aider et aimer le prochain par amour de Dieu, soutenir les »malheureux et les opprimés est, dans mon opinion, bien pré- »férable aux oraisons, aux jeûnes, aux veilles, et à une foule »d'autres bonnes œuvres; car je n'hésite pas, avec l'apôtre, à »placer la charité au-dessus de toutes les vertus. Et si cette cha- »rité, mère de toutes les vertus, qui a porté Dieu à quitter le »ciel pour venir supporter notre misère, ne m'enseignait que »c'est elle qui, dans vos personnes, secourt les Eglises oppri- »mées et malheureuses, qui sert aussi l'Eglise universelle, »croyez bien que je vous conseillerais de quitter le siècle et tous »ses soucis. Mais comme vous ne chassez pas Dieu de votre »cœur, ainsi que le font tant d'autres princes; comme, au con- »traire, vous l'invitez à y venir en lui offrant un sacrifice de »justice; je vous demande, je vous supplie, très-chères filles, »d'accomplir le bien que vous avez commencé. Que ni la faveur »de l'homme, ni l'amour de l'argent, ni le désir d'une vaine »gloire ne puissent ternir l'éclat de votre sacrifice. Car celui »qui sert Dieu seulement en vue de cette vie, vend à vil prix »une chose inestimable. Si je vous écris peu, vous que j'aime

[1] *Epist.* 1, 43.

»d'une affection si sincère, cela prouve que je suis accablé de »soucis. Vous savez bien que pour vous je n'ai pas recours à une »main étrangère, mais que je me mets moi-même à l'œuvre, »sans me gêner pour le style *(rusticano stylo)* : car si vous m'ai- »mez comme je vous aime, je ne connais pas d'homme que »vous puissiez me préférer. Puisse le Dieu tout-puissant, par les »mérites de notre souveraine maîtresse, par l'autorité de Saint- »Pierre et de Saint-Paul, vous absoudre de tous vos péchés, »et vous conduire avec joie dans le sein de votre mère univer- »selle [1]. »

Ne sont-ce pas là les accens de saint François de Sales, parlant à Mme de Chantal ? Quel mélange de sainteté et de douceur, de naïveté et d'élévation ! Oh ! qui pourrait douter de la force de ces liens célestes et tout spirituels, qui unissent certaines âmes chrétiennes ! Mystère d'amitié sublime et profond que la Providence offre quelquefois à nos regards pour consoler notre pauvre nature si froide et si égoïste. C'est chez les femmes surtout que se rencontrent ces tendresses sacrées, car en elles il y a un foyer d'ardeur et de nobles sentimens que les hommes ne conçoivent, n'embrassent que bien rarement ! A côté d'un grand élu du Christianisme, nous trouverons presque toujours une femme que Dieu choisit pour suivre la même voie ; saint François d'Assise et Catherine de Sienne, saint François de Sales et Mme de Chantal, saint Vincent de Paule et Mme Legras ! Respectons et admirons ces alliances célestes, qui naissent, se sanctifient, et se perpétuent dans le cœur du Dieu de charité !

Il ne faut cependant pas croire que l'attachement de Grégoire VII pour les deux comtesses de Toscane fût aveugle ou faible, quand il s'agissait de les reprendre. Alors son langage s'empreint de l'énergie de son caractère, sans perdre l'expression de la douceur. Un évêque simoniaque s'était mis en route pour venir le trouver, et demander le pardon de sa faute. Dans un zèle mal entendu, Béatrix et Mathilde le retinrent dans leurs états, et peut-être lui firent subir quelques mauvais traitemens. « Puisque, d'après le témoignage du prophète, leur

[1] *Epist.* I, 50.

»écrit sur-le-champ le pontife, Dieu ne méprise pas le cœur »contrit et humilié, nous qui sommes pécheurs, et qui ne pou- »vons lire dans les cœurs, nous devons, à plus forte raison, ne »point repousser le repentir qui nous est manifesté.....Or, cet »évêque est le seul de tous les prélats allemands, qui soit venu »près des tombeaux des Apôtres avec humilité..., jeûnant, à »pied, supportant une grande fatigue, et donnant des preuves »évidentes de sa componction.... Songez donc, je vous prie, »à votre conduite envers lui; elle est non moins inconvenante »pour vous-mêmes, qu'humiliante pour moi, et méprisante »pour saint Pierre et le siége apostolique, puisque, précisé- »ment dans les pays où les pélerins doivent trouver plus de sû- »reté que partout ailleurs, ils sont en butte à des dangers ca- »chés et imprévus; et que nous, qui défendons aux autres »princes de pareils méfaits, nous paraissons être de connivence »avec vous, à raison de notre intimité réciproque. Ainsi nous »vous demandons instamment, et nous vous avertissons d'a- »doucir de tout votre pouvoir ses souffrances (*injurias ejus quan- »tùm potestis demulcentes*), de lui montrer ouvertement votre »bienveillance et votre charité, et de lui donner une escorte »pour l'accompagner jusque chez le Milanais Erlembald. »

Grégoire entre ensuite dans quelques détails sur ses actes publics, et il finit en disant :

« C'est de grand cœur que nous vous rendons compte de »notre conduite, parce que nous ne pouvons vous donner une »marque plus certaine de la force de notre attachement. Nous »n'ignorons pas tous les jugemens divers que les hommes por- »tent sur nos actes; les uns nous appelant crédule, les autres »trop doux. Je ne crois pouvoir mieux y répondre qu'avec ces »paroles de l'Apôtre : *Peu m'importe d'être jugé par vous ou par un »tribunal humain* [1]. »

Quand les intérêts ou de la justice ou de la morale sont compromis, il n'y a aucune considération d'amitié ou de politique qui puissent arrêter le pontife, nous le voyons. Ici, c'est l'homme privé que nous avons pris sur le fait; ces lettres n'étaient destinées à aucun autre œil qu'à celui de la comtesse de Toscane;

[1] *Epist.* I, 77.

c'est l'ami s'épanchant dans le sein de deux âmes qui ont compris toute la noblesse de la sienne, et aimant à se nourrir de cette unique consolation que Dieu lui avait donnée au milieu des amertumes qui abreuvaient le reste de sa vie. Encore convalescent d'une maladie douloureuse, il se hâte d'assurer ses amies de son inviolable attachement, et de leur communiquer ses lugubres gémissemens sur l'état de l'Eglise.

« Nous sommes au fait de tous les bruits qu'on vous a rap-
» portés sur nous, comme font d'ordinaire ceux qui portent envie
» à l'affection et à l'union de deux amis solides. Eh! certes, si
» nous voulions prêter l'oreille à de pareilles intrigues, il y a
» bien peu de gens à l'attachement desquels nous puissions
» croire. Mais nous haïssons, par-dessus tout, un esprit soup-
» çonneux, et nous vous dirons en toute vérité qu'il n'y a aucun
» prince de la terre qui nous ait inspiré autant de confiance que
» vous, parce que vos paroles, vos actes, votre zèle pieux, votre
» foi inébranlable nous ont appris à l'avoir. Oui, nous ne doutons
» pas un seul instant que votre affection, si vraie, ne brille au
» grand jour, parce que dans Pierre vous aimez son serviteur,
» et Pierre dans le serviteur. Sachez que, contre l'attente géné-
» rale de ceux qui nous entourent, nous venons d'échapper à
» une grande maladie; mais nous y trouvons un sujet de tris-
» tesse plutôt que de joie; car notre âme tendait et aspirait de
» toutes ses forces (*toto desiderio ad illam patriam anhelabat*) à
» cette patrie où celui qui voit la douleur et le travail, donne le
» repos et le rafraîchissement aux gens fatigués. Cependant
» nous sommes réservé encore à nos labeurs ordinaires, à des
» sollicitudes sans fin qui nous accablent d'heure en heure;
» nous souffrons les douleurs et les angoisses de l'enfantement,
» parce que, sans pouvoir la sauver par le gouvernail, nous
» voyons l'Eglise faire naufrage presque sous nos yeux. La loi et
» la religion chrétienne dépérissent tellement de toutes parts que
» les Sarrasins et les Païens mêmes tiennent plus à leurs rites
» que ceux qui ont reçu le nom de Chrétiens, pour lesquels l'hé-
» ritage du père et une gloire éternelle ont été préparés par le
» Christ, pourvu qu'ils observent les divins préceptes de sa loi.
» Il n'est donc pas étonnant que dans l'espoir d'une consolation
» suprême, nous cherchions à éviter les anxiétés de cette vie,

»nous qui, connaissant le débordement de tous ces périls, »portons la peine de chacun....... [1] »

Arrêtons-nous devant l'expression de cette douleur si profonde, si déchirante; respectons le cri de cette âme en détresse revenue des bords de la tombe, et qui se lamente d'être encore contrainte de porter ses lèvres à la coupe d'amertume! Oh! oui, respectons-la, et laissons au ciel ses mystères et ses secrets. Quand Grégoire écrivait ces tristes lignes, il était seulement depuis un an sur le trône pontifical!

S'il nous faut porter un jugement critique sur *Grégoire VII et son siècle*, il nous semble que l'auteur eût pu nous épargner quelquefois des longueurs : la rapidité du récit souffre de ces retours continuels à l'Allemagne, et quelquefois le héros principal disparaît pendant trop long-tems de nos regards. Un autre défaut que nous aurions à reprocher à M. Voigt, c'est de lui prêter quelquefois des vues trop mondaines ; en général, c'est l'homme politique, et rien que le politique qui se montre. Or, chez Grégoire, tout partait d'un point de vue religieux, et s'il employa d'autres moyens, ce n'était, en dernière analyse, que pour arriver à cette réforme religieuse, qui lui paraissait la première base de la réforme politique.

Tout notre but, comme nous l'avons dit en commençant, a été de faire connaître un écrit utile à la religion et à la science : nous nous estimerons heureux, si un seul jeune homme, aimant comme nous avec passion l'étude du passé, se dit en le fermant : J'ai rectifié encore une erreur.

Ici finit l'introduction de M. Audley; nous avons cru qu'elle contenait beaucoup de choses qu'il était utile de consigner dans nos pages; voici maintenant en quoi consiste le travail de M. Jager.

Après avoir tracé rapidement le tableau de l'histoire de Grégoire VII et de l'état de l'Eglise à cette époque, il arrive à la grande question des reproches qu'on lui fait d'avoir *usurpé* des droits qu'il s'attribuait sur les rois. M. Jager entreprend de prouver que ces droits tenaient du régime féodal, et que non-seulement ils étaient les mêmes que ceux qui étaient exer-

[1] *Epist.* II, 9.

cés par tous les rois et tous les souverains; mais encore que ces derniers reconnaissaient positivement ces priviléges des pontifes romains. Nous avons traité fort au long cette question dans l'article où nous avons rendu compte de l'ouvrage de M. Michelet sur l'*Histoire de France*; nous nous bornerons donc à citer les passages où M. Jager a prouvé que ce que l'on appelle les prétentions de la cour de Rome, faisait pourtant partie du droit public de l'Allemagne; voici ce passage remarquable :

« Eichhorn, le savant et renommé protestant Eichhorn, résume à peu près en ces termes le système du droit public de l'Allemagne au moyen-âge : « La chrétienté, qui, d'après la » destination divine de l'Eglise, embrasse tous les peuples de la » terre, forme *un tout* dont le bien-être est à la garde du *pouvoir* » que Dieu lui-même a donné à certaines personnes. Le pouvoir » est de deux sortes, le spirituel et le temporel. L'un et l'autre » est *confié* au pape; c'est de lui que l'empereur, en qualité de » chef visible de la chrétienté pour les affaires du siècle, et que » tous les princes en général, tiennent *le pouvoir temporel*. Les » deux pouvoirs doivent se prêter un mutuel appui. Tout pou- » voir vient donc de Dieu, vu que l'état est d'institution di- » vine. Mais le pouvoir spirituel n'appartient qu'au pape seul, » qui en communique une partie aux évêques, comme à ses » aides (*adjutores*), pour l'exercer sous lui [1]. »

« Les preuves de ces assertions se trouvent dans le droit public de l'époque. Car voici comme s'exprime le droit Saxon, qui était d'un usage général dans l'empire germanique : « Dieu » a laissé deux épées sur la terre pour protéger la chrétienté; au » pape l'épée spirituelle, à l'empereur l'épée temporelle. Il est » aussi permis au pape de monter, à un tems déterminé, sur un » cheval blanc, et l'empereur doit lui tenir l'étrier, afin que la » selle ne bouge pas. Cela signifie que quand on résiste au pape » avec une opiniâtreté qu'il ne peut vaincre par la puissance » spirituelle, l'empereur doit contraindre à l'obéissance par la » puissance séculière; de même la puissance spirituelle doit » prêter assistance au pouvoir séculier, lorsque cela est néces- » saire [2]. »

[1] Eichhorn, *Histoire d'Allemagne*, tom. II, p. 358.

[2] Tvei svert lit got in ertrike to beseermene de Krstenheit, deme Pavese

» Le droit de Souabe explique cet article de la manière suivante : « Dieu, qui est appelé le prince de la paix, a laissé, en » montant au ciel, deux épées sur la terre. Ces deux épées, Dieu » les confia à Saint-Pierre : l'une pour la justice temporelle, » l'autre pour la justice spirituelle. Pour l'épée temporelle, le » pape la confie à l'empereur [1]. » La glose du droit saxon donne à ce passage la même explication [2].

» D'après le même droit saxon [3], on ne pouvait élire ni empereur ni roi celui que le pape aurait justement banni. L'empereur élu [4] n'obtenait le *pouvoir* et le titre impérial qu'après avoir été sacré par le pape; et lorsqu'il allait à Rome pour y être sacré, il devait [5] être accompagné des six premiers électeurs qui rendaient compte de la régularité de son élection.

» Le même code réservait au pape, mais au pape seul, le droit d'excommunier l'empereur, et cela pour trois causes : 1° lorsqu'il déviait de la vraie foi; 2° qu'il répudiait sa légitime épouse; 3° qu'il ruinait les églises ou troublait le culte divin [6]. Or, pour comprendre toute l'étendue de ce pouvoir, il faut savoir que,

is ok gesat to ridene to bescedener tiet up eneme blanken perde unde de keiser sal ime den stegerip halden dur dat desadel nicht ne winde. Dit is de beteknisse, svat deme pavese widersta, dat he mit geistlikeme rechte nicht gedvingen ne mach, dat it de keiser mit wertlikem recthte dvinge deme pavese gehorsam to wesene. So sol ok de geistlike gewalt helpen deme wertliken rechte, of it is bedarf. (Sàchs. *Landrecht.*, liv. 1, art. 1, dans Eichhorn, t. II, p. 358.)

[1] Seid nun got des frides fürst ye heisset so liess er zwey Schwert auff ertreich do er zu himel für zu schirm der cristenheyt dye bevalch got *sant Peter beyde* eines von weltlichem gericht. Das andere von geystlichem gericht. Das weltlich swert des gerichts das leyhet der bapst dem kaiser. (Prolog., édition *Senkenberg*, p. 6; dans Eichhorn, t. II, p. 360.)

[2] Eichhorn, *ibid.* La formule de cette jurisprudence, telle qu'elle était adoptée par la cour de Rome, se trouve dans Gervasius Tilburensis, témoin non suspect, puisqu'il vivait à la cour d'Othon. *Voy.* la préface de ses *Otia imperialia*. Leibnitz, *Scriptores rerum Brunswic.*, t. I, p. 881.

[3] Lib. III, art. 54.

[4] Art. 52.

[5] Art. 31.

[6] *Sächs. Landrecht* (droit de Saxe), lib. III, art. 57. — *Schwab Landrecht* (Droit de Souabe), art. 29. Eichhorn, t. II, p. 369.

suivant la jurisprudence de l'époque, l'excommunication entraînait la déposition, lorsqu'au bout d'un certain tems, qui était ordinairement celui d'un an, on n'était pas réconcilié avec l'Eglise [1].

» Eichhorn, après avoir fait l'enumération des droits qu'avait l'empereur comme chef de la chrétienté, ajoute [2] : *Ce pouvoir, l'empereur le tient de Dieu, mais il est obligé, à son couronnement, de jurer au pape fidélité et obéissance* [3] ».

Il nous reste à dire un mot de la traduction, et du système qui y a été suivi. Nous dirons à M. Jager que nous ne saurions l'approuver d'avoir modifié quelquefois le sens et le travail de Voigt. Ceci ne peut être justifié. Quand on donne l'œuvre d'un homme, surtout s'il n'est pas de notre religion, et qu'on veut se prévaloir de ses concessions, il faut la donner telle qu'elle est sortie de sa plume. C'est ici une importante question. Dans la communication qui se fait en ce moment des pensées et des travaux entre les deux communions, il ne faut pas que les protestans puissent nous accuser de ne pas connaître leurs ouvrages, ou de craindre quelques jugemens, ou quelques critiques. Un seul droit, ou plutôt un seul devoir reste aux traducteurs,

[1] Ce point est solidement établi par l'auteur de la *Revue des Œuvres de Fénelon*, qui nous a indiqué un grand nombre des témoignages que nous venons de produire, et cela avec une complaisance dont nous lui serons toujours reconnaissans.

[2] Voir la glose de l'art. 1, liv. I, du *Droit saxon*. Ce serment est antérieur à Grégoire VII, et fut prêté par Henri II. Voici comme le fait est raconté par Dithmar de Mersebourg (1018) : « Henricus ad Ecclesiam Sancti Petri, papâ cum clero exspectante, venit, et antequam introduceretur ab eodem interrogatus : si fidelis vellet Romanæ patronus et defensor Ecclesiæ? sibi autem suisque successoribus per omnia intimus fidelis? devotâ professione se sic facturum respondit : et tunc ab eodem inunctionem regalem et coronam, cum contectali suâ, accepit. » (*Voy.* Leibnitz, *Scr. rer. Brunswic.*, t. I, p. 400.) En pesant toutes les paroles de cette narration, on a lieu de croire que le serment qu'exigeait Grégoire VII de Rodolphe, n'était que le serment ordinaire prêté par les empereurs aux Papes, au moment de leur couronnement. *Voy.* ce serment, Labb., *Concil.*, t. X, p. 279.

[3] Grégoire VII, *introduction*, pag. LXXXII.

c'est de réfuter en *note* les assertions qui leur paraîtront *fausses*. C'est ce que nous recommandons aux nombreux traducteurs qui s'occupent avec beaucoup d'ardeur, en ce moment, à nous initier à la connaissance des études historiques des écrivains allemands, et nous ne savons comment ces raisons ont pu échapper à M. l'abbé Jager. Nous finirons en lui recommandant dans une nouvelle édition de faire relire son ouvrage à un écrivain français. Quelque soin que prenne un étranger, il reste toujours dans ses phrases quelques tournures qui ne sont pas tout-à-fait françaises. En somme pourtant c'est un bel ouvrage que celui de *La vie de Grégoire VII*, et tous ceux qui la liront le diront comme nous.

A. B.



Histoire naturelle.

MERVEILLEUX INSTINCTS DES INSECTES.

Deuxième Article[1].

Travaux, mœurs des Fourmis.—Merveilleux travaux des Cigales.—Des Chenilles. — Des Vers à soie. — Des Araignées. — Précautions prises par les insectes pour la conservation de leurs œufs.

Dans le premier article nous avons parlé des insectes malfaisans, de leurs ravages, de leur utilité, puis nous avons décrit la merveilleuse industrie des abeilles et des guêpes ; dans celui-ci, nous allons examiner les travaux des insectes qui forment pour ainsi dire, des villages et des hameaux, sans toutefois s'élever jusqu'à la combinaison politique et sociale des abeilles républicaines qui vivent dans une ruche.

La *Fourmi*, moins bien étudiée que l'abeille, dont le miel a, depuis les premiers jours de la civilisation, servi d'aliment à l'homme, n'est pas moins étonnante que cette dernière dans le développement de son instinct. Menuiserie, maçonnerie, charpente, tapisserie, excavation des terres, architecture souterraine, les fourmis accomplissent à peu près tous ces prodiges d'industrie. Leur petitesse et leur peu d'utilité apparente, les ont soustraites pendant long-tems aux rècherches des observateurs. On n'a commencé à connaître leurs mœurs véritables qu'en 1747, époque où Gould, le premier, les a étudiées avec

[1] Le *premier article* de ce travail se trouve dans le n° 36, t. VI, p. 452. Inséré au moment où nous prîmes seul la direction des *Annales de Philosophie*, la suite avait été oubliée: mais cet oubli nous ayant été signalé par un de nos abonnés, nous avons fait les recherches nécessaires pour compléter ce travail. (*Note du Directeur.*)

succès. Linné, de Geer, Huber et Latreille l'ont suivi. Ils ont prouvé qu'il y avait erreur dans toutes les idées populaires qui se sont répandues à ce sujet; que les fourmis ne font pas, comme on l'a dit, des provisions de grain, et que leur prétendue république est, ainsi que celle des abeilles, le résultat spontané d'un instinct qui n'obéit qu'à lui-même, et qui est identique chez tous les individus.

Loin du bruit, de la lumière et de la chaleur, pratiquer des galeries souterraines, régulières, élever des plafonds, battre et durcir le sol, placer des piliers et des points d'appui, réparer les dommages que les inondations ou la sécheresse peuvent causer, et vivre en paix dans ces caveaux tortueux, dus à leur industrie: tels sont les points principaux qui caractérisent l'histoire des fourmis. Chaque espèce différente a sa manière spéciale de bâtir. La *Formica cæspitum* s'abrite sous une pierre ou sous la terre durcie; elle construit ses habitations sur un plan cylindrique. La *Formica fusca* bâtit des chambres plus larges, des carrefours ovales, de vastes galeries. La *Formica brunnea*, très-petite, érige des étages concentriques, souvent au nombre de quarante. Quand la chaleur est forte, elle se retire dans les étages inférieurs qui lui servent de caves; dans les tems froids et humides, elle occupe les étages supérieurs. La *Fourmi* de Surinam [1] élève son nid de six pieds au-dessus de terre, comme si elle prévoyait les ravages des inondations si redoutables dans ces contrées. Si, malgré cette précaution, la fourmilière est emportée par les eaux, les insectes, réunis et accrochés par les pattes, forment un radeau oblong qui aborde sur quelque rivage.

Une espèce entière de fourmis est privée de la vue. Toutes les espèces sont timides, fuient l'éclat du jour, et se plaisent dans l'obscurité. Les tems de pluie, qui détrempent la terre et leur fournissent ainsi le mortier dont elles font leurs grottes, sont favorables à leurs travaux. Ont-elles commencé un édifice que la sécheresse les contraint d'abandonner, elles réduisent en poussière les colonnades ébauchées,

Opera interrupta minæque
Murorum ingentes [2].

[1] *Stedman*, vol. 1, 160.

[2] *Eneid.*, liv. IV, v. 88.

Au premier moment de pluie, l'ouvrage recommence. Des voûtes de deux pouces sont jetées sur des piliers d'attente ; et, ce qui est étonnant, jamais ces voûtes ne sont mal calculées. Leur pesanteur et leur étendue correspondent exactement avec la force de leurs étais ; le soleil vient les durcir, et le pâlais est achevé.

Attribuera-t-on cette régularité géométrique, ces mille ressources, cette activité toujours la même, ces prévisions merveilleuses, à une loi mécanique ? Les insectes accomplissent-ils leurs chefs-d'œuvre comme la fleur germe, comme la pierre tombe ? Mais alors les obstacles devraient les arrêter ; un mécanisme aveugle ne résiste jamais à un obstacle. L'abeille, au contraire, bâtit son alvéole verticale, si vous l'empêchez de la faire horizontale ; elle se condamne à semer quelques irrégularités dans son travail, quand ces irrégularités sont exigées par les circonstances. Une fourmilière que je plaçai dans une boîte de verre, et à la retraite de laquelle je donnai tout exprès une inclinaison qui menaçait de ruiner les souterrains habités par la colonie, passa trois jours à construire une base pyramidale dont elle étaya les parties croulantes et lézardées de son édifice. Mais ce travail dépassait les forces des pauvres ouvrières ; toute la population périt de fatigue le jour suivant. On ne peut s'empêcher de demander si la prudence et le calcul dont ma colonie faisait preuve dans cette occasion, ne rivalisent pas avec la prudence et les combinaisons humaines.

Les pailles, les épis, les graines que nous voyons les fourmis traîner avec tant de peine, ne leur servent pas d'aliment, ainsi qu'on le croyait autrefois ; ce sont de simples matériaux. La *Formica rufa* surtout emploie ces matériaux comme des poutres et des solives dont elle recouvre ses dômes. Les plus grosses de ces poutres soutiennent la toiture ; la paille et les brins d'herbe servent de tuiles et d'ardoises. Quand on soulève le toit, on voit, au centre, une chambre assez grande, qui communique avec beaucoup d'autres appartemens moins vastes et avec de nombreuses galeries. A la chambre centrale, comme à un carrefour, aboutissent tous les corridors. Enfin, au-dessous de ces corridors, se trouve une autre résidence souter-

raine dans laquelle le peuple se réfugie, et où les larves sont déposées.

Cette espèce de fourmis a soin de fermer ses portes le soir. Quand le jour tombe, on aperçoit une foule empressée, traînant de petites feuilles et des brins d'herbes, qu'elles entassent au bout des avenues de leur logis. Les premiers remparts sont choisis avec soin parmi les matériaux les plus solides; ensuite on se contente de chevaux de frise moins lourds, et enfin de grains de sable. Le matin, on enlève ces portes; si le tems est beau, toutes les avenues sont déblayées; s'il pleut, on ne laisse qu'une issue assez étroite; si la pluie est forte, le domicile reste clos.

Quelques espèces de fourmis sont charpentières; la *Formica fuliginosa* excelle particulièrement dans cette industrie. Quand elle choisit le tronc d'un arbre pour y établir son domicile, ses galeries sont plus massives et plus régulières; se loge-t-elle dans les grosses racines qu'elle creuse? il y a moins de régularité, mais plus de délicatesse et de fini dans son travail.

Tous ces corridors, toutes ces arcades sont noirs comme de l'ébène. On dirait que l'on s'est plu à les noircir et à les polir: phénomène singulier dont les naturalistes n'ont pas encore trouvé l'explication.

Les grands monumens que notre espèce élève, passent pour des merveilles de génie. L'homme, en comparant sa stature avec la hauteur gigantesque des pyramides et des obélisques, s'enorgueillit de la tâche que ses ancêtres ont accomplie. La *Formica rufa* construit des villes aussi populeuses que nos cités, aussi vastes et aussi régulières, toute proportion gardée. Les *Termites* ou fourmis blanches des tropiques, dont la taille est d'un quart de pouce, bâtissent des pyramides de douze pieds, c'est-à-dire, que les monumens sont cinq cents fois plus grands que les architectes. Où trouver les édifices qui puissent entrer en comparaison avec ceux que je viens de citer? Où sont les obélisques cinq cents fois plus élevés que les hommes?

Les *Termites*, qui se rapprochent un peu de nos fourmis, quant à la forme et quant aux mœurs, n'appartiennent cependant pas au même ordre d'insectes. Ils savent, en creusant un arbre, lui enlever toute sa sève, le cribler de trous et d'ex-

cavations qui le détruisent, mais sans lui arracher son écorce. Quand cette mine a consommé la mort de l'arbre, et qu'il est prêt à tomber en pièces, les insectes le doublent, pour ainsi dire, d'une argile tenace et solide, au moyen de laquelle ils soutiennent l'écorce et lui conservent une apparence de vigueur. J'ai vu des planches qui, rongées par les Termites, n'avaient plus que deux épidermes ligneuses; la main qui les frappait les réduisait en poussière.

Destructeurs de la plupart des matières animales ou végétales, les Termites n'offrent aux habitans des tropiques qu'une seule compensation de tous leurs ravages. On en fait d'excellentes fritures, dont le goût ressemble à celui d'une pâte d'amandes douces et sucrées. Sameathman est le Réaumur et l'Huber de ces insectes, dont il a donné, dans les *Transactions philosophiques*, l'histoire la plus détaillée.

Lorsque le printems renaît, on voit les *ouvrières* ou larves errer à la surface du sol, et chercher les Termites qui ont pu survivre aux rigueurs de l'hiver; une fois que l'on a découvert un mâle et une femelle, on élève autour d'eux des murailles d'argile, c'est le roi et la reine; la nouvelle communauté les reconnaît pour ses fondateurs et ses maîtres; le devoir de propager l'espèce leur est confié. L'appartement du roi et de la reine est assez grand; mais les issues en sont si étroites que ses habitans ne peuvent le quitter. Tout autour de la chambre royale, on pratique des chambres irrégulières, destinées à contenir les œufs, et dont les plus vastes ne sont que d'un demi-pouce de diamètre. Ces nids sont de bois pilé et broyé, auquel une matière visqueuse prête de la consistance; la chambre royale en occupe le centre, à la surface du sol. A mesure que la population augmente, on fait de nouvelles chambres, de nouveaux magasins, qui communiquent entre eux par des galeries, et forment une espèce de labyrinthe compliqué; au-dessus de la grande cellule réservée au roi, on pratique des logemens qui atteignent à-peu-près les deux tiers de la hauteur du nid. Entre le sommet ou la pointe du cône et les derniers étages, on laisse un vide, qui rappelle à l'œil une voûte de cathédrale gothique aperçue de l'intérieur. Autour de cet espace règnent des arcades élevées, qui diminuent de hauteur et de

grosseur en se rapprochant des parois. La croûte ou la muraille extérieure est très-épaisse et très-solide. Au milieu d'un assez grand nombre d'élévations coniques et irrégulières, se trouve un cône très-pointu, et qui dépasse tous les autres. Quand on veut agrandir l'édifice, on réunit ensemble plusieurs de ces cônes, mais toujours en laissant subsister la coupole centrale. Les Termites sont des architectes si savans, et des maçons tellement habiles, que les taureaux sauvages montent sur leurs collines factices sans les détruire.

La chambre royale ou chambre centrale, qui ressemble à un four quant à la forme, s'agrandit et s'élargit à mesure que la colonie devient plus puissante, et que la reine acquiert de l'embonpoint avec les années. On donne enfin à cette chambre six à huit pouces de longueur, lorsque la reine a atteint son plus grand développement possible.

Le roi et la reine sont prisonniers dans toute l'étendue du terme. Les ouvriers peuvent seuls se frayer un passage à travers les avenues étroites de la cité. Dans les plus petites chambres on trouve les œufs qui se changent, lorsqu'ils éclosent, en Termites d'une blancheur éclatante. Dans d'autres chambres, qui servent de magasins, on entasse non-seulement les débris du bois et des végétaux, mais surtout des gommes, de la résine, et une infinité de matières visqueuses qui servent aux bâtimens en construction.

Nous dépasserions de beaucoup les limites qui nous sont imposées, si nous tentions de donner ici le plan complet de ces galeries souterraines, de ces corridors, de ces escaliers, de ces rues qui serpentent au loin, et vont quelquefois aboutir à plus d'une lieue de la cité des Termites. Leur complication si bien calculée, leurs sinuosités disposées par ces ouvriers admirables, de manière à leur offrir tantôt des abris contre la chaleur, tantôt des ressources contre l'humidité; de larges excavations, consacrées à l'écoulement des eaux, qui détruiraient la ville si elles y séjournaient; des escaliers elliptiques pratiqués pour faciliter le passage des ouvriers le long des murs pyramidaux; des pilastres d'attente, toujours prêts à recevoir les voûtes nouvelles qu'exigent l'agrandissement du territoire et l'accroissement de la population; tous ces détails singuliers

demanderaient un volume, et ne pourraient être bien compris sans être accompagnés de figures explicatives.

Une autre espèce de Termites, le *Termes mordax*, érige des colonnes de terre argileuse qu'elle crible de trous profonds ; ces trous sont autant de nids, de chambres et de cellules ; un chapiteau, semblable à la tête d'un champignon, couronne la colonade, qui a souvent deux pieds et demi ou trois pieds de hauteur. Le *Termes lucifugus* de Latreille habite les arbres, aux rameaux desquels il se suspend.

Les espèces solitaires de *Termites* n'ont pas les mêmes talens ; elles ne construisent pas d'édifices, mais se refugient dans les cavités de murs et de lambris. C'est une de ces espèces, la *Termes pulsatorium* de Linné, qui produit ce tictac si redouté des femmes superstitieuses, et semblable au bruit d'une horloge. En Angleterre, le peuple s'effraie beaucoup de ce bruit et de cet insecte, d'ailleurs fort innocent, auquel il donne le nom d'*horloge de la mort* (*death-watch*).

Passons à d'autres races non moins curieuses. La *Cigale*, le Τεττιξ des Grecs (*Cicada*), est armée d'un instrument que l'on nomme *tarière* en français par une dénomination assez inexacte, et que les naturalistes appellent avec beaucoup de justesse *ovipositor*, instrument pour déposer les œufs. Au centre de l'instrument, se trouve une lancette immobile, triangulaire et légèrement courbée vers le bout, de manière à suivre la courbe que décrit le corps de l'insecte. Deux autres pièces plus recourbées et armées de dents très-aiguës, se rapprochent, s'éloignent à volonté de la pièce du milieu. Le jeu de ce mécanisme est admirable de facilité, de simplicité, et la construcion de l'instrument microscopique si parfaite, que l'ouvrier le plus expert ne pourrait l'imiter, qu'en augmentant considérablement les proportions. C'est avec cet instrument que la cigale charpentière enlève l'écorce des arbres, y creuse un lit ovale pour sa famille, et y dépose une nombreuse couvée.

Une autre espèce, l'*Acrida verrucivora*, est armée d'une double pelle ou cuiller, qui remplace l'*ovipositor*, et au moyen de laquelle elle laisse tomber ses œufs dans un trou profond.

Le *Tenthredo*, que Réaumur a surnommé la *mouche à scie*,

possède une arme plus complète encore. Comme chez la cigale, l'ovipositor du *Tenthredo* est renfermé dans un étui de l'abdomen. Si vous pressez le corps de l'insecte, vous en faites sortir une scie ronde, admirablement travaillée et bien plus compliquée que celle de nos ouvriers. C'est à la fois une lime, une scie et une rape; je ne pense pas que l'on ait jamais songé à imiter ce mécanisme remarquable. C'est ordinairement dans le tronc des rosiers que le Tenthredo pratique son nid; les œufs s'y trouvent déposés sur deux rangs, et occupent chacun une excavation assez profonde.

D'autres industries que nous ne pouvons pas exercer, et que la sphère d'existence dans laquelle se meuvent les insectes leur rend familières, ne sont pas moins dignes d'attirer l'attention. Un grand nombre de *Chenilles* s'occupent à rouler les feuilles des arbres et à les coudre, de manière à s'y renfermer comme dans un ermitage. L'épiderme de la feuille intérieure sert de nourriture à l'insecte; l'épiderme extérieur lui sert d'abri. C'est là pour une chenille, une œuvre délicate et difficile : ses outils sont imparfaits et incommodes; dans beaucoup d'espèces d'arbres, les feuilles sont cassantes et friables; presque toujours leur élasticité les ramène au point d'où elles sont parties. Il faut que le cornet fabriqué par la chenille conserve la position et la courbure que l'insecte lui a données; il faut que cette habitation si fragile résiste à tous les changemens de température. En été, presque tous les arbres de nos jardins portent des habitations de cette espèce, suspendues à leurs rameaux. Ici, la *Lazotænia ribeana* replie sur elle-même l'extrémité d'une feuille de lilas, et l'assujétit au moyen de cinq ou six fils verticaux, semblables aux points de l'aiguille; là, une autre chenille qui habite le même arbre, tend ses petits câbles à l'intérieur, et non, comme la précédente, à l'extérieur de la feuille; elle la roule, non par l'extrémité, mais tout entière, de manière à former une boîte dont la nervure centrale est le milieu et le fond. La *Tortrix viridana* s'empare du chêne, dont elle tortille et ramasse sur elle-même les feuilles charnues et vigoureuses. La *Lazotænia rosana* réunit en faisceau toutes les feuilles du rosier dont elle peut disposer, les entoure de ses ligamens glutineux, se nourrit des boutons et des bourgeons, et arrête la

circulation de la sève, qu'elle fait servir à ses repas. Pendant des heures entières j'ai observé avec un vif intérêt les travaux d'un de ces architectes, dont la feuille de l'ortie était le logement. Etendu sur la nervure centrale de la feuille, il redressait son corps, portait sa tête en arrière, attachait ses câbles visqueux aux deux bords de la feuille, en portant tour-à-tour vers la droite et vers la gauche sa tête ainsi renversée; ensuite, appuyant ses petites pattes sur les ligamens, et les forçant à suivre son corps qu'il ramenait en avant, il rapprochait ainsi les deux bouts de la feuille. Cette manœuvre, continuée, recommencée, reproduite avec obstination pendant une heure sur les divers points de la feuille de l'ortie que l'insecte voulait attacher ensemble, finit par en faire une boîte élégante, à l'un des bouts de laquelle la chenille creusa une issue : cette issue elle-même fut drapée par l'ouvrière.

Ces insectes appartiennent tous à la classe des *Trichoptères*, ou insectes à quatre ailes. A l'aide de ces filamens soyeux qui se dévident en tombant de leur sein, non-seulement ils bâtissent leur nid, mais ils échappent aux poursuites des animaux qui leur donnent la chasse. Ce câble glutineux, qui les attache à un arbre ou à une branche, descend vers la terre avec rapidité; la chenille, dès qu'elle n'est plus poursuivie, peut remonter au moyen de cette échelle, et reprendre possession de ses domaines. Un oiseau introduit-il son bec dans une de ces feuilles roulées que la chenille transforme en habitation, l'insecte se laisse glisser de l'extrémité jusqu'à terre, et l'oiseau n'y trouve plus qu'un nid vide. Les six pattes de devant de la chenille, armées de griffes crochues, saisissent le cordage, s'y cramponnent, et donnent à l'animal toute facilité pour regagner sa maison. Plus loin que ces pattes crochues, se trouvent de fausses pattes creuses, qui, formant un vide sur les objets, s'y attachent de manière à ce que la chenille puisse, comme la mouche, marcher sur le verre et le dos renversé. Elle est privée de cœur; un long vaisseau dorsal, qui ressemble à un tube, et dont les pulsations sont de vingt à cent par minute, tient la place du cœur. Ses nerfs sont unis par des ganglions. Il n'y a pas de cerveau chez elle. Dix-huit soupiraux, ouverts sur les côtés, composent son appareil respiratoire car l'in-

secte ne respire pas par la bouche. Les poches ou vaisseaux qui renferment la soie sont plus ou moins gros, plus ou moins larges, selon les espèces; ils dépassent presque toujours les dimensions de la chenille elle-même, et forment dans l'intérieur de son corps des anneaux et des cavités semblables à ceux que forment les intestins. Dispersés à droite et à gauche des intestins même, ces vaisseaux flottans viennent se réunir auprès de la bouche, au-dessous de laquelle ils s'unissent dans un petit tube, d'où le fil sort. Ce tube est taillé par le bout à-peu-près comme une plume à écrire, et peut se contracter ou s'élargir à volonté. Dès que le fil s'est échappé de l'orifice, il durcit et conserve de l'élasticité tout en acquérant de la force. Jamais la chenille ne tire de son corps un fil dont la consistance ne soit pas en proportion avec l'objet qu'il doit soutenir; plus délicat et plus fin lorsqu'elle veut en faire un cocon; plus solide et plus tenace quand ce n'est pour elle qu'une échelle ou une balançoire. Placez au fond d'un verre une araignée ou une chenille; incapables de marcher facilement sur les parois du verre, ces insectes, dont les pieds de devant (chez la chenille) et toutes les pattes (chez l'araignée) sont armées de griffes aiguës, disposeront de distance à distance des lignes de soie horizontales et parallèles, au moyen desquelles elles remonteront et s'échapperont de leur cachot.

Toutes les chenilles font de la soie, brune, blanche, jaunâtre, noire, plus ou moins visqueuse, plus ou moins solide. La seule qui, jusqu'à ce jour, ait servi aux vêtemens de l'homme appartient au *Bombyx mori*, ou *ver de mûrier*. Il file autour de lui de 600 à 1,000 pieds de soie en un seul fil non interrompu, et qui, roulé, replié sur lui-même, forme le cocon. Ce fil est double, et équivaut par conséquent à douze cents pieds ou deux mille pieds de longueur; il ne pèse cependant que trois grains et demi. Si l'on réfléchit à l'immense quantité de soie que les hommes ont employée, depuis l'origine de la civilisation; si l'on veut songer que, dans nos cités et dans nos villes, à peine se trouve-t-il un individu qui n'ait en sa possession quelque article de soierie, on reconnaîtra que le nombre d'insectes nécessaire pour produire cette masse de matériaux étonne et confond l'imagination. Il faut dix mille cocons pour produire cinq

livres de soie ; et des millions d'êtres humains doivent leur existence à ce genre de manufacture !

Les entomologistes nouveaux ne classent pas parmi les insectes, l'*Araignée*, la plus connue de toutes les fileuses; elle n'a ni antennes ni séparation entre la tête et les épaules ; son appareil respiratoire est placé sous son abdomen et non autour de son corps ; elle a huit yeux et huit pattes ; caractères qui l'isolent absolument des animaux dont nous venons de nous occuper.

La liqueur qui, chez les araignées, se transforme en filets transparens, est contenue dans quatre réservoirs principaux auxquels aboutissent beaucoup de vaisseaux et de petits tubes disposés presque longitudinalement, et dont la nuance est jaune. Un de ces réservoirs brisé laisse échapper la matière visqueuse qu'il renferme, et que l'on peut allonger et filer comme le fait l'insecte. L'appareil au moyen duquel l'araignée file sa toile, est situé, non auprès de la bouche comme chez la chenille, mais auprès de l'anus. Dans les grosses espèces on l'aperçoit à l'œil nu ; ce sont cinq petites mamelles percées d'une infinité de trous ; la liqueur visqueuse s'échappe à travers ces trous, qui sont au nombre de mille ou environ par mamelle, et qui donnent un fil d'une inconcevable finesse ; les cinq mille fils, se réunissant au sortir de la mamelle, à-peu-près à un dixième de ligne de cet organe, composent le fil ordinaire dont l'insecte fait usage. On a cherché la cause de cette bizarre disposition. Il faut la chercher, selon nous, dans l'existence spéciale des araignées, forcées de suspendre à un seul filament leur corps tout entier. Les cordiers, lorsqu'ils veulent donner au chanvre qu'ils tissent et qu'ils manipulent un degré de solidité et de cohérence extraordinaire, forment leurs câbles de plusieurs cordes entrelacées. L'araignée ne trouve pas seulement dans la multiplicité des fils qu'elle entrelace, l'avantage d'augmenter la solidité de son fil ; mais, en appuyant sur un endroit donné les cinq mamelons à la fois, elle forme une espèce de cercle et de nœud avec la gomme visqueuse dont elle a le trésor ; ce cercle, s'appuyant sur une certaine étendue, offre un point d'appui qui résiste beaucoup mieux qu'on n'aurait pu l'attendre d'un seul fil attaché sur un seul point. Leuwenkoek, dans le cours de ses observations sur une très-petite araignée, a sup-

puté que chacune des subdivisions du fil produit par l'insecte, équivalait à la quatre-millionième partie d'un poil de sa barbe.

Comment un fil d'araignée, traversant un ruisseau, et accroché à deux branches d'arbres placés vis-à-vis l'un de l'autre, a-t-il été lancé par l'insecte? De quel échafaudage un animal si faible a-t-il pu se servir pour construire ce pont fragile? Cent fois, à travers les airs, vous avez aperçu quelque petite araignée se glissant d'une branche à l'autre; aéronaute et acrobate, elle s'aventure ainsi à une hauteur périlleuse. Souvent une seconde corde, coupant à angle droit la première, suspend l'insecte qui descend vers la terre. Tous ces phénomènes, tous ces problèmes ont été diversement expliqués. Blancanus, Redi, Henricus Regius, Svammerdam, Lehmann, Kirby et Spence, ont cru que l'araignée émettait à-la-fois deux filamens, l'un qui lui servait à remonter vers son point d'appui, l'autre qu'elle abandonnait au caprice de l'air, espérant qu'il s'accrocherait à quelque objet solide. Lister, White de Selborne et quelques autres pensent que l'araignée est douée de la faculté d'émettre des fils et de les lancer à une distance très-grande, même contre le rhumb du vent qui souffle. L'abbé Pluche [1] imagine que cette émission de la substance visqueuse a lieu quand l'insecte presse ses mamelles avec ses pattes de derrière. MM. d'Isjonval, John Murray et d'autres ont attribué aux fils de l'araignée une puissance électrique.

D'après nos observations personnelles, l'araignée se contente de profiter du contact de l'air qui souffle, et qui sert de guide à son léger câble. Lorsque l'insecte est frappé par le courant, il baisse la tête, élève les pattes de derrière, présente au vent, qui le sollicite, ses mamelles, dont les nombreuses ouvertures se mouillent de la liqueur élaborée dans les réservoirs, et fixe sur un corps solide l'un des bouts de ce fil, dont l'extrémité va s'attacher sur un autre objet. C'est ce que j'ai remarqué en plaçant dans des verres à patte, qui trempaient dans une cuvette remplie d'eau, l'*Aranea obtectrix* et la *Tetragnatha extensa*. Leurs ponts de soie ont été tous construits de la même manière. Elles n'ont pu fabriquer leur soie qu'au moment où je favori-

[1] *Spectacle de la Nature*, t. III.

sais leur travail en soufflant sur elles. D'autres araignées, ordinairement très-fécondes, mais que j'ai placées dans un bocal où ne se trouvait aucun courant d'air, n'ont pas pu produire une seule ligne de leur soie.

Les filets que tendent les araignées ne suffisent pas à la voracité de toutes les espèces. Les araignées chasseresses aperçoivent de loin leur proie, et se glissent lentement jusqu'à un certain point de l'espace qui se trouve en ligne droite avec leur proie. Alors, si la mouche ou l'insecte que la chasseresse convoite semble avoir deviné l'intention de son ennemie, l'araignée s'avance par degrés si imperceptibles, que vous diriez l'aiguille avançant sur le cadran. Si, au contraire, la proie est facile et ne paraît rien craindre, l'araignée, attachant au sol un câble élastique, s'élance sur l'animal qu'elle dévore. L'élan a-t-il été mal calculé, ou l'insecte attaqué essaie-t-il de se défendre, la chasseresse, au moyen de son câble qui peut s'étendre à volonté, descend de l'arbre et échappe à son adversaire. Evelyn, qui d'ailleurs était un écrivain trop pittoresque pour que l'on ajoute à ses récits une foi implicite, prétend qu'il a vu ces araignées apprendre à leurs enfans comment il fallait chasser, et leur donner l'exemple de cet exercice. Ce dernier fait paraît peu probable; quant au reste, le *Salticus scenicus* m'a souvent offert la preuve de la vérité complète de ces singulières observations.

Qui ne connaît le réseau admirable, la galerie recourbée, sinueuse, à longues arcades de l'*Agelena labyrinthica*? Tous les buissons, toutes les haies sont tapissées de ce filet, horizonta à son entrée, vertical et aigu à son extrémité. Qui n'a pas observé avec étonnement la régularité géométrique du tissu formé par l'*Aranea domestica*? Au lieu de livrer au souffle du vent le fil qu'elle a produit, elle commence par le fixer par un bout à l'un des points auxquels elle veut l'attacher, puis, saisissant l'autre bout avec les griffes de l'une de ses pattes, elle le porte elle-même au point diamétralement opposé. Elle répète cette manœuvre jusqu'à ce que tous ces fils, se réunissant à leur point central, forment la trame de son étoffe. Ensuite elle s'occupe de fabriquer la chaîne. Pour donner de la régularité à toutes les distances, elle se sert de son corps comme d'une

mesure. Entre chacun des fils longitudinaux, elle laisse un espace vide de la même étendue que son corps, et les fils concentriques du filet correspondent aux articulations de ses pattes. De tems en tems, elle attache à son réseau un fil vertical, au bout duquel elle se balance, pour s'assurer de la solidité du réseau. Elle réitère cette épreuve sur tous les points de son œuvre, sur tous les rayons de sa roue, et elle n'est satisfaite qu'au moment où la complète solidité de sa charpente aérienne lui est prouvée par de nombreux essais.

La *Mygale cratiens* et la *Mygale nidulans*, araignées dont les pattes velues et le corps arrondi se font aisément reconnaître, savent composer une soie plus forte, plus adhérente, plus visqueuse, dont elles se font des nids élastiques, faciles à ouvrir de l'intérieur, mais qui, à l'extérieur, n'offrent aucune prise à la main. Je possède un nid de la *Mygale cratiens*, dont la charnière de soie, que j'ai ouverte et refermée plus de cent fois, a conservé toute sa solidité, tout son ressort. La *Mygale cementaria* et la *Mygale sauvagesii* sont douées du même instinct et des mêmes facultés. Rien de plus curieux que les portes de leurs galeries souterraines; portes tapissées de soie, et retenues par un excellent ressort de la même matière. Une certaine espèce d'araignée réunit, au moyen de ses filamens, les joncs qui flottent sur l'eau des ruisseaux; radeau léger qui la soutient, et d'où elle se jette sur les insectes qui habitent les végétaux du rivage. Une autre, l'*Argyroneta aquatica*, s'entoure d'un globule d'air, qui a sous les ondes l'apparence d'une boule de vif-argent. Par intervalles, elle sort de l'eau, élève ses mamelles au-dessus du niveau du ruisseau qui lui sert de patrie, et respire librement. Elle fait ses œufs et son nid dans cette cage sous-marine, où elle a soin d'enfermer la quantité d'air dont elle a besoin.

Quant au préjugé universel auquel les araignées sont en butte, il ne repose sur aucun fondement raisonnable. Leurs pattes, armées de griffes crochues, sont cependant occupées, dit l'abbé Pluche, à nétoyer tout leurs corps; et si vous placez sous le microscope une de ces araignées, qui inspirent aux femmes et aux enfans un dégoût si profond, vous serez étonné de la propreté qui les distingue. Une ancienne toile d'araignée

a-t-elle été souillée d'immondices ou salie par la poussière, l'araignée s'occupe aussitôt de ramasser en petites boules les parties flétries qu'elle rejette au loin et qu'elle remplace par des fils nouveaux.

Sur les feuilles d'un grand nombre d'arbres, on voit des excroissances charnues qui ressemblent à de petites pommes, ce sont des *nids d'insectes.* Au centre de ces fruits en miniature, un œuf ou une larve se tapissent, les sucs de la feuille lui servent de nourriture, et aucun ennemi ne peut les atteindre au fond de cette retraite. C'est au moyen de l'ovipositor ou de la tarrière, que la mère dépose sous l'épiderme de la feuille, ses petits qu'elle protège ainsi contre les accidens. Le *Cynips rosæ* dépose au bout d'une branche de rosier plusieurs œufs, qui arrêtent la sève et la forcent à s'extravaser; de là jaillissent une multitude de petits filamens rougeâtres, qui forment autour du nid une espèce de boule ou globe protecteur, rempart très-convenable et très-chaud, à l'abri duquel les insectes n'ont rien à craindre des injures de l'air ni des attaques des oiseaux. Le *Cynips quercûs gemmæ* perce de sa tarrière le bout d'une branche de chêne; l'exsudation de la sève prend la forme d'un petit artichaut ou d'une pomme de pin, qui enveloppe les nids et qui est assez agréable à l'œil. Le *Cynips genistæ*, produit par le même moyen, fait naître sur le genêt de petites boules hérissées de feuilles inégales. Le *Cynips salicis* a fort embarrassé les anciens botanistes, qui, trouvant sur diverses espèces de saules, des pétales de roses concentriquement disposées, à-peu-près comme la fleur même du rosier, ont cru devoir créer une espèce spéciale et intermédiaire entre les deux arbres dont nous parlons; mais cette prétendue rose du saule n'était que le produit de l'insecte que nous venons de nommer, et qui, pratiquant dans un rameau l'excavation nécessaire au dépôt et à la conservation de ses œufs, offre une issue à la sève; ainsi se forme un amas de feuilles dont la couleur est pourprée, et qui simulent, dans la forme qu'elles affectent, l'arrangement des pétales de la rose.

Ces *gales* des arbres, tantôt se couvrent de laine, tantôt forment des bulles pulpeuses, quelquefois garnissent d'une matière spongieuse les racines du chêne, ou réunissent sous

une couverture semblable à du parchemin, plusieurs branches privées de leur sève; souvent aussi elles s'emparent des régimes de graines, et les recouvrent d'une écorce nouvelle. On les voit pendre en longs filamens, aux rameaux supérieurs des arbres, ou se cacher au centre de plusieurs feuilles. L'*Erionoma populi* fait mieux encore. Elle emporte avec elle dans les airs un tissu laineux qu'elle emprunte aux feuilles du peuplier; c'est le débris de la singulière habitation à l'abri de laquelle elle a grandi; vous diriez une touffe de duvet que le vent enlève, c'est un insecte qui vole.

Enfin, les insectes ne creusent pas seulement des cavernes et des palais pour eux et pour leurs petits, dans l'écorce, dans les feuilles, dans la pulpe des arbres. Quelques espèces introduisent leur ovipositor ou leur tarrière entre le cuir et la chair des animaux. C'est là le berceau de beaucoup d'insectes, entre autres de l'*Œstrus-bovis*, mouche à deux ailes qui ressemble beaucoup à l'abeille. Sa tarrière n'est pas, comme celle du *Cynips*, dont les variétés font naître les gales des feuilles, un ressort arrondi que l'insecte peut lancer au loin et à son gré, pour le faire rentrer ensuite dans une gaine qui suit la courbe de son corps, mais bien un véritable télescope, dont les tubes s'alongent et diminuent à volonté. Au bout de cet instrument singulier, qui rentre dans l'abdomen de l'insecte, vous apercevez, à l'aide du microscope, deux pointes et trois petits crochets; l'œuf tombe du corps de l'insecte dans le tube qu'il traverse; les crochets le retiennent, et, suivant Réaumur, les pointes servent à creuser le trou dans lequel l'insecte le dépose. Bracey Clark, celui de tous les entomologistes qui a donné les détails les plus exacts sur ce genre d'insectes, pense au contraire que la mouche se contente d'attacher ses œufs aux poils de la vache ou du bœuf sur lequel elle s'arrête, et qu'ensuite la larve venant à éclore, se fraie elle-même un passage sous la peau de l'animal. Un instinct singulier avertit les troupeaux de la présence de cet ennemi redoutable; à peine la mouche fatale se montre-t-elle, ils fuient, ils s'élancent la tête et le cou alongés, la queue droite et tendue horizontalement, une terreur invincible les possède et les précipite. Les moutons, les chevaux, les rennes, sont poursuivis par ces adversaires ailés, si ter-

ribles malgré leur petitesse. Les observateurs les plus modernes ont reconnu que le *Gasterophilus equi*, l'*Æstrus ovis*, l'*Æstrus tarandi*, le *Gasterophilus hemorroïdalis*, ne percent point la peau des animaux qu'ils attaquent, mais que seulement ils fixent leurs œufs sur une partie du corps de ces animaux Le *Gasterophilus hemorroïdalis* choisit pour cette opération les lèvres du cheval, ce qui cause une souffrance insupportable à ce dernier. Il n'y échappe qu'en se jetant dans l'eau où jamais le Gasterophilus ne le poursuit.

Soit que la mouche éclose dans l'intérieur de la cavité qui se forme entre cuir et chair, ou qu'elle se fraie un passage après être éclose et se cache dans cet asile pratiqué par elle, on la trouve chaudement et confortablement logée dans une cellule protubérante sur le dos de l'animal; j'ai vu jusqu'à trente ou quarante de ces protubérances sur une seule vache; chacune d'elles occupée par un œuf et lui servant de retraite, de berceau, de grenier d'abondance.

Ce n'est encore là qu'une faible partie des merveilles offertes par le monde des insectes, monde microscopique et infini, monde dont les détails les plus vulgaires ou les traits les plus imperceptibles portent un cachet d'ordre systématique, de précision admirable, de sagacité prévoyante, que le doigt de Dieu peut seul imprimer.

Library of entertaining Knowledge.



Histoire.

HISTOIRE DE L'EUROPE AU XVIe SIÈCLE,

Par M. Filon, professeur à l'école Normale.

État des colonies sous les Espagnols. — Mortalité des indigènes. — Protestation des missionnaires. — Montésino. — Barthélemy de Las Casas. — Ses efforts contre le vice-roi, en faveur des Indiens. — Origine des transports des nègres en Amérique. — Projet d'un établissement chrétien.

L'ouvrage que nous annonçons ici est un de ceux qui, sans être exempts de ces préjugés, qui trop long-tems ont égaré les savans et les philosophes, appartiennent cependant à cette nouvelle école, qui, dans ses recherches et ses études, met la vérité au-dessus de tout, peut bien se tromper quelquefois, mais ne trompe pas par esprit de système irréligieux arrêté d'avance et sciemment calculé. Nous n'en rendrons pas un compte détaillé, car à l'occasion des ouvrages de M. Michelet, et ailleurs, nous avons déjà traité fort au long plusieurs des questions qui y sont exposées. Nous nous contenterons d'en extraire un passage très-remarquable, où l'auteur parle des efforts tentés par le christianisme, pour soustraire les Indiens au joug despotique et à la dure cupidité des premiers conquérans espagnols. Grâce à Dieu, voilà encore un point sur lequel les historiens philosophes du dernier siècle, et en particulier le fameux abbé Raynal, sont convaincus d'avoir écrit des *mensonges*. Voici ce curieux passage [1] :

« A la mort de Christophe Colomb, Saint-Domingue était toujours le centre de la puissance espagnole dans le Nouveau-Monde, et Ovando continuait d'en être le gouverneur. Il fonda plusieurs villes dans Espagnola, capitale de l'île, et y attira des habitans par la concession de divers priviléges. Il forma de vas-

[1] Tome 1, p. 194.

tes plantations de cannes à sucre, et donna une impulsion nouvelle à l'exploitation des mines. Pendant plusieurs années, l'or qui sortait des fonderies royales d'Espagnola valait 460,000 *pesos*, c'est-à-dire environ 2,400,000 livres tournois. Ovando traitait les Espagnols avec justice, les Indiens avec inhumanité. La reine Isabelle étant morte, on oublia les ordonnances qu'elle avait rendues en faveur de ses *pauvres Indiens*, comme elle les appelait. Le gouverneur les réduisit de nouveau en esclavage, et rétablit les *repartimientos* (partage des esclaves entre les Espagnols).

Il est vrai que, pendant le peu de tems qu'ils avaient été libres, les habitans d'Espagnola étaient retournés à leur indolence naturelle; ils regardaient l'inaction comme la félicité suprême, et aucune promesse n'avait pu vaincre leur apathie. Quand le travail, et un travail excessif, leur fut imposé par la force, leur faible constitution n'y résista point : les uns se tuaient de désespoir, les autres mouraient d'épuisement. Les détails que donne Las Casas, dans son ouvrage *de la destruction des Indiens*, soulèvent le cœur d'indignation. Il y en a sans doute plusieurs d'exagérés; car l'évêque de Chiapa prête à ses compatriotes de telles barbaries qu'il faudrait, pour y croire, supposer la colonie entière atteinte d'aliénation mentale. Mais, supposé que Las Casas en dise dix fois de trop, il reste encore de quoi être saisi d'horreur.

»La population indienne d'Haïti diminua bientôt avec une extrême rapidité. En 1492, à l'arrivée de Christophe Colomb, il y avait dans l'île au moins un million d'habitans. En 1507, il n'y en avait plus que 60 mille. La dépopulation s'étendit bientôt dans les îles Lucayes, dont les habitans étaient transportés à Espagnola, et dans l'île de Porto-Ricco, où Jean Ponce de Léon fonda une colonie, en 1508....

»Deux ans après la mort de Colomb, ses derniers vœux, consignés dans son testament, furent enfin exaucés : son fils Diégo réclama devant le conseil des Indes, et ce tribunal lui donna raison contre le roi. Ovando fut révoqué en 1508, et don Diego envoyé à sa place à Espagnola, mais seulement avec le titre de gouverneur, et non avec celui de vice-roi, auquel il avait droit de prétendre. La colonie acquit un nouvel éclat par le nombre des personnes distinguées qui accompagnèrent Diego; mais les *repartimientos* n'en continuèrent que mieux. Les Indiens

furent employés à aller chercher au fond de la mer les huîtres qui produisaient les perles sur les côtes de Cubagua. De là des fortunes considérables parmi les Espagnols ; mais les artisans de ces grandes fortunes mouraient par milliers. Les Indiens, condamnés à ce travail, plongeaient dans la mer depuis le matin jusqu'au soir ; un Espagnol était là, dans un canot, chargé de les surveiller. Si l'un d'entr'eux restait trop long-tems à respirer au-dessus de l'eau, l'Espagnol l'y repoussait aussitôt à coups de fouet ou de bâton.

» La religion chrétienne protesta au nom de ces malheureux. Un missionnaire dominicain, Montesino, éleva le premier la voix, en 1511, dans la grande église de Saint-Domingue. Accusé par les officiers royaux, il repassa la mer, se justifia auprès de Ferdinand, et fit rendre en faveur des Indiens quelques ordonnances qui ne furent point exécutées. La tyrannie espagnole fut encore plus cruelle après le départ de Diego Colomb, quand Rodrigue d'Albuquerque fut chargé du partage des Indiens. Des 60,000 naturels qui restaient encore à Espagnola en 1507, il n'y en avait plus que 14,000 en 1516.

» Alors parut dans le Nouveau-Monde un homme qui devait consacrer toute sa vie à la défense du faible contre le fort, *Barthelemy de Las Casas*. Il était né à Séville en 1474, d'une famille d'origine française. Son père, Antoine de Las Casas, avait suivi Christophe Colomb dans son second voyage, en 1493, et il était revenu très-riche à Séville, en 1498.

» Barthelemy accompagna Ovando à Espagnola en 1502, et là, témoin de la misère des Indiens, il résolut de leur porter appui. En même tems qu'il travaillait à convertir ces malheureux, il s'efforçait de ramener leurs tyrans à la morale de l'Evangile. Il regardait les Indiens comme ses frères, et, confirmant sa doctrine par son exemple, il refusa sa part d'esclaves quand les *repartimientos* furent rétablis. Lorsque le mal fut parvenu à son comble, il seconda courageusement les Dominicains, et tenta de s'opposer à la tyrannie d'Albuquerque ; mais ne pouvant rien obtenir, il retourna en Espagne et parvint jusqu'au roi. Il lui peignit, avec une énergique éloquence, la misère de ce qui restait d'Indiens ; il lui reprocha comme une impiété la destruction d'une race que la Providence lui avait donnée à instruire. Ferdinand, qui touchait au tombeau, écouta le prê-

tre avec les marques d'un profond repentir. Il cherchait à réparer tout le mal qu'il avait laissé faire, lorsqu'il mourut.

» Charles d'Autriche, qui n'était point encore l'empereur Charles-Quint, résidait dans les Pays-Bas. Las Casas, n'écoutant que son ardeur, se préparait à partir pour la Flandre, quand le cardinal Ximénès, régent de Castille depuis la mort de Ferdinand, prêta l'oreille au défenseur des Indiens. Ximénès aimait les plans nouveaux et inattendus : sans s'arrêter aux droits que don Diego Colomb prétendait tenir de sa naissance, ni aux règles établies par le feu roi, il envoya en Amérique trois surintendans des colonies pour décider en dernier ressort la question de l'esclavage. C'étaient trois moines de l'ordre de Saint-Jérôme, auxquels fut associé Zuaco, jurisconsulte distingué.

» La question était grave : il s'agissait de savoir si l'Europe reconnaîtrait quelque droit aux peuples nouveaux qu'elle commençait à conquérir, ou si elle allait fonder sur l'autre continent la servitude que le Christ était venu briser dans le nôtre quinze siècles auparavant. Les trois moines Hiéronymites devaient être juges, et, devant ce tribunal, les deux parties étaient représentées, l'une par Zuaco, l'autre par Las Casas. Le jurisconsulte représentait le droit acquis, le droit qui résulte du fait, c'est-à-dire, les intérêts matériels et politiques. Le théologien représentait le droit antérieur et supérieur au fait, le droit qui proteste contre la force; et, dans un siècle où l'Eglise attaquée de toutes parts, allait subir des tentatives de réforme, Las Casas était du petit nombre des hommes qui étaient restés fidèles à l'esprit véritable de la loi chrétienne.

» La commission prit un terme moyen. Après un mûr examen, elle se convainquit que les Espagnols établis en Amérique étaient en trop petit nombre pour suffire à l'exploitation des mines, à la culture des terres. En conséquenee, elle ne crut pas pouvoir abolir l'esclavage des Indiens, mais elle s'efforça d'en restreindre les effets; elle fit des réglemens doux et humains, et ajouta aux réglemens l'exemple et les exhortations. Zuaco, sans abandonner les intérêts de la métropole et des colons, fit d'utiles réformes dans la justice et dans la police.

» Las Casas ne fut point satisfait, il ne pouvait pas l'être; esprit inflexible et exclusivement religieux, il prétendait que les

Indiens étaient libres d'institution divine, et il sommait les surintendans de ne pas les dépouiller du droit commun de l'humanité. Les surintendans reçurent avec douceur ses remontrances les plus âpres; les colons, moins modérés, faillirent le mettre en pièces. Après avoir été obligé de se cacher dans un couvent pour échapper à l'indignation publique, il repartit pour l'Europe, se promettant bien de soutenir toujours, envers et contre tous, la liberté de ses Indiens.

»En Espagne, il se contraignit jusqu'à faire la cour aux Flamands qui entouraient lo trône du jeune roi (1517), et il obtint la révocation des surintendans. Mais comment les colonies pouvaient-elles subsister si les Américains, naturellement indolens, n'étaient forcés au travail? Ce fut alors que Las Casas conseilla, dit-on, d'acheter des noirs en Afrique, dans les établissemens portugais, de les transporter à Espagnola, et de les employer comme esclaves à la culture du sol et à l'exploitation des mines.

»Est-ce donc à Las Casas, au généreux protecteur des Indiens, qu'il faut imputer l'établissement de la traite des noirs? Non, sans doute, car les Portugais avaient exercé ce trafic inhumain dès l'époque de leurs premières conquêtes sur les côtes occidentales de l'Afrique. Vingt ans avant la découverte de l'Amérique, des esclaves nègres cultivaient la terre dans les îles de Saint-Thomas et d'Annobon. Il y en avait même en Amérique dès les premières années du seizième siècle. Las Casas ne vint à Espagnola qu'en 1502, et en 1501 une ordonnance d'Isabelle avait permis d'y transporter des esclaves nègres, pourvu qu'ils fussent nés parmi les chrétiens, et élevés dans la religion catholique. En 1503, Ovando se plaignait qu'il y eût trop de nègres à Espagnola, et il demandait qu'il ne fût pas permis d'en importer davantage. En 1511, quand la population indienne fut si cruellement réduite, Ferdinand y suppléa en faisant acheter un grand nombre de noirs sur les côtes de Guinée. Enfin, en 1516, le roi Charles accorda à un de ses courtisans flamands le privilége de transporter 4,000 noirs en Amérique.

»C'était donc un usage établi depuis long-tems, lorsque Las Casas l'approuva dans l'intérêt des Indiens, en 1517. Le cardinal Ximénès s'était, il est vrai, opposé à ce commerce;

mais ce n'était pas, comme l'a pensé Robertson, par esprit de justice et d'humanité; c'était par des motifs purement politiques. Cet homme, dont le regard plongeait au loin dans l'avenir, avait prévu la supériorité future de la race noire sur des colons amollis; il avait deviné, au commencement du seizième siècle, la république noire d'Haïti [1].

» Quant à Las Casas, en tolérant la traite, il cédait à cette opinion généralement répandue que la race noire était inférieure à la nôtre. D'ailleurs, entre deux maux, il choisissait le moindre; il préférait l'esclavage d'une race fortement organisée [2] à celui d'une population débile pour qui la servitude était un arrêt de mort. Mais le Flamand qui avait été autorisé à faire la traite, vendit son privilége 25,000 ducats à des marchands génois, et ceux-ci haussèrent tellement le prix des noirs qu'il s'en vendit trop peu pour les besoins d'Espagnola : le sort des Indiens en fut à peine amélioré.

» Las Casas, désespérant alors des établissemens déjà formés, voulut en créer un nouveau qui pût servir de modèle aux anciens. Il prétendait en exclure ces deux classes d'hommes qui fondent une colonie et qui la défendent, les navigateurs et les gens de guerre. Son projet était de n'admettre dans son établissement que trois espèces de personnes, des prêtres, des artisans et des cultivateurs. Il s'engageait à civiliser dix mille Indiens dans l'espace de deux ans, à les faire travailler sans les y forcer, et il promettait qu'en dix années la colonie serait assez florissante pour rendre au gouvernement un revenu de 60,000 ducats.

[1] Marsollier cite une lettre de Ximénès, où le cardinal avait développé ses idées au sujet des nègres qu'on proposait de transporter à Espagnola : il les regarde comme un peuple capable de résister aux plus grandes fatigues, mais en même tems très-hardi et très-susceptible de se multiplier; il ajoute que, si on les laisse devenir trop nombreux à Saint-Domingue, ils se révolteront infailliblement et asserviront à leur tour les Espagnols. *Hist. du card. Ximénès*, liv. VI.

[2] On avait calculé que le travail d'un noir équivalait à celui de quatre Américains. « Les Africains, dit un historien espagnol, se portaient si bien dans Espagnola qu'on croyait qu'un nègre ne mourrait pas à moins qu'il ne lui arrivât d'être pendu. Comme les orangers, ils trouvaient à Espagnola le sol qui leur était propre, un sol qui semblait même leur être plus favorable que celui de la Guinée où ils avaient pris naissance. » Herrera dec. 1, lib. III, c. 4.

»Autant on avait de respect en Espagne pour la piété de Las Casas, autant on se défiait de ses plans politiques. Cependant on lui céda, après beaucoup d'opposition, un espace de trois cents milles sur la côte de Cumana, près du golfe de Paria, en 1520. Il trouva un très-petit nombre d'artisans et de cultivateurs disposés à l'accompagner. Lorsqu'il arriva en Amérique, les Espagnols venaient de faire une guerre acharnée aux habitans de Cumana, et ceux-ci brûlaient de se venger. Las Casas, à peine installé avec les siens, sentit la difficulté de se soutenir sans soldats et presque sans armes contre des voisins aussi incommodes. Le danger devenait de plus en plus menaçant : Las Casas fut obligé d'aller solliciter lui-même du secours à Espagnola. Mais à peine fut-il parti qu'une nuée d'Indiens se jeta sur la colonie, et tous ces pauvres cultivateurs, artisans et ecclésiastiques, dont Las Casas attendait tant de merveilles, saisis de terreur et incapables de se défendre, s'enfuirent au plus tôt dans l'île de Cubagua, où l'on avait établi une pêcherie de perles. La colonie de Cubagua fut elle-même désertée, et il ne resta pas un Espagnol sur la côte de Cumana, ni dans les îles voisines.

»Las Casas n'osant plus se montrer, alla s'enfermer dans le couvent des dominicains, à Saint-Domingue, et, plus tard, il écrivit l'histoire des malheurs qu'il n'avait pu empêcher [1]. »

»Lorsque la tyrannie espagnole dépeupla le Mexique comme Saint-Domingue, Las Casas essaya encore de se jeter entre les bourreaux et les victimes; il signale, avec une sainte indignation les crimes dont il fut témoin dans cette nouvelle conquête; il montre les Espagnols exterminant, sans scrupule et sans remords, une race qu'ils regardaient comme maudite. En 1542, il se trouvait à Madrid, toujours occupé, même dans ses vieux jours, de la cause sacrée à laquelle il avait consacré sa vie. Il apprit les excès de ses compatriotes dans le Pérou C'est alors qu'il rédigea son ouvrage sur la destruction des Indiens, livre qui est resté comme un monument de l'avidité féroce d'une nation, et de la charité céleste d'un chrétien. En présence de ces épouvantables massacres, on éprouve quelque soulagement en entendant une voix qui s'élève comme une immortelle protestation en faveur de l'humanité odieusement outragée.

[1] L'ouvrage de Las-Casas, intitulé : *Brevissima relacion de la destruycion de las Indias*, ne fut écrit qu'en 1541 et 1542.

Théologie.

DE MATRIMONIO,

OPERA ET STUDIO J. CARRIERE, SANCTI SULPITII SEMINARII PRESBYTERI, VICARII GENERALIS PARISIENSIS [1].

La réputation que s'est acquise M. Carrière comme professeur au séminaire de Saint-Sulpice, faisait vivement désirer qu'il donnât au public une théologie complète. Sa modestie avait long-tems résisté à de pressantes sollicitations, mais enfin il a cédé à une volonté supérieure; son *Traité du mariage* a déjà paru, et il promet de faire imprimer successivement les autres traités de morale et de dogme.

Le Traité du mariage, dont nous rendons compte aujourd'hui, renferme toutes les questions de quelque utilité, que l'on peut agiter sur cette matière, moins l'empêchement d'impuissance et les devoirs des époux. Il en sera parlé dans un traité spécial, en même tems que du sixième commandement.

Nous allons faire un résumé succinct de la plupart des questions qui sont traitées dans cet ouvrage.

Relativement au ministre du sacrement du mariage, l'auteur, après avoir exposé les motifs des deux partis, approuve la sage réserve de Leibermann, et incline toutefois avec lui, à regarder les contractans comme les ministres.

L'*indissolubilité du mariage* a été traitée avec force et érudition. On reproche quelquefois aux théologiens de se renfermer dans des considérations scolastiques, et pour ceux-là la scolastique est une science hérissée de mots barbares, d'abstractions creuses. Les lecteurs de cet ouvrage verront que l'auteur a placé la question à son point de vue le plus élevé, qu'il l'a

[1] 2 vol. in-8°, chez Méquignon jeune, rue des Grands-Augustins, n° 9, prix 11 fr.—Abrégé du même ouvrage, 1 vol. in-12, prix 2 fr.

considérée sous le rapport de l'ordre social aussi-bien que sous celui de l'ordre religieux. Il a reproduit les belles considérations de MM. de Bonald, Barruel, Rastignac, Nougarède. Ainsi, il montre que l'égalité du contrat n'existerait pas pour la femme, si elle quittait son premier époux; que l'idée de pouvoir se séparer un jour, rend les unions moins intimes; que les enfans, partagés par le choix entre le père et la mère, outrageraient l'un en s'attachant à l'autre; que l'enfant intéressé dans le contrat des deux époux, a droit qu'il ne puisse être annulé par leur simple consentement; qu'il ne faut pas dissoudre la famille pour ménager de nouvelles chances à l'inconstance.

L'auteur s'est prononcé en faveur de l'autorité des princes sur le *droit d'Apposer des empêchemens dirimans*. Voici le résumé de cette question : pour dénier aux princes ce pouvoir, il ne faudrait pas s'appuyer sur une réserve faite par l'Église, parce que les théologiens français auraient sur les ultramontains l'avantage du fait et du droit; en effet, aucun monument ne prouve cette réserve, et on peut nier que l'Église puisse la porter. Il devient alors nécessaire de recourir à la nature du mariage, ou à l'institution du sacrement : dans le premier cas, il faudra soutenir que les princes n'ont de pouvoir que pour annuler les effets civils, mais ce sera difficile à établir, eu égard à l'importance du lien du mariage dans l'ordre social, et à la comparaison que l'on peut établir entre ce contrat et les autres que le prince peut annuler dans le for intérieur. Dans le second cas, c'est-à-dire, si l'on suppose que le contrat du mariage, en devenant la matière du sacrement, cesse d'être sous l'autorité du prince, les preuves qu'on en donnera, se tireront comme conséquence de ce que le contrat a été élevé à la dignité de sacrement, ou de ce que J.-C. a voulu le soustraire au pouvoir temporel. Mais, quoique le contrat soit élevé à la dignité de sacrement, pour cela il ne cesse pas d'être un contrat naturel et civil; d'ailleurs, le prince n'annule pas le sacrement, seulement il en détruit la matière première. Recourir à une volonté expresse de J.-C., c'est faire une assertion gratuite, rien n'en montrant l'existence dons l'écriture ni dans la tradition.

Contre le sentiment de l'auteur, il existe un bref de Pie VI, adressé à l'évêque de Motola. Le pontife lui parle comme pasteur de toute l'Église; il l'engage à reconnaître son *erreur*; il lui représente qu'il a porté une sentence nulle pour bien des causes; puis il ajoute : « c'est un dogme de la foi, que le ma»riage, qui avant J.-C., n'était qu'un certain contrat indisso»luble, est devenu depuis, par l'institution de N.-S., un des »sept sacremens de la loi évangélique, ainsi que le concile de »Trente l'a défini, sous peine d'anathême, contre les hérétiques »et les impies de ce siècle. Delà il suit que l'Église, à qui a été »confié tout ce qui regarde les sacremens a seule tout droit »et tout pouvoir d'assigner la forme à ce contrat élevé à la »dignité plus sublime de sacrement, et, par conséquent, de »juger de la validité ou de l'invalidité des mariages. »

M. Carrière ne croit pas que la controverse soit terminée par les paroles du pontife; il distingue l'objet immédiat du bref, des preuves sur lesquelles le bref est appuyé, et des accessoires qu'il renferme. La substance du bref a pour but de condamner la conduite de l'évêque de Motola, qui s'était permis de juger en appel, comme délégué du roi, une cause matrimoniale, jugée en première instance à la cour archiépiscopale de Naples, et avait soutenu que les lois ecclésiastiques touchant le mariage, tiraient leur force du consentement du prince. Or, c'était blâmable dans tout sentiment. Mais les motifs sur lesquels s'est appuyé le pontife, tout ce qui est dit d'une manière incidente, n'est que l'accessoire du bref, et n'entre pas, dit-il, dans la définition. Il cite l'autorité de Grégoire XVI. Le savant pontife, expliquant, dans son ouvrage sur le *Triomphe du Saint-Siége*, quelles sont les conditions nécessaires pour que le pape parle *ex cathedrâ*, enseigne qu'il faut distinguer en lui, le juge suprême du docteur privé, quelquefois même dans une même définition. Ainsi, lorsque le pape s'appuie, pour soutenir sa doctrine, de déductions théologiques, il est simple docteur; mais il est juge dans la définition. La raison en est que son jugement est une conséquence de l'assistance divine, et non des preuves théologiques. Enfin, le bref n'a aucun caractère de solennité.

Sur le fait des empêchemens dirimans portés par la loi civile, on trouvera dans ce traité un précieux travail.

Dans l'état actuel de notre législation, le *vœu de pauvreté peut-il être solennel*? Il est nécessaire de résoudre cette question pour savoir si la profession religieuse annule en France le mariage, comme elle le faisait avant la première révolution, parce que, selon la discipline actuelle de l'Eglise, la profession solennelle exige la solennité des trois vœux.

Ceux qui nient, pour la France, la solennité de la profession religieuse, s'appuient sur ce que la loi investit, même malgré lui, chaque citoyen du droit de propriété; il peut donc, en violant ses vœux, être coupable envers Dieu, mais il n'a pas fait un acte nul.

Ceux qui admettent pour la France la solennité des vœux, s'appuient sur ce que les réponses de la sacrée pénitencerie, en niant l'existence de la solennité des vœux pour la communauté de femmes, ne font jamais mention des communautés d'hommes; qu'il est peu raisonnable d'admettre qu'un religieux passant tour-à-tour, par exemple, de France en Italie, dans un monastère du même ordre, tantôt soit religieux et tantôt ne le soit pas; qu'il peut y avoir des religieux en France aussi-bien qu'en Hollande et en Angleterre. L'auteur croit que le fond de la difficulté est dans le vœu de pauvreté, et renvoie pour le résoudre, au traité de la justice.

Nous savons que la cour de Rome n'a pas voulu décider la question; un rescrit porte en substance qu'il n'existe pas en France de vœux solennels pour les religieuses; que la condition des religieux diffère en plusieurs points de celle des religieuses; que relativement aux vœux déjà faits par les trapistes, Sa Sainteté s'abstient de porter un jugement quelconque; que, vu l'exposé, elle accorde la dispense demandée à l'effet de valider le mariage.

L'auteur croit que l'empêchement de *parenté légale* existe aujourd'hui en France. Pour soutenir cette opinion, il avait à prouver que l'empêchement légal devait entraîner l'empêchement canonique, malgré qu'il n'existât pas dans notre ancien droit français, et que la loi du code français est substantiellement la même que celle du droit romain. Il a résolu la première diffi-

culté par voie d'autorité, par une décision de la pénitencerie, et par le sentiment de quelques théologiens. Pour la seconde difficulté, comme selon l'opinion la plus reçue, l'adoption imparfaite n'entraîne pas l'empêchement dirimant, il était difficile d'admettre que la loi actuelle pût l'entraîner, puisqu'elle laisse l'adopté dans la famille naturelle, et ne lui donne pas un droit nécessaire à l'héritage des parens de l'adoptant. Alors l'auteur a eu recours aux motifs de la loi : or le but de la loi, d'après les orateurs qui en soutinrent le projet, étant de soustraire l'adopté aux dangers de la séduction, et les théologiens se fondant, pour ne pas reconnaître l'adoption imparfaite comme empêchement dirimant, sur ce que dans ce cas il n'y avait pas danger de séduction, il en a conclu que la parenté légale se trouve aujourd'hui dans les conditions requises pour constituer un empêchement canonique.

Nous trouvons quelques difficultés contre cette opinion : c'est que les motifs des orateurs ne sont pas toujours ceux de l'assemblée, et qu'ils sont souvent opposés entr'eux, ainsi que l'auteur l'a reconnu plusieurs fois. L'adoption de notre code diffère de l'ancienne adoption, même de l'adoption imparfaite, *civile* (impedimentum) *ulteriùs extenditur quàm canonicum, cum impediat matrimonium inter plures filios adoptivos ejusdem personæ*, pag. 237. Enfin la loi canonique n'a investi de son autorité la loi romaine, qu'autant qu'elle en a trouvé les dispositions sages, importantes : or, a-t-elle voulu, pour ce motif, consacrer de même notre loi française ? C'est ce dont nous doutons, puisque les théologiens qui n'admettent pas l'adoption, dans le cas d'une adoption imparfaite, se fondent sur cette raison qu'il n'y a pas de danger pour les mœurs.

Les évêques peuvent-ils *accorder des dispenses*, en vertu des priviléges anciennement attachés à leur siége ? Les opinions en France sont fort partagées sur cette question. Ceux qui nient l'existence actuelle de ces priviléges se fondent sur ces paroles de la constitution *Qui Christi* : « *Supprimimus, annulamus et perpetuò extinguimus titulum, denominationem, totumque statum præsentem infrascriptarum ecclesiarum archiepiscopalium et episcopalium, und cum respectivis earum capitulis, juribus, privilegiis et prærogativis cujuscumque generis.* » C'est d'ailleurs toujours en ce sens que

répond la cour romaine quand on lui adresse des consultations sur cet objet.

Ceux, au contraire, qui soutiennent l'existence actuelle des anciens priviléges, disent qu'il faut examiner le but de la constitution, pour en déterminer l'extension. Or, le but du gouvernement, en demandant l'extinction des anciens évêchés, et celui du pape en la prononçant, étant seulement de faciliter une nouvelle circonscription, il n'était nullement nécessaire d'anéantir les anciens priviléges. Il faut donc admettre qu'ils subsistent encore.

L'auteur, en plaçant le dernier ce sentiment, qu'il a d'ailleurs appuyé de diverses autres preuves, semble lui donner la préférence; toutefois il se défend de se prononcer sur cette matière, et se contente de dire que les deux opinions sont suivies par des évêques également pieux et éclairés. Nous regrettons qu'il ne se soit pas prononcé : dans des matières si délicates, beaucoup de convictions ne se déterminent que par voie d'autorité.

On trouvera enfin, dans ce traité, ce qui est relatif à la matière des dispenses et à la réhabilitation des mariages. Cette partie si épineuse, si difficile, et dont l'ignorance peut entraîner la nullité de beaucoup de mariages, est traitée avec étendue, clarté, et d'après les principes les plus sûrs.

En résumé, le traité du mariage est, pour le fond, érudit, profond, sage, bien prouvé; les sentimens sont exposés avec impartialité; pour la forme, il est méthodique; les propositions sont parfaitement enchaînées; le style en est clair, facile. Ce sera un ouvrage cité dans la suite par les théologiens; il sera lu avec fruit par tous les prêtres, et surtout par ceux qui ont à s'occuper plus spécialement des questions si ardues du mariage.

P. H.

LA VIERGE;

Histoire de la mère de Dieu, complétée par les traditions d'Orient, les écrits des S. Pères et les mœurs des Hébreux; par M. l'abbé Orsini [1].

L'influence des doctrines du 18e siècle semble éteinte en France. Les systèmes impies et pernicieux, qui jouirent tour-

[1] Paris, société agiographique, rue S.-Louis, au Marais, n° 56, et rue de Sèvres, n° 8; prix, 3 fr.

à-tour de la faveur, et finirent, on l'a vu, par amener le bouleversement de la société, ont perdu tout crédit. On ne nie plus, on croit; telle est la tendance de ces dernières années, et les générations nouvelles, répudiant le funeste héritage de leurs pères, acceptent le patronage de la religion. La science, qui profite des traditions du passé, aidée de la critique, vient confirmer chaque jour les vérités de la foi; chaque découverte est une nouvelle preuve qui vient s'unir au faisceau de témoignages antérieurs de la saine interprétation des faits et des choses, et un hommage constant à l'authenticité des doctrines catholiques. C'est répondre à un besoin de l'époque que de lui offrir des ouvrages sérieux et solides, surtout quand ces ouvrages unissent à l'autorité de la science les grâces et l'élégance du style. C'est ce qu'a fait M. l'abbé Orsini en nous donnant l'*Histoire de Marie*, de la mère de Dieu, de celle qui devait être un gage d'alliance entre la terre et le ciel. Cet ouvrage, le plus étendu en ce genre que nous connaissions, est appuyé sur des témoignages nombreux. Les traditions de l'Orient, les mœurs et coutumes des Hébreux lui donnent un grand intérêt historique, et les écrits des Saints Pères, leurs opinions citées et comparées viennent éclaircir les faits et compléter la vérité. A ces qualités essentielles, l'auteur a voulu joindre celles qui plaisent au plus grand nombre, l'élégance du style, le charme des récits, la pompe des descriptions. Mais laissons-le parler lui-même; voici en quels termes il annonce l'attente universelle de la Vierge et du Messie :

« Dans ces tems anciens qui touchent au berceau du monde, » lorsque nos premiers pères, éperdus et tremblans, écoutaient, » sous les majestueux ombrages d'Éden, la voix tonnante de » Jéhovah qui les condamnait à l'exil, au travail, à la mort, en » punition de leur folle désobéissance, une prédiction mysté- » rieuse, où la bonté du créateur perçait à travers le courroux » d'un Dieu irrité, vint relever les esprits abattus de ces deux » fragiles créatures qui avaient péché par orgueil comme Lu- » cifer. Une fille d'Ève, une femme au courage viril, devait » écraser sous ses pieds la tête du serpent, et régénérer à tou- » jours une race coupable; cette femme, c'était *Marie*. Dès lors » ce fut une tradition parmi les générations antédiluviennes,

» qu'une femme viendrait réparer le mal qu'une femme avait » fait...... »

Cette attente universelle est prouvée par le témoignage des croyances des divers peuples du monde : « Au Thibet, au Ja- » pon et dans une partie de la presqu'île orientale de l'Inde, c'est » le Dieu *Fo*, lequel, pour sauver les hommes, s'incarne dans » le sein de la jeune fiancée d'un roi, la nymphe *Lamoghiuprul*, » la plus belle et la plus sainte des femmes. A la Chine c'est » *Sching-mou*, la plus populaire des déesses, qui conçoit par le » simple contact d'une fleur des eaux ; son fils, élevé sous le » pauvre toit d'un pêcheur, devient un grand homme et fait des » miracles. Les Lamas disent que *Bouddah* est né de la vierge » *Maha-mahaî*. *Sommonokhodom*, le prince, le législateur et le » Dieu de Siam, doit également le jour à une vierge que les » rayons du soleil ont rendue féconde. *Lao-tseu* s'incarne dans » le sein d'une vierge noire, merveilleuse et belle comme le jaspe. » L'*Isis* zodiacale des Égyptiens est une vierge mère. Celle des » Druides doit enfanter le Sauveur futur. Les Brahmes enseignent » que, lorsqu'un Dieu s'incarne, il naît dans le sein d'une » vierge par opération divine, etc. »

Comme on le voit, toutes ces croyances payennes ne sont que la vérité enveloppée de ténèbres. Qu'on rassemble les traits épars de ces croyances altérées, et l'on refait dans presque tous ses détails l'histoire de la Vierge et du Christ.

L'auteur passe ensuite aux prérogatives accordées à la mère du Dieu de l'univers, à son immaculée conception qu'il appuie sur le témoignage de la croyance universelle de l'Eglise. Puis vient sa naissance, ses premières années, passées dans le calme et la retraite, dans l'occupation des simples choses de la vie, sa présentation au pontife, son séjour dans le temple, asile naturel de la plus sainte et de la plus pure des femmes ; son union avec le charpentier Joseph, issu de la race de David. Rien de plus suave et de plus gracieux que le récit de cette cérémonie célébrée selon les coutumes de l'époque et des lieux. Mais bientôt la mission sacrée de Marie va s'accomplir. L'ange Gabriel vient lui révéler qu'elle sera mère du Dieu qui l'envoie, et Marie, « la vierge innocente et pure, met au monde, sans » secours et sans douleur, un être tendre, patient, miséricor-

» dieux comme elle, sage, fort, puissant et éternel comme Dieu : » le Schilo de Jacob, le Messie des oracles, le Christ des chré- » tiens, celui que David nommait son Seigneur, et que les anges » adorent au plus haut des cieux en se voilant la face de leurs » ailes. »

A la joie d'être mère de celui qui doit sauver le monde, succède pour Marie une suite de douleurs ; c'est la fuite en Egypte, la terre de l'exil, pour échapper à la prescription d'Hérode ; et après de courts instants de bonheur et de gloire, après l'entrée triomphante à Jérusalem, toutes les tortures du jugement, de la condamnation d'un fils, toutes les angoisses de l'agonie et de la mort du calvaire. Marie survit à Jésus, et parvenue à un âge avancé, termine une vie si belle, si féconde et si pure, pour aller rejoindre le sein de Dieu et devenir la patronne de l'univers.

A l'histoire de la vie mortelle de Marie, M. l'abbé Orsini a joint celle de son culte. Rassemblant une foule de traits épars, il nous montre cette dévotion d'abord naissante, et grandissant toujours à travers les siècles.

Le directeur des *Annales*, M. Bonnetty, a déjà consacré un long article [1] à la vie de Marie, et recueilli la plupart des traditions éparses, dans les pères et les historiens, sur la vie et la mort de la mère de Dieu. Il y a même ajouté un des plus anciens portraits qui nous ait conservé ses traits, et les premières médailles que l'on ait frappées en son honneur. Nous voyons avec plaisir que M. Orsini a profité de ces travaux en citant un fragment de cet article. Nous ne pouvons donc nous étendre plus au long sur ce sujet.

Nous n'entrerons pas non-plus dans l'examen des sources auxquelles a puisé M. Orsini. Nous le louerons d'avoir, dans le choix des matériaux qu'il a employés, donné la préférence aux faits, sur la foule des légendes, plus pieuses que certaines, transmises par les fidèles admirateurs de Marie. Malgré cette judicieuse réserve, il a su éviter la stérilité et la sécheresse de presque tous les auteurs qui l'ont précédé. Cet avantage il le doit au plan qu'il s'est tracé, et à la manière simple et sage avec

[1] Voir le N° 49, t. IX, p. 53.

laquelle il a groupé les faits, et au style clair et brillant qu'il a adopté.

Cependant, tout en reconnaissant à sa diction des qualités précieuses, nous lui reprocherons d'avoir trop cherché ce frivole avantage. Un style noble, soutenu, pur et sévère sans exclure la grâce, nous eût paru plus conforme au sujet, que cette élégance souvent extrême, et cet éclat plus brillant que solide, dont on abuse tant de nos jours. En sacrifiant à cette exigence, il nous semble avoir enlevé à son ouvrage un mérite réel : celui de la conformité du fond et de la forme, et une œuvre de ce genre n'avait pas besoin de ce luxe inutile et décrédité.

Malgré ces légères taches, l'*Histoire de la mère de Dieu* est un livre remarquable à plus d'un titre. Il sort de la foule des productions que nous voyons chaque jour naître et mourir. On le lira avec intérêt et avec fruit, et nous croyons pouvoir lui prédire un beau succès, car il a ce qui le donne : un sujet plein d'intérêt, mis en œuvre avec talent.

C.

UNE SOIRÉE EN FAMILLE,

Par Mme la princesse de Craon [1].

A une époque où la religion et le bon goût ont si souvent à gémir, lorsqu'il paraît un ouvrage d'imagination ou de littérature, c'est un bonheur que d'avoir à annoncer une nouvelle production de Mme la princesse de Craon, qui, comme on le sait, occupe une place si distinguée parmi le petit nombre d'auteurs qui sont restés fidèles à ces pures traditions de religion, de bon goût, et aussi de respect pour les jeunes esprits qui doivent se nourrir de leurs ouvrages. La *Soirée de Famille* qu'elle vient de publier, n'est pas un livre d'instruction ou de morale sèche et décharnée; ce n'est pas non plus ce que l'on entend communément par *roman*; c'est un mélange d'imagination, de piété, d'érudition même, où la fiction vient au secours de la réalité, quand celle-ci se serait trop aride.

[1] Chez Gaumes frères, libraires, rue du Pot-de-Fer-Saint-Sulpice n° 5; prix, 3 fr. Se vend au profit de l'*Œuvre de la Miséricorde* fondée pour soulager par le travail les pauvres honteux.

D'abord c'est l'histoire d'une jeune femme, Emmeline, belle, jeune, heureuse, tombant tout d'un coup d'un ciel de bonheur et de jouissance, dans une profonde misère, et mourant parce que, malgré sa vertu, son courage et sa résignation, il n'existait pas d'association de personnes charitables, venant en aide aux femmes réduites à travailler pour vivre; et puis vient *Olivier*, âme neuve et naïve, aimante et artistique, qui de Paris, où il est venu passer une saison, écrit à une *amie* qu'il a laissée auprès de sa mère, et lui décrit Paris, ses monumens, son séjour, ses sociétés. A la connaissance profonde des personnes et des choses, à la perfection des détails, aux remarques fines et délicates, à la causticité et à la vérité de quelques traits lancés contre les hommes et contre les femmes aussi, il est facile de reconnaître que le jeune provincial a rencontré à Paris un guide exercé. Nous sommes étonnés même que ce *jeune homme* ait pu trouver le tems, au milieu des préoccupations du monde, de fouiller les manuscrits de notre grande bibliothèque, et d'y déterrer, puis de déchiffrer et de traduire, une vieille et charmante chronique de *madame sainte Geneviève, en français et en latin*. C'est là une précieuse découverte, et qui seule suffirait pour faire rechercher et lire la *Soirée en Famille*.

L'on pourrait beaucoup citer d'un semblable ouvrage. Voici pour échantillon un passage d'une lettre d'Olivier, qui, après avoir décrit l'établissement des Incurables, où les filles de saint Vincent de Paule, ministres du Ciel pour répandre ses bienfaits sur la terre, sont représentées, se multipliant pour le bien avec *un visage doux et riant*, ajoute : « Nous ne pûmes nous empêcher » de penser que la mémoire des grands hommes s'efface et périt, » mais que celle des saints de Dieu et des héros de la charité semble » s'accroître sans cesse et prendre chaque jour un nouvel éclat. » Le grand maître, le roi du roi, le fier Richelieu, privé de descendans, n'a plus qu'une froide tombe à la Sorbonne; tandis » que Vincent, le pauvre missionnaire, le prêtre obscur et humble, compte dans les deux mondes une chaste et innombrable » postérité. Ces deux hommes ont partagé leur siècle ; l'un a pris » le sceptre, l'autre la croix, et le premier est devenu le dernier.»

Il appartenait à celle qui sent si bien le bonheur de soulager les misères de ce monde de parler ainsi de saint Vincent, de

cet apôtre de l'humanité. Dans ces lettres d'Olivier, il y a une peinture suave d'un amour qui n'a pu être créé que par l'imagination d'une femme. C'est un charmant type de jeune fille, que celui de Blanche; âme forte et élevée qui, se croyant trop éloignée d'Olivier, plus riche qu'elle, refuse son amour et sa main, avec cette vertu calme et indifférente en apparence, qui tient ferme contre toutes les instances d'Olivier, et même contre une maladie qui brise son corps sans plier son âme, et ne cède qu'aux sollicitations de la mère même d'Olivier; mais c'est dans l'ouvrage qu'il faut suivre cette charmante bluette de sentiment échappée à une surabondance de l'âme. On s'y intéresse avec charme, parce qu'elle a la vertu pour base. C'est dans ces lettres aussi, d'un naturel exquis, d'une variété attachante, que se trouvent les traditions de la vie de sainte Geneviève, selon le latin du manuscrit de la bibliothèque royale dont nous avons parlé. Cette histoire de la patronne de Paris a la couleur du tems, et rappelle avec délices les vieilles histoires contées à l'enfance, sur cette vierge qui sauva Paris, et qui arracha une jeune fille du *guichet de la mort*. Olivier, dans un moment de désillusion du monde, s'écrie : « Pourquoi pleure-t-on sur le » cercueil d'un enfant? pitié cruelle! regrets insensés! heureuse, » mille fois heureuse est l'âme innocente et paisible qui, avant » d'avoir reçu la plénitude de l'intelligence, s'endort un moment » au bruit de la terre pour se reveiller belle et pure dans le sein » de Dieu! Oh! oui, placez une couronne de fleurs et un voile » blanc sur ce cercueil. Il n'y a dans cette destinée rapide que » du bonheur certain, que de la joie éternelle.... Pauvre mère! » sèche tes larmes; celui que tu aimais plus que toi-même a » dévancé l'heure de la délivrance, et, malgré ta tendresse, il » ne voudrait pas revenir dans tes bras..... »

Il y a dans ces lignes un charme de vérité qui fait penser au néant des biens de la vie, et à la durée de ceux qui attendent l'innocence dans ce monde meilleur promis à la vertu.

Dans l'histoire *fantastique et merveilleuse d'Ethelred, sire de Coucy*, l'imagination brillante de Madame de Craon s'est exercée avec un nouveau succès à retracer les mœurs des preux du vieux tems de la chevalerie. Elle peint avec une verve entraînante les faits héroïques de cette croisade, où Louis-le-Jeune et sa belle

et volage épouse, Eléonore de Guyenne, sont, sous le ciel brûlant de l'Orient, le jouet des Grecs; malheureux Grecs! qui plus tard devaient payer par l'esclavage la honte de leur félonie. Après Michaud, l'auteur d'Ethelred, a trouvé des couleurs nouvelles pour peindre cette croisade où le sire de Coucy joue un rôle chevaleresque avec une dame Yolande, un peu moins digne de son affection, que cette pudique Blanche, l'héroïne de l'amour si pur et si touchant d'Olivier.

Nous recommandons comme une bonne fortune, la lecture du volume de madame la princesse de Craon. On sent que sa jeunesse s'est abreuvée aux sources sacrées des écritures, et qu'elles ont rempli son âme de leurs vives couleurs; tout ce qui tient aux croyances religieuses a une corde sensible pour celle qui s'occupe si activement de bonnes œuvres, et qui peut sans regrets invoquer tous ses souvenirs, sourire à ses ouvrages qui se vendent au profit de l'*œuvre de la miséricorde*, cette œuvre si belle qui vient en aide à l'infortune qui ne peut tendre la main. Ainsi en achetant *une soirée de famille* on fera une bonne œuvre et l'on aura un bon ouvrage, car il est de ceux donc on peut dire; *la mère en permettra la lecture à sa fille*.

P.

Nouvelles et Mélanges.

EUROPE.

FRANCE. PARIS. *Collections scientifiques*, recueillies par *la Bonite, dans un voyage autour du monde.* — Il y a deux ans, une corvette de l'état, *la Bonite*, quitta la France pour faire un voyage scientifique autour du monde, emportant avec elle un programme de questions à résoudre dans les régions lointaines. De retour aujourd'hui, les naturalistes de l'expédition, tout en regrettant la brièveté des relâches, rapportent des collections nombreuses. On y trouve un squelette d'Indien parfaitement conservé; plusieurs crânes de Chinois et de Malais, et plus de cinquante espèces de mammifères appartenant aux quadrumanes, aux carnassiers, aux rongeurs, aux ruminans. La plupart sont en vie et prendront place dans la ménagerie du Muséum. Dans ce nombre on distingue deux singes de la presqu'île de Malaca, un maki de Madagascar, un loris du Bengale, un chien et une chienne de la Chine, une genette de Malaca, un cerf de Java, et l'axis du Bengale, mâle et femelle.

Dans la classe des oiseaux, on a réuni plus d'un millier d'individus de tous les ordres. Le chionis, le psitaccin et l'héorotaire sont conservés dans l'alcool. On a aussi recueilli quarante à cinquante espèces de reptiles, une grande tortue terrestre vivante, près de deux cents espèces de poissons, dont les deux tiers viennent des îles Sandwich et de la mer de la Chine, et des crustacés de tous les pays. Quant aux insectes proprement dits, *la Bonite* en a rassemblé fort peu, soit à cause des courtes stations au mouillage, soit à cause de la saison défavorable pendant le séjour de l'expédition.

De longues traversées dans des mers si différentes, ont permis de bien observer les animaux *Pélagiens*. C'est ainsi que le genre *atlante* de Péron, considéré comme rare, a paru l'un des plus communs. La coquille offrait parfois 5 lignes de diamètre, quoique ce mollusque n'ait encore été vu qu'à l'état microscopique. Des îles Sandwich aux îles Mariannes, et à l'entrée du détroit de Malaca, on a rencontré une immense quantité de petits corps ronds et jaunâtres qui rendaient l'eau extrêmement phosphorescente. Pour complément de ces recherches variées, nous noterons plu-

sieurs milliers d'expériences de température humaine, faites sur dix hommes de l'équipage, remplissant les conditions du programme de l'Académie, et sous tous les climats, depuis la température glacée du cap Horn, jusqu'aux 40 degrés de chaleur des côtes de l'Inde.

La *géologie* n'a pas été négligée : douze cents échantillons de roches et de minéraux font partie des richesses rapportées par *la Bonite*. On y remarque de beaux morceaux d'or et d'argent provenant des mines du Chili et du Pérou, de l'étain de la presqu'île Malaise, des minéraux de l'intérieur de l'Inde, et des fossiles de la terre de Van Diemen (Nouvelle-Hollande).

A Cobiga, sur la côte d'Amérique, l'examen du rivage a fourni des preuves positives de l'exhaussement de sol sur ce point. A 30 pieds au-dessus du niveau actuel des eaux, et sur des amas de coquilles de même nature que celles qui vivent sur les lieux, on voit des roches qui semblent battues par les vagues, et recouvertes encore du *guano* qui partout ailleurs ne se rencontre que sur les rochers du rivage.

Les grandes questions qui se rattachent aux mouvemens de l'aiguille aimantée, et à la physique du globe, ont eu aussi leurs observations précises. A Touranne, dans la mer de la Chine, on a étudié le phénomène remarquable d'une seule marée en 24 heures. La mer montait pendant 16 heures, et descendait pendant 8. C'est dans la région des vents d'ouest, le long de la côte du Mexique, qu'on a noté la plus grande quantité d'eau tombée en 24 heures. L'odomètre, instrument destiné à la mesurer, en contenait 92 millimètres. Quelques observations de température sous-marine ont été faites à des profondeurs variables. A 1660 brasses, dans l'océan Atlantique, le thermomètre a marqué 6 degrés centigrades, tandis qu'à la surface de la mer il y avait 23 degrés de chaleur. Dans le grand Océan, à 1300 brasses, on a trouvé 5 degrés seulement, et la surface était à 29°. Enfin, on s'est servi de l'instrument de M. Biot pour rapporter de l'eau de mer d'une grande profondeur, et connaître la proportion d'air qui peut y être contenue. Le liquide a été mis dans des flacons bouchés à l'émeri, et sera soumis à l'analyse.

Il nous resterait à parler des collections *botaniques* faites avec tant de soin par M. Gaudichaud, mais ce savant n'a fait connaître jusqu'à présent que les œufs de vers à soie de la Chine et de l'Inde, qu'il est parvenu à préserver de l'éclosion à l'aide d'enveloppes de papier et de métal, malgré deux passages sous la ligne. Nous ne savons rien encore de la richesse de ses herbiers, mais nous tenons, de sa propre bouche, qu'ils sont très-riches. Déposés en ce moment au jardin des plantes, ils vont faire le sujet de ses études, et ils seront bientôt publiés. Nous ne devons pas cacher cependant les éloges qu'il donne à la conduite tenue par les mission-

naires français, lorsque l'équipage arrivâ en Chine, affaibli par les fatigues de la navigation et la maladie. M. Legrégeois et ses confrères ont eu pour eux tous les soins imaginables. Nous devons remercier ici M. Gaudichaud d'un échantillon des monnaies en cuivre, de la Chine et de la Cochinchine, qu'il a bien voulu nous donner. L'on sait que l'institut a reconnu le mérite de M. Gaudichaud en le nommant au nombre de ses membres, pendant son absence.

ROUEN. *Découverte du Sceau de Saint-Bernard.* Une heureuse circonstance vient de mettre entre les mains de M. Deville, directeur du musée d'antiquités de Rouen, le sceau en nature de Saint-Bernard. On n'apprendra pas sans intérêt que le cachet de cet homme célèbre, qui joua un si grand rôle dans les évènemens politiques et religieux de son tems, subsiste encore. C'est, sans contredit, l'un des monumens les plus précieux que nous ait légué le 12e siècle.

Ce sceau est en cuivre jaune et de forme ovale; il a 40 millimètres de long (17 lignes), sur 30 dans sa plus grande largeur (13 lignes). Son épaisseur est de 5 millimètres; il pèse 30 décagrammes (1 once environ).

On y voit représenté, gravé en creux, Saint-Bernard en costume monacal, le menton ras, assis sur un pliant dont les bras se terminent en tête de serpent, et *la tête tonsurée et nue*. Saint-Bernard, par humilité comme on le sait, ne voulut jamais se servir de la mitre que les abbés commençaient à porter de son tems, et avec laquelle ils se faisaient représenter sur leurs sceaux; il s'éleva avec force contre cette innovation [1]. Le Saint tient de la main droite, qui devient la gauche à l'impression, une crosse fort simple à enroulement, et de la main gauche, qui est étendue ainsi que la droite, un objet que la grossièreté et la petitesse du travail ne permettent d'apprécier que difficilement. Quelques antiquaires l'ont pris pour un sablier; Mabillon, d'après les empreintes, l'a considéré comme un livre; M. Deville croit y reconnaître une porte d'église, divisée en deux ventaux par une colonette qui est surmontée de son chapiteau.

L'inscription suivante est tracée sur la frange du sceau, autour de la figure. Une petite croix, placée au-dessus de la tête du Saint, indique son point de départ; la voici :

† SIGILLUM : BERNARDI : ABBATIS CLAREVALL.
Sceau de Bernard, Abbé de Clairvaux.

A l'exception du G du mot *Sigillum*, du D de *Bernardi*, et de l'E de *Clarevall*, qui sont dans la forme gothique, les caractères de l'inscrip-

[1] Voir son *Tractus de moribus et offic. episc.* cap. IX.

tion rappellent l'onciale romaine, et ne s'écartent en rien, du reste, des caractères en usage dans le 12[e] siècle.

L'absence du mot *Sancti*, à côté de celui de *Bernardi*, achèverait de prouver, s'il était nécessaire, que ce sceau est contemporain du personnage dont il porte le nom, et lui a bien appartenu, puisqu'on sait que Saint-Bernard, qui décéda en 1153, a été canonisé un assez petit nombre d'années après sa mort (en 1174), par Alexandre III. Si ce sceau (dont on ne s'expliquerait pas trop du reste l'usage dans ce cas) était postérieur à la canonisation, on n'eût pas manqué d'ajouter le mot sacramentel de *Sanctus* à côté de celui de *Bernardus*; il n'eût guère même été possible de s'affranchir de cette addition.

Une personne exercée dans la sigillographie pourrait élever une objection contre l'authenticité de ce sceau : c'est que le caractère du dessin, le costume et les accessoires, ainsi que la forme elle-même du sceau semblent le reporter à la seconde moitié, ou tout au plus au milieu du 12[e] siècle. Or Saint-Benrard ayant pris la crosse en 1115, pourquoi son sceau abbatial, qu'il dut faire exécuter à cette époque, n'a-t-il pas les caractères du tems; car il y a une différence tranchée entre les sceaux du commencement et de la fin du 12[e] siècle.

Mais une lettre de Saint-Bernard lui-même, fournit la solution. Bernard écrivant au pape Eugène III, *en l'année* 1151, lui apprend qu'il s'est vu forcé de changer son sceau, par suite d'un abus de confiance, et qu'il s'en est fait graver un second, sur lequel *sont tracés son image et son nom* [1].

Ce second sceau est celui que possède M. Deville; il a été trouvé chez un revendeur d'Issoudun, qui s'était rendu acquéreur, en 1790, des vieux cuivres de la collégiale de Saint-Cyr d'Issoudun, affiliée à Clairvaux, et où était parvenu, on ne sait trop comment, le sceau de l'ancien abbé de ce monastère. L'image et le nom de Saint-Bernard y sont retracés; sa forme, son exécution correspondent parfaitement au style de l'époque où Saint-Bernard nous apprend qu'il l'a fait faire; il a, sous tous les rapports, tous les caractères d'authenticité désirables.

Les dernières paroles de Saint-Bernard, que nous avons soulignées, dans lesquelles il décrit au pape son second sceau donneraient à croire que le premier ne portait point son effigie; mais ceci n'est qu'une conjecture.

Le revers du sceau retrouvé est plat et uni, et sans aucune apparence de manche ou d'appendice. Il est évident qu'on s'en servait en pressant ce sceau contre la cire avec le doigt.

[1] Voir la 284[e] *lettre de S. Bernard*, édition de Mabillon.

ANGLETERRE. LONDRES. *Travaux et découvertes géographiques.*—Parmi les Mémoires qui ont été lus le 12 février dernier à la *Société royale de géographie* de Londres, se trouve une lettre de M. de Humboldt, datée de Berlin, 10 janvier. Nous en citerons les passages les plus intéressans.

« Je ne saurais trop féliciter la *Société de géographie* d'avoir rencontré en M. *Schomburgk* un voyageur doué de tant de courage et de dévouement. Ses derniers travaux dans la *Guiane*, où il a remonté les fleuves du *Corentin* et de *Berbice*, le placent haut dans mon opinion. Et cette zone de figures hiéroglyphiques, sculptées dans le roc, depuis Encamarada jusqu'à 66° 50' sud, même aussi loin que la frontière orientale de la Guiane anglaise, dans une distance d'environ 600 milles géographiques, est un phénomène ethnographique dont l'intérêt augmente chaque jour.

» La géographie astronomique de l'Asie septentrionale sera en peu de tems fixée, par la publication des importans ouvrages de M. *Federoff*, de retour depuis peu à Saint-Pétersbourg, après une absence de cinq ans. Si je publie le résultat des observations astronomiques que j'ai faites en Sibérie, ce sera seulement dans le but de fixer d'une manière certaine les points où j'ai fait des observations sur le magnétisme terrestre. Je réclame la même indulgence pour ces travaux que celle que vous avez montrée à l'égard de mon voyage en Amérique.

» Le beau travail trigonométrique relatif à la *mer Noire* et à la *mer Caspienne* est à la fin terminé. Il y a dépression, mais une dépression beaucoup moins apparente que celle qu'annonçait le professeur Parrot, après ses observations barométriques par stations. Cela m'a toujours paru probable à cause de l'élévation de *Kasan*, et à cause de quelques observations correspondantes que j'ai obtenues durant mon voyage à la mer Caspienne.

» D'après les observations de MM. Fuss, Sabler et Sawitch, le niveau de la mer Caspienne est plus bas de 106 pieds anglais que la mer Noire. »

—*Serment prêté par la reine d'Angleterre.* — En lisant le serment que nous donnons ici, on ne peut s'empêcher d'être saisi d'une sorte de compassion, en songeant que c'est à ce prix que la reine d'Angleterre est admise à régner par la constitution légale de son pays. Que de questions que la reine jure sans les comprendre!!! et que dire de cette jeune fille, qui repousse l'*invocation* de la vierge Marie, ou qui semble croire qu'on demande pour la mère de Jésus l'*adoration*? Disons cependant une chose, c'est que la plupart des journaux anglais, quoique protestans, n'ont pas osé citer ce serment, et que tout le monde, croyans ou incroyans, l'a trouvé ridicule.

« Moi Alexandrine-Victoria, reine de toutes les Bretagnes, etc., af-

» firme et déclare sincèrement et solennellement, en présence de Dieu,
» que je crois que, dans le sacrement de la cène de notre Seigneur, il n'y
» a aucune transsubstantiation des élémens du pain et du vin dans le
» corps et le sang du Christ, et que cette transsubstantiation n'est opérée
» ni pendant ni après la consécration, par une personne quelconque, de
» ce pain et de ce vin; je crois que l'invocation ou l'adoration de la
» Vierge Marie, ou de tout autre saint, ainsi que le sacrifice de la messe, tels
» qu'ils sont pratiqués dans l'église de Rome, sont superstitieux et idola-
» triques; et moi, en présence de Dieu, professe, affirme et certifie que
» je fais la présente déclaration et chaque partie d'icelle, dans le sens
» plein et ordinaire des mots tels qu'ils sont compris par les protestans
» anglais, sans évasion ni équivoque, sans restriction mentale quelcon-
» que, sans aucune sorte de dispense qui m'ait d'avance été accordée
» pour cet objet, soit par le pape, soit par toute autre autorité, et sans
» penser que je sois ou que je puisse être dispensée, devant Dieu ou de-
» vant les hommes, de la présente déclaration, quoique le pape ou une
» autre personne au tout autre *pouvoir*, quel qu'il soit, annule ladite
» déclaration et la prononce de nul effet. »

SAVOIE. TURIN. *Travaux historiques en Italie.* — Le roi de Sardaigne, par son *brevetto* du 20 avril 1833, a créé une commission historique nommée *Deputazione sopra gli studj di storia patria,* qu'il a chargée, sous la direction du secrétaire d'état pour les affaires de l'intérieur, de publier un recueil de documens inédits ou rares relatifs à l'histoire du Piémont. Le comte Prosper Babbo, vice-président du Conseil d'État, a été nommé par le roi président de la commission historique. Un volume du grand ouvrage que promet cette réunion de savans a déjà paru sous le titre de : *Historiæ patriæ monumenta edita jussu regis Caroli Alberti.* T. 1. Il renferme mille cinquante et un documens dont les dates sont comprises entre les années 602 et 1292.

Un des membres les plus érudits de la commission historique, M. Carlo Morbio, publie seul, avec une persévérance et une science dignes de tous éloges, l'histoire des municipes italiens. Trois volumes de cette œuvre consciencieuse ont paru. Ils sont consacrés à l'histoire de Ferrare, de Pavie, de Novarre, de Faenza, de Plaisance et de Milan. Selon la louable habitude des Bénédictins, M. Carlo Morbio appuie toujours son récit de documens authentiques, chartes ou diplomes. Les trois volumes en renferment 105 jusqu'ici inconnus et inédits. Plusieurs pourront servir à éclaircir l'histoire de la domination des empereurs de notre deuxième race en Italie. Le plus ancien est de l'an 827.

Bibliographie.

NANCY; HISTOIRE ET TABLEAU, par M. P. Guerrier de Dumast. Brochure de luxe in-8°, avec ornemens typographiques gravés exprès pour l'ouvrage, à Paris, chez Debecourt libraire; prix 1 fr. 50 cent.

Ceux qui voudront se faire une idée exacte de la ville de Nancy, de son origine, de son histoire, de ses rois, de ses monumens, de la politesse de mœurs de ses habitans, de la réunion de tous les avantages, qui en font l'un des plus jolis séjours, que l'on puisse choisir, quand dégoûté de Paris, on veut se reposer dans l'abondance et les commodités de la vie d'une ville de province, n'ont qu'à lire la brochure de M. de Dumast. Après l'avoir lue on ne regrettera qu'une chose, d'abord de ne pas habiter Nancy, ensuite que M. de Dumast ne nous donne pas plus souvent occasion de connaître les fruits de son érudition et de ses études.

ANNALI DELLE SCIENZE RELIGIOSE compilati dall' Ab. Ant. de-Luca à Rome, via delle Convertite al corso, n° 20. 13 *paoli* pour 6 mois.

Nous avons déjà parlé de cette utile publication; dorénavant nous tiendrons nos lecteurs au courant de tous les travaux qui y sont consignés par les hommes les plus distingués de l'Italie. Voici les matières contenues dans le n° 16 qui comprend janvier et février 1838.

I. 12 Conférences sur l'union des sciences avec la religion révélée, tenues à Rome par *Nicolas Wiseman*, recteur du collége anglais; 7° *Conférence*; de l'*Histoire primitive*; de l'*Astronomie*; de la *Chronologie*.

II. Sur l'*Édition du Nouveau Testament grec*, publiée d'après les manuscrits consultés en Europe et en Asie, par *Aug. Schotz*; art. 1, par J. P. Secchi, de la compagnie de Jésus.

Nous avons rendu compte de la première partie de cet ouvrage qui a paru en 1830, dans le tome II, page 178 de nos *Annales*; nous rendrons compte de la deuxième partie, contenant les Actes des Apôtres, les Épîtres et l'Apocalypse.

III. *Examen* de l'ouvrage d'*Ant. Rosmini Serbati*, intitulé, des *principes qui font la stabilité ou la ruine des sociétés humaines*; par P. Barola.

IV. *Dissertation sur l'invocation des saints dans la synagogue*; par M. Drach.

C'est celle qui a été insérée dans le précédent numéro des *Annales*, et qui nous avait été adressée aussi par son auteur.

Actes officiels. Discours prononcé dans le Consistoire secret du 10 décembre 1837 par sa Sainteté, sur l'affaire de l'archevêque de Cologne (inséré dans notre précédent numéro). — Lettre de S. Ex. le cardinal Lambruschini aux chanoines Braun et Elvenich, sur l'affaire des doctrines Hermésiennes.

Variétés. Académie théologique de Rome sous le pontificat de Benoit XIV. —Sur le Synode grec. — Sur les missions protestantes en Chine. — Sur la

prétendue origine indienne que l'on voudrait donner au Christianisme. C'est la citation de presque tout l'article que nous avons inséré dans le n° 84, juin 1837, de nos *Annales*, et l'annonce de nos travaux sur l'ouvrage du P. Prémare et les traditions conservées en Chine. Nos lecteurs ne seront pas fâchés sans doute de connaître comment le directeur du journal romain, parle de ces travaux.

« Tout en accordant un tribut mérité d'admiration et d'éloges aux utiles recherches des rédacteurs des *Annales de philosophie chrétienne*, nous ne pouvons cependant cacher le désir très-ardent que nous avons de voir quelque savant archéologue italien diriger ses laborieuses investigations vers le même but. De tous côtés, dans notre pays, on voit apparaître des mémoires et des traités sur des monumens de l'antiquité grecque et romaine; on passe des années à eclaircir une médaille consumée par la rouille, un vase étrusque, un fragment de statue, une inscription tronquée; et personne ne tourne ses yeux vers cet Orient, qui fut le berceau du genre humain, et où l'on peut espérer de retrouver la suite de l'histoire des grandes révolutions de la famille universelle. A Dieu ne plaise! que par ces paroles, nous prétendions jeter le blâme sur les ingénieuses et jusqu'à un certain point utiles études de tant d'érudits; mais nous verrions avec un grand plaisir, que parmi tant de savans, quelques-uns voulussent donner à leurs études un but plus élevé et plus utile. Ne serait-ce pas une chose bien glorieuse à eux, que de prendre place parmi ces généreux champions, qui en prenant la défense du Christianisme, travaillent à faire sortir la société européenne de l'abîme d'un stoïcisme desséchant, et d'un libertinage avilissant? » — Nour adoptons pour notre compte toutes les idées du directeur des *Annales romaines*.

Bibliographie de l'Italie,—de la France. (Annonce de tous les arlicles de l'*Université catholique*, et des *Annales de philosophie chrétienne*)— de l'Allemagne. C'est le deuxième extrait de la traduction du travail que nous avons publiée dans le t. XII, p. 165 des *Annales*, sous le titre de : *Tableau des auteurs et des ouvrages parus récemment en Allemagne en faveur du Christianisme.*

DÉMONSTRATION EUCHARISTIQUE, où l'on fait sentir, dans un ordre de raisons nouvelles, aux incrédules, aux protestans, aux gens du monde, et conséquemment aux fidèles, la magnificence et l'infaillibilité de l'Eglise romaine, par le seul éclat de la plus profonde de ses vérités (*la présence réelle*), du plus fondamental et du plus salutaire de ses commandemens (*la fréquente communion*); par l'auteur du *Prêtre devant le siècle*. Broch. in-8°; à Paris, chez Périsse frères et chez Angé. Prix : 1 fr. 50 cent., au profit d'une œuvre pie.

LETTRE A TOUS LES MEMBRES DU CLERGÉ et à tous les fidèles, où l'on présente les chaires sacrées, comme l'arbre de la science du bien et du mal, auquel est désormais attaché le salut ou la ruine de la religion et de la monarchie, par l'auteur du *Prêtre devant le siècle* : édition corrigée et modifiée. Paris, chez Beaujouan, libraire, rue Saint-André-des-Arts, n° 32 et chez Angé, rue Guénégaud; broch. in-8°; prix, 1 fr. 25 c.

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRETIENNE.

Numéro 94. — 30 Avril 1838.

Archéologie

DICTIONNAIRE DE DIPLOMATIQUE,
OU
COURS PHILOLOGIQUE ET HISTORIQUE
D'ANTIQUITÉS CIVILES ET ECCLÉSIASTIQUES.

Huitième Article [1].

Origine et formation du B.

Pour compléter notre travail sur les alphabets, et le mettre à la hauteur de la science actuelle, nous croyons devoir examiner ici une question controversée parmi les savans, et que les derniers travaux philologiques sont venus rendre assez probable, ou du moins assez curieuse, pour que nous devions la faire connaître à nos lecteurs.

Cette question est celle de savoir si les alphabets sémitiques ne dérivent pas des écritures hiéroglyphiques, c'est-à-dire, si les lettres de ces alphabets n'avaient pas primitivement *la forme de l'objet qu'elles exprimaient*.

Cette question, qui semble toute philologique, a pourtant une importance historique, et l'on peut dire *humanitaire*, fort grande. En effet, s'il était prouvé que tous les alphabets tirent

[1] Voir le 7e art. dans le N° 89, t. xv, p. 337.

leur origine de l'écriture hiéroglyphique, et si cette écriture hiéroglyphique a été primitivement unique, nous pouvons en tirer une nouvelle preuve, une preuve très-convaincante, de l'unité primitive de la famille humaine; l'hébreu surtout formant la principale langue de cette famille, tous les peuples qui le parlaient ou qui parlaient quelqu'un de ses dérivés, ou de ses dialectes, se trouveraient reliés de nouveau, et rapprochés de l'unité primordiale racontée dans la Bible.

Or, de quelle écriture hiéroglyphique dérivent ces alphabets? Deux écritures hiéroglyphiques ou à images nous restent encore, c'est l'écriture *chinoise* et l'écriture *égyptienne* [1]; or, c'est dans l'une et l'autre que l'on a cru trouver l'origine des alphabets sémitiques. L'une et l'autre hypothèse a exercé la patience de nombreux savans. Nous nous bornerons à analyser, pour le chinois, les travaux de M. le chevalier de Paravey; pour l'égyptien, ceux de MM. Champollion et Salvolini, qui ont profité des travaux de leurs devanciers, et les ont résumés dans leurs ouvrages.

Quant au chinois, M. de Paravey considérant que l'alphabet sémitique était composé de 22 lettres, lesquelles servaient en même tems de *chiffres* ou *signes numériques*, a voulu prouver que ces 22 lettres étaient tirées du cycle des 12 heures et de la division de la semaine en 10 jours, que l'on retrouve chez les Chinois et chez plusieurs peuples de l'Orient [2]. Il a donc comparé les caractères anciens et modernes qui servent à désigner les heures avec les *lettres-chiffres* des alphabets sémitiques, et il y a trouvé des analogies de *forme*, de *nom*, de *son* et de *signification* si frappantes, qu'il est impossible de les attribuer au hasard; ce sont ces analogies que nous constaterons dans nos alphabets [3].

[1] Nous ne parlons pas ici de l'écriture hiéroglyphique mexicaine, parce que les travaux sur cette écriture ne sont pas encore assez avancés.

[2] Ces 22 caractères du cycle des 12 heures et du cycle des 10 jours, se trouvent former les 22 dernières clefs du *Choue-wen*, premier dictionnaire par clefs qu'eurent les Chinois, environ l'an 89 avant notre ère.

[3] M. de Guignes le père avait déjà recherché les analogies qui se trouvent entre les caractères sémitiques et les caractères chinois; mais il avait

Quant à l'égyptien, MM. Champollion et Salvolini ont résolu une question fort importante. Nous avons dit que plusieurs savans avaient soupçonné que les lettres sémitiques étaient primitivement des hiéroglyphes, en sorte que la forme qu'elles présentent aujourd'hui, n'en serait qu'une altération ou une dérivation. Pour soutenir l'origine hiéroglyphique des lettres sémitiques, ils disaient entr'autres choses qu'elles portaient encore le *nom des objets qu'elles représentaient primitivement*, ainsi que la lettre א s'appelait *aleph*, parce qu'elle représentait primitivement une *tête*; que la lettre ב ne s'appelait *beth*, que parce que primitivement elle représentait la forme d'une *tente ouverte* ou d'une *maison*, etc.; mais plusieurs érudits qui tenaient à rabaisser l'importance de tout ce qui touche à la nation juive, rejetèrent cette opinion, et prétendirent qu'elle n'était fondée sur rien. Klaproth entre autres, savant homme, mais qui s'est trompé souvent, et que la colère aveuglait quelquefois, tranche la difficulté en soutenant qu'aucun *aleph* hiéroglyphique ne ressemblait à un *chef*, aucun ג *ghimel* à un *chameau*, etc. [1]; mais ici encore, la science est venue donner un démenti aux érudits, et nous a révélé de nouvelles découvertes.

Déjà l'étude attentive de la combinaison de l'alphabet égyptien avait fait soupçonner à Champollion, qu'il pourrait bien se faire que la plupart des lettres des alphabets sémitiques tirassent leur origine des hiéroglyphes égyptiens. « Il serait bien » possible, écrivait-il en 1822, de retrouver dans cette ancienne » écriture phonétique égyptienne, sinon l'origine, du moins » le modèle sur lequel peuvent avoir été calqués les alphabets » des peuples de l'Asie-Occidentale, et surtout ceux des nations » voisines de l'Egypte. Si l'on remarque en effet, 1° que chaque

donné la priorité à l'écriture alphabétique; ce qui n'est pas naturel, et ce qui a servi à décrier si fort son système. Voir *Mémoires de l'académie des Inscriptions*, t. XXXIV, et *Bulletin des sciences historiques*, par M. de Férussac, mai, 1826, n° 492; — et l'*Essai sur l'origine unique et hiéroglyphique des chiffres et des lettres*. Paris, 1826, vol. in-8° avec six planches, prix 14 fr. Chez Treuttell et Wurtz.

[1] *Aperçu de l'origine des diverses écritures de l'ancien monde*. Paris, 1832, p. 77.

» lettre des alphabets que nous appelons *hébreu, chaldaïque* et *sy-*
» *riaque*, porte un nom significatif, noms forts anciens, puis-
» qu'ils furent presque tous transmis par les Phéniciens aux
» Grecs; 2° que la première *consonne* ou *voyelle* de ces *noms* est
» aussi, dans ces alphabets, *la voyelle ou consonne que la lettre re-*
» *représente*, on reconnaîtra dans la création de ces alphabets une
» analogie parfaite avec la création de l'alphabet phonétique
» égyptien [1]. »

Champollion conclut ensuite que c'est de l'Egypte que nous vient le bienfait de l'écriture alphabétique. A des considérations déjà si plausibles, M. Salvolini, que la mort vient si malheureusement d'enlever à la science et à ses amis, ajoute les considérations suivantes :

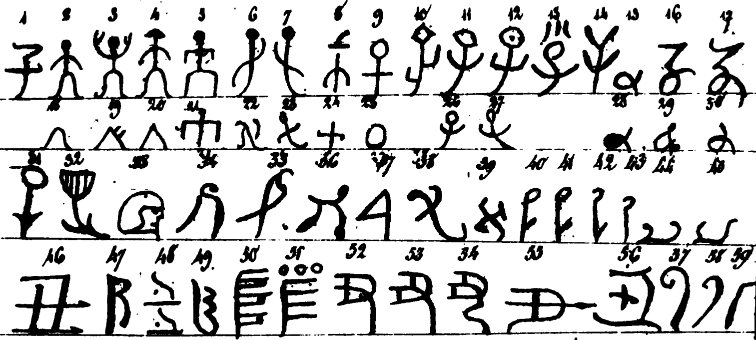
« Cet aperçu qui résultait du raisonnement seul, opérant sur
» des considérations générales, est pleinement confirmé par
» l'examen des faits. Je dirai plus, la concordance, que de mon
» côté je crois pouvoir établir entre l'alphabet hiéroglyphique
» égyptien et les alphabets sémitiques, ne se borne pas seulement
» à une ressemblance du modèle sur lequel ces derniers ont été
» calqués; mais, abstraction faite de l'absence de quelques sons
» et du nombre des signes, c'est à l'Egypte qu'on a emprunté
» la *forme matérielle* elle-même, et quelquefois le *nom* de la plus
» grande partie des caractères alphabétiques hébreux, syriaques,
» etc....

» Quant aux érudits, qui apportent pour raison de leur sup-
» position, qu'aucun *aleph* ne ressemble à une *tête*, on peut
» leur répondre qu'il se peut fort bien que les lettres d'un al-
» phabet quelconque se soient formées d'après des images hiéro-
» glyphiques, sans que ces lettres conservent de leur forme ori-
» ginaire assez de traits pour qu'il nous soit possible aujourd'hui
» d'y reconnaître l'image d'un objet physique, surtout lorsque
» nous n'avons pas la forme primitive de cette image sous les
» yeux. Quoi qu'il en soit, la comparaison de l'alphabet hiéro-
» glyphique égyptien, me semble lever tout doute à cet égard [2].

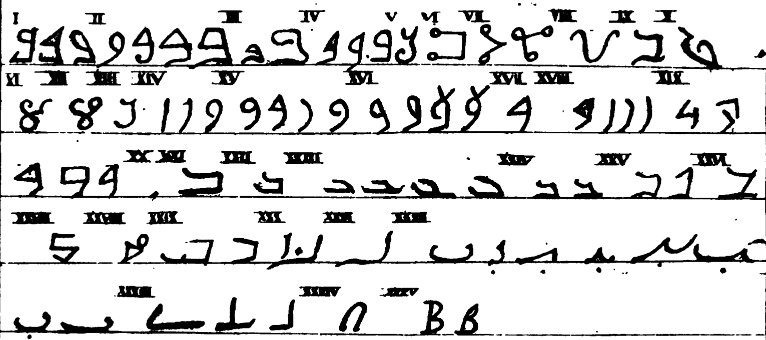
[1] *Lettre à M. Dacier*, 1822, p. 42.

[2] *Analyse grammaticale raisonnée, de différens textes anciens égyptiens*, etc. Paris, 1836, p. 86.

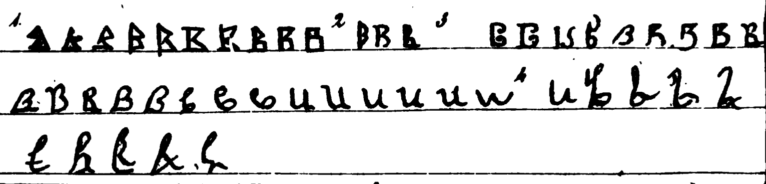
Origine Chinoise et Egyptienne des A et des B Semitiques.



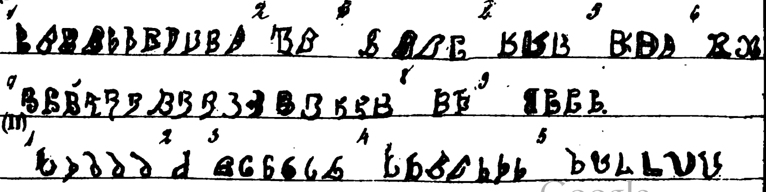
B de tous les Alphabets Semitiques.



B Grecs Anciens.



B Latin capital des Inscriptions.



Après avoir cité quelques exemples, M. Salvolini conclut en ces termes :

« Maintenant, il me semble impossible de méconnaître les » analogies que renferme ce tableau, et leur nombre ne per- » met pas de croire qu'elles soient dues au hasard. Or, s'il n'est » pas permis de douter que ces analogies existent, les faits » que je viens d'exposer, parlent assez d'eux-mêmes pour nous » autoriser à prononcer avec certitude que *l'écriture alphabétique* » *des nations sémitiques est empruntée aux Egyptiens* [1]. »

Ce sont les différentes preuves de toutes ces assertions que nous allons mettre aussi sous les yeux de nos lecteurs, en donnant, ce qui n'avait jamais été fait jusqu'ici dans un même ouvrage, les analogies qui existent entre les différentes lettres et les signes hiéroglyphiques chinois et égyptiens.

Il est encore une question grandement controversée entre les savans, c'est celle de savoir si l'égyptien vient du chinois ou le chinois de l'égyptien, ou si l'une et l'autre écriture hiéroglyphique ont une origine commune, primitive, et partant du centre de l'Asie, première demeure des hommes. Cela nous paraît assez probable. Mais on ne connaît pas assez intimement ces écritures, surtout on ne connaît pas assez les sciences de l'ancien monde pour traiter cette question. Nous avons dû cependant en faire ici mention, d'autant plus que les tableaux que nous allons exposer, les rapprochemens que nous allons faire, pourront servir à ceux qui voudront la traiter par la suite,

Origine chinoise et égyptienne des A sémitiques. Planche V.

Les Chinois divisent leur journée en un cycle de 12 heures, chacune desquelles correspond à deux des nôtres. La première qui comprend de 11 heures à 1 heure après minuit, est exprimée maintenant par le signe, fig. 1, planche V. Ce caractère se prononce *tse* ou *tsa*, et signifie *fils*, *enfant*, *germe*, *pousse*, *lettré*, *docteur*. Sa forme actuelle est fort loin d'offrir l'image ou la forme de ces différentes significations; mais si nous examinons les formes antiques conservées dans le *Tseu-goey* et dans

[1] *Analyse grammaticale raisonnée, de différens textes anciens égyptiens*, etc. Paris, 1836, p. 89.

le *dictionnaire de Morisson*, nous trouverons les formes 2, 3, 4, 5, et ses dérivés 6, 7, 8, 9, qui offrent les rudimens d'une figure d'*enfant*, et de plus les formes, 10, 11, 12, 13, 14, qui présentent la forme de *tiges d'arbres* ou de *fleurs*.

Maintenant, si nous lisons *sémitiquement*, c'est-à-dire, de *droite à gauche*, le nom de ce signe *tsa*, nous trouverons qu'il a pu donner naissance au son de l'*A* sémitique, qui n'a pas toujours été prononcé avec un son aussi fixe que celui qu'il a dans nos langues occidentales. On sait en effet, que *toutes* les voyelles ont eu indifféremment, le son l'une de l'autre dans les langues de l'Orient. Nous trouverons en outre que le *tsa* a pu produire l'*as*, *unité* ou *nombre un* de la mesure des Latins.

Quant à la *forme*, les 2e, 3e et 4e ont pu facilement produire les lettres qui leur correspondent dans notre planche, c'est-à-dire, l'A étrusque 18, samaritain 19, grec 20; l'A forme 5, l'A illyrien 21; les formes 6, 7, l'A hébreu 22, l'A samaritain 23; les formes 8 et 9, l'A runique 24, et l'A sabéen 25; enfin, les formes 11 et 12 auraient donné naissance à l'A phénicien 26, et au rabbinique 27.

Morisson donne de plus les formes cursives 15, 16, 17, qui ont une analogie parfaite avec les *a* cursifs syriaque, grec ancien et copte, 28, 29, 30.

Il faut remarquer en outre que les formes 11 et 12 sont presque identiques aux caractères hiéroglyphiques égyptiens 31, 32, qui représentent une *tige*, et ont la valeur phonétique de l'A.

Passant maintenant du chinois à l'égyptien, nous trouvons d'abord qu'une tête humaine fig. 33, signifie *chef*, *roi*; or, *aleph* (אליף), en hébreu, offre cette signification. Cette forme, d'après M. Salvolini, ayant été altérée d'abord en passant à l'écriture *hiératique* 34. 35, a servi à former l'A hiérosolymitain 36, et grec ancien 37; la forme *démotique* de l'*épervier* 38, a formé l'hébreu actuel 39; la forme *hiératique* du *jonc* 40, 41, a formé les A *peschito* 42, 43; enfin, la forme *démotique* 44 a formé l'A *sassanide* 45.

Tels sont les travaux sur l'analogie entre les hiéroglyphes chinois et égyptiens, et les A sémitiques.

Quoi qu'il en soit de ces généalogies, ce qui est certain, c'est que :

1° L'*aleph* hébraïque marque la *première heure*, comme le *tsa* des chinois.

2° Comme le *tsa* chinois, et comme le signe égyptien 33, l'*aleph* signifie *chef*, *tête*, *roi*, *conducteur*, *docteur*.

3° Dans le chinois comme dans l'égyptien, on retrouve les notions et la figure de la *tige*, *pousse*, etc., qu'on pourrait retrouver encore dans (אלם) l'*alam* des Hébreux, qui signifie *gerbe*. Nous laissons à nos lecteurs à juger si toutes ces analogies ont pu être l'effet du hasard.

Origine chinoise et égyptienne du B sémitique.

Examinons maintenant comment les B sémitiques ont pu dériver des caractères hiéroglyphiques.

La 2ᵉ heure des Chinois qui comprend de 1 à 3 heures du matin de nos heures, est exprimée par le caractère 46, lequel se prononce *tchu*, *tew*, *theb*, où entre le caractère *main*, symbole de l'homme *qui bâtit*, dit Horapollon [1], et signifie *bâtiment*, *maison*; en effet, ce caractère offre une espèce de clôture, et sert à former la *clef des villes*, *bourgs*, et des *clôtures* et *remparts*, sous les formes 47, 48, 49, 50 et 51.

Quant au *nom*, nous retrouverons le nom du ב *beth* hébraïque, en lisant de *droite à gauche* le caractère chinois *theb*.

Quant à la *forme*, nous voyons déjà que la forme 46 offre deux compartimens bien tracés, signe caractéristique du B grec, latin, copte, runique; on se rapproche encore plus de cette forme dans les signes 47, 48, et dans les formes antiques 52, 53, 54 et 55. La clef des villes 48, et la forme cursive 56, sont identiques au ב *beth* hébreu, samaritain et stranghelo.

Enfin, la *signification* est la même; car ב marque la 2ᵉ place, et בית *beth* signifie *maison*, *couverture*.

Quant à l'égyptien, M. Salvolini n'a point trouvé de forme pour le B, mais s'il avait eu sous les yeux autant de figures de B sémitiques que nous en mettons sous les yeux de nos lecteurs, il n'aurait pas hésité à leur donner pour origine la forme égyptienne 57, qu'il traduit par *OU* ou *V*. A la vérité cette forme qui figure un *crochet*, s'applique bien mieux au ו *wav*, qui signifie aussi *crochet*; mais tous les philologues savent que le

[1] Liv. II. ch. 119, le dernier.

OU, le *W*, le *V*, se changent souvent en B. Les Grecs anciens, au témoignage de Plutarque, et en particulier ceux de Delphes, changeaient souvent ces deux lettres l'une par l'autre; les Grecs modernes prononcent *vita*, la 2e lettre, au lieu de *bêta*; les Latins en usaient de même; et l'on sait que toute une province de notre France (la Gascogne), remplace les *v* par des *b*, et les *b* par des *v*. Nous pouvons donc dire que les B des alphabets II, IV, XIV, XV, XVI, XVIII et XIX, viennent de la forme *hiéroglyphique* 57, et surtout de la forme *hiératique* 58, ou *démotique* 59.

Après ces explications, qui contiennent tout ce qui a été fait de plus nouveau sur l'origine des alphabets sémitiques, nous allons donner la forme de la plupart des B sémitiques, grecs, latins, majuscules, minuscules et cursifs.

B des alphabets des langues sémitiques, d'après la division du *tableau ethnographique* de Balbi.

I. LANGUE HÉBRAIQUE, divisée

En *hébreu ancien* ou *hébreu pur*, lequel comprend :

Le Ier alphabet, le *samaritain* [1].

Le IIe *id.* publié par *Edouard Bernard.*

Le IIIe, par l'*Encyclopédie.*

Le IVe, celui des *médailles*, donné par M. Mionnet.

Le Ve, publié par *Duret.*

Le VIe, l'alphabet d'*Abraham*

Le VIIe, l'alphabet de *Salomon.*

Le VIIIe, d'*Apollonius de Thyane.*

2° En chaldéen ou *hébreu carré*, lequel comprend :

Le IXe, celui qui est usité aujourd'hui dans les livres imprimés.

Le Xe, dit *judaïque.*

Le XIe, usité en *Perse* et en *Médie.*

Le XIIe, usité en *Babylonie.*

3° En hébreu *rabbinique*, lequel comprend :

Le XIIIe, le *chaldéen cursif.*

[1] Nous ne croyons pas devoir répéter ici quels sont les ouvrages ou les auteurs qui nous ont fourni ces divers alphabets; ceux qui voudront les connaître, pourront recourir à l'article où nous avons traité des A, t. XIV, p. 273.

Une deuxième division de la *langue hébraïque* comprend le *phénicien* qui est écrit avec les trois alphabets suivans :

Le XIVe, d'après *Edouard Bernard*.

Le XVe, d'après *Klaproth*, et dont la 4e figure est le *b* babylonien d'après le même auteur, figure qui est identique au *crochet* ou *litnus* égyptien, fig. 57.

Le XVe, d'après l'*Encyclopédie*.

Une troisième division comprend la langue *punique*, *karchédonique* ou *carthaginoise*, laquelle était écrite avec

Le XVIIe, d'après *Hamaker*.

Le XVIIIe, dit *Zeugitain*.

Le XIXe, dit *Mélitain*.

Le XXe n'a point encore de B.

II. La langue SYRIAQUE ou ARAMEENNE, laquelle comprend :

Le XXIe, l'*Estranghelo*.

Le XXIIe, le *Nestorien*.

Le XXIIIe, le *Syriaque ordinaire*, dit aussi *Maronite*.

Le XXIVe, le *Syrien des Chrétiens de saint Thomas*.

Le XXVe, le *Palmyrénien*.

Le XVIe, le *Sabéen*, *mendaïte* ou *mendéen*.

Le XXVIIe et le XXVIIIe, dits *Maronites*.

Le XXIXe, le Syriaque *majuscule*, et *cursif*.

III. La langue MÉDIQUE, laquelle était écrite avec

Le XXXe, le *Pehlvi*, lequel est dérivé,

Du XXXIe le *Zend*.

IV. La langue ARABIQUE, laquelle est écrite avec

Le XXXIIe, dit l'*Arabe littéral*, et

Le XXXIIIe, dit le *Couphique*.

V. La langue ABYSSINIQUE ou ETHIOPIQUE, laquelle comprend :

1° l'*Axumite* ou *Gheez ancien*; 2° le *Tigré* ou *Gheez moderne*; 3° l'*Ahmarique*, lesquelles langues s'écrivent toutes avec

Le XXXIVe, l'*Abyssinique*, *Ethiopique*, *Gheez*.

Enfin vient le *Copte*, que Balbi ne fait pas entrer dans les langues sémitiques, mais qui cependant doit y trouver place, et qui est écrit avec

Le XXXVe alphabet, le *Copte*.

Du B grec ancien, capital et minuscule.

Nous ferons peu de remarques sur les caractères que nous donnons dans cette planche. Toute personne qui voudra comparer avec quelque attention les *B* grecs de la 1re, de la 2e et d'une partie de la 3e division, verra facilement comment ils ont été formés du Ier, IIe, IIIe et IVe alphabets sémitiques. Quant à la ressemblance des *B* latins avec les *B* grecs, elle est trop facile à constater pour que nous nous arrêtions à en faire la comparaison.

Nous ferons observer seulement que tous les *B* composant la Ire division, comprennent les tems les plus anciens de la Grèce, jusqu'à Alexandre; la 2e, ceux depuis Alexandre jusqu'à Constantin; la 3e, depuis Constantin jusqu'à la ruine de Constantinople; la 4e, quelques *B* cursifs du 6e siècle.

Du B capital latin des inscriptions.

C'est aux explications données dans la planche de l'A que nous renvoyons pour l'intelligence de ce *B* capital; nous ferons remarquer seulement ici que les *B* des nos 1 et 2 de la Ire division sont de la plus haute antiquité; ceux du n° 3 se reportent au-dessus du 4e siècle; ceux du n° 4 remontent au 4e siècle; ceux du n° 5 ont eu cours depuis le 8e jusqu'au 11e siècle; ceux des nos 6, 7 et 8 sont antérieurs au 10e siècle; ceux du n° 9 sont des bas âges ou bas tems.

Les *b* minuscules de la IIe division n° 1, sont tous anciens, et se trouvent même quelquefois travestis en *d* ou en *p* renversés du n° 2; ceux des n° 3 et 4 peuvent être portés au-delà du 9e siècle; ceux du n° 5 sont gothiques dans presque tous leurs caractères.

Explications servant à reconnaître l'âge des *B minuscules* dans les manuscrits. Voir planche VI.

Le *b minuscule* était connu sous l'empire romain; et quoiqu'on en fît rarement usage dans les inscriptions, il ne laissait pas de s'y glisser [1]. Il n'est pas rare d'en voir sur les monnaies latines des 5e et 6e siècles. Son antiquité égale sûrement celle de la *cursive*.

[1] Osservationi sopra alcuni frammenti di vasi antichi di vetro, p. 23.

B CAPITAL LATIN DES MANUSCRITS.

b MINUSCULE LATIN.

Romain. 2 Lombardique. 3 Visigothique. 4 Saxon. 5 Gallican. 6 Mérovingien. 7 Allemand. 8 Carlovingien. 9 Capétien. 10 Gothique.

b CURSIVE DES DIPLOMES.

D'Italie. 2 de France. 3 d'Allemagne. 4 de la Gde Bretagne. 5 d'Espagne.

Dans le minuscule des manuscrits du 6e siècle, le montant de cette lettre, ainsi que de quelques autres, comme *d*, *h*, *i*, *l*, était par le haut un peu courbé vers la gauche; ou bien, sans s'écarter de la perpendiculaire, il doublait d'épaisseur. A cette courbure supérieuredont il restait encore des traces au 8e siècle, succédait l'abaissement d'une pointe vers la gauche, ou l'arrondissement des extrémités de ces lettres en forme de battant.

Lorsque la *haste* de ces lettres va toujours en augmentant de *plein*, du bas en haut, c'est une preuve qu'elles sont au moins du 9e siècle. Dans ce même siècle on commença à former au haut de ces lettres un triangle rectangle, dont le sommet tombait perpendiculairement sur la haste.

Cette terminaison triangulaire s'accrédita au 10e siècle, et au 12e l'usage n'en était pas encore passé.

Le 11e siècle se distingue davantage par des sommets qui tranchent, soit obliquement soit horizontalement le haut de ces lettres, comme dans nos capitales d'imprimerie. Souvent aussi, vers le même tems, on voit les sommets terminés en fourche, dont l'usage se maintint plus ou moins jusqu'aux derniers siècles. Ce sont là les moyens de discerner les écritures *minuscules* des 9e 10e et 11e siècles; quoiqu'en disent quelques auteurs.

Les hastes de cette lettre, ainsi que de celles de *d*, *h*, *i*, *l*, dont nous avons parlé ci-dessus, s'élèvent dès le tems des Romains au point qu'elles pénètrent la ligne précédente, ou s'en approchent de fort près. Telle est encore leur excessive hauteur à la fin du 9e siècle, dans les diplomes, ainsi que dans quelques manuscrits. A la fin du siècle suivant on en trouve encore beaucoup qui touchent la ligne supérieure.

Au 6e siècle ces hastes se replient souvent sur elles-mêmes en revenant directement sur la même trace.—Au 7e ils sont droits, sans se terminer pour l'ordinaire en pointes rabattues, mais insensiblement ils s'inclinent sur la droite. — Vers le milieu du 8e la courbure est considérable : ce caractère est encore plus marqué à l'entrée du 9e, vers le milieu duquel ces courbures se perdent dans l'interligne en déliés très-fins. — Au 10e siècle on en forma tantôt des boucles, tantôt des lignes tremblantes. — Dans le 11e, après bien des variations, elles commencèrent à

se voûter. — Au 13ᵉ leur voûte qui était surbaissée fut surhaussée. — Au 14ᵉ ce montant s'abaisse jusqu'à toucher la *panse*, ou au moins la *haste* à différentes hauteurs. — Dans le 15ᵉ la panse et le montant, à peu près de hauteur égale, se réunissent, et portent en commun une pointe vers la gauche.

L'Allemagne, au 10ᵉ siècle, brisait les montans de ces mêmes lettres. Sur des perpendiculaires d'un quart de pouce s'élevaient des lignes obliques six ou sept fois plus étendues, mais toujours dirigées dans le même sens : d'obliques qu'elles étaient, elle se métamorphosèrent en horizontales, sans varier leur direction vers la droite. On s'en tint à cet usage jusqu'au 12ᵉ siècle qu'on chargea les extrémités supérieures de ces lettres de traits ondulés. Puis succéda la mode de terminer les sommets des lettres par deux traits fourchus. Au 13ᵉ siècle ces montans se terminèrent par une espèce d'anse de panier.

Dans le siècle même où les hauteurs étaient en vogue, c'est-à-dire dans le 10ᵉ, l'Espagne n'élevait pas si haut que les autres nations la haste de ces lettres ; mais elle avait cela de singulier, qu'elle les tranchait par des sommets.

Explications servant à reconnaître l'âge des B cursifs dans les diplomes.

Dans l'écriture *cursive* antique des diplomes, telle qu'est celle du 5ᵉ siècle, le *b* portait une queue fort élevée, quelquefois un peu courbe vers la droite, quelquefois repliée sur elle-même au point de se confondre avec la haste, du bas de laquelle elle sortait assez souvent vers la gauche en forme de crochet, ce qui lui donnait l'air du *cl* joints ensemble ; ce trait surabondant était quelquefois à plusieurs reprises entrelacé dans la haste.

Au 8ᵉ siècle la panse du *b*, après avoir terminé son arrondissement, se retourne souvent en forme d'*s*, *fig.* 1 *du* b *cursif*. Dans l'écriture mérovingienne des 7ᵉ et 8ᵉ siècles, et dans la romaine du 9ᵉ, la panse, au lieu de finir par une *s*, présente plutôt un *e*, comme dans les *fig.* 2 *et* 3. Dans la même cursive mérovingienne le *b* n'eut quelquefois pour toute panse qu'une *s* sans aucun retour, comme la *fig.* 4. Cette forme s'étend depuis le 6ᵉ siècle jusqu'au 8ᵉ : quand ce trait joint ou traverse la haste, il dénote un tems borné à peine par le 11ᵉ siècle, lorsqu'il est ondulé ; on en peut trouver encore des exemples même au 14ᵉ.

On trouve également dans les deux écritures des *b* en forme de 8, dont le bas est fort arrondi, et le haut fort ovale, comme la *fig*. 5.

Le *b* à panse plus ou moins angulaire paraît au 12e siècle, et se maintient avec quelques variations jusqu'au renouvellement de l'écriture.

BACHELIER. On donnait autrefois ce nom aux jeunes gentilshommes qui, n'étant pas encore parvenus à l'ordre de la chevalerie, marchaient à la guerre sous la bannière des *Bannerets*. Leur nom, d'après Fauchet, voudrait dire *bas-chevaliers*; d'après Hautessere, au contraire, il viendrait de *baculus*, parce qu'ils s'exerçaient à se battre avec des *bâtons*. On appelait encore *bacalarii*, les jeunes soldats qui avaient reçu la ceinture militaire ou les éperons d'or. Il y avait aussi des terres appelées *bachelières* ou *bachèles*, qui donnaient au possesseur le titre de *bachelier*.

Le nom de *bachelier d'armes* commença à déchoir lorsque Charles VII créa des compagnies de gens d'armes; il ne fut bientôt plus d'usage que parmi les gradués de l'Université.

Ce fut Grégoire IX qui, vers 1232, distingua les degrés des étudians en *bacheliers*, *licenciés*, *maîtres-ès-arts* et *docteurs*. Pour être *bachelier-ès-arts*, *bacillarius* ou *bacalarius*, il fallait avoir subi un examen sur les grammaires *latine* et *grecque* et sur les livres suivans d'Aristote, la *Dialectique*, les *Topiques*, les *Sophismes*, l'*Ame*. Les bacheliers en théologie lisaient et commentaient pendant un an la *Bible*, d'où ils étaient appelés *biblici*, et pendant un an le *Maître des sentences*, d'où ils étaient appelés *sententiarii*; ils passaient ensuite au grade de *licencié*.

Le bachelier en *théologie*, en *droit* et en *médecine*, qui était *clerc*, et qui avait étudié six ou cinq ans, avait droit, d'après les décisions du concile de Basle, aux bénéfices vacans. Voir Bénéfice.

Le nom et le grade de *bachelier* ont été conservés par les statuts de l'Université actuelle, pour les sciences, les lettres, le droit, la médecine et la théologie. Mais les évêques n'ayant pas voulu que les élèves en théologie quittassent le séminaire pour suivre les cours publics, ce grade est à peu près inusité pour la théologie. Il est exigé pour être reçu avocat, médecin, professeur et pour quelques places données par le gouvernement.

BAHIR. S'il fallait en croire quelques rabbins, ce livre qui a la prétention d'expliquer tous les mystères de la cabbale, aurait été composé environ 40 ans avant J.-C., par Rabbi *Nechonia-Ben-Hakkana*; ils en tirent autorité pour soutenir l'antiquité des points-voyelles dont il est souvent fait mention dans le Bahir. Mais comme pendant plus de mille ans aucun auteur, ni Juif, ni Chrétien, n'a parlé de ce livre, il est plus probable que c'est l'ouvrage de quelque rabbin moderne [1].

BAILLIAGE. On ne doit point trouver ce terme dans des actes sincères antérieurs au règne du roi Jean; encore s'en servait-on alors bien sobrement. Le département de chaque baillif s'appelait *Baillie* [2], ou *bailliage*; *baillia* était aussi une sorte de garde noble ou bourgeoise.

BAILLI ou **BAILLIF.** On ne trouve aucune trace des baillis sous les deux premières races de nos rois. Il paraît qu'ils furent institués d'abord par les comtes et ducs qui, vers la fin du 10e siècle, se croyant souverains dans leurs fiefs, y établirent des baillis pour y rendre la justice. La plus ancienne ordonnance de nos rois, que l'on connaisse concernant le bien de l'État, est celle rendue, en 1190, par Philippe-Auguste, pour établir des *baillis royaux*, chargés de contrôler les jugemens des simples baillis, et d'en appeler à la justice du roi. La plus ancienne charte ou lettre-patente adressée aux baillis, *baillivis*, est celle de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, en 1154 [3]. Comme les baillis royaux étaient gens d'épée, servant d'office dans les armées, ils nommaient des *lieutenans* pour les remplacer. Un édit de Charles VI, de 1413, règle que ces derniers seraient nommés *lieutenans lettrés*, et auraient étudié le droit romain, adopté en France en 1300. Louis XII décida, en 1498, que les baillifs, sénéchaux et leurs lieutenans se feraient *graduer*. Les États d'Orléans, en 1560, établirent les *baillis d'épée* ou de *robe courte*, allant à la guerre, et les *baillis de justice*, ou de *robe longue*, entièrement consacrés à rendre la justice [4].

[1] Prideaux, *Hist. des Juifs*, t. II, 1re part., liv. 5.
[2] *Recherches de Pasquier*, liv. II, p. 112.
[3] *Neustria pia*, p. 484,
[4] *Dissert. sur les Baillifs*, 1767.

Au 13ᵉ siècle, on trouve dans certaines églises un nouvel officier ecclésiastique, sous le nom de sénéchal ou de baillif [1]. Le concile de Lavaur, de l'an 1368, régla que l'office des baillifs et autres dépendans des ecclésiastiques, ne seraient plus donnés à vie. — Bailli était aussi le nom d'une grande dignité dans l'ordre de Malte.

BAIN (Ordre militaire du). Il fut établi en Angleterre par Richard II, vers 1377, augmenté par Henri IV, en 1399, et renouvelé, vers 1714, par Georges Iᵉʳ, qui leur donna un nouvel éclat. Dans l'origine il fallait se baigner avant de le recevoir; les statuts disent que c'est *pour acquérir la pureté de l'eau*, et afin d'avoir l'*âme pure* et des *intentions honnêtes*. La marque distinctive est un *ruban rouge en écharpe*, d'où pend un *écu de soie bleu céleste*, chargé de trois couronnes d'or, avec ces mots: *Tres in unum*, désignant les trois vertus théologales [2].

BAISER DE PAIX. Cette cérémonie, en ce qui concerne la diplomatique, fut souvent un symbole d'investiture. La plupart des transports de biens étaient accompagnés de baisers de paix [3]. Cette cérémonie était regardée comme essentielle dans les accords; les femmes s'en acquittaient par une personne de l'autre sexe, lorsque la bienséance ne leur permettait pas de s'en acquitter elles-mêmes.

En ce qui concerne la liturgie, c'est une cérémonie qui se pratique immédiatement avant la communion. Le prêtre baise l'autel, puis embrasse le diacre, en lui disant: *La paix soit avec vous, mon frère, et avec la sainte Église de Dieu.* Le diacre fait de même au sous-diacre, et celui-ci au reste du clergé. Le sous-diacre, se sert seulement depuis le 15ᵉ siècle, d'un instrument de paix, dit *patène*, contenant une image ou une relique sacrée, qu'il fait baiser aux autres prêtres et aux laïques ayant quelque dignité civile. C'est une tradition de ce qui se pratiquait dans les assemblées des premiers Chrétiens, qui, conformément au précepte de Saint-Paul: « Saluez-vous, les uns les autres, par » un saint baiser [4], se réconciliaient par le baiser avant la com-

[1] Valbonays, *Hist. de Dauph.*, t. 1, p. 101.

[2] Chamberlaine, *État présent d'Angleterre.*

[3] *Mém. pour servir à l'Hist. de Bretagne*, t. 1, Pref. p. 26.

[4] Aux Romains, ch. XVI, v. 16 et ailleurs.

munion. En Orient, dans les Gaules et en Espagne, le baiser de paix eut lieu pendant quelque tems avant l'offrande.

BAISER LES PIEDS. C'est une marque d'honneur et de respect, qui a pris naissance en Orient. Dioclétien fut le premier empereur qui l'introduisit en Occident. La coutume de baiser les pieds du pape date du 8e siècle, du pontificat d'Adrien Ier et de Léon III. Selon Dom de Vaine, elle ne date que du 14e siècle.

BAN. C'était l'assemblée des vassaux que le roi faisait convoquer pour aller à la guerre. Cet usage a commencé sur la fin du 8e siècle. Toute personne ayant fief était obligée à faire ce service en personne ou par des remplaçans. Comme possesseur de fiefs, le clergé était tenu à ce service, et l'on y a vu plus d'un évêque le casque en tête et la masse-d'armes à la main. De là était venu l'usage de peindre quelques évêques, celui de Beauvais, entr'autres, avec une cuirasse sur son surplis, et le droit qu'avait le même évêque de porter la cotte-d'armes du roi à la cérémonie du sacre. C'est en 1200 que l'évêque de Paris fut exempté de ce service par Philippe-Auguste, et l'abbé de Saint-Germain-des-Prés, en 1270, par Philippe-le-Hardi. Le clergé en masse n'en fut exempté qu'en 1636, par Louis XIII, moyennant certaine redevance. Depuis 1674 il n'y avait plus eu de convocation de ban [1].

En droit ecclésiastique, on appelle *ban*, la publication des mariages, qui doit avoir lieu pendant trois jours de fête consécutifs, à la messe paroissiale; à moins qu'on n'ait obtenu dispense de l'évêque.

BAN DE L'EMPIRE. C'est l'exclusion d'un membre de l'Empire Germanique, de toutes les prérogatives et priviléges dont il jouissait. Bien que les empereurs se soient quelquefois permis de mettre au ban de l'empire, la chambre impériale seule était régulièrement investie de ce pouvoir. Les biens du condamné retournaient au seigneur ou aux héritiers. Les membres du clergé catholique romain ne perdaient que les régales et les fiefs qu'ils tenaient de l'empire.

BANC DU ROI. Tribunal de justice et cour souveraine en

[1] De la Roque, *Traité du ban et arrière-ban.*

Angleterre; nommé ainsi parce que le roi y présidait autrefois en personne, assis sur un *banc* élevé au-dessus des juges. On y plaide les causes entre le roi et ses sujets, et l'on y juge ceux qui sont accusés de trahison et de complots contre l'état. Ce tribunal se compose de quatre juges.

BANDE (Ordre militaire de la), établi en Espagne, en 1332, par Alphonse XI, roi de Castille, pour défendre la religion contre les infidèles. Les insignes consistaient en une *bande* ou *ruban de soie rouge* large de quatre doigts, en forme d'écharpe, passant de l'épaule gauche sous le bras droit. Les cadets de famille y étaient seuls admis. Les statuts les obligeaient à ne combattre que contre les Maures, à ne pas mentir, à ne pas se familiariser avec les bourgeois, à ne pas jouer aux dés, etc. Aboli pendant quelques années, cet ordre fut rétabli par Philippe V, vers 1700 [1].

BANNERET. L'origine du chevalier Banneret, c'est-à-dire du gentilhomme qui servait le roi avec une compagnie levée à ses propres dépens, et qui en conséquence était reçu chevalier à bannière ou chevalier Banneret, peut être fixée à l'an 383, lorsque Conan, s'étant révolté sous l'empire de Gratien, usurpa l'Angleterre et la Bretagne, qu'il distribua à plusieurs bannerets [2]. Ils ont fini en France après les guerres de Charles VII, aussi bien que les bacheliers [3].

BANQUIERS. L'origine des banquiers en général peut remonter jusqu'à l'invention des lettres de change. Sous Philippe-Auguste, les Juifs, chassés de France, se refugièrent en Normandie. Là ils donnèrent aux négocians étrangers et aux voyageurs des lettres secrètes sur ceux à qui ils avaient confié leurs effets en France, et qui furent acquittées. Les Gibelins en firent autant lorsqu'ils furent contraints de quitter l'Italie. De là l'usage des lettres de change et l'établissement des banquiers dans les villes de commerce.

BANQUIERS EXPÉDITIONNAIRES EN COUR DE ROME. L'origine de ces *banquiers* se tire des Guelfes, qui, du tems des

[1] Voir Antoine de Guevara, *Lettres dorées*.
[2] Pasquier, *Recherches*, l. II, c. 16.
[3] Le Gendre, *Mœurs des Français*, p. 204.

guerres civiles d'Italie, se réfugièrent dans les pays d'obédience, et surtout dans la ville d'Avignon. C'est là que, favorisés des papes, ils se mêlèrent de faire obtenir les grâces et les expéditions de la cour de Rome, et établirent comme un bureau d'adresses, par le canal duquel les dispenses, les brefs et les bulles passaient aux personnes éloignées. Les banquiers des grandes villes furent bientôt après chargés de faire venir et de payer ces expéditions de la chancellerie et de la pénitencerie romaine : mais ils donnèrent lieu à une si grande quantité de fausses lettres expédiées par leur moyen, que Henri II fut obligé dy mettre ordre. Ils n'étaient cependant pas encore officiers publics en titre, ni dans le cas que leur attestation fût nécessaire pour la validité des bulles. Les banquiers qui, avant la Révolution, jouissaient exclusivement du droit de solliciter, d'obtenir et de certifier tous les actes qui s'expédiaient à la chancellerie et à la daterie du pape, avaient été créés en titre d'office formé et héréditaire, par l'édit du mois de mars 1673, et par la déclaration de janvier 1675. Ils étaient fixés au nombre de vingt pour Paris.

Il n'y a plus maintenant de banquiers officiers publics, reconnus par l'état. Quelques agens d'affaires, en France ou à Rome, correspondent cependant encore avec les évêques pour cet objet. Mais d'après l'invitation du gouvernement [1], les évêques peuvent s'adresser à l'ambassadeur français, qui est chargé de la plupart des demandes de dispenses *publiques* qui sont du ressort de la *daterie romaine*. Les demandes *secrètes*, du resssort de la *pénitencerie*, sont faites directement, sans nommer les personnes et sans frais.

BARBARISME. *Voyez* STYLE.

BARBE. On ne sera pas surpris que cet ornement de l'homme ait trait à la diplomatique, si l'on fait attention que de la représentation de nos rois sur leurs sceaux, on peut tirer bien des lumières pour distinguer l'âge des diplomes, ou juger de leur sincérité.

Les sceaux mérovingiens ne donnent bien clairement de la barbe qu'à Childebert III, et à Chilperic Daniel. Cependant

[1] *Circulaire ministérielle aux évêques* du 30 mars 1822.

dom Mabillon [1], prouve que les autres rois de la même race ont porté la barbe. Elle n'était alors que médiocrement longue, et couvrait tant soit peu les lèvres et le menton, d'où elle pendait comme un petit bouquet : *Crine profuso*, dit Eginhard, *et barbâ submissâ*. Charlemagne et sa postérité la diminuèrent toujours insensiblement, en sorte que Charles-le-Simple et quelques autres rois de la fin de la seconde race, paraissent sans barbe sur leurs sceaux, quoique probablement ils en aient porté.

Depuis Hugues Capet jusqu'à Philippe-Auguste, nos rois de la troisième race sont plus ou moins barbus sur leurs sceaux : on dit sur leurs sceaux, car on prétend que sur le déclin du 11e siècle, on ne portait en France ni barbe ni moustache, et qu'en Angleterre, tous, hors les prêtres, avaient une moustache [2]. Mais depuis Philippe II, nos rois ne portèrent plus de barbe jusqu'au règne de Philippe de Valois, en 1328. Alors revint la mode des longues barbes. François Ier rendit cet usage commun en France. On ne s'en est défait, ainsi que de la moustache, que sous le règne de Louis XIV, vers 1680.

Depuis 1830 la barbe et les moustaches ont repris faveur en France, parmi la jeunesse. Elle fait encore maintenant partie du costume d'un élégant.

Les anciens peuples septentrionaux ne laissèrent pas croître leur barbe. Diodore de Sicile et Tacite assurent que les Germains étaient rasés. Ce fut Othon Ier qui, en Allemagne, mit les longues barbes à la mode, et qui introduisit la coutume de jurer par sa barbe. Mais Frédéric Ier fit revenir celle de se raser, au moins pour les personnes de qualité [3]. Pour établir la réforme des barbes en Russie, Pierre-le-Grand les taxa en 1699, ce qui en diminua le nombre, mais ne l'abolit pas.

Pour ce qui regarde les médailles et monumens antiques, il est bon de savoir que ce fut l'an 454 de la fondation de Rome, que l'on y vit pour la première fois des barbiers [4]; et que jusqu'au tems du jeune Scipion la mode fut de ne se raser que jus-

[1] *De Re Diplom.*, p. 136.
[2] *Monum. de la monarch. franç.*, t. II, p. 22.
[3] Bachenberg, *Germania media*, Diss. II.
[4] Plin., l. VII, c. 59.... Varron, *De Re Rust.*, l. II, c. 11.

qu'à l'âge de 40 ans [1]. Scipion, destructeur de Carthage, fut le premier des Romains qui se rasa tous les jours de sa vie [2]. Depuis cette époque, jusqu'à l'empereur Adrien, en 870 de Rome, les barbes romaines ne paraissaient que dans les deuils [3]. Adrien remit la barbe à la mode, pour couvrir une cicatrice de son visage. Depuis ce tems, à quelques empereurs près, comme Héliogabale et d'autres, on ne voit plus que de longues barbes.

Les ecclésiastiques portaient la barbe et se rasaient la tête au commencement de l'Église : *Clericus nec comam nutriat, nec barbam radat*, dit le concile de Carthage de 398. Le pape Léon III fut le premier de son siècle qui fit raser la sienne, en 797. Cette coutume dura jusqu'à Jean XII, qui la laissa croître en 960 : cette mode ne fut pas de longue durée. Celle de se raser reprit le dessus, au point que Grégoire VII avait voulu faire disparaître les barbes de tous les ecclésiastiques, vers 1083; ce qui dura jusqu'à Clément VII, qui reprit la barbe, parce qu'ayant été tenu sept mois en prison au château Saint-Ange, par Charles-Quint, sa barbe crut beaucoup, et il la conserva ainsi depuis. Ses successeurs, jusque vers la fin du 17e siècle, en retinrent l'usage.

Les anciens moines cénobites laissaient croître leur barbe et leurs cheveux. Mais dès l'assemblée d'Aix-la-Chapelle, en 807, il paraît que l'usage en était déjà passé depuis quelque tems. Les moines *convers* furent depuis distingués des *lettrés* par la barbe [4].

BARNABITES, ou *Clercs réguliers de la Congrégation de S. Paul.* Antoine Marie Zacharie, Barthelemy Ferrary et Jacques Morigia, milanais, jetèrent les fondemens de cette congrégation en 1530. Ils furent approuvés en 1533, puis confirmés de nouveau en 1595, par Paul III, qui les mit sous la protection du Saint-Siége, en les exemptant de la juridiction de l'ordinaire. Ces clercs, habillés comme les prêtres séculiers, ont pour principal but de confesser, de prêcher, d'enseigner la jeunesse et de diriger les séminaires. Ferdinand II les appela en Allemagne; ils ont des colléges en Bohême, en Savoie et en Italie. Henri IV

[1] *Aulu-Gel.*, l. III, c. 4.
[2] *Plin. ut suprà.*
[3] *Lucan.*, l. II, vers. 372.
[4] *Annal. Bened.*, t. V, l. 71, no 146.

les avait appelés en France, en 1608, où ils formèrent une cinquième province de leur ordre. Charles V leur avait accordé de très-beaux privilèges. Plusieurs savans hommes sont sortis de leur sein. A leur destruction, ils étaient encore chargés d'un grand nombre d'écoles dans le royaume.

Il y eut dans le Milanais, des religieuses de cet ordre nommées *Angéliques* [1].

BARON. La dénomination de Baron, qui, dans la langue latine, *Baro*, *Varo*, signifiait un *homme vil*, fut prise dans nos premières lois pour un nom commun à toutes sortes d'hommes sans distinction [2]. Ce titre n'a guère commencé à être en honneur que vers le 6e siècle, l'an 567 environ. De domestiques des rois, ils devinrent leurs officiers, puis leurs intendans, et ensuite leurs vassaux. Ils qualifièrent du titre de baronnie les domaines dont les rois les gratifièrent, ou qu'ils acquirent. Selon Frédégaire et Grégoire de Tours, les grands du royaume de Bourgogne furent appelés, dès le 6e siècle, *barons* ou *farons*; ce qui revient au même. Au 9e siècle, la dénomination de Baron fut appliquée aux principaux membres de l'état, et aux grands du royaume en général, sans qu'on voulût distinguer par cette qualité un certain ordre de noblesse. Au 11e siècle, tems où cette qualité était presque inconnue dans le Languedoc, le roi Malcolm III créa divers barons en Ecosse. Les grands vassaux, les évêques mêmes, qui possédaient de grands fiefs, eurent des barons de même origine que ceux des rois, qui aidaient les seigneurs à tenir leurs plaids. Ce titre eut beaucoup d'éclat aux 11e, 12e et 13e siècles; de là vint [3] qu'on tenait pour princes les barons du royaume; et que dans les lettres de nos rois pour assigner des apanages à leurs frères et à leurs enfans, ils marquaient que telles terres données devaient être tenues *in comitatum et baroniam*.

Cette qualité renfermait éminemment toutes les autres,

[1] Voir Hertman, *Etablissement des ordres religieux*.
[2] Lauriere, *Glos. du Droit Franç.*, t. 1, p. 137.
[3] La Thaumass. *Coutumes de Beauvais*, p. 412... *Hist. de Montmorenci*, ch. v.

même avant ces dernières époques. Les barons qui rendaient un hommage immédiat à la couronne, avaient eu seuls séance dans le parlement de la nation. Ils composaient ce qu'on appelait jadis la *cour du roi*, ou la cour des pairs par excellence. Ils ne reconnaissaient d'autres supérieurs que le roi. Les princes du sang, les ducs, les comtes, les évêques, étaient également confondus sous le nom de barons. Cette qualité était si éminente, qu'on la donnait quelquefois aux rois. Un ancien historien appelle Louis VIII *baron*; et Thibault, roi de Navarre, fut désigné sous le nom de *baron*. Depuis le 13e ou 14e siècle, ce titre a beaucoup perdu de son lustre en France, et il ne désigne que l'état de noblesse qui marche après les ducs, les marquis, les comtes et les vicomtes.

BARONNETS (L'ordre civil héréditaire des), établi en 1611 par Jacques Ier, pour se former une petite noblesse, tenait le milieu entre les chevaliers et les barons. Les baronnets ont le titre de *sir*, et leurs femmes celui de *lady* [1].

BARRÉS (Frères). Quand les Sarrasins s'emparèrent de Jérusalem, en 1187, ils ne voulurent pas permettre aux chrétiens de porter des habits blancs, signe de distinction parmi eux. Les Carmes, qui s'y trouvaient, furent donc obligés de se faire des habits mêlés de blanc et de noir. Quand ils revinrent en Europe, sous le pontificat d'Honorius IV, vers l'an 1285, ils furent appelés par le peuple, les *frères Barrés* ou *Barriolés*. Une rue du quartier Saint-Paul, à Paris, où ils s'établirent d'abord, porte encore le nom de rue *des Barrés*. Ils passèrent à la place Maubert, sous Philippe-le-Bel, où ils reprirent leurs *manteaux blancs*. Les consuls de plusieurs villes, et quelques ecclésiastiques, portaient autrefois des habits mêlés de noir et de rouge, jusqu'à ce que le concile de Vienne défendît ces habits appelés *vestes virgatæ*.

BARTHÉLEMITES. On donnait ce nom à quelques religieux arméniens, qui au commencement du 14e siècle vinrent s'établir à Gênes, où cette ville leur fit bâtir une église sous l'invocation de saint Barthélemy.

[1] Larrey, t. II, p. 696.

On appelle encore *Barthélemites*, des prêtres séculiers fondés par Barthélemy Hobzauzer à Saltzbourg, en 1640. Approuvés en 1680 et en 1684, ils se répandirent surtout en Allemagne, en Pologne et en Catalogne, où ils se livraient principalement à l'instruction de la jeunesse et à la direction des séminaires, ils pouvaient retourner dans le monde avec la permission de leur supérieur, lorsqu'ils n'avaient pas reçu les ordres sacrés.

BASILE (Ordre de St.-). C'est le plus ancien des ordres religieux; il doit sa naissance à saint Basile, évêque de Césarée, lequel s'étant retiré de 357 à 362, au milieu des solitaires de la province du Pont, leur donna des règles pour vivre en commun. Tous les religieux grecs les suivent encore. Rufin ayant traduit ces règles en latin, elles furent adoptées par les religieux de l'Occident, jusqu'à l'établissement de la règle de saint Benoît. Vers l'an 1057, un grand nombre de religieux basilidiens revinrent encore se fixer en Occident; réformés par Grégoire XIII en 1579, ils se multiplièrent en Italie, en Sicile et en Espagne. Clément VIII, ou plutôt Eugène IV, avait fait aussi modifier leurs règles au concile de Florence, en 1439.

BASILIQUES. C'étaient chez les Grecs et les Romains de grands édifices où l'on traitait des affaires de la nation ou des particuliers, appelés ainsi de Βασιλεύς, roi, parce que c'étaient les princes qui rendaient la justice, ou plutôt de ce que chez les Grecs, le chef de la justice portait le nom de Βασιλεύς. Il y avait 16 basiliques à Rome sous les empereurs [1].

Rome chrétienne comptait huit églises nommées *basiliques*.

Dans les chartes, on ne donne le nom de basiliques qu'aux édifices religieux desservis par des moines [2].

Selon Grégoire de Tours, les cathédrales sont appelées *ecclesia senior*, *ecclesia mater*; l'église desservie par un seul prêtre, *oratorium*, et les églises paroissiales, *ecclesiæ* simplement. Dom Mabillon, d'après ses recherches, dit [3], que du tems de la première et de la seconde races les cathédrales se nommaient *seniores ecclesiæ*, et les églises des abbayes, *seniores basilicæ*.

[1] Voir Plutarque, *in Cat.*, et Cicéron, VI *Verr.*

[2] Mabillon, *Œuvr. posthumes*, t. II, p. 355.

[3] *De Re Diplom.*, p. 19.

BASILIQUES (lois). On appelle encore *basiliques* un recueil de lois Romaines traduites en grec par ordre des empereurs Basile et Léon, et qui furent observées dans l'empire d'Orient jusqu'à sa destruction. Les jurisconsultes du 16ᵉ siècle, entre autres Cujas, en ont recueilli une grande partie ; Fabrot en a donné en 1647 une édition en 7 volumes in-folio, grec et latin.

BATARDS. Les bâtards sont diversement appelés dans les chartes. Dom Mabillon [1] en cite une de 1102, où l'on trouve parmi les souscripteurs, Gauthier, fils de sa mère, *Galterius filius suæ matris*. L'expression *fils naturel* n'eut pas, chez les anciens [2], la signification que nous lui donnons ; elle fut souvent remplacée par celles-ci, *filius nutritus*, *filius æquivocus*. Jean Dauphin [3], est appelé bâtard dans un arrêt du parlement, et *nutritus* dans le testament fait par son père, Jean, comte de Clermont, en 1351. Guillaume le conquérant fit parade de sa bâtardise [4] jusque sur le trône : *ego Guillelmus, cognomento Bastardus, rex Angliæ, do et concedo*, etc., etc.

Le fameux comte de Dunois imita cette franchise dans ses chartes [5] ; il signait presque toujours, *Jean, bâtard d'Orléans.*

Sous nos rois de la première et seconde race, on ne faisait pas de différence, pour la succession au trône, entre les enfans légitimes et naturels. Thierri, bâtard de Clovis I, partagea également le royaume avec ses trois autres fils légitimes. Sigebert, bâtard, entra en égal partage avec Clovis II, son frère. Louis et Carloman, bâtards de Louis-le-Bègue, exclurent même Charles-le-Simple, leur frère, qui était légitime.

Il faut cependant remarquer que cet usage n'était point général pour tous les bâtards, mais seulement pour ceux des princes et des nobles qui les avaient reconnus. Les autres bâtards étaient *serfs*.

Sous le régime actuel, un bâtard n'est apte à succéder que lorsqu'il a été reconnu par un acte authentique, c'est-à-dire,

[1] *Annal. Bened.* t. v, p. 491

[2] Baluz., *Hist, de la Maison d'Auvergne*, t. 1, p. 382.

[3] *Ibid.*, t. 1, p. 185.

[4] Des Thuilleries, *Dissert. sur la Mouvance de Bret.*, p. 39.

[5] Lobineau, *Hist. de Bretag. Preuv.* col. 2338.

reçu par un officier public; alors, il a droit, même quand il y a des enfans légitimes, au tiers de la portion d'un de ces enfans légitimes. La recherche de la paternité est interdite à l'égard du père, et ne peut être recherchée à l'égard de la mère que par preuves écrites émanées d'elle. Ils peuvent être en outre légitimés par mariage subséquent, et alors il faut qu'ils soient mentionnés dans l'acte même de mariage. Un bâtard adultérin ou incestueux est inhabile à succéder; il n'a droit qu'à recevoir des alimens jusqu'à ce qu'il puisse en gagner par lui-même; mais le père et la mère peuvent lui donner ou lui léguer par testament, tout ce qu'ils peuvent donner à un étranger.

En ce qui concerne le *droit ecclésiastique*, les enfans naturels sont inhabiles à recevoir les ordres, ou à être pourvus de bénéfices, à moins qu'ils n'aient obtenu dispenses du pape. Le IV[e] concile de Latran, en 1215, en fit une loi générale de l'Église.

BAUX. *Ballium, Bailleta.* On appelle ainsi un contrat entre une personne qui donne, ou *bailleur*, et une qui reçoit ou qui prend, ou *preneur*. Voici quelles étaient les formalités et les préambules d'un bail vers les 4[e] et 5[e] siècles.

Celui qui avait intention de prendre une terre à ferme, présentait une requête ou supplique [1], dans laquelle il renfermait tout ce à quoi il s'obligeait; cet acte s'appelait *epistola præcaria.* Le propriétaire, acceptant les offres, faisait un autre acte qu'on nommait *epistola prestaria.* Le bailleur gardait la charte dite *præcaria*, et le preneur, celle qu'on nommait *prestaria.* On n'a rien de plus ancien que ces deux espèces de chartes, auxquelles on donna souvent le nom de libelles, *libellus, libellarium.* Le terme de la jouissance y était fixé. C'était quelquefois un bail à longues années; c'est ce qui se justifie par les lois des Visigoths [2]: *Si per precariam epistolam certus annorum numerus fuerit comprehensus, ita ut ille, qui susceperat terras, post quodcumque tempus domino reformet; juxta conditionem placiti, terras restituere non moretur.* La durée du bail emphytéotique était depuis 10 ans jusqu'à 99.

Les conditions des actes *précaires* variaient à l'infini. De la durée du bail emphytéotique ils prirent le nom d'emphytéose,

[1] Lindenbrog, *Formulæ solemn.* p. 1226.
[2] Lib. x, tit. 1, §. 12; t. IV, de *D. Bouquet*, p. 429.

emphyteosis. Les emphytéoses perpétuelles dégénérèrent en *fiefs*. Dès le tems de Justinien, on s'aperçut qu'elles approchaient fort de l'aliénation; c'est pourquoi le même empereur les interdit aux églises par la *7e novelle*.

Quoique pour désigner les baux ou accensemens, la dénomination d'*épitre* ou de *lettre* fût la plus ordinaire [1], et que dans les 13e et 14e siècles, cet usage fût encore le plus commun; dans l'antiquité, comme dans les commencemens du moyen-âge, très-souvent on les appelait simplement *præcaria*, *præstaria*, *præstarium*, *precaturia*, *precatoria*, *deprecatura*, *præcaria firmitatis*, *emphyteusis* [2], *libellus emphyteoticarius* [3], *obligatio* et *commendatitia* [4]. *Obligatio* [5], répondait à *precaria*, de même que *commendatitia* répondait à *prestaria*. *Exceptionis pagina* [6], et *præstaria traditio* [7], sont encore des dénominations de baux; mais la dernière est d'un usage plus moderne que l'autre.

A. Bonnetty.

[1] Baluz. *Capitul.* t. II, col. 427, 428, 490, 529.
[2] Muratori, *Antiq. Ital.* t. III. col. 174.
[3] Ibid. col. 194.
[4] Baluz. *Capitul.* t. II, col. 472.
[5] Ibid. col, 506.
[6] Maffei, *Isto dipl.* p. 172.
[7] Muratori, *Antiq. Ital.* t. III, col. 149.

Droit ecclésiastique.

TRAITÉ DE LA PROPRIÉTÉ

DES BIENS ECCLÉSIASTIQUES;

Par M. l'abbé Affre, vicaire général du diocèse de Paris [1].

Importance de l'étude du droit ecclésiastique pour l'histoire. —De l'industrie et du sort des peuples dans la société payenne. —Ce que le Christianisme a fait pour le bien matériel du peuple. —Origine des biens du clergé et de la dîme. — Ce que devinrent les biens du clergé sous le Protestantisme et en Angleterre. —Histoire de la spoliation du clergé par les révolutionnaires français. —Discours de Taleyrand, de Maury, etc. —Les traités subséquens ont rendu au clergé les biens qui n'avaient pas été vendus. —Erreurs des nouveaux jurisconsultes à ce sujet. —De la dernière spoliation dirigée contre l'archevêché de Paris.

Peu de personnes en France se doutent qu'il existe, ou qu'il puisse exister encore *des biens ecclésiastiques*. L'histoire de nos derniers tems a appris à la génération actuelle qu'en 1789 toutes les propriétés du clergé catholique ont été mises à la disposition de l'Etat pour acquitter la dette publique, qu'elles ont été vendues et remplacées par un traitement assuré aux ministres du culte : on sait que deux concordats ont consacré ces dispositions, et l'on en conclut que les édifices destinés au service divin, les cathédrales, les églises paroissiales et autres, les séminaires, les palais des évêques, les presbytères, et enfin les cimetières, appartiennent au domaine public, aux départemens ou aux communes. On s'inquiète peu d'en savoir

[1] 1 vol. in-8°, avec cette épigraphe : *Res clamat domino suo*. — Paris, 1837; librairie d'Adrien Leclere, quai des Augustins, n° 35; chez Méquignon Junior, rue des Grands-Augustins, n° 9; et chez Sapia, rue du Doyenné, n° 12, prix, 5 fr.

davantage, et il n'y a guère que les hommes appelés par leurs devoirs et la nature de leurs fonctions à étudier cette partie de la législation française, qui s'en occupent spécialement : encore se bornent-ils le plus souvent à l'examen d'une question isolée. Il est très-rare qu'on envisage cette matière sous un point de vue général et complet, et surtout qu'on veuille se donner la peine de la sonder dans toute sa profondeur.

Cette disposition des esprits s'explique naturellement. Près d'un demi-siècle a passé sur la grande spoliation des biens du clergé par l'Assemblée Constituante. La plupart des victimes de cette injustice cruelle ont disparu. La voix de celles qui restent est éteinte et glacée. Le clergé actuel a subi avec résignation la loi du plus fort, et s'est contenté en général de protester par le silence contre la consommation de l'iniquité. Il n'existe plus aucun de ces vieux et laborieux légistes qui possédaient si bien jadis la jurisprudence ecclésiastique à laquelle ils avaient voué leurs veilles; et cette même jurisprudence est elle-même reléguée en quelque sorte au rang de ces inutiles compilations qui peuvent à peine tenter la patience et le courage de quelques rares érudits.

Cependant la législation ecclésiastique tient de près à l'histoire de la monarchie française; l'origine, la nature, la destination, l'accroissement progressif et prodigieux des richesses du clergé catholique de France sont étroitement liés à la marche de notre civilisation; les fondations faites en faveur des églises sont aujourd'hui les monumens les plus anciens, les plus authentiques et les plus curieux de l'histoire du moyen-âge; enfin, parmi les événemens politiques qui, dans le cours des siècles, ébranlent les idées d'ordre et de morale sur lesquelles reposent le maintien des sociétés civilisées, il n'en est aucun de plus funeste et de plus déplorable que l'attentat énorme porté contre le principe de la propriété par la confiscation en masse des biens du clergé catholique; car il entraîna à la fois la ruine de la religion et celle de l'Etat lui-même.

D'un autre côté, la religion catholique, après une persécution sanglante, a vu ses autels relevés, et elle est encore le culte de la majorité des Français. Le clergé existe encore parmi nous plus riche et plus brillant de ses vertus et de sa pauvreté

qu'il ne l'était jadis de son opulence. Les ecclésiastiques ont une administration soumise à des règles particulières, plusieurs propriétés dépendant de leur ancienne dotation, qui n'avaient pas été aliénées, ont été rendues au service religieux.

De ces diverses circonstances résultait la nécessité d'une législation spéciale que l'on devait fréquemment invoquer et appliquer.

Toutefois, des débats mémorables ont prouvé que les principes de cette législation étaient méconnus ou fortement controversés, et par l'effet de l'ignorance ou de l'incertitude, le pouvoir a été souvent exposé à commettre ou à consacrer de grandes injustices.

Dans cette situation, un ouvrage destiné à répandre la lumière sur les véritables principes de la jurisprudence ecclésiastique, et à faire revivre une science à peine comprise aujourd'hui, était éminemment important et nécessaire, et son apparition a dû être regardée comme un bienfait, nous oserions même dire comme un événement.

L'auteur du *Traité de la Propriété des Biens ecclésiastiques* nous semble avoir parfaitement compris le but et la nature de sa mission, et plus que personne d'ailleurs, il était capable de la bien remplir. Profondément versé dans l'étude de toutes les questions de droit public et canonique, doué d'une longue expérience dans l'administration diocésaine, auteur d'un *Traité des Paroisses* dont l'utilité pratique est universellement reconnue, écrivain pur et élégant, homme de science et de courage, il appartenait à M. l'abbé Affre de défendre des principes d'éternelle justice, et de démontrer, par une savante et lumineuse interprétation des lois anciennes et modernes, les droits actuels du clergé français sur certaines natures de propriétés ecclésiastiques échappées à la rapacité ou au vandalisme, et restituées par des traités solennels à leurs anciens et légitimes propriétaires.

Nous ne sommes point dans la confidence de cet ecclésiastique si distingué par ses lumières, ses talens et son caractère : nous devons même respecter son secret ; mais il nous sera permis de penser et de dire que l'idée première de son ouvrage lui a été probablement suggérée par une généreuse et vertueuse

indignation. Voyant le pouvoir législatif consacrer récemment une dévastation odieuse, et s'associer ainsi, tout en les déplorant, à des actes d'un sauvage et épouvantable délire; voyant le premier pasteur de la capitale, non-seulement sans asile et sans demeure où reposer sa tête, mais encore calomnié dans ses intentions et dans ses actes les plus conformes à ses devoirs et à ses droits, le cœur de M. Affre s'est ému, son zèle s'est allumé : il a voulu déchirer enfin le voile qui couvrait la vérité, et écrivant sous la double inspiration de la science et de la conviction, il a élevé un véritable monument à la législation ecclésiastique; désormais c'est dans son ouvrage que les législateurs, les administrateurs et les publicistes trouveront le guide le plus sûr et le plus éclairé, et le clergé l'appui qui lui manquait contre l'oppression et la malveillance.

Le cadre nécessairement spécial et borné que s'est tracé M. l'abbé Affre, ne permettait pas de dérouler le tableau des services rendus à la civilisation européenne par le clergé catholique, ni d'entrer dans de grands développemens sur l'origine, la nature et la destination des richesses et des propriétés ecclésiastiques; toutefois, malgré la magnifique apologie de l'illustre auteur du *Génie du Christianisme*, et les efforts d'habiles écrivains, ces notions paraissent tellement ignorées ou dédaignées, qu'il est peut-être bon de saisir toutes les occasions de les rappeler à l'attention publique, et c'est dans ce but que nous croyons devoir placer ici quelques observations que nous avons présentées ailleurs [1] avec plus d'étendue.

Quoique la religion catholique ait pour objet principal d'assurer aux hommes un bonheur spirituel et éternel dans une autre vie, il est de son essence, parce qu'elle est la vérité absolue, de leur procurer dans la vie temporelle tout le bonheur compatible avec leur nature et avec leur destinée religieuse : de ses préceptes, destinés à produire les richesses spirituelles et morales, découlent aussi les richesses matérielles.

Les élémens de la production des richesses terrestres peuvent se résumer dans l'agriculture, l'industrie et le commerce; ou, pour tout exprimer en un seul mot, par le *travail*. Mais pour

[1] L'*Université Catholique*.

atteindre son plus haut développement et sa perfection, le travail a besoin d'intelligence, d'association, de probité, de confiance, de sécurité, de rémunération, d'encouragement, de liberté, de charité.

Aucune de ces conditions n'existait positivement et constamment pour lui dans la société payenne, et surtout sous la domination romaine devenue universelle. On sait dans quelle abjection étaient tombées les professions mécaniques; à peine étaient-elles dignes d'occuper les esclaves. Privés de famille, d'avenir, de lumières, de sécurité, ceux-ci n'étaient stimulés au travail que par la terreur. Il n'existait à cet égard que des exceptions rares; le principe de l'esclavage dominait toute l'organisation économique de l'univers. A la vérité l'agriculture était demeurée en quelque honneur; mais pour que l'agriculture prospère, il faut que l'industrie prépare ses produits, qu'elle s'en empare, qu'elle les approprie aux divers besoins, qu'elle leur donne une valeur, et que le commerce y ajoute une valeur nouvelle par l'échange. Or, l'industrie était complétement paralysée et le commerce qui vit de liberté, de sécurité et de confiance, ne pouvait exister complétement sans la consécration du droit des gens, droit à-peu-près inconnu dans le monde païen. Sans doute les richesses, le luxe et l'abondance se trouvaient à Rome; l'or et les délices y coulaient pour quelques citoyens romains: mais par l'effet de cette concentration monstrueuse, plus de cent millions d'hommes gémissaient sous le poids de la misère, des exactions et d'un ingrat et rude travail.

Dans un tel état de choses, ce fut un phénomène prodigieux que l'apparition d'une doctrine nouvelle qui, en respectant les conditions sociales et les puissances établies, proclamait l'égalité religieuse et morale des hommes et la sainteté du mariage, recommandait la tempérance, la compassion, la charité, le dévoûment, et indiquant enfin le travail comme la condition de l'homme sur la terre et comme un moyen d'adoucir l'épreuve de sa destinée terrestre, lui rendait ainsi un caractère religieux, noble et sacré.

Les principes de la religion nouvelle renfermaient, on ne saurait le contester, tous les germes de la plus haute perfection sociale. Aussi dès que l'Eglise catholique fondée par le Christ

fut constituée dans ses diverses hiérarchies, on vit les évêques, ces véritables pasteurs des peuples, commencer le grand ouvrage de la civilisation par le Christianisme, en répandant autour d'eux, et particulièrement sur les classes inférieures, les bienfaits de l'instruction religieuse et les conseils les plus propres à leur faire goûter et pratiquer le travail, l'ordre et la vertu.

La principale mission du clergé, aux premiers tems de l'Eglise, était sans doute l'émancipation des populations esclaves. Or, si depuis la rénovation morale de l'univers, elles n'avaient plus à souffrir les traitemens barbares qui les menaçaient sous les Grecs et sous les Romains, leur condition n'était pas moins digne de pitié. Dans l'organisation civile qui précéda et qui suivit la féodalité, l'homme enchaîné à la glèbe n'avait aucune loi qui le protégeât contre l'oppression; le produit de son travail ne lui appartenait point; il était lui-même une propriété qu'on réclamait partout lorsqu'il venait à fuir son domicile. Il ne pouvait ni faire un contrat pendant sa vie, ni un testament à l'heure de sa mort. Sa dernière volonté n'était pas reconnue par la loi; elle mourait avec lui. Le malheureux n'avait d'autre espérance et d'autre consolation que celles, à la vérité sublimes, données par la religion nouvelle.

Toutefois aucune place n'ayant pu être faite soudainement à cette multitude d'esclaves léguée par l'ancien monde à l'Evangile, il eût été dangereux de procéder à des affranchissemens par masse. Le clergé, alors seul dispensateur ou conseiller de l'action civilisatrice, sut unir la prudence à la charité. Acceptant la part qui lui avait été faite comme à l'un des ordres éminens de l'Etat, dans la division de la terre et des serfs, il se réserva le droit d'améliorer graduellement le sort de ces hommes qui, sous la domination plus douce et enviée de l'Eglise, se considéraient comme appartenant à Jésus-Christ; il s'étudia surtout à leur préparer une carrière d'utilité et de bien-être par le défrichement des forêts qui couvraient alors les plus belles parties de l'Europe. Lorsque ces défrichemens étaient opérés, les seigneurs ecclésiastiques remettaient aux esclaves agriculteurs une portion de terre suffisante pour les nourrir avec leur famille, en payant une redevance annuelle : c'est ce que l'on

appelait une *mense*. Cette espèce de bail fait du maître à l'esclave, se prolongeait plus ou moins selon l'activité ou la probité du nouveau colon. On le faisait pour dix, vingt, trente ans, pour une génération, pour deux, quelquefois pour trois. Lorsque le colon avait amassé un pécule suffisant, et si déjà il n'était pas complétement affranchi, il pouvait se racheter, ainsi que sa famille. Il est facile d'apercevoir combien ce système tendait à constituer progressivement, au sein de cette classe jusqu'alors si misérable et si opprimée, la famille, la propriété, le perfectionnement moral, et enfin la *liberté*.

Les affranchis, dont le développement du principe chrétien augmentait incessamment le nombre, ne pouvaient tous être employés par l'agriculture; la nécessité les appelait aux professions mécaniques; leur place naturelle fut dans les cités, où, moyennant des redevances en nature, ils trouvaient des maisons et les instrumens nécessaires à leur industrie. Mais beaucoup de ces hommes arrivaient à la liberté sans intermédiaire, et surtout sans moyens d'existence. Dans les tems de disette, que les guerres civiles rendaient si fréquentes; pendant les maladies et l'interruption du travail, la mendicité devenait leur seule ressource. Il fallut pourvoir aux besoins religieux et physiques de ces citoyens trop tôt éclos peut-être aux rayons de la liberté. C'est dans ce but que le clergé multiplia les établissemens hospitaliers et charitables, les écoles et les asiles de toute espèce, et assura des secours à tous les genres d'infortune et de misère.

L'accroissement de la population des villes exigeait partout la construction de cathédrales, d'églises, de chapelles, de séminaires, de palais épiscopaux, de presbytères, d'écoles, de couvens, de monastères, enfin, l'établissement de lieux de sépulture. Le clergé sut pourvoir à tous ses besoins; ses ressources étaient abondantes; il était à la tête de la civilisation et des lumières. Ayant le premier appliqué l'intelligence et le travail à l'exploitation des terres immenses dont il avait été doté, il en résultait nécessairement des produits qui s'augmentaient dans une progression rapide, et que les dons des rois, des grands et des fidèles de toutes les classes, accroissaient incessamment.

Déjà, sous Dioclétien et Maximin, les premiers pasteurs de l'Église possédaient des immeubles; ce fait est attesté par un édit de Constantin et de Licinius, de l'an 313, qui ordonna la restitution de ceux qui avaient été confisqués onze ans auparavant par leurs prédécesseurs. Après la conversion des empereurs, les propriétés de l'Église prirent un accroissement prodigieux. Dès le tems de saint Grégoire-le-Grand, c'est-à-dire, vers la fin 6e siècle, l'Église romaine possédait des terres dans les différentes parties de l'empire, en Italie, en Afrique, en Sicile, et jusque sur le bords de l'Euprate. Depuis le 6e jusqu'au 18e siècle, les établissemens ecclésiastiques, connus sous le nom d'évêchés, de paroisses, d'abbayes, ne cessèrent d'acquérir des immeubles; les actes de ces acquisitions n'étaient pas seulement déposés daus les archives de chaque corporation intéressée; ils existaient dans le recueil de nos chartes, et plusieurs sont consignés dans l'histoire de l'Église.

Du reste, l'Église n'avait jamais reçu ou acquis comme corps; c'étaient les divers établissemens qui acquéraient ou recevaient à ce titre. Quant aux dîmes, elles furent originairement un don particulier des grands propriétaires qui avaient, dans leur territoire, le droit très-considérable alors, d'ériger une paroisse, *jus templi*. Ils cédèrent une portion de terroir à leurs vassaux, en leur imposant, à perpétuité, cette contribution, pour ne pas rester seuls grévés de la dotation des cures, dont le principal décimateur ou donateur de la dîme retint le patronage, et ils partagèrent également la destination de ce tribut entre les ministres du culte, l'entretien des églises et le soulagement des pauvres. Tel devait être aussi le partage de cette opulence à laquelle concouraient tant d'élémens divers. Les richesses de l'Église, de quelque origine qu'elles pussent provenir, étaient particulièrement regardées comme le patrimoine des pauvres, comme des aumônes dont les prêtres étaient les dispensateurs encore plus que les propriétaires. D'après les conciles, les revenus des Églises et les oblations des fidèles devaient se diviser en trois parts, l'une pour les pauvres, l'autre pour l'entretien des Églises et le service divin, la troisième pour l'entretien des membres du clergé. C'était la règle formelle, et si l'on s'en est écarté à la suite des tems, ce fut par des abus inhérens à la

nature humaine, et que l'on ne saurait imputer au principe des institutions catholiques.

Lors de l'établissement de la féodalité, après la mort de Charlemagne, le clergé qui se trouvait déjà moralement le premier ordre de l'état, fut confirmé dans le même rang dans la société politique. Les évêques et les abbés devinrent seigneurs suzerains, et investis des droits et des devoirs auparavant attribués aux délégués de l'autorité royale. Si quelques prélats virent dans cette élévation un moyen d'acquérir de la puissance, et de satisfaire des passions déréglées, l'Eglise ne l'accepta que comme pouvant l'aider à protéger plus efficacement les classes malheureuses; elle en donna plus tard la preuve, en contribuant de toute son influence à l'affranchissement des communes sous Louis-le-Gros.

La réformation de Luther vint arrêter le développement des efforts du clergé catholique. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner les causes de cette fatale perturbation religieuse, et l'on sait d'ailleurs quelles furent ses conséquences sur les propriétés du clergé catholique. Nous dirons seulement qu'à cette époque, l'inobservation des lois canoniques de la part de quelques membres éminens de ce clergé, semblait exiger une réforme dans la discipline ecclésiastique; mais le droit de l'effectuer appartenait exclusivement aux conciles qui avaient réglé le gouvernement du royaume spirituel, avec une admirable sagesse; aussi, était-ce à ces assemblées, sur lesquelles planaient la sainteté et les lumières, qu'en appelaient les prélats catholiques, les plus pieux et les plus prudens.

Ce n'était point ainsi que l'entendaient Luther et les hommes ambitieux ou cupides ralliés à ses vues; c'était l'Église catholique elle-même qu'il s'agissait de ruiner et de détruire.

D'après les principes de la prétendue réforme, les biens immenses formant la dotation du clergé, allaient se trouver sans possesseurs légitimes, et offraient ainsi une vaste pâture à la cupidité. Ce ne fut pas le moyen le moins puissant et le moins efficace, d'acquérir des partisans zélés parmi les princes, les magistrats, le peuple, et même parmi des ecclésiastiques immoraux et avides. Car un des caractères les plus remarquables de la réformation de Luther, et qui l'assimile dans son but et dans ses résultats purement matériels, à la plupart des révolu-

tions politiques, c'est l'empressement acharné avec lequel les novateurs s'emparèrent des dépouilles du clergé catholique.

Cette violation si manifeste du droit sacré de propriété, fut d'abord motivée sur la nécessité de rendre à leur destination primitive, c'est-à-dire, au soulagement des pauvres et des malades, et aux établissemens d'instruction et de charité les richesses de l'Église romaine. Mais les princes, les seigneurs, les villes et les membres apostats du clergé catholique, s'en réservaient la plus grande partie. En Allemagne, les villes s'emparaient même de ce qui n'était pas sur leur territoire; les religieux et les religieuses parjures, en quittant leur monastère, emportaient tout ce dont ils pouvaient se rendre maîtres. La noblesse, en Danemarck, profita de la totalité de ces biens. En Suède, le roi promit de les employer à l'établissement d'écoles publiques, et à fonder des hôpitaux dans toutes les provinces; mais comme il en céda une très-grande partie à la noblesse, pour l'attirer dans son parti, comme on en réunit une très-considérable aux domaines de la couronne, et que d'autres devinrent la récompense des services militaires, cette promesse royale fut à-peu-près sans effet.

Le dépouillement du clergé catholique en Angleterre fut surtout une véritable spoliation. Aux honneurs de chef suprême de l'Église, Henri VIII voulut joindre les profits que ce titre lui offrait; les richesses du clergé tentaient sa cupidité; il employa la ruse, la diffamation, la violence et l'intervention d'un parlement servile pour s'en rendre maître. 605 abbayes, 90 colléges et 100 hôpitaux furent confisqués et détruits en Angleterre et dans le pays de Galles; les institutions catholiques de l'Irlande éprouvèrent le même sort; quant aux propriétés du clergé séculier, elles servirent en partie à doter la nouvelle église anglicane, placée sous la suprématie du roi.

Pour dédommager les pauvres et les malheureux des asiles et des secours qui leur étaient si violemment ravis, Henri VIII autorisa les sherifs, les magistrats, les marguilliers, à faire lever des *aumônes volontaires*, et ordonna les peines les plus cruelles contre les mendians; ce fut le principe de la taxe des pauvres, conservée encore aujourd'hui par la législation anglaise.

Mais l'existence de la société, et celle du droit de propriété, sont inséparables; tout l'ordre social fut donc mis en question,

dès le moment où l'on vit les anciens possesseurs d'un sol défriché par leurs mains, acheté de leurs deniers, ou légitimement acquis par des donations pieuses, dépouillés du fruit de leurs travaux, chassés brutalement de leurs demeures, et obligés de solliciter de la commisération publique, le pain qu'ils distribuaient si généreusement jadis à l'indigence et au malheur. Rien ne parut désormais sacré et inviolable, lorsque les dernières volontés des fondateurs d'établissemens charitables venaient d'être indignement foulées aux pieds. L'exemple donné à cet égard par la royauté d'Angleterre, fut suivi d'une multitude d'autres usurpations; car toutes les iniquités semblent se tenir par la main. Ce fut ainsi qu'en habituant les peuples au spectacle de la violation de la propriété, et en faisant naître le doute philosophique sur les croyances religieuses, la réforme amenait inévitablement aussi le doute sur la nécessité de la morale pratique, c'est-à-dire, de la probité, de la charité et du désintéressement. En enlevant à la propriété la sécurité, qui seule peut la faire prospérer, elle affaiblissait l'attachement des peuples pour l'agriculture, et pour les diverses branches qui en dérivent; elle faisait abandonner les richesses naturelles pour les richesses artificielles, et préparait cet esprit d'industrialisme qui devait aboutir, et a abouti en effet à l'esclavage des classes ouvrières. La réforme, encore, en dépouillant les pauvres et les infirmes de leurs protecteurs naturels, et des asiles élevés en leur faveur par de longs siècles catholiques, substituait à la sublime charité chrétienne, une fausse et aride philantropie. Enfin, en supprimant le célibat des prêtres et des ordres monastiques, et en proclamant comme le plus grand des biens, l'abondance de la population, elle rendait au principe de cette population un développement rapide et excessif, que dans une haute prévoyance sociale le catholicisme s'était attaché à contenir et à modérer.

Les Eglises catholiques de la France, de l'Italie, de l'Espagne, du Portugal et de l'Autriche, furent en général préservées de la spoliation qui s'étendit si violemment en Angleterre et dans la majeure partie du nord de l'Europe; mais le philosophisme moderne, fils avoué de la réformation, menaçait de loin une religion qui mettait seule un frein à l'orgueil des philosophes,

et aux passions déchaînées de la multitude; ses efforts devaient tôt ou tard être couronnés de succès.

Les premiers actes de l'assemblée nationale de 1789, furent, en effet, dirigés contre le clergé catholique de France. Dès long-tems proscrit par l'esprit révolutionnaire, les richesses de cet ordre, et l'influence qu'elles lui donnaient sur les peuples, étaient l'objet d'une inimitié jalouse, et plus encore de la cupidité d'une foule de spéculateurs clairvoyans. L'assemblée nationale, obéissant, peut-être sans le savoir, à de perfides combinaisons, et se fondant sur l'impérieuse nécessité d'éteindre la dette publique, commença par abolir, sans exception, les dîmes ecclésiastiques (que déjà l'on avait déclarées *rachetables*) sauf à aviser aux moyens de subvenir d'une autre manière à la célébration du service divin, à l'entretien des prêtres, et au soulagement des pauvres.

L'abbé Sièyes, cette fois d'accord avec la raison et la justice, avait proposé de déclarer les dîmes rachetables en nature et en argent, de gré à gré, entre les communautés et les décimateurs, et de convertir le prix du rachat en revenus assurés, pour être employés conformément au vœu de la loi, à leur véritable destination; mais ce fut en vain qu'il fit remarquer que ni l'Etat, ni le peuple, ni les pauvres, ne profiteraient de cette suppression, mais seulement les propriétaires fonciers, c'est-à-dire, en général, les classes les plus aisées de la nation. Ce fut en vain qu'il adressa à ses adversaires cette terrible apostrophe : « Ils veulent être libres, et ils ne savent pas être »justes ! »

Le clergé catholique, cependant, se soumit à ce nouveau sacrifice avec la plus touchante résignation. M. de Juigné, archevêque de Paris, fut son organe; il appartenait à ce vertueux prélat, modèle de la charité évangélique, et qui, dans l'hiver désastreux de 1789, avait distribué plus de 200,000 fr. de ses propres fonds aux pauvres de son diocese, de recommander à la nation la cause du malheur. « Au nom de mes con»frères, dit-il à l'assemblée [1], au nom de mes coopérateurs et »de tous les membres du clergé qui appartiennent à cette au»guste assemblée, et en mon nom personnel, messieurs, nous

[1] Dans la séance du 11 août 1789.

» remettons toutes les dîmes ecclésiastiques entre les mains » d'une nation juste et généreuse; que l'Evangile soit annoncé; » que le culte divin soit célébré avec décence et dignité; que » les pauvres du peuple soient secourus; voilà la destination » des dîmes; voilà la fin de notre ministère et de nos vœux. » Nous nous confions dans l'assemblée nationale, et nous ne » doutons pas qu'elle ne nous trouve les moyens de remplir » dignement des objets aussi respectables et aussi sacrés. »

Peu après, ce n'était pas seulement les dîmes ecclésiastiques, mais les propriétés de toute nature du clergé, qu'il était question de lui enlever au profit de l'Etat.

M. de Talleyrand-Périgord, évêque d'Autun, en fit la motion à l'assemblée [1] dans un discours dont le patriotisme apparent, et l'élégante habileté ne pouvaient déguiser le but et les sophismes.

D'après les calculs de M. Necker, les revenus du clergé français pouvaient s'élever, soit en dîmes soit en propriétés foncières, à environ 105 millions, représentant un capital de 2,100,000,000 de francs.

Suivant M. l'évêque d'Autun, le revenu total du clergé s'élevait en 1789 à 150 millions [2], dont 80 millions en dîmes, et 70 millions en propriétés foncières.

Se fondant sur la nécessité d'acquitter religieusement les engagemens de l'Etat, et d'éteindre la dette publique qui allait s'accroître du remboursement des charges de judicature et autres supprimées, et ne voyant dans la dotation territoriale du clergé, qu'une suite de fondations conditionnelles, que l'Etat pouvait revendiquer à son profit, moyennant qu'il remplît les intentions des fondateurs, M. de Talleyrand proposait d'accorder au clergé les deux tiers du revenu actuel, c'est-à-dire, environ cent millions, sauf la réduction successive, à une somme fixe, de ce revenu, et de disposer légitimement de la totalité des biens ecclésiastiques, *fonds et dîmes*, pour opérer la libération de l'Etat. Il faisait connaître, en même tems, qu'il existait 70 à 80,000 ecclésiastiques déjà pourvus, auxquels il fallait assurer la subsistance [3].

[1] Séance du 10 octobre 1789.

[2] Le chiffre exact était de 142 millions.

[3] Un rapport de Camille Jordan au conseil des Cinq-Cents porte ce nombre à 130,000.

La conclusion du discours de ce prélat était, qu'au moyen de la totalité des biens et revenus du clergé, la nation pourrait : 1° doter d'une manière suffisante le clergé de France; 2° éteindre 50 millions de rente viagère et 60 millions de rente perpétuelle; 3° détruire, par le moyen de ces extinctions, toute espèce de déficit, le reste de la gabelle, la vénalité des charges, et en opérer le remboursement; 4° enfin constituer une caisse d'amortissement telle que les décimables les moins aisés pussent être incessamment soulagés, et qu'au bout d'un très-petit nombre d'années, tous les décimables, sans exception, pussent être également affranchis de la dîme.

L'abbé Maury s'éleva avec une mâle éloquence contre une proposition qui attaquait dans son essence même le droit sacré de propriété; il en prouva l'injustice, les dangers et même l'inutilité, et démontra admirablement que la manière la plus sûre de ressusciter le crédit, consistait à inspirer une confiance universelle en se montrant universellement justes.

« Comment persuaderez-vous, dit-il, votre fidélité à payer » la dette, si vous ne respectez pas même les propriétés? Quand » je dis les propriétés, Messieurs, je prends ce mot dans son » acception la plus rigoureuse. En effet, la propriété est une et » sacrée pour vous comme pour nous. Nous sommes attaqués » aujourd'hui; mais ne vous y trompez pas; si nous sommes » dépouillés, vous le serez à votre tour. On vous opposera votre » propre immoralité; et la première calamité, en matière de » finances, atteindra et dévorera vos héritages....... »

« .... Nous n'avons usurpé les possessions de personne, nos » biens nous appartiennent, parce que nous les avons acquis » ou parce qu'on nous les a donnés; nous les avons acquis du » produit de nos économies, nous produisons les actes de nos » acquisitions. Nous les avons faites sous la protection et avec » l'autorisation expresse des lois....... »

« .... On nous a donné nos biens; les actes de fondation » existent. Ce n'est point à la nation (qui n'est comme le clergé » lui-même, comme les hôpitaux, comme les communes, qu'un » corps moral) que nos biens ont été donnés. Tout a été indivi- » duel entre le donateur qui a légué et l'église particulière qui a » reçu; on ne connaît aucun don générique fait à l'Eglise. Les » donations d'un très-grand nombre de cures ne sont que des

» fondations inspirées par la piété de quelques paroissiens, et ne » peuvent par conséquent retourner à la nation, puisqu'elles » n'en viennent point.

» Il est constant et avéré par les premiers monumens de la » législation française, que la nation, en corps, n'a jamais ni » stipendié, ni doté le culte public, et que l'Eglise n'a reçu que » des donations particulières.

» Si la nation a le droit de remonter à l'origine de la société pour » nous dépouiller de nos propriétés que les lois ont reconnues et » protégées pendant plus de quatorze siècles, ce nouveau prin- » cipe métaphysique vous conduira directement à toutes les » insurrections de la loi agraire. Le peuple profitera du chaos » pour demander à entrer en partage de ces biens que la posses- » sion la plus immémoriale ne garantit pas de l'invasion. Il dira » aussi qu'il est la nation et qu'on ne prescrit pas contre lui.

» C'est par ses incalculables aumônes que le clergé rend les » peuples dociles à ses instructions. Comment pourra-t-il les » contenir lorsqu'il n'aura plus les moyens de les assister? La » charité tient lieu, au royaume, d'un impôt véritablement » immense. Depuis que l'Angleterre a usurpé les biens des mo- » nastères, quoiqu'elle ait respecté les possessions des évêques, » des chapitres, des universités qui sont encore les plus riches » de l'Europe; l'Angleterre a été obligée, depuis le règne de » Henri VIII, de suppléer aux aumônes du clergé par un impôt » particulier en faveur des pauvres, et cette imposition s'élève » annuellement à plus de soixante millions [1] dans un royaume » dont la population forme à peine le tiers de la nôtre.... Cal- » culez et prononcez....

» Vous voulez être libres!... Eh bien! souvenez-vous que sans » propriété, il n'y a plus de liberté, car la liberté n'est autre » chose que la première des propriétés sociales, *la propriété de* » *soi....* »

Ailleurs, l'éloquent défenseur du clergé dévoilait avec énergie les manœuvres de ces spéculateurs avides qui attendaient la spoliation des biens ecclésiastiques.

« Secondez, Messieurs, disait-il, une conspiration si patrio-

[1] La taxe des pauvres en Angleterre, dans le pays de Galles et l'Ecosse, s'élève à plus de 200 millions.

» tique : livrez les ministres du culte, vos pasteurs, vos compa» triotes, à cette horde d'agioteurs et d'étrangers. Bannissez de » vos campagnes les bénéficiers, les religieux qui y consomment » leur revenu, ou plutôt qui le partagent généreusement avec » les pauvres. Concentrez à jamais dans la capitale toutes les » propriétés de l'Église, et revenez ensuite dans vos provinces » pour y recueillir les bénédictions de vos concitoyens !..... »

Malgré des motifs d'un ordre si puissant et si élevé, malgré la raison, et surtout malgré la justice, la majorité de l'assemblée consacra l'usurpation des biens du clergé. Sur la proposition de Mirabeau, un décret fut rendu en ces termes, le 2 novembre 1789 : « Tous les biens ecclésiastiques sont à la disposition de » la nation, à la charge de pourvoir d'une manière convenable » aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres et au soulage» ment des pauvres, et d'après les instructions des provinces. — » Dans les dispositions à faire pour subvenir à l'entretien des » ministres de l'instruction, il ne pourra être affecté à la dota» tion d'aucune cure moins de 1200 liv. par année, non compris » le logement et les jardins en dépendant. »

Il faut voir dans les *Considérations* de Burke *sur la révolution française*, comment cette spoliation fut jugée par les hommes graves et impartiaux dans les pays étrangers à la religion catholique. Comparant cette violence aux mesures les plus cruelles des conquérans barbares, l'illustre écrivain anglais trouve que chez les Romains le droit de la guerre autorisait du moins de telles rigueurs. Le tyran de l'Angleterre, Henri VIII lui-même, dans un de ses actes les plus iniques, voulut conserver l'apparence d'une sorte d'équité; car avant de dépouiller les communautés religieuses, il ordonna la vérification des prétendus crimes et abus reprochés aux congrégations monastiques, et ne les regardant pas encore comme un titre suffisant, il trouva le moyen de se procurer l'abandon formel de tous les biens des monastères. Les ménagemens de Henri VIII étaient ainsi une sorte d'hommage rendu à la justice par le despotisme. « Si le » hasard avait reservé ce tyran de nos jours, dit Burke, quatre » mots techniques auraient fait toute l'affaire, et lui auraient » épargné ces embarras. Aurait-il eu besoin d'autre chose que » d'une courte formule d'enchantement : *Philosophie*, *lumières*, » *liberté*, *droits de l'homme* ? »

Au surplus, il est bien démontré aujourd'hui, par les documens les plus authentiques de l'histoire contemporaine, autant que par les événemens, que la confiscation des biens du clergé n'avait pas pour objet réel d'éteindre la dette publique, d'améliorer l'état de l'agriculture, et de remédier aux abus qui avaient existé dans la répartition des revenus du clergé : ces avantages pouvaient s'obtenir par d'autres voies et sous d'autres formes. Détruire l'influence de la religion catholique et la religion elle-même en détruisant ses institutions, enrichir des spéculateurs, telle fut la double pensée qui semble avoir présidé à cet acte d'iniquité légale. L'avenir se chargea de réaliser bientôt les avertissemens et les jugemens prophétiques des abbés Sieyès et Maury.

Quelques mois s'étaient à peine écoulés[1] que l'assemblée nationale, poursuivant son œuvre de destruction, supprimait et interdisait tous les ordres et congrégations religieuses, dans lesquels on faisait des vœux monastiques solennels. Les saintes filles de saint Vincent de Paul, les religieux dévoués aux soins des pauvres et des aliénés, les corporations savantes, rien ne put trouver grâce à ses yeux. Ce fut au nom des lumières, de la liberté et de l'humanité, que les religieux des deux sexes, comme du tems de Henri VIII, furent chassés de leurs monastères et réduits à implorer la pitié publique. Il ne fut permis à aucun d'eux de suivre en paix une vocation libre et volontaire. On confondit, dans la rigueur cruelle d'un principe absolu, les ordres hospitaliers et enseignans, si précieux et si nécessaires à la France, avec les congrégations exclusivement livrées à la vie contemplative et les ordres mendians. Sous le prétexte de quelques abus, devenus déjà bien rares, et dont le gouvernement, d'accord avec l'autorité ecclésiastique, pouvait facilement faire disparaître les dernières traces et prévenir le retour, les plus belles et les plus anciennes institutions du catholicisme furent proscrites à jamais; l'enfance et le malheur perdirent leurs plus généreux appuis, et les pauvres, dépouillés d'une tutelle bienfaisante, furent désormais livrés aux calculs de l'arithmétique administrative et de l'égoïsme individuel.

Il est inutile de dire que l'indemnité promise au clergé sécu-

[1] 13 février 1790.

lier [1], ne fut jamais ni réglée ni acquittée. La convention nationale supprima même toutes les subventions provisoires accordées au culte catholique, et détruisit ou aliéna la majeure partie des édifices consacrés à une destination religieuse. Le directoire se borna à tolérer tacitement l'exercice secret du culte. Il était réservé à l'homme puissant, qui détrôna l'anarchie en France, de relever les temples et les autels, et de réunir les débris épars du saint sacerdoce. Un traité fut conclu en 1801, entre Napoléon et le Saint-Siége, et, dès ce moment se rétablirent de fait, dans l'administration du temporel des diocèses et des paroisses, une législation et une jurisprudence, qu'un nouveau concordat et divers actes des gouvernemens qui se sont succédés jusqu'à ce jour, sont venus compléter et fixer.

Evidemment l'intention de Napoléon et de Pie VII, dans le premier concordat, comme celle du pape et du roi Louis XVIII, dans le second [2], furent de restituer au clergé, c'est-à-dire aux diocèses et aux paroisses, dans la personne des évêques et des curés, et sous l'administration des fabriques, les édifices et les propriétés ecclésiastiques non aliénés, et pouvant servir à une destination religieuse. Non-seulement cette disposition était conforme à la justice et aux convenances, mais elle résultait de l'acte même, qui, en consacrant la spoliation du clergé, lui assurait une indemnité convenable, et réservait expressément les logemens et les jardins des ministres du culte.

Cependant, la plupart des interprètes officiels des lois relatives au culte, guidés par les maximes philosophiques de l'assemblée constituante, imbus de la pensée que le clergé n'était plus et ne pouvait plus être propriétaire d'aucun bien, et frémissant à l'idée du retour de l'indépendance et de l'influence des prêtres catholiques, ont accumulé les sophismes, les difficultés et les abus d'autorité même, pour dénier au clergé les droits qui résultaient de traités solennels, de décrets législatifs, et enfin des éternels principes de la raison et de la justice.

Cet exposé peut donner une idée de l'importance du travail auquel s'est livré M. l'abbé Affre, et de l'opportunité de son livre. Mais on les comprendra mieux encore par l'indication des

[1] On avait promis 20 millions de traitement.

[2] Voir ces deux concordats, ci-dessus, p. 51 et 69.

questions qu'il a traitées avec autant de force que de logique et de talent.

Le savant écrivain a examiné d'abord l'origine et la nature de la propriété des biens ecclésiastiques, avant 1789, et les doctrines discutées à l'assemblée constituante sur cette propriété.

Passant ensuite à l'examen de la propriété des biens ecclésiastiques, depuis 1789, il démontre, par les principes du droit, et par les termes mêmes des lois et des actes des divers gouvernemens reconnus en France :

1° Que les acquéreurs des biens du clergé ne sont devenus légitimes propriétaires qu'en vertu du concordat de 1801; 2° que le concordat n'a point abandonné les biens *invendus*, alors même que l'état a continué d'en jouir; 3° que les biens restitués par divers décrets, appartiennent aux églises titulaires, et ne sont plus propriétés de l'état; 4° que les anciennes cathédrales, les anciens palais épiscopaux et les anciens séminaires rendus depuis 1801 appartiennent aux évêques et aux diocèses, et non aux départemens, lesquels ne sont propriétaires que des édifices nouveaux, construits avec les fonds départementaux; 5° que les anciennes églises paroissiales et autres, appartiennent aux paroisses et aux fabriques, et non point à l'état et aux communes, qui ne peuvent revendiquer la propriété que des édifices construits au moyen des revenus communaux; 6° qu'il en est de même de la propriété des anciens presbytères, des jardins en dépendans et, en certain cas, des anciens cimetières.

Tous ces points sont discutés avec une lumineuse sagacité et le talent d'un légiste habile. Chaque chapitre forme une sorte de savante dissertation; l'auteur y révèle une connaissance parfaite de l'histoire, du droit public, de l'économie sociale et de l'administration. Nous n'étonnerons personne en ajoutant qu'il s'y montre toujours théologien profond et puissant dialecticien. Des autorités graves, et particulièrement celle de M. le comte Portalis, sont à la vérité en opposition avec quelques-unes de ses conclusions. Mais nous l'avouons, après avoir lu l'ouvrage de M. l'abbé Affre, il nous paraît difficile que les jurisconsultes de bonne foi ne soient pas convaincus, et ne se félicitent de voir un nouveau jour éclairer des questions demeurées jusqu'ici dans l'oubli et l'obscurité.

Nous avons dit que l'ouvrage de M. l'abbé Affre paraissait

avoir été inspiré par le sentiment bien naturel que lui a fait éprouver l'injustice récemment dirigée contre le vénérable pasteur de la capitale.

En effet, les diverses pièces relatives à la déclaration d'abus prononcée contre monseigneur l'archevêque de Paris, le 21 mars 1837, occupent une assez grande place dans le *Traité de la propriété des biens ecclésiastiques*; l'auteur en a fait l'objet d'un examen approfondi, duquel il résulte, avec la dernière évidence, que la réclamation extra-judiciaire, formée par monseigneur l'archevêque, pour revendiquer la propriété des terrains dépendans de l'ancien palais métropolitain, ne pouvait être considérée, soit dans le fond, soit dans la forme, comme un abus de pouvoir et d'autorité, ni déférée à ce titre au conseil d'Etat. Cette partie du livre de M. l'abbé Affre, ainsi que l'exposé des discussions élevées entre les deux chambres, au sujet de la remise des terrains de l'archevêché à la ville de Paris, est du plus haut intérêt pour l'observateur. C'est en effet un grave spectacle que celui des dépositaires du pouvoir, et des philosophes des deux chambres, flottant entre la vérité et les sophismes, repoussant l'odieuse solidarité des attentats commis à l'archevêché, dans les journées de juillet 1830, et le 13 février 1831; déplorant les événemens passés, et cependant, par un ménagement pusillanime pour des passions qu'ils condamnent, refusant de reconnaître les droits du siége épiscopal de Paris à la propriété des terrains sur lesquels s'élevait naguères la demeure du premier pasteur. On voit que tous désirent réparer les dommages causés par un effroyable délire, et toutefois qu'ils craignent de paraître donner entière raison à monseigneur l'archevêque. Ils promettent de relever le palais archiépiscopal auprès de la métropole, mais ils repoussent les projets les plus raisonnablement conçus sous le rapport du goût, de la convenance et de l'économie, par celà seul que l'édifice reposerait sur un terrain que le philosophisme des démolisseurs a frappé de réprobation, et que l'opinion publique, d'ailleurs, demande que les alentours de la vieille basilique de Paris soient transformés en lieux de plaisir et de bruyans ébàts. On ne peut que plaindre ces hommes de n'avoir pas le courage du bien comme ils en ont l'intelligence; l'on déplore de tels sacrifices faits au désir de conserver une telle popularité.

Du moins, de nobles et courageuses paroles ont consolé les âmes pieuses attentives à ces graves débats; quelque voix, en petit nombre sans doute, mais puissantes par l'éloquence et l'autorité, ont rétabli les vrais principes, et protesté contre l'oppression et l'abus de la forme. Honneur à MM. de Tascher, de Montalembert, de Portalis, de Brézé, du Bouchage et Mounier ! de tels noms dispensent de tout éloge.

Toutefois, si de grandes lumières et de hauts enseignemens sont sortis de cette importante discussion, on peut dire que l'ouvrage de M. l'abbé Affre est venu les compléter de la manière la plus satisfaisante. Peut-être même, si ce livre avait paru un an plus tôt, aurait-il empêché le grand scandale de la consécration d'une injustice. Espérons qu'il est destiné à en prévenir le retour; car il doit nécessairement éclairer les jurisconsultes, les publicistes et les administrateurs, sur les questions peu connues ou jugées suivant les traditions passionnées et les vieilles haines du philosophisme moderne, contre le clergé catholique; nous aimons à penser aussi qu'il contribuera à faire dignement apprécier par les amis de la vérité et de la justice, la conduite, à la fois si ferme et si prudente, de monseigneur l'archevêque de Paris.

En résumé, l'ouvrage de M. l'abbé Affre nous paraît un véritable monument élevé à la science et à la religion, et nous semble destiné à former un jour autorité dans toutes les questions qui se rattachent à la propriété des biens ecclésiastiques, non-seulement en France, mais encore dans les royaumes catholiques, où s'agite en ce moment le génie des révolutions. Nous disons *un jour*, car il ne faut pas se dissimuler que le vieux levain révolutionnaire combattra pied-à-pied le terrain, et disputera long-tems au clergé catholique les petites parcelles de propriété échappées à la proscription successive des encyclopédistes, de l'assemblée constituante, de la convention, et des jurisconsultes modernes; mais que le courageux et savant écrivain se rassure : rien ne prescrit contre le droit : *res clamat domino suo.*

V[te] ALBAN DE VILLENEUVE-BARGEMONT.

Histoire.

HISTOIRE DU PAPE INNOCENT III

ET DE SES CONTEMPORAINS, PAR FREDERIC HURTER [1];

Premier Article [2].

Comment il faut écrire l'histoire. — Observations critiques. — Vie d'Innocent, à Paris, à Bologne.—Son entrée aux affaires.—Les croisades justifiées.—Élection d'Innocent.—Des rapports de l'Église et de l'état. —Il réforme sa maison,—Rend à l'Église son indépendance.—Son intervention dans les affaires d'Allemagne,—dans le divorce de Philippe-Auguste.

Cette vie d'Innocent III, fruit de vingt ans de travaux, et que l'Allemagne a reçue avec de si grands éloges, est l'œuvre d'un ministre protestant, M. Frédéric Hurter, de Schaffouse, ville à laquelle l'histoire devait déjà le célèbre Jean de Muller. Nous ajouterons, à l'honneur du gouvernement et du clergé de Schaffouse, que M. Hurter a été élevé à la première dignité

[1] *Geschichte Papst Innocenz des Dritten und seiner Zeitzenossen*, *durch* Friedrich Hurter. Hambourg, F. Perthes, 1836, 2 vol. *in*-8°.

[2] L'article que nous publions ici, est extrait des *Annales des sciences religieuses* de Rome. Nous l'avons traduit pour faire connaître à nos lecteurs la science qui préside aux travaux de ce recueil, et aussi pour les mettre à même de juger de cette *histoire du pape Innocent III* de Hurter, qui n'est pas encore traduite en français, mais qui le sera bientôt par les soins de M. Alexandre de Saint-Chéron. M. l'abbé *Esslinger*, auteur de cet article, était en 1830 un des rédacteurs des *Annales*, qui ont inséré de lui un excellent travail intitulé : *De la réunion de tous les chrétiens dans une même église*, tome I, page 207. *Le directeur*, A. B.

ecclésiastique du canton, malgré la justice complète qu'il rend, comme nous verrons, à un pontife romain, et à la plupart des doctrines et des institutions de l'Eglise catholique.

C'est en parcourant, il y a vingt ans, le recueil des lettres d'Innocent III, que M. Hurter conçut le projet et prit la résolution de consacrer tout son tems et toutes ses forces à écrire la vie de ce pape, dont l'esprit s'éleva à l'idée la plus vaste et la plus sublime qui ait jamais été conçue du souverain pontificat, et cette idée fut réalisée sous son règne, dans toute son étendue et toute sa grandeur. Mais M. Hurter s'aperçut bientôt qu'écrire la vie d'Innocent, c'était embrasser l'histoire entière de son tems. En effet, la vie d'un pape du moyen-âge est un fragment de l'histoire universelle, dont on perdrait bientôt l'intelligence si l'on en retranchait le chef de l'Eglise, qui seul peut en donner la clef; ce serait vouloir décrire un cercle sans le centre de sa circonférence.

« Innocent III, dit-il, partagea avec ses contemporains la » croyance à l'origine divine de la papauté, et il ne douta pas » que la providence ne l'eût choisi pour en soutenir le poids. » Pour le juger avec équité, il s'agit seulement de voir s'il a digne- » ment compris cette divine institution, et s'il a consacré toute » la puissance de son vaste génie, et tous les instans de sa vie à » procurer les plus grands avantages possibles à la chrétienté. » Que la croyance qui le faisait agir, considérée en elle-même, » soit vraie ou fausse, conforme ou non à la doctrine bien en- » tendue de l'Evangile, bien ou mal fondée sur la parole de » Jésus-Christ, c'est une question d'une grande importance qui » appartient à la polémique théologique, mais dont l'histoire n'a » point à s'occuper. Il suffit seulement à l'histoire de savoir que » cette croyance dominait à une certaine époque, et se liait à une » institution qui exerçait une souveraine et universelle influence. » A mettre les choses au pis, on peut éluder toute espèce d'objec- » tion, en prétendant que les institutions dont le genre humain » a besoin, pour ses intérêts les plus élevés, changent et ne » peuvent pas toujours rester les mêmes. C'est sur ce principe » que se sont fondés les plus accrédités d'entre les historiens, » qui, reconnaissant dans le christianisme une révélation de » Dieu, admettent l'influence salutaire et conservatrice de la

» papauté à l'époque dont nous parlons, ainsi que la grandeur » morale et intellectuelle des hommes qui occupèrent dans ces » tems la chaire de Saint Pierre. Quoi de plus injuste que de » répudier les sublimes qualités de l'intelligence et du caractère, » uniquement parce que nous n'approuvons point les formes » extérieures et les circonstances accidentelles avec lesquelles » elles ont dû se manifester? Les papes, et Innocent plus qu'au- » cun autre, ont été mal jugés, parce qu'on les a jugés sans » considérer, comme on le devait, le tems où ils ont vécu et » les devoirs de leur charge. Mais les préjugés disparaissent » devant les lumières de l'histoire véridique, et l'histoire doit être » telle pour mériter réellement le nom d'histoire. Un écrivain » doit rapporter les faits accomplis, et non point les traduire » au tribunal de son siècle, dont les idées ne sont point la règle » absolue du bien et du vrai. »

Ces principes méritent d'être médités par quiconque veut écrire l'histoire. Une ou deux réflexions cependant semblent émises par l'auteur dans le désir de montrer à ceux de sa religion qu'on peut parler d'un pape et de sa dignité, comme il l'a fait dans son ouvrage, sans cependant admettre la doctrine catholique sur la papauté. Ainsi, il dit que *l'histoire n'a nullement à examiner si Jésus-Christ a établi ou non un chef visible de son Eglise*, afin que les lecteurs protestans comprennent que, en reconnaissant que la conduite d'Innocent a été ce qu'elle devait être, par la persuasion qu'il avait d'être le vicaire de Jésus-Christ sur la terre, l'écrivain n'est point obligé d'admettre que cette croyance fût fondée sur le christianisme pur et bien compris. On pourrait peut-être répondre que la vérité ou la fausseté de la croyance dont il s'agit dépend de certains faits et de certaines paroles de Jésus-Christ et de ses disciples; que tous les faits appartiennent à l'histoire; que d'ailleurs il ne peut jamais être indifférent pour un biographe d'examiner si celui dont il écrit la vie l'a consacrée à la cause de la vérité ou de l'erreur, et, en supposant ce dernier cas, s'il a été trompeur ou trompé......[1] Un tel examen est indispensable pour qu'un bio-

[1] L'un est aussi difficile à supposer que l'autre. Cette difficulté nous paraît être une preuve de la vérité catholique, quant à l'origine divine

graphe puisse nous donner une idée vraie et juste, tant du caractère et des principes de son héros que de la force et de la pénétration de son esprit. Cette impartialité absolue qui consiste à oublier ses propres doctrines est assez difficile, surtout en matière de religion, et peut-être même impossible, excepté pour les indifférens. Si la majorité des historiens protestans s'est montrée si injuste envers nos souverains pontifes, c'est le résultat de leurs préjugés de secte et de leurs erreurs dogmatiques. Si M. Hurter était imbu de ces erreurs, si le pontife romain était pour lui l'Antechrist, et son autorité un pouvoir usurpé, sans aucun fondement sur la parole de Jésus-Christ, s'il ne penchait pas plus qu'il ne le croit peut-être vers la foi catholique, il ne serait jamais arrivé à nous faire un don aussi magnifique par la composition de cette histoire d'Innocent III et de son siècle. Les vrais principes, dans une science, conduisent à de saines doctrines dans une autre. Ainsi, par une coïncidence que nous ne croyons nullement fortuite, ce siècle voit les historiens protestans rendre pleine justice à nos pontifes Léon Ier, Grégoire-le-Grand, Grégoire VII, Innocent, etc., tandis que les autres protestans, écrivains dogmatiques et interprètes de l'Ecriture, se montrent plus favorables que par le passé au sens catholique des textes sacrés, qui forment la base dogmatique de notre foi sur le gouvernement visible de l'Eglise.

Il y a dans le texte, cependant, quelques expressions qui méritent un examen attentif. M. Hurter parle des institutions *nécessaires aux intérêts les plus élevés du genre humain*, et dit que *ces institutions changent et ne peuvent pas rester les mêmes dans tous les tems*. Les intérêts les plus élevés *(das hæhere Wohl)* du genre humain sont : la vérité, la justice, ainsi que les autres vertus et

du souverain pontificat. Et comment serait-il possible, en effet, que l'esprit profond et pénétrant de quelques-uns de nos grands pontifes n'eût point découvert l'erreur, si l'erreur eût existé ? et s'ils l'avaient découverte, comment pouvoir concilier leurs austères et saintes maximes avec l'adoption d'une morale aussi équivoque et aussi relâchée que celle qui permettrait de se faire passer, contre leur propre conscience, pour les vicaires du Christ, de se servir de l'erreur, fût-ce même pour le bien, et de se prétendre revêtus d'une autorité mensongère ?

(N. de l'auteur de l'article).

le salut de l'âme immortelle ; puisque le règne universel de la vérité et de la justice assurerait au genre humain une existence heureuse ici-bas sur la terre, et si tous les hommes possédaient et mettaient à profit les vrais moyens de salut, il en résulterait une félicité correspondante pour toute la race humaine après la mort. Voilà les intérêts les plus élevés du genre humain. Les institutions qui y satisfont, ou prétendent y satisfaire, sont les institutions religieuses. Plusieurs, non-seulement dans des tems différens, mais encore à une même époque, prétendent satisfaire aux besoins les plus élevés du genre humain ; une seule cependant y satisfait réellement, toujours et partout : ainsi donc une seule est véritablement nécessaire, et c'est l'Eglise de Dieu. On peut distinguer dans l'Eglise trois états, ou trois établissemens successifs : les Patriarches, la loi Mosaïque et le Christianisme. Les deux premières institutions ne pouvaient être éternelles, parce qu'elles n'étaient point assez parfaites pour satisfaire dans tous les tems aux intérêts les plus élevés du genre humain. Mais il n'en a pas été ainsi de la troisième, c'est-à-dire du Christianisme : déposée en germe dans l'Ecriture Sainte et la tradition apostolique, elle s'est développée de plus en plus dans la succession des siècles, sur le fondement posé par Jésus-Christ. Jamais il ne viendra un tems où ces grands intérêts du genre humain, que nous avons signalés, reclament une institution nouvelle, ou le changement de celle qui existe, dans une de ses parties constitutives. Si donc la papauté est une partie constitutive de l'établissement de Jésus-Christ, et si l'autorité étendue des souverains pontifes, dans le moyen-âge, est fondée sur l'idée clairement et pleinement conçue d'un règne de Dieu sur la terre, un tel pouvoir suprême sera toujours nécessaire dans la société humaine et chrétienne, comme l'Eglise même dont il forme une partie essentielle.

M. Hurter, comme protestant, peut nier cette conclusion ; mais, dans tous les cas, il ne devait point parler en termes absolus, et dire que « les institutions, dont les hommes ont besoin » pour les intérêts les plus élevés, ne peuvent pas être les mêmes » dans tous les tems. » C'est sous ce prétexte que se sont faits des changemens, ou pour mieux dire des bouleversemens, que notre estimable écrivain déteste autant que nous pouvons les

détester nous-mêmes. Il est impossible de croire que M. Hurter ait voulu représenter par ces paroles, l'autorité pontificale avec l'étendue qu'elle eut dans les mains d'Innocent III, comme une institution dont les avantages pour la société chrétienne fussent bornés à une seule époque. Telle n'est pas du moins son intime conviction; autrement, il n'aurait point écrit ce qu'on lit dans différens endroits de son bel ouvrage; il ne ferait point, par exemple cette question [1] : « Une autorité établie sur un fondement moral, et sur la croyance que Dieu gouverne directement » les affaires humaines, ou assez puissante pour empêcher ou » terminer les guerres des rois et des républiques, mériterait-elle » le nom de pouvoir salutaire ? »

Il est bien vrai que des institutions telles que l'Eglise et la Papauté, bien qu'en elles-mêmes toujours également salutaires, peuvent ne pas toujours le *paraître*, parce qu'une partie de leur utilité dépend du crédit qu'elles trouvent auprès des hommes, et que ce crédit n'est pas le même dans tous les tems. Mais que doit-il résulter de là ? Faut-il abolir ces institutions, parce que l'homme peut les détruire ? Faut-il en désespérer, parce qu'un siècle les voit avec dédain ? Non, certainement ! Il est vrai que l'opinion est la reine du monde; mais, c'est une reine *de fait*; la vérité, au contraire, en est la reine *légitime*. Pour allier le fait au droit, il faut que la vérité puisse reconquérir l'opinion. La vérité est la plus forte, quoique souvent l'erreur *crie* plus fort; et la vérité est pour nous. Les vrais besoins de la société humaine et l'aptitude de l'institution divine pour les satisfaire, nous le répétons, restent toujours les mêmes. Le siècle des Tibère, des Néron, des Domitien, aurait eu besoin de reconnaître dans le pape un *malleus Tyrannorum*, comme il a été appelé par Saint-Bernard; de même, il serait besoin, de nos jours, de reconnaître en lui un *Pater regum*, dont la voix écoutée de tous, terminerait les luttes qui existent depuis un demi-siècle entre les rois et les peuples, sécherait les torrens de sang versés pour des couronnes disputées, et à une paix armée, ruineuse et précaire, ferait succéder une paix véritable, salutaire et assurée. Récevons donc le beau tableau historique de M. Hurter

[1] Vol. II, p. 710-711.

non-seulement comme un témoignage du bien immense qu'un souverain pontife a pu accomplir, dans un siècle reculé, mais encore du bien que l'institution reconnue comme nécessaire aux intérêts les plus élevés du genre humain, pourra faire dans tous les siècles à venir, où il se rencontrera un Grégoire, un Innocent, avec des hommes ramenés par une pénible et douloureuse expérience, aux vrais principes sociaux.

Le premier livre renferme la vie d'Innocent jusqu'à son élévation au trône pontifical. Il naquit de la noble famille des Conti, en 1160 ou 1161, à l'époque où deux illustres champions, Alexandre III et Frédéric, défendaient avec un zèle égal, le premier, l'Eglise, l'autre l'empire. Il reçut le nom de Lothaire.

Comme il arrive souvent, que même les grands hommes n'attirent l'attention du siècle où ils vivent, que quand on commence à ressentir les effets de leur puissante influence, il en résulte que le souvenir de leurs premières années est rarement conservé par l'histoire. C'est par cette raison que nous savons peu de chose de la jeunesse de Lothaire. Ayant terminé ses premières études dans une école romaine, il se rendit à Paris, et de là à Bologne. A cette époque, Paris dominait tellement dans les sciences théologiques, que, lorsqu'on voulait louer un prêtre distingué par son profond savoir dans la doctrine chrétienne, on avait coutume de dire : « Il semble qu'il » a passé sa vie à étudier à Paris. » Que si nous portons nos regards du Paris d'alors vers celui de nos jours, nous trouverons bien étranges ces vers d'un poète du tems :

Illa docet cœlestia sequi, vitare caducum,
Vivere legi poli, sursùm suspendere mentem,
Fastidire solum, cœlum conscendere mente,
Corporis insultus frænare, refellere luxus
Carnis, et illicitos rationi subdere motus [1].

[1] A Paris on apprend à s'attacher aux choses célestes, à éviter les choses périssables; à vivre selon la loi du ciel; à élever son esprit en haut; à se détacher de la terre; à monter par l'esprit vers le ciel; à contenir les rébellions du corps; à reprimer la luxure, et à soumettre à la raison les mouvemens désordonnés de la chair. *Alan. ab Insulis* ap. Bul. tome II, page 583.

Pierre de Corbeil, fut celui des docteurs de Paris qui contribua le plus à former le cœur et l'esprit de Lothaire, et le souvenir plein de reconnaissance qu'il en conserva, et qu'il fit éclater lorsqu'il eut ceint la tiare, ne fait pas moins d'honneur au maître qu'au disciple. La mémoire de l'horrible assassinat de Thomas de Cantorbéry, ne s'était pas encore affaiblie, et la sympathie que son martyre avait excitée particulièrement en France, avait déjà acquis par la canonisation décrétée par Alexandre III, ce caractère de religieux hommage que la religion catholique accorde à ses héros, unissant ainsi salutairement l'Église militante à l'Église triomphante. D'innombrables pèlerins se rendirent, sur les traces de Louis VII, au tombeau de saint Thomas, et Lothaire profita de son séjour à Paris pour faire ce pèlerinage. Oh! comme le grand pontife futur dut se sentir inspiré dans ce lieu où reposaient les ossemens sacrés d'un défenseur de la liberté et des droits, lequel était déjà allé recevoir les palmes célestes! O combien encore, un tel souvenir joint à l'exemple d'Alexandre III, dut affermir dans une âme si bien disposée, la résolution de marcher sur les traces de l'illustre mort, de suivre le glorieux exemple du grand pontife encore vivant, et de n'avoir, comme eux, dans sa vie entière, qu'une seule pensée, un seul but, un seul désir: le bien et la gloire de la sainte Église!

Ses études terminées à Paris, Lothaire se rendit à Bologne, excité par le seul désir d'être utile aux autres. Irnerius y avait ouvert une école de *droit romain*, humble origine d'une institution scientifique, dont la renommée traversera bientôt les Alpes, pour se répandre dans toutes les provinces du monde chrétien. La gloire que Bologne s'était déjà acquise, devint universelle lorsque le camaldule Gratien eut fait pour le *droit canon*, ce qu'Irnerius avait fait pour le droit romain. Ce dernier régnait là, seulement où il s'était établi et maintenu, c'est-à-dire, en tant qu'il avait plu aux empereurs de l'ordonner. Il n'en était pas ainsi du droit ecclésiastique, qui avait étendu sa domination sur tous les royaumes qui reconnaissaient le pape pour chef de leur religion. Le nombre des étudians s'éleva à dix mille, peu de tems après le séjour de Lothaire à Bologne. On ignore complètement combien de tems durèrent ses

études dans cette ville et à Paris. Il est vraisemblable cependant qu'il revint à Rome à une époque assez rapprochée de la mort d'Alexandre III, ce grand pontife qui se montra plein de courage lorsqu'il fut obligé de se réfugier en France, pour se soustraire à la vengeance de son ennemi couronné, et ne se laissa point aller à l'orgueil lorsque Frederic s'humilia aux pieds du chef visible de l'Eglise; c'est qu'il savait que cet hommage de soumission ne s'adressait point à sa personne, mais à son divin ministère.

Lothaire, *qui moribus et scientiâ fuit gratus nimis*, suivant les paroles d'un écrivain, fut bientôt appelé à s'occuper des affaires de l'église universelle sous les règnes de Lucien III, d'Urbain III, et de Grégoire VIII. Sous le pontificat de ce dernier, qui fut seulement de cinquante-cinq jours, arriva la funeste nouvelle que Jérusalem était tombée entre les mains de Saladin; l'Europe entière fut plongée dans la douleur et la consternation. A cette nouvelle, une voix unanime s'écria partout : « Pleurez, faites » pénitence, ouvrez vos trésors, courez aux armes! » La sympathie que les croisades excitaient alors parmi tous les peuples chrétiens, l'emportait sur tout autre soin dans l'esprit des pontifes, depuis le tems d'Urbain III. « Les vœux, les plaintes, » les efforts que le déplorable état des lieux saints excitait parmi » les fidèles, trouvèrent toujours un écho dans l'âme du sou» verain pasteur. En considérant le zèle continuel, identique, » inépuisable, que le Saint-Siége a déployé pendant plus d'un » siècle et demi pour cette grande cause, on s'imaginerait faci» lement qu'un seul et même pape a régné pendant tant d'an» nées. L'enthousiasme universel pour la délivrance des lieux » saints, s'explique par les croyances du tems; mais le but que » tous se proposaient était noble et généreux, puisqu'il était » désintéresé et inspiré par le Christianisme, qui occupait tous » les cœurs, régnait dans toutes les relations, et unissait par » un lien sacré tous les individus en une grande famille, dont » le chef unissait les nobles vœux manifestés partout, et après » les avoir purifiés de toute imperfection, les déclarait con» formes à la volonté divine. Toutefois, ces paroles, qui entraî» nèrent à la guerre sainte les peuples et les rois, pouvaient » être inspirées dans la bouche des souverains pontifes par une

»sincère conviction. Ceux qui prétendent que ce zèle était »excité par un vil intérêt ou de mauvais desseins, sont en con- »tradiction avec les plus simples notions de psychologie. Une »si grande succession d'hommes, qui tous auraient invoqué »les plus saintes croyances, en s'en raillant au fond de leur »cœur, et dont pas un seul, néanmoins, durant un si long »espace de tems, n'aurait démenti son rôle d'histrion, serait le »plus incroyable phénomène que puisse jamais présenter l'his- »toire du genre humain. »

D'autres écrivains encore que M. Hurter ont rendu justice à la conviction sincère, au but pieux et désintéressé de ceux qui entreprirent la conquête des lieux saints. Le mauvais succès des dernières croisades, les difficultés toujours croissantes de l'entreprise, le schisme d'Occident, les progrès de l'hérésie et d'autres circonstances politiques, suffisent pour expliquer le refroidissement de l'antique enthousiasme et l'inutilité de l'effort des pontifes pour le ranimer. Cependant le sentiment fondamental de ces héroïques et saintes entreprises peut encore se justifier aujourd'hui devant le tribunal de la saine raison et de la piété la plus éclairée. Ce tribunal condamnera peut-être l'impétuosité aveugle avec laquelle les guerriers d'Occident se précipitèrent sur l'Orient, les motifs moins purs de quelques-uns d'entr'eux, ce qu'il y avait de désordonné dans ces guerres, le sang versé avec tant de profusion et si peu de certitude d'un heureux succès ; mais la raison et la piété chrétiennes ne nieront jamais que ce ne fût une juste cause de douleur et un outrage pour le monde racheté par Jésus-Christ, que les lieux sanctifiés par sa vie et par sa morale fussent profanés par les ennemis de son nom. Si les Français de nos jours s'affligent parce que le dernier empereur repose enseveli dans la terre étrangère, et redemandent les cendres du grand conquérant à ceux qui furent ses ennemis, sera-t-il donc moins raisonnable le désir du Chrétien, que le sépulcre du grand Triomphateur de la mort ne reste pas au pouvoir des ennemis, et que la patrie du divin Fils de David devienne une province de son Église ? Les guerres qui eurent pour objet la conquête de ce grand sépulcre, de cette terre sacrée, ne sont certes pas moins fondées en raison que beaucoup d'autres. Rapprochement singulier : ceux qu'enflammait le plus généreux désir ne purent, malgré tant d'héroïques efforts, attein-

dre au but de tous leurs vœux, tandis que les nations chrétiennes modernes qui en auraient le pouvoir, n'en ont pas le désir. Cependant, s'il est permis d'espérer que la foi du Christ enflammera de nouveau tous les cœurs, que l'Eglise, mère commune des fidèles, verra revenir sur son sein tant de fils égarés dans les sentiers ténébreux de l'hérésie et du scepticisme; il y a donc aussi place pour cette autre espérance que l'antique sentiment qui enfanta les guerres saintes renaîtra sous une forme nouvelle; et si l'Europe chrétienne est puissante alors comme de nos jours, ce que ne purent obtenir des torrens de sang versé, s'obtiendra par une simple déclaration des volontés du monde chrétien, appuyée sur des négociations tout-à-fait pacifiques [1]. Il est certain que, en exceptant la pratique universelle et parfaite des préceptes évangéliques, Jérusalem chrétienne et catholique serait le symbole le plus expressif de la reconnaissance que tous les fils de l'homme doivent au Fils de Dieu.

Revenons maintenant au récit de M. Hurter. A Grégoire VIII succéda Clément III. Ce dernier, qui était oncle maternel de Lothaire, l'éleva à la dignité de cardinal. Sous Célestin III, premier pape de la puissante famille des Orsini, le nouveau cardinal parut se tenir éloigné des affaires pendant quelque tems; peut-être était-ce à cause de la haine invétérée des Orsini contre la famille maternelle de Lothaire. A cette époque, il composa plusieurs ouvrages, parmi lesquels on remarque le livre *De Contemptu mundi, seu de Miseriâ humanæ conditionis*.

« Quelle différence entre Lothaire, dit M. Hurter, et ce scep-
» tique qui, las de la vie, proclame dans le *Coheleth* le néant des
» choses terrestres, après en avoir joui avec satiété, mais sans
» offrir à leur place des biens plus dignes de nos vœux! Lothaire
» dévoile à l'œil interne les perspectives immortelles dans la
» même œuvre où il enseigne à mépriser les vanités du monde.
» Celui qui sent comme lui la misère de la condition humaine,

[1] L'espoir de recouvrer la Terre-Sainte, au moyen d'une cession volontaire, avait déjà eu lieu dans ces tems reculés. En 1214, le soudan Safeddin se montra disposé à céder la Terre-Sainte à Innocent pour s'assurer la tranquille jouissance de ses autres possessions. Voir le livre XVIII de la *Vie d'Innocent*, et les écrivains contemporains que cite M. Hurter.

» misère que l'homme accroît encore immensément en oubliant » les véritables consolations, ou se retire dans la solitude de la » vie contemplative, ou, quoique non moins ennemi des affec- » tions du monde, il y restera pour travailler avec un zèle infati- » gable au bonheur des hommes et pour servir la cause de Dieu, » dans la sphère où il pourra se croire appelé comme un instru- » ment de Dieu. Pour les hommes de cette époque, le chef visi- » ble de l'Eglise était un semblable instrument placé immédia- » tement dans la main de Dieu. Quoique le gouvernement sécu- » lier soit une institution divine, le gouvernement spirituel l'est » cependant dans un sens plus positif et plus sublime. L'Eglise » en concentrant en elle-même l'élite des forces morales et in- » tellectuelles, montrait avec évidence, par le sage emploi qu'elle » en faisait, leur supériorité sur les forces matérielles. Dans la » succession des personnages qui l'ont gouvernée, l'idée qui di- » rigeait toute leur conduite et tous leurs efforts s'est toujours » montrée la même; c'est que, lumineusement conçue, elle obte- » nait tout ce qu'elle voulait, parce que son but fut toujours le » même et qu'elle le poursuivit toujours avec la même fermeté. » Les princes temporels voulant tantôt une chose, tantôt une » autre, cédant à un aveugle entraînement, plutôt que guidés » par des principes fixes, n'obtinrent jamais de succès durables » dans les guerres qu'ils firent à ce pouvoir spirituel, qui s'avan- » çait à pas lents, mais sûrs. Une dynastie, il est vrai, celle de » Hohenstauffen, soutint une guerre plus longue contre l'au- » torité spirituelle, mais cette guerre a fourni à l'histoire du » moyen-âge les plus glorieuses pages pour l'Eglise et les papes » qui la gouvernaient. »

Célestin III mourut au mois de janvier 1198. « Les circons- » tances réclamaient plus que jamais un grand pape. Sans citer » d'autres faits, les forces allemandes occupaient presque toute » l'Italie, et menaçaient (comme un conquérant de notre siècle » en a eu aussi le projet) de ne faire du pape que le simple pa- » triarche d'une cour, c'est-à-dire de celle des Hohenstauffen, » et de soumettre la religion aux caprices et aux intrigues de » cette cour. » Ce passage montre que M. Hurter a bien com- pris un principe de la politique des papes, qui était d'empêcher qu'aucune puissance étrangère dominât en Italie, de manière à ce que les autres nations chrétiennes pussent douter si leur

commun chef spirituel jouissait d'une indépendance suffisante. Il peut cependant exister des circonstances où il soit préférable de tolérer en Italie un pouvoir ami de l'Eglise que d'avoir à craindre qu'il ne s'y en substitue un hostile et menaçant.

Le grand pontife que réclamait la difficulté des tems fut accordé par le Dieu qui dirige les cœurs des hommes, et qui, si l'on admet son intervention dans les affaires humaines, ne doit pas abandonner au hasard la plus importante de toutes les choses, c'est-à-dire le choix de celui qui doit gouverner en son nom la république chrétienne. Les cardinaux élurent Lothaire, et il put dire dans une lettre : « Tel a été le suffrage de nos frères, que » le jour des funérailles de notre prédécesseur ils s'accordèrent » tous pour une élection unanime. »

Lothaire n'était pas âgé alors de plus de 37 ans. Le monde chrétien s'étonna d'avoir un pape si jeune, mais il reconnut bientôt que la maturité de l'esprit et du caractère n'avait pas attendu en lui la maturité des années.

M. Hurter raconte avec beaucoup de détails les cérémonies symboliques qui eurent lieu pour l'intronisation du nouveau pontife, et, saisi d'admiration, par leur ressemblance avec celles qui se sont pratiquées dans tous les tems, il s'écrie : « Devant le Vatican passent les empires, les formes et les coutumes, » comme Homère nous montre les générations humaines passant devant Jupiter : ὥσπερ φυλλά. »

Liv. II, ann. 1198. L'auteur ouvre ce livre par un coup-d'œil sur la situation de l'Europe et de l'Orient, et se livre aux considérations suivantes sur les rapports mutuels, ainsi que sur le but de l'Eglise et de l'Empire : « La plénitude du pouvoir spirituel dans le Pape devait régler l'existence religieuse de l'homme tout entière, et la plénitude du pouvoir temporel dans » l'Empereur, l'existence politique de tous. De même que chaque » église particulière avait son protecteur, l'Empereur devra être » le protecteur de l'Eglise romaine, qui en est le centre. Nous » voyons ici la forme unique sous laquelle une monarchie universelle pourrait se concevoir ; et, bien qu'elle n'ait jamais été » réalisée, il se manifesta cependant une certaine tendance à la » réaliser dans divers faits du moyen-âge ; par exemple, dans » les efforts de Frédéric Ier pour faire reconnaître sa souveraineté » par le roi de Danemark, et dans l'invitation adressée par les

»princes d'Allemagne à Richard d'Anglèterre, pour prendre »part à l'élection de l'Empereur, etc. Depuis que Charlemagne »eut reçu la couronne des mains de Léon III, en se déclarant »le protecteur de l'Eglise, il existait entre elle et l'empire un »lien réciproquement avantageux. L'Occident ainsi constitué, »par l'harmonie de l'Eglise et de l'Etat, uni par la même foi »pleine de vie, opposait un rempart inexpugnable à l'Orient, »poussé à la conquête et à la domination universelle par une »religion naissante et favorable aux passions. »

Innocent s'empressa d'annoncer son élection aux souverains et au clergé, en se recommandant avec ardeur à leurs prières. Les écrivains qui ont tant de fois reproché à ce pontife son intervention ambitieuse et trop fréquente, dans les affaires politiques, ne liraient sans doute pas sans rougeur les paroles suivantes et d'autres semblables, qu'on trouve dans ses premières lettres : « Priez que celui qui a soutenu Pierre, nous préserve de »nous immiscer plus qu'il n'est de besoin dans les affaires temporelles. »

Innocent tourna d'abord ses regards vers ce qui l'environnait de plus près, voulant régler avant tout sa propre maison, pour étendre ensuite sa sollicitude aux villes, aux provinces et aux autres parties de l'Italie, et enfin à toutes les régions du monde chrétien. Il voulut que sa manière de vivre pût servir d'exemple, afin que le luxe de sa cour ne pût pas lui être opposé par les prélats qu'il serait obligé de rappeler à leur devoir, et qui semblaient oublier qu'il y avait d'autres moyens de faire respecter leur dignité, que la pompe extérieure. Il réduisit donc tout à la simple décence. Son premier soin fut de rétablir son autorité souveraine dans la capitale. « Ce serait un reproche »éternel, disait-il, et une honte ineffaçable, que la mère et la »reine de toutes les églises ne fût point maîtresse chez elle, et »que ceux qui dépendent de sa domination temporelle reçussent des lois de l'étranger. » La soumission du préfet de la ville obtenue, Innocent, suivant les paroles de Muratori, *fit rendre le dernier soupir à l'autorité des Auguste à Rome* [1], et bientôt après disparut, avec l'indépendance du sénat, le dernier

[1] Spirò qua l'ultimo fiato l'autorità degli Augusti in Roma An. VII, 1, 129.

obstacle à la plénitude du pouvoir papal. Il n'obtint pas moins de succès dans ses efforts pour recouvrer les provinces, dont les principales étaient entre les mains du sénéchal Markwald. Un théâtre plus vaste pour lui s'ouvrit dans l'Italie inférieure : après l'expulsion de Markwald, Constance, veuve de l'empereur Henri, pressée d'assurer à son fils Frédéric, encore enfant, un ferme appui et une puissante protection, la chercha dans les liens de vasselage, qui unissaient alors ses états au Saint-Siége. Un obstacle s'opposa cependant à l'investiture qu'elle réclamait. Elle voulait obtenir en même tems la confirmation de quelques concessions ecclésiastiques faites au roi Guillaume I, et confirmées ensuite par Clément III, en faveur de Guillaume II. Innocent pensa qu'il devait profiter de l'extinction de la race royale, qui avait obtenu ces priviléges, pour refuser la confirmation de ce qui lui semblait mal s'accorder avec son premier devoir et son désir ardent de délivrer l'Eglise de toute intervention séculière, intervention contraire à l'ordre et aux intérêts bien entendus de la religion. Il répondit donc que la reine usât de tout son pouvoir dans les affaires temporelles ordinaires, mais qu'elle s'abstînt de s'immiscer dans les élections ecclésiastiques. Après de vaines protestations, Constance fut obligée de céder devant la fermeté du Pape.

L'empire d'Allemagne subsistait encore sous la forme d'un empire électif. De même que les princes de l'Eglise qui résidaient dans son centre élisaient le Pape, ainsi les princes de l'empire germanique, auxquels la couronne impériale était unie par prescription, devaient choisir l'Empereur.

Cet état de choses, menacé par la prépondérance des Hohenstauffen, ne pouvait se maintenir sans la vigilance et l'intervention opportune du Pape. L'Eglise, comme les princes d'Allemagne, était intéressée à ce que la première couronne de la chrétienté et la charge de protéger la religion catholique continuassent d'être confiées, par une élection libre, au plus vaillant, au plus sage et au plus chrétien, plutôt que de devenir le partage d'une seule famille puissante. Un célèbre protestant, Plank, avoue qu'Innocent ne voulut pas contester aux Etats l'élection de l'Empereur, ni s'attribuer cette nomination. A l'influence qu'il exerça, l'Allemagne dut, à la vérité, de ne point se réunir en un vaste corps, ce qui l'aurait rendue plus forte

contre les nations étrangères, mais ce qui, d'un autre côté, aurait empêché le développement de cette culture et de cette flexibilité d'intelligence pour toute sorte d'entreprises (*jene vielverzweigte Regsamkeit*), qui distinguent les Allemands de tous les autres peuples de l'Europe. Si nous jugeons l'intervention du Pape d'après les lumières fournies par les siècles suivans, nous devrons la regretter, et la blâmer, si nous la jugeons d'après les idées de notre siècle.

Quant à déplorer cette intervention, il nous semble que nous ne le pouvons pas avec une parfaite connaissance de cause, car nous savons bien les maux qui sont résultés de la division de l'Allemagne, mais nous ignorons tout-à-fait quels autres maux seraient vraisemblement résultés de la réunion de tous ces états indépendans en un seul empire héréditaire; et si le Pape, en l'empêchant, contribua au développement plus libre et plus original de ces éminentes qualités intellectuelles, de cette culture d'esprit et de cette activité qui distinguent les Allemands, ceux-ci n'ont pas tant à se plaindre de l'influence qu'Innocent III exerça sur les destinées de leur pátrie. L'empire, bien qu'électif, aurait pu se montrer fort et uni, si les princes jaloux du pouvoir impérial, jaloux de l'autorité de l'Église, jaloux les uns des autres, ne se fussent pas rendus la proie facile de ceux qui divisent pour régner, et surtout s'ils n'avaient pas sacrifié à l'intérêt personnel le bien le plus fort et le plus sacré des provinces de l'Allemagne, c'est-à-dire l'unité de la religion.

Mais laissons l'Allemagne, pour écouter M. Hurter sur l'une des affaires les plus épineuses que Célestin légua à son successeur : Le divorce de Philippe-Auguste et de la reine Ingeburge de Danemark. Le roi la prit en dégoût dès le jour des noces, ainsi que le racontent quelques historiens, et fit annuler son mariage par une assemblée d'évêques, sous le prétendu prétexte de parenté à un degré prohibé. La malheureuse épouse répudiée, ne pouvant se défendre à cause de son ignorance de la langue, se bornait à s'écrier : *Malè Francia! malè Francia! Roma! Roma!* indiquant ainsi le seul juge impartial que pouvaient trouver sur la terre ceux qui avaient à se plaindre d'un roi. Célestin annula la sentence précipitée et illégitime rendue contre une infortunée sans défense, par des hommes qui n'a-

vaient pas moins méconnu le caractère sacré du mariage, que les droits du siége apostolique, puisqu'il s'agissait d'une reine couronnée. Philippe au lieu d'obéir, songea à former une nouvelle union. La fille du comte Palatin refusa avec un noble dédain la couronne qui lui était offerte, et la main de celui qui avait si cruellement outragé son sexe [1]; mais le roi épousa enfin Agnès de Méranie. Aussitôt qu'Innocent eut succédé à Célestin, il se disposa à faire disparaître de l'Eglise un si grand scandale. Il croyait qu'il ne devait point fermer l'oreille aux plaintes d'une femme opprimée, et que le pape était appelé de Dieu pour ramener par de fraternelles admonestations et des sentimens spirituels, quiconque persiste dans le péché mortel. Dans cet état de choses, le pape ne pouvait pas considérer le souverain, mais uniquement le chrétien et les règles de conduite que Dieu a prescrites à tous sans distinction de rang. Il suffira de rappeler les circonstances où se trouvait Innocent lorsqu'il soutint les intérêts de la morale chrétienne avec une si grande énergie, pour convaincre chacun que sa conduite fut éloignée de tout but temporel et de tout calcul terrestre. Le roi de France pouvait lui prêter de grands secours dans les troubles de l'Italie, lui être un allié puissant dans ses différends avec l'Allemagne, et contribuer beaucoup à la croisade que le Pape avait tant à cœur. Toutes ces considérations ne purent faire hésiter Innocent dans l'accomplissement du plus sublime devoir de son auguste charge. Les intérêts mondains et temporels de l'Eglise elle-même, furent mis par lui après les intérêts du ciel, c'est-à-dire de la sainte loi de Dieu donnée à la terre. Il ne voulut pas se faire un ami momentané du roi de France, au risque d'introduire un ennemi éternel dans sa propre conscience. En blâmant une si sainte rigueur, on défendrait un principe très-dangereux, c'est-à-dire que dans certaines circonstances, on peut se dispenser de suivre dans toute son intégrité la morale chrétienne.

M. Hurter raconte beaucoup d'autres affaires où Innocent intervint dans la première année de son pontificat pour régler dans l'intérêt de la paix, de la morale et de la religion, les destinées

[1] Audivi, *dit-elle*, quomodo fœdavit et abjecit puellam nobilissimam, regis Daniæ germanam, et vereor exemplum. — Félicitons M. Hurter d'avoir rapporté des faits semblables et si peu connus.

du monde, du nord au midi, et de l'orient à l'occident. Et après nous avoir fait connaître l'influence européenne du pape, il trace le tableau des innombrables affaires ecclésiastiques que les églises particulières, les monastères et souvent de simples individus adressèrent à Rome pour être réglées par le chef de l'Eglise. Si les coréligionnaires de M. Hurter voulaient méditer ce qu'il dit à ce sujet, peut-être resteraient-ils convaincus que *sollicitudo omnium ecclesiarum* n'est point une vaine pompe de paroles, et qu'aucun souverain n'est plus accablé d'affaires que celui qui gouverne la monarchie chrétienne, bien que les membres de celle-ci lui paient moins que jamais un *budget* ou une *liste civile*.

Cet article dépasse déjà de beaucoup les bornes prescrites, et cependant nous n'avons qu'indiqué les principaux faits contenus dans le premier et le second des XX livres qui composent l'histoire d'Innocent III et de son siècle. Nous voulions donner ainsi une idée de la méthode de M. Hurter, et nous pouvons affirmer que les trois genres de mérite qui frappent le lecteur dès le commencement, se retrouvent constamment jusqu'à la dernière page de son remarquable ouvrage, c'est-à-dire une merveilleuse connaissance des plus minces particularités du siècle dont il s'occupe; un tel talent dans la narration, qu'il nous transporte au milieu des événemens qu'il raconte; et enfin une multitude de réflexions lumineuses et profondes, dictées par les plus saines doctrines en politique et en religion. Pour faire particulièrement ressortir ce dernier mérite, nous jeterons un regard rapide sur les événemens les plus importans du règne d'Innocent III, qui sont racontés dans les livres suivans; toutefois nous rapprocherons les faits et les réflexions qui appartiennent au même sujet, bien que l'auteur, en suivant l'ordre chronologique, traite de ces faits dans diverses parties de son ouvrage. selon leur développement successif et l'aspect différent qu'ils présentent, depuis la première jusqu'à la dernière des dix-neuf années qui s'écoulèrent entre l'élection et la mort de ce grand pontife.

ESSLINGER,
Chapelain au 2e régiment étranger au service du Saint-Siége.

Traditions primitives.

ANALYSE D'UN OUVRAGE INÉDIT

DU P. PRÉMARE,

SUR LES VESTIGES DES PRINCIPAUX DOGMES CHRÉTIENS QUE L'ON RETROUVE DANS LES LIVRES CHINOIS.

Quatrième Article[1].

Création de la terre. — Le paradis terrestre. — Le paradis céleste. — Les quatre fleuves. — L'arbre de vie. — L'état de bonheur de l'homme avant son péché.

En recommençant cette analyse, que nous allons publier avec plus de suite, nous devons avertir du système de traduction que nous nous proposons de suivre. L'ouvrage du P. Prémare se compose, 1° de l'explication des *lettres* chinoises, au moyen de la décomposition de chaque *caractère*; 2° de citations de textes; 3° de l'explication qu'il y ajoute.

Quant aux *caractères* chinois, toutes les fois que nous les jugerons d'une intelligence facile et à la portée de tous nos lecteurs, nous les donnerons en original, en supprimant ceux qui seraient trop difficiles à comprendre.

Les *textes des historiens* et *philosophes chinois*, nous les publierons tous sans exception, en ayant soin de rechercher et de noter le chapitre et la page où se trouvent ces textes, quand ces ouvrages auront été traduits en français ou en latin; ce que le P. Prémare a négligé de faire pour le chinois, et ce qui est souvent fort difficile à exécuter. Nous noterons encore, quand nous le pourrons, l'époque où a vécu l'écrivain cité, afin que le lecteur

[1] Voir le 3e art. dans le n° 89, t. xv, p. 325.

puisse juger de l'autorité de cet écrivain, selon son ancienneté et les sources auxquelles il a pu puiser.

Pour les *explications* données par le P. Prémare, comme elles ne sont pas toutes également justes et probables, nous les détacherons le plus souvent du texte, et nous les transporterons dans les *notes*.

Nous devons avertir encore que nous nous sommes aperçus que le P. Prémare avait inséré une partie des citations qui sont dans les *Vestigia* dans un autre ouvrage composé en français, sur l'*ancienne mythologie chinoise et les tems fabuleux de leurs chroniques*, que M. de Guignes a corrigé, modifié et inséré, comme *Discours préliminaire du Chou-king*, sous le titre de *Recherches sur les tems antérieurs à ceux dont parle le Chou-king, et sur la mythologie chinoise*. Nous avons comparé cette traduction avec le texte latin des *Vestigia*, et nous en avons souvent fait usage. Nous en avons emprunté les développemens, les textes nouveaux, les notes qui ne se trouvaient pas dans notre *manuscrit*. Mais ce travail du P. Prémare n'a pas été achevé, et il est d'ailleurs bien moins complet que celui dont nous donnons la traduction. Ces changemens et notes seront cités sous le nom de *Disc. prél.*

Nous avons aussi examiné les différens textes qui ont été publiés dans les seize volumes des *Mémoires concernant les Chinois*, et en particulier le mémoire intitulé *Antiquité des Chinois*, du P. *Ko, chinois*, ou plutôt du P. *Cibot*, jésuite.

Enfin, nous avons cité dans le texte, ou en notes, la plupart des textes de la *Bible* qui ont quelque rapport aux passages chinois; de sorte qu'on pourra mieux ainsi en apprécier l'origine ou la ressemblance.

Nous espérons que nos lecteurs verront encore ces rapprochemens et ces recherches avec quelque plaisir. Ce qui nous a décidé à les faire, c'est que nous avons regardé comme un devoir d'écrivain chrétien, et en même tems comme une vraie découverte historique, de faire rentrer un peuple, jusqu'à nos jours presque exclu de la grande famille humaine et que Bossuet a oublié dans sa belle *histoire*, de le faire rentrer, disons-nous, dans la place qui lui appartient. Assez long-tems on ne nous a parlé que des Grecs et des Romains. Voici un peuple qui les surpasse en antiquité et en sagesse, et qui, bien plus que les

païens occidentaux, a conservé la tradition primitive. Aussi nous osons dire que c'est ici une nouvelle mine, une mine abondante, où devront puiser tous ceux qui s'occuperont de l'explication de la *Bible*. Ce travail formera un complément curieux et instructif des importantes recherches de M. Drach, sur les primitives traditions conservées dans la synagogue. Les Chinois peuvent, jusqu'à un certain point, être appelés les *Juifs de la gentilité;* comme les Juifs de la Palestine, ils conservaient des livres qu'ils ne comprenaient pas, ou qu'ils expliquaient mal.

ART. III. Traditions chinoises sur un état primitif d'innocence.

« Si plusieurs savans, dit le P. Prémare, en commençant cet article [1], ont pu dire que les jardins d'Alcinoüs, dans Homère, et le jardin de Jupiter dans Platon, sont une tradition du paradis terrestre, et que l'âge d'or, dont les poètes grecs et latins racontent tant de choses merveilleuses, est un souvenir de ce bienheureux état qui a précédé le péché, qui pourra trouver à redire lorsque nous soutiendrons et nous nous efforcerons de prouver que l'on trouve des vestiges bien plus nombreux et bien plus explicites de cet état dans les plus anciens monumens des chinois?

» *Hoai-nan-vang* [2], qui avait établi dans son palais royal une académie de savans, pour s'entretenir avec eux de l'antiquité la plus reculée, parle ainsi du commencement du monde :

« Toutes les choses qui ont une figure et un son, tirent leur » première origine de l'Être qui n'a ni figure ni son; son fils est » la lumière, son petit-fils est l'eau. »

Lopi aussi [3], parlant, non de lui-même, mais d'après les vieil-

[1] *Manuscr.* p. 63.

[2] On l'appelle aussi *Hoai-nan-tse*. On lui a donné le nom de *Vang*, parce qu'il était *roi* de *Hoai-nan*. Son palais était une académie de savans, avec lesquels il creusait dans l'antiquité la plus reculée. C'est pourquoi ses ouvrages sont très-curieux, et son style très-beau. *P. Prémare*, dans la *préface* du *Chou-king*, p. XLVI. — Le P. Amiot dit qu'il vivait 105 ans av. J.-C. *Mém.* t. VI, p. 118.

[3] *Lopi* est un historien écrivant sous les *Song*, qui ont régné de 956 à

les traditions, sur lesquelles il a composé son docte ouvrage sur les *tems héroïques* (le *Lou-sse*), dit que l'*eau est le principe des choses*, et ajoute que *le nombre* 6 *appartient à l'eau* [1].

» Dans le débrouillement du chaos, dit *Ou-foung-hou-che*, « le » ciel est ce qui s'est formé en premier lieu; après le ciel a paru la » terre, et après la formation du ciel et de la terre, l'homme a » été produit par les différentes combinaisons que les vapeurs » subtiles prirent alors entr'elles. Le ciel commença ses opéra- » tions à la période du *Rat*, la terre commença les siennes à la » période du *bœuf*, et l'homme fut produit à la période du *Ti-* » *gre* [2]. »

L'*Y-king* dit : « Après qu'il y eut un ciel et une terre, toutes » les choses naturelles furent formées. Ensuite il y eut le mâle » et la femelle, puis le mari et la femme [3]. »

1279 après J.-C. Son ouvrage est intitulé *Lou-tsee*; il y a rassemblé un grand nombre de chroniques anciennes.

[1] Pour expliquer ce passage, il faut se souvenir que Dieu, *dans le commencement*, c'est-à-dire, *dans son fils*, a créé toutes choses (Gén. ch. I), or le fils est la *splendeur du père* (*Heb.* I, 3), et l'*éclat de sa lumière éternelle* (Sag. VII, 26) : voilà pourquoi il est dit que *son fils est la lumière*. Le symbole du fils est l'*eau*, et c'est pour cela qu'il est dit : l'*eau est le principe des choses*.—Le P. Prémare rappelle encore ce que dit la Bible, qu'au commencement l'*esprit de Dieu était porté sur les eaux* (*Gen.* I, 2), que cet esprit les rendit fécondes ; que pareillement, au commencement de la rédemption, le fils vint dans les eaux pour s'y faire baptiser, et les sanctifier par son contact.—Nous omettons l'explication donnée par le P. Prémare pour faire comprendre, comment les nombres 2 et 6 sont le symbole du fils. Nous savons que dans l'antiquité on avait attaché un sens réel et mystique aux différens nombres ; mais ce sens est perdu le plus souvent, et serait trop arbitraire en ce moment.

[2] *Mém. conc. les Chin.*, t. XIII, p. 178. Le *Chao-tsee* dit en outre que le ciel et la terre finiront après 12 périodes de 10,800 ans, c'est-à-dire après 129,600 ans. Cette fin arrivera à la période du *Chien*, qui est la 11e. Alors il y aura un nouveau ciel, lequel ne périra jamais. *Id.*

[3] Nous copions la traduction donnée dans le chap. I du *Discours prélim. du Chou-king*, quoiqu'elle s'écarte un peu de la traduction latine des *Vestigia* ; mais l'une et l'autre sont du P. Prémare. — Ce passage de l'*Y-king* se trouve dans le chapitre *Su-koua*, attribué à Confucius. On y cite encore, d'après *Lopi*, un autre passage du *Ta-tchouen* de l'*Y-king*, qui

» N'est-ce pas là, ajoute le P. Prémare, le même ordre que Moïse a suivi dans sa cosmogonie? La Genèse parle ensuite d'un paradis de volupté, que je crois être rappelé d'une manière fort claire par le mont *Kouen-lun*. Que le lecteur juge si l'on trouve rien de semblable dans les descriptions que la Grèce nous a laissées sur les jardins d'Alcinoüs et le jardin de Jupiter [1].

Mais avant de donner, d'après le P. Prémare, la description du mont *Kouen-lun*, nous croyons devoir insérer ici ce que la *Genèse* nous dit du paradis terrestre, afin que chacun de nos lecteurs puisse mieux saisir les traits de ressemblance.

« L'Eternel planta un *jardin dans Eden* [2], du côté de l'Orient; » il y plaça l'homme qu'il avait créé;—Dieu fit sortir de la terre » tout arbre agréable à la vue et bon à manger, l'*arbre de la vie* » *au milieu du jardin*, ainsi que l'arbre de la connaissance du bien » et du mal. *Un fleuve sortait d'Eden* pour arroser le jardin; de » là il se séparait pour former *quatre principales branches*. Le nom » de l'un est *Pichon* [3]; c'est celui qui fait le tour de tout le pays » de *Havila*, où l'on trouve l'or; — l'or de ce pays est bon; c'est » là aussi que ce trouve l'escarboucle et la pierre onyx.

» Le nom du 2e fleuve est *Gihon* [4]; c'est celui qui entoure le » pays de Cus;

dit: « *Le ciel et la terre ont un commencement* »; « *si cela se dit de la terre*, » ajoute *Lopi*, *à plus forte raison doit-il se dire de l'homme.* »

[1] *Selecta Vestigia*, etc. p. 63.

[2] גן בעדן. *Ghin-b-aden*, un *jardin* dans Eden. Les Septante ont rendu ce mot par παράδεισον, d'où est venu le mot *paradis*; mais les Grecs l'avaient eux-mêmes pris du persan ou plutôt du chaldéen פרדס. La racine de גן est *ombrage* et עדן signifie la *volupté*, un *ombrage de volupté*. D. Calmet croit que le pays d'*Eden* était situé dans l'*Arménie*; mais il n'y a pas de pays sur la terre où quelques auteurs n'aient placé le paradis terrestre, comme on peut le voir dans Huet, *Dissert. sur la situat. du paradis terrestre*, et le *Comment.* de Leclerc *sur la Genèse*, ch. II, v. 8.

[3] פישון, le *Phase*, dans la *Colchyde* (qui serait *Havila*) d'après le sentiment le plus commun. D'après *Strabon* (l. XI), il charriait des paillettes d'or.

[4] Le גיחון *Guichon*; signifiant *impétueux*, *rapide*. On croit que c'est l'*Araxe*, très-rapide en effet, et prenant sa source en Arménie. Quelques personnes, trompées par le nom de *Cus*, qui s'applique quelquefois à l'*Ethiopie*, en ont fait le Nil, situé à plus de 600 lieues.

» Le nom du 3e est *Tigre* ; (*hidekel*) [1] ; c'est celui qui se dirige
» vers l'Assyrie.

» Et le 4e fleuve, c'est l'*Euphrate* [2] (Gen. II, 8). »

Voici maintenant ce que l'on retrouve dans les livres chinois :

Le vieux livre *Chan-hai-king* [3] décrivant le mont *Kouen-lun*, s'exprime ainsi :

« Tout ce que l'on peut désirer se trouve sur cette montagne ;
» on y voit des arbres admirables et des sources merveilleuses.
» On l'appelle le jardin *fermé* et *caché*, le *jardin suspendu*, un om-
» brage de fleurs [4]. »

Hoai-nan-vang, déjà cité, dit de la même montagne : « Le
» jardin suspendu, rafraîchi par des vents caressans, et planté
» des arbres les plus précieux (*tong*), est situé au milieu de la
» montagne *Kouen-lun*, auprès de la porte fermée du ciel. On
» l'appelle le jardin brillant (*nitidus*) ; les eaux dont il est arrosé
» sont la soure *jaune* (*Tan-choui*), la plus élevée et la plus riche de
» toutes ; elle s'appelle la *fontaine d'immortalité* ; celui qui en
» boit ne meurt pas.

» L'eau *jaune* (*Ho-choui*) sort de ce jardin entre le nord et l'o-
» rient ; l'eau *rouge* (*Tchi-choui*), entre l'orient et le midi ; l'eau
» *faible* ou *morte* (*Jo-choui*), entre le midi et l'occident ; enfin
» l'eau *de l'agneau* (*Yang-choui*), entre l'occident et le nord. Ces
» eaux forment quatre fleuves, tous, fontaines spirituelles du
» Seigneur-Esprit (*Ty-chin*), qui s'en sert pour composer toutes

[1] חדקל *Hidekel*. Les Septante ont traduit par Τιγρίς, la Vulgate par *Tigre*. *Hidekel*, en hébreu, signifie *points de vitesse*, *rapide* comme une *flèche*. Or c'est ce que signifie *Tigre* en persan et en médique (*Quint-Curse*, l. IV, ch. 9. — Maussac, *in not. ad Plut. de flumin.*)

[2] פרת, *Phrat*, de פרה, qui *croît*, qui *fructifie*.

[3] C'est un livre si ancien, que les uns l'attribuent à l'empereur *Yu*, d'autres à *Pey-y*, qui vivait dans le même tems (2224 ans av. J.-C.) ; il contient une description du monde, qui paraît imaginaire. On y place au milieu de la terre le mont *Kouen-lun* ; il y est fait mention de beaucoup de monstres et de plantes extraordinaires. *Disc. prélim. P. Prémare.*

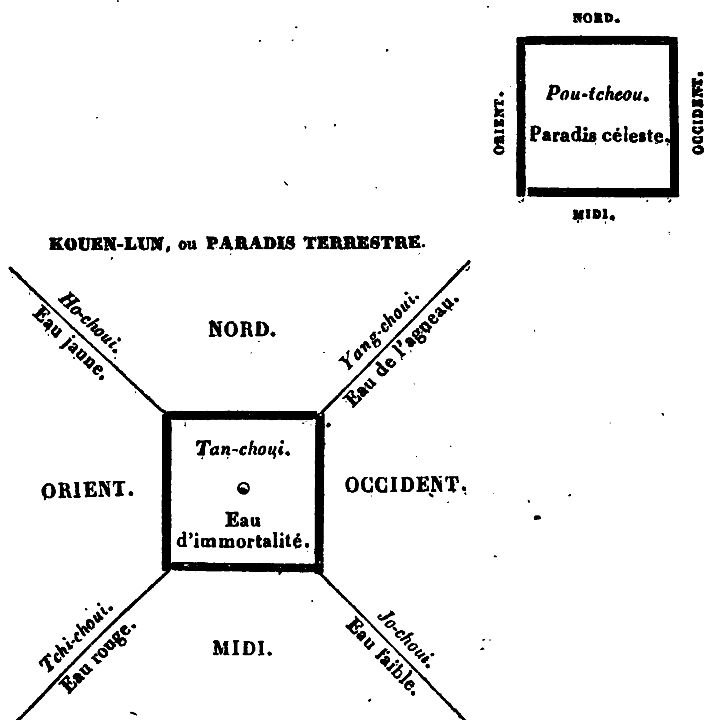
[4] Dans les *Mém. concernant les Chinois*, t. I, p. 106, où ce passage et les suivans sont déjà traduits en français, au lieu d'*ombrage de fleurs* (floreum umbraculum), il y a *un doux ouvrage de fleurs*. Serait-ce une faute d'impression ?

» les espèces de remèdes, et arroser toutes les choses qui exis-
» tent[1]. »

On comprendra mieux ce passage par l'examen des figures suivantes :

FIGURES

DU KOUEN-LUN, OU PARADIS TERRESTRE, ET DU POU-TCHEOU, OU PARADIS CÉLESTE, D'APRÈS LES LIVRES CHINOIS.



» Les Chinois actuels, continue le P. Prémare, ayant perdu » la tradition de l'explication du caractère *Tan*, ou eau d'*im-* » *mortalité*, disent qu'il faut entendre par là un certain *sable*

[1] *Manuscr.*, p. 64.

rouge, que doivent employer ceux qui cherchent la pierre *philosophale*, pour acquérir l'*immortalité*; mais on ne peut douter que cette vaine espérance d'immortalité ne leur vienne d'un souvenir altéré et confus, de la félicité dont jouissait l'homme dans Eden, lorsqu'il était immortel, non par un droit de sa nature, mais par le bienfait de l'*arbre de vie*. On en a encore une preuve dans ce vieux proverbe qui, au rapport de *Lopi*, se trouvait encore de son tems dans la bouche du peuple, que *le fleuve d'immortalité sort du paradis terrestre*; il ne dit pas du *Kouen-lun*, mais du *Ti-tang*, nom dont se servent les Chinois chrétiens pour désigner le *paradis terrestre*.

On lit encore dans le *Chan-hai-king* : « C'est vers le nord » que se trouve l'*arbre d'immortalité*, » c'est-à-dire, comme dit la glose, l'*arbre de la vie éternelle*. *Hoai-nan-tse* place l'arbre de la vie vers l'occident. En joignant ces deux traditions, on trouvera que cette position correspond à l'angle moyen entre le nord et l'occident, c'est-à-dire à la place qu'occupe l'*eau* ou le *fleuve de l'agneau* dans la figure précédente.

C'est aussi vers cet endroit qu'il faut placer le *Pou-tcheou*, qui est une image du paradis céleste, comme on le verra ci-après. Car *Hoai-nan-tse* dit que « la porte nord du *Kouen-lun* s'ouvre » pour recevoir le vent qui vient du mont *Pou-tcheou*, » ce qui prouve que le *Kouen-lun* doit se trouver, par rapport au *Pou-tchéou*, dans l'angle, entre l'orient et le midi.

Fong-mong-long, dans ses notes sur le poëme *Tsou-tsee*, s'exprime ainsi : « Le mont *Kouen-lun* est entre l'occident et le nord; » c'est de là qu'est sortie la vie [1]; son sommet est appelé le mont » suspendu, et il est uni avec le ciel, (ou c'est le chemin du » ciel [2]). »

Hoai-nan-vang ajoute : « Si on double sa hauteur, ce sera le » ciel suprême; c'est là que montent les esprits; on l'appelle la » maison du *grand Seigneur*. » A quoi la glose ajoute que ce *grand Seigneur*, c'est le *Dieu du ciel*. C'est pour cela que le *Chan-hai-king* appelle le *Kouen-lun* « la cour inférieure du Seigneur [3]. »

[1] Adam et Eve sont en effet la source de tout le genre humain, qui en a reçu la vie. *P. Prémare.*

[2] Et cum cælo pervius est. *Manuscr.* p. 66.

[3] Quelle peut être la cour inférieure du Seigneur, si ce n'est pas le paradis terrestre? *P. Prémare.*

Le même livre nous apprend qu'à la porte de ce palais « il y » a pour la garder, un animal appelé *Kai-ming*; » la glose dit que c'est un *céleste animal*, et *Pao-pou-tse* [1] l'appelle un *animal spirituel* [2].

« Nos pères, dit *Lopi*, nous ont laissé en tradition qu'ils » avaient appris de leurs ancêtres qu'il existe en effet un mont » *Kouen-lun*, mais que maintenant il n'est donné à personne de » pouvoir y arriver; » et l'auteur du poëme *Tsou-sse*, parmi les questions qu'il croit insolubles, propose celle-ci : « Dans quel » lieu se trouvent placés les jardins suspendus du mont *Kouen-* » *lun* [3] ? »

Le philosophe *Lie-tsee* [4] parle aussi d'une montagne d'où sor- » tent quatre fleuves, qui se répandent dans les quatre parties » du monde. »

A ces citations du P. Prémare, nous ajoutons que : le *Che-pen*, livre de généalogies, que l'on attribue à *Sse-ma-tsien*, donne la description suivante du *Pou-tcheou* :

« Sur le sommet du mont *Pou-tcheou* se voient les murs de la » justice. Le soleil et la lune ne sauraient en approcher. Il n'y a » là ni saisons différentes ni vicissitudes de jours et de nuits; » c'est le royaume de la lumière, qui confine avec celui de la » mère du roi d'occident (*Si-vang-mou*). Un sage alla se prome-

[1] *Pao-pou-tse* vivait sous les *Han*, qui ont régné de l'an 209 avant, jusqu'en 190 après J.-C.

[2] Rien de plus commun que de voir les prophètes représenter les anges par des animaux; les pères grecs appellent même les *anges* des *animaux logiques* (ζῶα λογικά), c'est-à-dire *raisonnables* Le nom *Kai-ming* paraît faire allusion au *Cherubin* que le Seigneur plaça pour garder le chemin de l'*arbre de vie* (*Gen*. III, 26). Car *Cherub* (כרוב) en hébreu peut se rendre par *maître*; or *Kai-ming* signifie *ouvrir l'intelligence*, ce qui est le propre des *maîtres*. On sait qu'il est écrit que l'intelligence de nos premiers parens *fut ouverte quand il se virent nus* (*Gen*. III, 7). Le *P. Prémare*.

[3] Nous disons aussi en Europe que le lieu où était situé le paradis terrestre nous est inconnu. A peine peut-on avoir sur cela quelques conjectures plus ou moins plausibles. *P. Prémare*.

[4] *Lie-tsee* est un philosophe fort ancien, qui demeura quarante ans caché dans un désert. Le *P. Fouquet*. Voir note 5, p. suivante.

»au-delà des bornes du soleil et de la lune, et il vit un arbre »sur lequel était un oiseau, qui en le béquetant faisait sortir du »feu; il en fut frappé; il en prit une branche, et s'en servit »pour en tirer du feu. C'est pour cela qu'on appelle le premier »roi *Soui-gin* [1]. »

Le même livre dit encore : « *Soui-gin* contempla le nord, et »fixa les quatre parties du monde. Il forma son gouvernement »sur le modèle du ciel; il imposa le premier des *noms aux plantes* »*et aux animaux*, et ces noms les exprimaient si bien qu'en »nommant les choses on les connaissait [2]. »

« Mais, ajoute le P. Prémare, ce que j'ai dit sur ce sujet, me paraît suffire pour ceux qui cherchent la vérité, et s'y attachent après l'avoir trouvée.— Disons maintenant quelque chose de ce bienheureux état de l'homme avant son péché. »

Etat de bonheur de l'homme avant son péché.

On lit dans le *Chou-king* : « Hélas! hélas! quand autrefois »l'antique roi *Hia* [3] s'occupait uniquement à pratiquer la vertu, »le ciel ne lui envoyait aucune calamité. Les esprits des mon- »tagnes et des eaux étaient continuellement présens; les oiseaux »même du ciel, les bêtes de la terre et les poissons de la mer, »d'un commun consentement, obéissaient à l'homme [4]. »

Tchouang-tsee [5] parlant de cet âge d'or, qu'il appelle le *siècle*

[1] *Disc prélim.* p. LXXXIII. — Nous n'avons pas besoin de faire remarquer la ressemblance de cette fable avec celle du Prométhée des Grecs, dérobant au ciel le feu qu'il apporte à la terre.

[2] *Id.* p. LXXXIV. —Voici ce que dit la Genèse: « Quand le seigneur Dieu eut fait avec de la boue tous les animaux de la terre et tous les oiseaux du ciel, il les amena à Adam afin qu'il leur donnât des noms. Car ainsi qu'Adam a nommé une créature vivante, tel est son nom. Et Adam donna leur nom à tous les animaux, etc. *Gen.* II, v. 19.

[3] Le roi *Hia* est un type dans lequel il faut reconnaître Adam. *P. Prémare.*—Sans nier l'existence de *Hia*, on pourrait dire qu'on a appliqué à son règne le bonheur de l'âge d'innocence dont on avait conservé le souvenir. La plupart des peuples l'ont fait pour leurs anciens rois.

[4] *Chou-king*, III part., ch. IV, p. 93, où la traduction est un peu différente.

[5] Le *Disc. prélim. du Chou-king*, les *Vestigia*, les *Mém. conc. les Chinois*,

de la vertu parfaite, dit : « Les chemins n'étaient pas encore creu- » sés dans les montagnes, les navires n'étaient pas encore lan- » cés sur les lacs pour servir à la pêche. Tout croissait partout » de soi-même; le sol de la patrie était partout; les troupeaux » erraient en sûreté; des troupes d'oiseaux volaient de tous cô- » tés, et tous les fruits naissaient sans culture; l'homme habi- » tait au milieu des bêtes, et tous les êtres ne formaient qu'une » seule famille. L'homme n'ayant aucune science du mal, ne » s'éloignait pas de la vertu; il vivait dans l'innocence et dans » la simplicité, sans aucun désir du mal; innocence et simpli- » cité, qui sont les avantages d'une nature intègre et se possé- » dant elle-même [1]. »

Hoai-nan-tsee s'exprime à-peu-près de la même manière : « Au commencement de la grande pureté, dit-il, tout était dans » la concorde et dans la soumission la plus parfaite, de sorte que » les passions ne faisaient pas entendre le plus léger murmure. » L'homme dans son intérieur adhérait à la suprême sagesse, » et à l'extérieur toutes ses actions étaient conformes à l'équité » et à la justice; son âme, éloignée de la fraude et du mensonge,

citent souvent le *Tchouang-tsee* sans dire ce que c'est, ni à qui il appartient. Nous trouvons dans une note manuscrite jointe aux *Vestigia*, et qu'une autre note dit être de Mgr. l'évêque d'*Eleutheropolis*, c'est-à-dire le *P. Fouquet*, jésuite, qui avait passé plus de trente ans en Chine, et qui en fut retiré par le général, parce qu'il s'était mis par quelques paroles en opposition avec ses supérieurs. la note suivante : « *Tchouang-tsee*, recueil » précieux attribué à un philosophe de ce nom. On y trouve des choses » admirables sur le saint des saints. Il renferme plusieurs traités qui ne » sont pas tous d'égale force. »

[1] Le père *Ko*, Chinois (ou plutôt le P. *Cibot*, qui s'était caché sous ce nom), cite ce passage, puis il y ajoute le suivant : L'*Yn* et l'*Yang* étaient » dans une profonde harmonie; les esprits ne nuisaient point, et toutes » les saisons étaient réglées, rien ne pouvait-être funeste ni donner la » mort. Quoique l'homme eût des connaissances, il n'avait pas occa- » sion d'en faire usage. Cet état se nomme la *grande unité*. On faisait le » bien naturellement, et sans avoir besoin d'y penser. » *Mém. chin.* t. 1, p. 107. — L'*Yn* (— —) est le principe *passif* et l'*Yang* (——) est le principe *actif*. Ce sont ces deux principes sur lesquels roule, d'après les Chinois, la conservation du monde visible.

» jouissait d'un plaisir ineffable. Sa conduite, éloignée de tout » déguisement, était d'une admirable simplicité. Les saisons sui- » vaient leur cours régulier; ni les vents ni la pluie ne ravageaient » la terre; le soleil et la lune répandaient, avec une douce clarté, » leur bénignes influences, et les cinq planètes ne s'écartaient » en rien de leur route habituelle. »

Sse-ma-tsien dit encore dans son *Sse-ki* : « Dans la première » antiquité et à l'origine du monde, le ciel et la terre répondaient » aux vœux des hommes; les saisons étaient toujours tempérées; » l'homme était doué de la vraie vertu, et tous les fruits de la » terre naissaient spontanément et en abondance. Alors il n'exis- » tait ni maladies, ni fléaux, ni mort. Ce tems s'appelle le *grand » tems de la nature parfaite.* »

Lopi, parlant du roi *Hoen-tún* [1], dit : « Alors tout était en » paix, et toutes choses croissaient selon leur force. Les nids des » oiseaux, placés çà et là, et non sur les arbres, pouvaient être pris » avec la main, et tous les animaux obéissaient à la volonté de » l'homme. » Et ailleurs : « Alors l'homme et toutes les choses du » monde étaient unis entre eux par les liens d'une étroite ami- » tié. L'homme ne nuisait pas aux animaux, et aucun animal » ne faisait de mal à l'homme. »

A. Bonnetty.
De la Société asiatique de Paris.

[1] Lequel est encore un type d'Adam. *P. Prémare.*



Nouvelles et Mélanges.

EUROPE.

FRANCE PARIS. — L'Académie royale des antiquaires de France vient de publier le tome II de la nouvelle série de ses mémoires. On y trouve différens matériaux intéressans parmi lesquels nous choisissons les suivans. *Divinités celtiques.* — M. Schweighacuser a décrit quelques *monumens celtiques* du Bas-Rhin et quelques bas-reliefs de divinités assez remarquables, en ce qu'on y voit (ce qui n'avait point encore été signalé jusqu'ici) des divinités Androgynes ou hermaphrodites et notamment une Diane masculine. Ceci étonnera moins cependant si l'on se rappelle qu'il y avait un *Deus-Lunus*. Mais la rareté des monumens de la religion des Gaulois dans l'est de la France, rend néanmoins très-intéressant le travail de M. Schweighacuser.—*La Roche aux Fées, monument druidique.* M. De la Pylaie, qui depuis quinze ans fait une étude toute spéciale des monumens celtiques, a décrit *la Roche aux Fées*, le dolmen le plus remarquable de la Bretagne et par conséquent de la France, situé à quelques lieues de Rennes. La Roche-aux-Fées, plus élevée que tous les dolmens connus, est praticable dans toute sa longueur sous ses couvertures, et forme un corridor de 56 pieds. — *Saints de Solesmes.* On lira avec un vif intérêt la description de l'église de l'ancien prieuré de Solesmes (Sarthe) et particulièrement des monumens de sculpture qu'elle renferme et qu'on désigne sous le nom de *Saints de Solesmes*, due à la plume facile et savante de M Allou. La communauté rétablie depuis quelques années dans ce monastère sur le plan religieux et scientifique des bénédictins de Saint-Maur, et qui a déjà publié le premier volume d'un grand travail sur les *origines de l'église romaine*, fera rechercher encore avec plus de curiosité ce travail de M. Allou.

Les *Saints de Solesmes* consistent surtout en deux morceaux d'architecture à plusieurs étages, ornés de statues et adossés aux murs de deux chapelles formant les extrémités de la croisée dans l'église du prieuré. Le nombre de statues de grandeur naturelle ou même un peu plus fortes, qui ornent ces précieux monumens, est de plus de cinquante. — Il y a lieu de s'étonner que les *saints de Solesmes* aient été si peu visités par les antiquaires, les artistes et les étrangers dont ils méritaient si bien de fixer

l'attention, et d'autant plus que Sablé, dont le village de Solesmes n'est éloigné que d'une demi-lieue, est une ville assez commerçante, souvent visitée par les voyageurs, située dans un pays agréable et à moins de 60 lieues de la capitale.

BORDEAUX. *Circulaire de Mgr. Donnet, archevêque de Bordeaux, pour la recherche et la conservation des monumens concernant l'histoire ou les arts.* Voici l'extrait de cette circulaire qui devrait être connue et mise en pratique par tous les prêtres de la France :

« Je profite de cette occasion, M. le curé, pour vous prier de rechercher tout ce qui, dans votre paroisse, et en particulier dans votre église, peut intéresser la religion, l'histoire, les sciences, les beaux-arts, et de nous adresser sur ces objets une notice qui contienne les résultats de vos découvertes et observations. Vous nous direz ce que vous savez touchant la fondation et la construction de l'église, ce qui s'y trouve de remarquable en fait d'architecture, sculpture, tableaux, vitraux, tombeaux, inscriptions, objets d'antiquité, portails, jubés, bas-reliefs, baptistères, mosaïque, etc.; s'il y a dans les archives de l'église ou de la commune, des chroniques, des chartes ; enfin l'indication des châteaux, monastères, chapelles, ou autres monumens remarquables, qui existent ou ont existé sur le territoire de la paroisse ou des annexes.

» Vous pourrez même étendre vos notes et remarques à ce qui concerne *l'ordre civil* dans ce que votre résidence vous offrirait d'intéressant sous ce rapport, comme étymologie des lieux, événemens dignes de mémoire, personnages célèbres, traditions populaires, parce que vous êtes plus à portée que personne des renseignemens et des lumières pour servir à la description complète du pays, à laquelle le clergé doit s'empresser de prêter son concours.

» Vous ne devrez point craindre d'entrer dans quelques détails en rédigeant ces notices, l'abondance en ce genre ayant moins d'inconvéniens pour le résultat qu'on se propose, qu'une rédaction trop laconique.

» C'est en s'adressant directement à MM. les curés du diocèse de Bordeaux, que l'abbé Baurein put, dans le courant du 18e siècle, donner, sous le titre de *Variétés Bordelaises*, les six volumes dans lesquels se trouve, plus ou moins, l'histoire des paroisses du diocèse situées sur la rive gauche de la Garonne. Malheureusement, et comme il s'en plaint lui-même, ses demandes ne furent point partout accueillies comme elles auraient dû l'être. Nous avons l'espoir fondé que nous serons plus heureux.

» Nous proposant de porter bientôt à votre connaissance une ordonnance relative aux sciences qui sont l'objet spécial des études dans notre petit séminaire, nous aurions encore besoin de votre concours...... Cette maison manque d'une bibliothèque; pensez à elle dans vos dispositions testamentaires. Nous désirerions aussi qu'elle possédât un cabinet d'histoire naturelle; si vous aviez à lui offrir quelques collections de coquillages, papillons, insectes, etc., vous nous rendriez un important service.

» Ayant commencé dans les salons de l'archevêché une galerie des portraits des archevêques de Bordeaux et des évêques de Bazas, nous vous prions de nous aider à la compléter par le résultat de vos recherches. »

Bibliographie.

OEUVRES PHILOSOPHIQUES de M. le président Riambourg, publiées par M. Th. Foisset et l'abbé S. Foisset ancien supérieur de séminaire, 3 vol. in-8°. Prix : 22 francs. A Paris, chez Debécourt, rue des Saints-Pères, n° 69.

Nos lecteurs connaissent déjà tout ce que les *Annales* doivent à M. le président Riambourg par les nombreux articles qu'il leur avait consacrés. La réunion de tous les ouvrages de cet auteur chrétien, est un véritable service rendu à la science et à la philosophie chrétienne. Dans notre prochain Numéro, nous rendrons compte dans un article détaillé de cette publication.

DE LA VÉRITÉ UNIVERSELLE. Pour servir d'introduction à la philosophie du Verbe, par M. de Lourdoueix ; 1 vol. in-8°. A Paris chez Sapia, rue de Sèvres n° 16, et du Doyenné, n° 12. Prix : 6 francs.

Nous reviendrons prochainement sur cet ouvrage où sont traitées d'une manière neuve et profonde, les plus hautes questions de la métaphysique chrétienne. Nous le recommandons en attendant à l'attention et à la méditation de tous ceux qui ont lu Malebranche ou Leibnitz.

LE CATHOLIQUE DE SPIRE, dirigé par le docteur *Weis*. A Spire, chez Daniel ; un cahier par mois. Prix : 12 francs par an.

Les *Annales* s'étant mis en rapport avec le savant journal allemand, qui fait connaître à ses lecteurs les travaux de nos rédacteurs, nous allons aussi les tenir au courant des recherches de nos confrères d'outre-Rhin. Voici les articles publiés dans la livraison de mars.

I. La cloche dans son sens liturgique et symbolique.—II. Réfutation de la doctrine protestante sur les mystères (fin). — III. Précaution à prendre pour la lecture des livres protestans.—IV. État de l'Église en Suisse (histoire des actes d'oppression récemment commis dans le canton de Glaris). — V. Sur le Centre vrai et le Centre faux. — *Revue littéraire.* VI. Encyclopédie et méthodolose des sciences théologiques, par le docteur *Buchner*, professeur de l'Université de Munich. Sulzbach 1837.—VII. La mystique chrétienne de *Gerres* (fin). Excellentes réflexions contre la pseudomystique, le magnétisme, etc. Ainsi que sur l'antipathie qui existe même chez quelques personnes très-orthodoxes, contre la véritable mystique. — VIII. Histoire du P. Canisius, par le P. *Dorigny* : traduction allemande.—IX. *L'Université catholique*, livraison de novembre et de décembre.—X. Divers recueils de sermons et ouvrages de piété.—*Appendice.* Détails sur l'émigration des protestans tyroliens en Silésie.—Nouveaux documens sur Cologne.

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRETIENNE.

Numéro 95. — 31 Mai 1838.

Littérature chrétienne.

TRADUCTION FRANÇAISE

DE LA PRÉPARATION ÉVANGÉLIQUE D'EUSÈBE DE CÉSARÉE,

Avec le texte grec en regard et des notes critiques, historiques et philologiques, etc.

Après une vie continuellement agitée par les révolutions successives qui ont tourmenté la France depuis près de dix-huit lustres, je viens consacrer le reste d'une existence prête à s'éteindre, à des devoirs d'un ordre meilleur, qui ne connaît pas les vicissitudes et ne laisse pas de regrets.

Me jam fata meis patiuntur ducere vitam
Auspiciis, et sponte meâ componere curas [1].

Membre de cette Cité sainte à laquelle le fils de Dieu a appelé tous les hommes, je veux payer, tardivement peut-être, le tribut que chaque citoyen doit à l'agrégation politique qui l'admet dans son sein. Libre du choix, j'ai cru accomplir les engagemens qui furent contractés pour moi au bain de la régénération, en faisant connaître dans ma langue naturelle les premiers apologistes grecs du Christianisme. Leur importance relative m'a fait négliger l'ordre chronologique dans une publication aussi vaste, et que je n'ai pas l'espoir d'amener à son terme; je me suis cru par là suffisamment autorisé à donner le premier

[1] *Virg.*, liv. IV, v. 340.

rang entre ces pieux athlètes de la loi nouvelle, à EUSÈBE DE CÉSARÉE, qui ne le cède à aucun autre pour la science, comme pour le zèle religieux. La manière dont je me propose de le faire connaître en retardera nécessairement la publication. Mon but, en effet, n'est pas simplement de le mettre à la portée de ceux des fidèles qui ne peuvent le lire ni en grec ni en latin : je désire faire plus, et offrir aux amateurs de la langue grecque, un texte aussi correct qu'il sera possible à ma médiocre érudition de le reproduire, en regard de la traduction française.

Des notes grammaticales, des observations historiques, mythologiques et critiques, amenées par les sujets variés compris dans les traités de l'évêque de Césarée, formeront le complément nécessaire de cette publication.

Eusèbe qui a ouvert la carrière des historiens ecclésiastiques, à qui l'on doit en outre une chronologie systématique, dont les fragmens recueillis par Joseph Scaliger sont le plus grand titre à la célébrité de ce dernier, s'est encore signalé dans la polémique contre les ennemis de notre foi.

Dans sa *Démonstration évangélique*, dont la moitié seulement s'est conservée, il a eu pour but de prouver aux Juifs leur erreur en refusant de reconnaître le Messie dans le fils de Marie.

Dans sa *Préparation* à cette *Démonstration*, il a combattu le Polythéisme et la Philosophie des Grecs; il a encore *réfuté* Hiéroclès, qui opposait les miracles de l'imposteur *Apollonius* de Thyanes à ceux de J.-C. A ces ouvrages parvenus jusqu'à nous, on regrette de ne pas ajouter la réfutation en trente livres, de celui fameux alors, de Porphyre, contre le Christianisme, qui est également perdu. Je ne parlerai pas d'un écrit contre Marcel d'Ancyre, dont il a attaqué les doctrines chrétiennes. Ce dernier sort du cadre que je me suis tracé.

Ce sont donc les deux premiers dont j'essaierai de publier la traduction et le texte, revu sur les manuscrits que possède notre bibliothèque royale; et déjà j'ai collationné en entier les cinq manuscrits de la *Préparation*, classés sous les n°s 451, 465, 466, 467 et 468 des Grecs.

Entre ces productions, celle qui pour nous a le plus de prix, est incontestablement celle qui dans l'ordre des idées doit précéder les autres, l'ouvrage improprement nommé : *Préparation*

Évangélique; son véritable titre serait : *Préparation à la Démonstration Évangélique*. En effet, la discussion du paganisme et de toutes les doctrines qui s'y rattachent, doit marcher avant l'attaque contre ceux, qui en écoutant Moyse et les prophètes, n'ont pas su faire l'application de leurs promesses, à celui qu'elles concernent.

Mais par la raison que dans ce livre Eusèbe est aux prises avec les doctrines théologiques, cosmogoniques et philosophiques de la Grèce, il passe en revue un grand nombre d'ouvrages très-remarquables dont le tems nous a enlevé quelques-uns.

Ce monument est donc à la fois théologique, philosophique et littéraire. Ces aspects divers l'ont rendu pour diverses classes d'érudits, un objet d'étude spéciale, et plus d'une fois ils ont exprimé le vœu qu'il fût publié de nouveau avec les améliorations que les progrès de la critique grammaticale et historique ont dû apporter à un texte qui contient de nombreux passages d'auteurs les plus anciens et les plus recommandables.

Deux seules éditions grecques, depuis la renaissance des lettres, ont fait connaître ce monument littéraire, et religieux tout à la fois. Toutes les deux sont un bienfait de la France au monde savant. Robert Étienne, dont les presses ont si fort honoré l'art typographique, tant par le mérite de l'exécution que par le choix des publications, donna en 1544, un volume in-folio purement grec, sans préface ni annotations, contenant la Préparation et la Démonstration évangéliques. *Ex bibliothecâ regiâ et regiis typis.*

Ces textes ne sont qu'une copie exacte des manuscrits qui ont servi à leur publication, avec toutes les fautes qui les déparent ; et que ceci ne soit pas pris comme une accusation du défaut de diligence de la part du docte imprimeur : son seul but, comme celui d'Alde Manuce l'ancien, et de tous ceux qui ont ouvert cette carrière, n'était pas d'épurer les textes, mais de jeter au plus vite dans la circulation ces précieux débris du naufrage de l'antiquité, que les vers détruisaient chaque jour ; les générations suivantes devaient avoir pour mission de les dépouiller de cette enveloppe terreuse qui les déforme, et de cette rouille qui les ternit.

Un seul helléniste s'est livré à ce soin pour la *Préparation*

Évangélique d'Eusèbe. Il appartient à la société célèbre de Jésus, qui a produit tant d'hommes éminens. Le P. *François Vigier* fit paraître en 1628, en un vol. in-folio, à Paris, la *Préparation*, avec une *traduction latine* et des *notes grammaticales*. Peu de points historiques ou littéraires y sont touchés; ces derniers devaient faire la matière d'observations auxquelles le docte éditeur renvoie assez souvent dans les *notes*, mais qui n'ont point paru. Il n'a manqué au P. Vigier que le tems pour bien remplir cette tâche. Il nous a privés des observations, ainsi que je l'ai dit, et qu'il l'annonce dans sa *préface*; il ne lui a pas non plus permis de s'appliquer à la collation des manuscrits avec le soin nécessaire.

Des cinq manuscrits de la bibliothèque royale, aucun n'est plus récemment entré dans ce dépôt, que le tems où le père Vigier se livrait à sa réimpression du texte d'Eusèbe; cependant il n'en cite que deux, qu'il ne désigne qu'incomplètement, qui lui furent remis par Rigault, entre lesquels était, dit-il, celui dont Robert Etienne avait fait usage. Il cite en outre des *variantes*, que l'évêque anglais, Montagu, avait transmises à l'imprimeur Morel, et qui se retrouvent toutes dans un des manuscrits de la bibliothèque royale; de sorte, que sous ce rapport, il n'a pas rendu à son auteur tout le service qu'il pouvait en attendre, au point même que des corrections proposées par le P. Vigier, y sont déjà écrites. La traduction semble surtout avoir attiré ses soins, elle est généralement bonne, bien écrite, et représente assez fidèlement l'original dans son état alors; mais ce qui recommande le plus à mon gré cette édition, ce sont les *notes grammaticales*; elles sont ce qu'on devait espérer de l'auteur d'un des meilleurs traités de syntaxe de la langue grecque à cette époque [1]; traité qui, même encore aujourd'hui, jouit d'une telle célébrité, que les *Idiotismes de la langue grecque* (tel en est le titre) réimprimés nombre de fois en Hollande et en Allemagne, ont eu pour dernier éditeur, M. le professeur Hermann de Leipzig, qui, pour la quatrième fois, l'a fait paraître sous son nom, en 1834.

[1] Voir surtout l'explication de la formule τίθεσθαι τὰ ὅπλα. p. 707. A. 8. libro XIII.

Il est à remarquer, au sujet de ce livre, que les Hollandais, qui l'ont pour ainsi dire ressuscité les premiers, ont eu la petite faiblesse d'effacer du titre ces mots : *societatis Jesu presbyter*, ne voulant pas avouer qu'ils tenaient d'un jésuite un ouvrage dont ils sentaient cependant toute l'utilité. Mais si ce reproche à faire aux Hollandais et aux Allemands qui ont répété leurs éditions, est mérité, que dire de la France, qui n'a jamais vu reproduire chez elle un livre, qui non-seulement lui fait honneur, mais qui est même d'une nécessité absolue pour quiconque veut être initié dans les mystères de la phraséologie grecque! Au lieu de cela, que de médiocres ouvrages élémentaires n'y réimprime-t-on pas à satiété? Pour n'en citer qu'un, je nommerai le *Jardin des racines grecques*.

Tel est l'état du texte de la *Préparation évangélique*, qui n'a pas eu d'éditeur postérieur à 1628; car une contrefaçon donnée à Leipzig sous le nom de Cologne, en 1688, n'a ajouté que quelques fautes typographiques à l'original qu'elle reproduisait.

Cette date ancienne de la dernière publication d'un livre qui trouve nécessairement sa place dans la bibliothèque de quiconque aspire au titre d'helléniste ou de théologien; la rareté qui s'en est suivie, et le prix élevé qu'on le vend dans le commerce, me donnent l'espoir de trouver dans le public l'assistance que je réclame, pour faire paraître un ouvrage aussi utile, amélioré, par ce que la critique moderne depuis deux siècles et les collations de manuscrits doivent lui donner de supériorité sur les éditions précédentes.

Sans aucun espoir de lucre, mon but, dans cette publication, a été, en même tems que je cultivais les lettres, dont l'amour croît en moi avec les années [1], de faciliter le compte que

[1] Ἔμοι γε ὅσον αἱ ἄλλαι αἱ κατὰ τὸ σῶμα ἡδοναὶ ἀπομαραίνανται, τοσαῦτον αὔξονται αἱ περὶ τοὺς λόγους ἐπιθυμίαιτε καὶ ἡδοναί. Plato, *in Republ.*, initio. — A mesure que les voluptés du corps s'affaiblissent en moi, les désirs et les voluptés qui viennent des lettres prennent de nouveaux accroissemens.

j'aurais bientôt à rendre de l'usage de la vie, au juge suprême qui ne me l'a donnée que pour le servir [1].

Séguier, marquis de St.-Brisson,
Membre libre de l'académie des inscr. et belles-lettres.

[1] Ἐγὼ μὲν ὑπὸ τούτων τῶν λόγων πέπεισμαι, καὶ σκοπῶ ὅπως ἀποφανοῦμαι τῷ κριτῇ ὡς ὑγιεστάτην τὴν ψυχὴν ἔχων. Χαίρειν οὖν ἐάσας τὰς τιμὰς τῶν πολλῶν ἀνθρώπων, τὴν ἀλήθειαν ἀσκῶν, πειράσομαι τῷ ὄντι, ὡς ἂν δύνωμαι βέλτιστος ὢν καὶ ζῆν, καὶ ἐπειδὰν ἀποθνήσκω, ἀποθνήσκειν. Plato, *in Gorgia*.—Quant à moi, convaincu par ces discours, je ne me propose aucun autre but que d'apparaître devant le juge, ayant l'âme la plus saine qu'il m'est possible. Ayant donc renoncé aux honneurs qui flattent la plupart des hommes, m'adonnant uniquement à la vérité, je m'efforcerai de tous mes moyens de devenir le plus parfait que je puis, tandis que je vis, pour mourir de même lorsque l'heure en sera venue.

Critique biblique.

MÉMOIRE SUR DARIUS LE MÈDE,

ET BALTHASAR, ROIS DE BABYLONE.

A quel personnage de l'histoire grecque faut-il rapporter Darius le Mède? Quatre différens systèmes des historiens réfutés. — Opinion de l'auteur. — C'est un Darius qui régna à Babylone. — Quel fut le Balthasar de l'Ecriture? — C'était un prince régnant sous l'autorité de Nabonnède qui avait tout le pouvoir.

On se rappelle cette scène éminemment dramatique, où Balthasar, roi de Babylone, au milieu du tumulte et du scandale d'une orgie bruyante, vit avec effroi une main qui traçait sur la muraille de la salle, une série de caractères inconnus. On se souvient que Daniel, mandé pour expliquer cette écriture mystérieuse, porta au comble la frayeur du monarque, en lui signifiant de la part de Dieu, que son règne et sa vie étaient arrivés à leur terme, et que son empire allait être livré aux Mèdes et aux Perses. L'événement suivit de près cette révélation terrible; car, dans la nuit même, Balthasar périt de mort violente, et Darius le Mède régna à Babylone.

Quel est ce prince dont le nom est resté complètement inconnu aux historiens grecs et latins, mais dont l'existence ne saurait être révoquée en doute, puisqu'elle nous est indiquée par un témoin oculaire des catastrophes qui accompagnèrent la prise de Babylone? Une pareille question était bien propre à piquer la curiosité des amateurs de l'antiquité et de l'histoire; aussi a-t-elle été l'objet de nombreuses recherches; et toutefois, les renseignemens recueillis sur cette matière, n'ont pas encore acquis un degré de certitude qui rende de nouvelles méditations entièrement superflues. Les hypothèses auxquelles a donné naissance ce point de chronologie, sont au nombre de

quatre, que je vais soumettre successivement à un examen scrupuleux.

Les uns ont vu dans Darius, ce Cyaxare, qui, si l'on en croit Xénophon, fut fils d'Astyage, et beau-père de Cyrus.

D'autres ont cru y reconnaître Neriglissar, roi de Babylone, dont le nom se trouve indiqué dans les récits de Bérose, de Mégasthène.

D'autres l'ont confondu avec Darius, fils d'Hystaspe.

D'autres enfin, ont supposé que Darius était un prince Mède, auquel Cyrus, en reconnaissance de ses services, avait conféré la satrapie de Babylone.

La première opinion, qui semble s'accorder beaucoup mieux qu'aucune autre avec le récit de Daniel, avait long-tems obtenu les suffrages des historiens les plus éclairés. Et après avoir été combattue, réfutée, avec plus ou moins de succès, elle a été pleinement adoptée par les critiques, qui, dans ces dernières années, ont écrit sur cette partie des annales de l'antiquité, tels que Dom Clément [1], MM. Berthold [2], Gesenius [3], Winer [4], Hengstenberg [5], Rosenmüller [6], etc. Toutefois, de graves objections s'élèvent contre la vérité de la narration consignée dans la Cyropédie. Je ne m'arrêterai point ici à relever les fautes et les erreurs de tout genre que renferme cet ouvrage, les nombreux faits, qui, pour être agréables et intéressans, n'en sont pas moins en opposition formelle avec ce que nous connaissons des mœurs, des opinions des peuples orientaux. Je ne m'attacherai point à prouver que la Cyropédie, sur tous les points, offre, non pas une histoire véridique, mais un roman, dont le charme entraîne partout, et séduit les lecteurs, mais qui ne saurait soutenir l'examen d'une critique austère et impartiale. Cette assertion a été soutenue avec talent et succès par des écrivains habiles, et rien de solide n'a pu être opposé à leurs argumens.

[1] *Art de vérifier les dates.*

[2] *Daniel... übersetst, und erklært.* p. 843 et suiv.

[3] *Lexicon hebraïcum et chaldaïcum*, p. 256.

[4] *Biblisches realwœrterbuch*, t. I, p. 292.

[5] *Die Authentitie des Daniels*, p. 325 et suiv.

[6] *Scholia in Daniel.* p. 195, 196.

Je sais toutefois qu'une narration romanesque peut contenir des faits réels et avoués par l'histoire; et l'existence de Cyaxare pourrait, à la rigueur, être considérée comme véritable, sans que le reste des récits perdît pour cela son caractère fabuleux; mais je crois qu'il n'en est pas ainsi. En effet, Xénophon prend soin de se donner à lui-même le démenti le plus formel. Dans deux passages de la *Retraite des dix mille*[1], parlant de deux villes situées sur la rive orientale du Tigre, il atteste que ces places avaient été complètement ruinées à l'époque où les Perses enlevèrent aux Mèdes l'empire de l'Asie. Or, une pareille catastrophe n'eut lieu qu'une fois, lorsque le farouche Astyage succomba sous les armes victorieuses de Cyrus. Par conséquent, le récit de la Cyropédie, qui nous représente l'empire de l'Orient passant de la manière la plus tranquille et sans aucune convulsion, d'Astyage à son fils Cyaxare, et de celui-ci à Cyrus, ne peut être qu'une narration fausse et romanesque. D'ailleurs, il est impossible de supposer que Daniel, qui écrivait à Babylone, et qui était contemporain des événemens qu'il raconte, se soit grossièrement trompé, en changeant sans motif le nom du prince, dont il avait été le ministre, et substituant la dénomination de Darius à celle de Cyaxare. En outre, Darius est désigné comme fils d'Assuérus; donc il n'était pas fils d'Astyage; car ces deux noms ont trop peu de ressemblance pour qu'ils aient été confondus par un homme qui vivait à la cour, et qui avait tant de moyens d'être instruit de la vérité. Enfin, une réflexion se présente naturellement à notre esprit.

Il est trop vrai que le souvenir des bonnes actions ne laisse souvent dans le cœur des hommes que des impressions fugitives, tandis que la mémoire du mal s'y grave en traits ineffaçables. Qu'un monarque ait consacré toute sa vie à faire le bonheur des peuples soumis à son gouvernement, peut-être des sujets ingrats méconnaîtront ses nobles qualités; et l'histoire, dont on nous peint les arrêts comme éminemment équitables, flétrira peut-être du nom de fainéant le prince qui n'aura pas su faire autre chose que du bien, et qui dans sa

[1] *Expeditio Cyri*, lib. III, cap. 4, p. 171, 172, éd. Schneider.

confiance trop naïve, aura cru que le soin de rendre les hommes heureux pouvait former un digne emploi des momens d'un souverain, et lui donner quelques droits à un peu d'amour et de reconnaissance. Mais qu'un tyran ait effrayé son siècle par sa rigueur impitoyable, par une férocité brutale, son nom voué à l'exécration publique, se transmettra d'âge en âge, et conservera à coup sûr une triste mais impérissable célébrité. Or, cette observation s'applique parfaitement à Astyage; après tant de siècles, après tant de révolutions et de catastrophes qui ont bouleversé l'Asie et ensanglanté ses plaines, ce tyran a conservé dans la mémoire des peuples orientaux, la plus odieuse réputation. Le nom d'*Ajdeha*, ou, suivant la prononciation arméniene, *Ajdehak*, d'où les Grecs ont formé le nom d'*Astyage*, et les Arabes celui de *Dahhak*, est, pour les peuples de l'Asie, le prototype du despotisme et de la cruauté. Son nom, dans la bouche des poètes et des prosateurs orientaux, est devenu comme ailleurs celui de Néron :

Aux plus cruels tyrans la plus cruelle injure.

Ce qui confirme pleinement l'idée qu'Hérodote nous donne du caractère de ce prince; au milieu des fables qui, dans les traditions orientales environnent l'histoire du monarque mède, on reconnaît facilement les principaux traits du récit de l'annaliste grec. Les Arabes et les Persans ont été embarrassés relativement à *Ajdeha*; ils en ont fait tantôt un assyrien, tantôt un arabe. Ces assertions contradictoires prouvent seulement un point, que d'après les traditions, ce prince était étranger à la Perse proprement dite; or, comme les orientaux en général, n'ont sur l'existence des Mèdes que des notions vagues et incohérentes, il est peu étonnant qu'ils n'aient trop su à quel peuple rattacher ce prince si malheureusement célèbre.

Dans les histoires orientales, *Feridoun*, dérobé à la cruauté du tyran, et élevé à la campagne, parvient à délivrer son pays du joug de fer qui pesait sur lui. Tout ceci nous rappelle, sauf quelques circonstances fabuleuses, l'histoire de Cyrus, telle que nous la donne Hérodote. Suivant les traditions de l'Orient, *Ajdeha* ou *Dahhak*, vaincu par *Feridoun*, fut envoyé par ce prince au mont *Demavend* ou *Dunbavend*, où il fut lié et renfermé dans

une caverne. Cette narration mythologique semble venir à l'appui du récit de Ctésias, qui atteste qu'Astyage, étant tombé au pouvoir de Cyrus, fut épargné par le monarque, qui lui conféra le gouvernement de l'Hyrcanie.

Enfin, Moïse de Chorène, qui, comme Arménien, devait bien connaître l'histoire des Mèdes, assure de la manière la plus expresse qu'Astyage est le même prince qui, dans les traditions mythologiques des Perses, a reçu le nom de *Dahak*, et le surnom de *Biourasp* [1].

Si, comme on vient de le voir, tous les témoignages des historiens s'accordent pour confirmer les récits que nous donnent Hérodote et Ctésias, sur le règne et les cruautés d'Astyage, ainsi que sur sa défaite par Cyrus, il devient impossible d'admettre les assertions de Xénophon, sur la bonhomie de ce monarque, sur son fils Cyaxare, et sur tant d'autres faits plus agréables qu'instructifs, répandus dans la Cyropédie.

Quelques savans du dix-huitième siècle, tels que le président Bouhier [2], MM. Larcher [3], de Sainte-Croix, ayant entrevu quelques-unes de ces objections, et s'étant convaincus que la Cyropédie de Xénophon n'était autre chose qu'un agréable roman, ont cherché à expliquer d'une autre manière l'existence de Darius le Mède. Ils ont supposé que ce prince était identique avec *Neriglissar*, qui, suivant l'assertion de Berose et de Megasthène, était beau-frère d'*Evilmérodak*, et qui après avoir assassiné ce prince, régna quelque tems à Babylone. Mais cette hypothèse, quoique défendue par le suffrage imposant de savans si respectables, ne me paraît pas appuyée sur des argumens parfaitement solides.

1° Rien n'indique en aucune manière, que *Nériglassar* ait été Mède d'origine. Son nom même, qui est purement Babylonien, semble déposer contre une pareille assertion. Il est donc bien plus naturel de croire que ce *Neriglassar* était un Chaldéen, d'une naissance illustre, et qui avait été jugé digne de s'allier avec la famille royale.

[1] *Historia Armeniaca*, éd. Whiston, p. 77; p. 131, éd. de Venise.
[2] *Dissertations sur Hérodote*, p. 29 et suiv.
[3] *Histoire d'Hérodote*, t. VII, p. 174 et suiv.

2° Ce monarque, parvenu au trône par un crime atroce, régna, disent les historiens, quatre années entières. Or, il paraît par le récit de Daniel, que Darius tint deux années seulement les rênes de l'administration.

3° Le caractère audacieux d'un usurpateur, qui pour se frayer la route au trône, n'avait pas hésité à tremper ses mains dans le sang de son beau-frère, n'avait sans doute rien de commun avec ces inclinations douces, faibles et pacifiques que Daniel attribue constamment à Darius.

4° Si *Neriglissar* avait été un mède réfugié à Babylone, admis dans la famille royale, et porté au trône par ses intrigues, il est visible qu'il aurait mis tous ses soins à faire oublier son origine, et à gouverner d'après les lois reçues chez les Babyloniens. Or, nous voyons dans les récits de Daniel, que les Chaldéens, lorsqu'ils veulent obtenir de Darius les décisions les plus étranges, au lieu de lui citer les lois de leur patrie, invoquent uniquement les coutumes observées chez les Mèdes et les Perses. Une pareille idée aurait eu sans doute quelque chose de bizarre, pour ne pas dire de monstrueux, et n'aurait jamais pu entrer dans l'esprit d'hommes aussi éclairés et aussi adroits que l'étaient les Chaldéens. D'ailleurs, en supposant ce qui est bien loin d'être vraisemblable, que *Neriglissar* fût mède d'origine, il était domicilié depuis long-tems à Babylone, s'était allié à la famille du roi; par conséquent il aurait perdu son titre d'étranger, et serait devenu entièrement Babylonien. Or, dans ce cas, Daniel aurait-il pu dire, en parlant à Balthazar : « Votre empire va être donné aux Mèdes et aux Perses. » Une pareille locution signifie évidemment que Babylone devait passer sous la domination des deux peuples. Et la prédiction aurait été bien mal accomplie, si un souverain d'origine Mède, mais naturalisé à Babylone, s'était assis pendant quatre années sur le trône de cette ville; l'expression eût été complètement impropre. Dans cette circonstance, le prophète aurait pu dire tout au plus : « Votre empire sera donné à un Mède », mais non point aux Mèdes, ce qui forme une grande différence.

5° D'après le récit de Daniel, il paraît que Cyrus succéda immédiatement à Darius. Or, entre Neriglissar et Cyrus, il y eut

une série de plusieurs rois qui occupèrent successivement le trône.

Un savant distingué, feu M. Clavier, émit, il y a quelques années, au sein de l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres, une hypothèse différente : Il prétendit que Darius le Mède devait être considéré comme identique avec *Darius fils d'Hystaspe*. Cette opinion n'était point nouvelle, car elle avait déjà été proposée dans le 16e siècle par le docte Génébrad. Mais je ne puis souscrire à cette conjecture, qui, si je ne me trompe, peut être repoussée par des raisons extrêmement solides. D'abord il serait peu naturel de croire que Daniel eût vécu jusqu'au règne de Darius, fils d'Hystaspe. Dans ce cas, le prophète aurait poussé sa carrière jusqu'à un terme qui dépasserait de beaucoup la limite ordinaire de la vie humaine. Toutefois, si le fait était attesté par des témoignages authentiques, il faudrait nécessairement se rendre à l'évidence, et admettre un exemple de longévité, d'autant plus remarquable que sous le règne de Darius, Daniel fut chargé des fonctions les plus pénibles de l'administration d'un grand empire ; mais bien loin que cette assertion soit appuyée sur des preuves historiques, elle est démentie complètement par les récits de Daniel lui-même. En effet, 1° il nous apprend que Cyrus succéda à Darius ; ce qui ne permet pas de confondre ce prince avec Darius, fils d'Hystaspe. 2° Dans le premier chapitre du même prophète, il est dit expressément qu'il vécut seulement jusqu'à la première année du règne de Cyrus. 3° Le caractère bon, timide et franc de Darius le Mède, ne ressemble guère à cette humeur ambitieuse et fière que l'histoire donne au fils d'Hystaspe. Enfin, Daniel, s'il avait voulu parler de Darius, fils d'Hystaspe, ne l'aurait pas désigné par le titre de Mède, puisque ce prince, comme tous les écrivains l'attestent, était Perse d'origine. Par conséquent, l'historien sacré, n'aurait pu, sans une grave erreur, distinguer ce prince de Cyrus, en donnant au premier le nom de *Mède*, et au second celui de *Perse*.

Alphonse Desvignoles [1] a supposé que le Darius de Daniel était un prince mède, à qui Cyrus, en récompense de ses ser-

[1] *Chronologie de l'histoire sainte*, t. ii, p. 516 et suiv.

vices, avait, après sa victoire, donné la satrapie de Babylone. Mais cette assertion, tout ingénieuse qu'elle est, ne laisse pas que de donner matière à de graves objections. D'abord, si Darius avait été un simple satrape, Daniel n'aurait pas, en parlant de lui, employé ces expressions : *Darius régna à Babylone. Cyrus régna après Darius.* Ces locutions eussent été complètement impropres. D'ailleurs, nous voyons Darius, à son avènement au trône, diviser l'empire en un grand nombre de gouvernemens, ce qui exclut tout-à-fait l'idée d'un simple satrape. D'un autre côté, les demandes que les Chaldéens adressèrent à Darius, et qui sont elles-mêmes déjà si extraordinaires, deviendraient tout-à-fait absurdes, si celui à qui elles auraient été proposées eût été seulement gouverneur d'une grande province. Des empiétemens sur l'autorité souveraine eussent été peu compatibles avec le caractère doux et faible de Darius, et auraient été vus de mauvais œil par un monarque tel que Cyrus, éminemment fier et jaloux de son autorité.

Après avoir, autant qu'il m'a été possible, réfuté les assertions émises par mes prédécesseurs, je vais maintenant exposer quelles sont mes idées sur cette matière. Pour pouvoir présenter à cet égard une opinion qui ait au moins le mérite de la vraisemblance, il faut se reporter en esprit à une époque bien antérieure à la prise de Babylone, et examiner quelle dut être, et quelle fut en effet la politique de Cyrus.

Ce prince avait vaincu Astyage, car je ne crois pas que l'on puisse révoquer en doute un fait aussi bien constaté. Mais il faut observer que dans cette circonstance, le héros perse ne s'était pas réellement présenté comme un ennemi des Mèdes. Au contraire, il semblait n'avoir pris les armes que pour céder aux sollicitations d'une partie de la noblesse. Il s'était annoncé comme un auxiliaire bénévole, qui voulait seconder les efforts de cette nation guerrière, et l'arracher à la tyrannie insupportable sous laquelle la faisait gémir un despote cruel. Par cette politique adroite, Cyrus avait eu l'art de diviser la nation en deux partis. Sans doute une partie de la population s'était volontiers rangée sous ses drapeaux, et il n'avait eu à combattre sérieusement que ceux qui tenaient à Astyage par les liens de l'intérêt ou par d'autres motifs; et ce fait explique comment

deux batailles seulement purent soumettre à Cyrus toute la Médie. Mais après la défaite d'Astyage tout était loin d'être terminé. Il fallait persuader aux Mèdes que leur honneur était intact; qu'ils n'avaient point été vaincus, et qu'ils conserveraient dans son entier l'empire qu'ils exerçaient sur une bonne partie de l'Orient. Cyrus s'attacha donc à convaincre les Mèdes que, loin d'avoir été humiliés dans la lutte qui venait de s'engager, ils s'étaient fortifiés réellement, puisque leur alliance intime avec les Perses, leur assurait, au lieu de sujets jaloux et remuans, des auxiliaires dévoués et intéressés à la consolidation de leur puissance; et qu'enfin, à un empire Mède, allait succéder un empire Médo-Perse. Mes idées à cet égard ne reposent point sur de simples conjectures, mais elles sont appuyées par tout ce que nous connaissons de l'histoire de l'Orient, à cette époque.

Dès ce moment, les Mèdes obtinrent, du moins en apparence, une suprématie réelle et évidente. Cyrus fit adopter aux Perses le costume des Mèdes. Dans le langage de la chancellerie, tout était fait au nom des Mèdes et des Perses, et toujours le premier de ces deux noms se trouvait placé en première ligne. Dans le livre de Daniel, nous trouvons partout ces mots: *Il a plu aux Mèdes et aux Perses : Voilà ce qu'ordonnent les lois des Mèdes et des Perses.* Dans le livre d'Esther, nous retrouvons absolument les mêmes expressions. Les mots de Mèdes et Perses devinrent inséparables, pour désigner les dominateurs de l'Orient. Ils sont employés concurremment chez les écrivains grecs, et nous les voyons même réunis dans un passage de la vie d'Alexandre, par Arrien, et l'habitude de voir les Mèdes figurer en première ligne dans les affaires de l'Orient, a produit chez les Grecs cette expression de *guerre Médique*, employée souvent au lieu de *guerre Persique*. De là vient que Juvénal a dit, en parlant de Xerxès : *Epota que flumina Medo*. Dans un mémoire lu à l'académie des Belles-Lettres, il y a plusieurs années, je crois avoir prouvé qu'une expression analogue à celle de *Médo-Perse* s'était perpétuée en Orient sous le règne des rois Sassanides, et avait été adoptée par tous les historiens de l'Arménie.

Les choses étant ainsi, on peut présumer que Cyrus, au milieu de sa victoire, n'aurait pu songer à blesser vivement l'or-

gueil des Mèdes, en les sommant de le reconnaître pour roi. Cette prétention les aurait sans doute d'autant plus choqués, que Cyrus, malgré ses exploits, appartenait à une nation que les Mèdes avaient jusqu'à ce jour regardée comme n'occupant que le second rang dans la hiérarchie de l'Orient. Sans doute, Cyrus, dans son ambition active et insatiable, rêvait déjà le projet de s'asseoir sur le trône de l'Asie. Mais, en politique adroit, il sentait que les choses n'étaient pas mûres, et qu'il devait bien se garder, en affichant des prétentions exorbitantes, peu en harmonie avec sa fortune encore mal assurée, de compromettre sa gloire et ses espérances futures; puisque, s'il eût maladroitement blessé les préjugés et l'orgueil national des Mèdes, il se serait exposé à voir toute la nation se réunir contre lui, et d'avoir à combattre ceux qui naguère, combattant sous ses étendards, lui avaient ouvert le chemin de la victoire. Dans une circonstance aussi délicate, il est probable que Cyrus tint une conduite telle que sa haute prudence devait la lui suggérer. Au lieu de prétendre lui-même à l'empire, il engagea les Mèdes à se choisir un maître, pris dans leur sein, et se réserva l'honneur d'être le lieutenant du nouveau souverain. Mais on peut croire que Cyrus, en homme adroit et rusé, eut l'art de diriger les suffrages, et de les faire tomber sur un prince d'une origine illustre, mais déjà d'un âge avancé, sans enfans, et dont le caractère doux et pacifique devait laisser à Cyrus la chance de régner en réalité sous le nom d'un autre. Ce nouveau monarque fut sans doute le Darius, fils d'Assuérus, dont Daniel nous a conservé le nom et l'histoire. Le caractère de ce prince, tel que je viens de le tracer, nous est bien représenté dans les récits du prophète, qui nous le montrent partout comme un homme bon, humain et faible, et se laissant gouverner facilement par des insinuations étrangères.

Cependant, Cyrus, à la tête des troupes médo-perses, portait au loin ses armes victorieuses, étonnait l'Asie de ses exploits rapides, et était vanté dans le monde entier comme un conquérant infatigable et invincible.

Après la conquête de Babylone, Darius établit sa résidence dans cette ville, qui passait avec raison pour la plus importante des cités de l'Orient. C'est là, qu'après un règne de deux années,

il termina tranquillement sa carrière. Il est probable que ce prince ne laissa point d'enfant, et Cyrus se trouva naturellement héritier de l'empire de l'Asie. Il est possible que dans cette circonstance, les Mèdes aient vu avec un secret déplaisir l'avénement de ce prince au trône; sans doute, ils auraient mieux aimé voir la couronne passer à un souverain de leur nation, et non pas à un Perse. Mais leurs vœux à cet égard ne pouvaient se réaliser. Cyrus, par ses nombreux exploits, avait consolidé sa puissance, était devenu l'idole des troupes, l'objet de l'admiration de tout l'Orient. Tout contribuait donc à l'appeler au trône; les Mèdes n'auraient pu, sans une haute imprudence, s'opposer au torrent; et ils aimèrent mieux sans doute souffrir patiemment ce qu'ils ne pouvaient empêcher. Au reste, nous voyons, par le livre de Daniel, que Cyrus ne commença à compter la première année de son règne qu'au moment de la mort de Darius.

Enfin rien n'empêche de croire que Cyrus n'ait porté constamment et pendant la vie de Darius le titre de roi de Perse. Nous savons par l'ancienne histoire de l'Orient que, dans tous les tems, à toutes les époques, tandis que l'Asie était soumise à un seul souverain, chaque pays n'en avait pas moins son roi particulier, qui, tout en gouvernant ses états avec une autorité absolue, reconnaissait la prééminence du monarque suprême, était tenu de marcher sous ses drapeaux, de lui payer des contributions plus ou moins fortes, et de contribuer, en toute circonstance, à la défense et à la prospérité de l'empire. C'est ainsi que dans l'Europe, au moyen-âge, de grands vassaux, investis souvent d'un pouvoir immense, n'en relevaient pas moins d'un seigneur suzerain, auquel ils devaient foi et hommage. Et ce que je viens de dire n'est pas appuyé sur une vaine supposition; car nous voyons chez les anciens Perses, ainsi que sous les dynasties des Arsacides et des Sassanides des rois de l'Atropatène, de la Bactriane, et de l'Elymaïde, etc., qui tous relevaient du Roi des rois, monarque de l'Asie.

Mais, dira-t-on, si ce Darius a réellement occupé, durant plusieurs années, le trône de l'Orient, comment son nom est-il resté complètement inconnu aux historiens grecs et latins? Ce silence peut, ce me semble, s'expliquer d'une manière na-

turelle. Il paraît certain que Darius n'avait à-peu-près que le titre de roi. Le commandement des armées et toute la puissance réelle appartenaient à Cyrus; les peuples de l'Orient s'accoutumaient à voir en lui leur véritable souverain, sans trop s'embarrasser peut-être du faible monarque qui végétait paisiblement dans les palais d'Ecbatane et de Babylone. D'un autre côté, les Perses qui, comme on peut le croire, étaient jaloux de la suprématie des Mèdes, fiers des trophées de leur chef, le montraient comme le monarque réel de l'Orient, et s'appliquaient, autant qu'il dépendait d'eux, à éclipser le faible rival de ce prince. Aussi, Hérodote qui, dans son voyage à Babylone, avait appris de la bouche des Perses les faits qu'il raconte n'avait point entendu prononcer le nom de Darius. Xénophon qui, dans le cours de sa retraite, et en suivant les bords du Tigre, avait pu voir des Mèdes, et obtenir des éclaircissemens historiques, avait peut-être entendu parler de Darius. Mais, soit que ceux à qui il devait ces renseignemens eussent, sur leur propre histoire, des connaissances imparfaites, soit qu'il eût mal compris leurs récits, soit qu'il eût cédé trop facilement au plaisir d'embellir et de farder la vérité, il substitua à Darius un Cyaxare inconnu dans l'histoire, mais dont il se servit habilement pour répandre sur son ouvrage un intérêt romanesque.

Au reste, est-il bien certain que les anciens aient entièrement ignoré l'existence de Darius le Mède?

Nous lisons, dans les récits de quelques écrivains Grecs, que les *dariques*, ces pièces de monnaie qui avaient cours dans l'empire Perse, tiraient leur dénomination, non pas de Darius, fils d'Hystaspe, mais d'un prince de même nom, plus ancien [1]. Or, on peut croire que le prince indiqué était le même que Darius le Mède. En effet, il est difficile, ce me semble, de se persuader que Cyrus, maître d'un immense empire, dominateur de toute l'Asie, n'ait pas songé à faire frapper dans ses états une monnaie particulière, et qu'il se soit contenté des pièces qui avaient cours chez plusieurs nations de l'Orient. Or, si ce monarque, après la conquête de Babylone, conçut un pareil projet et le mit

[1] *Suidæ Lexicon*, in V. Δαρεικός.—Schol. ad Aristophanis *concionatrices*, v. 602.

à exécution, il est présumable que, par égard pour Darius, il fit graver sur sa monnaie l'effigie de ce prince. Dans la suite, comme le nom de Darius le Mède avait peu retenti dans l'Orient, et encore moins chez les nations étrangères, on s'accoutuma naturellement à attribuer l'émission de ces pièces à Darius, fils d'Hystaspe, dont les exploits et les grandes qualités avaient jeté sur l'empire Perse un éclat si brillant.

Je ne dois pas finir cette discussion sans examiner un autre fait, qui se lie d'une manière intime à celui qui fait l'objet de ces observations. Quel est ce *Balthasar*, dont la fin tragique nous est indiquée par Daniel? Comment concilier l'existence de ce prince avec les récits de Bérose, de Mégasthène, d'Hérodote, etc.? Cette question est, à-coup-sûr, difficile à résoudre. D'un côté, Daniel, comme témoin oculaire des faits qu'il raconte, mérite au plus haut point la confiance des lecteurs. D'un autre côté, Bérose, Mégasthène, ayant, pour écrire leurs histoires, puisé dans les archives mêmes de Babylone, ne sauraient être regardés comme des ignorans, ni comme des imposteurs. Or, leur narration paraît s'accorder on ne peut plus mal avec celle de Daniel et des autres écrivains Juifs. Nous allons examiner s'il y a moyen de concilier entre eux des faits en apparence si opposés.

Suivant les historiens de Babylone, *Nabuchodonosor* étant venu à mourir, après un règne de 43 ans, eut pour successeur son fils *Evilmerodach*, qui occupa le trône 2 ou 12 années. Celui-ci s'étant rendu odieux par sa mauvaise conduite, *Neriglissar*, mari de sa sœur, l'assassina et régna l'espace de 4 ans. Son fils, *Laboassarach*, ou *Laborosarade*, qui était encore un enfant, parut à peine sur le trône l'espace de 9 mois, et fut assassiné par suite de l'effroi qu'inspiraient ses inclinations perverses. Les conjurés, d'un accord unanime, décernèrent la couronne à *Nabonnede*, qui la porta 17 ans ou 34, si l'on en croit Ptolémée. Ce prince, le *Labynète* d'Hérodote, fut vaincu par Cyrus, puis assiégé dans Babylone; et, après la prise de cette ville, s'étant réfugié dans Borsippa, il obtint du conquérant Perse une capitulation honorable, et le gouvernement de la Caramanie.

Parmi ce petit nombre de rois, quel est celui qui nous représente le Balthasar de Daniel? Cette question a produit parmi les

savans et les chronologistes, plusieurs hypothèses plus ou moins ingénieuses. Les uns ont supposé que *Balthasar* et *Evilmerodach* devaient être considérés comme un seul personnage. Ils se sont appuyés sur un passage de Baruch, où ce prophète engage les Juifs à prier pour *Nabuchodonosor* et son fils *Balthasar*. Mais cette raison ne me paraît nullement décisive. On ne voit pas comment *Evilmerodach*, qui est désigné par son véritable nom dans le livre des Rois, en aurait eu un second d'une forme tout à fait différente. On conçoit bien que des étrangers qui, comme Daniel et ses trois compagnons, avaient été enlevés de leur pays, transportés à Babylone, et incorporés parmi les Chaldéens, avaient pu recevoir des noms nouveaux, appartenant à la langue de leurs nouveaux compatriotes. Mais qu'un roi ait porté simultanément deux dénominations, qui toutes deux appartiennent au langage des Babyloniens, c'est ce qui me paraît peu vraisemblable, et n'est d'ailleurs appuyé sur aucun témoignage historique. D'ailleurs, si *Evilmerodach*, propre fils et successeur immédiat de Nabuchodonosor, eût été le *Balthasar* de Daniel, certes il n'eut pas ignoré les faits qui concernaient son père, et en particulier cette aliénation mentale, qui avait réduit le fier Nabuchodonosor à une condition voisine de celle des animaux; car cet événement terrible, consigné dans l'édit même du monarque babylonien, n'avait pu manquer d'avoir un long retentissement; et un fils, au bout de quelques années, n'aurait pas eu besoin que sa mère lui retraçât des faits encore présens à sa mémoire; 2° Lorsque Daniel annonce à Balthasar la catastrophe prête à fondre sur lui, il lui adresse ces paroles menaçantes. « Votre empire va être donné aux Mèdes et aux Perses, » le prophète en parlant à Evilmerodach, aurait-il employé un langage aussi impropre? Il lui aurait dit : « Votre empire va être donné à un autre; » puisque le prince devait être détrôné et assassiné par son beau-frère. Mais les Mèdes et les Perses ne pouvaient avoir place dans cette prédiction, puisque la conquête de Babylone par ces deux peuples réunis ne devait avoir lieu que plus de 20 ans après la mort d'*Evilmérodach*.

Il est un autre argument, que l'on pourrait employer pour combattre la prétendue identité de Balthasar et d'Evilmérodach, mais qui ne me paraît pas aussi fort qu'il le semble au premier

coup-d'œil. Dans le texte de Daniel, immédiatement après la mention de la mort de Balthasar, on lit ces mots : « et Darius le » Mède régna à Babylone. » Mais, de ce passage, il ne résulterait pas nécessairement que Darius le Mède monta sur le trône immédiatement après la catastrophe du roi chaldéen. Le fait est probable, ainsi que je le dirai plus bas; mais cette preuve-là, si elle était isolée, ne serait pas d'une très-grande force. En effet, le livre de Daniel n'a pas été composé d'un seul jet, et n'offre pas, à beaucoup près, la série complète des faits historiques qui se sont passés à Babylone, du tems du prophète. Il est formé de morceaux de tout genre, pièces historiques, actes diplomatiques, etc. Il est probable que Daniel, en conservant ces fragmens curieux, n'avait pas pris soin de les réunir en un seul corps. Ce fut peut-être long-temps après la mort de ce prophète, que l'on songea à former cette collection à laquelle on donna son nom. Et cette circonstance suffit peut-être pour expliquer comment le livre de Daniel fut connu en Judée beaucoup plus tard, et ne put ainsi occuper qu'une des dernières places dans le canon des livres hébreux. Cet ouvrage, comme je viens de le dire, est loin d'offrir une histoire suivie de Babylone : les faits contenus dans deux chapitres qui se suivent immédiatement, ont été séparés par un intervalle de plusieurs années; et dans plusieurs endroits même, on a peu suivi l'ordre chronologique. Ainsi, la mention du règne de Darius, placée aussitôt après l'indication de la mort de Balthasar, ne pourrait, à la rigueur, si elle ne se liait point à d'autres preuves, empêcher d'admettre l'identité de ce prince avec Evilmerodach. Mais les argumens que j'ai employés plus haut me paraissent avoir plus de force, et être de nature à entraîner la conviction. Quant au Balthasar dont il est fait mention dans le prophète Baruch, conjointement avec avec Nabuchodonosor son père, on pourrait croire que ce prince était l'héritier présomptif de la couronne de Babylone; mais qu'il mourut du vivant de son père, et qu'Evilmérodach se trouva ainsi héritier de la couronne.

D'autres critiques ont pensé que *Nériglissar*, beau-frère et meurtrier d'Evilmérodach, était le même que *Balthasar*. Mais cette opinion ne me paraît pas plus naturelle que la première. Nériglissar avait un nom chaldéen : on ne voit donc pas pourquoi

il en aurait changé. Nul historien n'atteste que ce prince ait péri de mort violente. Enfin, après sa mort, l'empire ne passa nullement aux Mèdes et aux Perses.

Les historiens et les chronologistes ont, pour la plupart, adopté l'hypothèse qui confond *Balthasar* avec le *Nabonnède* des historiens de Babylone, le *Labynète* d'Hérodote. Cette opinion, au premier coup-d'œil, semble la plus naturelle, et paraît mieux qu'aucune autre se concilier avec le récit de Daniel. Toutefois, quand on examine la chose avec attention, il se présente plusieurs objections qui ont, si je ne me trompe, une force bien réelle. D'abord, le nom de *Nabonnède* est bien d'origine chaldéenne. Il est formé du mot *Nabo*, qui désignait une divinité babylonienne, et qui entre dans la composition de plusieurs autres noms propres, tels que *Nabopolassar*, *Nabuchodonosor*, *Nabuzardan*, etc. Comment donc, je le répète, un roi aurait-il porté à la fois deux dénominations aussi différentes?

2° Dans le récit de Daniel, Balthasar est nommé fils de Nabuchodonosor. Je sais que ce témoignage s'accorde avec celui d'Hérodote, qui assure que *Labynète* était fils d'un autre *Labynète* et de *Nitocris*. Mais les historiens de Babylone rejettent ce fait, et attestent que *Nabonnède* n'appartenait point à la famille royale. D'ailleurs, s'il avait eu *Nabuchodonosor* pour père, il n'eût pas eu besoin qu'on prît soin de lui rappeler les faits qui avaient rapport au règne de ce monarque.

3° *Nabonnède*, à qui ses grandes qualités avaient fait déférer unanimement la couronne, après un règne de dix-sept ans passés au milieu des combats et des orages, était sans doute incapable de se livrer aux éclats de cette gaîté scandaleuse, à ces orgies bruyantes qui précédèrent immédiatément la chute de Babylone, et qui convenaient mieux à un jeune homme évaporé qu'à un guerrier blanchi dans les combats, et entièrement occupé de veiller au salut de sa patrie.

4° Enfin, « Balthasar, dit Daniel, périt de mort violente la » nuit même qui suivit son tumultueux festin. » Et, suivant le témoignage unanime des historiens de Babylone, *Nabonnède*, après la prise de sa capitale, s'étant refugié dans la forteresse de Borsippa, obtint de son généreux vainqueur une capitulation honorable, et le gouvernement de la Caramanie. Or, ces écri-

vains connaissaient parfaitement l'histoire de leur pays, et n'ont pas pu se tromper sur un fait aussi important. Donc, il me paraît difficile de voir dans Nabonnède et Balthasar un seul et même prince.

Quel moyen reste-t-il donc pour résoudre une difficulté aussi réelle ? Voici l'opinion que je crois pouvoir offrir à mes lecteurs :

Rappelons-nous que, suivant la prédiction de Jérémie [1], *Nabuchodonosor* devait avoir pour successeurs, au trône de Babylone, son fils et le fils de son fils. D'un autre côté, souvenons-nous que, suivant le témoignage des historiens les plus instruits, *Nabonnède* paraît n'avoir eu aucune liaison de parenté avec la famille royale, et n'avoir dû le trône qu'à son courage, et au rang qu'il tenait sans doute comme général des armées chaldéennes. On peut croire que cet homme ambitieux, mais habile, considérant les révolutions rapides qui avaient, en si peu de tems, enlevé à plusieurs rois la couronne et la vie, ne tarda pas à sentir que ses droits étaient bien équivoques, que son titre d'usurpateur, en éveillant l'ambition de ses rivaux, allait peut-être attirer sur sa tête des orages sans fin, et plonger Babylone dans un abîme de malheurs. Il crut donc pouvoir prévenir ces maux en s'associant au trône un rejeton de la famille de Nabuchodonosor. Il choisit pour cet effet *Balthasar*, fils d'*Evilmérodach*, et qui était peut-être encore dans l'enfance. De cette manière, soit qu'il eût pris lui-même le titre de roi, soit qu'il se fût en apparence contenté de la seconde place, il s'entourait du respect que les Babyloniens devaient avoir pour le sang de Nabuchodonosor ; il écartait des prétentions rivales, et était bien sûr de régner seul, sous le nom d'un prince qu'il saurait bien séduire par les appâts du luxe et de la volupté, et auquel il ne laisserait que le titre de souverain, se réservant à lui-même toutes les prérogatives essentielles de la royauté. Au reste, l'histoire de l'Orient nous offre quantité de faits analogues à celui que je suppose. Nous voyons, à plusieurs époques, des hommes audacieux s'emparer du pouvoir suprême ; mais souvent pour déguiser leur ambition, et en imposer aux peuples, ces usurpateurs avaient soin de placer sur le trône un fantôme de souverain,

[1] Ch. XXVII, v. 7.

auquel ils ne laissaient que le nom de prince ; tandis que, sous le titre d'*Atabek*, ou régent, ils exerçaient l'autorité la plus absolue. C'est ainsi que le premier sultan *Mamlouk*, d'Egypte, au moment où il s'arrogea la puissance souveraine, fut d'abord forcé par la clameur publique de s'associer un enfant choisi dans la famillle de *Saladin*.

Si l'on admet cette hypothèse, il me semble que tout s'explique sans effort. La prédiction de Jérémie, que le fils et le petit-fils de Nabuchodonosor lui succéderaient au trône, se trouva complètement réalisée. 2° Si Daniel et la reine-mère, parlant à Balthazar, le désignent comme fils de Nabuchodonosor, quoiqu'il ne fût que son petit-fils, cette expression n'a rien d'étrange. Dans toutes les langues du monde, un aïeul est souvent qualifié de père, et une locution analogue se retrouve constamment chez les écrivains orientaux. Dans bien des passages, un personnage se trouve désigné non pas par son véritable nom, mais par le mot *Ebn*, fils, joint à un autre nom. Or, dans cette circonstance, c'est souvent le nom de l'aïeul, et non celui du père, qui se trouve relaté. Ainsi, un général qui se signale à la tête des Arabes, dans le 1er siècle de l'Hégire, et qui se nommait *Abd-allah*, est désigné souvent par le surnom d'*Ebn-Abi-Serah*, quoique *Abou-Serah* ne fût pas son père, mais son grand-père. Le célèbre historien arabe *Ebn-Khaldoun* n'était pas réellement fils de *Khaldoun* ; mais le personnage ainsi nommé avait vécu plus de quatre siècles avant la naissance de l'écrivain ; et le surnom d'*Ebn-Khaldoun* s'était constamment perpétué parmi les membres de la famille. Si *Balthasar* était, non le fils, mais le petit-fils de *Nabuchodonosor*, on conçoit comment ce prince, qui n'était peut-être pas né au moment de la mort de son aïeul, avait eu besoin qu'on lui rappelât les événemens terribles et mémorables qui avaient signalé le règne de ce monarque.

Le caractère de *Balthasar* paraît avoir été précisément tel que pouvait le désirer l'ambitieux *Nabonnède*. Plongé dans la mollesse, ivre de tous les plaisirs, il ne voyait dans la dignité royale que la facilité de satisfaire ses passions, et laissait à son collègue tous les soins de la guerre et de l'administration. Ce fut *Nabonnède* qui marcha au devant de *Cyrus*, pour lui fermer la route de Babylone, et qui, trahi par la fortune, se renferma dans cette

capitale, et la défendit avec tant de courage et de talent. Tandis que le faible *Balthasar*, oubliant le danger qui menaçait sa patrie, se livrait à tout l'emportement de ses passions, et remplissait le palais des éclats d'une frénésie turbulente, il est probable que *Nabonnède* s'occupait de soins plus convenables à un souverain, puisqu'il se trouva en mesure d'opérer sa retraite, et de tenir encore tête au vainqueur.

Si *Balthasar*, comme je le crois, était petit-fils de *Nabuchodonosor*, cette circonstance pourrait rendre raison de l'assertion d'Hérodote, qui prétend que *Labynète* était fils d'un prince de même nom, époux de *Nitocris*. L'historien grec ayant recueilli à Babylone des renseignemens sur la catastrophe de cette ville, et n'ayant entendu parler que de *Nabonnède* ou *Labynète*, dont le nom avait seul conservé une réputation durable, aura appliqué à ce prince un titre qui ne convenait qu'à son méprisable collègue.

Une circonstance vient, si je ne me trompe, à l'appui de ce que je viens de dire sur le règne simultané de *Nabonnède* et de *Balthasar*. Ce dernier prince, au moment où il est frappé de terreur par la vue des caractères mystérieux tracés sur la muraille, déclare que celui qui parviendra à déchiffrer et à interpréter cette écriture, sera revêtu d'un manteau de pourpre, paré d'un collier d'or, et considéré comme la troisième personne du royaume. Or, dans cette conjoncture, le faible monarque attachait à la révélation du secret contenu dans ces caractères une si haute importance, qu'aucune distinction ne lui paraissait trop éminente pour récompenser l'homme habile dont la sagacité parviendrait à percer ce mystère. Les ornemens désignés dans le discours du prince sont les insignes de la première dignité de l'Etat, du rang de grand visir. Par conséquent, l'interprète de ces caractères devait se trouver au faîte des grandeurs, et prendre place immédiatement après *Balthasar* et *Nabonnède*.

Si l'on admet l'hypothèse que je viens d'exposer, il n'existe plus de contradiction entre le récit de Daniel, qui atteste que *Balthasar* périt de mort violente, la nuit même qui suivit son orgie, et la narration des historiens de Babylone, au rapport desquels *Nabonnède* survécut à la prise de cette ville. On conçoit sans peine, que les Mèdes et les Perses, introduits dans cette

grande capitale, marchèrent d'abord vers le palais, où l'on était plongé dans l'ivresse et dans le sommeil; que le faible *Balthasar*, incapable de se défendre, reçut la mort des mains de l'ennemi, sans qu'aucun trait de courage, aucune action remarquable honorât sa chute. Ainsi périt ce prince efféminé, dont la vie lâche, sans gloire, s'écoula obscurément dans la mollesse, et dont le nom même aurait échappé à l'histoire, si Daniel n'avait pris soin d'en conserver le souvenir. *Nabonnède*, au milieu de la ruine de sa patrie, ne désespéra pas de son salut, et s'il ne put pas arrêter le cours de la destinée, il sut du moins tomber avec gloire, et mériter l'estime de son vainqueur.

Quatremère,
De l'académie des inscr. et belles-lettres.



Dogmatique.

AUX INCRÉDULES ET AUX CROYANS,
L'ATHÉE REDEVENU CHRÉTIEN;

OUVRAGE POSTHUME DE M. DELAURO DUBEZ, CONSEILLER A LA COUR ROYALE DE MONTPELLIER [1].

Division de l'ouvrage. — Appréciation des argumens sur l'existence de de Dieu. — Sur l'immortalité de l'âme. — Sur la révélation. — Bienfaits du Christianisme. — Preuves de la divinité de J.-C. — De l'Eglise et de son autorité.

M. Delauro-Dubez, conseiller à la cour royale de Montpellier, après avoir vécu sans religion jusqu'à sa 64me année, fut enfin ramené, par le souvenir des vertus de sa mère, sous le joug de la piété. Depuis sa conversion il lut un grand nombre d'ouvrages sur les preuves de la religion. « J'ai fait, dit-il, mes » délices de cette lecture qui m'a donné la certitude la plus com» plète de la vérité du Christianisme. Plus j'ai médité ces preuves, » plus je les ai approfondies, plus ma conviction intime s'est » fortifiée; les lumières que j'y ai puisées sont bien supérieures à » tout ce que pouvait désirer ma raison. » Le volume dont nous allons rendre compte est le résumé de ces lectures; l'auteur y démontre, avec autant de méthode que de clarté, toutes les grandes vérités de la religion, depuis l'existence de Dieu jusqu'à l'infaillibilité de l'Église catholique. Lui-même, dans la conclusion de son ouvrage, l'a résumé en trois propositions qui serviront de divisions à cet article.

1re Proposition. — Dieu est; donc tout homme raisonnable doit être théiste.

[1] 1 vol. in-8°, x et 507 pages.

2e Proposition. — Dieu a révélé le Christianisme ; donc tout théiste doit être chrétien.

3e Proposition. — Dieu a confié le dépôt de cette révélation à une autorité vivante et infaillible; donc tout chrétien doit être catholique.

I. *De l'existence de Dieu.* — Est-il logique de vouloir établir sur des preuves physiques, morales ou métaphysiques l'existence de la Divinité? En d'autres termes, y a-t-il réellement une doctrine appelée *athéisme*, qui se base sur des argumens spécieux, et qu'on puisse convaincre de fausseté? Nous répondons formellement : non; car on ne peut admettre l'existence d'une doctrine qui ne saurait se formuler, et nous défions qui que ce soit de formuler l'athéisme sans prononcer une révoltante absurdité. Tous les peuples ont attaché au mot *Dieu* l'idée de l'être par excellence ; et comment un esprit logique peut-il affirmer que l'*être n'est pas?* Un homme qui croirait fermement à la non-existence de la Divinité, et qui accepterait toutes les conséquences de ce principe, serait obligé de rejeter le témoignage de ses sens, d'abjurer toute espèce de croyance, de renier l'existence de l'univers et sa propre existence. Y a-t-il au monde un être pareil? Non. Mais on trouve une foule d'esprits orgueilleux qui nient l'existence de Dieu, non par conviction, mais par système ; des esprits qui font profession d'athéisme et qui raisonnent leurs opinions. C'est pour ces sortes de personnes que les preuves de l'existence de Dieu peuvent être utiles. Quiconque veut raisonner, admet nécessairement un principe, qu'il croit sans exiger qu'on le lui démontre. Or, dès l'instant qu'un homme judicieux croit à l'existence de quelque chose, il est facile de l'amener à reconnaître l'existence de Dieu. Les preuves abondent, il ne faut que les choisir.

Avant d'aborder cette grande proposition, *Dieu est,* M. Delauro réfute un argument trop familier à notre orgueilleuse raison, qui se refuse à croire ce qu'elle ne peut comprendre, comme si tout dans l'univers, comme si l'homme lui-même n'était pas pour l'homme une source de mystères incompréhensibles. Le sophisme réside dans la confusion volontaire des deux mots *concevoir* et *comprendre ; inconcevable* est synonyme d'absurde, d'impossible, mais non d'incompréhensible. Ce que

nous ne concevons pas c'est ce qui ne peut exister; un cercle carré, par exemple. Ce que nous ne comprenons pas c'est ce qui dépasse les facultés de notre intelligence bornée. Nous concevons l'électricité, le mouvement, la reproduction des êtres; tout cela se manifeste à nous par des effets sensibles; mais nous ne le comprenons pas. Lors donç qu'il s'agit uniquement de constater l'existence d'un être, il ne faut pas se demander si on comprend cette existence, mais si on la conçoit. Or, on conçoit Dieu; s'il en était autrement on ne le nommerait pas: aucune langue au monde n'a d'expression pour désigner un être impossible, et c'est sans doute par ce raisonnement qu'un célèbre métaphysicien est arrivé à cet enthymème: je nomme Dieu, donc il existe; qui du reste est la simple réproduction, sous une autre forme, du célèbre argument de Descartes: Dieu est possible; donc il existe. Ainsi prouver la possibilité de Dieu c'est aussi prouver son existence; et quel est l'homme assez peu judicieux pour nier même la possibilité d'un Être suprême?

Mais de telles preuves, quelque belles qu'elles soient, sont trop métaphysiques pour frapper l'esprit du plus grand nombre des lecteurs. M. Delauro en a choisi d'autres moins profondes, mais aussi plus sensibles, et avec quel art il les a présentées! L'admirable harmonie qui se manifeste dans toutes les parties de la création, harmonie produite presque toujours par la combinaison d'élémens ou de mouvemens opposés; l'homme et les animaux observés avec soin dans l'ensemble et les détails de leur organisation matérielle et intellectuelle, toute la chaîne des êtres créés depuis les corps incommensurables qui se meuvent dans l'immensité des cieux, jusqu'à l'infinie petitesse des animaux qut échappent à l'action du microscope, voilà les sources où le judicieux auteur a puisé ses argumens. Argumens bien vieux sans doute! mais s'ils ont été si souvent employés, c'est probablement parce qu'ils renferment de puissans élémens de conviction; et M. Delauro a su si bien en faire ressortir la force, qu'après avoir lu cette partie de son livre, il faut tomber à genoux et adorer.

Ces preuves ont, en effet, une double portée. En mettant hors de doute l'existence d'une cause première, elles nous obligent à reconnaître la création, et démontrent ainsi deux

vérités à la fois, vérités qui puisent encore une nouvelle force dans l'argument tiré d'un être nécessaire. Quelque chose existe; donc quelque chose a toujours existé; car le néant ne peut donner l'existence. Ce principe admis, et personne ne le conteste, M. Delauro démontre facilement que cet être éternellement existant, n'est autre que Dieu lui-même; il en conclut ensuite l'unité de Dieu; car on conçoit la non-existence de tout être excepté d'un seul; il n'y a donc qu'un seul être nécessaire, un seul être éternel, un seul Dieu.

L'existence de ce souverain maître une fois prouvée, ce serait chez nous un acte de ridicule présomption, de vouloir pénétrer, comprendre, analyser sa nature; convaincus de son être, nous admettons nécessairement qu'il possède toutes les perfections; nous reconnaissons sa puissance, sa bonté, sa justice, sa providence; peu nous importe de savoir comment ces attributs s'accordent entre eux; Dieu les possède; le fait est sûr: comment les possède-t-il? là, doit s'arrêter notre raison. C'est dans un autre monde que la connaissance de Dieu nous est réservée; notre principale étude ici-bas doit être de nous connaître nous-mêmes, pour nous rendre dignes de notre destinée; si donc nous jetons un regard sur nous, nous voyons que nous sommes l'ouvrage de Dieu, et que nous lui ressemblons en ce que nous avons une âme spirituelle, libre et immortelle.

La philosophie un peu surannée, qui fait de l'homme un *animal raisonnable* [1], nous a toujours semblé humiliante, en ce qu'elle paraît subordonner en nous l'âme à la matière. Mais que dire de la détestable doctrine qui fait de l'espèce humaine une collection de machines un peu mieux organisées que le canard de Vaucanson? Chez un ignorant ou un imbécile, le matérialisme fait pitié; il révolte chez un savant ou un homme d'esprit; le matérialiste ne peut ouvrir la bouche en faveur de ses opinions, sans fournir un argument à ses adversaires; et plus ses raisonnemens seront ingénieux, plus ils détruiront ses propres principes, car le raisonnement est un acte purement intellectuel

[1] La véritable définition de l'homme est celle qu'en a donnée M. de Bonald: *C'est une intelligence servie par des organes.*

tout-à-fait indépendant des organes. Les sens nous transmettent des idées d'une certaine nature, mais chacun d'eux a des fonctions distinctes, et ne peut nous communiquer qu'un certain ordre de sensations. L'œil, par exemple, ne peut nous faire juger des sons, pas plus que l'oreille des couleurs, pas plus que l'odorat de la douceur ou de l'amertume d'un comestible. Cependant nous avons la faculté de comparer entre elles nos sensations, de les distinguer les unes des autres, suivant la source d'où elles proviennent. Cette comparaison, ce jugement pour lesquels nos organes sont impuissans, sont donc en nous l'ouvrage d'un agent tout-à-fait étranger à la matière. Dans un autre ordre d'idées, la perception elle-même appartient tout entière au principe pensant, et les organes n'y ont aucune part. Point de sensation qui puisse créer dans l'esprit de l'homme des idées abstraites; et ces idées existent pourtant en nous aussi claires, aussi distinctes, que les images qui nous sont transmises par les sens. Ainsi, pour me servir du frappant exemple employé par l'auteur, qu'un homme, dans le silence et l'obscurité de la nuit, cherche mentalement la solution d'un problême d'arithmétique, c'est une opération à laquelle les sens restent entièrement étrangers.

M. Delauro s'appesantit un peu moins sur les preuves de la liberté de l'homme; cette doctrine, en effet, est maintenant à l'abri de toute objection. Peu de personnes voudraient, en professant le fatalisme, s'ôter à elles-mêmes le mérite de leurs belles actions, justifier les autres des crimes qu'ils pourraient commettre, et les absoudre, aux dépens de la société, des châtimens qu'ils auraient mérités. Les vieilles objections tirées de ce que l'homme ne saurait faire librement des actions que Dieu a prévues et réglées de toute éternité, ont été trop souvent et trop bien réfutées, pour qu'un bon esprit osât aujourd'hui les reproduire. Mais, de tous les attributs de notre âme, celui qui a été de tout tems exposé aux plus violentes attaques, est sans contredit son immortalité. Le dogme d'une vie future, des peines et des récompenses éternelles, est cependant aussi ancien que le monde; malheureusement le plus grand nombre fait peu d'efforts pour obtenir les récompenses, et se rend trop digne des punitions; mais en renonçant à l'espoir d'une vie

heureuse, on ne peut se soustraire à la crainte d'une éternité de malheur; alors on ferme son cœur à l'espérance qui accompagne le dogme de l'immortalité de l'âme, et pour se débarrasser de la terreur salutaire qu'il inspire, on se jette dans les bras du néant. Merveilleux effet de la philosophie du *siècle!* La religion cherche par tous les moyens à relever *la dignité* de l'homme; elle lui donne une âme spirituelle, libre, immortelle; elle en fait presque un Dieu. Ecoutez la philosophie. L'homme est un morceau de matière organisée, un être purement passif, sans volonté, sans libre arbitre, aveuglement soumis aux caprices d'une puissance invisible, qui après en avoir fait son jouet pendant un certain tems, le rend ensuite au néant d'où elle l'avait tiré. Quel châtiment suspend-elle sur la tête du criminel heureux? le néant. Quelle récompense fait-elle briller aux yeux de la vertu malheureuse? le néant. Ainsi Néron et Saint-Vincent de Paul, la femme perdue et la sœur de charité, le vice et la vertu, l'assassin et sa victime, le même sort est réservé à tous. Morale infâme, qui se détruit elle-même par ses propres conséquences! Combien plus consolans sont les enseignemens de la religion! c'est au lit d'un mourant qu'il faut étudier le dogme de l'immortalité de l'âme. L'effroi irrésistible du criminel, la sécurité craintive du juste à leur dernier moment, voilà des preuves contre lesquelles viennent se briser les tristes argumens de l'incré*dulité*. *Le sentiment* de la justice divine est inné dans le cœur de l'homme; il est impossible de l'en arracher. L'incrédule lui-même, s'il est frappé à l'improviste par quelque terrible malheur, élève malgré lui et presque sans le savoir, ses yeux et sa voix vers le ciel, et s'écrie : ô mon Dieu....!

II. *De la Révélation.* — « Il est dans l'ordre, dit M. Delauro, » que des êtres qui doivent tout à un autre, tout jusqu'à la vie » et la conservation de la vie, lui rendent hommage par la sou- » mission, par la gratitude, par l'amour, par la confiance. Or, » Dieu veut nécessairement ce qui est dans l'ordre; il exige donc » de nous les hommages de la religion, quoiqu'il n'en ait au- » cun besoin. De plus, Dieu, infiniment parfait, ne peut agir » que pour une fin digne de lui; rien n'est digne de lui que lui- » même; c'est donc pour lui-même qu'il a créé l'homme, et

»qu'il lui a donné les nobles facultés qui le caractérisent. Ces »facultés, l'homme doit donc les rapporter à Dieu, lui en faire »hommage, et Dieu ne peut pas l'en dispenser; car s'il le dis- »pensait de remplir la fin de sa création, serait-il infiniment »sage? Mais l'homme est esprit et corps; » de plus, il a été créé pour la société, de là, nécessité d'un triple culte, intérieur, extérieur et public. Le culte intérieur, qui est le fondement des deux autres, consiste à faire hommage au Créateur des deux grandes qualités de notre âme, l'intelligence et la volonté; de l'intelligence, par la croyance de certaines vérités qui dépassent les bornes de notre esprit; de la volonté, en la soumettant aux préceptes qu'il nous impose.

Dieu a-t-il pu révéler un dogme et proclamer une loi? Personne, sans doute, n'oserait lui contester ce droit. Mais ce droit, en a-t-il réellement usé? réduite à ces termes, la question ne consiste plus qu'à constater un fait. Si Dieu nous a révélé une doctrine; s'il nous a imposé des préceptes, il a dû employer pour cela des moyens appropriés à notre intelligence, c'est-à-dire, la parole, l'écriture et des faits; telle est la triple base sur laquelle repose le Christianisme. Pour s'assurer de la vérité, il ne s'agit plus de se perdre dans des spéculations arbitraires; il s'agit de constater des faits, et d'en tirer des conséquences.

Avant de passer à cet examen, M. Delauro a jugé utile d'exposer en peu de mots la nature du Christianisme en lui-même, afin d'en donner une idée exacte à ceux qui l'ont étudié seulement dans les diatribes de ses agresseurs. Il considère donc cette religion sublime dans son fondateur, dans ses dogmes, dans sa morale, dans son culte et dans ses effets. Cette habile exposition prépare l'esprit du lecteur, à lire favorablement les preuves du Christianisme. En lui faisant aimer d'avance une religion si belle et si bienfaisante, elle le dispose à examiner avec conscience les raisons qu'elle allègue de sa divinité, et le porte à désirer de trouver véritables des faits qu'auparavant peut-être il combattait avec acharnement.

Dans l'état actuel de l'homme, l'unique moyen de communication entre les esprits étant la parole, Dieu a dû employer ce moyen pour révéler le Christianisme, s'il l'a véritablement

révélé. C'est en effet par la parole que Jésus-Christ a doté le monde de son admirable doctrine; ainsi prouver la divinité de la mission de Jésus-Christ, ce sera mettre hors de doute ce fait fondamental que *Dieu a révélé le Christianisme par le moyen de la parole.*

Les preuves de la divinité de Jésus et de sa doctrine, résident dans les faits divins qui ont précédé, accompagné et suivi la venue du Messie. Par faits divins, on entend des faits contraires aux lois constantes de la nature, opérés, au nom de Dieu, en faveur d'une religion. « Ces faits, dit M. Delauro, prennent »le nom de prophéties, quand ils sont contraires à la loi cons»tante de l'intelligence humaine, d'après laquelle, naturelle»ment, elle ne peut découvrir avec certitude l'avenir, qui dé»pend des volontés inconnues de Dieu ou des volontés libres des »créatures; ils prennent le nom de miracles, quand ils sont »contraires aux autres lois constantes de la nature. » Les prophéties sont renfermées dans les livres de l'Ancien-Testament; ceux du Nouveau-Testament contiennent le récit des miracles. En démontrant l'authenticité des *livres saints*, on établit les *faits divins* qui forment les titres incontestables de la *mission divine* du Sauveur, et de cette manière on pose d'un seul coup la triple base sur laquelle repose le Christianisme, la parole, l'écriture et les faits.

Mais avant d'aborder la question principale, combien d'objections préliminaires n'avons-nous pas à détruire! Les ennemis de la religion ressemblent au plaideur habile qui recule le plus possible l'examen du fond de la cause, en mettant en avant des fins de non-recevoir. Et d'abord, un fait divin est-il possible? L'examen de cette question est complètement inutile par rapport aux prophéties; car, si elles sont authentiques, et si leur accomplissement est prouvé, on peut fermer la bouche à l'incrédule avec le vieil adage *ab actu ad posse valet consecutio.* Mais les miracles sont des faits simples qui ne portent pas ainsi en eux-mêmes la preuve de leur réalité. Cependant on ne peut prétendre qu'ils soient absolument impossibles à la souveraine puissance. Le seul argument sérieux qu'on puisse objecter est une impossibilité relative, basée sur ce que Dieu, ayant établi dès le principe des lois constantes dans la nature, toute déro-

gation à ces lois serait dans l'être infiniment parfait, un acte de faiblesse et d'inconséquence. Si un tel sophisme paraît spécieux au premier abord, c'est parce que l'on suppose dans le créateur cette imperfection de notre nature bornée, pour laquelle le tems se divise en passé, présent et avenir. Il n'y a point pour Dieu de tems proprement dit; tout est présent à son intelligence infinie, et l'exception aux lois de la nature est de sa part un décret éternel comme ces mêmes lois.

Mais y a-t-il eu réellement des exceptions aux lois de la nature? Nous ne connaissons pas toutes ces lois, et qui nous dit que ce que nous regardons comme une dérogation, n'est point l'effet naturel d'une cause naturelle, inconnue à notre intelligence bornée? Vaine objection! Qu'appelle-t-on une loi de la nature, sinon une cause permanente, qui se manifeste par des effets identiques dans les mêmes circonstances? Si, les circonstances demeurant les mêmes, l'effet change entièrement, la cause de ce changement n'est plus une cause permanente, puisqu'on ne peut reconnaître la permanence d'une chose que par l'identité de l'effet dans les mêmes circonstances. Ce n'est donc pas une loi de la nature qui est cause de ce changement.

En admettant même ce principe, dira l'incrédule, on n'est point obligé de regarder un miracle comme un fait divin; car, il peut exister entre Dieu et l'homme des êtres intermédiaires qui produisent des effets contraires aux lois constantes de la nature. Cela n'est pas impossible, répond le judicieux auteur; mais cette dérogation à des lois éternelles et constantes doit être permise par le législateur. Or Dieu, suprême vérité, ne peut permettre, en faveur d'une fausse religion, des prodiges qui auraient pour effet infaillible de tromper les hommes, sans donner en même tems aux hommes un moyen sûr de découvrir l'erreur.

Enfin, comment peut-on s'assurer de l'existence d'un fait divin, lorsqu'on n'en est pas soi-même le témoin? Rousseau aurait refusé, disait-il, de croire à la résurrection d'un mort, lors même que tout Paris la lui aurait attestée. Cependant, Rousseau croyait probablement à l'existence de César et d'Alexandre. Il ne pensait donc pas qu'on pût logiquement appliquer aux faits divins les moyens de conviction, qui, dans l'ordre

naturel, suffisent pour déterminer la certitude. M. Delauro a prouvé d'une manière péremptoire l'infaillibilité de la tradition, du témoignage des hommes, des monumens, moyennant certaines conditions. Cette dissertation, dans laquelle ces bases de certitude sont examinées en elles-mêmes et d'une manière absolue, nous paraît inutile, aucun homme *de bon sens* n'ayant jamais prétendu les rejeter pour les faits purement historiques. Ce qu'il fallait prouver uniquement, c'est que ces moyens de conviction, unanimement admis pour les faits naturels, sont des autorités suffisantes pour établir aussi la réalité des miracles. Cette preuve importante, notre judicieux auteur ne l'a pas omise. Un fait divin, dit-il, se trouve, pour ainsi dire, renfermé entre deux faits naturels, dont il est la conséquence. Il explique sa pensée, en prenant pour exemple la résurrection d'un mort. Un homme est mort, on l'enterre, il reste quatre jours dans la tombe; voilà un fait naturel dont on peut s'assurer par la méthode ordinaire. Au bout de quatre jours cet homme est vu vivant par tous ceux qui l'avaient vu mort et qui avaient assisté à ses obsèques; ceci est encore un fait naturel facile à vérifier. La conclusion de ces deux faits est la résurrection du mort; fait divin, que l'on ne peut révoquer en doute par cela même que les deux faits naturels sont incontestables. Ainsi, « ce que le sceptique conteste est, pour ainsi dire, composé de » trois choses qu'il ne prétend pas disputer : de deux faits naturels, qui sont la mort de cet homme et sa vie présente, et » d'une conclusion métaphysique, qu'il ne conteste pas (ou qu'il » ne peut plus contester), et qui établit l'intervention de la puissance divine. »

Mais les fins de non-recevoir ne sont point épuisées. Poussé dans ses derniers retranchemens, l'incrédule ne nie plus la possibilité des prophéties et des miracles; il admet les moyens de les constater; il reconnaît dans ces faits l'intervention divine; mais il en attaque l'authenticité en attaquant celle des livres saints, où ils sont consignés. L'authenticité du Pentateuque, de laquelle dépend celle de tous les autres livres de l'Ancien-Testament, a été péremptoirement prouvée par un grand nombre d'ouvrages restés sans réplique. M. Delauro insiste peu sur ce point; quant à nous, nous ne nous y arrêterons

pas, nous contentant de citer, avec l'éditeur, les excellens travaux de Bossuet, Pascal, Huet, Bergier, Jacquelot, Faber, Duvoisin, Guénée, etc., etc. Ce premier point une fois établi, on ne peut guère élever d'objection sérieuse contre les faits renfermés dans les livres saints ; car, si ces faits étaient apocryphes, on ne voit pas raisonnablement par qui ils auraient pu être fabriqués. Ce n'est pas par des ennemis du peuple Juif; s'il en était ainsi, comment ce peuple aurait-il accepté ces livres, et les aurait-il si religieusement conservés ? Ce n'est pas par les Juifs eux-mêmes : il n'y a point une page des livres saints qui ne soit outrageante pour eux. Et certes, c'est une preuve bien frappante de l'authenticité des saints livres que cet accord unanime des diverses fractions du peuple Hébreu pour conserver encore religieusement, sans la moindre altération, pour révérer comme divins des livres où les désordres de leur conduite sont écrits à chaque page de la manière la plus avilissante; des livres dont, depuis dix-huit siècles, on lui fait un titre de condamnation, de réprobation et de mépris. Les historiens profanes prêtent encore au récit de la Bible l'appui de leur autorité; plusieurs ont rendu témoignage à la vérité des faits rapportés par Moyse; d'autres ont confirmé une partie des événemens qui se sont passés depuis la mort du saint législateur. La création du monde, la formation de l'homme et de la femme, leur chute, leur châtiment, la propagation et la corruption de leur race, le déluge, sont autant de grandes vérités qui se retrouvent dans les traditions de tous les peuples. Les recherches et les découvertes des savans modernes, s'accordent, pour leurs résultats, avec les récits et la chronologie de la Genèse. Il n'est pas jusqu'aux prodiges, les plus particuliers au peuple Juif, qui n'aient laissé quelques traces dans les histoires étrangères. C'est ainsi qu'au rapport de Diodore de Sicile (III, 40), la tradition du desséchement momentané de la mer Rouge, se conservait depuis un tems immémorial chez les Ichthyophages, peuples qui habitaient ses bords.

L'authenticité du Nouveau-Testament n'a pas été moins attaquée par les incrédules; j'entends les incrédules modernes, car ceux qui ont persécuté la religion à sa naissance conservaient un reste de bonne foi. Celse, Porphyre, Julien,

puisaient dans les Evangiles et les Epîtres des argumens contre le Christianisme; mais ils ne se sont jamais avisés de prétendre que ces livres ne fussent pas l'ouvrage des Evangélistes et des Apôtres. Cependant il suffisait de prouver un tel fait pour porter un coup mortel à la nouvelle religion. Aussi le silence de ces docteurs de l'incrédulité est-il une des plus fortes preuves qu'on puisse alléguer en faveur de l'authenticité du Nouveau-Testament. Les diverses parties de ce code sacré ont entre elles une liaison intime. Les Actes des Apôtres contiennent une partie de ce qu'il y a d'essentiel dans les Evangiles; et les Epîtres sont en général inintelligibles, si on n'admet pas les principaux faits contenus dans les Evangiles et dans les Actes. Or, qui oserait nier l'authenticité des Epîtres? Par quel moyen espérerait-on prouver qu'elles sont apocryphes? Dira-t-on qu'elles n'ont jamais été envoyées à ceux à qui elles sont adressées? mais alors comment expliquer l'étrange illusion des habitans de Rome, de Corinthe, d'Ephèse, de Thessalonique? Veut-on qu'elles soient l'ouvrage d'un faussaire? mais elles renferment souvent la réponse à des questions qui avaient été proposées aux Apôtres eux-mêmes sur des points de morale et de discipline. D'ailleurs qu'on lise attentivement, non-seulement les Epîtres, mais encore les Actes et les quatre Evangiles, « on n'y trouvera rien qui » ne soit parfaitement conforme aux circonstances personnelles » ou locales, ou à celles de l'époque. On voit au contraire l'his» toire du Nouveau-Testament liée, en beaucoup d'endroits, à » l'histoire civile, et partout, cadrant exactement avec elle; on » y voit un grand nombre de faits particularisés, et tous les détails » se rapportant aux lois, au gouvernement, à la religion, soit » des Juifs, soit des autres peuples : nulle part on ne rencontre » la plus légère dissonnance.... Si le Nouveau-Testament n'était » pas authentique...., le faussaire aurait réussi en employant le » meilleur moyen d'échouer; tant de particularités, tant d'indi» cations de personnes, de lieux, de circonstances, tant de dis» cours pleins d'allusions diverses, en un mot, tant de détails de » toute espèce, évidemment incompatibles avec le succès de la » fraude. »

Si la force des preuves doit être proportionnée à l'importance des questions, il y a peu de faits qui méritent d'être plus soli-

dement établis que les faits contenus dans les livres du Nouveau-Testament. On ne trouvera certainement pas que M. Delauro se soit montré trop facile. Voici les conditions de certitude qu'il exige : 1° « que ces faits soient attestés par plusieurs historiens, » témoins oculaires, ou contemporains ; 2° que ces historiens » soient tous ingénus, justement présumés vrais, qu'on ait la » plus solide assurance morale qu'ils n'ont été ni trompés ni » trompeurs ; que leur langage soit simple, mais ferme ; que les » récits de l'un soient, dans la rigueur du sens, l'expression » fidèle de la pensée des autres ; 3° que ces faits soient publics » et très-intéressans : publics, parce qu'un fait livré au grand » jour est soumis à l'examen de témoins nombreux ; très-inté- » ressans, parce qu'on approfondit mieux ce qui produit une » impression vive et forte, que ce qui paraît indifférent ; 4° que » ces mêmes faits soient étroitement liés avec d'autres faits in- » contestables, qui ne peuvent devoir leur naissance qu'aux » premiers ; 5° enfin, que la vérité de ces mêmes faits ait été » avouée, dès le commencement, par les hommes les plus in- » téressés à la nier. » Telles sont les circonstances qui garantissent la réalité des faits rapportés dans le Nouveau-Testament. Y a-t-il, dans l'histoire ancienne, un seul événement, même de la plus haute portée, qui réunisse en sa faveur tous ces élémens de certitude ? Les premiers adversaires du Christianisme l'avaient bien senti. Si les faits qui lui servent de fondement eussent été controuvés, ils n'auraient pas manqué de crier à l'imposture, et leur témoignage aurait un grand poids aujourd'hui, puisqu'ils étaient à-peu-près contemporains des apôtres. Mais loin de là ! ils ont reconnu la vérité des faits, et dans l'impossibilité de les nier, ils ont refusé d'en voir la véritable cause. Les incrédules modernes suivent une méthode contraire : tout en avouant que les actes de Jésus-Christ et de ses disciples auraient été miraculeux s'ils avaient été conformes au récit des livres saints, ils veulent faire considérer ces livres comme un tissu de mensonges. Cette absurde impiété, si souvent refutée et toujours reproduite, ne saurait tenir contre la lumineuse et méthodique discussion de M. Delauro. Tout lecteur de bonne foi sera forcé de convenir que les faits évangéliques sont démontrés, et que parmi toutes les histoires, même les mieux établies et

les plus accréditées, celle du Nouveau-Testament est encore la plus certaine et la plus évidemment incontestable.

Après avoir prouvé l'authenticité des livres saints, après avoir démontré la vérité des faits qu'ils renferment, M. Delauro puise dans ces faits les preuves de la divine mission de *Jésus-Christ*. Il les partage en trois classes : faits qui ont précédé la venue du Messie, faits qui ont accompagné sa mission, faits qui lui sont postérieurs. Nous ne suivrons pas l'auteur dans le développement de ces trois ordres de preuves. On sent qu'il a déjà rempli la partie la plus importante de sa tâche en mettant hors de doute l'authenticité des saints livres, et la vérité des faits qu'ils renferment. Il ne s'agit plus maintenant que de tirer les conséquences de ces faits, et c'est chose facile. L'accomplissement, dans la personne du Sauveur, de toutes les prophéties qui avaient annoncé le Fils de Dieu, le caractère de la divinité évidemment empreint dans toutes les œuvres de Jésus-Christ sur la terre, ce caractère constamment reproduit dans toutes les circonstances de la mission des Apôtres, sont autant de démonstrations péremptoires de la divinité du Catholicisme et de son auteur. Pour compléter son œuvre, M. Delauro avait à montrer que l'autorité dont se prévaut l'Eglise catholique n'était pas une vaine prétention, et que la religion, fondée par le Sauveur du monde, se maintient encore aujourd'hui à *l'ombre d'un pouvoir auguste institué par Dieu même*, et soutenu par sa main toute-puissante.

III. *De l'Eglise*. — « Allez, dit Jésus-Christ à ses Apôtres, » enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, et » du Fils, et du Saint-Esprit ; leur enseignant à garder tout ce » que je vous ai confié, et voilà que je suis avec vous tous les » jours *jusqu'à la consommation des siècles*. » Ces paroles du divin fondateur de notre religion, étaient pour l'Eglise la garantie d'une permanence qui n'est jamais le partage d'une institution purement humaine. D'un autre côté, Jésus-Christ a prédit que son Eglise serait persécutée par les puissances du monde, déchirée par les schismes et les hérésies, troublée jusqu'à la fin par les vices et les scandales. Depuis dix-huit siècles, cette double prédiction s'accomplit aux yeux de l'univers ; depuis dix-huit siècles, le Christianisme a résisté à tout, à la paix, à la guerre

aux échafauds, aux triomphes, aux poignards, aux délices, à l'orgueil, à l'humiliation, à la pauvreté, à l'opulence, à la barbarie, à la diffusion des lumières. La prospérité incessante de l'Eglise, au milieu de tant de causes toujours renaissantes de dissolution et de ruine, est un miracle permanent, qui proclame hautement la divinité de cette institution sublime, une garantie non équivoque de l'éternelle durée que lui a prédite son divin fondateur.

Mais cette nouvelle preuve de la mission de Jésus-Christ, n'est point la seule conséquence à tirer de l'organisation forte et inébranlable de l'Église. Dieu ayant révélé le Christianisme a dû nécessairement donner à l'homme un moyen sûr de connaître les dogmes qu'il devait croire, les préceptes qu'il devait accomplir. Ce but pouvait être atteint de trois manières : par la révélation particulière faite à chaque individu de ces dogmes et de ces préceptes, par l'établissement d'une loi écrite, accessible à toutes les intelligences, par l'institution d'une autorité vivante et infaillible chargée de propager et de conserver les doctrines émanées de la bouche même du Sauveur. Dieu n'a certainement pas employé les deux premiers moyens; les diverses manières dont les dogmes et les préceptes ont été entendus et expliqués, les interprétations diverses que les dissidens de toutes les époques ont fait subir au texte de l'Évangile en sont une preuve formelle. Nous sommes donc conduits logiquement à conclure que Dieu a confié le dépôt de la révélation à une autorité permanente. Nous en trouvons d'ailleurs une preuve sans réplique dans les paroles de Jésus-Christ que nous avons rapportées au commencement de ce paragraphe. Le Sauveur n'a pas dit à ses apôtres : *Allez, écrivez*, mais *allez, enseignez* les nations à garder tout ce que *je vous ai confié*. C'est aussi par la parole que le Christianisme s'est établi; si plus tard des épitres ont été adressées à quelques églises, ce n'était point pour donner, par l'écriture un fondement à la foi, mais pour mieux fixer au sein des églises naissantes les vérités établies déjà par la prédication. La religion, à son berceau, a été déchirée par des hérésies ; la seule arme qu'on ait toujours employée pour les combattre, a été l'autorité, la force des traditions divines expliquées par le corps des pasteurs.

Et remarquons que l'infaillibilité de l'Église, si souvent contestée par les incrédules, est un fait tout-à-fait simple et que l'on peut expliquer presque naturellement. Les apôtres tenaient de Jésus-Christ même les grandes vérités du Christianisme. Dispersés, dès l'origine dans toutes les parties du monde connu, séparés par des espaces immenses, dans l'impossibilité complète de se concerter entre eux, ils ont néanmoins professé tous et partout la même doctrine; ils se sont créé des successeurs qui, sans s'être jamais vus, ont perpétué les traditions primitives dans toute leur intégrité. Ce seul fait rendait matériellement impossible l'altération des doctrines du Christianisme à une époque quelconque de sa longue existence, aussi bien que la perte ou l'interruption des traditions divines. Ainsi, toutes les fois qu'une hérésie nouvelle est venue détacher quelques membres de la communion des fidèles, les pasteurs assemblés n'ont eu qu'à examiner les doctrines qu'ils avaient reçues de leurs prédécesseurs, et que ceux-ci avaient aussi reçues d'une génération antérieure. Il est du reste facile de s'assurer, en comparant les prescriptions actuelles de la religion avec les écrits des Pères des premiers siècles, que la doctrine des apôtres n'a subi jusqu'à nous aucun changement essentiel, et que par conséquent les portes de l'enfer n'ont pas encore prévalu contre l'Église de Jésus-Christ.

C'est ainsi que M. Delauro prenant l'homme au sein de l'athéisme, c'est-à-dire dans un état où l'esprit logique doit rejeter toute espèce de croyance, le force successivement à devenir théiste, chrétien et catholique. Ce livre, comme on voit, ne renferme rien de nouveau. Depuis dix-huit siècles l'impiété a soulevé toutes les objections possibles contre la religion de Jésus-Christ, et les défenseurs de cette religion ont épuisé toute les preuves qui pouvaient en faire ressortir la divinité. Mais les fidèles ne doivent pas se lasser de défendre ce que les incrédules ne se lassent pas d'attaquer, et comme ces derniers, dans leur orgueilleuse impuissance, ont sans cesse recours à des argumens cent fois rebattus, on ne peut que leur opposer des plaidoyers cent fois répétés Ce qui appartient en entier à M. Delauro, c'est le choix judicieux des preuves, l'ordre plein de logique et de méthode avec lequel elles sont disposées, la force et

l'enchaînement des raisonnemens, la clarté, parfois la concision, souvent l'élégance du style. Nous trouverions à reprendre quelques longueurs, l'emploi trop fréquent des formes de l'école, qui peut certainement ajouter à la force de l'argumentation, mais qui en revanche jette dans le discours un peu de monotonie, et donne à la discussion une forme symétrique souvent fatigante.

Sans trahir le modeste incognito de l'éditeur, nous devons signaler l'érudition et l'intérêt qu'il a su répandre dans ses notes, dont l'utilité et l'à-propos justifient suffisamment le nombre et la longueur.

Enfin nous ne devons point passer sous silence le noble désintéressement qui a présidé à cette intéressante publication. L'ouvrage se vend au profit d'une bonne œuvre, et la modicité du prix [1] est un bonne œuvre aussi; car en mettant le livre à la portée de toutes les bourses, elle donne à tous, soit un guide pour retourner dans la bonne voie, soit un appui pour s'y maintenir.

H. G.

[1] 3 fr., un vol. in-8° de 500 pages. Il se trouve à Paris, chez Toulouse, libraire, rue du Foin-Saint-Jacques, n° 8.

Traditions primitives.

ANALYSE D'UN OUVRAGE INÉDIT

DU P. PRÉMARE,

SUR LES VESTIGES DES PRINCIPAUX DOGMES CHRÉTIENS QUE L'ON RETROUVE DANS LES LIVRES CHINOIS.

Cinquième Article[1].

ART. IV. TRADITIONS SUR L'ÉTAT DE NATURE DÉCHUE.

Différens symboles qui y ont rapport.— Le Dragon précipité du ciel.— Chute d'étoiles.—Tchi-yeou, symbole de Lucifer. — Feu des enfers.— Kong-kong autre symbole.—Combat dans le ciel.

Avant de commencer la traduction du P. Prémare, nous allons citer quelques passages de l'Ecriture, qui pourront servir de terme de comparaison sur la chute de Lucifer et de ses anges.

« Comment es-tu tombé du ciel, Lucifer, qui te levais vers »le matin? tu es tombé sur la terre, toi qui frappais les na»tions! tu disais en ton cœur : « je monterai par dessus les »cieux, j'établirai mon trône au-dessus des autres; je me re»poserai près de l'aquilon, sur la montagne du testament; je »m'éleverai au-dessus des nues; *je serai semblable au Très-»Haut.* »—Mais tu as été jeté dans l'enfer au plus profond de »l'abîme[2]. »

« Alors il y eut un grand combat dans le ciel : Michel et ses »anges combattaient contre le Dragon, et le Dragon combattait »avec ses anges. Mais ceux-ci furent les plus faibles, et leur »place ne se trouva plus dans le ciel. Et le grand Dragon,

[1] Voir le 4e art. dans le n° 94, ci-dessus p. 296.

[2] *Isaïe*, ch. XIV, v. 12.

»l'ancien Serpent appelé le Diable et Satan, qui séduit toute »la terre habitable, fut précipité en terre, et ses anges avec »lui [1]. Et les étoiles tombèrent du ciel sur terre, de même que »les figues tombent du figuier quand il est agité par le vent. »Le ciel se retira comme un volume que l'on roule, et toutes »les montagnes et les îles furent secouées de leurs places [2].

»Le second ange sonna de la trompette, et une grande étoile »brûlante comme un flambeau tomba du ciel. Elle tomba dans »la troisième partie des fleuves et dans les sources des eaux; »le nom de cette étoile était Absynthe. Le quatrième ange sonna »de la trompette, et *la troisième partie du soleil, de la lune et des »étoiles fut frappée*, de telle manière, que la 3e partie de la lu- »mière fut obscurcie. Le cinquième ange sonna de la trom- »pette, et je vis qu'une étoile était tombée sur la terre, et on »lui donna la clef du puits de l'abyme, et elle ouvrit le puits »de l'abîme, et la fumée du puits de l'abîme monta comme »la fumée d'une grande fournaise, et le soleil et l'air en furent »obscurcis [3]. »

Voici maintenant la traduction de l'ouvrage du P. Prémare [4] :

Comme il y a deux natures déchues, celle de l'ange et celle de l'homme, nous parlerons séparément de l'une et de l'autre.

Section I. *De la chute des anges.*

Pour recueillir tout ce qui concerne la chute des anges, nous allons exposer. 1° quelques symboles qui semblent s'y rapporter; 2° nous parlerons de *Tchi-yeou*; 3° de *Kong-kong*, qui nous paraissent être les noms ou les symboles de Lucifer.

I° Différens symboles de la chute des anges.

Le livre *Y-king* dit : « Le Dragon *volant*, superbe et révolté, »souffre maintenant de son orgueil [5]; » et ailleurs : « l'orgueil

[1] *Apoc.* XII, 11 et 13.
[2] *Apoc.* VI, 13 et 14.
[3] *Id.* ch. VIII. v. 10, et ch. IX, v. 1, 2.
[4] *Selecta vestigia*, p. 70.
[5] *Rebellis et pervicax Draco dolet de suâ superbiâ.* Le P. Regis traduit dif-

»l'a aveuglé; il a voulu monter dans le ciel, et il a été précipité »sur la terre. » — « Il s'est méconnu lui-même, dit la *Glose*, et »il est devenu aveugle; au commencement il était placé dans »un lieu très-élevé, mais il ne se connut plus, il se nuisit à lui-»même, et il perdit la vie éternelle [1]. »

Le *Tchun-tsieou* dit [2] : « Au milieu de la nuit, les étoiles tom-»bèrent du ciel comme une pluie, et on ne les vit plus. » Les anciens interprètes *Tching-huen* et *Lieou-hiang* [3] expliquent ainsi ce paragraphe : « Les étoiles sont les images des petits rois. Les »*étoiles tombèrent,* c'est-à-dire, ils violèrent les lois et les ordon-»nances du fils du ciel. Lorsque l'on dit que les *étoiles tombèrent*, »cela signifie que les petits rois furent chassés de leur place, »et cela au *milieu de la nuit*, c'est-à-dire, qu'ils manqueront »au milieu de leur vie, et qu'ils ne rempliront pas le nombre »de leurs jours [4]. »

IIo De Tchi 蚩 yeou 尤, comme Symbole de Lucifer [5].

Le premier caractère de son nom, *Tchi*, est composé de deux parties; la supérieure, dite *Tchi*, et l'inférieure nommée *Tchong*.

féremment dans l'*Y-king*, publié par M. Molh : *Draco transgressus est, est quod pœniteat*, ch. I, *Epiphoneme* VI, p. 184, 186; mais le sens est le même. Nous ajoutons le mot *volant* d'après les notes qui y sont jointes.

[1] Ces paroles peuvent fort bien, dans l'esprit des interprètes, signifier seulement que les orgueilleux se perdent eux-mêmes, mais le texte peut contenir un sens beaucoup plus noble. Le P. *Prémare*.

[2] *Tchun-tsieou* est une petite chronique historique, ouvrage de Confucius échappé à l'incendie des livres, 405 ans avant J.-C.

[3] *Tching-huen* ou *Hiuen*, ancien et fameux interprète, vivait sous les *Han* (202 avant J.-C. à 220 après), ainsi que *Lieou-hiang*, qui mit en ordre la bibliothèque impériale, et a composé l'*Histoire des Immortels*, des *Femmes illustres,* etc.

[4] Les deux auteurs chinois ont bien compris que ce passage est symbolique; ce qu'ils n'ont pas compris c'est que par *petits rois* il faut entendre les intelligences célestes, et par fils du Ciel (*Tien-tsee*), le Verbe qui devait venir dans la chair, et que Lucifer ne voulut pas adorer, ce qui le fit chasser du ciel. Le P. *Prémare*.

[5] Dans le *Discours prélim. du Chou-king* p. CXXVII, on trouve un chapitre sur *Tchi-yeou*; mais il est bien moins détaillé et bien moins explicite que ce que nous donnons ici.

Tchong signifie *ver*, *insecte*; *Tchi* veut dire *arriver jusqu'à*, soit en *montant*, soit en *descendant*; or, Lucifer voulait s'élever, et *être semblable au Très-Haut*, mais il tomba du ciel et *devint le serpent qui donne la mort*. La même lettre signifie aussi *honteux*, *difforme*; on la joint au caractère *femme*, *Niu* 女, et on l'écrit de la sorte 媸. Or, le 2e caractère, *Tchi*, signifie *serpent*, et le 1er, *Niu*, c'est *Eve*; c'est de là qu'est venue toute *turpitude*, ainsi que toute *difformité*... *Tchi* signifie encore *ignorant et aveuglé par sa passion*; et Lopi dit, en effet, en parlant de *Tchi-yeou*, que sa *cupidité était insatiable*. Enfin, il faut encore observer que *Tchi* est le nom d'une *étoile*, ce qui s'accorde aussi avec ce qui est usité parmi nous, qui nommons une étoile du nom de *Lucifer*.

Le second caractère 尤, *Yeou*, d'après le *Choue-wen*, est composé de deux caractères, qui signifient *main de Dieu*, c'est-à-dire *la vertu et la puissance qui élève la créature*. Le Dict. *Lou-chu-kou* dit de plus que *Yeou* signifie non-seulement ce qui est *beau* et *bon*, mais encore ce qui est *difforme* et *mauvais*; d'abord le *bon*, ensuite le *mauvais*; or, il n'y eut rien parmi les créatures de plus beau que Lucifer, avant son péché, et rien de plus hideux et de plus difforme, après son péché. Enfin, *Tchi-yeou* est aussi appelé *Fan-tsuen*, où entrent les idées d'*obstruer* et de *fontaine*; en effet, Lucifer est le premier qui, par le péché, arrêta, obstrua la source des grâces et des munificences divines.

2° Les *Annales chinoises* racontent que d'après quelques auteurs, *Tchi-yeou* fut *fils du ciel* (*Tien-tsee*), et, d'après d'autres, un homme du *peuple fameux par sa méchanceté*. Or, Lucifer, créé de Dieu et orné de ses plus beaux dons, pouvait être appelé *fils du ciel*; mais par le péché il devint une créature d'une basse condition.

3° Le *Chou-king* [1] dit : « D'après les anciens documens de nos » ancêtres, nous savons que *Tchi-yeou* fut le premier auteur de » la révolte, puis cette révolte s'étendit à tous les peuples, de là » sont nés tous les crimes. »

Le commentateur fait observer que *Tchy-yeou* est le chef et

[1] IVe partie, chap. XXVII, p. 291.

le prince des *neuf* noirs (*Kieou* 九 *ly* 黎), dont le livre *Ho-tou* [1] fait le portrait suivant :

« Ils sont 81 frères, ils ont le corps d'une bête féroce, le » parler des hommes, une tête d'airain et un front de fer. Ils » mangent du sable, sont les inventeurs des armes, et, pleins de » confiance dans leurs glaives, leurs lances et leurs grands arcs, » ils effrayent le monde et se livrent à une cruauté sans frein [2]. »

4° Le roi *Rouge*, dit *Ven-tsee* [3], est la *calamité du feu ;* il s'attribue à lui-même le nom de *Seigneur des flammes* (*Y-en* 炎, *feu, flamme*, et *Ty*, 帝 *seigneur*), et la Glose ajoute : le *roi rouge* est *Tchi-yeou*.

Le *Chang-hai-king*, dit : « *Hoang-ti* ordonna à son (ministre), » *obéissant*, *Long*, de détruire *Tchi-yeou*, et de le jeter dans la » *noire vallée des maux*.

» Quoique dans les trois *King*, *Long* soit employé comme un symbole du *Saint*, cependant, dans plusieurs autres livres, ce caractère paraît être aussi employé pour désigner les Esprits; de même que nos poètes reconnaissent des dieux marins, ainsi les Chinois appellent *Long* ces sortes d'*esprits*. Dans ce passage, *Long*, le *fort* et l'*obéissant*, doit être l'archange *Michel*, et cette *noire vallée des maux*, est évidemment l'*Enfer*. On en a la preuve dans le caractère hiéroglyphique *Hiong* 凶, qui, d'après le *Chou-ven*, nous représente une *crevasse ou ouverture de la terre* 凵, et les *méchans liés ensemble* 乂 tombant dans cet abîme.

[1] Le P. Prémare, dit le livre *Ho-tou*, mais ce n'est pas un livre, c'est un des signes allégoriques de l'*Y-king*, celle d'après laquelle *Fou-hi* est supposé avoir inventé les huit *koua*, ou caractères qui ont servi à écrire les symboles de l'*Y-king*. Voici ces huit *koua*, dont il est parlé si souvent :

☰ ☱ ☲ ☳ ☴ ☵ ☶ ☷

[2] D'autres auteurs disent que les *Kieou-ly* étaient seulement 72 frères; or, ces deux nombres vont fort bien à celui des anges rebelles. La sainte Ecriture nous apprend qu'il y a neuf ordres parmi les anges, et qu'un grand nombre de ces neuf ordres entrèrent dans la révolte de Lucifer. Or, 9 multiplié par lui-même, donne 81, et 8, nombre des plaies du monde d'après l'*Apocalypse*, multiplié par 9, fait 72. Le P. *Prémare*.

[3] *Ven-tsee*, le même peut-être que *Yun-ven-tse*, était disciple de *Lao-tse*, né 604 ans avant J.-C.

Tchi-yeou, par sa révolte, alluma le feu des Enfers, c'est pour cela qu'il est appelé *Ho-tsai*.

Les auteurs chinois racontent en outre que dans ce combat, *Tchi-yeou* fit élever une *grande nuée*, qui *priva de lumière l'armée qu'il combattait*; mais au moyen d'un *char magnétique*, *Hoang-ty* parvint à joindre et à lier *Tchi-yeou*. Le *Ho-tou* ajoute : « Qu'une vierge divine fut envoyée du Ciel, laquelle donna à » *Hoang-ty* les armes qui lui servirent à vaincre *Tchi-yeou* [1]. »

4° *Lopi* rapporte encore que « *Tchi-yeou*, enfantant la révolte, » sortit du fleuve de l'Agneau et monta sur le *Kieou-hao*, pour » combattre *Kong-sang*. » Je n'ai pu trouver nulle part ce que c'est que ce *Kieou-hao*; mais je ne doute nullement que cette antique tradition ne se rapporte à Satan, qui se rendit dans le paradis terrestre pour y attaquer Eve, comme on peut le voir dans le *Chi-king*, ode *Sang-tchong* [2]. En effet, nous avons vu plus haut que *le fleuve de l'Agneau* est un des quatre qui sortent du paradis et qu'il coule vers le *Pou-tcheou* [3]. C'est ce que nous prouve encore le caractère 桑 *Sang*, qui signifie un *arbre dans le milieu*, comme dit le livre *Kouey*, et dont la partie inférieure offre en effet un *arbre* et la partie supérieure *trois mains* [4]. On appelle

[1] *Hoang-ty* s'en retourna sur la haute montagne; pendant trois jours, il y eut des ténèbres horribles et un brouillard affreux ; alors le roi, levant les mains au Ciel, poussait de grands soupirs, et le Ciel lui envoya une vierge céleste, qui lui donna des armes, avec assurance de la victoire. *Hoang-ty* fit un char qui se tournait toujours de lui-même vers le midi, afin de montrer les quatre régions, et aussitôt il enchaîna *Tchi-yeou*. *Disc. prélim.*, pag. CXXVIII. On dit partout que *Tchi-yeou* n'est point mort. *Id.*

[2] C'est l'ode 4, du chap. IV, de la 1re partie, pag. 20 ; en voici la traduction : « Je cueille l'herbe *Tang* dans les champs de *Mai*, et pendant ce » tems qu'est-ce qui occupe mes pensées, c'est la belle jeune fille *Mong-kiang*. J'ai appris de *Tsang-tchong* le lieu où elle se trouve ; je l'ai rencontrée dans le lieu nommé *Chang-kong*, et elle m'a accompagné jusqu'à » *Ki-chang*. » Les deux autres strophes sont presque la répétition de celle-ci, qui ne paraît guère se rapporter à Eve. *A. Bonnetty*.

[3] Voir la figure du *Pou-tcheou*, ci-dessus, pag. 302.

[4] Ces trois mains sont celles de Satan, d'Eve et d'Adam, qui cueillirent le fruit de l'arbre de la science. P. *Prémare*.

en outre, cet arbre *Kong*, 空 c'est-à-dire, *vide*, *vain*, et, en effet, il trompe l'espérance de l'homme.

6° Le livre *Po-kou-toa*[1] nous assure « que dans l'antiquité c'é» tait l'usage de sculpter sur les vases l'image de *Tchi-yeou*, pour » détourner les hommes de la débauche et de la cruauté. »

Les Annales *Tong-kien*[2] disent ouvertement que « *Tchi-yeou* » est le *mauvais génie*, que les étendards que l'on fait pour chas» ser les démons sont appelés les étendards de *Tchi-yeou*. » *Lopi* ajoute « que le corps de *Tchi-yeou* se termine par des cuisses et » des jambes de bête, et qu'il a des ailes de chair comme celles » des *chauves-souris*. »

Enfin l'histoire chinoise rapporte « que sous l'empereur *Han-» vou* (140 ans avant Jésus-Christ), *Tchi-yeou* apparut en plein » jour dans le territoire de la ville de *Tai-yuen* (capitale de la » province de *Chan-si*); il avait des pieds de tortue et une tête de » serpent. Comme il tourmentait les habitans de cette contrée, » on lui éleva un temple pour l'apaiser[3]. »

De 共 *Kong* 工 *kong*[4], comme symbole de Satan.

1° *Kong-kong*, en chinois, offre la même idée que πανουργος (l'artisan de tout) en grec; c'est l'*Imposteur* et l'*Architecte de tout mal*, ce qui s'applique tout-à-fait à Satan.

2° Le livre *Kouei-tsang* dit[5] « *Kong-kong* a le visage d'un homme, le corps d'un serpent et la chevelure rouge; homme et non homme, serpent et non serpent; il n'est que mensonge et tromperie.

[1] Le *Po-kou-tou*, est un ouvrage assez gros, dans lequel on trouve tous les anciens vases, assez bien dessinés, et avec leurs noms. *Disc. prélim.*

[2] Il y a différens *Tong-kien*, c'est probablement celui de *Sse-ma-kouang*.

[3] *Lopi*, parlant du châtiment de *Tchi-yeou*, ajoute ces belles paroles, imitées de l'*Y-king* : « Tous ceux qui font le bien sont comblés de félicités, » et tous ceux qui font le mal sont accablés de misères. C'est la loi fixe et » immuable du Ciel. » *Disc. prélim.*, p. CXXIX.

[4] Le *Disc. prélim.* a un chap., le XII, pag. CVIII, sur *Kong-kong*, mais il n'est pas aussi détaillé que celui que nous traduisons des *Vestigia.*

[5] Le *Kouei-tsang*, souvent cité par *Lopi*, est un livre très-ancien et rare, il n'a pu être trouvé par le P. Prémare. Il reste quelques fragmens d'un *Y-king* de ce nom, qu'on attribue à *Chin-nong*, c'est-à-dire aux tems héroïques, à *Seth*, d'après M. de Paravey.

3° Quant au tems où *Kong-kong* se révolta, voici ce qu'en disent les auteurs qui sont loin d'être d'accord entre eux [1]. Les uns le placent sous *Tcho-yong*, qui régnait fort avant *Fou-hi*; car, dit le *Vai-ki* [2], « *Kong-kong* combattit contre *Tcho-yong*; vaincu » et frémissant de colère, il frappa de sa tête le mont *Pou-tcheou*. » Les autres le placent sous *Niu-oua*; « car, dit le *Kang-kien-pou* [3], » après le règne du trismégiste *Fou-hi*, eut lieu la révolte de *Kong-* » *kong*; *Niu-oua* en vint aux mains avec lui, et elle l'étouffa [4]. »

D'autres le placent sous *Tchouen-hio*; d'après *Hoai-nan-tsee*, qui dit : « autrefois *Kong-kong* disputa l'empire à *Tchouen-hio*, et » frémissant de colère, il frappa de la tête, et donna un coup » de corne contre le mont *Pou-tcheou*; les colonnes du ciel furent » brisées, les liens qui retenaient la terre furent rompus, et le » ciel s'affaissa entre l'occident et le nord, et la terre s'ouvrit : » (defecit) ou eut une brèche, entre l'orient et le midi; il dis- » puta l'empire à *Kao-sin*, et il fut précipité dans l'abîme. » Le même auteur le place aussi sous *Yao*, en ces termes : « *Yao* » relégua fort au loin *Kong-kong*, vers la *région des ténèbres*. » (*Yeou-tcheou*), *Hoai-nan-tsee* encore et plusieurs autres le placent sous *Chun*. « Au tems de *Chun*, dit-il, *Kong-kong* causa le » déluge pour perdre *Kong-sang*. » Enfin, *Sun-tsee* attribue au *grand Yu* la victoire sur *Kong-kong*.

[1] Le P. Prémare fait remarquer que le désaccord des auteurs chinois, qui font vivre *Kong-kong*, ainsi que *Tchi-yeou*, sous différens princes, est une preuve que ce ne sont que des personnages symboliques, qui se rapportent tous au type primitif, Lucifer.

[2] *Vai-ki* ou *Tong-kien-Vai-ki*. est l'ouvrage de *Lieou-tao-yuen*, qui vivait sous les *Song*, entre les années 950 et 1279 de J.-C. Il y a inséré tout ce que *Tse-ma-kouang* n'avait pas voulu faire entrer dans la grande histoire appelée *Tse-tchy-tong-kien*.

[3] Le *Kang-kien-pou*, est un bon abrégé d'histoire, composé par *Yuen-leao-fan*, qui vivait sous les *Ming*, qui ont régné de 1333 à 1628 de J.-C.

[4] *Kong-kong*, dit Lopi, fut le premier des rebelles; il excita le déluge pour rendre l'univers malheureux; il brisa les liens qui unissaient le ciel et la terre. Alors *Niu-oua*, déployant ses forces toutes divines, combattit *Kong-kong*, le défit entièrement et le chassa. Après cette victoire elle rétablit les quatre points cardinaux et rendit la paix au monde. *Niu-oua* rétablit le ciel et tira des flèches contre 10 soleils. Elle tua le *dragon noir* pour rendre la paix à la terre. *Disc. prélim.* pag. CXII.

Or, ajoute le P. Prémare, comme le même fait, avec presque les mêmes circonstances, est placé sous les différens rois qui constituent les tems héroïques de la Chine, ce serait une illusion que de vouloir en tirer une histoire réelle. De même que *Tchi-yeou* et *Kong-kong* sont le symbole de Satan, ainsi tous ces hommes héroïques sont les types de celui qui a vaincu Satan.

4° Plusieurs écrivains reprochent à *Kong-kong* son orgueil et son arrogance; *Lopi* dit « qu'il se vantait d'avoir la sagesse du » *Saint*, et, qu'en conséquence, on ne devait pas lui donner le » nom de sujet ou de vassal. » *Kang-kien-pou*, dit : « Qu'enflé de » sa sagesse, il s'attribuait à lui-même et à lui seul toutes les » qualités intellectuelles, et il disait qu'il était la *vertu de* » *l'eau* [1]. »

5° Le *Chan-hai-king* dit encore que *Kong-kong* avait sous sa dénomination *Siang-lieou*, qui portait neuf têtes, mangeait les fruits de neuf montagnes, et habitait vers le nord du mont *Kouen-lun*.

Cette allégorie, dit le P. Prémare, me paraît se rapporter aux anges rebelles sortis des neuf ordres, lesquels se joignirent à Lucifer. Ils sont placés au nord du *Kouen-lun*, lieu d'où ils tombèrent du *Pou-tcheou*, ou du Ciel. Par les neufs *montagnes* il faut entendre le *Kieou-yeou*, ou l'univers entier, que les démons ont pris à tâche de ravager et de dévorer.

6° Le P. Prémare donne ensuite, en ces termes, l'application qu'il fait de tous ces différens passages : Quand nous lisons que le *Ciel s'offaissa* et que la *terre ne put se soutenir*, il faut entendre que lorsque l'innombrable multitude d'anges, qui suivirent les étendards de Lucifer, tombèrent du Ciel comme une grêle, il

[1] J'ai déjà fait observer que l'*eau* fut prise par les anciens pour le symbole du *Verbe divin*. L'eau est tranquille comme un miroir. Le Verbe est la sagesse du Père et l'éternel miroir, où non-seulement toutes les choses créées, mais la divinité même est empreinte. Lucifer ne voulut pas se soumettre au Fils de Dieu; bien plus, il essaya de prendre sa place, il voulut lui disputer l'empire. Je monterai, lui fait dire Isaïe, et je serai semblable au Très-haut, c'est-à-dire, je serai roi et non vassal. P. *Prémare*, 79.

se fit dans le Ciel comme une espèce de ruine et de crevasse. Tous ces anges périrent, et c'est ce qu'il faut entendre par les *colonnes du Ciel qui furent rompues.* Lucifer ayant reçu le châtiment qu'il méritait, tourna sa colère contre l'image de Dieu, c'est-à-dire contre l'homme. Adam et Eve tombèrent dans ses filets, perdirent la justice originelle, et c'est ce qu'il faut entendre par *les liens de la terre furent rompus, et la terre ne fut plus suffisante.* Les supplices des anges sont assez clairement expliqués par cette région d'obscurité et de ténèbres, où *Kong-kong* fut jeté, et par l'abîme où il se précipita.

Le P. Prémare dit, en finissant ce chapitre : que le judicieux lecteur juge, par tous ces passages, si c'est sans fondement que j'ai avancé que l'on trouve dans les livres chinois des vestiges de la chute des anges. »

A. Bonnetty,
de la société Asiatique de Paris.



Littérature contemporaine.

LA CHUTE D'UN ANGE;

ÉPISODE PAR M. ALPHONSE DE LAMARTINE.

Nous n'étions que trop fondé dans nos pressentimens quand nous disions dans notre dernier *compte-rendu*, que le nouvel ouvrage de M. de Lamartine était destiné à affliger tous les amis de la religion. Après avoir lu la *Chute d'un Ange*, on ne peut s'empêcher d'appliquer à son auteur le titre même de son ouvrage. En effet, quel affligeant abus du plus beau de tous les dons, celui de la parole! Quelle confusion! quelle incohérence! Qu'est donc cet homme, pour avoir fait un semblable livre?

Nous avons dû parler avec sévérité de son *Jocelyn* [1]; mais Jocelyn est un chef-d'œuvre de bon goût, de décence, de talent et d'orthodoxie, en comparaison de la *Chute d'un Ange*. Il y a de tout là-dedans : rêveries de religion nouvelle; croyance à la magie; attaques contre les Écritures, contre les miracles, contre Jésus; déisme grossier, panthéisme, matérialisme, négation du mal, tableaux et peintures obscènes; aucun respect pour la jeunesse, dont il était le poète favori; démentis à l'histoire et à toutes les traditions de l'humanité. Oui, c'est vraiment la chute d'un ange. Nous qui avons été de ses amis, qui avons aimé passionnément son *Elvire*, sympathisé avec cette figure si pure et si chrétienne, qui nous sommes enivrés de toutes ses *harmonies*, et qui avons essayé si souvent de *chanter avec ses paroles et de prier avec ses accens*, comment nous décider à relever toutes les inconvenances et toutes les erreurs

[1] Voir notre tome XII, page 195.

où il a précipité son *Ange* : chute funeste, chute double, d'*esprit et de cœur ;* mais notre foi, grâce à Dieu, s'élève fort au-dessus de nos terrestres amours. Rouvrant donc d'une triste main son volume, essayons avec douleur de suivre et de saisir la pensée errante et séparée de Dieu, du pauvre poète.

La scène se passe en Orient, et se rattache au *voyage* que l'auteur y fit, et qui, livré au public, commença à faire connaître la singularité de ses idées religieuses. Nous y avons consacré un long article [1], où nous avons eu lieu de montrer les graves erreurs qui y étaient renfermées. Presque tous les journaux, religieux et autres, les signalèrent aussi. Le chef et le père des chrétiens désapprouva l'ouvrage par une censure publique. M. de Lamartine n'a tenu aucun compte de tout cela ; et aujourd'hui, non-seulement il répète les mêmes rêveries et les mêmes ignorances, mais il en ajoute de plus fortes encore, comme on va le voir.

RÉCIT.

Tandis qu'un vent favorable emporte le poète vers les côtes du Liban, un passager lui apprend qu'il existe sur la montagne, un vieillard doué d'une vue prophétique rétrospective, c'est-à-dire, qu'il connaît ce qui s'est passé au berceau du monde et au lever de la nature, alors que belle, jeune et pure, elle fit devant Dieu le premier essai de la vie. Sur les instances du poète, qui assure avoir quitté mère et patrie pour chercher la vérité, le passager offre de le conduire sur le roc inaccessible où demeure le prophète, qui vit caché dans les racines mêmes des cèdres du Liban. Chemin faisant, le poète trouve occasion d'exposer toutes ses rêveries religieuses. Il loue les moines et les prêtres maronites de ce qu'ils ne vivent pas dans le *célibat*, et appelle leur religion une *goutte pure du vieux christianisme ;* puis il fait l'éloge des rêveries astrologiques de lady Stanhope, et nous apprend que c'est là

> ..... Que livrant ses nuits aux sciences des Mages,
> Elle s'élève à Dieu par l'échelle des sages.
> Dieu connaît si son art est songe ou vérité [2].

[1] Voir le tome x, page 401.
[2] *La chute d'un ange*, tome I, page 19.

Les étoiles du ciel fêtèrent l'accueil du poète, qui, après beaucoup de peine arrive enfin auprès du vieillard. Celui-ci le *reconnaît*, lui annonce qu'il l'attendait, et que le Ciel l'avait averti qu'il devait voir avant de mourir un étranger prédestiné à connaître et à conserver la *voix de la montagne*, et hériter du *manteau d'Elie*. Ainsi M. de Lamartine se fait annoncer comme un *Messie nouveau*. Si nous n'avions lu ces inepties qu'en vers, nous aurions pu croire que c'est là une licence poétique; mais si on les rapproche des prédictions qu'il s'est fait faire par lady Stanhope, et qu'il a consignées en bonne prose dans son *Voyage d'Orient* [1], on y reconnaîtra la preuve d'un illuminisme auquel le poète tient malgré le ridicule dont il peut en être couvert. Voici les paroles du vieillard :

Jeune étranger, dit-il, approchez-vous de moi;
Depuis des jours bien longs, de bien loin je vous voi.....
Toujours quelqu'un reçoit le saint manteau d'Élie,
Car Dieu ne permet pas que sa langue s'oublie !
C'est vous que dans la foule il a pris par la main,
Vous à qui son esprit a montré le chemin,
Vous que depuis le sein d'une pieuse mère,
De la soif du Seigneur sa grâce ardente altère;
C'est vous qu'il a chosi là-bas pour écouter
La voix de la Montagne, et pour la répéter. (P. 30.)

Ainsi nous voilà avertis : c'est d'une mission divine que le poète est chargé. Le vieillard lui ordonne *de mettre entre ses doigts le front sur ses genoux*, et de ne pas relever la tête, parce que ce moment sera la fin des paroles prophétiques et la mort du prophète. Trois jours, le poète et le guide écoutèrent les paroles du vieillard, et le poëme est le deuxième de ses douze récits.

1re VISION.

C'était dans les premiers âges du monde; une faible tribu de pasteurs, composée d'hommes et de femmes, géans, les femmes nues, les hommes revêtus de peaux de bêtes, chassait devant elle ses troupeaux par un beau clair de lune. Alors tous les enfans du ciel, anges, hommes, brutes, arbres, plantes, communiquaient entre eux. Les anges mêmes s'unissaient aux

[1] Voir page 414 de notre tome x.

filles des hommes. Quelques-uns de ces anges étaient descendus pour écouter l'harmonie de la nature.

> Les anges, le silence et la nuit écoutaient
> Ce grand chœur végétal; et les cèdres chantaient.

Après avoir écouté ce chant, qui est beau, mais bien inférieur à celui que l'on trouve dans *Jocelyn*, les anges remontent vers les voûtes éternelles. — Un d'eux cependant ne suit pas ses frères, et reste fixé à sa place. Que fait-il, ou plutôt que regarde-t-il ? — C'est une jeune fille que la tribu, sans s'en apercevoir, a laissée endormie au milieu des fleurs. Cet ange, créé en même tems qu'elle, en a été établi le gardien, et brûle pour elle d'une passion toute terrestre.

Ici le poète donne, non pas le portrait, mais la description détaillée du corps de Daidha, la jeune fille. Or, dans cette description il ne s'agit plus de ces traits remplis de tant d'idéalité, qui font le charme des portraits d'*Elvire* et des premières poésies de M. de Lamartine. On ne voit plus cette délicatesse exquise, cette pudeur, qui sont le propre des âmes chastes et chrétiennes. Rien de tout cela : à voir l'ange écartant le feuillage, et se penchant pour mieux la regarder, on pense involontairement à un hideux satyre surprenant une nymphe au fond des bois. C'est un pinceau et une imagination païennes. Et il ne faudrait pas que M. de Lamartine vînt répondre qu'il a voulu peindre les amours antiques ; cela même est inexact : le monologue où son héros, exposant son amour, se plaint d'être seul, de ce que l'*ange ne sait pas ce que c'est que l'amour*, tout cela ne ressemble en rien à l'amour antique. C'est un amour commun et langoureux de modernes romans ; et dans la description du corps de Daidha, il y a de la lubricité, car il faut dire le mot. En effet, ce corps qu'il vient de décrire, il le décrira *quatre fois encore*, et il y joindra d'autres licences qui feront tomber son ouvrage des mains de toute personne chrétienne. Or, il faut le lui dire encore, rien ne prouve plus la décadence du talent et la sécheresse du cœur, que cette liberté de décrire des figures obscènes. C'est par ce côté que l'on juge de la beauté d'une œuvre, et ce jugement est sans appel. Observons aussi que la position d'un ange qui aime une jeune fille

n'est pas neuve : elle rappelle et les *Amours des anges* de Thomas Moore, et l'*Eloha* de M. de Vigny, toutes productions qui sont plus chastes et plus convenables [1].

Cet ange donc était occupé à considérer Daidha, et à entretenir dans sa jeune imagination sa figure d'ange revêtue d'une forme d'homme ; ce qui le fait bien plutôt ressembler à l'ange tentateur qu'à l'ange gardien, lorsqu'un bruit se fait entendre : c'est Nemphid, un des fils de la cité des dieux, exerçant l'exécrable métier de chercher des jeunes filles pour les enchaîner et les vendre aux fils de Baal. A cet effet, il porte l'arc, le carquois, la massue, et un filet à mailles de fer pour y enfermer ses captives.

Il rencontre Daidha endormie, et instruit de sa capture six de ses compagnons; seconde *description* du corps de la jeune fille; dispute pour l'avoir. Nemphid est massacré. Daidha s'éveille ; éperdue, elle veut fuir, mais le filet s'ouvre sur elle, l'enveloppe et l'arrête. Epuisée d'efforts, elle tombe à leurs pieds, au milieu de leurs dégoûtantes railleries.

IIe VISION.

Mais l'ange, Cédar, avait tout vu, et pour secourir Daidha, il avait, par un acte de sa volonté, renoncé à sa nature d'ange et revêtu un corps mortel :

> Un désir tout puissant avait changé son être,
> Il était devenu ce qu'il eût tremblé d'être,
> Et d'un terrestre corps et de sens revêtu,
> D'une nature à l'autre il s'était abattu. (P. 85.)

Le mot fatal est prononcé sur lui ; il souffrira tout ce que souffrent les hommes ; mais, suivant le système de la métempsychose, il ne mourra que pour renaître jusqu'à ce qu'il ait racheté goutte à goutte son immortalité.

Un combat s'engage, et Cédar sort vainqueur des six géans. Au moment où il a délié Daidha, la mère, les frères et les com-

[1] Nous ne parlons pas ici des passages de l'Écriture, qui ont donné l'idée générale des amours des *Anges pour les filles des hommes*, et des *hommes-géans*, parce que nous en parlerons plus au long dans un prochain Numéro ; nous publierons aussi un extrait du livre si curieux d'Enoch.

pagnes de la jeune fille, arrivent en la cherchant, et apprennent avec étonnement ce qui s'est passé.

On emmène Cédar au milieu de la tribu sauvage, composée de la famille de Phayr, chef de la race de Caïn, errant sur les sommets du Sannyr pour éviter l'esclavage que lui préparent les enfans des cités. Daidha est la fille de Phayr, dernier fruit venu dans son automne, et que chacun de ses sept fils désire unir à un membre de sa famille.

Phayr accueille Cédar avec reconnaissance, et lui demande son nom ; mais l'ange déchu, qui comprend tout, ne sait pas parler. Les enfans de Phayr veulent le tuer pour qu'il ne trahisse pas le secret de leur existence. Enfin on se contente de le faire esclave ; mais comme on veut lui mettre des liens, il abat devant lui deux des plus vaillans, et ne se laisse attacher que par Daidha qui, sans autre façon, le garotte solidement :

Il suivit, humble et doux, la douce jeune fille,
Qui le menait en laisse au roi de la famille.
Là, sur l'herbe accroupi, ses deux mains sur son front,
La femme et le vieillard l'attachèrent au tronc,
Et des vils animaux disputant la pâture,
Les glands tombés pour eux furent sa nourriture. (P. 111.)

Il faut convenir que c'est là une triste condition pour un ange, et une singulière reconnaissance de la part de la jeune personne. Mais patience, la géante s'humanisera.

IIIe VISION.

Effrayée d'avoir été découverte, la tribu de Phayr abandonne le Sannyr, et après avoir marché neuf fois neuf lunes, elle arrive sur les bords de l'Oronte. Cédar y est destiné à garder les troupeaux, toujours garotté, ne sachant parler, rêvant et ne vivant pendant le jour qu'une heure, celle où Daidha, venant traire les chamelles, lui apporte à manger. La jeune géante était fière du pouvoir qu'elle avait sur l'esclave ; mais elle frappait du pied d'impatience quand elle lui parlait et qu'il ne répondait pas. Elle soupçonna qu'il ne parlait pas parce qu'il n'avait pas eu de mère qui lui eût appris à parler. Elle voulut lui en servir, et lui apprit avec la parole, tout ce qu'elle savait du monde, des dieux et de la nature.

Nous remarquerons ici que le poète suppose que la tribu,

qu'il dit fille de Caïn, avait oublié toutes les traditions primitives. Aucun souvenir, en effet, ni de la chute originelle, ni du Dieu bon, ni de la punition, choses qui se trouvent dans les premières croyances de tous les peuples. Le poète ne leur prête que des croyances fantastiques qu'il a prises dans son imagination. Cédar aussi avait tout perdu dans sa chute, même *l'idée de Dieu*, d'où il suit qu'on ne sait pourquoi le poète l'appelle ange déchu ; il aurait pu faire remplir le même rôle par un homme quelconque. Ce que nous devons remarquer encore, c'est cette pensée qu'on n'est instruit d'une religion *que par la parole*. Cette idée est nouvelle dans M. de Lamartine, et nous la verrons reproduite plus d'une fois. Mais elle contredit la base même de ses croyances religieuses, qui ne sont fondées que sur la pensée que l'homme trouve ses croyances et ses règles de conduite dans son esprit, son cœur ou sa conscience. A coup sûr, si quelque âme avait dû avoir la force de produire cette riche moisson, ce devait être celle de Cédar, ange par sa nature. Mais non ; il faut que ce soit une jeune fille de douze ans qui lui apprenne à parler, lui donne l'idée de Dieu, de l'âme et de tout le reste. Cette remarque est essentielle ; il faut s'en souvenir.

Pendant qu'ils passaient ainsi les jours à s'aimer sans se le dire, situation qui rappelle un peu trop celle de Jocelyn et de Laurence sur la montagne de l'Aigle, la mère de Daidha, Selma, veut la forcer à nommer l'homme qu'elle choisit pour époux. La jeune fille s'y refuse ; la mère a recours à la ruse. Elle lui annonce coup sur coup que quatre des jeunes hommes, les principaux de la tribu, ont péri de mort violente. Daidha ne s'en émeut ; mais elle se trouble lorsqu'elle entend dire que Cédar, l'esclave, a pris la fuite. Grande colère de Selma, qui entraîne sa fille dans une caverne, et l'y attache à la racine d'un arbre par les tresses de ses cheveux. Elle veut faire périr Cédar, mais Phayr prend sa défense, et espère que la séparation sera un remède assez puissant pour arracher l'amour du cœur de l'un et de l'autre. Cependant les jeunes gens de la tribu, qui ont appris la nouvelle, attaquent Cédar à la porte même de l'antre où est Daidha, et après l'avoir accablé d'outrages et de coups, le laissent pour mort. Mais la jeune géante coupe avec ses dents les tresses de

sés cheveux, et vient secourir Cédar. Merveilleusement guéri de ses blessures, il emporte Daidha dans une longue promenade au fond des bois, où ils jurent d'être l'un à l'autre. Après quoi l'une revient dans son antre, l'autre au lieu où il a été laissé pour mort. Celui-ci est livré à un de ses rivaux, Ségor, qui lui fait passer l'Oronte, et lui confie le plus maigre troupeau à garder, en prenant la précaution de lui attacher au pied un énorme palmier, pour qu'il ne puisse s'enfuir. Mais Daidha, après avoir caché pendant neuf mois sa grossesse *sous ses cheveux*, met au monde deux jumeaux, un fils et une fille, qu'elle porte secrètement à Cédar, et que celui-ci élève avec le lait d'une gazelle.

Cependant Ségor ayant découvert ces deux petits enfans, les rapporte à la tribu, qui les condamne impitoyablement à être jetés dans le fleuve. Daidha, qui a tout entendu et tout vu, s'élance, plonge deux fois, et deux fois elle apporte un enfant dont elle se déclare la mère, et Cédar le père.

Mais on ne lui pardonne pas de s'être livrée à un esclave. Aussi la mère, le père et les enfans sont condamnés à mort. Cédar est précipité dans l'Oronte; une tour, la tour de la faim, entoure Daidha et ses enfans.

Ve VISION.

Cependant Cédar jeté dans le fleuve, évanoui, n'était pas mort. Réveillé de sa léthargie, affranchi de ses liens, il était accouru vers la tribu, et une massue à la main, il vient frapper contre la tour, au moment où Daidha, tenant ses enfans sur son sein épuisé, voyait déjà la mort dans le désordre de ses rêves agités. Il escalade la tour, et se met à la démolir, lorsque toute la tribu éveillée à ce bruit, accourt, s'étonne de voir Cédar; et l'attaque de la fronde et de la flèche; mais, celui-ci, ferme sur les murailles, les écrase de pierres, délivre Daidha et ses deux enfans. Il les emporte, courant tout un jour dans le désert.

VIe VISION.

Pendant douze journées, ils marchent cherchant de nouvelles demeures. Ils arrivent au bord de la mer sur les sables où

plus tard fut Tyr. Mais voilà qu'un aigle enlève les enfans qu'ils avaient placés sur la tige d'un palmier, et les emporte dans une caverne au sommet du Carmel. De rochers en rochers, ils y montent, ils arrivent sur le seuil de l'antre. Oh! joie de mère, elle voit ses enfans vivans, sains, sur les genoux d'un vieillard... Ils veulent le reconnaître pour un Dieu. Il les désabuse, leur apprend qu'il n'est qu'un homme... Puis comme Dieu, quand il introduisit Adam et Eve dans l'Eden, il les fait entrer dans son jardin, dévoile à leurs yeux toutes les merveilles de la culture, et leur promet de leur apprendre Dieu.

VII[e] VISION. *Le Prophète.*

Cédar et Daidha, éveillés avec l'aurore, entendent le vieillard qui faisait sa prière.

O père, disait-il, de toute créature,
Dont le temple est partout où s'étend la nature;
Dont la présence creuse et comble l'infini,
Que ton nom soit partout, dans toute âme béni!
Que ton *règne éternel, qui tous les jours se lève*
Avec l'œuvre sans fin recommence et s'achève!
Que par l'amour divin, chaîne de ta bonté,
Toute volonté veuille avec ta volonté.
Donne à l'homme d'un jour, que ton sein fait éclore
Ce qu'il lui faut de pain pour vivre son aurore!
Remets-nous le tribut que nous aurons remis
Nous-même, en pardonnant à tous nos ennemis.
De peur que *sur l'esprit l'argile ne l'emporte*,
Ne nous éprouve pas d'une épreuve trop forte;
Mais toi-même, prêtant ta force à nos combats,
Fais triompher du *mal* tes enfans d'ici-bas [1]!

Comme on le voit, c'est une paraphrase du *Pater*. Le poète convient que l'Homme-Christ révéla plus tard cette prière, mais il pense en outre qu'*au principe des choses, l'homme l'avait trouvée du cœur, sur ses lèvres écloses;* ce qui rendait assez inutile la révélation du Christ. Nous ferons remarquer en outre, qu'on ne trouve pas dans le *Pater* le *règne éternel, qui tous les jours recommence et s'achève*. Il y a simplement, *que votre règne arrive* (adveniat regnum tuum), ce qui est bien différent. On remarquera

[1] Tome II, page 48.

encore qu'il est parlé ici du combat du corps contre l'esprit, et du *mal* dont il faut triompher; il faudra se souvenir de cela quand bientôt nous verrons M. de Lamartine nier l'*existence du mal*, et ne pas dire un seul mot de la chute originelle.

Adonaï (c'est le nom du vieillard) leur apprend alors qu'il existe ailleurs une race d'hommes corrompus qui se sont faits dieux, qui ont inventé l'*artillerie*, et qui poursuivent les bons. Lui-même, né au milieu d'eux, ne s'est délivré de leurs souillures, que grâce à sa mère, née d'une tribu nomade qui se souvenait de Dieu, et qui avait gravé sur son sein le nom de Jéhovah. Elevé dans le palais des dieux, il devint Dieu comme les autres; mais reconnu par sa mère parmi les morts, victimes d'une grande bataille, il apprit d'elle le nom de Dieu, et son culte. A sa mort elle lui laissa un livre qui contenait les *paroles d'en haut*. Or, comme c'est de ce livre que vont être tirés tous les dogmes religieux établis ci-après par M. de Lamartine, nous citerons ce qu'il en dit, et parce que ces vers sont très-beaux, et parce qu'évidemment ils lui ont été inspirés par la lecture de nos Ecritures.

Prends ce *livre divin*, continua la femme:
C'est l'esprit de mon père, et l'âme de mon âme;
A la main d'un mortel *c'est Dieu qui l'a dicté*,
C'est le germe enfoui de toute vérité!
C'est le froment du Ciel, c'est la semence vraie,
Dont les épis un jour étoufferont l'ivraie,
Afin que, sous le Ciel, l'*héritage de Dieu*
Traverse tous les tems, et s'étende en tout lieu. (P. 35).

Quand sa mère fut morte, il prit le livre:

Je lus: il me semblait que des milliers de voix
Qui sortaient du passé, me parlaient à-la-fois,
Que mille vérités m'échauffaient la paupière,
Et qu'un jour tout nouveau me baignait de lumière.
Chaque parole était un éblouissement;
Moins d'étoiles la nuit sortent du firmament;
Ce livre racontait comment toutes les choses
D'une parole unique étaient à l'heure écloses;
La naissance de l'homme et l'histoire des jours
Qui du jour éternel jusqu'au nôtre ont leur cours.
Il chantait quelquefois de saintes hymnes, comme
De saints ravissemens chantent au cœur de l'homme.
D'autres fois il pleurait comme une femme en pleurs

Qui s'abreuve la nuit de l'eau de ses douleurs;
Et sa tristesse était si lugubre et si tendre,
Qu'à ses sanglots parlés le cœur se sentait fendre.
Plus souvent comme un maître il parlait à l'esprit,
Et chaque mot profond au fond de l'âme écrit
Était plus plein de sens que l'homme à tête blanche
Dont la sagesse antique en paroles s'épanche.
Tout précepte était bon, toute ligne était loi,
Et l'on sentait son cœur qui l'approuvait en soi. (P, 36.)

Or, comme il lisait ce livre à ses frères, les tyrans en furent effrayés et voulurent le perdre. Adonaï s'enfuit dans cet asile. Là il était sans cesse occupé à *graver* sur des feuilles de métal quelques-uns de ces préceptes, qu'un aigle docile emportait, et laissait tomber tantôt devant les tyrans pour les effrayer, tantôt auprès des esclaves pour les consoler. Or, voici ce que contenait ce livre, et quel respect M. de Lamartine pense qu'il faut avoir pour lui.

VIIIe VISION. *Fragmens du Livre primitif.*

Dans ce que nous allons citer, nous n'avons pas besoin de faire remarquer fort au long tous les traits qui sont lancés contre les Ecritures, les miracles, etc.; mais ce que nous devons noter ici, c'est la déloyauté de l'attaque, qui frappe ainsi nos dogmes et notre foi d'une manière détournée et indirecte. Que Voltaire ait fait cela à une époque où la foi était vivante et protégée par le pouvoir civil, on le conçoit; mais maintenant où chacun peut formuler à son gré ses objections, tout honnête homme, quand il attaque la religion, doit le faire ouvertement et sans détour; M. de Lamartine a redouté sans doute la réprobation générale, et alors il a attaqué le Christianisme par une voie détournée. Autre déloyauté encore : en réponse aux reproches dirigés contre *Jocelyn*, M. de Lamartine avait protesté de son *respect pour le Christianisme*, et confessé publiquement que *son Dieu était le Dieu de l'Evangile* [1]. On va voir comment il a rempli les obligations que lui imposaient ses propres paroles.

[1] Voir cette profession de foi et les observations qui y sont jointes dans notre tome XIII, page 425.

Paroles contre les Écritures et les Tables de la Loi, contre Moïse, Jésus et l'Église.

Hommes, ne dites pas en *adorant ces pages* [1]:
Un Dieu les écrivit par la main de ses sages.....
Quel *marbre* ou quel *granit*, quel bronze ou quel airain
Si son doigt le touchait ne fondrait sous sa main [2]?
Il ne renferme pas l'éternelle pensée
Dans une lettre morte aussitôt que tracée.....
La langue qu'il écrit chante éternellement;
Ses lettres sont ces feux, monde du firmament,
Et par delà ces Cieux des lettres plus profondes,
Mondes étincelans voilés par d'autres mondes.
Le *seul livre divin* dans lequel il écrit
Son nom toujours croissant, homme, c'est *ton esprit!*
C'est ta *raison*, miroir de la raison suprême,
Où se peint dans ta nuit quelqu'ombre de lui-même.
Il nous parle, ô mortels! mais c'est par *ce seul sens!*
Toute bouche de chair altère ses accens.
L'intelligence en nous, hors de nous la nature,
Voilà les voix de Dieu, *le reste est imposture.....*
Si je dis que ce livre *est de Dieu*, dites: non [3]. (P. 47).

[1] Personne n'a jamais *adoré les pages* de la Loi ni les Évangiles; on les vénère comme renfermant la parole de Dieu, mais on ne leur rend pas le culte qui n'est dû qu'à Dieu.

[2] Moïse dit que les Tables de la Loi furent écrites du *doigt de Dieu*; quelle misérable objection que de soutenir qu'elles se seraient fondues sous sa main! Comme si Dieu n'était pas assez puissant pour les écrire sans les fondre! Au reste, qui jamais a songé à prendre le mot de *doigt* à la lettre!

[3] De quel droit M. de Lamartine assure-t-il qu'il n'existe d'autres voix de Dieu que l'esprit de l'homme, sa raison, sa nature? Qui le lui a dit? est-il Messie lui-même? Moïse a dit de vénérer le livre de la Loi comme venant de Dieu. Jésus a annoncé que ce qu'il enseignait, venait de Dieu. L'Église nous assure que l'Évangile vient de Dieu; que la voix de Dieu la plus sûre, est celle qui nous parle par les Écritures, interprétées par l'Église. De quel droit, M. de Lamartine vient-il donner un démenti à Moïse, à Jésus, à l'Église? lui, qui ne sait pas ce que c'est que Moïse, que Jésus, que l'Église; qui ne sait ce que c'est que la raison, qui confond les *sens*, la *matière*, l'*esprit*, l'*instinct*? Au reste, il n'est ici que

Négation de la création ; Panthéisme.

Et la création, force intime de Dieu,
N'a ni *commencement*, ni *terme*, ni milieu.....
Les formes seulement, où son dessein se joue,
Éternel mouvement de l'éternelle roue,
Changent incessamment selon la sainte loi,
Mais Dieu qui produit tout, *rappelle tout à soi*.....
Où l'œuvre et l'ouvrier sont deux, *et ne sont qu'un!*
Où *le tout est partie*, et *la partie entière*,
Où la vie et la mort, le tems et la matière,
Ne sont rien en effet que *formes de l'esprit*;
Cercles mystérieux que tout en lui décrit,
Où Jehovah s'admire et se diversifie
Dans l'œuvre qu'il produit et qu'il *s'identifie*.....
Mes ouvrages et moi nous ne sommes pas *deux*,
Comme l'ombre du corps je me sépare d'eux.....
Le monde est mon regard qui se contemple en soi,
Formes, substance, esprit, *qu'est-ce qui n'est pas moi* [1] ?

(P. 55, 56, 57.)

l'écho de Voltaire, et comme c'est une chose que l'on aurait quelque peine à croire, nous allons en donner la preuve.

Identité des principes de Voltaire et de ceux de M. de Lamartine.

Sans expliquer en vain ce qui fut révélé,
Cherchons *par la raison* si Dieu n'a point parlé.....
Non, le Dieu qui m'a fait ne m'a point fait en vain:
Sur le front des mortels, il mit son sceau divin.
Je ne puis ignorer ce qu'ordonna mon maître,
Il m'a donné sa loi, puisqu'il m'a donné l'être.
Sans doute il a parlé, mais c'est à l'Univers.....
De ce culte éternel la *nature* est l'apôtre....
Dans le fond de nos cœurs, il faut chercher ses traits.
Si Dieu n'est pas dans nous, il n'exista jamais.
Ne pouvons-nous trouver l'auteur de notre vie,
Qu'au labyrinthe obscur de la théologie?
Origène et Jean Scot sont chez nous sans crédit,
La nature en sait plus qu'ils n'en ont jamais dit.
Écartons ces romans qu'on appelle systêmes,
Et pour nous élever, descendons en nous-mêmes.

Poëme de la loi naturelle. Édition compacte, t. I, p. 963.

[1] A cette profession ouverte de panthéisme, nous opposerons seulement les paroles suivantes des explications de M. de Lamartine. « On m'a accusé ou loué de *panthéisme*; j'aimerais autant qu'on m'accusât d'*athéisme*.... » Voir notre tome XIII, page 426, et de plus les vers que nous venons de citer pag. 373 :

Ce livre racontait comment toutes les choses,
D'une parole unique étaient sur l'heure écloses.

Ceci est un souvenir de la Bible, le reste un jeu de son imagination.

Contre la révélation qui dit que Dieu a apparu au commencement à la créature, à Moïse, et que le Christ est venu en la chair; contre les prophètes et les différentes apparitions de Dieu.

Si quelqu'un parmi vous, soleils, ma créature,
Hommes, *anges*, esprits, dit : *j'ai vu sa figure*,
L'invisible à mes yeux *visible* est apparu ;
Pitié, dérision sur ceux qui l'auront cru!
Que ce soit en dormant, dans un songe de l'âme,
Dans la *nuée en feu*, dans l'onde ou dans la *flamme* [1]....
Quand pour me découvrir le ciel se fût fendu,
Dans un regard de chair Dieu n'est pas descendu.
Celui qui contient tout dans sa nature immense,
Ne descend qu'en *rayon* dans votre *intelligence*..... (P. 51.)
. . . .
Le seul œil qui me voit, c'est votre *intelligence*.....
Elle seule profère à toute créature
La *révélation* de l'immense nature.
La pensée est la langue entre le monde et moi,
Aucun être ne vit sans la porter en soi.
Mon être est le grand fruit de l'arbre de science,
Que mon regard mûrit dans *chaque conscience* [2]. (P. 54.)

On voit ici la négation pure et simple de toute révélation extérieure. C'est ainsi que M. de Lamartine confesse le *Dieu de l'Evangile*. Or, il faut observer que son ouvrage tout entier est la négation de ces principes. En effet, Cédar, malgré sa haute in-

[1] Quelle misérable confusion de mots et de choses! Quoi donc, même les *Anges* et les *Esprits* ne peuvent dire qu'ils ont *vu* Dieu! Faut-il entendre que Dieu n'a pas de corps et que les Esprits ne voient pas des yeux de la chair? Quelle puérilité que de hausser le ton pour dire une chose si commune! Est-ce bien même l'*œil* matériel qui voit les objets matériels? Mais il n'est pas difficile de comprendre que le poète veut nier les apparitions de Dieu, racontées dans l'Ancien Testament; entre autres celle de Moïse, à qui Dieu apparut dans une *nuée de feu*, dans la *flamme du buisson* ardent. Sans doute, la nature spirituelle de Dieu n'apparut pas aux yeux de chair de Moïse; il n'y a pas un commentateur de la Bible qui ne l'ait dit.

[2] On le voit : le poète assure que Dieu se révèle *à tout être, à chaque conscience*. Or, voici ce qu'il disait en parlant de Nemphid ;

C'était une superbe et vile créature,
Ayant gardé sa forme et *perdu sa nature ;*
Tels qu'*on en voit encor sur la terre aujourd'hui*,
Hommes d'os et de chair, *où jamais Dieu n'a lui*. (I. 70.)

Accordez cela si vous pouvez.

telligence, n'a pas même l'idée de Dieu. La tribu de Phayr n'a pu lire dans son cœur qu'un Dieu faux et grossier, et l'on verra que tous les fils des hommes, selon lui, n'avaient aucune idée de Dieu. Mais il y a encore quelque chose de plus : c'est que le poète met dans la bouche du prophète une théorie parfaite de la connaissance de Dieu, conservée et transmise par la parole. La voici :

La parole, sublime et divin phénomène,
Mystère où dans un son *s'incarne* une âme humaine,
Ne fut ravie à l'ange et prêtée à nos sens
Que pour *incarner Dieu dans de mortels accens*;
Si la langue n'eût pas proféré ce symbole,
L'inutile matière eût perdu la parole;
Mais du jour du grand mot, jusqu'au dernier des jours,
Le nom qui remplit tout la remplira toujours.
C'est l'instrument qui sert la pensée immortelle;
Qui lit dans la nature et qui bénit pour elle.
Des entrailles du globe à ces lettres de feu,
L'œuvre du genre humain c'est de trouver son Dieu !.....
Enseignez à l'enfant le nom du Père au ciel,
Comme on met sur leur lèvre une goutte de miel,
Pour qu'ils goûtent, sortant du ventre de leur mère,
Quelque chose de doux avant leur vie amère !.....
La mère à ses petits *fera bégayer Dieu*
En leur montrant du doigt l'invisible en tout lieu;
Et ce *sera le mot*, quelque son qui le nomme,
Par qui dans l'univers l'homme salûra l'homme !
Le nom qu'appellera l'innocent en témoin,
Qui dans l'œil du coupable éclatera de loin,
Que le juste outragé, mais fort de confiance,
Frappera sur son sein comme une conscience.
Qu'opposera le faible à son persécuteur,
Que la veuve et l'enfant auront pour leur tuteur,
Le lépreux pour ami, l'esclave pour son juge;
L'indigent pour foyer, le banni pour refuge;
Que les infortunés du fond de leurs douleurs
Verront comme un rayon luire à travers leurs pleurs;
Et quand l'homme expirant s'éteindra sur sa couche
Que les anges viendront enlever sur sa bouche !....(P. 62, 65.)

Imbroglio sur la naissance et la destinée de l'homme.

Or, le ciel et la terre, et ce que Dieu renferme
Dans un jour éternel, *tout est né d'un seul germe*;
Et ce germe est de Dieu la pensée ou la loi,
Qui porte toute chose avec sa forme en soi;

De ce germe divin que le tems ramifie
Tout naît, tout se nourrit et se diversifie,
De sorte qu'à la fois *tout est vieux*, *tout est neuf*,
Qu'un monde décrépit, *d'un autre monde est l'œuf*,
Qu'une chose accomplie enfante une autre chose;
Et que *chaque existence est une apothéose*,
Où l'être produit l'être en se décomposant,
Où tout se perpétue en se *divinisant*!
Et l'homme est *ainsi né*, fruit vivant de la terre. (P. 71.)

Imbroglio sur la destinée de l'homme.—L'immortalité est un sens qui, après la mort monte ou redescend.—C'est là l'enfer ou le ciel.—Négation des peines éternelles.

Restituant au sol l'enveloppe grossière,
Il dépouille en mourant ses vils sens de poussière,
Et son *sens immortel*, par la mort *transformé*,
Rendant aux élémens le corps qu'ils ont formé,
Selon que son travail le corrompt ou l'épure,
Remonte ou redescend du poids de sa nature!
Deux natures ainsi combattant dans son cœur,
Lui-même est l'instrument de sa propre grandeur;
Libre quand il descend, et libre quand il monte,
Sa noble liberté fait sa gloire ou sa honte.
Quand il a dépouillé ce corps matériel,
Descendre ou remonter, *c'est l'enfer ou le ciel*.....
D'un supplice *sans but la pensée est impie* [1];
Ce que le tems *souilla*, c'est le tems qui l'*expie*:
A sa source à la fin *toute eau se réunit*,
Et même dans l'enfer, c'est l'amour qui punit! (P. 73.)

Négation des miracles; blasphèmes contre Jésus.

Mais si quelqu'un de ceux que vous *écouterez*,
Prétend vous éblouir de *prodiges sacrés*;
S'il vous dit que le Ciel, dont il est l'interprète,
A mis entre ses mains la *foudre* ou la *baguette*,
Que la marche des cieux *se suspend à sa voix*,
Que la sainte nature intervertit ses lois;

[1] Voici encore Voltaire qui est le modèle de M. de Lamartine.

Je vois sans m'alarmer l'éternité paraître,
Et je ne puis penser qu'un Dieu qui m'a fait naître,
Qu'un Dieu qui sur mes jours verse tant de bienfaits,
Quand je ne serai plus, *me tourmente à jamais*.

Idem, 964.

Que la pierre et le bois lui rendent des oracles,
Et que pour la *raison* il est d'*autres miracles*
Que l'ordre universel, constant, mystérieux,
Où la volonté sainte est palpable à nos yeux ;
S'il attribue à Dieu l'inconstance de l'homme,
Par les *noms d'ici-bas* si sa bouche le *nomme* [1],
S'il vous le donne à *voir*, à sentir, à *toucher*,
S'il vous fait *adorer le marbre de sa chair*,
Etouffez dans son cœur cette *parole immonde !*
La raison est le culte, et l'autel est le monde [2]. (P. 70.)

Suivent des préceptes moraux empruntés tous à la Bible, jusqu'à l'obligation de ne pas répandre le sang des animaux, et de se nourrir de leur chair. — Aimer Dieu, et son père. Avoir une seule femme. — Cultiver la terre. — Belle description du travail de la terre, finissant par une absurdité, celle de dire que la terre peut devenir *pensée*, et même *ange*. Il faut l'entendre :

La dernière parcelle en son sein enfouie
Doit produire à son tour la *pensée* et la vie,
Afin que chaque atome et que chaque élément
Deviennent à leur tour *pensée* et *sentiment*,
Et s'élevant à Dieu du néant jusqu'à l'*ange*,
En *adoration* transforment cette fange. (P. 84.)

Défense de bâtir des villes. — L'homme doit *fraterniser avec chaque élément*. — Ne pas désirer le champ de son prochain, —

[1] Nous ne savons en vérité ce que veut dire ici M. de Lamartine, lui qui nomme continuellement Dieu, *père*, *esprit*, *germe*, etc. Il ne veut pas de paroles d'*ici-bas* ; est-ce qu'il en a d'*en-haut* ?

[2] Ainsi voilà ce que pense M. de Lamartine de la *baguette de Moïse*, du *miracle de Josué*, des *miracles* opérés par Jésus, voilà ce qu'il pense de la *présence réelle*. Car *adorer le marbre de sa chair*, ne peut se rapporter qu'à cela. Il avait dit ailleurs de Daidha : Le *marbre palpitant de ses épaules blanches*. (II. 130.) Et c'est là l'homme qui a protesté publiquement de son respect pour le Christianisme, et qui a dit que son *dieu était le dieu de l'Évangile*. La *présence réelle* une *parole immonde !!*..... Il faudrait descendre jusque dans les plus dégoûtantes productions de Voltaire, pour trouver contre Jésus des paroles plus insolentes. Miséricorde sur lui, ô notre Dieu, car il ne sait pas ce qu'il dit !

ni sa femme. — Vous ferez alliance *avec les brutes mêmes*, qui sont pourvues d'*intelligence*, d'*âme*, de *raison* et d'*immortalité*. — Il ne faut pas leur dire des mots de colère, ni les frapper du fouet, ni leur mettre des mors. Soyez justes envers elles, alors

Et les loups dévorans sortiront des forêts,
Et la chèvre et l'agneau se coucheront auprès;
Et de tout ce qui vit la sagesse infinie
Rétablira d'Eden la première harmonie! (P. 89.)

Il ne faut ni juges ni rois; il ne faut ni loi ni tribunal pour punir celui qui fait du mal.

Quand du bien et du mal tout cœur à la science
Le juge et le bourreau sont dans sa conscience [1]. (P. 90.)

C'est là ce que M. de Lamartine appelle les *divines lois*.

Sur le mal; qu'il n'existe pas; négation de la chute originelle.

Le sage en sa pensée a dit un jour : Pourquoi,
Si je suis fils de Dieu, *le mal est-il en moi?...*
La fin justifia la voie et le moyen;
Ce qu'il appelait *mal* fut le *souverain bien*.
La matière, où la mort germe dans la souffrance,
Ne fut plus à ses yeux qu'*une vaine apparence*,
Un mode d'existence, à l'autre contrasté.
....
Et le sage comprit que *le mal n'était pas*,
Et dans l'œuvre de Dieu ne se voit que d'en bas [2].

Après avoir appris à ces enfans cette fameuse dogmatique, le

[1] Voltaire avait dit aussi en parlant de la Loi :

Le bon sens la reçoit, et les remords vengeurs,
Nés de la conscience, en sont les défenseurs. *Id.*

[2] Or nous venons de voir dans la paraphrase du *Pater*, que le vieillard demandait à Dieu :

Mais toi-même prêtant ta force à nos combats,
Fais *triompher du mal* tes enfans d'ici bas.

Mais est-ce que M. de Lamartine a besoin de se souvenir de ce qu'il a dit? ses lecteurs apparemment ne valent pas cette peine : même désordre de pensées sur les notions du juste et de l'injuste; il dit en effet plus loin :

La justice *aujourd'hui*, peut être crime *un jour*. (P. 76.)

vieillard désire mourir. Alors on voit apparaître dans les airs un navire céleste (un ballon), qui vient aborder sur le seuil de l'antre. Trois hommes en sortent l'épée nue; ils s'avancent vers Adonaï, et lui demandent le livre ou la vie; celui ci refuse; les étrangers le suspendent à une corde sur l'abîme, prêts à l'y jeter s'il ne reconnaît leurs dieux. Le vieillard tient ferme; la corde est coupée, et son corps se brise sur les rochers. Puis ils vont à Daidha qu'ils garrottent, et s'apprêtent à la transporter dans leur navire. — Cédar, cependant, Cédar, ce grand pourfendeur de géans, ce démolisseur de murailles, ce vainqueur d'une myriade d'hommes, que faisait-il? Ecoutez :

> Cédar, qui les prenait pour un pouvoir céleste,
> D'un homme foudroyé *gardait pour eux le geste*,
> Et, *le front sur le roc à leurs pieds prosterné*,
> Attendait sans parler qu'ils l'eussent enchaîné. (P. 99.)

Comme ce *geste* n'était pas très-effrayant, ils l'enchaînèrent en effet, puis le ramassant avec sa femme et ses enfans, les déposèrent dans la nacelle. Après quoi ils reprennent leur navigation aérienne. Parmi les fantasmagories du poëme, on doit voir que celle-ci n'est pas la moindre; c'est se mettre à l'aise avec les vraisemblances.

IXe VISION.

Après un voyage décrit avec ce papillotement de mots qui empêche de se faire une image claire du spectacle ou de la scène que le poète veut représenter aux yeux, l'esquif aborde dans la ville des dieux et des déesses. Les géans descendent et remettent au roi des dieux le couple et les enfans. — Etonnement des géans. — Troisième description des épaules, du sein, des hanches de Daidha.

Xe VISION.

Les géans racontent alors comment ils ont puni Adonaï, brûlé le livre, et enchaîné ces célestes créatures. Nemphed, le roi des dieux, pour tout remercîment, frappe du pied; cinq géans auxquels on a arraché la langue, sortent d'une trappe, tuent les cinq voyageurs, et les jettent par-dessus les créneaux. Puis Nemphed ordonne de porter Cédar dans le palais des esclaves, pour l'y rendre eunuque et muet; de donner les enfans

à allaiter en attendant leur mort, et de conduire Daidha dans le harem.

Or, Nemphed, parvenu de bassesse en bassesse au rang suprême, avait pour principal confident une femme de douze ans, Lakmi; Lakmi (description de ses épaules, etc., etc., etc.), flétrie déjà par la prostitution, pleine de beauté et de méchanceté, était le génie mauvais qui avait autorité dans ce palais.

Description fantastique et lubrique du palais des géans, et d'une orgie qu'ils y célèbrent. Tout ce qu'une imagination usée de débauches peut inventer de luxure et d'images obscènes, y est décrit avec des détails plus dégoûtans que voluptueux. Ainsi, dans la salle du banquet, ce sont des enfans qui servent de corniches et de chapiteaux; des femmes nues montées les unes sur les autres recouvrent les colonnes. Les lits où sont assis les géans sont faits avec les cheveux enlevés à de jeunes filles de 16 ans; pour coussins, pour marche-pieds, des femmes, des hommes nus; si les dieux s'appuient, c'est sur un enfant nu, qu'ils étouffent ou écrasent. Les spectacles et les drames les plus sanglans y sont joués au naturel, avec accompagnement de coups de poignards, des corbeilles pleines d'aspics, de scorpions, etc. C'est dans ces ignobles images, toutes écloses de son cerveau, et qu'aucun fait historique n'autorise, que le poète suppose que les dieux trouvaient leur plaisir.

XIe VISION.

Nemphed, qui craint que le pouvoir ne lui échappe, pense alors à éblouir les peuples en leur faisant croire que Cédar et Daidha sont descendus des cieux, et à les leur offrir en adoration, Daidha comme la beauté des dieux révélée aux mortels, Cédar comme le symbole de leur majesté; et en même tems, pour que la race de Baal se perpétue, il propose Daidha à la jalouse convoitise des géans.

Revue et dénombrement des peuples asservis. — Description dégoûtante et sans respect des vieillards. — Hommes faits, qu'il dit faussement être de grands artistes, et pourtant dégradés jusqu'à ne plus lever les yeux au Ciel. — Les vierges impudiquement désignées aux fils des dieux. —Puis un troupeau d'en-

fans qui ne peut connaître ni père ni mère. — C'est à la suite de cette fausse et moqueuse description, qu'il dit :

> Voilà ce qui restait de cette race neuve
> Dont le bassin du monde avait été rempli! (P. 216.)

Et il ne se souvient plus qu'il a dit qu'il y avait d'autres tribus éparses; que la mère d'Adonaï est venue d'autres contrées où les peuples connaissaient Dieu. Mais aussi nous avons averti que le poète se met à l'aise avec ses pensées comme avec ses lecteurs.

XIIe VISION.

Un des géans, Asrafiel, symbole de la force, voulant posséder Daidha sans partage, pense à renverser Nemphed, et à jeter aux vautours sa *carcasse divine*. Poussé par la débauche à la sédition,

> Dans la salle sonore il *marchait à grands pas*,
> En redressant le buste et balançant les bras.....
> Sans pouvoir s'assoupir dans sa veille farouche,
> Son corps impatient *se tordait sur sa couche*.
> *Couchée* aux pieds divins de Nemphed endormi,
> Que faisait cependant la perfide Lakmi? etc. (P. 227.)

A son tour elle s'était laissée fasciner par un seul regard de l'époux de Daidha. Or, aspirer et saisir était sa devise. Elle arrache donc l'anneau royal du doigt du roi des dieux, et avec ce talisman, elle se dirige vers la prison de Cédar.

D'abord elle arrête l'exécution des ordres barbares donnés par le maître, puis elle pénètre dans le cachot du prisonnier. Elle lui offre la liberté, et même de le faire le roi des dieux s'il veut seulement la prendre pour esclave. Cédar lui demande de lui rendre Daidha, et lui dit qu'à cette condition,

> Tes dieux seront mes dieux! Cédar sera ton frère. (P. 245.)

Il faut convenir que le vieil Adonaï avait bien pourvu à la conservation du nom de Dieu! et il avait pu mourir tranquille!!! Mais il ne suffit pas à Lakmi que Cédar renonce à son Dieu. Pour le tenter, elle lui insinue que Daidha, objet des attentions des dieux, prend son malheur en très-grande patience.— Cédar lui raconte sa vie.

XIIIe VISION.

Amour furieux de Lakmi, qui toutes les nuits vient visiter Cédar, et essayer de lui faire oublier Daidha, mais en vain. Aussi elle prépare son triomphe et sa vengeance.

Nemphed avait appris le complot tramé par les géans contre lui; il projette de les convier à une orgie divine, et de les y perdre tous. Lakmi devient confidente et complice de ses desseins; elle le trompe, et décide avec Asrafiel la mort du tyran.

Elle visite Daidha, qui n'avait aucune nouvelle de son époux et de ses enfans, et comme elle lui dit que ceux-ci sont couchés sur la pierre nue, la mère coupe ses cheveux, et lorsqu'elle en a fait tomber sur le sol *jusqu'à ses genoux*, elle les donne à Lakmi qui les emporte. Lakmi va dans le cachot de Cédar lui annoncer qu'il y aura dans le palais une grande confusion, que Nemphed sera assassiné, et que tandis que tous les dieux prenant part au combat, le laisseront sans garde, il pourra sortir par une porte ouverte, et que là une esclave le conduira dans un bois de cyprès où il trouvera Daidha; qu'il l'emporte, sans lui parler toute la nuit, jusqu'à un endroit où, au point du jour, elle-même viendra le rejoindre avec les deux enfans.

XIVe VISION.

Description du festin-orgie; Lakmi, en faisant semblant d'embrasser Nemphed, le perce d'un stilet; elle s'échappe, se pare des cheveux de Daidha, et va attendre Cédar dans le bois de cyprès. Cédar, trompé, la prend pour Daidha, et l'emporte, traverse dans sa course *un quart de royaume*, et la dépose au sycomore convenu. Mais quand il fait jour, l'erreur et la ruse sont reconnues; alors, au lieu de se punir lui-même d'avoir été infidèle à Daidha, il tourne sa rage contre Lakmi, l'écrase du genou, et la précipite dans la mer. Puis il revient à la ville des dieux. Grande fureur, qu'il aurait dû montrer plutôt au moment où l'on enchaîna Daidha sur la montagne. De retour à la ville, il assemble le peuple, et lui annonce qu'il veut le délivrer. A sa voix un *million* de glaives se lèvent. — Discours contre la tyrannie et les tyrans.

XVe VISION.

Cependant Asrafiel avait pris la place de Nemphed. Orgie nouvelle où l'on fait venir Daidha (4e description de ses épaules, etc., etc., etc.). Lutte entre Daidha et Asrafiel. Elle préfère la mort de son époux à sa honte, mais quand elle voit torturer ses enfans, elle se jette dans les bras d'Asrafield.

Pendant cette lutte, Cédar, caché derrière une colonne, avait tout vu. Il avait attendu jusqu'au moment où Daidha se jette dans les bras d'Asrafiel. Alors il pousse un grand cri, et apparaît suivi du peuple. Les géans meurent ou fuient.— Combat de Cédar et d'Asrafiel. Il le mord, et fouille jusqu'au cœur, dans lequel il enfonce ses dents. Quand tous ses ennemis sont morts ou en fuite, le peuple se plonge dans d'horribles et obscènes représailles. Le reste des géans se renferme dans une citadelle inaccessible. Cédar et Daidha forment le projet de chercher d'autres climats. Un géant, Stagyr, leur demande à fuir avec eux, assurant qu'il n'est pas de cette mauvaise race, mais de celle des fils de Mésopotamie, qui adorent Jéhovah. dar le prend pour guide, et se met sous sa conduite avec sa femme. — Stagyr les plonge dans le désert, et pendant leur sommeil, le perfide s'enfuit après avoir enlevé l'eau et les provisions. — Ils s'égarent dans le désert. Un enfant meurt le matin, un autre le soir. Daidha, dans le délire, maudit Cédar. Alors Cédar doute de lui, d'elle, de Dieu lui-même. Il la laisse pour aller chercher de l'eau; il arrive au fleuve, y puise de l'eau, en remplit une feuille de palmier pour la porter à Daidha; mais il était trop tard.

Daidha sommeillait sur sa dernière couche.
L'air ne frémissait plus du souffle de sa bouche.
Le lézard s'approchait; la mouche et la fourmi
Parcouraient librement son visage endormi;
Sur sa lèvre entrouverte on pouvait encor lire
Le sourire insensé de son dernier délire.
Ses enfans en travers sur elle étaient couchés,
Leurs visages charmans à son corps abouchés:
On eût dit, à la fin d'une longue journée,
Aux cris de ses enfans la mère retournée,
En leur donnant le sein surprise de sommeil,
Et dormant avec eux, seule et nue au soleil!

À l'immobilité de ce funeste groupe,
Il reconnut la mort, et renversant la coupe,
Il regarda couler sa vie avec cette eau,
Comme un désespéré son sang sous le couteau. (P. 366.)

Alors Cédar tombe dans le désespoir ; il maudit la terre, et lance ses malédictions contre Dieu lui-même. *Il veut anéantir son âme et la jeter au vent;* et pour cela faire, il ramasse (dans un désert de sable) les épines et les ronces qui couvrent ces montagnes, en forme un tas, place sa femme et ses enfans sur son sein, puis y met le feu. Voici la conclusion :

La flamme en serpentant dans l'énorme foyer,
Que le vent du désert fit bientôt ondoyer,
Comme une mer qui monte au naufrage animée,
L'ensevelit vivant sous des flots de fumée.
L'édifice de feu par degrés s'affaissa.
Du Ciel sur cette flamme un Esprit s'abaissa,
Et d'une aile irritée éparpillant la cendre :
« Va! descends, cria-t-il, toi qui voulus descendre,
Mesure, Esprit tombé, ta chute à ton remords!
Dis le goût de la vie et celui de la mort!
Tu ne *remonteras au ciel qui te vit naître,*
Que par les cent degrés de l'échelle de l'être,
Et chacun en montant te *brûlera le pié ;*
Et ton crime d'amour ne peut être expié
Qu'après que cette cendre aux quatre vents semée,
Par le tems réunie et par Dieu ranimée,
Pour faire à ton esprit de nouveaux vêtemens,
Aura repris ton corps à tous les élémens,
Et prêtant à ton âme une enveloppe neuve,
Renouvelé neuf fois ta vie et ton épreuve ;
A moins que le pardon, justice de l'amour,
Ne descende vivant dans ce mortel séjour..... (P. 370.)

Après cette fin fatale, la conséquence naturelle serait de dire: *O fatalité!* Eh bien non : par une froide dérision, le poète dit :

.... Gloire à Dieu!
Seul mot qui contient tout, seul salut, seul adieu,
Seule explication du ciel et de la terre,
Seule clef de l'esprit, dont s'ouvre tout mystère.

Oui, ce mot *Gloire à Dieu*, jeté sur le monde tel que l'a fabriqué M. de Lamartine, est une dérision. Heureusement que ce n'est pas là le monde de Dieu. Répétons-le à tous : il n'y a pas un mot de vrai dans cette œuvre; elle n'est conforme, ni aux an-

ciennes traditions des peuples payens, ni à nos divines Ecritures, ni à la raison humaine, ni même à cet *instinct* dont parle si souvent le poète. C'est une œuvre d'un esprit malade et détourné de sa route, d'une âme creuse, qui n'a retenu aucune des paroles de Dieu; c'est en un mot une *œuvre mauvaise*.

Et c'est lorsqu'à la sueur de son front, la génération nouvelle s'efforce de remonter les âges, et de saisir quelque chose de solide dans ce vaste chaos d'opinions et de doctrines; c'est lorsque jeunes et vieux, incrédules et chrétiens, sentent le besoin d'abandonner les théories, et de se reposer sur le rocher de la révélation de Dieu; lorsqu'ils examinent et accueillent avec plus de respect la parole de Jésus; lorsqu'ils s'aperçoivent que l'Eglise est le véritable bercail des âmes malades et des esprits dévoués à tout vent de doctrine; c'est alors que froidement M. de Lamartine vient leur proposer ses rêveries pour guide, et déverser l'insulte à la révélation, à Jésus, à l'Eglise!! Aucune parole ne peut exprimer notre surprise !!

Mais si nous sommes affligés de ces attaques, nous n'en sommes pas scandalisés. D'autres têtes que celle du poète se sont aussi élevées contre l'Eglise, et puis elles se sont humiliées. Au moment même où nous écrivons ces lignes, le patriarche de l'irréligion en France, celui qui pendant cinquante ans a provoqué ou partagé toutes les attaques dirigées contre l'Eglise de Jésus, M. l'abbé de Taleyrand, en un mot, prêt à passer au-delà de ce monde, vient de se soumettre à l'Eglise. Celui qui a disposé des peuples et des rois, a imploré l'aide d'un simple vicaire de paroisse, pour bien mourir. C'est sur cela que nous disons. Gloire à Dieu !

A. B.



Nouvelles et Mélanges.

EUROPE.

FRANCE. PARIS. *Communication curieuse faite à l'Académie d'horticulture sur la rose de Jéricho.*—M. Ch. de L'Escalopier ayant eu occasion, dans un voyage qu'il vient de faire à la Terre-Sainte, d'observer la rose de Jéricho, en a fait le rapport suivant. Cette rose est une petite plante crucifère annuelle, que les botanistes appellent *anastatica hierochuntica*. Dès que la graine a atteint l'époque de la maturité, la plante se pelotte et se dessèche; mais quand elle se trouve transportée par les vents sur une terre humide ou arrêtée au bord des eaux, alors elle reprend sa forme première, les racines s'accrochent au sol, les rameaux s'étendent, de nouvelles feuilles naissent, de nouvelles fleurs se développent, une nouvelle végétation s'accomplit entièrement. *L'anastatique* peut servir d'hygromètre. Son caractère le plus remarquable, c'est que, même vieille ou sèche, si on la laisse quelque tems dans l'eau, elle s'ouvre et s'épanouit; si on la retire, elle se resserre en se desséchant.

A la hauteur de 4 à 5 pouces elle présente de jolis bouquets de petites fleurs assez semblables à celles du sureau. Elle n'a ni beauté ni odeur, dit M. de l'Escalopier, mais elle est incorruptible; et c'est pour cela que l'Église lui compare l'humilité profonde de la sainte Vierge. L'Ecclésiaste, n'a pas oublié les rosiers de Jéricho (chap. XXIV, v, 18). Guillaume de Tyr parle de cette fameuse rose; Reland l'appelle *optima* dans un ouvrage que M. de Châteaubriand proclame un prodige d'érudition.

Elle a servi de texte à une foule de mystérieuses relations, dont la légende s'est emparée dans ses récits. On a prétendu qu'elle s'épanouissait spontanément la nuit de la nativité du Sauveur, pour se refermer après comme auparavant. Sans accorder un crédit immérité à ces fictions de chroniques, le fait principal dont elles ne sont que la pieuse exagération, n'est pas moins une chose constante et admirable.

(*Echo du monde savant.*)

—*Découverte d'un manuscrit de l'histoire des Arabes et des Berbers, d'Ibn Khaldoun.* — Nous croyons devoir annoncer à tous les amis des sciences historiques la découverte importante que vient de faire un de nos collaborateurs, M. l'abbé Arri, de l'Académie des sciences de Turin. Pour

juger du prix de cette découverte, il est nécessaire de dire quelques mots de l'auteur arabe et de son livre. *Ibn Khaldoun*, né à Tunis en 1332, fut successivement secrétaire du gouvernement à Tunis, à Fez, chef des cadis ou grand-juge en Egypte, assista à la prise de Damas par Tamerlan, qui le combla de faveurs, et après avoir rempli ainsi les places les plus importantes, mourut en 1406. Il laissa un ouvrage sur l'*histoire des Arabes et des Berbers*, divisée en deux parties. L'une consistant en *prolégomènes* ou *introduction*, remplie de vues philosophiques sur l'état social de l'homme, qui donne l'idée la plus avantageuse de l'esprit de critique et de discernement de son auteur, que les érudits européens ont surnommé à cause de cela le *Montesquieu arabe*. Mais malheureusement, l'autre partie, la plus importante, celle qui renfermait l'histoire proprement dite, n'était pas connue. La Bibliothèque royale n'en avait qu'une copie fautive, où le commencement manque. C'est précisément ce commencement que M. l'abbé Arri, par un bonheur inespéré, vient de découvrir à Turin. C'est un grand volume qui renferme l'histoire du monde depuis les premiers tems jusqu'à la mort de Hussein, petit-fils de Mahomet, arrivée vers le milieu du 7e siècle. L'on y trouve des détails nouveaux et très-étendus sur les anciennes dynasties des Perses, des Grecs, des Juifs, des Romains, des Coptes, des Arabes, des Goths, extraits des auteurs les plus véridiques et les plus estimés. Il y a en outre des jugemens fort impartiaux et que l'on s'étonne de voir sortir d'une plume mahométane, sur la Bible, sur Jésus, sur les premiers chrétiens, etc. C'est assez dire que nous nous intéressons vivement à cette publication, et que nous désirons ardemment de la voir mettre à exécution, d'autant plus que M. l'abbé Arri, élève de M. de Sacy, est très-capable de publier le texte et la traduction; nous lui demandons seulement une chose, c'est d'exécuter cette traduction en français.

A. BONNETTY.



ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Numéro 96. — 30 Juin 1838.

Enseignement catholique.

CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME DE PARIS,

PAR M. L'ABBÉ DE RAVIGNAN.

Grâces soient rendues au zèle de Mgr. l'Archevêque! Voilà qu'une chaire perpétuelle est fondée à Paris, par ses soins, pour l'enseignement de la jeunesse et de cette portion de son troupeau qui n'allait pas entendre les *sermons* qui se font dans les églises! Car après l'expérience de quatre ans [1], en voyant le prédicateur de Notre-Dame, toujours suivi, toujours écouté avec faveur et respect, on peut dire que cet enseignement ne cessera pas, et prendra au contraire de jour en jour de nouvelles forces. Toujours il se maintiendra dans ce nouveau genre d'instruction que se sont fait nos deux célèbres prédicateurs: l'étude des faits qui composent l'histoire de l'*humanité et de l'Eglise*.

M. de Ravignan, dès son début, a exposé nettement son projet. La religion prouvée par les faits, tel est en effet le besoin de notre époque. Le vain arrangement des mots, la métaphysique disposition des idées, tous ces échafaudages de convenances, de probabilités, de raisonnemens péniblement élaborés, quelquefois artistement et coquettement rangés en bataille, le plus souvent pédantesquement et ennuyeusement entassés et exposés, tout cela ne constitue pas le véritable enseignement

[1] Voir les Conférences de 1837, t. xiv, p. 292, et celles de M. Lacordaire, t. xii, p. 269 et x, p. 241.

de l'Eglise et des Pères. C'est pourquoi M. de Ravignan annonce que c'est encore des faits qu'il va s'occuper. La connaissance des faits religieux et humanitaires, leur appréciation, leur raison, leurs causes, leurs effets dans le gouvernement du monde, dans la marche des siècles, voilà ce qu'il faut apprendre aux générations présentes; car c'est l'ignorance de tous ces faits qui constitue le malheur de l'époque et de la jeunesse actuelle. Avec un peuple fortement imbu de croyances, qui admet toute la suite des faits religieux, raisonnez, dissertez sur ces faits, c'est ce que l'on faisait dans le dix-septième siècle. Et encore il faut reconnaître en ce moment, que si ce siècle était croyant et savant, il s'en fallait de beaucoup qu'il le fût assez; sur les religions antiques, sur les rapports primitifs de l'homme avec Dieu, sur l'histoire des peuples, sur la philosophie ancienne, il était dans des ténèbres profondes; sur plusieurs de ces choses, même, il avait des idées tout-à-fait fausses. En sorte que lorsqu'une fausse science a levé la tête et a demandé la raison des choses, le chrétien a souvent été ou obscur à entendre, ou tardif à répondre, ou bien n'a pas répondu du tout.

La science a donc essayé de s'élever au-dessus de la religion pendant presque tout le 18e siècle et une partie de celui-ci.

Mais voilà que les choses reprennent leur rang naturel; un voile épais semble être tombé; on dirait que l'immense drap mortuaire qui couvre l'humanité éteinte a été soulevé, et comme il y a en elle quelque chose de divin, ce n'est pas un cadavre hideux et informe que l'on a découvert, mais quelque chose de brillant, d'animé, de divin enfin; car Dieu s'est tellement uni à la nature humaine, que même dans l'antiquité la Divinité apparaît mêlée à l'humanité quand on l'examine un peu attentivement. C'est donc à connaître ces faits divins, comment ils ont été compris, ou défigurés, ou repoussés par les hommes, qu'il convient de porter nos études; et c'est ce que va faire encore cette année l'orateur de Notre-Dame de Paris.

On nous permettra de faire remarquer que c'est à recueillir ces différens faits que nous avons consacré nos *Annales* depuis leur existence; et aussi avons-nous eu la satisfaction d'avoir vu citer souvent bien des faits qui ont été pris ou dans nos *Annales* ou dans les sources communes où nous avons puisé.

Suivant donc la pensée qui a guidé S. Augustin dans l'histoire des *deux cités*, qui composent l'histoire du monde, M. de Ravignan annonce qu'il s'attachera à faire connaître les contrariétés et les oppositions entre les croyances et les doctrines, et qu'il les étudiera surtout dans certains faits fondamentaux qu'il est important de nos jours de bien préciser, afin de confondre les opinions humaines, et de faire triompher la vérité.

La 1re *Conférence* a été consacrée à l'examen de la *notion de Dieu*. Cet examen comprend deux parties : 1° Notion de Dieu dans l'histoire des religions et des philosophies non chrétiennes; 2° Notion de Dieu d'après l'enseignement catholique.

Dans la philosophie non chrétienne, les systèmes de toutes les écoles se réduisent à trois : l'*athéisme*, le *dualisme* et le *panthéisme*. Ces trois grandes erreurs sont exposées d'après les données que la science historique nous fournit en ce moment, non-seulement chez les Grecs et les Romains, comme on le faisait naguère dans les écoles et dans les ouvrages, mais d'après les Chinois, les Indiens et les Perses. C'est avec satisfaction que nous avons remarqué ces passages qui auraient pu être plus complets, mais qui étaient parfaitement bien choisis. Ce n'est pas ici, comme quelques esprits timorés ont paru le craindre, une irruption de l'érudition païenne dans la chaire ; c'est un premier acte de juridiction, exercé par l'apôtre chrétien sur tous les cultes. Ils doivent comparaître devant le Christ et devant l'Eglise, après que toute la philosophie orientale, celle précisément qui compte le plus de sectateurs, celle qui pourrait lutter d'universalité avec le catholicisme, avait été oubliée. Quelques savans modernes ont cru y reconnaître quelque chose de prodigieusement dangereux pour la foi chrétienne ; il n'en est rien. L'Eglise n'a pas plus de peur de ces découvertes, ni de ces vérités, que de celles des Romains et des Grecs; comme à celles-ci, elle peut dire aux autres : « Ce qu'il » y a de bien, parmi vous, vous vient de notre père commun, ou » de quelqu'un de mes enfans, qui vous a été envoyé afin que » vous n'oubliiez pas tout-à-fait les divines promesses, et que » vous ne fussiez pas déshérités tout-à-fait du céleste héritage. Ce » qui n'est pas semblable à moi est de vous, c'est-à-dire absurde » et insoutenable à lire ou à entendre. » Oui, voilà ce qui sera

prouvé un jour. D'ailleurs, parler de ces étrangers dans nos églises, c'est faire acte de fraternité ; car ils sont fils du même père, et il faudra bien qu'un jour ils rentrent dans le sein de la mère commune.

L'orateur a passé légèrement sur la réfutation de l'Athéisme et du Dualisme, mais il s'est plus particulièrement arrêté sur le Panthéisme, qui est plus répandu de nos jours. Arrivé au Panthéisme allemand, l'orateur s'écrie :

Le Panthéisme ! . Mais on demande ses preuves, ses bases ; il n'en a point... C'est une théorie, un rêve, un illuminisme fantastique. L'idée-Dieu ! l'idée-tout ! le reste c'est forme et apparence ; forme sans réalité objective ! ! !

Apparence donc, et illusion vaine que le laboureur ouvrant péniblement la terre avec sa charrue pour faire croître et mûrir le pain soutien de l'homme. Apparence et illusion vaine que le guerrier répandant son sang pour la patrie, le génie enfantant ses chefs-d'œuvre, le prêtre de Jésus-Christ luttant pour la vérité contre l'erreur par la parole. Père, époux, enfans ; ces noms sont vides, ce n'est rien ; forme de l'idée, voilà tout ; tel est le système : si on l'admet, il faut l'admettre tel qu'il est. Si vous reculez, si vous voulez une réalité dans ces formes, alors c'est forcément manière d'être, mode, état du grand tout, du tout-Dieu : alors guerre et paix, bien et mal, vice et vertu, parfait et imparfait, fini et infini, vicissitudes et immutabilité, passions, crimes, turpitudes ; c'est forme aussi ; donc forme de l'unité-tout, du Dieu-tout, forme divine, car tout est Dieu. C'est le système, acceptez les conséquences.

C'est le système de Dieu-tout : Je crois parler, et vous croyez m'entendre ; mais c'est un rêve. Il n'y a nulle individualité, nul acte personnel : il n'y a pas d'homme ; il n'y a pas de terre ; il n'y a plus ni cause ni effet ; plus de Père dans les cieux que l'être souffrant invoque et prie ; plus d'amour, plus de dévouement pour le bien de ses frères. Le moi-être, l'idée de Dieu, voilà tout ; c'est fureur et c'est folie ; mais c'est le système. Ou prenez-le tout entier, ou jetez-le tout entier dans les abîmes d'où il est sorti.

Passant ensuite à la seconde partie de son discours, l'orateur expose d'après l'Eglise la véritable idée de Dieu. Dieu se trouve à la première ligne de la Genèse : *Au commencement Dieu créa.* Cette seule phrase si simple termine la grande querelle des philosophes sur l'athéisme, sur le dualisme, sur l'éternité de la

matière, etc. Tout ce grand dogme est établi, et toute la science de Dieu est fondée.

Et c'est en effet la notion de Dieu qui a prévalu partout. C'est aussi celle dont on trouve des vestiges chez tous les anciens peuples, et c'est pour honorer ce Dieu qu'a été établi le sacrifice, le sacrifice, langage universel, partout et toujours offert, partout et toujours nécessaire.

2° *Conférence.* Après avoir établi la vraie notion de Dieu, il restait à M. de Ravignan, à nous montrer son action sur les choses de ce monde; c'est pourquoi il traite immédiatement de la *providence.* D'abord il expose et réfute les croyances de la philosophie profane, laquelle est tombée dans deux erreurs : 1° le *Naturalisme*, qui a nié l'action divine; 2° le *Fatalisme*, qui l'a exagérée, anéantissant l'une et l'autre la liberté humaine. La cause de ces erreurs est la même : c'est l'orgueil et l'indépendance humaine voulant s'affranchir de Dieu.

C'est ainsi qu'ont fait, 1° les *Epicuriens*. Des dieux oisifs, indifférens et étrangers à toutes les choses d'ici-bas, le bien souverain placé dans le plaisir et la satisfaction propre, telle fut la philosophie d'Epicure. Ses disciples tirèrent les conséquences pratiques du système, se vautrèrent dans la fange, et énervèrent, par leurs impures doctrines, la civilisation avancée de l'ancien monde.

2° Les *Pélagiens*. Pélage, âme ardente, prétendit relever la liberté de l'homme anéantie par les manichéens, et se précipita dans l'excès contraire. Selon lui, l'homme fort, intact et pur par sa nature, n'a nul besoin d'une assistance intérieure de la grâce divine. Le grand évêque d'Hippone vengea magnifiquement le dogme de l'Eglise sur la corruption originelle de notre nature, et sur la nécessité de la grâce.

3° Les *Sociniens*. En posant le principe fondamental de la souveraineté de la raison, la réforme ouvrit une large carrière au naturalisme, qui ne s'est pas refermée depuis ; car ce naturalisme allemand, qui infeste l'Allemagne, et qui menace de nous incendier, est un pur socinianisme.

4° Enfin vient l'école de ces phrénologistes, qui veulent tout voir dans la composition du cerveau.

Des hommes se sont rencontrés, dit ici l'orateur, qui ont aspiré à

ne voir dans la chaîne des êtres que je ne sais quelle unité d'organisme, je ne sais quelle identité d'animaux imitateurs, accidentellement perfectionnés, une collection d'hommes-singes, à la tête desquels, disait-on gravement, Pope avait placé Newton.

Point donc de causes finales, ni de sagesse souveraine disposant tous les êtres, et l'être intelligent surtout, pour une fin auguste et dernière.

Une philosophie élevée avait vu dans la raison, dans les opérations, de l'esprit, une communication de la lumière et de la raison divine; on étudie le cerveau, on compte et l'on découpe ses circonvolutions et ses organes : là est la pensée, là sont toutes les sources d'affections, là toute moralité et toute intelligence.

Dieu est absent totalement; son action exclue. Eh! que devient même la liberté de l'âme, et sa nature immatérielle pour certains phrénologues, malgré leurs dénégations empressées?

Dans l'histoire, qui sait voir l'histoire de la Providence à la façon du génie catholique, comme Bossuet? Bien peu d'écrivains sans doute.

Dans le droit social, qui pense à constater, à reprendre, à suivre les voies providentielles pour le bien-être des peuples? N'est-il pas convenu de séparer complétement l'édifice des lois des influences religieuses? Et quelle impression de foi à la Providence, à l'action divine, retrouvons-nous présente dans la société que 50 années nous ont faite! Serait-ce que, pour être tolérante et impartiale, la loi doit être athée! Hélas où en sommes-nous donc!

Oui, une trop réelle négation de la vie et de l'action divine s'est emparée des générations. Négation par de vagues systèmes, négation par l'oubli, par l'indifférence, par le libertinage d'esprit et de cœur qui livrent tout en aveugle au caprice de l'opinion et des passions.

Dans la seconde partie l'orateur a exposé l'enseignement catholique sur la *providence* ou l'action de Dieu sur les actes et la volonté humaine. Par *providence* l'Eglise n'entend autre chose que cette intervention perpétuelle de la raison divine, disposant toutes choses conformément à la fin que Dieu s'est proposée dans ses ouvrages; cette continuelle présence du gouvernement divin au sein de la création qu'il féconde sans cesse, c'est ce que nous nommons Providence.

Or, pourquoi cette action divine est-elle nécessaire? c'est que l'homme, par un bienfait de son Créateur, a été destiné à une fin qui est beaucoup au-dessus de sa nature et par conséquent de ses forces. Cette fin c'est l'union de l'homme à la Di-

vinité, c'est son admission dans le sein même du père. Or, ni la volonté ni la force de l'homme ne sont capables d'atteindre un but si élevé. Il faut donc que Dieu vienne à son secours, il faut que l'action divine pénètre l'intelligence et la volonté humaines, s'y incorpore en quelque sorte, pour les élever à la proportion de cette fin surnaturelle. Telle est la théorie catholique. L'orateur la prouve par les faits, par l'histoire du peuple de Dieu, et surtout par une magnifique exposition de l'action de Dieu sur le gouvernement et l'histoire de son Église.

Puis, après avoir répondu aux objections que l'on fait communément contre l'action de Dieu, il finit en montrant, par un exemple bien choisi et admirablement raconté, comment la liberté de l'homme s'unit à l'action divine et à la grâce.

Un homme se rencontre, faible, obscur, isolé, il aura pu aussi essuyer les luttes d'une jeunesse orageuse. Souvent il aura gémi, indigné de ses infirmités et de ses passions. Il aura succombé sous le faix.

Cependant il s'irrite contre lui-même; il cherchera la force, la gloire, peut-être, au dehors, loin de Dieu. Mais une voix fidèle importune son cœur et ses oreilles : Ton secours est en moi seul. Vaincu, enfin, il s'abaisse, il s'humilie, il se brise sous la main divine: il confesse sa totale impuissance. Anéanti, il a crié du fond de sa misère vers celui qui peut seul, qui veut l'exaucer.

Bientôt il est changé, régénéré, rendu intrépide, invincible. Le monde le nommera grand, l'Église saint. Il remplira l'univers des travaux, des combats, des fruits de son zèle. L'action divine le possède et le remplit.

Ce sera, si vous voulez, Augustin, François Xavier, défendant, conquérant les peuples dans la foi de Jésus-Christ. Un abaissement profond, une humble, vive et persévérante prière, telle est la voie qui mène aux forces divines.

Par la prière donc, du sein de Dieu découle constamment la grâce dans le sein de ce pauvre qui est l'humanité, et qui ne sent si profondément son indigence et ses besoins que pour apprendre à remonter sans cesse vers la source unique, infinie, de tout bien; pour apprendre à rétablir sans cesse, par un humble et continuel désir, ce lien si précieux et si fragile qui unit l'âme libre à l'action des volontés divines.

Alors trouble, malaise tombent; les fluctuations s'arrêtent. Il y a paix dans les orages, force dans les combats, lumière dans la nuit des opinions humaines: On vit de la foi et l'on s'achemine vers le terme, appuyé sur d'inébranlables espérances.

Dans la 3ᵉ *Conférence*, M. de Ravignan a traité en particulier du *fatalisme* dans l'antiquité et dans les tems modernes. D'abord dans l'*antiquité*, on a voulu que la toute-puissance de la cause première et universelle imposât une nécessité absolue à tout ce qui existe. Le fatalisme moderne consiste plutôt à substituer à l'action divine l'impulsion aveugle et invincible de la matière et de la nature. Ici vient une revue des diverses sortes de fatalisme. 1° Le *fatalisme panthée*. Dans la théologie *indienne*, où l'âme n'est pas un agent libre et indépendant, mais une partie de Brahma, l'âme universelle; dans la théologie des *stoïciens* et d'une partie des anciens payens, qui, dans leur *fatum* ou plutôt dans leur *αναγκη*, établissaient un pouvoir supérieur à la volonté suprême, à Jupiter même, le premier de leurs Dieux.

2° Fatalisme de *prescience*. Parce que Dieu prévoit tout infailliblement, il y en a qui concluent que l'homme ne peut être libre. Courte vue! car la prescience est la connaissance et non la cause des événemens. En Dieu, nulle différence de tems, nul passé, nul avenir; tout se passe devant ses yeux dans ce point imperceptible de l'humanité que nous appelons *tems*.

3° Fatalisme *d'astrologie*; misérable abus de la science, si répandu dans l'ancien monde, et surtout dans cette école payenne d'Alexandrie, dont on a cependant fait [illegible] nos jours un si magnifique éloge.

4° Enfin fatalisme de *prédestination*. Il faut ranger sous ce titre les durs systèmes de Mahomet, de Wiclef, de Luther, de Calvin, de Baïus, et enfin de Jansénius. Que l'action divine seule, par la prédestination ou par la réprobation antécédente, sauve les uns, damne les autres, en déterminant invinciblement ceux-ci au mal, et ceux-là au bien, tel est l'affreux principe sur lequel repose, en dernière analyse, tout système des prédestinateurs rigides.

C'est ici que l'orateur signale une singulière injustice des jugemens humains.

En effet, dit-il, quelques voix se sont écriées, et mille voix ont répété : plus de liberté: elle est éteinte; c'est titre vain. Dieu seul choisit, dispose, fait tout en l'homme, vertu et vice. Donc toute espérance vaine, toutes œuvres inutiles, tout effort de bien condamné.

Et alors l'homme a célébré son ère d'affranchissement, chanté sa liberté, sa gloire et son triomphe. — L'Eglise répondait : l'homme est libre. A tous elle commandait de vouloir, de croire au secours divin, toujours assuré ; elle disait anathème à quiconque n'espère pas.

Cette Eglise est l'ennemie du genre humain ; elle est intolérante, tyrannique, cruelle !

Elle enchaîne, asservit les intelligences et les cœurs. Et seule elle disait à l'homme : tu es libre ; et seule elle veut sauver tous les hommes !

En vérité les bras tombent quelquefois de surprise et de lassitude au spectacle des injustices et des contradictions humaines.

Mais une haute leçon ressort ici : note indélébile de vérité; sceau divin apposé à la foi.

Regardez bien autour de vous : contre une foi, une Eglise, toutes les erreurs, toutes les passions, toutes les fureurs sont unies, bien qu'étrangement divisées entr'elles.

Donc là est la vérité; elle est une, elle est seule; elle seule peut être en butte à la fois à toutes les attaques, à toutes les divergences liguées. On ne peut haïr, déchirer, persécuter, outrager à ce point, que la vérité : cherchez bien ; quelle est cette foi, cette Eglise? Cette foi, cette Eglise, c'est la mienne, c'est la vôtre.

Et profonde est ma joie, quand je songe au bonheur d'en être le membre et le ministre.

Dans la seconde partie de son discours, M. de Ravignan a examiné quelles sont les différentes croyances fatalistes au milieu desquelles nous vivons, et qui dominent plus ou moins tous les hommes qui ne sont pas sincèrement et seulement chrétiens. Ce sont le fatalisme *historique*, le fatalisme *phrénologique*, le fatalisme *pratique*. D'abord il s'attache à prouver en peu de mots le peu de fondement du fatalisme historique, né au milieu de nous, et contraire non-seulement à la conscience des peuples, mais encore à tous les faits historiques. L'orateur s'est ensuite longuement étendu sur le fatalisme phrénologique, parce qu'il est plus en vogue de nos jours. Nos lecteurs seront bien aises de connaître ce que l'orateur chrétien admet ou rejette de cette doctrine qui compte de si nombreux partisans, et qui pique si vivement l'esprit de l'homme, si curieux de l'avenir.

Si l'on admettait franchement un principe spirituel d'opération, un moi immatériel et libre dans l'homme, comme il est si nécessairement démontré même par les bases phrénologiques, d'abord il faudrait le dire

nettement, ce qu'on ne fait pas, ou du moins ce qu'on ne fait qu'avec un langage incertain, embarrassé.

Il faudrait ensuite avertir que l'âme demeure maîtresse d'elle-même, indépendante dans sa conscience pour choisir bien ou mal, juste ou injuste : malgré la classification organique et ardemment adoptée de facultés et de penchans. Il faudrait bien clairement exprimer que le cerveau, ou les penchans ne sont pas toute l'âme; que les diverses circonvolutions cérébrales qu'il plaît d'assigner comme organes d'intelligence ou d'affection, ne sont que les instrumens ou les véhicules de l'âme, que l'âme est toujours le moteur et l'agent véritable, quoique liée sous certains rapports à l'opération de ces organes.

Alors ni la science ni la loi chrétienne ne verraient précisément une contrariété dogmatique dans la phrénologie. On pourrait sans inconvénient accorder un degré de probabilité conjecturale à quelques-uns de ses aperçus. Ce serait tout simplement la vieille et réciproque indépendance entre l'organisme et l'esprit, que l'étude de l'homme et l'expérience confirment. Ce serait ajouter un chapitre à l'observation des faits intérieurs, et aux classifications de l'école écossaise, ce qui est fort permis. Permis encore, si l'on veut, sauf contradiction, de soutenir l'innéité des pensées et des penchans, suivant tel ou tel développement ou moindre ou plus grand d'organes, pourvu qu'on admette un spiritualisme libre...

Mais si sérieusement, et avec des tendances trop marquées, on considère l'organisme comme tout l'homme; si l'on semble faire dépendre exclusivement d'organes ou de penchans organiques, les croyances, les idées, les affections, les actions religieuses, morales, domestiques et civiles, comme le fait trop explicitement la phrénologie; si avec elle encore, et par une sorte d'affectation, c'est à l'organisme qu'on paraît uniquement rapporter tout ce qu'on avait nommé crime jusqu'ici, parricide, vol, suicide; si, au nom de la phrénologie, on demande, comme on l'a fait, une réforme générale dans l'éducation, dans les lois politiques et pénales, dans les jugemens, réforme basée sur la connaissance organique de l'homme; si l'on se plaint hautement que les notions reçues de liberté, de vertu, de religion, sont toutes abusives; si l'on n'a pas craint de dire que le cerveau sécrétait la pensée, comme tel organe sécrète la bile, ou le sang...; si dans la nombreuse nomenclature d'organes, il n'y en a pas un seul qui réponde à l'idée de choix, d'élection, de délibération, de liberté enfin :

Je le demande au bon sens, à la sincérité, à la science impartiale et vraie : n'y a-t-il pas là plus que de la physiologie conjecturale, plus qu'un simple jeu d'imagination?

C'est visiblement tendance au matérialisme, et au matérialisme fata-

lisme; c'est légitimer tous les penchans, les plus cruels et les plus honteux, comme autant de nécessités organiques.

Enfin, sous le nom de fatalisme *pratique* l'orateur poursuit cette mauvaise disposition de certains hommes qui, sans foi, sans règle divine, décident leur conduite d'après les événemens, d'après souvent je ne sais quelles superstitieuses pratiques ou occurrences : véritable faiblesse de volonté et aveuglement d'esprit. Et puis il finit par ces paroles si remarquables.

Je vois deux bannières levées : sur l'une, je lis désespoir; sur l'autre, licence; et je dis : marchez ensemble, vous êtes amis; mais funeste alliance!

Sur un autre drapeau je vois écrit : espérance et combat. Je m'y range : c'est l'union de l'infirmité humaine et de la force divine. Là, je trouve appui, ordre et libre puissance, mais puissance que nourrit et accroît une courageuse et constante prière.

C'est la prière, daignez ne l'oublier pas, qui va chercher au ciel et en fait descendre la grâce et le secours divin.

Dans la 4e *conférence*, M. de Ravignan s'est attaché à faire l'exposé du dogme catholique de la *liberté de l'homme* et de l'*action divine sur cette liberté*. Pour procéder avec ordre, il a divisé tout son discours en trois parties : quelle est la liberté de l'homme? sur quoi est-elle fondée? comment peut-on l'accorder avec l'action divine?

1° La liberté catholique, c'est pour l'homme la faculté de choisir entre le bien et le mal, entre une chose et son contraire. Cette énergie de choix et de détermination a un point fixé : de là ce qui constitue la liberté telle que l'entend la foi catholique. Il y eut un état primitif d'innocence et de justice originelle; l'état présent est l'état de la nature tombée, mais réparée. L'homme primitif était libre; l'homme tombé l'est encore. L'humanité sortant des mains du Créateur reçut une disposition surnaturelle. Dieu lui donna dès l'origine des moyens proportionnés à sa fin; des moyens surnaturels; c'est la *grâce*, cette forme mystérieuse et divine, dont l'existence est révélée, dont l'essence intime est inconnue. Dans l'économie de la réparation, l'homme tombé garde avec la liberté sa destination surnaturelle primitive, et, par les mérites du réparateur divin, il reçoit encore la grâce surnaturelle proportionnée à sa fin.

Dès lors tous peuvent librement choisir entre le bien et le mal; ils peuvent embrasser la réprobation ou la gloire; même au sein de l'erreur, du paganisme, de l'hérésie, même dans le gouffre des plus invétérés désordres, l'homme est libre, et libre jusqu'au dernier souffle d'existence.

2° Sur quoi est fondée la liberté de l'homme?

Il est des preuves directes de la doctrine de l'Eglise sur la liberté de l'homme. Dieu environna son autorité du témoignage éclatant des faits; l'Eglise expose d'ailleurs ses raisons et les bases de sa foi. Raisonnablement, il n'y aurait d'opposable ou de contraire à la liberté de l'homme que l'action divine. Si donc l'action divine fonde et produit elle-même la liberté, quelle difficulté peut-il rester? aucune, bien évidemment. Puis il s'écrie;

Ah! depuis le fumier de Job et les pleurs de Jérémie, depuis l'agonie du Jardin des olives et du Calvaire, que d'infortunes illustres ou cachées pour la vertu! et l'on peut lire comme une vaste inscription enveloppant l'univers, comme une voie d'option présentée à l'homme: Veux-tu grandir, sois coupable; veux-tu souffrir, sois vertueux.

Et quand, à l'exemple du grand Moïse, le chrétien répond avec sa foi: Je veux souffrir: quoi, ce ne serait pas un libre héroïsme! Non, Messieurs, je ne crois pas que rien puisse mieux établir la liberté humaine que cette préférence donnée pour soi-même, en soi-même, à la souffrance avec la vertu, sur la prospérité avec crime. Et que de nobles victimes l'attestèrent dans tous les tems!

Mais surtout que l'homme saintement ennemi de lui-même à la façon de l'Evangile, déchire les séduisans bandeaux qui fascinent ses yeux; qu'il ne craigne pas d'envisager l'austère vérité, qu'il l'embrasse, la serre, et, comme une voix poignante, la fasse pénétrer jusqu'à son cœur, séjour d'illusions et de désirs; que là il s'arme de prière, de privations, qu'il lutte contre les soulèvemens des passions, contre le torrent de l'exemple; qu'il s'arrache l'œil, la main, l'âme d'une existence enivrante et fortunée; et que seul ainsi caché aux yeux des hommes, et peut-être livré à leurs calomnies et à leurs mépris, il chérisse ses souffrances et ses combats, parce qu'il marche après un maître qu'il aime. C'est le chrétien généreux et fidèle; j'en vois parmi nos rangs; c'est sur eux une action marquée de Providence et de grâce. Mais, s'il n'y a pas là aussi l'actuelle indifférence, l'énergie de choix, vouloir contre vouloir, pouvoir l'un, pouvoir l'autre, s'il n'y a pas le vainqueur de soi malgré soi, le choix libre et fort, s'il n'y a pas la liberté enfin sans l'action intérieure et di-

vine, il faut renoncer à toute langue et n'en parler aucune ; car elles ne signifient plus rien.

3° Enfin, comment la cause première toute puissante, en agissant sur la volonté de l'homme, la laisse-t-elle pourtant libre?

Parmi les théologiens catholiques, les uns ont pensé que Dieu produisait l'acte, la détermination de l'homme, mais la produisait libre (ce sont les Thomistes) ; ils n'ont vu là aucune impossibilité. D'autres ont pensé que Dieu tempérait et accommodait l'action de sa grâce, de manière à amener l'homme à consentir librement (ce sont les Molinistes). Ce sont de simples opinions qui n'ont rien de contraire à la foi. Répugnance entre l'action de Dieu et la liberté, il n'y en a pas ; mais il y a mystère et profond mystère. Qu'en conclure? Dans les sciences, dans toute marche raisonnable et logique l'on va et l'on conclut du connu à l'inconnu. En raisonnant sur les mystères, c'est l'inverse que l'on a pris trop souvent, contre toutes les lois du bon sens. On a dit : l'action de Dieu, sa prévision ne peuvent s'accorder avec la liberté de l'homme. Donc Dieu n'agit pas, ne prévoit pas, ou l'homme n'est pas libre. La saine logique doit procéder différemment et dire : Deux faits sont constans, avérés, indubitables; Dieu agit et prévoit; l'homme est libre : donc il y a accord, quoiqu'inconnu, entre ces deux choses. C'est la seule conclusion raisonnable ; c'est logique, c'est bon sens, c'est critique et c'est la foi: Comment notre âme et notre corps sont-ils mis? Nous l'ignorons : mettrons-nous en doute l'âme et le corps, ou leur union? On contestait à un philosophe le mouvement : pour le prouver il se mit à marcher.

Mais de l'obscurité de cette croyance, l'orateur en conclut la nécessité de la foi, et d'une autorité pour régler la foi.

Un abri, un refuge, un asile, il n'y en a qu'un seul au monde : la foi et l'autorité dans la foi ; c'est l'Eglise.

Tout le reste cherche à tâtons, et s'égare dans l'horreur des ténèbres.

Là, du moins, on se rasseoit et l'on respire. Là du moins l'homme comprend, il croit qu'en Dieu et par l'action de Dieu il est libre. — Libre de ressaisir un moment sa pensée, au milieu du tourbillon qui l'emporte, et de s'interroger sur sa destinée, sur sa route et sur son terme.

Libre de dessiller enfin ses yeux ; de ne plus se bercer de vains rêves, de trop longues erreurs : de se dire : Il y a donc une vérité, une foi!

Libre, Messieurs, quoi qu'on en puisse penser, de ne plus courber sa tête vers la terre, sous un joug brutal et grossier, mais de la relever confiante et pure vers les joies de l'esprit et d'une noble indépendance.

Puissiez-vous bien le comprendre! le mot de fatalisme pratique : je ne puis pas, ne saurait être vrai contre la foi, contre la conviction intime.

Dans la 5e *Conférence*, M. de Ravignan traite du *lien religieux*. Que ce lien existe, personne ne saurait le nier, personne en effet ne l'a nié ; les anciens comme les modernes, les Payens comme les Juifs et les Chrétiens, ont toujours reconnu que l'homme devait être assujéti à une loi. Mais quelle est cette loi souveraine de l'âme intelligente et libre? quel en est le principe, quelle en est l'essence? Pour le bien connaître il faut avoir recours à l'histoire; et sur cela l'orateur fait l'histoire de l'*erreur*, puis de la *vérité*.

Et d'abord voici à grands traits l'historique de l'erreur :

La théologie *orientale* sur le bien religieux présente des idées sublimes d'abord, mais bientôt poussées jusqu'au délire par l'exaltation mystique et panthée.... Il y est dit : *La religion est l'échelle par laquelle les hommes montent au ciel. Sans la dévotion envers Dieu, l'homme ressemble à l'arbre du désert.* Puis viennent les folies polythéistes ou panthées. Le bien consiste à éteindre ses désirs, son intelligence, son action ; à cesser d'être, pour se confondre avec la sienne par l'absorption en Dieu. Quand on a ainsi anéanti toutes ses facultés, on devient semblable à Fô. C'est consolant. Voilà l'excès abusif de la grande vérité : l'homme doit tendre à l'union divine ; excès qu'adoptèrent le quiétisme et l'illuminisme allemand.

La *Grèce* qui ne sut guère être sérieuse qu'en se jouant, enfanta divers systèmes sur la loi souveraine et intérieure de l'homme. Pour les uns la loi suprême de fin et de béatitude fut la traquillité d'esprit, ou le contentement, ou la volupté. Pour d'autres ce fut se suffire à soi-même, être modéré. Dans la vieille école italique c'était la très-parfaite connaissance des nombres ; dans l'école stoïque, il fallait avoir la même vertu que Dieu. Chez le philosophe de Stagyre, à la vertu il fallait joindre la santé, la richesse ; et sauf la vertu, c'est l'avis de beaucoup de monde. Socrate plaça la loi suprême dans la vertu et la justice propre à chacun ; Platon la fit consister à être semblable à Dieu en la manière que nous le pouvons. Éclairs du génie ou d'une raison plus saine! rayons ressaisis de la lumière qui éclaira l'homme dès l'origine!... J'omets à dessein toutes les affreuses et immorales inconséquences de la sagesse payenne, même dans ses sommités les plus couvertes de gloire!... J'omets les orgies légales du culte établi... Incohérences, folies d'erreurs, divagation, opprobres de doctrines; ce fut là, réellement, malgré quelques lambeaux déchirés et incomplets de vérité, le chaos philosophique ancien.

Le Christianisme avait paru. Le travail de divergence n'a pas cessé. Le

Christianisme avait restitué, fixé la notion fondamentale de loi, de religion; et une grande masse d'esprits s'y tint comme à la demeure établie. Un trop grand nombre voulut en remuer les bases. L'hérésie, qui déraisonna sur tout, dévia peu cependant sur ce point. Altérér la nature du lien religieux, serait au-delà de l'hérésie, puisque c'est plus qu'elle.

Il était réservé à la philosophie moderne, surtout à la philosophie du 18e siècle, d'aller jusque là... Pour elle, ce fut tantôt l'intérêt propre qui devait être le mobile unique, universel : la loi d'égoïsme, des noms trop fameux l'enseignèrent, trop de cœurs l'ont retenue et adoptée!... Tantôt c'était l'intérêt public dont on faisait, comme dans Rome antique, une idolâtrie de l'état, un paganisme réel qui existe encore pour quelques-uns. Pour certains économistes, c'est le système utilitaire, c'est l'utile qui est toute base de loi et de devoir; l'utile, autre chose, certes, que le juste et le moral. Enfin, pour un grand nombre, toute la destinée de l'homme était de suivre les appétits de la nature. Et que dire de toutes les folles opinions de nos jours? Qu'on place encore dans un sensualisme grossier la loi suprême de l'homme, qu'on dise, en phrénologie, que religion ce n'est qu'un mode d'action plus ou moins énergique de quelques organes; que religion c'est un code formulé par des hommes stupides qui exploitent à leur profit le sentiment de vénération dont la naturé nous avait doués pour d'autres fins...; que d'autres pensent qu'un sentiment religieux, une religiosité vague, un christianisme de poésie, suffisent, toutes formes de cultes ou de croyances étant indifférentes...; d'autres que tout consiste dans le progrès social, dans le travail successif de civilisation...; qu'on ramène les abstractions mystiques et panthées, les rêves funestes de travail et de communauté et de fraternité universelle... qu'on se livre sans frein et sans mesure à toute l'indépendance rationaliste, idéaliste ou rêveuse, sans règle aucune de penser ni d'agir, balancé dans les tristes illusions de la molle indifférence et des molles opinions... Ne sont-ce pas les perpétuelles inconstances et le châtiment aussi, et les maladies de l'esprit d'erreur?

Mais quoi! il n'y a donc plus même une vie d'erreur possible? Le dirai-je? Hélas! non. Une erreur forte, ardente, suivie, instituée; désormais impossible. Et je suis réduit à le déplorer. Une erreur passionnée, puissante, c'est crise redoutable, je le sais, qui peut être fatale, mais qui peut être salutaire. C'est la crise qui sauve ou qui tue. Mais une tiède, une vague, une morne indifférence, ce n'est pas la mort, ce n'est pas la vie, ce n'est plus espoir de vie.

Et n'allons-nous pas ainsi flottant languissamment, sans mort, sans vie, sans vérité, sans erreur, et comme nageant parmi toutes les erreurs? Où allons-nous donc? Je n'aperçois plus que deux voies. La molle, et pa-

resseuse, et languissante indifférence, qui descend au plus profond abîme; l'énergique, simple et puissante voie catholique, qui conduit à la vie.

Après avoir prouvé que l'erreur ne pouvait offrir qu'un symbole informe, incohérent, qu'il était même impossible à l'homme de mettre en pratique, l'orateur examine la *vérité catholique*.

Un livre, expression calme et naïve de nos symboles..., dépositaire des plus sublimes leçons qui jamais furent données à la terre..., l'un des premiers dont votre enfance balbutia la lecture, que votre jeunesse a trop tôt oublié, peut-être; il vous enseigne la grande loi, la haute destinée de l'homme... Pour m'élever au-dessus de la philosophie, de la science et du génie, et de toute législation, et de toute éloquence, je dois parler la langue la plus familière du Christianisme... Le curé de campagne demande à l'enfant : Pourquoi avez-vous été créé? L'enfant répond : Pour connaître, pour aimer, pour servir Dieu; et toutes les écoles savantes, toutes les méditations des plus profonds penseurs sont à jamais convaincues d'ignorance et de folie... Vous cherchez la science de l'homme, vous scrutez la nature, vous recherchez péniblement les conditions du bien-être privé et social; et vous n'avez pas trouvé dans vos souvenirs cette sublime simplicité de l'enseignement catholique. Elle exprime tout cependant, tout l'homme, sa nature, sa fin, sa loi première.

Dieu est connaissance et amour... Le terme infini de cette connaissance et de cet amour c'est Dieu même. L'être de l'homme, image de l'être divin, est tout entier destiné à connaître et à aimer l'infini... Telle est la nature, tel est le principe du lien religieux.

Il y a une raison que je voudrais vous faire méditer profondément. Dieu est le principe, et maître enfin de tout ce qui existe. Principe, il donne l'être, il crée... Dieu est le maître. Certes, l'infini est roi, et roi absolu. Il règne, il commande, il gouverne avec la toute-puissance. Le souverain abdique-t-il, perd-il ses droits quand il les communique et les délègue? Dieu communique et délègue la force, l'intelligence et l'être. Dieu peut-il perdre ses droits sur l'homme? Maître et souverain de l'homme, Dieu a pu, a dû même lui dicter des lois. Ces lois les connaît-on? les recherche-t-on? Dieu a pu encore se substituer sur la terre une autorité visible, une autorité qui enseigne, juge, règle en son nom. S'il l'a voulu, qui l'en empêcha? Il l'a pu; est-ce bien sûr qu'il ne l'ait pas fait? Et s'il l'a fait, quelle conséquence? Obéir.

Si l'on y réfléchissait! L'homme vivre indépendant de Dieu, c'est délire, et crime, et folie. Donc, tendre à Dieu, c'est la loi

L'orateur a terminé par cette comparaison, et par cette exhortation tout apostolique :

Quand un homme illustre dans la science eut découvert et proclamé la grande loi du monde physique, la loi de l'attraction universelle, on salua avec transport cette glorieuse conquête du génie, on l'étudia, on l'étudie sans cesse. De cette loi, de ce principe, on vit se dérouler comme une vaste conséquence la merveilleuse ordonnance et l'ensemble de l'univers; on y put lire l'unité, la stabilité des immenses mouvemens du système, et l'on se plut à voir cette puissante action d'un centre dominateur, régissant la constante fidélité des corps qu'il attire.

Mais on n'y voit pas, ou du moins on voulut bien rarement y voir la faible et imparfaite image des lois du monde religieux et moral. Dieu aussi appelle tout à lui; la grande loi des intelligences est de se mouvoir constamment autour de ce foyer immense de lumière, de bonheur et de vie; et quoi qu'on en ait, mille forces régulatrices avertissent et pressent d'y tendre.

La foi déplore ces fluctuations du doute, ces longues résistances, et ces déviations honteuses subies avec le joug du vice, et ces lueurs d'espérances éteintes, et ces demi-désirs étouffés, et ces craintes cachées, ce trouble, ce malheur intimes qui fatiguent de jeunes âmes égarées loin de leur route. La foi, sa fixité, sa vie peuvent seules vous rendre la lumière, la paix; vous le savez bien. Puissiez-vous encore, dans ces grands jours qui vont bientôt venir, en faire la douce expérience, et marquer encore de vos pas généreux cette voie véritable qui conduit au Dieu de toute justice et de toute sainteté.

La 6e *Conférence* a eu pour but de trancher la grande question entre le matérialisme et le spiritualisme, en prouvant la *spiritualité de l'âme*. Différens genres de preuves.

1° Par l'*état présent*. Cet état, en considérant tous les objets de la nature, prouve que rien n'est anéanti; tout se change et se transforme, mais rien ne se perd, rien ne rentre dans le néant; comment supposer que l'âme seule, la plus noble substance de la création, y rentrerait? et cela dans quel moment? Dans le moment même où l'âme, après avoir été l'esclave de la matière, vient enfin de s'en délivrer, va reprendre ses ailes, son existence spirituelle, naturelle; c'est alors que l'on voudrait qu'elle fût anéantie! Cela ne se peut.

2° La *sanction* que Dieu a dû ajouter pour l'exécution de sa loi, empêche aussi de supposer l'anéantissement de l'âme. Or,

sans l'immortalité, plus de sanction. L'amour du beau, du vrai, la conscience, peuvent bien diriger quelques âmes choisies; mais la masse, mais la foule, comment les contenir sans la crainte?

3° La *providence de Dieu*, qui voit tout, qui a dû pourvoir à la conservation de l'ordre du monde, qui doit récompenser le bien et punir le mal, doit à la créature l'immortalité de l'âme.

4° La *raison de l'homme* prouve elle-même, par toute la conduite de la vie, qu'il existe une immortalité. Le besoin que l'âme ressent du bonheur, et cette tendance vers l'infini; ce cœur de l'homme, que les biens de cette vie ne peuvent satisfaire; le droit que s'attribue l'homme de récompenser et de punir, et qui serait absurde si Dieu n'avait pas établi des récompenses et des peines; tout cela prouve qu'il y a immortalité. C'est en vain que quelques-uns prétendent que la paix de la conscience est une récompense assez grande pour la vertu. Oui, sans doute, c'est une récompense, mais principalement et surtout parce qu'elle attend une autre vie. Cette paix prouve donc l'immortalité. Quant aux remords que ressent le crime, il faut entendre ici l'orateur.

Le crime, le vice, dit-il, ont leurs remords, peine réelle, inévitable si l'on veut. Remords du crime, ils ne sont pas l'ouvrage de l'impie; toujours à jamais il les aurait vaincus, s'il leur eût donné naissance : c'est la voix de Dieu qui trouble et qui menace.

Mais l'impie va mourir, que se passe-t-il donc?

Il est déchiré de craintes, de regrets, d'angoisses cruelles.

Et quel moment Dieu choisit-il pour redoubler la force du remords Le moment où le remords devient le plus inutile, si l'immortalité n'est qu'une chimère; le moment où les forfaits n'ont plus besoin de frein, parce qu'il devient impossible d'ajouter à leur nombre. Et le remords alors! Ainsi Dieu n'aura d'autre moyen pour punir le scélérat que d'appeler l'erreur à son aide, que de l'environner de frayeurs folles et mensongères. L'instant où Dieu redoublerait ses menaces serait celui où il est près de remplir tous les vœux de l'impie, en le plongeant dans le néant qui seul peut le soustraire à la vengeance divine. Ce serait donc le Dieu de l'illusion, des contradictions, du mensonge, et de l'imposture! En vérité l'athéisme est préférable à ce théisme sacrilége. Remords, gage d'immortalité.

Ici l'orateur résume en ces termes tous ses argumens.

Je chéris la vertu... elle triompherait si ma puissance secondait mes vœux... O Dieu, m'as-tu donc fait plus juste que toi? Je t'aime; que de combats j'ai soutenus pour toi? que de passions j'ai réprimées!... et tu m'anéantirais!... J'ai vu l'impie heureux, fier de ton oubli... Voilà ce que tu fis pour le crime!... J'ai vu le juste dans le mépris, dans l'indigence où il mourut... Voilà ce que tu fis pour la vertu! Et l'instant où le juste allait te demander sa récompense, où les forfaits des méchans appelaient ta vengeance, serait celui où tu les plongerais tous deux dans les abîmes du néant..... Tu ferais donc des prodiges pour apprendre à te haïr!.... Quel sera mon crime si je me dis meilleur que toi? ou plutôt quel n'est pas le crime de ces hommes dont le dogme affreux m'inspire ce blasphême?

Au moins, si Dieu se fût montré favorable à la vertu, s'il avait pris soin d'en applanir les voies; mais il a donné au vice tous les attraits, tous les obstacles à la vertu. Veux-tu être méchant, ô homme! l'auteur de la nature a tout fait pour toi... Laisse éclore dans ton cœur le germe à jamais fécond des passions... Vois au contraire ce que Dieu a fait pour t'éloigner de la vertu... il en a hérissé toutes les routes d'épines et de difficultés...; au dedans les passions, les désirs effrénés; au-dehors les mépris, les persécutions, les piéges : et Dieu se ferait un plaisir cruel de la laisser sans espoir! Au lieu d'animer le juste par ses promesses, il lui annoncerait qu'à la mort ses peines, ses travaux, ses combats, tout est perdu!... Le tyran le plus féroce, en fondant un empire, eût-il fait davantage en faveur du crime? eût-il moins fait pour la vertu? Donc il y a une autre vie.

Enfin l'orateur tire une preuve d'une raison d'où on ne l'attendait pas, du suicide.

Le suicide! mais c'est une protestation de matérialisme et de néant. Il dit : Plus rien après la vie; mourons.

Il dit bien plutôt : Pas de bonheur dans la vie, ce n'est que chagrin et infortune; mourons.

Point de bonheur dans cette vie, et mon âme en est altérée; c'est une soif qui la dévore, qui doit être satisfaite, que Dieu me donne, qu'il doit remplir; ailleurs donc.

Mais l'insensé ne peut pas attendre; il ne veut pas souffrir; il usurpe le droit de donner la mort qui ne lui appartint jamais. Son crime consommé échappe dans le tems à la peine : la peine doit atteindre le crime; plus dans la vie, cette vie a cessé par l'acte même coupable; ailleurs donc encore la peine.

Enfin une dernière considération, c'est que si, réveillant les

générations éteintes, et séparant les bons d'avec les méchans, on demandait à chacun ce qu'il désire sur l'immortalité, nul doute que les bons ne la désirassent, et que les méchans ne dissent : *périsse notre âme*. Que l'on choisisse quel doit être le sentiment le plus vrai : celui des bons ou celui des méchans ?

Enfin dans la 7ᵉ *Conférence*, M. de Ravignan a traité des *caractères de l'enseignement religieux*.

Il y a besoin religieux ; donc il faut un enseignement religieux, et dans cet enseignement certains caractères doivent se rencontrer, afin que l'homme puisse reconnaître le vrai et s'éclairer de sa lumière. Ces caractères hors de la foi sont absens. Ils sont présens dans la foi catholique. De sorte que tous les efforts de l'homme n'enseignent pas, et que le catholicisme seul enseigne l'humanité.

Après avoir ainsi exposé le sujet de sa conférence, l'orateur montre dans sa première partie, *quels sont les caractères de l'enseignement religieux*.

Ces caractères sont principalement : *puissance de vérité*, *certitude d'autorité*. La puissance de la vérité se prouve principalement en ce que les enseignemens de la religion, seuls, sont capables de résoudre toutes les difficultés de notre position sociale et individuelle ; l'irrésolution, le doute, la fin de l'homme, la base de la morale, le besoin d'enseignement, etc., tout cela est parfaitement résolu par l'enseignement de la religion.

La certitude d'autorité est prouvée par la nécessité de ce même enseignement, qui ne peut être autre pour la masse du peuple. Les philosophes ont beau faire prévaloir leur enseignement rationel, leur examen, leurs discussions ; les masses ne peuvent être enseignées que comme les enfans ; or l'enseignement catholique est le seul qui convienne aussi bien aux masses qu'aux individus.

Dans la seconde partie, M. de Ravignan a prouvé la nécessité de l'enseignement religieux par l'impuissance où a été l'esprit humain, pendant 60 siècles, de rien établir de solide, rien qui satisfît sa raison ou son cœur. Or, cet admirable enseignement se résume en quelques mots : un Dieu unique, principe et fin de l'âme; une âme libre, immortelle, réparée, secourue de Dieu. Voilà que tout est établi, et cela ne change pas. Que l'on sorte

de là, on ne rencontre plus que l'enseignement payen, qui n'a rien pu établir; l'enseignement protestant, qui s'appuyant en dernière analyse sur la raison, est purement payen sous ce point de vue; ou bien enfin l'enseignement catholique, s'appuyant sur l'Eglise, c'est-à-dire sur une autorité visible, patente, pouvant répondre aux difficultés et préciser le symbole, et qui fait profession de ne rien changer, mais de conserver fidèlement la doctrine de Jésus-Christ, à qui elle remonte par la succession unique et non-interrompue de ses pontifes.

Voici maintenant quelle a été la péroraison de l'orateur et ses adieux à son auditoire:

Messieurs, nous avons terminé la carrière. En vous contemplant une dernière fois réunis autour de cette chaire, d'où je vais descendre pour n'y plus remonter, je ne puis, je l'avoue, me défendre d'une vive émotion.

Aux sentimens de reconnaissance, de joie, d'espérance, vient se mêler un sentiment de regret, de peine intime aussi. Souffrez qu'en vous quittant je l'exprime avec franchise. Combien parmi vous ne sont pas heureux, cherchent à l'être! Pas heureux dans leur cœur, déçus, abusés qu'ils furent dans leurs recherches et leurs désirs.

C'est que, loin de la foi, les passions trompent et oppriment, l'indifférence pèse, les systèmes fatiguent et laissent vide; et la tranquillité apparente n'est pas la paix réellement sentie. Non, avec les opinions et les incertitudes humaines vous ne fûtes pas heureux; avec elles vous ne fûtes contens ni d'elles ni de vous.

Je le suis, moi, de ma foi et de ses lois; je le suis de moi-même quand je les prends pour règle. Et j'ose bien vous défier de trouver parmi tous les disciples fidèles du catholicisme un seul homme qui ait fait la même expérience, et qui puisse vous dire franchement : Je ne fus pas heureux en suivant l'enseignement catholique; mon cœur s'est repenti d'avoir été fidèle à ses préceptes; j'éprouvai le remords, et mon âme perdit le repos, son bonheur, en s'attachant aux leçons de Jésus-Christ.

Ah! cette homme n'existe pas; il n'exista jamais; il n'existera pas : j'en suis sûr. Et tous les prétendus systèmes, tous les vains prétextes viennent se briser contre cette preuve de sentiment et d'expérience.

Puissiez-vous donc la faire vous-mêmes, cette douce expérience, vous surtout, jeunes encore et encore égarés, vous cependant nos espérances d'avenir. C'est le vœu le plus ardent de mon âme.

Alors vos jours, déjà traversés par tant d'orages, redeviendront plus purs et plus sereins; et si la vie vous apportait encore, pendant que vous habitez la vallée de larmes, des vicissitudes et des peines, du moins vous

saurez trouver le remède à vos maux, et un appui consolateur dans l'infortune.

Ainsi par la foi vivante, par ses convictions sincères, pourrez-vous ramener la vie au sein d'une société qui semble pencher vers sa ruine. Et vous consolerez l'Eglise affligée. Ainsi reporterez-vous au cœur de votre évêque le tribut de consolations que son zèle voulut répandre sur vous en abondance.

Une dernière fois la tendre sollicitude d'un pontife et d'un père va invoquer sur vous le nom du Seigneur. Qu'il soit votre secours, votre joie, votre force pour le tems du passage, pour l'arrivée au port éternel.

Il nous reste à faire connaître l'allocution prononcée par Mgr. l'archevêque à la fin de cette station. Nous la donnons ici; elle sera le digne éloge du talent et de la méthode de l'orateur, et servira de réponse à ceux qui, malgré l'évidence, ne veulent pas convenir de tout le bien que font les conférences ouvertes dans la métropole de Paris, pour l'usage particulier des jeunes gens de ce siècle.

Avant de terminer le cours de ces instructions quadragésimales, avant de nous séparer, nous avons coutume chaque année de vous manifester les sentimens d'un cœur qui croit avoir le droit de compter sur les vôtres.

Ces sentimens sont ceux de la joie et de la reconnaissance. Au Seigneur d'abord, toute action de grâces et louange de ce qu'il vous a comblés de tant de faveurs, de dons spirituels. *Benedictus Deus, qui benedixit vobis omni benedictione spirituali.* Qu'il soit béni de ce que sa sagesse incréée vous a été annoncée par une voix qui portait à vos esprits la lumière, et pénétrait vos cœurs par l'onction la plus douce.

Mais aussi que l'*ange* de l'Evangile éternel reçoive en ce jour le témoignage solennel de notre vive et profonde reconnaissance, lui qui s'est prodigué pour nous avec tant de soin, de travaux et de talens, pour la grande, la plus *grande gloire de Dieu.* Dieu seul en effet peut suppléer à l'insuffisance de notre reconnaissance humaine, et c'est pour cela que nous le supplions de lui accorder la seule récompense qu'il ambitionne, et dont il est digne, c'est-à-dire de lui destiner une de ces places brillantes réservées aux cieux à ceux qui auront évangélisé leurs frères : *qui erudiunt multos sicut stellæ fulgebunt, in perpetuas æternitates.*

Et vous, Messieurs, soyez bénis surtout de votre docilité filiale, qui vous a fait accourir en nombre aussi prodigieux à la voix de votre évêque, qui vous conviait autour de cette chaire. Ce concours, cette assiduité ont inondé de joie un cœur pastoral, et lui ont rappelé une fois encore com-

bien le sort qui lui est échu dans l'Eglise, est désirable et digne d'envie. *Funes ceciderunt mihi in præclaris.*

Puisse cette bénédiction non-seulement vous environner, vous combler, vous faire produire les plus dignes fruits, mais s'étendre sur vos familles, sur vos enfans, jusqu'aux futures générations: *Adjiciat Dominus super vos, super vos et super filios vestros.*

Nous croyions, en finissant, pouvoir offrir un abrégé très-succinct des Conférences qu'a faites à Metz M. l'abbé Lacordaire, que l'on peut appeler le fondateur des Conférences de Notre-Dame; mais la personne qui avait bien voulu nous promettre ce travail, a reculé devant la difficulté de resserrer dans de justes limites un ensemble de Conférences qui ont continué sans aucune interruption depuis l'Avent jusqu'à la fin du Carême. Qu'il nous suffise de dire que les Conférences de Metz ont été une magnifique continuation des Conférences de Notre-Dame de Paris; elles ont été plus parfaites encore, car l'orateur, sans cesser d'être aussi brillant, avait puisé quelque chose de plus profond et de plus parfait à la source même du Catholicisme, à Rome, où il a passé deux ans. Aussi qu'il nous soit permis de dire aux deux orateurs : « Continuez votre carrière, c'est à vous » qu'était réservée la gloire toute chrétienne de réconcilier le » siècle avec la religion. Quant aux critiques isolées, forts de » l'approbation de vos évêques, laissez-les passer inaperçues ou » impuissantes. La fréquence de vos auditeurs et les conver» sions qui suivent vos discours répondent assez pour vous !!! »

A. B.



Histoire.

HISTOIRE DU PAPE INNOCENT III

ET DE SES CONTEMPORAINS, PAR FREDERIC HURTER.

Deuxième Article[1].

Primauté de Rome. — L'Arménie renonce au schisme. — Tolérance à l'égard des Juifs. — Droits des papes sur l'élection des empereurs. — Ingratitude d'Othon. — Croisade et conquête de Constantinople. — Du divorce de Philippe-Auguste. — Interdit sur la France justifié. — Victoire sur les Mores en Espagne. — Opinion remarquable de Hurter sur la conduite d'Innocent à l'égard des hérétiques. — Ouverture du concile de Latran. — Sa mort.

M. Hurter a divisé l'histoire d'Innocent III en autant de livres que ce pape a occupé d'années le trône pontifical, c'est-à-dire 18. Il jette d'abord un regard sur les affaires de Rome, puis il s'éloigne de ce centre pour s'étendre jusqu'à la circonférence du vaste champ embrassé par la sollicitude et l'activité de son héros. Quant aux affaires intérieures, bornons-nous à une réflexion de l'auteur, également applicable à des tems différens, et au règne de plus d'un pape. Les Romains s'étaient empressés avec joie de jurer obéissance et fidélité au nouveau pontife, immédiatement après son élection, et lui, de son côté, respectait leurs droits. Mais une telle concorde n'était pas au gré de ceux qui voulaient profiter de leur pouvoir pour pêcher en eau trouble[2]. Ces hommes commencèrent donc à s'entendre avec le peuple pour l'exciter à réclamer je ne sais quels droits, et lui persuader que le tems était venu de secouer le joug qui l'oppri-

[1] Voir le 1er art. dans le n° 94 ci-dessus, p. 278.

[2] Quod non poterant in aquâ clarâ piscari, cœperunt aquam turbare. *Gesta*, c. 133.

mait; couvrant, ainsi que d'autres l'ont fait et le font encore, leurs intérêts personnels du voile d'un noble zèle pour le bien public. Ainsi, les papes se virent engagés dans une lutte qui dura pendant plusieurs siècles, contre les grands et le peuple de la capitale et des provinces, et forcés plus d'une fois de chercher leur salut par la fuite dans des contrées étrangères, sans qu'ils cessassent cependant de gouverner l'Eglise universelle avec une autorité partout respectée. C'est que la foi est plus puissante que la force matérielle, et celui à qui obéissent les intelligences conserve jusque dans les fers ses fidèles sujets, et ne cesse pas d'être un souverain vénéré.

Parmi le grand nombre de faits importans, contenus dans le livre III de M. Hurter, qui correspond à l'année 1199, deuxième du règne d'Innocent, nous remarquons sa correspondance avec l'empereur Alexis et Jean, patriarche de Constantinople. Ce dernier s'étonne d'entendre Innocent appeler l'Eglise de Rome l'Eglise universelle, et la mère de toutes les Eglises. « L'Eglise de Jérusalem, dit le patriarche, comme » quelques controversistes modernes, est la vraie mère de » toutes les Eglises. » Le Pape répond : « L'Eglise romaine est » l'Eglise universelle, en ce qu'elle représente l'unité de toutes » les Eglises particulières, et qu'elle préside à toutes. L'Eglise » de Jérusalem est appelée la mère de toutes les Eglises, parce » qu'elle a été la première, quant à l'époque de sa fondation ; » mais l'Eglise romaine mérite ce nom, comme étant la pre- » mière en dignité. Ainsi, André fut appelé à l'apostolat avant » Pierre, et cependant Pierre est le premier et le prince des » Apôtres. »

Si les relations avec l'empereur et le patriarche grec, restèrent alors sans résultats, celles qu'Innocent entretint avec le souverain d'Arménie furent suivies d'un plus heureux succès. Un territoire, correspondant en grande partie à la première et à la seconde Cilicie, appelée aussi *Armenia minor*, pour la distinguer de l'*Armenia major*, laquelle s'étendait plus au septentrion, jusqu'à la mer Caspienne, à l'endroit où touchaient les frontières de l'empire Persan et de l'empire Byzantin, formait alors un état indépendant, dont l'origine remontait à l'époque où les empereurs romains envoyaient dans les provinces éloi-

gnées des gouverneurs investis de pouvoirs extraordinaires. En admettant que les Apôtres eux-mêmes aient répandu dans ces régions les premières semences du Christianisme, cependant il n'y fut pas solidement établi et embrassé par la majorité des habitans avant Constantin le grand. Saint Grégoire fut l'instrument dont se servit le Seigneur pour cette conquête évangélique; le surnom d'*Illuminateur*, qu'il reçut, lui convient mieux qu'à tant d'autres qui l'usurpent de nos jours, parce que leur scepticisme et leurs vaines subtilités obscurcissent la lumière, plutôt que de la rendre plus brillante [1]. L'erreur d'une seule nature dans le Christ, condamnée dans le 5e siècle par le concile d'Ephèse, fut adoptée par les évêques d'Arménie; et dès lors ils commencèrent à se montrer en dissidence avec l'Eglise universelle, non-seulement par la langue et les cérémonies, mais encore sur le dogme lui-même. Le chef de leur établissement ecclésiastique, appelé *Catholicos*, avait sous sa juridiction des évêques, des prêtres et des moines, formant un clergé remarquable par la culture des lettres et des sciences. Léon, qui gouvernait l'Arménie au tems d'Innocent, se vit menacé par ses voisins; d'un autre côté, il désirait rétablir dans sa personne l'ancien titre de roi d'Arménie, tombé dans l'oubli. Il ne pouvait atteindre ce but sans le secours du Pape et de l'empereur, ces deux chefs du monde chrétien. C'est pourquoi il résolut de s'attacher à l'empire par les liens les plus étroits. Aussitôt que Henri VI eut été couronné par Conrad, archevêque de Mayence, premier prince spirituel de l'empire, au nom de Dieu, de la sublime Eglise romaine et du grand empire romain, le nouveau roi, ainsi que le *Catholicos* écrivirent au Pape, en protestant de leur soumission à toutes les lois de l'Eglise romaine, et le saluant « par la grâce de Dieu, évêque suprême et » universel, Pape, institué par Jésus-Christ, chef de l'Eglise » romaine, mère de toutes les églises. » Le *Catholicos* reçut le *pallium* des mains du cardinal légat Pierre, et promit en retour de cette faveur signalée, de visiter tous les cinq ans, par ses députés, la mère de toutes les Eglises, et d'assister à tous les con-

[1] Voir un long article sur l'introduction du Christianisme dans l'Arménie, dans le tome XIII, p. 7.

ciles qui se tiendraient outre-mer. Cette bonne intelligence avec l'Arménie ne fut troublée qu'à une époque postérieure à Innocent et aux croisades.

Le troisième livre de l'ouvrage de M. Hurter est terminé par un passage très-important sur la condition des Juifs dispersés dans toute la chrétienté. L'ignorance du véritable état des choses, dans le moyen-âge, le peu de propension pour le pouvoir spirituel, qui se faisait alors sentir partout, et le vain orgueil de notre époque, nous induisent trop facilement à croire que l'arbitraire et l'oppression étaient dans ces tems le caractère général de la vie ecclésiastique et civile. Parmi tant de faits qui pourraient servir à nous désabuser, se distingue une des dispositions d'Innocent même, relative aux Juifs :

Ils sont, suivant ses paroles, des témoins vivans de la vérité chrétienne. Nous devons plaindre l'endurcissement de leurs cœurs qui les empêcha d'écouter la voix des prophètes, de pénétrer le véritable sens de la loi et de reconnaître le Christ : mais ils n'en ont pas moins droit à notre protection. Ainsi, marchant sur les traces de nos prédécesseurs, nous les protégerons par des motifs de charité chrétienne. Si quelqu'un d'entre eux veut embrasser le Christianisme, qu'il ne soit pas maltraité : mais d'un autre côté nous défendons aux chrétiens d'user de violence pour les forcer à se faire baptiser, de les troubler dans leurs fêtes ou de les contraindre au travail que défend leur loi.

Qu'on ne croie pas cependant que le Pape ait voulu effacer la distance qui sépare les Chrétiens, rendus libres, des Juifs rendus esclaves par la mort de Jésus-Christ. Les Chrétiens devaient se tenir renfermés dans les bornes de la plus rigoureuse nécessité dans leurs rapports avec les Juifs. Il ne voulait point, par exemple, que les Chrétiens entrassent au service des Juifs, etc. Ces idées justes, élevées, et cependant charitables, contrastent autant avec la conduite des princes et des grands de cette époque, qu'avec les doctrines de la nôtre. Les grands, tantôt irritaient les Juifs avec un excès de cruauté, tantôt les comblaient de faveurs scandaleuses, selon qu'ils en étaient mécontens, ou qu'ils en avaient besoin. Quant à notre siècle, une fausse philosophie, ennemie des religions positives, s'efforce de faire disparaître toute distinction entre les Chrétiens et les Juifs, et voudrait les unir au moyen d'un indifférentisme, qui ferait ou-

blier aux uns le fondement du salut, et aux autres l'espérance d'Israël.

Le schisme de l'empire en Allemagne, et le divorce de Philippe-Auguste, forment les deux principaux objets de l'histoire d'Innocent, parce qu'ils occupèrent ce grand pontife jusque dans les dernièers années de sa vie. Quant à ce qui est de l'Allemagne, Othon, en 1199, et Philippe, peu de tems après, envoyèrent à Rome des ambassadeurs. Innocent, ayant convoqué une réunion de cardinaux, donna audience aux envoyés des deux compétiteurs. M. Hurter rapporte l'allocution du Pape, comme une des pièces, qui fait connaître la manière dont se justifiaient les idées du tems par les textes et les faits de l'Ecriture-Sainte.

Melchisédek qui accorda la bénédiction, dit le pape, était supérieur à Abraham qui la reçut. Le prêtre qui sacre le roi est supérieur au roi qui reçoit l'onction. Ceux qui ont autorité sur l'âme sont supérieurs à ceux qui n'ont du pouvoir que sur le corps. La domination d'un roi ne s'étend que sur un point de la terre. Pierre est le vicaire du Christ à qui appartient le globe entier avec tous ses habitans. Le sacerdoce est plus ancien que la royauté. Dieu institua le sacerdoce pour son peuple; celui-ci, en châtiment de son obstination, obtint l'établissement du pouvoir royal. Ceux qui, à diverses époques, se révoltèrent contre les rois, triomphèrent souvent d'eux; il n'en fut pas ainsi du sacerdoce, il se montra toujours invincible, et l'on n'en trouve pas un seul exemple dans l'ancien ou le nouveau testament. Contre le pape Innocent, s'éleva Anaclet; à Lothaire s'opposa Conrad; mais les deux catholiques, Innocent et Lothaire remportèrent la victoire, et les deux schismatiques, Anaclet et Conrad, succombèrent dans la lutte [1]. Vos maîtres poursuivit le pontife en s'adressant aux envoyés des deux rivaux, ont différé trop long-temps leur recours au siége apostolique auquel appartient de décider la question en première et dernière instance, puisque c'est la chaire de saint Pierre qui a transmis l'empire dans l'Occident, et que c'est le vicaire du Christ qui pose sur le front de l'élu la couronne impériale.

[1] M. Hurter fait remarquer l'habileté du pape dans le choix de cet exemple, en ce que, non-seulement son prédécesseur portait le nom d'Innocent, mais que les deux princes qui se disputaient la couronne appartenaient aux mêmes familles des rivaux du tems auquel il faisait allusion, et que le nouvel Innocent était sur le point de se prononcer en faveur d'un prince de la même famille qu'aurait préféré l'autre Innocent.

Dans une lettre adressée à tous les princes ecclésiastiques et temporels d'Allemagne, il les exhorte à ne point favoriser les compétiteurs, à qui serait refusé l'assentiment du Pape; car, en agissant différemment, ce serait perpétuer le schisme; et il leur rappelle que l'Eglise, uniquement attentive à la volonté de Dieu, ne peut pas céder aux volontés humaines. L'année suivante, Innocent envoya en Allemagne le cardinal Guido, pour y faire reconnaître sa sentence. M. Hurter rapporte la bulle dans laquelle le Pape examine les titres de chacun des rois compétiteurs, c'est-à-dire de Frédéric de Sicile, de Philippe et d'Othon, et où il expose les motifs qui l'ont déterminé à reconnaître ce dernier pour empereur. Quant aux droits d'élection, il reconnaît de nouveau que ce droit reste aux princes d'Allemagne. Le seul droit que le Pape se réserve, est celui d'examiner le mérite de l'élu, avant de lui poser la couronne sur la tête. « Si les » princes, dit Innocent, élisaient à l'unanimité un sacrilége, un » excommunié, un tyran, un fou, un hérétique, un païen, se» rions-nous obligé de lui donner l'onction sainte et de le couron» ner? » Il devait être difficile de répondre à un tel argument, pour ceux qui reconnaissaient au Pape le droit d'imprimer, par le couronnement, au roi élu des Allemands, le caractère sacré de la majesté impériale. Innocent ayant déclaré publiquement Philippe-Auguste incapable de porter la première couronne du monde, ne pouvait pas se flatter que les princes se montreraient empressés de se soumettre à un acte aussi hardi. « La cause de » Philippe, dit le roi de France, est la cause commune de tous » les rois. »

Le Pape était presque seul pour Othon. Ce qui irrita douloureusement Innocent, ce fut de voir que ceux qui avaient le plus de motifs pour embrasser sa cause, c'est-à-dire les évêques d'Allemagne, s'étaient presque tous déclarés contre lui. Ce qui pouvait encore plus accroître son embarras, c'est que Philippe, malgré les faveurs de la fortune, montra envers le Pape une modération que celui-ci n'aurait pas attendue même d'un Hohenstauffen. Ses victoires ne l'aveuglèrent point sur la nécessité de se concilier le siége apostolique, et il comprit combien le trône serait affermi par l'assentiment du pouvoir qui gouvernait les âmes. Il consentit donc à une trêve avec Othon, sou-

mettant le différend aux cardinaux et aux princes de l'empire, et se déclarant prêt à donner satisfaction au Pape et à l'Eglise romaine sur tous les points où il pourrait leur avoir fait quelque offense et causé quelque dommage. Touché de cette conduite, le Pape était décidé à faire de grands sacrifices pour la paix de l'Allemagne entière, lorsqu'un crime affreux vint changer tout-à-coup la face des choses.

Othon de Wittelsbach, poussé par des sentimens de vengeance personnelle, assassina son souverain, au moment même où tout semblait lui assurer la tranquille jouissance d'une couronne acquise par dix années de luttes et de guerres civiles qui avaient enfanté tant de maux et de crimes. Loin de s'en réjouir, Innocent déplora la fin malheureuse de son adversaire, et ne laissa échapper aucun moyen de témoigner l'horreur que lui inspirait le crime et le criminel. Il exhorta les princes à reconnaître Othon à l'unanimité, afin d'empêcher de nouveaux troubles, et menaça d'excommunier tout archevêque qui oserait couronner un autre empereur. On peut juger par la lettre que le pontife adressa au roi comment fut accueillie cette mesure dont il avait conçu de si grandes espérances. « Très-cher fils, lui » disait-il, nous avons un seul cœur et une seule âme, et le » bien qui résultera de notre union est tel qu'aucune plume ne » pourrait dignement le tracer. L'autorité pontificale et le pou- » voir royal, s'ils se prêtent un mutuel appui, n'ont rien à » craindre; mais il ne faut rien moins pour reconstituer le » monde bouleversé par le despotisme et l'iniquité. » Oui, cela est très vrai! s'écrie M. Hurter, les deux pouvoirs unis, et se soutenant l'un l'autre, sont suffisans pour répandre toute espèce de biens sur l'humanité; et, de nos jours, on ne peut espérer une régénération réelle et durable que par la puissante coopération des souverains et de l'Eglise.

Cependant les espérances de paix et de concorde entre l'Eglise et l'empire, qu'Innocent avait fondées sur l'élévation, la puissance, la reconnaissance d'Othon, ne se réalisèrent pas. Depuis son couronnement à Rome, il montra de plus en plus son projet de dévaster le patrimoine de Saint-Pierre, et de subjuguer l'Italie entière. Le Pape se plaignit amèrement en écrivant ainsi au roi de France : « J'avoue avec confusion mon

» erreur, à toi qui m'avais donné de prophétiques avertissemens; » mais je me console en réfléchissant que Dieu lui-même se » repentit d'avoir placé Saül sur le trône. » L'obstination d'Othon contraignit enfin, à l'excommunier, celui qui s'était montré pour lui un ami si dévoué. L'empereur en tint peu de compte d'abord; mais il ne tarda pas à s'apercevoir qu'on ne brave pas en vain les foudres du Vatican. L'Allemagne abandonna une seconde fois le prince ingrat et excommunié; une assemblée des évêques et des princes le déclara déchu du trône, et après une vaine résistance, il alla cacher son infortune dans ses états héréditaires, où il mourut trois ans avant la mort d'Innocent. Sa prospérité fut grande tant qu'il resta fidèle à l'Eglise; mais elle s'évanouit dès qu'il tenta d'accroître sa fortune en opprimant l'Eglise et en la combattant. Innocent eut la consolation de voir succéder à cet ennemi son pupile bien-aimé, Frédéric de Sicile, qui se montra plein d'affection, et en outre disposé à réaliser le projet que le pontife avait le plus à cœur, la conquête de la Terre-Sainte.

Dans le même tems, parut en France un nouveau Pierre l'Ermite, dans la personne de Foulques, curé de Neuilly. Il avait entrepris, avec quelques compagnons, de prêcher contre les vices qui dominaient alors; fonctions qui sont d'autant moins bien accueillies par une génération, qu'elle unit à un plus haut degré le dégradant esclavage du vice et l'orgueilleuse pensée de sa domination intellectuelle. La renommée de Foulques se répandit jusqu'à Rome, et Innocent l'ayant chargé de prêcher la guerre sainte, ses éloquentes paroles rallumèrent, dans la noblesse française, la généreuse ardeur de ses ancêtres. Ainsi, si la fin du 11ᵉ siècle avait été marquée par la conquête de Jérusalem, le 12ᵉ s'ouvrait par l'espérance probable de recouvrer cette grande conquête, si malheureusement perdue. On sait comment les nouveaux croisés demandèrent le secours des Vénitiens, dont les vaisseaux devaient les transporter en Egypte, d'où ils pourraient pénétrer en Syrie; comment, au lieu de remplir ce projet, ils résolurent de conquérir Zara pour leurs nouveaux alliés; et comment, enfin, ils fondèrent un nouvel empire Byzantin, en faisant passer aux Latins la couronne des Grecs. Ces événemens ont inspiré à M. Hurter des

pages pleines de science, et les plus magnifiques descriptions. Nous nous bornerons à rapporter ici une seule de ses réflexions.

Si l'ambition avait excité Innocent, comme on l'en a tant de fois accusé, un succès aussi éclatant que la soumission de l'empire d'Orient à un souverain catholique romain, et l'accroissement de splendeur et de puissance qu'un tel changement devait promettre au siége apostolique, aurait rendu le pontife quelque peu indifférent à une conquête en apparence beaucoup moins importante, celle de Jérusalem et de la Palestine. Cependant il préférait encore dans ces conjonctures la gloire du Seigneur qu'il croyait intéressée à la délivrance des lieux saints, à tout avantage terrestre, et il se réjouit de la victoire remportée par les Latins, seulement parce qu'il espérait qu'elle servirait à retirer une multitude d'âmes du schisme où elles étaient tombées, et à rendre plus certain le succès de la nouvelle croisade.

Revenons en occident pour écouter de nouveau M. Hurter sur le divorce de Philippe-Auguste, affaire qui occupa Innocent jusque dans les dernières années de sa vie. Après avoir employé en vain tous les moyens de persuasion, le légat du Pape convoqua une assemblée d'évêques à Dijon.

Le huitième jour après cette convocation, le son lugubre des cloches annonça à minuit l'agonie d'un mourant. Les évêques et les prêtres se rendirent à la cathédrale portant à la main des cierges allumés. Les chanoines entonnant le *miserere*, recommandèrent pour la dernière fois les coupables à la clémence du Père des miséricordes. Alors les crucifix se voilèrent, les reliques des saints furent cachées, et quand le reste du pain consacré eut été consumé par la flamme, le légat revêtu d'ornemens violets s'avança pour annoncer au peuple l'interdit dont le vicaire de Jésus-Christ avait frappé tous les domaines du roi de France, pour ne s'être point séparé d'Agnès de Méranie, afin de reprendre son épouse légitime. Les gémissemens et les sanglots des femmes, des vieillards et des enfans remplirent l'église, comme si fût arrivé le grand jour du jugement dernier. Après les fêtes de Noël il fut ordonné à tous les évêques de publier l'interdit dans leurs diocèses respectifs, et d'en faire observer les dispositions dans toute leur rigueur. Depuis cet instant les fidèles furent privés des instructions et des secours de la religion, et la maison du Seigneur, qui renfermait tant de symboles visibles de la majesté du Dieu invisible et de son règne éternel, s'élevait auprès de l'humble demeure des mortels, mais semblable à un cadavre gigantesque, d'où se sont retirés le mouvement et la vie. Le silence du sépulcre régnait où peu de tems auparavant

les sons de l'orgue accompagnaient les chants de joie des chrétiens réunis pour célébrer la gloire et la bonté de Dieu, etc.

C'est ainsi, et par d'autres traits semblables, que M. Hurter peint les terribles effets de l'interdit. Il répond ensuite à un reproche souvent répété, et par lequel on prétend qu'en mettant un royaume entier sous l'interdit, c'était punir d'innombrables innocens au lieu du seul coupable.

Ce siècle, dit-il, considérait comme inséparables le souverain et le peuple, la vertu de l'un et celle de l'autre; il en était de même des fautes, des bénédictions et des châtimens. Abimelech disait autrefois à Abraham : Pourquoi as-tu voulu me plonger *avec mon peuple* dans un si grand péché? L'antique proverbe : *Quidquid delirant reges plectuntur Achivi*, en faisant abstraction des effets de l'interdit, exprime seulement cette nécessité qui lie les effets aux causes. L'Église eut recours à de tels châtimens parce qu'elle était persuadée que la privation des grâces spirituelles affligeait plus une âme chrétienne que les douleurs et les privations du corps, et parce qu'elle espérait que les gémissemens d'un peuple entier, les larmes de ceux qui plus que tous les autres ont besoin des secours de la religion, c'est-à-dire des vieillards, des femmes, etc., devaient attendrir le cœur d'un roi, bien qu'inflexible aux supplications du père commun des fidèles, et que le mécontentement universel causé par la privation des biens spirituels, devait opérer ce qu'il n'était pas permis au souverain pontife d'espérer de la force des armes. Cette espérance était fondée aussi sur la persuasion qu'il y aurait place dans le cœur d'un roi pour les sentimens de compassion, et que le cœur du père de la patrie s'attendrirait enfin pour son peuple, comme celui d'un père s'attendrit pour ses enfans. Il y eut d'abord lieu de craindre que le roi de France ne rendît vain cet espoir. Il répondit à l'interdit par la persécution des évêques et des prêtres qui s'y soumettaient, et de la malheureuse Ingeburge, qui en était la cause innocente. Dans l'excès de sa fureur, il s'écria : « *Je veux abjurer la foi chrétienne. Combien Saladin a été plus heureux que moi ! Il n'a eu rien à démêler avec un pape.* » Cependant il ne s'était pas moins aliéné par son oppression les nobles que les bourgeois. Les barons coururent aux armes, les gens du roi lui refusèrent obéissance, tous s'éloignèrent de celui de qui la grâce de Dieu s'était éloignée. Le pape le menaça d'une excommunication personnelle, moyen plus efficace parce qu'il était regardé comme plus rigoureux.

Ces paroles de notre auteur surprennent au premier abord; l'interdit qui frappait un peuple, semble une mesure moins juste et plus rigoureuse que l'excommunication du roi seul.

Mais il faut réfléchir que, malgré l'interdit, on administrait, sans aucune solennité il est vrai, à ceux qui en avaient besoin, les secours indispensables de la religion, les sacrements de baptême, de pénitence et le saint-viatique; que les innocens trouvaient toujours une grande consolation en se rappelant leur propre innocence et la justice de Dieu, et que dans de telles circonstances, le roi coupable ne souffrait qu'une faible partie du châtiment universel, tandis que par son excommunication personnelle, il se trouvait seul frappé; et la cessation instantanée du culte public à son arrivée dans une ville, et la continuation des cérémonies immédiatement après son départ, l'exposaient journellement à la haine et au mépris de tous. Enfin, le roi se soumit, et les légats envoyés pour lever l'interdit, furent accueillis avec une joie universelle; chacun témoignait qu'il recouvrait, avec la religion, le plus précieux de tous les biens.

Cependant le pape se montra sévère envers les évêques qui avaient transgressé l'observation de l'interdit. « Pour que le » gouvernement de l'Eglise soit fort et efficace, il faut que toute » la hiérarchie se montre animée du même esprit, et prête à » son chef une coopération sans réserve. » Nous regardons comme très-vraie cette observation de M. Hurter, et il est impossible de dire tout le mal que peut faire un seul évêque, quand, par respect humain, par lâcheté ou par une fausse prudence, il se montre tiède pour seconder les desseins du siége apostolique. Les prêtres les plus dévoués au Souverain Pontife, et les plus zélés pour l'indépendance de l'Eglise, sont mal vus dans de telles circonstances, non-seulement par le pouvoir séculier, mais encore par leur chef spirituel immédiat, et les laïques s'enorgueillissent plus que jamais lorsqu'ils s'aperçoivent que leur évêque est en désaccord avec le Pape. Le légat lui-même avait agi avec légèreté, en se fiant trop à de vaines promesses; l'affaire n'était pas terminée. Ce fait résulte des exhortations adressées postérieurement par Innocent à Philippe, et des lettres touchantes par lesquelles il consolait la triste Ingeburge en l'exhortant à la patience, *quia patienter patientibus passio non est pati*, et en l'assurant que sa vertu porterait Dieu à lui rendre un jour le cœur de son mari. La prédiction s'ac-

complit, quoique tardivement, et quand personne ne l'espérait plus, c'est-à-dire, en 1213, vingt ans après son divorce.

M. Hurter parle encore dans le cours de son histoire d'autres princesses répudiées par leurs maris et protégées par Innocent, qui se montra toujours le digne chef d'une religion, appui et consolation du sexe le plus faible contre le plus fort, quand celui-ci se montre violent et injuste.

Les événemens de la péninsule espagnole fournissent aussi à M. Hurter la matière de récits pleins d'importance. Dans l'impossibilité où nous sommes d'en parler avec étendue, nous nous bornons à rapporter deux réflexions de l'auteur; l'une se trouve dans son magnifique récit de la fameuse victoire de *las Navas de Tolosa*, qui renversa pour toujours la puissance des Mores en Espagne.

Les chrétiens se préparèrent par les sacremens à combattre pour la cause du Seigneur. Notre siècle qui admet uniquement les faits matériels et les froides abstractions, aura de la peine à admirer l'héroïque mépris de la mort que les âmes simples peuvent puiser dans la confession de leurs péchés, laquelle exige souvent un courage qui n'est pas moins grand que celui qu'il faut pour affronter des ennemis rangés en bataille. Si l'on ajoute à la purification du péché, le don mystérieux de la grâce et de la charité divine, pour quiconque juge sainement sera révélé le secret de tant de prodigieux faits d'armes par lesquels se signalèrent les guerriers du moyen-âge.

L'autre réflexion, très-remarquable dans la bouche d'un protestant, est relative à cette cession fameuse et tant blâmée que Jean d'Angleterre fit de sa couronne et de ses états en faveur du Saint-Siége.

Quelque digne de censure, dit M. Hurter, que puisse paraître un fait semblable, le tort ne sera jamais du côté de celui qui se borna à recevoir ce qui lui était offert librement. Des cessions de ce genre déjà faites antérieurement, ne permettent pas d'en accuser personnellement Innocent et d'une manière exclusive. Un baron pouvait céder son fief à un évêque ou à un monastère; pourquoi devrait-on dire qu'il n'était pas permis à un roi, en vertu de son droit féodal, de céder ses propres états au chef suprême de tous les évêques et de tous les monastères [1]?

[1] Louis VIII, fils de Philippe, ayant envoyé des ambassadeurs à Rome pour justifier ses guerres contre Jean-sans-Terre, et ses prétentions à la

M. Hurter, dans l'introduction de son second volume, remarque que l'influence de la papauté, ainsi que de tout autre institution ecclésiastique ou civile, dépend du caractère de ceux qui doivent l'employer pour le bien d'un peuple ou du genre humain; mais il ajoute que l'esprit promis à l'Eglise se manifeste clairement par ce fait que jamais, même dans les tems les plus mauvais, les hommes dont elle avait besoin ne lui ont manqué.

Ces tems, dont M. Hurter déteste la mémoire dans son second volume, lui donnent l'occasion de nous montrer son héros sous une nouvelle face, c'est-à-dire, aux prises avec les hérésies qui germaient alors au sein de presque tous les peuples de l'Europe, mais qui avaient poussé en France des racines plus profondes que partout ailleurs. Ces hérétiques furent les précurseurs de ceux du 16e siècle, et il est curieux de voir comment en parle un auteur protestant.

L'esprit humain, enivré et enorgueilli de ses lumières, voudrait découvrir en lui-même le grand mystère de l'existence, et la règle infaillible pour distinguer le vrai du faux et le bien du mal. Telle est l'origine de la première et de toutes les résistances successives aux préceptes et aux enseignemens, qu'il ne trouve pas en lui-même, mais qu'il doit recevoir du dehors, par la bouche d'autres hommes envoyés de Dieu pour l'instruire. En vain, Dieu lui-même est venu sur la terre se révéler par celui qui est la Voie, la Vérité et la Vie. Cette *Voie* paraît, à un grand nombre, n'être qu'un des innombrables sentiers ouverts, à diverses époques, par l'esprit humain, à l'aide des facultés innées sans aucun secours surnaturel; cette *Vérité*, qu'une partie de la vérité absolue, dont d'autres avaient aussi découvert d'autres fragmens; et cette *Vie*, seulement un phénomène particulier de l'existence naturelle, dont la véritable nature et la mystérieuse origine se dérobent à nos recherches. D'autres admettent cette Voie, cette Vérité et cette Vie par une communication surhumaine; mais ils réservent à l'esprit humain de découvrir le vrai moyen de marcher dans la voie, et de comprendre la vérité et la vie révélées par Jésus-Christ.

couronne, ils représentèrent au pape, que Jean avait été condamné à mort par la cour des pairs de France, pour avoir donné la mort à son neveu Arthur, par trahison, et de ses propres mains. Mais Innocent répondit : « Le roi étant l'oint du Seigneur, ne peut être jugé par ses sujets. »

Les uns et les autres repoussent la doctrine de l'Eglise ; les premiers ouvertement, les autres d'une manière détournée et moins logique.

A ces ennemis du dogme, se joignent les adversaires de la constitution de l'Eglise et de sa hiérarchie. La jeunesse active et pleine de vigueur de l'Eglise, favorisée par l'enchaînement des causes et des effets dans la marche des événemens humains, avait formé peu-à-peu, dans la hiérarchie catholique, une puissante aristocratie spirituelle, un arbre majestueux implanté dans les plus nobles qualités de l'homme, arbre dont la cime touchait au ciel, et dont les rameaux bienfaisans s'étendaient sur toutes les nations converties à la foi chrétienne. Dans la hiérarchie catholique, toute supériorité humaine trouvait sa place et un champ pour se développer utilement : la naissance illustre et la noblesse naturelle du génie, la culture des lettres et des sciences, ainsi que l'habileté dans les affaires, les esprits puissans et généreux, les esprits contemplatifs et les âmes pieuses avec leur sainte ardeur pour la vie contemplative. Ainsi l'Eglise introduisait, avec son clergé, des forces nouvelles et généreuses dans le corps social ; et elle reclamait en retour, pour ses membres, des honneurs et des avantages temporels [1] qui ne pouvaient sans doute rien ajouter à ses mérites réels et intègres ; mais qui pouvaient, en rehaussant sa splendeur, accroître et répandre son utile influence.

Ces biens et ces honneurs du clergé excitèrent l'envie, qui se plaît toujours à découvrir de secrets défauts, et toutes les imperfections humaines dans ceux dont l'autorité ne peut être contestée. Il est malheureusement trop vrai que beaucoup d'ecclésiastiques oublièrent que les richesses et les distinctions humaines ne pouvaient maintenir les peuples dans la vénération pour leur caractère sacré, si elles étaient séparées des véritables liens de la vertu et de la science. Ces deux faits nous expliquent suffisamment les attaques que la hiérarchie catholique a eu à soutenir dans tous les siècles.

Il faut citer aussi parmi ses ennemis, certains fanatiques qui condamnaient toute espèce de changement ou, pour mieux dire, tout développement des formes primitives du culte et de la constitution de l'Eglise, par l'abus qu'ils faisaient du sens littéral de certaines paroles et de certaines actions de la vie de Jésus-Christ, et des usages des premiers chrétiens.

M. Hurter remarque à ce sujet que les adversaires du culte catholique se sont toujours arrêtés à moitié chemin ; car, d'a-

[1] Pour parler exactement, M. Hurter eût pu ajouter, ce nous semble, que, dans la plupart des circonstances, l'Eglise *obtenait* ces biens et ces honneurs de la libéralité spontanée et de la reconnaissance des fidèles, sans avoir besoin de les demander.

près ce système, ils auraient dû soutenir que les synagogues doivent servir de modèles aux églises, ou que l'Evangile doit s'annoncer sur le penchant des montagnes ou sur le bord des fleuves, à l'exemple de Jésus-Christ et des Apôtres; que les Anabaptistes ont raison de refuser le baptême aux enfans, etc. Vouloir faire ainsi du Christianisme primitif la règle absolue, ce ne serait pas moins absurde que de soutenir que l'empereur d'Autriche doit se régler exactement sur la manière de vivre des premiers comtes de Hapsbourg. Les ennemis du culte et de la constitution de l'Eglise, sont aussi presque toujours hostiles à ses doctrines, parce qu'ils éprouvent le besoin de donner à leurs attaques un fondement dogmatique, tandis que, d'un autre côté, tout changement dans la foi produit un changement analogue dans les formes extérieures.

Après ces considérations générales, M. Hurter entre dans des détails très-importans sur les diverses sectes et les erreurs théoriques et pratiques répandues en Europe au tems d'Innocent III. L'erreur commune de ces hérétiques, que nous trouvons dans l'histoire, sous les noms de *Gauliziens*, *Catharins*, etc. (*Gauliziani*, *Cattari*, etc.), était un dualisme semblable à celui des Manichéens, et rempli d'une multitude d'opinions étranges et de pratiques pernicieuses. Les Vaudois attaquèrent moins le dogme que le culte. Le nom d'*Albigeois* fut donné plus tard indistinctement à tous les sectaires qui s'étaient établis et multipliés dans le midi de la France.

Ensuite M. Hurter défend son héros contre ces écrivains injustes et superficiels, entre autres Sismondi, lesquels accusent ce grand pape de n'avoir point connu d'autres moyens de convertir les hérétiques, que le fer et la flamme. Le fait est cependant que ce pontife n'eut recours à la rigueur qu'après avoir employé en vain toutes les autres voies. Son premier soin fut d'exhorter les prêtres à une conduite chrétienne, et au zèle qui devait animer de vrais pasteurs. Il recommanda en outre la prédication des saines doctrines, et une discussion solide et loyale contre les fauteurs des opinions erronées. «La ligue des »hérétiques, disait-il dans une lettre, ne peut être dissoute que »par le véritable exercice du ministère évangélique. Dieu ne »veut pas la mort du pécheur; mais qu'il se convertisse et qu'il

» vive. Les plus grands docteurs de l'Église ont soutenu que » l'homme peut être amené à croire par la persuasion, mais non » y être contraint par la force. »

Ce que Waldo avait fait à Lyon fut imité par un certain nombre d'hommes et de femmes, à Metz. Ils se firent traduire l'Ecriture en langue vulgaire, l'expliquèrent dans leurs conventicules; et, s'enorgueillissant des lumières qu'ils s'imaginaient avoir acquises, ne voulurent plus écouter les instructions des prêtres. Innocent écrivit aux habitans de Metz : Que le désir de connaître les Ecritures pour s'édifier par leur contenu était louable, pourvu que la lecture ne se fît pas en cachette, et ne conduisît point au dédain des prédicateurs et des interprètes légitimes de l'Evangile. En conséquence il exhorta l'évêque et les chanoines à instruire avec douceur les fidèles sur ce sujet. Le Pape ne défendit donc pas au peuple la connaissance de l'Ecriture-Sainte; ce ne fut point la traduction en langue vulgaire qu'il condamna, mais seulement l'usage d'une version faite par des traducteurs anonymes et non approuvés. Rien n'est plus absurde que cette calomnie si souvent répétée, que le clergé lui-même était dans l'ignorance des livres saints. Pour ne point parler des ouvrages d'Innocent lui-même, une multitude d'écrits de ce tems, composés presque tous par des ecclésiastiques, prouvent que l'Ecriture-Sainte leur était plus familière qu'elle ne l'est à la plus grande partie de nos contemporains. Il faut ajouter que, dans toutes les accusations d'hérésie, Innocent recommanda d'apporter toute la circonspection possible, afin que personne ne fût condamné injustement. Il accueillit avec une joie paternelle ceux qui renonçaient à l'erreur; il défendit de les inquiéter, et les protégea même contre les évêques qui paraissaient se défier de la sincérité de ces conversions. Ainsi, l'évêque de Narbonne s'étant plaint que les *Pauvres Catholiques* (congrégation fondée par un certain Durand de Huesca) ne se conformaient pas exactement aux usages de l'Eglise, dans certaines pratiques extérieures, le Pape répondit : « La différence » des usages, surtout en ce qui concerne les habits, ne constitue » pas une difformité dans l'Eglise, puisqu'il est écrit que la Reine » est assise à la droite de l'Epoux, revêtue d'une robe de diver» ses couleurs, semblable à une armée rangée en bataille. La

»plupart des hommes sont plus facilement dirigés par les aver-»tissemens ou par l'affabilité des manières, que par la dureté »de la discipline. Lorsque des pervers, frappés du glaive de l'ex-»communication, se convertissent, il faut les recevoir dans les »embrassemens de la communion [1] ».

De tels sentimens suffisent pour prouver qu'Innocent possédait mieux l'esprit de l'Evangile que les écrivains modernes qui le condamnent, parce que, après avoir employé tous les autres remèdes, il retrancha les parties gangrenées, afin d'empêcher qu'elles ne communiquassent le mal aux autres membres, et n'occasionassent ainsi la destruction du corps entier de l'Église.

Il n'y eut point de moyen de persuasion qui ne fût mis en usage, quoique sans succès. En vain, Diégo, évêque d'Osma, et son célèbre compagnon, Dominique, obtinrent des légats du Pape qu'ils visiteraient avec eux, dans un humble appareil et les pieds nus, les provinces égarées, afin que les habitans, scandalisés par le luxe d'une partie du clergé, pussent se convaincre que le catholicisme s'accorde bien avec une vie humble, pauvre et mortifiée; leur exemple, leurs paroles éloquentes, ne parvinrent point à triompher de l'erreur, de l'obstination et des préjugés. L'hérésie avait envahi tout le midi de la France, et un des légats du Pape était tombé sous le poignard d'assassins frénétiques. Ce fut alors seulement qu'Innocent appela le roi très-chrétien aux armes, contre ces ennemis plus cruels et plus dangereux que les Sarrazins eux-mêmes. « On connaît assez, dit »M. Hurter, les reproches violens que les écrivains modernes »ont adressés à Innocent, au sujet de cette croisade contre les »hérétiques; mais ces juges si rigoureux d'un Pape, montrent »beaucoup moins de zèle pour exciter notre indigation contre »le *tolérant* de Bèze, qui composa une dissertation : *De hæreticis*

[1] Consuetudinum diversitas in habitu præsertim, difformitatem in S. Ecclesiâ non inducit, cum assistat a dexteris sponsi circumamicta varietate regina, velut castrorum acies ordinata. Plerique homines faciliùs commonitionibus revocantur et nonnullos affabilitas gratiæ magis corrigit, quam asperitas disciplinæ. Cum dudum perversi excommunicationis mucrone percussi nunc vero conversi, communionis sunt amplexu fovendi.

» *a Magistratu civili puniendis*, ou contre le réformateur Calvin, » pour avoir soutenu dans son livre, contre Servet, *Jure gladii* » *coercendos esse hæreticos*. Nous ne voulons pas nier cependant que » dans ces guerres l'armée catholique ne se soit souillée par d'af- » freuses cruautés, ni que le légat Milon et l'abbé de Citeaux » n'aient montré plus d'une fois une dureté de cœur peu con- » forme à l'esprit et à la mansuétude de l'Evangile. »

Ces justes plaintes n'ont nullement fait oublier à notre auteur sa modération et son impartialité accoutumées. En ce qui concerne le second des deux faits en questions, M. Hurter démontre que le Pape ne connut de la conduite de ces prélats que ce qu'ils jugèrent à propos eux de lui en rapporter. Quant aux cruautés qu'on peut reprocher aux soldats Catholiques, voici ce qu'il en dit :

Les guerres qui se font par rivalité de religion, diffèrent des guerres ordinaires, parce que dans ces dernières un parti combat contre l'autre par des motifs d'honneur et de devoir militaire, sans que les soldats des deux armées se haïssent personnellement ; mais dans les premières, chaque individu d'un parti voit dans tout individu de l'autre, un ennemi sacrilége d'une cause sacrée, et comme tel indigne de pitié. Dans les guerres de religion chacun concentre en soi-même, pour ainsi dire, la haine qui dans les autres guerres est répandue dans l'armée entière ; et celui qui a le malheur de tomber dans les mains de l'ennemi souffre pour tous ses compagnons, et devient la victime de la haine qu'inspire la cause au service de laquelle il s'est dévoué. Dans ces sortes de guerres, les reproches peuvent généralement se renvoyer de l'un à l'autre parti, avec cette différence cependant que les vainqueurs ont plus souvent que les vaincus l'occasion d'exercer leurs cruelles représailles. Les bûchers s'allumèrent pour les prêtres catholiques comme pour ceux qui portaient le nom de *Parfaits* parmi les Catharins; les soldats catholiques pris par l'ennemi furent contraints, comme les sectaires, de choisir entre les supplices et l'abjuration; et tandis que les uns avec de barbares cris de joie massacraient des garnisons entières, les autres poussant de féroces vociférations et d'horribles blasphêmes contre la Sainte-Vierge, mutilaient les prisonniers catholiques. Abhorrons de semblables cruautés partout où nous les rencontrons, mais gardons-nous de les imputer exclusivement à un seul parti et à un seul siècle.

Le conseil de M. Hurter ne nous semble que trop nécessaire; car, forcés de reconnaître que ces tems, que nous appelons barbares, nous ont surpassés dans une foule de vertus, nous nous

en consolons en disant : « Mais nous sommes moins cruels. » Cependant, tant d'abominables excès que nous avons pu voir de nos propres yeux, dans les pays les plus civilisés, et qui se renouvellent sans cesse, ne démontrent que trop que cette jactance est sans aucun fondement, surtout si l'on veut réfléchir que le fer et le feu ne sont pas les seuls moyens, ni peut-être les plus dangereux, que puisse employer la cruauté. Cette vérité est humiliante, sans doute, mais en même tems instructive, en ce qu'elle nous fait voir que la civilisation seule ne suffit point pour empêcher les hommes de se montrer parfois plus féroces, plus sanguinaires et plus sauvages que les brutes elles-mêmes; et que la crainte de Dieu, la charité chrétienne, unies à la grâce divine, peuvent seules véritablement rendre meilleurs les fils du péché.

Le dernier des événemens remarquables de la vie d'Innocent, fut le concile de Latran. Le pontife l'ouvrit par un discours sur le texte suivant : « *J'ai désiré de faire cette Pâque avec » vous avant de vous quitter* ; » et en expliquant les dernières paroles par celles-ci : c'est-à-dire, *avant de mourir*, il sembla qu'il avait le pressentiment de sa mort, arrivée seulement huit mois après, et lorsque son âge, peu avancé et une robuste constitution, semblaient lui assurer encore de longues années. « La Pâ» que, en langue hébraïque, continue le Pontife, signifie *passage*, » et je désire faire avec vous une triple Pâque, ou un triple pas» sage; l'un corporel, l'autre spirituel (moral), et le dernier éter» nel. Un passage corporel, d'un lieu de la terre à l'autre, par la » délivrance de Jérusalem; un passage moral, d'un état à un » autre état de choses, au moyen de la réforme de l'Eglise, en» fin, un passage d'une vie à une autre, pour jouir de la gloire » éternelle. » Partant ainsi du texte qu'il avait choisi, il arriva au triple objet du Concile, c'est-à-dire la guerre, la réforme des abus, et le salut des âmes à obtenir par l'extirpation de l'hérésie. M. Hurter cite un autre discours adressé par le Pape au Concile; les paroles suivantes, qui méritent d'être méditées attentivement de nos jours, ne pourraient être mieux placées ailleurs que dans un *journal* romain, consacré aux *sciences religieuses*.

Nous ministres du sanctuaire, avant toute chose, nous devons nous garder de l'ignorance; nous devons contempler avec un regard pénétrant

les mystères du règne de Dieu, puisqu'en chantant ses louanges nous lui promettons de méditer sa loi, et de ne point oublier ses paroles. Ne devons-nous pas être la lumière du monde? Si la lumière s'obscurcit en nous, combien les ténèbres seront profondes! Que l'ignorance cède à la science! il faut que la vérité trouve un asile dans notre cœur suivant les paroles du prophète : « Les lèvres du prêtre renferment la sagesse, et » dans sa bouche réside la connaissance de la loi! »

Parlant ensuite du Concile en général : « De même, dit » M. Hurter, qu'un roi dans des circonstances extraordinaires » convoque le conseil de ses fidèles vassaux et des plus notables » habitans des villes et des campagnes, afin de prendre, d'accord » avec eux, les mesures les plus efficaces et les plus solennelles; » ainsi le chef de l'Eglise convoque quelquefois les patriarches, » les évêques, les abbés des monastères, les maîtres de la science, » pour délibérer avec eux sur les moyens d'extirper de perni- » cieuses erreurs, de conserver intactes les anciennes traditions, » de remettre en vigueur la discipline et le gouvernement ec- » clésiastique; et les décisions d'une telle assemblée acquièrent » force de loi, aussitôt qu'elles ont reçu la sanction de celui qui » préside à toutes. Il n'y a point de doute aussi absurde et dé- » pourvu de toute espèce de fondement que celui d'après lequel » on prétend examiner si le concile est supérieur au Pape, ou » si le Pape est supérieur au concile. Qui oserait demander si » dans la machine humaine la tête est subordonnée au corps, » et si celui-ci peut subsister séparé de la tête? »

Dans une comparaison que fait M. Hurter entre les assemblées délibérantes politiques et les conciles, nous lui ferons observer qu'il a laissé de côté une différence notable qui les distingue et les sépare essentiellement les unes des autres, c'est-à-dire, que les conciles généraux de l'Eglise se composent du corps épiscopal appelé d'institution divine à gouverner l'Eglise elle-même, et qui a reçu du divin Fondateur, la promesse de l'assistance d'en haut, lorsqu'il est réuni sous les auspices de son chef légitime. D'où il résulte que les véritables conciles écuméniques, légitimement convoqués et présidés par leur chef suprême, ne peuvent jamais causer préjudice par leurs décisions solennelles à l'Eglise de Dieu. Nous nous réjouissons néanmoins de trouver dans ce passage même des vérités si bien exprimées en matière de religion, par un écrivain protestant,

et de les voir unies à de saines doctrines sur la politique, union qui peut également se remarquer dans les écrits de presque tous ces hommes éminens parmi les protestans, qui, dans notre siècle, se sont montrés favorables au Catholicisme, ou l'ont même solennellement embrassé, tels que les Stolberg, les Stark, les F. Schlegel, les Seckendorf, les Ad. Müller, les Jean de Müller, les de Haller et autres.

Innocent fut enlevé au monde en 1216, à l'âge de 56 ans, après en avoir régné dix-huit; la même année vit mourir aussi Jean d'Angleterre, et Henri, empereur de Constantinople. L'historien résume avec son talent ordinaire, et concentre dans un seul point, les divers rayons qui composent le portrait d'Innocent, et qui se trouvent disséminés çà et là dans le cours du récit. En terminant, il rapporte les jugemens exprimés sur ce grand homme par plusieurs écrivains de son tems et du nôtre; il en résulte qu'il a été diversement jugé selon les diverses idées des écrivains sur la papauté, et selon que chacun était disposé à interpréter en bien ou en mal les paroles et les actions d'Innocent en particulier. Les uns admirent la fermeté et la courageuse persévérance qu'il déploya pour soutenir ses desseins et accomplir ses diverses entreprises; les autres blâment son obstination et son excessive sévérité. Les uns l'accusent d'avidité et d'avarice, tandis que les autres vantent son désintéressement et sa libéralité. Les uns découvrent l'ambition, là où les autres ne voient qu'un noble et saint zèle pour la grandeur, l'indépendance et l'autorité de l'Eglise. Ainsi Remer, dans son *Histoire Universelle*, l'appelle « un Pape » instruit, politique, d'un esprit puissant, mais ambitieux, cruel » et avare. » Le grand Jean de Müller, de son côté, le représente comme « un prince plein de grâce et de bonté, doué d'une » âme forte, extrêmement simple et frugal dans sa manière de » vivre; mais dans les œuvres de charité et de bienfaisance, » libéral et prodigue [1]. » Il ajoute qu'en sa qualité de tuteur

[1] M. Hurter justifie ces louanges par des faits. Dans un tems de disette, Innocent nourrissait chaque jour 8,000 pauvres, sans compter ceux auxquels il faisait distribuer des secours à domicile. *Circumibat*, dit un ancien auteur, *et investigabat diligenter eleemosinarius ejus pauperes ac debiles, maxime nobiles*. Il consacra des sommes considérables pour la construction, la restauration et l'embellissement des églises de Rome ; et quant à ce

de Frédéric, il montra tout à la fois le génie d'un grand monarque, et la loyauté d'un chevalier, *(den Biedersinn eines Ritters)*; et dans une lettre à un de ses amis, il dit : « Innocent III » et d'autres pontifes ont montré les plus hautes vertus dans le » gouvernement du monde chrétien. »

Cette partie de l'ouvrage de M. Hurter n'est pas moins remplie que le livre entier, de considérations de la plus haute importance, et toujours appuyées sur des faits; mais il nous faut prendre congé de lui, toutefois avec espoir de le retrouver dans ces *Annales*, aussitôt qu'il aura accompli la promesse qu'il a faite de publier un troisième volume de supplément à son histoire; lequel représentera un tableau de la vie publique et privée, et spécialement de la vie religieuse et ecclésiastique au moyen-âge, si imparfaitement connue jusqu'ici [1].

En jetant maintenant un dernier regard sur le chemin que nous avons parcouru, et considérant qu'un protestant s'est montré dans l'histoire d'un Pape (tant de fois maltraité par des écrivains superficiels, quoique catholiques), aussi dévoué aux doctrines de la véritable Eglise, qu'investigateur profond et sagace des faits d'un siècle reculé, il nous vient à l'esprit une belle réflexion, dont M. Hurter est tout à la fois et l'auteur [2], et un noble exemple.

« On peut appliquer, à l'histoire, dit il, ce que Bacon a » dit de la philosophie : *leviores haustus avocant à Deo, pleniores ad* » *Deum reducunt*; » — et quant à notre auteur, nous pouvons ajouter : *et reducunt* (intérieurement du moins) *ad Dei Ecclesiam sanctam catholicam romanam*.

G. Esslinger.

qu'il fit pour l'hôpital du Saint-Esprit, voici comment en parle un écrivain français : « L'hospice du Saint-Esprit qu'il a doté de ses biens » patrimoniaux, cet établissement utile, le plus beau, le plus grand, le » mieux ordonné peut-être qui existe encore actuellement, je ne dis pas » dans la ville reine des cités, je dis dans aucune société civile de l'Europe, » l'hospice du Saint-Esprit reste et recommande à l'équitable postérité, » aux âmes sensibles, amies du malade et de l'indigent, la mémoire d'In- » nocent III, dont la pieuse munificence l'a inébranlablement fondé. »

(De Laporte du Theil, *Mem. et Extr.*, VI, 192.)

[1] Ce volume vient de paraître tout récemment, et porte pour second titre : *Etat de l'Eglise au tems d'Innocent III. (Kirchliche Zustande zu Papst Innocenz des Drittens Zeiten)*.

[2] Vol. 1, page 561.

Archéologie.

DICTIONNAIRE DE DIPLOMATIQUE,

OU

COURS PHILOLOGIQUE ET HISTORIQUE

D'ANTIQUITÉS CIVILES ET ECCLÉSIASTIQUES.

Neuvième Article [1].

SUITE DU B.

BÉGUINES. Ce sont des femmes, filles ou veuves, menant la vie commune, portant un *habit gris-blanc et un voile blanc sur la tête*, vivant sous une règle, mais sans faire aucun vœu. Elles furent répandues principalement en Belgique et dant les Pays-Bas. Les uns font remonter leur origine à Pierre-le-Bègues, qui vivait à Liége vers l'an 1173 [2]; les autres à la princesse Beggue, fille de Pépin de Landen et sœur de Sainte Gertrude, morte en 697 [3]. Chaque maison a une supérieure à qui toutes les sœurs doivent obéissance; elles promettent de vivre dans la chasteté tant qu'elles resteront dans la maison, et de suivre quelques autres pratiques de dévotion. Quoique dispersées pour la plupart par l'invasion française en 1794, il en existe encore plusieurs maisons en Belgique, entre autres celle de Gand, qui compte deux béguinages renfermant 962 Béguines consacrées à servir différens hôpitaux, et à donner une instruction gratuite aux petites filles [4].

[1] Voir le 8e art. dans le N° 94, ci-dessus, p. 231.

[2] Berault Bercastel. *Hist.*, t. XII, pag. 151.—Moreri.—Fleury, *Hist.*, liv. V, n° 52.—Le Mayeur, *Gloire belg.* t. II, p. 532.

[3] Voir le P. Smet, *Acta sanctorum Belgii*, t. V, p. 99.

[4] Voir le *Journal historique de Liége*, t. I, p. 264.

BÉGUINS ou **BEGGARDS**. C'est le nom des religieux du *tiers ordre de Saint François*, qu'il ne faut pas confondre avec les hérétiques du même nom, condamnés l'an 1311. Ils étaient nommés *Beggards*, de ce qu'ils avaient pris Sainte-Begge pour patronne, ou du mot allemand *Beggen*, *demander*, *prier*. A Toulouse on les appelait *Béguins*, de ce que le nommé *Béchin* leur avait donné sa maison.

BÉNÉDICTINS. Les immenses services rendus par les Bénédictins à la civilisation, à l'agriculture, aux lettres, à la religion; le grand nombre d'ordres religieux, qui ont pris pour base fondamentale la règle de Saint-Benoît, nous engagent à faire connaître, d'une manière un peu plus explicite, cette règle et leur histoire.

Vers la fin du 5e siècle, il existait déjà bien des moines en occident, mais tous suivaient la règle de Saint-Basile; c'est-à-dire, une règle faite pour les hommes et les pays d'orient. L'an 480, naquit à Norcia, en Ombrie, un descendant de la noble famille romaine *Anicia*, lequel fut nommé *Benoît*, ou plutôt *Béni (Benedictus)*, futur législateur qui devait effacer la gloire des Solon, des Lycurgue, des Numa. Il n'entre pas dans notre pensée de faire son histoire; disons seulement que, poussé malgré sa famille, à une vie de retraite et de pénitence, après avoir long-tems vécu solitaire dans les déserts de Sublac, il permit à quelques disciples de s'établir près de lui. La rosée du ciel tomba dès lors sur le désert, et le féconda. De l'an 520 à l'an 527, douze monastères furent établis; en 529, il jeta les fondemens du célèbre Mont-Cassin; enfin, à sa mort, l'an 543 ou 547, la règle de Benoît était déjà suivie en Sicile, en France, en Espagne et en Angleterre. Toutes les parties du monde chrétien ressentirent bientôt l'influence de cette règle célèbre.

Or, pour faire voir quelle fut cette influence, il faut connaître quelle était la discipline, de corps et d'esprit, à laquelle se soumettaient ceux qui y entraient. Que l'on se transporte donc par la pensée au milieu de cette société des 6e, 7e et 8e siècles et suivans, que l'on pense à cette dissolution complète de l'ancien monde, aux ravages des barbares, à l'esclavage des populations pressurées et foulées aux pieds de tous ceux qui se faisaient

leurs maîtres, et l'on verra quels prodiges de vertu, quelle force de volonté, quelle dignité intellectuelle, vint faire revivre dans le monde la règle de Saint Benoît.

D'abord, au milieu de cette société, où l'idée de pouvoir était perdue, étouffée dans des flots de sang ou de débauche, Benoît créa de nouveau l'idée sainte et sacrée de pouvoir : choisi par ses frères, élu par eux, l'ABBÉ devenait la première, et on pourrait le dire, la seule personne du monastère. A la vérité, dans les occasions extraordinaires, il lui est prescrit de consulter les vieillards, ou même la communauté entière ; mais, si chacun peut donner son avis, aucun ne doit disputer contre lui. Après avoir entendu les avis, qu'il descende en lui-même, et qu'il décide. Seulement, qu'il se souvienne qu'il est plutôt établi pour *être utile* aux autres que pour *être au-dessus* des autres [1]; mais, sans sa permission, rien ne doit ni ne peut se faire, pas même une prière, pas même une mortification.

La première victoire que le religieux devait remporter sur lui-même, le premier essai de sa force, était de contenir sa langue. Aussi il devait garder le silence au chœur, au réfectoire, au chauffoir, et même pendant une partie de la récréation; les frères se promenaient en silence, passant les uns à côté des autres sans se parler. Quant aux distractions, ni jeu, ni chien, ni chat, ni oiseau, innocens animaux, compagnons de ceux qui n'en ont pas.

Après s'être ainsi rendu maître de sa volonté, le religieux devait encore la plier à obéir aux autres; aussi devait-il pratiquer une humilité vraie et profonde, obéir sur-le-champ, ne rien répondre aux observations ni aux injures, quoique injustes; confesser à son abbé même ses plus mauvaises pensées, se contenter des plus humbles places, se croire inférieur aux autres, ne faire que les choses communes prescrites par la règle, ne pas rire facilement, parler peu et gravement, enfin, porter la tête basse, comme un criminel ou un pénitent.

A cette époque, les peuples long-tems désolés par les exactions des collecteurs romains, et par les ravages continuels des troupes, avaient laissé un grand nombre de terres en friche; Benoît

[1] Magis *prodesse* quàm *præesse*.

organisa une vaste société de travailleurs et principalement d'agriculteurs. « Vous ne serez de vrais moines, leur disait-il, » que quand vous vivrez du produit du travail de vos mains. » La règle des cénobites orientaux donnait beaucoup à la contemplation ; la plus grande partie de leur vie se passait en prières, en pénitences, en jeûnes, en mortifications ; le travail avait plutôt un but d'exercice et de pénitence que d'utilité : exténuer le corps pour relever l'âme ; telle était la base de la règle de Saint-Basile. Benoît, tout en conservant la mortification du corps, qui est un dogme catholique, lui donna des forces, et le rendit capable de supporter de rudes travaux, qu'il tourna tous vers des objets utiles et des améliorations sociales. Aussi, au lieu de nourrir ses moines de dattes et de fruits secs, et d'eau pure, pris une fois par jour, il leur fit faire deux repas ; un potage, deux plats cuits et un dessert à dîner ; deux plats, un dessert et de l'herbe en salade à souper ; et de plus un pain de 33 onces et une hemine (un quart de litre) de vin par jour ; portion que l'abbé pouvait encore augmenter dans les tems des rudes travaux. Mais pour exercer l'esprit de pénitence, et perpétuer une prescription antédiluvienne, il défendit toute viande, et toute chair d'animaux à quatre et à deux pieds.

Mais la force donnée par une nourriture si abondante devait être exclusivement consacrée au travail, et surtout au travail des champs. Huit heures environ par jour ils devaient labourer, défricher les terres, manipuler les récoltes, les utiliser, les transporter au loin ; et c'est à cet article de la règle que nous devons le défrichement des plus belles vallées de notre France, nos plus belles fermes, et que l'Allemagne doit la fondation de villes entières, qu'ils créèrent par leur travail.

Tous les arts utiles étaient, au reste, exercés dans le couvent ; mais il ne fallait pas surtout, que les artistes, sous prétexte de leur talent, voulussent s'élever au-dessus de leurs frères les agriculteurs. La règle leur déclarait, sous peine d'interdiction, qu'ils ne devaient pas se regarder comme utiles ou nécessaires à la communauté. Aussi la plupart de leurs produits étaient vendus dans les villes voisines, toujours à un prix moindre que le cours ordinaire qui y avait lieu ; et c'est à cet article que nous devons la conservation de la plupart des arts du moyen-âge.

Mais quoique le travail manuel fût le premier, il n'était pas le seul : un article de la règle prescrivait la lecture de l'Ecriture Sainte, et des auteurs qui l'expliquaient. C'est à cet article que nous devons la conservation de toute la littérature antique, et tous les immenses travaux littéraires des Bénédictins, que nous n'énumérons pas ici parce qu'ils sont connus de tout le monde.

Un autre article permettait de recevoir les enfans que les parens avaient consacrés à Dieu dans les monastères ; et c'est à cet article que nous devons les célèbres écoles claustrales tenues par des moines, écoles qui conservèrent le feu sacré de l'étude, et qui faisant participer les enfans du peuple, vainqueurs et vaincus, à la même instruction, opérèrent le rapprochement des deux races, et préparèrent l'émancipation des classes inférieures. Voilà l'œuvre sociale et humanitaire de *Benoît !*

Mais continuons à suivre le cours de son influence sur la régénération même de l'âme et de la volonté humaines. Et d'abord, voyons à quelles conditions on était reçu au nombre des frères.

Un des plus grands bienfaits de la règle de Benoît, c'est qu'elle admettait tout individu qui voulait songer à son salut, sans aucune distinction de libre ou d'esclave, de savant ou d'ignorant, de clerc ou de laïque ; il y avait place et travail pour tous. Celui qui se présentait était d'abord interrogé pendant plusieurs jours, et examiné, pour savoir jusqu'à *quel point son désir* était solide. Puis on lui faisait *lecture de la règle. Si le* postulant l'acceptait, cela ne suffisait pas encore ; car Benoît avait établi un noviciat d'épreuve qui durait six mois, pendant lesquels le novice était assujetti à tout ce que la règle avait de plus pénible. Au bout des six mois, lecture lui était encore faite de la règle, et s'il persistait 4 nouveaux mois, alors il était admis au nombre des *frères.* Mais il fallait auparavant qu'il distribuât à ses parens ou aux pauvres, ou qu'il donnât à la communauté tout ce qu'il possédait. Puis de ses mains il écrivait l'acte d'aliénation de sa personne et de sa volonté ; cet acte, il le déposait avec beaucoup de solennité sur l'autel, où Dieu était censé le recevoir, et d'où il passait dans les archives du monastère.

Dès-lors l'homme n'était plus à lui-même, mais il appartenait au monastère. On le dépouillait de ses habits, et on lui en donnait deux de la maison, qu'il ne pouvait ni vendre ni changer,

mais qu'il devait rendre, quand ils étaient usés, en échange de nouveaux. Les livres, le bréviaire, le couteau, tous les meubles, etc., il n'en avait que l'usage et non la propriété; et souvent on les lui changeait de peur que, par l'usage, il ne lui vînt dans la pensée de les regarder comme siens. Il ne pouvait ni écrire des lettres, ni en recevoir, ni avoir des visites, ni sortir du couvent, qu'avec la permission de son abbé; et quand, pour de bonnes raisons, il avait communiqué avec le monde, il ne pouvait raconter à personne ce qu'il avait vu ou entendu; au contraire, à son retour, il devait se prosterner aux pieds de ses frères, et demander leurs prières, pour que Dieu lui pardonnât ce que ses yeux ou ses oreilles pouvaient avoir perçu de mal.

Et cependant il n'y avait en eux ni haine, ni éloignement des personnes du monde: au contraire, rien de comparable à la charité qu'ils mettaient à recevoir les hôtes et les étrangers. Dans la première énergie de la règle, dès qu'on annonçait qu'un étranger approchait de la porte du monastère, un religieux lui était envoyé, qui l'introduisait d'abord dans un oratoire où ils faisaient l'un et l'autre une courte prière. Le frère lui donnait ensuite le baiser de paix, ou se prosternait à ses pieds, adorant le Christ en sa personne. Après cela il le faisait entrer dans l'appartement réservé aux étrangers, et tandis qu'on dressait la table pour lui offrir à manger, son introducteur lui faisait une courte lecture de l'Evangile, après laquelle on lui rendait tous les soins corporels que sa position exigeait. L'Abbé lui-même lui lavait les mains et les pieds; or, pendant trois jours, tout pauvre, tout voyageur, tout étranger, quel qu'il fût, était ainsi défrayé, sans rétribution aucune, et sans distinction; il n'y avait pas d'autres auberges que les monastères. On conçoit quels effets devait produire sur les peuples qui en étaient témoins, l'exemple d'une si complète abnégation, d'une si rare munificence, au milieu d'une société de pillards et d'exacteurs. C'était une prédication perpétuelle de fraternité, d'union et de civilisation sociales.

L'habit du Bénédictin consistait en deux *coules*, vaste habit à grandes manches, traînant à terre, deux tuniques, un scapulaire pour le travail, de couleur noire et en laine. Les vêtemens intérieurs, tunique, caleçon, aussi de laine et blancs, ainsi que les bas et les souliers; ces habits, il ne devait pas les quitter en

entier pendant la nuit, mais coucher moitié habillé sur une paillasse d'étoupe avec un chevet rempli de paille, et deux draps de serge blanche. Sa tête était toute rasée à l'exception d'une couronne de cheveux.

Pour maintenir des pratiques si dures, le frère se soumettait à la discipline la plus sevère, et même à l'application des punitions corporelles.

Pour les fautes légères, confession publique devant ses frères; assistance au chœur le visage contre terre; privation d'un repas; jeûne au pain et à l'eau; repas pris à genoux dans le réfectoire; séquestration temporaire. Pour les fautes graves, la prison, et si la prison ne suffit pas, les verges; s'ils s'enfuient, qu'ils soient poursuivis et repris, et tenus long-tems au cachot, et enfin renvoi de l'ordre sur l'avis de toute la communauté.

Telle était la règle dont on sollicitait l'application par dix mois de noviciat, après lesquels cette règle saisissait son homme, si on peut s'exprimer ainsi, et ne le quittait plus durant toute sa vie; que dis-je, après sa mort même, pendant trente jours, elle le régissait encore; car elle lui conservait au réfectoire sa place qui était marquée par une croix de bois; on lui donnait, comme pendant sa vie, son pain, ses légumes, son vin, afin que les frères pussent dire qu'ils mangeaient avec les morts, et que les pauvres auxquels on distribuait ces portions, connussent aussi qu'ils se nourrissaient du pain des morts.

Et maintenant quand on voudra réfléchir et se souvenir que les monastères ont couvert une partie de notre Europe, on saura comment la rudesse des mœurs barbares a été ployée, adoucie, domptée, et comment la corruption grecque et romaine a été châtiée, épurée, sanctifiée.

Tel est l'ensemble de la règle de St. Benoît; voici en peu de mots l'histoire de ses accroissemens et des sociétés auxquelles elle donna naissance.

Cette règle fut apportée en France, en 543, par St. Maur, qui fonda l'abbaye de *Glanfeuil*, ou *St. Maur-sur-Loire*, en Anjou. Le moine St. Augustin, et quarante de ses compagnons la portèrent en Angleterre et en Irlande, où elle fut adoptée par tous les couvens qui jusqu'alors avaient suivi la règle beaucoup plus dure de St. Colomban.

Dans le 7[e] siècle furent successivement fondées en France les abbayes de *Fleury*, de *Saint-Denis*, de la *Chaise-Dieu*, de *Lerins*, de *Saint-Victor de Paris* et de *Corbie*. Les enfans de Benoît, à mesure qu'ils arrivaient dans un pays, consolaient les peuples qui avaient échappé aux guerres incessantes, relevaient leur courage, défrichaient leurs champs, fondaient des fermes et des villes entières.

En Allemagne, où S. Winfried, ou Boniface, porta la règle de Benoît vers la fin du 7[e] siècle, ils chassèrent les ténèbres et les superstitions payennes, et en outre fondèrent de véritables villes, telles que *Eichstadt*, *Frizlau*, *Fulde*, et civilisèrent successivement la *Frise*, la *Thuringe*, la *Hesse*, provinces protestantes, défrichées, fondées, enrichies, éclairées de la lumière du Christianisme par des moines catholiques.

C'est ainsi que les disciples de Benoît allaient partout, enrichissant les peuples, et les instruisant. Et les peuples et les rois les entouraient de richesses et de vénération, et les papes les comblaient de priviléges. Mais de la prospérité naquirent bientôt l'orgueil, le relâchement, la corruption; les abbés marchèrent les égaux des princes et des rois, entourés d'hommes d'armes et de servans; on les vit entrer en guerre avec leurs vassaux, avec les princes, avec les rois, et plus souvent encore avec les évêques; de là dégénérescence et besoin de réformes; elles furent nombreuses.

Voici d'abord la nomenclature des ordres, qui quoique séparés par l'habit et par quelques pratiques des Bénédictins primitifs, ont cependant conservé le fond de la règle de Saint Benoît, et doivent par conséquent être mis au nombre de ses disciples.

Ces ordres, enfans posthumes de Benoît, sont ceux des Chanoines réguliers en 766; — de l'abbaye de Cluny, en 910; — de Cîteaux, en 1024; — des Camaldules, en 1027; — de Valombreuse, en 1073; — de Grammont, en 1076; — des Chartreux, en 1085; — de Fontevrault, en 1116; — des Humiliés ou Berretins, en 1200; — des Célestins, en 1246; — des Olivetains, en 1319; — des Feuillans, en 1592; — des Trappistes, en 1662.

Mais l'ordre principal n'en continua pas moins d'exister sous son ancien nom : seulement quelques modifications furent

faites dans la règle ayant principalement pour but de restreindre l'autorité de l'Abbé, et l'ordre fut partagé en diverses congrégations, dont la principale fut celle de Saint-Maur [1].

Etablie en 1613, par Jean Renaud, abbé de Saint-Augustin de Limoges, protégée par Louis XIII, approuvée par Grégoire XV, en 1621, et Urbain VIII, en 1627, elle réunit peu-à-peu presque toutes les autres abbayes ; en sorte qu'à l'époque de sa destruction elle était composée de 6 provinces, dont chacune avait plus de 20 maisons. Le supérieur général résidait à Saint-Germain-des-Prés, à Paris, et avait au-dessous de lui des assistans, des visitans, et au-dessus de lui un chapitre-général qui se tenait tous les 3 ans.

Dans ces différentes congrégations le travail des mains fut remplacé par le travail intellectuel; aussi c'est de ces maisons que sont sorties les plus vastes publications littéraires qui aient été exécutées dans le monde; car c'est à leurs soins que l'on doit *Les pères de l'Eglise grecque et latine*, traduits, annotés, collationnés; la *Gallia christiana;* la *Collection des historiens de France;* les *Commentaires sur l'Ecriture Sainte;* les immenses travaux sur *la diplomatique* et *l'antiquité* : monumens uniques et que l'on désespère de voir jamais égaler ou reproduire.

Ils étaient encore tout occupés de ces travaux littéraires et scientifiques, auxquels malheureusement se mêlaient quelques erreurs de jansénisme et quelques relâchemens partiels, lorsqu'ils furent supprimés par un décret du mois de février 1790.

A cette époque, il existait 373 *abbayes* de Bénédictins, *en commande*, c'est-à-dire confiés à des abbés séculiers qui prélevaient les deux tiers du revenu, et laissaient l'autre à l'abbé claustral pour les besoins du couvent; et 37 *abbayes régulières* confiées seulement à des religieux. Toutes ces abbayes étaient nommées par le roi. Leur revenu s'élevait à cette époque à la somme de 3,293,424 f., sur laquelle Rome prélevait un droit de 200,391 florins, ou 1,001,955 fr. provenant seulement des abbayes séculières [2].

[1] Les autres portaient le nom de S.-Vannes, S.-Viton et S.-Hidulphe, S.-Michel, S.-Hubert, de Senones et de S.-Avold, etc.

[2] Voir l'*Europe ecclésiastique* de 1757; — L'*Almanach du clergé* de 1780;

Toutes ces maisons furent vendues. Les riches bibliothèques furent perdues ou dispersées, et ont servi à former les bibliothèques communales et départementales qui existent. Souvent tous les livres y gisent encore pêle-mêle attendant quelqu'un qui les mette en ordre.

Les Bénédictins se glorifiaient d'avoir compté dans leur ordre : 40 papes ; — 200 cardinaux ; — 50 patriarches ; — 1,600 archevêques ; — 4,600 évêques ; — 4 empereurs ; — 12 impératrices ; — 46 rois ; — et d'avoir eu 15,000 et même 37,000 abbayes ; — 14,000 prieurés, et un bien plus grand nombre de maisons détachées [1].

Nouveaux Bénédictins de Solesmes. Cependant l'opinion publique s'est bien modifiée et a commencé à sentir le besoin d'ordres religieux, pour certaines âmes auxquelles le monde a été trop amer, et surtout pour former une réunion d'hommes capables de mener à fin les grandes entreprises littéraires.

C'est ce qui a inspiré à un homme d'une activité très-grande, et d'un zèle bien pur, le dessein de renouer la chaîne des tems, et de rétablir en France la célèbre congrégation des Bénédictins. M. Guéranger, malgré tous les obstacles, aidé du vénérable évêque du Mans, vint à bout de réunir, en 1833, un certain nombre de prêtres dans un ancien prieuré de Bénédictins, celui de Solesmes, près de Sablé sur les bords de la Sarthe. Ils s'y installèrent le 11 juillet 1833, jour de la translation de Saint-Benoît, au nombre de 10 personnes tant religieux que frères convers, sous la réforme de Saint-Maur.

Cette œuvre bénie de Dieu et soutenue de Mgr. l'évêque du Mans, s'est maintenue. Un premier ouvrage, *les Origines de l'Eglise romaine*, les a fait connaître au public. Le gouvernement les a encouragés en les chargeant de la continuation de la *Gallia christiana*.

Enfin par un bref daté du 1er septembre 1837, sa sainteté Grégoire XVI leur a donné une existence canonique, en les établissant en congrégation française de l'ordre de Saint-Benoît,

—La *Description de la France*, de Robert de Hesseln, t. 1.—*Histoire des ordres religieux*, de Hermant, en 4 vol. in-12.

[1] Voir l'évêque du Bellay dans son *Traité de la désappropriation*, et Felengues.

tenant lieu des anciennes congrégations de Cluny, Saint-Vannes, Saint-Hidulphe et Saint-Maur. La maison de Solesmes a été érigée en abbaye, chef de l'ordre en France, et dom Guéranger a reçu la dignité abbatiale avec toutes ses prérogatives, et le titre de supérieur-général de la congrégation.

Nous devons encore ajouter que d'autre part *six Bénédictins de l'ordre de Citeaux* ont, en 1837, racheté l'ancien prieuré de Saint-Michel de Frigolet (Vaucluse), et s'y sont établis pour y faire revivre leur règle. Tel est l'état des Bénédictins en France.

BÉNÉDICTINES; religieuses établies par Ste.-Scholastique, sœur de Saint-Benoît, dont elles suivaient la règle. Comme les Bénédictins, elles ne mangeaient que des légumes et du poisson, ne portaient que des habillemens de laine et couchaient sur la dure. Il y avait des Bénédictines *mitigées* qui mangeaient de la viande trois fois par semaine, portaient du linge et couchaient tout habillées sur des matelas. L'habit des Bénédictines consistait en un froc clos de toutes parts, traînant à terre, de largeur compétente et sans ceinture; un bandeau et une guimpe de gros lin, avec des chemises ou petites tuniques de sergette blanche. Pendant la nuit, elles devaient porter dans leur lit un long voile noir, et dessous une cornette de toile blanche, avec une petite tunique et un scapulaire noir. Leurs cheveux étaient toujours coupés.

Lors de leur suppression, en 1790, il y avait 134 abbayes ou prieurés de Bénédictines en France, et environ 8,000 religieuses s'occupant de l'éducation des jeunes personnes, ou soignant les malades dans les hôpitaux. Leurs revenus s'élevaient à la somme de 1,467,500 fr. Bonaparte rétablit les Bénédictines en 1806. Un grand nombre de maisons ont été autorisées jusqu'à ce jour sous différens noms, et toutes donnant leurs soins aux malades ou à l'éducation des filles. *L'Almanach du clergé* de 1837 comptait 22 maisons autorisées.

BÉNÉDICTINES DE L'ADORATION PERPÉTUELLE DU SAINT-SACREMENT, fondées par la mère Mechtilde, d'après le vœu de la reine-mère Anne d'Autriche, en 1653. Leur règle est celle de Saint-Benoît de la plus étroite réforme; elles y ont encore ajouté qu'une religieuse se tiendrait jour et nuit, à ge-

noux, la corde au cou, au pied d'un poteau, devant le Saint-Sacrement qui était toujours exposé dans leur maison. Il y avait un grand nombre de ces monastères en France, et l'on en compte encore quelques-uns de nos jours [1].

BÉNÉFICE. Ce mot est d'origine païenne. Les premiers Césars appelaient *beneficia*, les récompenses qu'ils accordaient à leurs soldats [2]. Nos rois des deux premières races, imitèrent en cela les empereurs. Les chartes qui accordaient leurs faveurs, s'appelaient *beneficiaria*, et même *beneficia*, du nom de la chose obtenue. *Si qua* beneficia *personalia sine die et consule fuerint deprehensa, auctoritate careant*, dit Constantin [3]. Ces donations des empereurs, accordées d'abord aux nobles pour leur vie, passèrent ensuite aux ecclésiastiques, à condition de vasselage et de service militaire ; c'est là l'origine de la plupart des fiefs ecclésiastiqués.

Dans les premiers siècles, les biens donnés au clergé étaient possédés en commun ; mais bientôt on fut forcé de les partager en petits lots, et de les assigner à la subsistance de ceux qui travaillaient à quelque office ecclésiastique ; de là les bénéfices sont définis : *le droit perpétuel de recevoir quelques portions du revenu des biens consacrés à Dieu, accordé à un clerc par l'autorité de l'Eglise, à raison de quelque office spirituel.*

Les bénéfices étaient *séculiers* tels que évêchés, dignités des chapitres, prieurés, cures, vicairies perpétuelles, simples cures, prieurés simples, chapelles et commandes ; et *réguliers*, tels que abbayes, offices claustraux, c'est-à-dire prieurés conventuels, chambriers, aumôniers, hospitaliers, sacristains, cellériers, moines anciens et non réformés.

Les bénéfices étaient *conférés* anciennement, 1° par les pouvoirs ecclésiastiques ; par l'*évêque*, avec l'avis et les conseils des prêtres et des fidèles ; puis ce droit fut étendu aux chanoines, aux patrons, à des moines, à des religieuses, etc. Si *l'ordinaire* négligeait d'user de son droit, il passait à son supérieur, de degré

[1] Voir Hermant, *Hist. des ordres religieux*, tome IV, page 139 ; et l'*Almanach du clergé* de 1837.

[2] Hygin. *De limitibus constitut.*, p. 134.

[3] Code, liv. I, tit. XXIII, lig. 4. — Maffei, *Istor. diplo.*, p. 84.

en degré jusqu'au *pape*, par droit de *dévolution*. Les papes, contre la défense du troisième concile de Latran en 1179, s'attribuèrent le haut pouvoir de nommer à tous les bénéfices ; même avant qu'ils fussent vacans par le droit d'*expectation*, c'est-à-dire, assurance donnée à un clerc d'obtenir une prébende dans telle cathédrale quand elle viendrait à vaquer ; et par droit de *réserve*, c'est-à-dire par déclaration faite à l'avance qu'ils voulaient pourvoir à telle ou telle dignité. Au commencement du 14ᵉ siècle, Jean XXII s'était réservé toutes les cathédrales de la chrétienté ; mais le concile de Trente supprima absolument toute promesse, même mentale, de donner des bénéfices avant qu'ils fussent vacans. 2° Par les *universités*, en conférant le titre de *gradués*, qui, d'après le concile de Bâle, avaient droit à la troisième partie de tous les bénéfices vacans pendant les mois de janvier, avril, juillet et octobre. 3° Par le *roi*, qui, en vertu des concordats ou d'indults accordés par le pape, nommait 1° à tous les *bénéfices consistoriaux*, c'est-à-dire à toutes les prélatures séculières et régulières, même conventuelles, dont la nomination doit être publiée par le pape en consistoire, excepté à l'évêché de Strasbourg qui était électif, et à celui de *Béthléem*, en Nivernais (voir ce *mot*). 2° Le roi nommait encore à la presque totalité des abbayes d'hommes et de filles en commande ; tous ces droits étaient exercés ou par indult et permission du pape, ou par droit de joyeux avénement, ou par droit de fidélité de serment, ou par droit de régale.

Les *bénéfices réguliers* ne pouvaient être possédés que par des titulaires réguliers, et les *séculiers* que par des séculiers, excepté les évêchés qui pouvaient être donnés à des moines. Toutes les irrégularités qui empêchaient de recevoir les ordres, empêchaient aussi de recevoir les bénéfices. Pour être nommé à un évêché, il fallait être docteur, ou licencié en théologie ou en droit civil ou canonique ; pour une cure, dans une ville murée, il fallait être maître ès-arts, ou avoir trois ans d'étude en théologie ou en droit.

Les revenus, provenant des bénéfices, n'appartenaient pas aux titulaires en entier. ils n'avaient droit qu'au nécessaire, le reste devait être distribué aux pauvres, et tout le tems et toute la vie du bénéficier devaient être consacrés à l'église. On ne pouvait

posséder qu'un seul bénéfice à charge d'âme ; enfin, le bénéficier devait résider dans son bénéfice.

On voit, par ce que nous venons de dire, que les bénéfices étaient destinés à presque toutes les classes du peuple qui pouvaient, par les *degrés*, arriver à tous les offices ecclésiastiques. Il faut encore ajouter que les impôts levés sur les bénéfices, étaient admirablement distribués. Les bénéfices étaient répartis en 8 classes, selon le double rapport de leur revenu, et de la nature du service dont ils étaient chargés pour le culte religieux, l'instruction publique et le soulagement de l'humanité. Les impositions étaient modérées sur la proportion des avantages que la religion et l'état recueillaient de l'utilité et de l'importance des bénéfices [1]. Tous les bénéfices simples, tels qu'abbayes et prieurés, chargés d'aucun service public, étaient taxés le *quart* de leur revenu, et ainsi de suite, jusqu'aux hôpitaux qui ne payaient que le *vingtième* de leur revenu. Ce mode de répartition avait été réglé en 1760, par Mgr. Coulet, évêque de Grenoble.

Tous les bénéfices furent abolis lorsque le clergé français fut dépouillé de ses biens en 1790. L'Église ayant sanctionné cette abolition dans le concordat de 1801, il n'y a plus maintenant de bénéfices ecclésiastiques proprement dits, en France [2]. (Voir ÉVÊCHÉS et GRADUÉS).

BERNARDINS et BERNARDINES. Voir CITEAUX.

BÉTHLÉEM (l'évêché de Béthléem). C'est un siége *in partibus* dont les titulaires siégeaient à Panténor, bourg de Clamecy, petite ville du Nivernais. Il avait été établi, dans le 13e siècle, en faveur des évêques latins de Béthléem, qui avaient suivi les croisés chassés de Palestine. Cet évêché qui n'avait aucune paroisse sous sa juridiction, et qui valait 1000 livres au titulaire, était à la nomination du duc de Nevers [3].

BÉTHLÉEM (Notre-Dame-de-). C'était un ordre militaire institué par le pape Pie II, en 1459, pour empêcher que l'île

[1] Voir Fleury, *Int. au droit ecclésias.*, édition de Boucher d'Argis. 2 volumes in-12.

[2] Henrion, *Code ecclésias. français*, 2e éd., page 126.

[3] Voir Robert de Hesseln, *Dict. univ. de la France*, t. 1, p. 449.

de Lemnos ne rentrât sous la domination des Turcs. Malgré la bravoure de ses défenseurs, Lemnos ne put résister aux forces musulmanes, et l'ordre fut éteint.

BÉTHLÉEMITES. Religieux établis à Cambridge, au 13e siècle, ayant le même habit que les Dominicains, si ce n'est qu'ils portaient sur la poitrine une *étoile rouge*, en mémoire de celle que l'on vit à la naissance de J.-C.

Un gentilhomme français, *Pierre de Bétencourt*, fonda aussi aux îles Canaries, au 17e siècle, des frères *Béthléemites* destinés à servir les malades dans les hôpitaux. Innocent XI les approuva en 1687, et leur ordonna de suivre la règle de Saint-Augustin. Ces hospitaliers étaient habillés comme les *Capucins*, hormis que leur ceinture était de cuir, qu'ils portaient des souliers, et qu'ils avaient au cou une médaille représentant la naissance de Jésus-Christ.

BEZANT. Monnaie d'or dont on se servait à Constantinople, et qui fut apportée en Europe, non-seulement depuis Louis le-Jeune, mais encore dès le tems du pape Jean VIII et de Charlemagne [1], quoiqu'en dise le *journal des savans*.

BIBLIOTHÉCAIRE. La fonction de bibliothécaire ne fut pas toujours restreinte, suivant l'étymologie du mot, à l'inspection et à la garde du lieu qui renfermait les livres. Cette portion intéressante de la littérature ayant été confiée à des personnes habiles, on eut souvent recours à elles pour résoudre des difficultés, dresser des lettres, y répondre, etc. Peu à peu les bibliothécaires entrèrent dans les conciles ; et antérieurs aux chanceliers et archichanceliers, au moins dans l'Eglise de Rome, ils en remplirent les fonctions. On voit que dès le 7e siècle l'expédition des bulles était confiée à des notaires qui se qualifiaient bibliothécaires. On trouve des actes, du tems des premiers rois Carlovingiens, souscrits par leurs bibliothécaires qui étaient en même tems leurs chanceliers ou archichapelains.

Les bibliothécaires des cathédrales, surtout en Italie, donnaient les lettres et les diplomes des évêques, avant que cet emploi fût confié à d'autres officiers.

Les anciennes bulles privilèges énonçaient au-dessous du

[1] Ducange, *Gloss. latinit.*, t. II, col. 1390.—De 1684, p. 186.

texte qu'elles étaient datées ou délivrées par tel bibliothécaire. C'est une règle constante depuis le 6e siècle écoulé jusqu'au 12e inclusivement. Les chanceliers eux-mêmes prenaient cette qualité; mais, depuis Célestin II, on n'en voit plus d'exemple. On aurait lieu de tenir pour suspecte une bulle non originale expédiée par un bibliothécaire distingué de celui qu'on saurait, par des monumens certains, avoir été revêtu de cette dignité, qui n'eut lieu que jusqu'à la fin du 12e siècle tout au plus.

BILL, en latin *Schedula*, est un terme fort usité en Angleterre; depuis long-tems on y appelait *billæ* les requêtes présentées au roi On donne encore ce nom aux actes d'imposition, de recrue, d'épargne et à plusieurs autres. Pour rendre ce mot en latin, on s'est servi de *billa, billeta, billetus*, ou *bulleta, bolleta*. La dernière expression est un des noms qu'on donne aux billets délivrés aux troupes pour leur étape.

BILLETS DE MORT. Les communautés ecclésiastiques qui avaient formé entre elles des sociétés de prières s'envoyaient réciproquement les noms et qualités des chanoines ou moines décédés depuis peu. On appelait ces billets mortuaires au 11e siècle, *litteræ currentes*, et dans la suite, *brevia mortuorum*, *breves de defunctis*, ou simplement *breves*. On conserve dans plusieurs archives d'antiques rouleaux en vélin, où sont écrits les noms des défunts de certaines communautés pendant des siècles entiers.

BISSEXTILE. L'année solaire, c'est-à-dire la course ou la révolution du soleil d'un point fixe à ce même point, comprend l'espace de 365 jours 5 heures et 49 minutes. Ces 5 heures 49 minutes forment, au bout de 4 ans, 1 jour presque entier; et alors l'année se trouve composée de 366 jours, et c'est ce que l'on nomme l'année bissextile : ce jour surnuméraire est placé dans le mois de février. Les Romains lui donnaient à peu près la même place que nous; ils redoublaient le sixième des calendes de mars, *bis sexto kalendas martias;* d'où est venu notre mot *bissextile*. Ce jour passait chez eux pour un jour malheureux : Ammien Marcellin dit que Valentinien n'osait sortir le jour du bissexte. Voir Année.

BLAISE (ordre de St.-), établi en Arménie pour faire la guerre aux Infidèles, qu'ils parvinrent à chasser du royaume. Ces che-

valiers, qui portaient l'*habit bleu* et la *croix d'or*, au centre de laquelle se voyait l'image de saint Blaise, évêque de Sebaste en Arménie, étaient de deux sortes; les uns, véritables religieux, exerçaient le service divin et prêchaient l'évangile; les autres combattaient et faisaient la guerre aux Infidèles. Cet ordre fut aboli en Arménie, lorsque la religion chrétienne y fut persécutée par les Musulmans [1].

BLANCS MANTEAUX, nom donné aux religieux de l'ordre des *Servites*, ou serviteurs de Marie, à cause des *manteaux blancs* qu'ils portaient. Ils suivaient la règle de saint Augustin, avaient été fondés à Marseille, et confirmés en 1257 par le pape Alexandre IV. Leur monastère situé à la rue dite des *Blancs Manteaux*, donna son nom aux *Guillemites*, auxquels il fut cédé en 1298, quoiqu'ils eussent des manteaux noirs, et aux Bénédictins de Cluni, en 1618, bien qu'ils fussent aussi habillés de noir. Les Bénédictins de St.-Maur en étaient en possession en 1789.

BLASON. *Voyez* ARMOIRIES.

BOLLANDISTES. Auteurs de la plus vaste collection de *Vies des Saints*, qui existe, sous le nom de *Acta sanctorum*. La première partie de ce travail fut commencée par le père Heribert Rosweide, jésuite, lequel mourut en 1629, n'ayant pu que préparer de nombreux matériaux. Il eut pour successeur le père Jean Bolland ou Bollandus, qui publia en 1643 les deux premiers volumes de la collection, contenant les saints de janvier, et donna son nom à tous ceux qui ont travaillé avec lui ou après lui à cette collection. A la destruction de la compagnie de Jésus, il en avait déjà paru 43 volumes. A cette époque, les Bénédictins d'abord, puis Louis XVI, voulurent acheter le matériel et les matériaux de cette grande entreprise; mais les uns et les autres échurent à Godefroy Herman, abbé de Prémontrés de Tongres, qui cependant n'en fit paraître aucun volume. Lors de l'entrée des Français en Belgique en 1794, tout fut brûlé, caché ou dissipé. Quelques matériaux furent portés en Westphalie. En 1801, 1803 et 1810, le gouvernement français voulut reconstituer la société des Bollandistes; mais alors on ne savait pas où

[1] Favin, *Théâtre d'honneur et de chevalerie*.

étaient les manuscrits. Depuis, une partie fut retrouvée, et placée dans la Bibliothèque royale de Bruxelles. Elle y reposait ignorée, lorsqu'en 1836 une *Société hagiographique* s'établit à Paris, et annonça le projet de continuer les Bollandistes. Les Belges furent piqués d'honneur ; le gouvernement songea à continuer ce grand travail, et jeta naturellement les yeux sur les jésuites. Les PP. J. B. Boone, Jo. Vandermoere, Pr. Coppens, Jos. Van Hecke voulurent bien se charger de ce travail. Ils y consacrent leur tems en ce moment, et viennent de faire paraître un aperçu de l'état de cette publication, et de ce qui reste à faire [1].

BONNET. On ignore si, dans les premiers tems, l'usage était, chez les peuples de l'Asie, que les hommes se couvrissent la tête ; on voit seulement dans quelques occasions les femmes se voiler. Les Babyloniens portaient pour bonnet une espèce de toque ou turban ; les Mèdes se couvraient la tête d'une tiare ou espèce de bonnet magnifique. Les Grecs et les Romains allaient ordinairement la tête nue ; mais leurs femmes ne paraissaient jamais en public que couvertes d'un voile, ou, pour mieux dire, d'une espèce de mante qui se mettait par dessus la robe, et s'attachait avec une agrafe. Les Athéniens, au rapport d'Elien, frisaient leurs cheveux et y entremêlaient des cigales d'or. Quelquefois ils portaient une espèce de bonnet appelée *pilion*, d'où est venu *pileus* des Latins. Les Romains, quand il faisait trop chaud ou trop froid, se couvraient la tête d'un pan de leur toge qu'ils relevaient par derrière. Ils ne portaient les bonnets ou les capuchons que pour marcher la nuit. En voyage, ils se couvraient la tête d'une façon de bonnet ou chapeau nommé *petasus*, pétase ; il était aussi en usage chez les Grecs. Ce pétase avait les bords rabattus, mais plus étroits que ceux de nos chapeaux. L'époque de l'usage des bonnets et des chapeaux, en France, se rapporte à l'an 1449 ; ce fut à l'entrée de Charles VII à Rouen que l'on commença à en voir : on s'était jusqu'alors servi de chaperons ou de capuchons. M. Legendre en fait remonter l'origine plus haut : on commença, dit-il, sous Charles V à rabattre sur les épaules les angles des chaperons, et à

[1] Voir la brochure ayant pour titre *De prosecutione operis Bollandiani quod Acta sanctorum inscribitur*, 1838.

couvrir la tête de bonnets qu'on appela *mortiers*, lorsqu'ils étaient de velours; et simplement *bonnets*, s'ils étaient faits de laine. Le mortier était galonné; le bonnet au contraire n'avait pour ornement que deux espèces de cornes fort peu élevées, dont l'une servait à le mettre sur la tête, et l'autre à se découvrir. Il n'y avait que le roi, les princes et les chevaliers qui portassent le mortier. Les anciens vitraux de la Sainte-Chapelle de Paris représentaient le roi saint Louis avec le mortier sur la tête. Les miniatures de divers manuscrits montrent Louis XI avec cette coiffure, précédemment adoptée par les princes de la maison de Bourgogne. Le bonnet était non-seulement l'habillement de tête du peuple, mais encore du clergé et des gradués; au moins fut-il substitué parmi les docteurs, bacheliers, etc., au chaperon qu'on portait auparavant comme un camail ou capuce, et qu'on laissa depuis flotter sur les épaules. D'ailleurs la forme des bonnets a éprouvé beaucoup de variations selon les différens tems.

Les banqueroutiers depuis la fin du 16ᵉ siècle, jusqu'au commencement du 18ᵉ, étaient obligés de porter un bonnet vert, lequel les mettait à couvert des huissiers.

BONNETS CARRÉS DU CLERGÉ. Le bonnet carré ou plutôt pyramidal, tel que le porte le clergé, ne date que du 16ᵉ siècle. Dans les autres parties de la chrétienté, et dans plusieurs communautés de la France, sa forme était vraiment carrée.

BON PASTEUR (la maison du), fondée par Mᵐᵉ de Combé, protestante convertie et morte en 1692, était composée, 1° de *sœurs* dont la conduite a toujours été régulière, 2° de *filles pénitentes*, retirées d'une mauvaise vie. Leur règle n'était pas fort dure, et elles comptaient un grand nombre de maisons en France avant leur destruction.

BON-SAUVEUR (les filles du), fondées à Caen en 1720, par Mˡˡᵉ Anne Leroy; approuvées par lettres-patentes du roi en 1734, et du parlement en 1751. Leur premier soin fut de soigner les femmes malades et aliénées; expulsées en 1795, elles furent réunies de nouveau et réorganisées en 1805. En 1817 elles établirent dans leur maison un *institut de sourds-muets*; en 1818

elles admirent les *hommes aliénés*. Il y a en outre dans leur maison une espèce de dispensaire, où l'on donne les premiers soins aux malades et aux blessés qui se présentent, un pensionnat de jeunes personnes et une école gratuite; c'est une congrégation tout à la fois enseignante et hospitalière.

BON-SECOURS (sœurs); établies en 1810 à Aurignac, diocèse de Toulouse, par une association de dames, dans le but de donner à la jeunesse une instruction chrétienne, et de servir les pauvres malades; elles furent approuvées en 1814 par l'archevêque de Toulouse; il y a aussi des hospitalières du même nom dans le diocèse de Cambray.

BONS HOMMES, religieux anglais, fondés en 1259 par le prince Edmond, suivant la règle de S. Augustin, et portant un *habit bleu*. Les Minimes eurent aussi en France le nom de *Bons-hommes*, parce que Louis XI appelait souvent *bon-homme* saint François de Paule. Il ne faut pas les confondre avec une secte d'Albigeois qui s'appelaient aussi *Bons-hommes* [1].

BOUCLIER. « Ce mot vient, dit le P. Labbe [2], de boucle, *buccula;* non pas, ajoute-t-il, parce qu'on couvrait le bouclier de boucles, mais parce qu'il était attaché au bras par une boucle, ou plutôt parce que l'on passait le bras dans une boucle ou gros anneau pour le tenir ferme et serré. *Ancile scuti buccula intùs, quâ ab intùs tenetur*, dit Isidore dans ses *Gloses*. » Suivant d'autres savans, *bouclier*, dérivé de *buccularium*, vient aussi du latin *buccula*; mais ils donnent à *buccula* une autre signification qui reviendrait à celle de bosse, relief: c'est, disent-ils, parce qu'on représentait sur les boucliers des têtes ou gueules de gorgone, de lion ou d'autres animaux. Le bouclier, symbole de la protection que les princes doivent à leurs sujets, se trouve depuis Constantin sur la plupart des médailles impériales postérieures aux Antonins, orné de diverses figures, et du monogramme de Jésus-Christ. Les princes le tiennent toujours de la main gauche. On le voit sur quelques sceaux de la seconde race, et il

[1] Polydorus Virgilius, *Hist. d'Angl.*, liv. XVI.—Spada *ad annum*, 1259, n° 9.

[2] *Etymologie des mots français*, deuxième partie.

est ordinaire sur ceux des empereurs d'Allemagne, depuis Conrad I jusqu'à Othon I, et sur ceux des seigneurs des grands fiefs de France et des environs.

Le savant Heineccius, après avoir donné les différentes formes de cette arme défensive, observe que la variété des images et peintures dont le bouclier était orné, a donné naissance à l'*écu* dans les armoiries et à tout l'art héraldique.

BOUSTROPHÉDON. Les Grecs anciens écrivaient à la *Boustrophédon* (de βοῦς, *bœuf*, et στρέφω, *je tourne*), c'est-à-dire que de même que les bœufs après avoir terminé une ligne reviennent sur leurs pas pour en tracer une autre, ainsi les Grecs, après avoir tracé une ligne de gauche à droite, en commençaient immédiatement une autre de droite à gauche. Nous avons déjà fait observer que la plupart des écritures orientales s'écrivent de *droite à gauche*, tandis que les écritures occidentales sont écrites de *gauche à droite*. L'écriture Boustrophédone réunit les deux manières, et nous donne l'explication de la forme des lettres grecques que nous avons dit ressembler aux lettres phéniciennes *retournées*. Au reste, ce n'est pas aux Grecs qu'il faut attribuer l'invention de cette manière d'écrire; il paraît plutôt qu'elle avait été plus ou moins employée par les autres peuples orientaux. Ainsi, d'après saint Irénée [1], « les anciennes et premières lettres » hébraïques, appelées *sacerdotales*, n'étaient qu'au nombre de » 10. Quelques-unes étaient écrites par suite comme nous, et » d'autres à rebours, de droite à gauche. » Esdras, d'après quelques auteurs, aurait été celui qui fixa la direction de l'écriture hébraïque de droite à gauche [2].

Dans l'article *Alphabet*, nous avons donné les conjectures les plus probables sur l'origine des lettres chez les Grecs; il paraît que d'abord ils écrivaient comme les orientaux de droite à gauche, et le souvenir en était resté, puisque Festus nous dit qu'on donnait à cette manière d'écrire le nom de *tæpocon* [3]. Cependant on pense que leurs inscriptions les plus anciennes

[1] *Adversus hæreses*, lib. II, p. 64, édit. d'Oxford, 1702.

[2] Voir Gyraldus, *de poet. histori.* Dial. I, t. II, p. 8, in-fol.

[3] Voir *Festus* le grammairien et la correction de Martinius. Ce mot ne se trouve plus dans les Dictionnaires grecs. Martinius le tire de l'hébreu.

étaient en grande partie en *boustrophédon*; non-seulement les auteurs anciens nous l'attestent [1], mais nous en avons des preuves irrécusables dans les inscriptions originales que l'on a découvertes depuis peu [2]. Comme nous regardons cette écriture d'une grande importance pour aider à comprendre l'union qui existe entre l'écriture orientale qui s'écrit de droite à gauche, et l'occidentale qui s'écrit de gauche à droite, nous avons cru devoir en offrir ici un modèle à nos lecteurs, d'autant plus que dom de Vaines avait négligé d'en faire sentir l'importance. L'inscription que nous donnons ici est une de celles que l'abbé de de Fourmont avait apportées de la Grèce, et celle surtout qui a excité parmi les savans, une controverse si longue, et qui n'est pas encore terminée. Nous ne prétendons pas la décider ici; nous nous contenterons de citer la liste des écrivains [3] qui l'ont soutenue ou qui l'ont attaquée. Ceci est le *fac-simile* des six premières lignes; on remarquera que nous avons intercallé sous chaque forme la lettre grecque moderne, pour que l'on puisse mieux en faire la comparaison. Voici, au reste, la traduction et l'explication de ces six lignes :

[1] Pausanias, liv. v, ch. 25 et 27.—Hérodote.

[2] Voir l'inscript. de *Sigée*, publiée par Chischull, 1722. —Bimardius, *Thesaurus novus inscriptionum*.—Pour les médailles, *Bianconius*, page 52. —Bochartus, in *Canaan*, l. I, ch. x. — Herm. Hugo, *De primâ scribendi origine*.—Dickinson, *In Delphis Phœnicissantibus*, c. x.—Et Jean Simon, *Introductio grammatico-critica in linguam græcam*, p. 47.

[3] L'authenticité des inscriptions de Fourmont a été soutenue par l'abbé Barthelemy, *Mémoire de l'Académie des Inscriptions*, t. XXIII in-4°, page 394. —Les Bénédictins, *Nouveau traité de diplomatique*, vol. I, p. 616. —Winckelmann.— D'Hancarville, *Recherches sur les arts de la Grèce*, t. II, p. 185.—De Caylus.—Paciaudius, *Monum. Pelop.*, t. II, page 257.— Heynius, *Antiq. Auf.*, t. I, p. 84.—Hugius, *Erfindung der Buchstabenschrift*, p. 56.—Lanzius.—Villoison, *Anecd.*, t. II.—Larcher, *Notes sur Hérodote*, liv. I, p. 206, IV, p. 410.—Sainte-Croix, *Gouv. feder.*, p. 21, *Magasin encyclopédique*, l. c., page 76.—Valckenaer *ad Theocrit. Adoni.* 275. — Wolfius, *Proleg. in Hom.*, p. LIV.—Raoul Rochette, *Lettres à milord comte d'Aberdeen*. Paris 1819.—Letronne, *Journal des savans*, 1819 et 1820.

Ceux au contraire qui ont attaqué ces inscriptions, sont : Richard Payne Knight, *An analytical essay on the Greek alphabet*. Londres 1791, p. 111.—Porson, *Monthly Review*, jan. avr. 1794 ; *Museum critic.*, t. I, 489. — Boissonnade, *Ad Gregorium Corinth.*, 496.—Comte d'Aberdeen, *Walpole's memoirs*, etc., p. 446 ; *Walpol. travels*, 498.—August. Boeckius, *Corpus inscriptionum græcarum*, in-fol, liv. I, p. 62. Berlin 1837.

PLANCHE VII.

MODÈLE D'UNE INSCRIPTION GRECQUE ÉCRITE EN BOUSTROPHÉDON.

1 Ο Λ Λ Ο Π Α Υ Ο Τ Ι Α Ρ Υ Ο Κ Ι Α Κ Σ Ε Ρ Ε Τ Α Μ

2 Ν Ο Σ Κ Α Ι ΕΤ . . . . . . Μ Α Τ Ε Ρ Ο Ν

3 Α Κ Α Κ Α Λ Ι Σ Α Κ Ρ Α Τ Ο Υ Μ Α Τ Ε Ε Ρ Δ

4 Α Ρ Υ Ο Κ Υ Ο Λ Υ Σ Κ Ο Α Π Ο Ρ Ε Ε Λ

5 Ρ Ε Ε Τ Α Μ Σ Ο Ε Κ Λ Α Ι Δ Ε Ε Ν Ο Μ Υ Μ Α

6 Δ Ι Ι Ι Γ Ν Α Θ Ο Λ Α Σ Ι Ο Υ Κ Ο Υ Ρ Α

TRADUCTION DE LA PLANCHE CI-CONTRE.

Ματερες mères	και et	κουραι vierges	του d'	Απολλο- Apollon
-νος	και et	ετ (εα années	τον)[1] des	ματερον. mères.
Ακακαλις Acacalis	Ακρατου d'Acratès	ματερ mère	Δ[2] 10 ans.	
Αεροπα Aerope	Οκσυλου d'Ocsulos	κουρα. vierge.		
Αμυμονε Amumone	Διαλκεος de Dialcès	ματερ mère		
ΔIII. 13 ans.	Γνατο Gnathon	Λασιου de Lasius	κουρα vierge.	

Cette inscription dont on peut voir la suite et l'entière explication dans l'abbé Barthelemy, fut trouvée par Fourmont sur le portail d'un petit temple d'Amycles, situé près de Lacédémone, et consacré à la déesse Onga ou Oga, surnom laconien de Minerve. C'est, comme on le voit, un catalogue des prêtresses qui avaient desservi ce temple. Elle rapporte des noms qui remontent à 1625 ans avant J.-C., et à une époque antérieure de 75 ans à l'arrivée de Cadmus en Grèce. Elle a dû être posée près de 1200 ans avant notre ère [3].

Il paraît que cette manière d'écrire dura jusque vers le tems d'Homère, puisqu'on assure que ce fut Pronapides, maître de ce grand poète, qui le premier [4] introduisit la méthode d'écrire de gauche à droite; laquelle étant plus commode, fut adoptée par tous les écrivains grecs, sauf en quelques cas particuliers, comme dans les inscriptions publiques et autres.

Mais les peuples occidentaux eux-mêmes ont connu et pratiqué cette manière d'écrire. D'abord les Étrusques, habitans primitifs de l'Italie septentrionale, d'origine et de nation celte [5], écrivaient aussi en boustrophédon; ce qui nous fait reporter

[1] Ce qui est entre parenthèses manque, et a été suppléé par l'abbé Barthelemy.

[2] On traduit Δ par 10 ans comme une abréviation de Δεκὰ *dix*, et non comme la lettre numérale δ.

[3] Schoel, *Hist. de la litter. grecque.*, t. 1, p. 94.

[4] D'après *Théodose le grammairien sur Denis de Thrace*, dans Fabricius, *Biblioth. grecque*, t. 1, p. 159, et dans l'édit. de *Théodose* par Gœtling. Leipsick 1822.

[5] Schoel, *Hist. de la littér. latine*, t. 1, p. 28.

l'usage de cette écriture dans tout l'Occident. Nous avons encore divers monumens de cette écriture étrusque, et en particulier les tables eugubines [1]. Les Latins aussi ont écrit primitivement de droite à gauche et de gauche à droite, soit qu'ils eussent imité les Étrusques, ou les Grecs, où les Phéniciens qui fréquentèrent leurs rivages. Isidore de Séville dit même que c'est de là qu'ils ont appelé leur poésie *versus* c'est-à-dire *retour*, faisant allusion à l'*allée* et au *retour* de la ligne [2]. On en trouve aussi des exemples sur plusieurs médailles jusqu'au tems des Césars [3]. Il paraît même que les inscriptions grecques et latines qui se trouvaient sur la croix de Jésus, avaient été écrites de droite à gauche [4].

De tout cela, il ressort qu'une connexion intime lie les peuples de l'occident aux peuples orientaux, et que le premier de tous les arts, celui de l'écriture, a eu pour première patrie quelqu'une de ces régions que la Bible nous donne pour première habitation des hommes.

A. BONNETTY.

Compte-rendu.

A NOS ABONNÉS.

La longueur inaccoutumée des articles qui entrent dans ce Numéro, nous oblige a nous restreindre dans notre *Compte rendu*. Cependant nous tenons à ce que nos abonnés sachent que les *Annales* se maintiennent dans la ligne de prospérité qu'elles ont acquise depuis long-tems, et que nous espérons leur conserver par tous les soins qu'il sera en notre pouvoir.

[1] Voir l'édition qu'en a donnée *Bernardin Baldus*; et le livre de Samuel Petit, *De legibus atticis*, p. 104.

[2] Voir Isidore, liv. VI, c. 14, et Marius Victor, *Ars grammatica*, t. 1, et Schoel, *Hist. de la littér. latine*, t. 1, p. 57.

[3] Voir Antonii Augustini *Dialogi*, p. 58.

[4] Drack, *Inscription hébraïque de la sainte Croix restituée*, etc. Rom. 1831, pagé 37.—Et Ho. Niquetus, *De titulo crucis dominicæ*, t. 1 ch. XII.

Il ne nous appartient pas de louer les travaux qui ont été insérés dans ce volume; mais nous pouvons dire cependant que ceux de M. de *Paravey* sur les tems antediluviens, de M. *Drach* sur les traditions de la synagogue, du P. *Prémare* sur les traditions chinoises, de M. *Étienne Quatremère* sur Darius le Mède et Balthasar, sont des travaux originaux, neufs, profonds, fruit d'une immense science, et qu'on ne trouvera nulle part que dans les *Annales de philosophie*. Nous avons reçu des lettres de remercîment de la part des savans les plus renommés de Paris, et même de plusieurs étrangers. Grâce aux *Annales*, on sait maintenant que la science et l'érudition catholiques ont une place dans le monde savant.

Les travaux de linguistique et d'archéologie que nous publions dans notre *Dictionnaire de diplomatique*, commencent à fixer l'attention des philologues et des antiquaires. On nous a demandé d'en céder les numéros séparés; mais nous ne pouvons y consentir. Ce travail est fait pour les *abonnés des Annales*, et non pour d'autres. Une personne, en nous écrivant pour nous remercier des connaissances variées que les lecteurs trouvent dans ces articles, semble croire que nous ne faisons que reproduire le *Dictionnaire de Dom de Vaines*. Cette personne est dans l'erreur, et ne connaît pas le livre du savant bénédictin. Nous lui répondrons que sur 26 articles que renferme ce Numéro, il n'y en a que 4 qui soient de Dom de Vaines. Ce sont ceux de *Bibliothécaires*, *Bill*, *Billets de mort*, *Bissextile*. La planche aussi est de nous. D'ailleurs nous avons déjà dit que Dom de Vaines ne donnait dans ses *Tableaux* que les lettres *grecques* et *latines*. Toutes les autres lettres ont été recueillies et disposées par nous. Nous n'en avons pas averti chaque fois, parce que nous ne travaillons nullement pour une vaine gloriole; mais nous avons dû en faire l'observation, puisqu'on supposait le contraire.

Nous avouons que nous aurions dû mettre deux planches de plus dans ce volume; mais les matériaux l'ont voulu autrement, et nous aurons soin d'en dédommager nos lecteurs dans le volume suivant; quoiqu'à vrai dire les caractères chinois placés dans les deux premiers Numéros, caractères qui sont plus beaux que ceux dont se servent le *Journal de la société asiatique* et le *Journal des savans*, nous coûtent plus cher que les planches que nous aurions pu publier.

Les matériaux pour les Numéros prochains, seront nombreux et choisis. Outre la continuation des travaux commencés, nous devons annoncer à nos abonnés que nous allons faire pour les *Annales*, une revue des travaux de M. le baron Silvestre de Sacy, le plus savant orientaliste de notre époque. Le prochain Numéro contiendra une *Notice nécrologique* de cet homme célèbre, avec la liste complette de tous ses ouvrages, et même des arti-

cles qu'il a insérés dans les différens journaux scientifiques. Cette nomenclature que personne n'a faite, offrira le tableau de tout ce que la littérature orientale a produit de plus curieux et de plus important pendant les soixante dernières années si fécondes en recherches et en découvertes. Or il nous sera facile de prouver, par l'autorité de M. de Sacy, que tous ces travaux ont été favorables aux études bibliques.

Nous avons à remercier de nouveau nos abonnés de leur simpathie et de la continuation de leurs encouragemens. Les *Annales* n'ont ni protecteurs, ni actionnaires qui les soutiennent; elles ne doivent leur vie qu'à leurs lecteurs. Ils peuvent donc se glorifier à bon droit si elles font quelque bien, et si l'on commence à dire *qu'on ne saurait maintenant lire la Bible ou vouloir l'expliquer sans les avoir lues*; car c'est ce que nous écrit un évêque des plus instruits et des plus vénérés. Nous l'en remercions ici, ainsi que les autres premiers pasteurs, au nombre de *vingt*, qui s'intéressent à notre publication. Qu'ils nous permettent de publier ici leurs noms, car nous sommes fiers de leurs suffrages.

Mgr. l'archevêque d'Aix.
Mgr. l'archevêque à Tours.
Mgr. l'évêque d'Amasie, administrateur de l'archevêché de Lyon.
Mgr. l'évêque d'Amiens.
Mgr. l'evêque d'Angoulême.
Mgr. l'évêque de Bayeux.
Mgr. l'évêque de Belley.
Mgr. l'évêque de Carcassonne.
Mgr. l'évêque d'Evreux.
Mgr. l'évêque de Saiut-Flour.
Mgr. l'évêque de Fréjus.
Mgr. l'évêque de Gap.
Mgr. l'évêque du Mans.
Mgr. l'évêque de Marseille.
Mgr. l'évêque d'Orléans.
Mgr. l'évêque de Séez.
Mgr. l'évêque de Soissons.
Mgr. l'évêque de Troyes.
Mgr. l'évêque de Verdun.
Mgr. l'évêque de Saint-Louis, au Canada.

Au reste nous devons aussi remercier tous nos abonnés, car ils ont été aussi fidèles à nous soutenir. Notre liste s'est même augmentée de 5 sur le précédent volume; nous les prions tous de nous continuer leur bienveillance, et de nous avertir s'ils trouvaient dans notre œuvre quelque chose, qui, contre notre volonté, ne fût pas conforme à l'orthodoxie la plus pure.

Qu'il nous soit permis de faire observer que notre zèle ne s'est pas refroidi, et que nous sommes parvenus à faire paraître les trois derniers Numéros à la fin du mois. Nous espérons que les suivans seront aussi publiés à l'époque voulue.

Le Directeur et seul propriétaire,

A. Bonnetty,

De la Société asiatique de Paris.

N.B. La *Nécrologie* du 1er semestre de 1838 paraîtra dans le prochain N°.

TABLE GÉNÉRALE
DES MATIÈRES, DES AUTEURS ET DES OUVRAGES.

Voir page 5 la Table des articles.

A

Abel est *Fo-hi.* 124. 137.
Adam. — Sa chute d'après le Talmud. 9. Tenté par Lilit, femme de Satan. 19. — Sa chute d'après les livres chinois. 128. — Est *Hoang-ti.* 117. 137. — Combat contre Satan. 359. — Différens noms. 128. — Chez les Parses. 132.
Allou (M.). — Description des sculptures de Sol smes. 308.
Affre (l'abbé). Examen de son traité de la propriété des biens ecclésiastiques. 257.
Annales de la propagation de la foi. — Sur l'état de la religion en Chine. 148.
Annales des sciences religieuses de Rome. — Extraits différens. 229. 278. 414.
Arabes (Histoire des) retrouvée. 389.
Archevêque de Paris. (Mgr. l'). — Allocution aux auditeurs des conférences de Notre-Dame. 412.
Arménie (l') revient au catholicisme sous Innocent III. 415
Arri (l'abbé) découvre un manuscrit d'un historien arabe. 389.
Art religieux (état de l') en France, par M. de Monlatembert. 72.
Artaud (M). — Analyse de son histoire du Pape Pie VII. 50.
Athée (l') devenu chrétien. — Voir Delauro.
Audley (M.) — Sur Grégoire VII. 172.

B

B. Son origine chinoise et égyptienne. 231. — Pl. V. 235. — Tableau des B semitiques. 237. — Des inscriptions en grec ancien. 240. — Cursif et capital des diplômes. Pl. VI. 241.
Bachelier. — Ce que c'est. 243.
Bahir. — Quel est ce livre. 244
Bailliage. — Ce que c'est. 244.
Bailli. — Son origine. 244.
Bain (ordre militaire du). 245.
Baiser de paix. — Son origine. 245. — Des pieds. — Son origine. 246.
Balthasar. — Quel est ce roi. 317.
Ban. — Ce que c'est. 246.
Ban de l'Empire. Ib.
Banc du Roi. Ib.
Bande (ordre militaire de la). 247.
Banneret (chevalier). 247.
Banquiers. — Leur origine. 247.
Banquiers expéditionnaires en cour de Rome. 247.
Barbe. — En quoi se rattache à la diplomatique. 248.
Barnabites (ordre des). 251.
Baron. — Son origine. 251.
Baronnets (ordre civil des). Ib.
Barrès (frères). — Pourquoi nommés ainsi. 252.
Barthelemites (ordre des). 252.
Basile (ordre de St.) 253.
Basiliques. — Chez les anciens et dans le christianisme. (Lois dites). 253. — — Ce que c'est. 254.
Bâtards. — Comment désignés par les chartes. 254.
Baux. — Comment contractés. 255.
Bayer. — Rectification de son tableau des générations antédiluviennes. 134. II[e] tableau. 136.
Beguines (Sœurs). 436.
Bénédictins (ordre des). 437. — Leur règle. — Leur histoire. 442. — De St.-Maur. — 444. — De Solesmes. 445.
Bénédictines. 446.
Bénédictines de l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement. Ib.
Bénéfice. 447.
Bernard (St.) — Découverte de son 2[e] sceau. 225.
Bernardins et Bernardines. 449.
Béthléem (évêché de). Ib.
Béthléemites. 450.
Bezant. Ib.

Bibliothécaire. 450.
Biens ecclésiastiques (Examen du traité de la propriété des). 155.
Bill. 451.
Billets de mort. Ib.
Bissextile. Ib.
Blaise (ordre de St.-). Ib.
Blancs manteaux. 452.
Blason. Ib.
Bollandistes. Ib.
Bonnet. 453.
Bonnets carrés du clergé. 454.
Bonnetty (M.)—Examen de l'histoire du pape Pie VII, de M. Artaud. 50. — De la traduction de l'histoire de Grégoire VII de Voigt, par l'abbé Jager. 181. — Dictionnaire de diplomatique, ou cours de philologie. (8e Article). Origine et formation du B. 231. —9e Article. 436. — Traduction et analyse d'un ouvrage du P. Prémare; sur les antiquités chinoises (4e article). De l'état d'innocence. 29. — (5e Article) De l'état de nature déchue. 354. — Examen et critique de la *chute d'un ange*, de M. de Lamartine. 364. — Analyse des conférences de M. l'abbé de Ravignan. 391. Aux abonnés. 461.
Bon Pasteur (la maison du). 454.
Bon-Sauveur (les filles du) Ib.
Bon-Secours. 455.
Bons-Hommes. Ib.
Bouclier. Ib.
Boustrophédon. 456.

C

Caïn est Chao-hao. 117. 134.
Calendrier. — Son influence sur les fables et les cultes. 125. — Extrait du Li-ki. 127. 129. 134. 2e Tableau.
Capitales des inscriptions. Formes du B. Pl. V. 235. 240. Des manuscrits. Pl. VI. 240.
Carlo Morbio (M.) — Histoire des Municipes d'Italie. 228.
Carrière (l'abbé). — Examen de son livre *De matrimonio*. 210.
Catholique de Spire (le) — Annonce. 310.
Champollion. — Sur l'origine égyptienne des lettres hébraïques. 233.
Charlemagne. — Lettre au pape Adrien, retrouvée. 62.
Chinois. — Etat du christianisme. 148. — Etat des sciences. 147. — Traditions antiques sur l'état d'innocence. 296. — Sur l'état de nature déchue. 354.
Chrysostome (St. Jean). — Manuscrit retrouvé. 146.
Cologne. — Allocution du pape sur l'enlèvement de son archevêque. 159.
Combeguilles (M.)—Examen des recherches sur l'origine des Vaudois. 96.
Concordat de 1801. 54. — De Fontainebleau. 66. — Rétractation. 67. Concordat de 1817. 69.
Conférences de Notre-Dame. — Voir Ravignan.
Craon (Mme de)—Soirée en famille. 219.
Cursives des diplômes. — Formes du B. Pl. VI. 240.

D

Darius le Mède. 317.
Debret (M.). — Notice sur les réparations successives de l'église de St.-Denis. 44.
Delauro Dubez (M.). — Examen de son ouvrage sur les incrédules et les croyans. 337.
Denis (Abbaye de Saint). — Notice sur les restaurations de son église. 49.
Dictionnaire de diplomatique, ou cours philologique et historique d'antiquités civiles et ecclésiastiques. 231. 436.
Donnet (M.) — Circulaire sur les monumens religieux. 309.
Drach. — Du péché originel selon la Synagogue. 7.
Droit ecclésiastique. — Son importance se rattache à l'histoire de la monarchie française. 258.
Droit public de l'Allemagne au moyen-âge. — Du pouvoir du pape. 182.
Dumas (M. Guerriere de). — Histoire de Nancy. 229.

E

Eichhorn. — Droit public de l'Allemagne, touchant le pouvoir du pape. 182. 184.
Elisabeth (Album de Ste). 93.
Enos est Tchouen-hiu. 119. 137.
Esslinger (l'abbé).—Examen de l'histoire d'Innocent III, par Hurter. 278. 414.
Eusèbe de Césarée — Edition et traduction de sa préparation évangélique. — Voir Seguier.
Eve est Louy-tsou 131. 137.

F

Fête des fous et des ânes. 34.36.
Filon. — Histoire de l'Europe au 16e siècle. — Extrait sur Barthelemy de Las-Casas. 203.

G

Glossaire Liturgique. — Des Eglises grecque et latine. (3e article). 29.
Grec ancien. — Formes diverses du B. Pl. V. 235. — Prononciation de quelques lettres d'après l'hébreu. 26. — Lettres en écriture boustrophédone. 458.
Grégoire VII et son siècle, par Voigt. (2e art.). 172.
Grégoire XVI. — Allocution touchant l'archevêque de Cologne. 139.
Guénebault (M. L. J. Glossaire Liturgique. 29.
Guerard (M.). — Sur les divisions territoriales des Gaules. 168.

H

Hébreu (l') — Ses dialectes, ses lettres. 238. — Ecrit en boustrophédon. 456.
Hollande. — Lettre de M. de Paravey sur les collections chinoises et japonaises de 142.
Hurter (Frederic). — La vie d'Innocent III. Voir Esslinger.

I

Indiens. Opprimés par les Espagnols; défendus par Las Casas. Voir ce nom.
Innocent III (histoire du pape), par Hurter. 278.414.
Insectes. — Leur merveilleux instinct. 186.
Interdit. Cérémonie lugubre de (l'). 422.
Isaac. — Figure de Jésus-Christ. 8.
Italie. — Travaux historiques. 228.

J

Jager (l'abbé). — Traduction de l'histoire du pape Grégoire VII. 172.
Josephe cité sur Seth. 128.
Jupiter détrône Saturne. — Origine de cette fable. 131.

K

Kouas (les). — Leurs formes. 358.

L

Lamartine (M. de). — Analyse critique de la *chute d'un ange*. 364.
Latran (concile de) jugé par Hurter. 432.
Lilit, femme de Satan, selon le Talmud. 19.134.
Lois Basiliques. — Ce que c'était. 254.
Lois romaines en vigueur dans les Gaules. 168.
Louis XIV. — Lettre de rétractation des 4 articles. 57.
Lourdouiex (M. de). — De la vérité universelle. 308.

M

Madrolle (M.). — Deux ouvrages annoncés. 230.
Malthide et Grégoire VII. 174.
Manuscrits du 10e siècle d'homélies inédites de saint Chrysostome. 146. — Arabe découvert, par l'abbé Arri à Turin. 389.
Maury (l'abbé). — Discours sur la spoliation du clergé. 270.
Messie naîtra après 72 générations, d'après les Chinois. 129.
Miao-tse. — Peuple primitif de la Chine. 144.
Michelet. — Sur les Vaudois. 110.
Minuscules des manuscrits. — Forme du B. pl. VI. 240.
Moëller (Jean). — Examen de son manuel d'histoire du moyen-âge. 151.
Montalembert (M. de). — Sur l'art religieux en France. 72.
Moyen-âge (histoire du). — Voir Moëller.
Municipes d'Italie. — Leur histoire publiée en Sardaigne. 228.
Musées égyptiens de Paris, de Londres, de Turin. 143.145. — Sinico-Japonais de la Haye. 143.

N

Nancy (histoire de). — Voir Dumast.
Napoléon. — Singulière lettre à Pie VII. 59.
Noé est le Ty-ko ou Kao-sin chinois. 115.

O

Orsini (l'abbé). — Histoire de la Vierge. 215.

P

Paradis terrestre. — Sa figure d'après les Chinois. 302.
Paravey (chev. de). — Sur les générations chinoises avant le déluge. 115. — Lettre sur les musées de Hollande.

142. — Origine chinoise des lettres hébraïques. 232.
Patriarches comparés aux empereurs chinois. 115.135.137.
Péché originel d'après le Talmud. 27. — D'après les Chinois. 128.
Pie VII (histoire du pape). Voir Artaud.
Prémare (le père). — Analyse de son manuscrit chinois-latin sur les dogmes chrétiens retrouvés dans les livres chinois. 296.354.
Préparation évangélique. *V.* Eusèbe.

Q

Quatremère (M. Etienne). — Mémoire sur Darius le Mède et Balthasar. 137.

R

Ravignan (l'abbé de). — Analyse de ses conférences à Notre-Dame. 1re. Notion de Dieu 393. — 2e. De la Providence. 395. — 3e. Le fatalisme. 398. — 4e Liberté de l'homme; action de Dieu. 401. — 5e. Le lien religieux. 404. — 6e. Spiritualité de l'âme. 407. — 7e. L'enseignement religieux. 410.
Rédempteur. — Attendu sous la synagogue. 7.
Rose de Jéricho. — Description de cette plante. 389.

S

Salvolini. — Origine égyptienne des lettres hébraïques. 234.
Satan est Sammaël du Talmud. 10. — *Tchy-yeou* et *Kong-kong*, des Chinois. 130. 356. 360. Appelé dragon. 10.355. — Sa chute. 354.
Seguier (M. de St. Brisson). — Édition et traduction de la préparation évangélique d'Eusèbe. 311.
Seth est *Tchang-y*. 118.128.137.
Soirée (une) de famille, par Mme la princesse de Craon. 219.
Solesmes (abbaye de). — Description des sculptures. Voir Allou. — Rétablie. 445.
Synagogue (doctrine de la). — Sur le péché originel. 7.

T

Tableaux synoptiques. — 1e des générations antédiluviennes. 135. — 2e par Bayer. 136. — 3e Comparaison de ceux de la Chine et de la Bible. 137.
Talmud. — Voyez Drach.

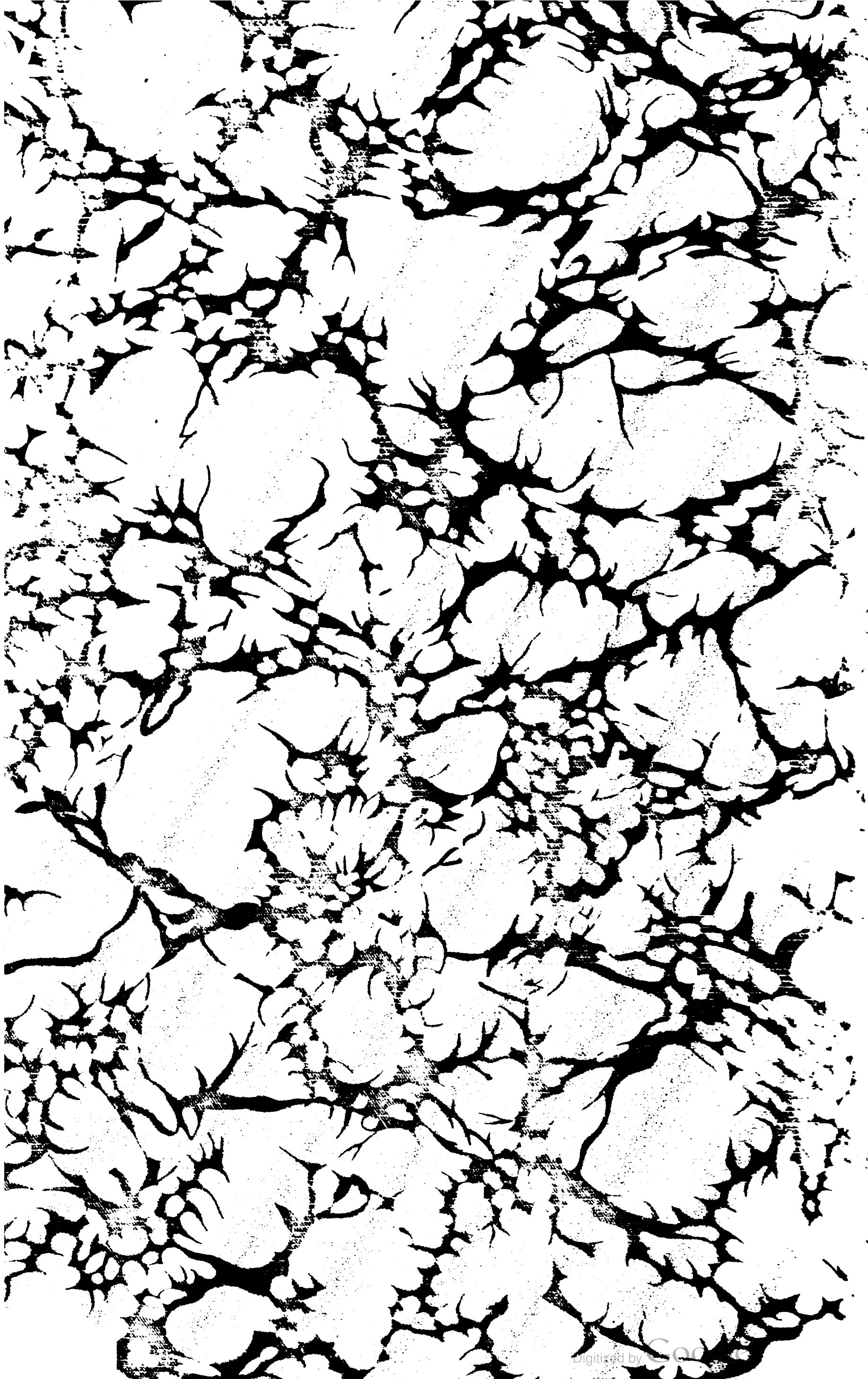
V

Vaudois. — Recherches historiques sur leurs doctrines primitives. 96. — Ecrivains de cette secte. 98. 99. — Si c'est une secte rationaliste. 110.
Vérité (de la) universelle. — Voir Lourdouiex.
Vérité catholique. — Ce que c'est. 406.
Villeneuve-Bargemont (M. Alban de). — Examen du traité de l'abbé Affre, sur les biens ecclésiastiques. 255.
Vierge (la). — Histoire de sa vie, complétée par les traditions d'Orient. 215.
Voigt. — Son histoire du pape Grégoire VII. 172.

Z

Zend-Avesta. — Sur le 1er homme. 132.
Zohar. — Livre cabbalistique. Cité. 9.

FIN DE LA TABLE DU SEIZIÈME VOLUME.




HW 1WAF E

